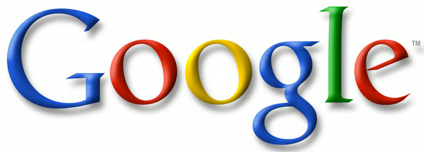



VE RI
TAS

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIIIe. — Ier Cahier.

ÉPINAL,

CHEZ Mme VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1868.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1867.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. Ernest Lehr est proclamé membre correspondant.

Vote pour la formation du bureau et des Commissions en 1867.

Au nom de la Commission du concours littéraire, M. Malgras propose à l'adoption de la Société la partie du programme qui concerne ce concours. Les propositions de la Commission sont adoptées.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la sixième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1867. Son Exc. demande les noms de ceux des membres de notre Société qui se proposent d'y faire des lectures. Les mémoires à lire devront être approuvés par la Société, et adressés, au plus tard, le 5 avril prochain.

Lettre du Secrétaire général de la Société pour l'instruction élémentaire, qui demande que nous proposions aux récompenses de cette Société les personnes vouées à l'enseignement, qui sont dignes des distinctions qu'elle accorde.

Lettre de notre collègue, M. le docteur Castel, qui exprime le vœu que le concours pour le prix de 1,000 francs, dont il a fait don à la Société, demeure ouvert pendant deux années encore, après lesquelles, si le prix n'est pas décerné,

a somme devra être employée à encourager l'élève du cheval de trait léger ou à deux fins dans le département des Vosges.

Lettre de M. l'abbé Mougel qui envoie des détails archéologiques sur les environs de Duvivier, avec un dessin topographique des environs de cette localité, et la copie de plusieurs inscriptions découvertes. — Autre lettre de M. l'abbé Mougel, relative à la découverte de ruines et d'inscriptions Puniques ou Libyennes.

Lettre de M. le Préfet qui adresse une demande de M. Beurard sur les moyens de constater le plâtrage des vins, et un rapport de M. Grandjean au sujet de cette demande. M. le Préfet exprime le désir que la délibération qui sera prise par la Société lui soit communiquée.

Deux lettres de M. le docteur Chevreuse qui adresse différentes pièces de poésie. — Autre lettre de M. le docteur Chevreuse, qui contient des détails sur la carasche.

Lettre de M. Bronswick qui adresse les tableaux de ses observations météorologiques de juin à novembre 1866.

Différentes lettres de lauréats et de personnes invitées à la séance publique.

Demandes de primes.

Lettre de M. le docteur Mougeot en faveur de M. Jean Georges, pisciculteur. M. Jean Georges avait apporté le 7 février des échantillons d'œufs de truite qui venaient d'éclore. Les petites truites ont péri depuis, probablement à cause du froid, et le Secrétaire perpétuel regrette de n'avoir pu les mettre sous les yeux de la Société.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture de trois présentations, celles de MM. Bonnesœur, Lefebvre et de Clinchamps.

M. le Président donne lecture du projet de programme des récompenses agricoles proposées pour 1867. Le programme est adopté.

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, la Société ordonne qu'une séance extraordinaire sera convoquée le 9 mars.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. Charton, rapporteur de la Commission de publication, motive et propose l'insertion dans nos *Annales* : 1° de la Conférence de M. Conus sur la gastronomie ; 2° du travail de M. Duhamel, intitulé : *Des négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la possession de la châtellenie d'Épinal ;* 3° du rapport de M. Colnenne sur le livre de M. Puton. Ces propositions sont adoptées.

M. Maud'heux père donne lecture de son rapport sur la communication faite à la Société d'Émulation par M. le docteur Chevreuse, de Charmes, au sujet de ses essais de pisciculture. (Voir *Annales*, tome XII, 3e cahier, page 445.)

Au nom de la famille de M. Collin, M. Charton fait hommage à la Société d'une brochure : *Une pêche aux truites au fond du Val-d'Enfer, et fragments de poésies*, de M. Collin.

M. Charton donne lecture de son rapport sur différentes pièces de poésie de M. le docteur Chevreuse, qui lui ont été renvoyées. M. Charton commence par quelques réflexions sur le nombre de 500,000 personnes qui appartiennent à tous les ordres religieux et qui habitent les différents couvents disséminés sur la surface du globe, et réfute en quelques mots les attaques d'inutilité dirigées contre elles. Ces réflexions lui sont inspirées par une des pièces de M. Chevreuse : *Le Monastère des trappistines d'Ubexy*, où l'auteur a célébré les vertus chrétiennes de ces saintes filles, et a dit leur courage, leur abnégation, leurs sacrifices, leur isolement, leur exil. Parmi les autres poésies de M. Chevreuse, M. Charton cite la pièce où notre collègue s'est plu à retracer la douce et vénérable figure de l'abbé Brénon, curé d'Ubexy, dont on célébrait, le 25 septembre 1865, le cinquantième anniversaire sacerdotal ; les *Hymnes de la Nativité et de l'Avent ;*

ma prière, pièce inspirée par la foi la plus pure, qui se reflète aussi dans une autre adressée à un paralytique. M. Chevreuse, d'ailleurs, a prouvé, dans un des morceaux qu'il nous a envoyés, qu'il sait quitter le ton sérieux pour aborder agréablement des sujets badins. M. Chevreuse cultive la poésie, qu'il appelle la fille aimée du ciel; mais, toutefois, il ne se laisse pas égarer par elle. Il tient à ce que ses vers ne soient ni éblouissants ni obscurs. Ils sont surtout empreints du sentiment religieux, expriment de saintes pensées, et se produisent sans emphase et sans bruit. On sent qu'ils aiment mieux toucher qu'étourdir, en un mot, qu'ils émanent du cœur.

M. Charton lit ensuite la pièce de vers suivante :

LE MASSACRE DES INNOCENTS.

Un évêque de Metz, qui se nommait Thiéry,
Pasteur laborieux, de son troupeau chéri,
Bâtit de ses deniers une église isolée,
Dans une région perdue et désolée,
Vers le dixième siècle, et bientôt la peupla
De vierges que sa voix entraînante appela.
Il fit de saint Goëry déposer dans ce temple
Les restes vénérés que toujours on contemple
Dans une châsse d'or, ciselée avec art.
Les fervents pèlerins vinrent de toute part
Visiter humblement la jeune basilique
Et s'incliner au pied de la sainte relique.
Plusieurs d'entre eux aimant un austère milieu
Conçurent le dessein de vivre dans ce lieu.
Ils transportèrent là leurs ménages rustiques
Qu'abritèrent les rocs et les chênes antiques,
Et de la foi chrétienne arborant le signal
Tirèrent du néant la ville d'Épinal.

L'église un peu plus tard se sentit impuissante
A contenir les flots de la foule croissante.

Forcément il fallut développer ses flancs
A qui l'on fit subir l'essai de nouveaux plans.
De siècle en siècle on vit recommencer cette œuvre.
L'architecte éternel, l'intrépide manœuvre,
L'infatigable temps, maintes fois détruisit
Et par la main d'autrui maintes fois construisit;
Si bien que de Thiéry le gothique édifice
Présente de nos jours le bizarre artifice
De bâtiments les uns sur les autres entés.
Sur ses vieux fondements si souvent tourmentés
Par les rudes marteaux et les grinçantes pelles,
S'élevèrent pourtant de splendides chapelles
Où figure toujours celle des Innocents
Qui remonte, dit-on, à plus de trois cents ans.
Traversant les carreaux d'une triple fenêtre
Un jour mystérieux et timide y pénètre
Qui permet d'observer dans son isolement
Des siècles écoulés ce pieux monument.
On y voyait jadis d'étonnantes peintures
Dont l'éclat égalait le luxe des sculptures.
Surtout on remarquait un émouvant tableau
Que l'auteur avait peint sur du bois de bouleau
Et qui, sans révéler le pinceau d'un Appelle,
N'en décorait pas moins les murs de la chapelle.
Ce tableau qu'inondaient de tranchantes couleurs
Rappelait aux chrétiens de cruelles douleurs,
Car il représentait le navrant épisode
Du massacre insensé commandé par Hérode.
Quelle effrayante image! armé jusques aux dents,
La rage au cœur, l'air sombre et les regards ardents,
Monté sur un coursier aussi blanc que l'albâtre,
C'était bien le tyran s'apprêtant à combattre.
Sous son manteau de pourpre il étendait la main
Vers de hideux soldats, rebuts du genre humain.
A ce geste de maître il joignait la parole
Pour mieux les exciter à leur funèbre rôle.

Aussi les meurtriers, poussant d'horribles cris,
Cherchaient avidement les innocents proscrits
Sous le toit paternel, dans les bras de leurs mères
Qui les baignaient en vain de leurs larmes amères,
Et, pour les immoler, ils leur plongeaient au sein
Avec un rire affreux le fer de l'assassin.
Et de Jérusalem la cité trois fois sainte
Voyait avec stupeur dans son immense enceinte
S'amonceler les corps de tous ses nouveaux-nés,
Comme font dans les champs les épis moissonnés.
  Mais ces jeunes martyrs ne devaient point attendre
L'éternel bien auquel ils pouvaient tous prétendre.
Sur leurs têtes planaient deux anges gracieux
Qui les faisaient monter au royaume des cieux.
  Combien de fois cédant à son attrait magique
Mes yeux ont exploré cette scène tragique !
Combien de fois enfant j'ai frissonné d'effroi
A l'aspect menaçant des soldats et du roi !
Combien de fois aussi j'ai répandu des larmes
Ému de cet amas de douleurs et d'alarmes !
Mais pour le revoir tel qu'il m'était apparu
Je l'ai cherché naguère : il avait disparu
Avec d'autres tableaux à la peinture usée
Qui du temple formaient le biblique musée.

Ch. Charton.

M. Charton lit un fragment d'un cahier de notes qu'il prend sur ce qu'il observe tous les jours. Ce chapitre a pour titre : *Un Portefaix*. Après quelques observations générales sur les portefaix, leurs occupations, leurs loisirs, la manière de passer ces loisirs, soit dans les cabarets, soit dans des sortes de clubs en plein vent, M. Charton appelle plus particulièrement l'attention sur l'un d'entr'eux. Portefaix depuis l'âge de 12 ou 13 ans, il en a aujourd'hui 80. Ce rude métier a fait refluer le sang vers son front ; il est aveugle depuis plus de 20 ans. Mais son toucher et son ouïe se sont consi-

dérablement développés ; à le voir marcher, répondre à qui lui parle, on dirait qu'il voit clair. Il est du reste soigneux de sa personne, et toujours vêtu proprement, quoiqu'il n'ait pour vivre que ce qu'il gagne. Il ne veut pas absolument mourir à l'hôpital; quand on lui parle de s'y retirer, il se fâche et prétend que c'est l'asile des paresseux et des fainéants. Il veut mourir dans son lit sans rien demander à personne. Le but de M. Charton, dans ce fragment, a été de mettre en relief cette nature virile, cette vertu plébeïenne que tout Épinal connaît.

La parole est donnée ensuite à M. Joly pour différents rapports dont il s'est chargé. L'un de ces rapports a trait aux publications d'une académie de Sicile, l'Académie Giœnia des sciences naturelles, à Catane. C'est une chose utile et précieuse, dit M. Joly, que les relations entre les sociétés savantes; doublement utile et doublement précieuse lorsque ces relations mettent en communication des hommes séparés par la diversité des races et des contrées, et qui, sans cette noble confraternité des intelligences, seraient toujours demeurés étrangers les uns aux autres. Ces doux échanges des travaux de l'esprit sont un lien qu'il faut entretenir avec soin ; c'est un fil conducteur de la pensée; c'est un véritable trait d'union entre les cœurs d'élite de tous les pays. Après ces réflexions préliminaires, M. Joly s'excuse d'avoir tardé si longtemps à faire ce rapport, et il s'excuse avec un esprit qui fait oublier ce dont il s'accuse. — D'abord le premier mot du titre : *Academia Giœnia*, s'est dressé devant lui comme un mur infranchissable qui lui barrait le chemin. Il aurait pu passer outre et n'en rien dire, l'escalader en un mot. Tout autre, oui, mais un magistrat !... Et puis le mauvais état de sa santé à la fin de 1865; et puis les différents rapports dont, à deux ou trois reprises, il a failli être chargé pour les séances publiques. Après tout, le retard n'a pas été aussi grand qu'il en a l'air, puisque, pour avoir le cœur net de ce mot Giœnia, M. Joly a écrit au secrétaire général de la docte

Académie sicilienne une lettre pleine de verve dont il nous donne lecture, en attendant qu'il puisse nous donner lecture aussi de la réponse, qu'il ne manquera certainement pas de recevoir du seigneur Carmelo Sciuto-Patti. M. Joly nous donne l'analyse du rapport du Secrétaire général. Ce rapport, ou compte rendu, ressemble assez aux nôtres. C'est d'abord un remercîment adressé par l'orateur nouvellement élu à ses collègues pour l'honneur qui lui a été attribué. M. Joly nous donne lecture du texte de ce passage, en nous faisant accroire que nous le comprenons. Puis vient le compte rendu des travaux de géologie qui conduit le seigneur Sciuto-Patti à une description de la cîme de l'Etna qui fait venir l'eau à la bouche de notre touriste. Puis les autres travaux de physique, de zoologie, de botanique. Le discours se termine comme les nôtres par une notice nécrologique, et par la liste des sociétés correspondantes, parmi lesquelles figure la Société d'Émulation des Vosges. M. Joly conclut en demandant que des remercîments soient adressés à l'Académie Giœnia.

M. Joly avait à rendre compte aussi d'un essai biographique qui nous a été adressé par notre collègue M. Héquet, sur le chancelier Michel de Lhospital, 1505—1573. M. Joly aurait bien envie de se récuser encore en nous faisant remarquer le contraste étrange résultant d'une situation qui fait apprécier le grand chancelier par un petit magistrat, par un juge de paix. Mais M. Joly a eu peur que la Société ne vît derrière cette excuse un amour un peu trop prononcé du *far niente;* puis il s'est dit que ce n'était pas le grand chancelier qu'il s'agissait d'apprécier, mais sa biographie écrite par un de nos collègues; puis qu'avec une excuse pareille personne ne serait plus apprécié par personne; puis enfin qu'il n'est pas de petit magistrat, et que chacun peut être grand dans la position qu'il occupe. M. Joly donne en passant des éloges à une brochure intitulée : *Le Chancelier de Lhospital*, écrite par M. Salmon, qui a su dire beaucoup en peu de mots, condenser les faits, assigner leurs vraies causes, jeter

la lumière sur les événements, peindre enfin son héros d'après nature et à grands traits. M. Héquet, dont M. le rapporteur a plus spécialement examiné le travail, suit le chancelier dans toutes les situations; il le montre toujours le même, dans les honneurs comme dans la disgrâce, toujours intègre, incorruptible, véridique et sage conseiller, inflexible dans son amour de la vérité et de la justice, devançant son siècle par un esprit de tolérance bien rare en ces temps orageux; il signale le grand rôle joué par Lhospital comme homme politique, et met en lumière les immenses services rendus par lui à la cause du droit, la sagesse de ses ordonnances, la profondeur de ses connaissances, son zèle ardent à procurer partout la bonne et prompte administration de la justice. M. Joly fait plusieurs citations, entre autres celle de l'allocution sévère du Chancelier au parlement de Bordeaux dans une tournée générale faite en France, de compagnie avec le roi. La conclusion de M. Joly est que la notice de M. Héquet est une œuvre de mérite, et que la Société doit remercier l'auteur du don qu'il a bien voulu lui en faire.

Le Secrétaire perpétuel, au nom de M. Conus, lit un rapport sur un ouvrage présenté par M. Richard, instituteur à Raon-aux-Bois. *Le Traité complet des participes* de M. Richard est une sérieuse étude de la matière faite par un homme intelligent et consciencieux. L'auteur y passe en revue tous les cas embarrassants de l'orthographe des participes. Toutefois ces détails, intéressants à lire pour ceux qui savent déjà la grammaire élémentaire, ne conviennent pas aux jeunes enfants, qui risqueraient de s'égarer dans cette foule de règles et de cas particuliers. Les enfants n'apprennent bien la grammaire qu'en allant de la pratique à la théorie. L'application d'abord, la règle ensuite, voilà une vérité d'expérience qu'il ne faut jamais oublier avec les enfants. Ces réserves faites, il n'y a que des éloges à donner à M. Richard pour le savoir solide dont il a fait preuve dans son travail.

SÉANCE DU 21 MARS 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. Beurard, qui avait présenté un réactif appelé anti-plâtre, dont il a l'entrepôt, qui est destiné à reconnaître la présence du plâtre dans les vins, et qu'il voudrait voir recommander officiellement, est invité à faire ses expériences devant la Société. Six échantillons de vins différents, apportés par différents membres ou achetés dans des auberges, sont présentés à M. Beurard, qui y verse quelques gouttes de sa liqueur. Tous les membres présents constatent dans certains d'entr'eux un dépôt évident, mais plus ou moins abondant, de plâtre.

M. Pentecôte, opérant de la même manière avec une dissolution d'azotate de baryte, répète les mêmes expériences que M. Beurard, et arrive au même résultat, à la constatation identique et évidente du même dépôt plus ou moins abondant de plâtre.

Plusieurs membres présents demandent si le plâtre dans les vins est nuisible ou inoffensif. Le conseil d'hygiène et de salubrité publique l'a déclaré inoffensif. A ce sujet M. Maud'heux donne lecture, dans un volume apporté par M. Pentecôte, d'un passage où il est établi que dans tous les temps les vins ont été plâtrés. Il ne reste donc plus qu'à examiner la question de fraude, et, si l'on ne peut y remédier, du moins est-il utile de la signaler à l'attention des consommateurs.

M. Pentecôte est chargé de faire le rapport demandé à ce sujet par M. le Préfet.

M. Maud'heux père donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Duhamel : *Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la possession de la ville d'Épinal.* (Ce rapport est inséré dans le 8e cahier du tome XII des *Annales*, page 195.)

SÉANCE DU 30 MARS 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. le docteur Mansuy, au nom de la Commission d'admission, fait un rapport sur les trois candidats présentés.

Correspondance :

Lettre de M. Reuss, qui adresse un travail qu'il se propose de lire en qualité de délégué de la Société d'Émulation aux prochaines réunions solennelles de la Sorbonne : *De la détermination des orbites des étoiles doubles par un procédé purement graphique.*

Lettre de M. le docteur Chevreuse, qui nous adresse une pièce de vers avec notes : *Quelques conseils aux enfants sur leur conduite envers les animaux.*

Lettre de M. l'Ingénieur en chef, qui adresse six exemplaires de l'instruction relative à l'ouvrage que doivent publier les comités départementaux.

Lettre de M. l'abbé Mougel, relative à des ruines et à des inscriptions antiques de l'Algérie.

La correspondance épuisée, M. Malgras présente à la Société la liste des instituteurs et institutrices qu'il propose de recommander à la Société pour l'instruction élémentaire.

M. Malgras donne lecture du travail qu'il a préparé pour aller le lire, en qualité de délégué de la Société d'Émulation, à la prochaine réunion solennelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, qui aura lieu à la fin d'avril. C'est pour la troisième fois que M. Malgras veut bien accepter cette mission, et la Société est convaincue qu'il la remplira avec le même succès qu'en 1865 et en 1866. Le sujet qu'a traité M. Malgras a pour titre : *L'ignorance et la sorcellerie.* — L'ignorance diminue tous les jours rapidement, grâce aux croisades organisées contre elle par le Gouvernement actuel ; grâce à l'essor qu'ont pris partout les conférences publiques ; grâce surtout au courage de cette vaillante armée d'instituteurs

qui ont multiplié leurs heures de travail pour lutter contre elle. Au milieu de cet élan général qui pousse tout le monde vers l'instruction, M. Malgras a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de nous reporter pendant quelques instants de deux ou trois siècles dans le passé pour constater l'état, aujourd'hui incroyable, où se trouvaient les masses sous le rapport de la science et de l'instruction, et pour appeler l'attention sur certains faits étranges qui résultaient de cette ignorance, et à l'influence desquels des personnes relativement instruites, des procureurs et des juges, n'ont pu échapper. Au sujet de la sorcellerie, M. Malgras rappelle des croyances absurdes, des faits incroyables et impossibles, des arrêts, des condamnations inouïes par-devant les tribunaux et les cours. De même que les enfants sont faciles à épouvanter dans les ténèbres, de même les masses sont très-impressionnables au milieu de l'ignorance. L'instruction, c'est le soleil qui, en se levant, dissipe les fantômes. Après cette lecture, la Société adopte le travail de M. Malgras pour être lu en son nom aux réunions solennelles de la Sorbonne.

M. Reuss a aussi envoyé un travail à la même occasion. (Ce mémoire est inséré dans le 3e cahier du tome XII de nos *Annales*, page 461.)

M. Gley lit sa notice sur le colonel de génie Guery, notre compatriote. La Société d'Émulation, depuis plusieurs années, a exprimé le désir que de pareilles notices sur les personnages marquants de notre département soient accueillies dans nos *Annales*. C'est dans ce but que M. Gley a esquissé cette biographie. (Elle est insérée dans le 3e cahier du tome XII des *Annales*, page 489.)

SÉANCE DU 18 AVRIL 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. le docteur Julien Bonnesœur est proclamé membre

titulaire; M. Lefebvre et M. de Clinchamp sont élus membres associés libres.

M. Vadet, au nom de la Commission de comptabilité, fait son rapport sur les comptes de 1866 et les soumet à l'approbation de la Société.

M. le Président propose le budget de 1867. Le budget est voté.

Correspondance :

Lettre de S. Exc le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, qui annonce l'envoi d'un certain nombre d'ouvrages agronomiques dont il fait don à notre Société.

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui réclame le concours des Sociétés savantes pour la création de collections destinées à l'enseignement secondaire spécial. (*Bulletin officiel*, n° 130.) M. le Président est chargé de s'entendre avec M. Malgras pour adresser, à ce sujet, une circulaire à nos collègues du département.

Lettre adressée par le bureau de la Société aérostatique et météorologique de France, qui demande l'adhésion de ceux des membres de notre Société qui se sont occupés déjà de cette question, et qui voudraient concourir à la solution de cet important problème.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Pentecôte sur le réactif vendu par M. Beurard, pour reconnaître le plâtrage des vins. La Société ne peut appuyer la demande adressée par M. Beurard, attendu qu'on peut arriver au même résultat par un procédé aussi facile que le sien et d'un prix insignifiant. Tout ce que la Société peut faire, c'est de signaler à l'attention publique et le plâtrage des vins et les moyens de le reconnaître.

SÉANCE DU 16 MAI 1867,

sous la présidence de M. Baudrillart, vice-président.

Correspondance :

Lettre de M. Lefebvre qui, en remerciant la Société de

l'avoir admis au nombre de ses membres, exprime l'intention d'exécuter des fouilles près de Rebeuville; il pense que ces fouilles pourraient donner quelques indications relatives à l'ancienneté de l'homme sur la terre.

Lettre de M. le docteur Leclerc, qui nous envoie un inventaire sommaire de différentes pièces et dossiers qu'il a trouvés à Ville-sur-Illon.

Après la correspondance, lecture de la présentation de M. le docteur Mougeot fils.

Rapport par M. Gley, au nom de la Commission d'admission, sur la candidature de M. le capitaine Daudel.

M. Duhamel lit son rapport sur les lettres archéologiques de notre collègue, M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier. La première de ces lettres renferme une carte des environs de Duvivier et l'indication des ruines, soit puniques, soit romaines, qui s'y trouvent, avec la copie de différentes inscriptions. La deuxième a trait à des ruines de thermes près des Ouled-Zaïd. Dans la troisième enfin, après avoir copié diverses inscriptions puniques et romaines, M. Mougel expose une loi architecturale que sa connaissance du pays et ses recherches nombreuses lui ont permis de saisir : c'est que le style angulaire pyramidal dans les inscriptions, doit être l'attribut des Numides, tandis que toute pierre à surface courbe, arrondie, cintrée est l'œuvre des Romains. M. Duhamel n'a pas fait une étude spéciale des ruines dont nous parle M. Mougel, et par conséquent ne peut ni admettre ni rejeter complétement les données fournies par notre collègue, mais il peut affirmer qu'elles sont basées sur l'histoire, sur les révolutions successives de l'Algérie, où chaque peuple, Numides, Romains, Musulmans, a dû laisser les traces de son passage. C'est par des travaux comme ceux de M. l'abbé Mougel, par des recherches consciencieuses et étendues à toute la région africaine française qu'on arrivera à connaître son histoire. M. Mougel est de ceux qui travaillent à ce grand problème.

M. Duhamel rappelle à la Société que depuis quelques

années Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique a proposé aux Sociétés savantes la rédaction de dictionnaires archéologiques, sortes de répertoires où seraient inscrites les ruines de toute sorte, soit celtiques, soit romaines, soit du moyen âge, rencontrées dans la circonscription. Plusieurs Sociétés départementales ont déjà travaillé à cette œuvre. M. Duhamel est disposé à l'entreprendre pour le département des Vosges, et demande à la Société de vouloir bien le charger de ce travail et lui accorder son patronage. La Société accueille cette proposition.

M. Malgras donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Thiriat. M. Thiriat exprime le désir de posséder des instruments de précision, à l'aide desquels il puisse faire des observations atmosphériques exactes, et expose, sur les moyens d'obtenir un ensemble satisfaisant de ces observations, des idées pratiques que la Société ne voit réalisables qu'autant qu'il y aura dans chaque canton un observateur consciencieux, patient et intelligent comme M. Thiriat.

SÉANCE DU 20 JUIN 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

La Société entend le rapport de M. Malgras, au nom de la Commission de publication, sur l'insertion de certains travaux dans le 3e cahier du tome XII de ses *Annales*.

Au nom de la Commission d'admission, M. Gley fait le rapport sur la candidature de M. le docteur Mougeot fils.

M. le capitaine Daudel est élu membre correspondant de la Société.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il propose d'adresser à tous nos collègues du département, pour remplir les vues de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet des collections scientifiques des lycées et des colléges.

Epinal, le 4 Juillet 1867.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Par une dépêche, en date du 9 avril dernier, Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique a demandé le concours de notre Société pour former dans nos colléges communaux des collections propres à faciliter l'enseignement spécial qui comprend une étude plus complète des sciences et de leurs applications. Ce n'est pas dans notre département, placé aux premiers rangs de ceux où le bienfait de l'instruction est le plus répandu, que les vues élevées qui inspirent Son Exc. pouvaient rencontrer froideur ou indifférence, et notre Société, bien moins encore, pouvait ne pas les accueillir avec un sentiment de reconnaissance et avec la ferme résolution de les seconder.

Malheureusement, elle ne possède pas de collections formées. Tout ce qu'elle recueille en antiquités, ou en objets d'histoire naturelle, est déposé au musée départemental, et une autre autorité peut seule disposer des doubles dont cet établissement pourrait se passer.

Mais, comme le dit très-justement Son Exc., les naturalistes qui font partie des sociétés savantes sont en position de seconder, de la manière la plus efficace, les nouveaux progrès qu'il s'agirait d'imprimer à l'instruction publique, et pour eux-mêmes l'existence de collections, qu'ils pourraient facilement consulter presque sans déplacement, serait d'une incontestable utilité : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la liste des objets que Son Exc. désire voir réunir dans ces collections. En voici l'énumération :

1° *Pour la zoologie.* — La collection des principaux animaux du département, particulièrement des oiseaux et des insectes. — Spécialement, les insectes nuisibles aux végétaux cultivés, sous leurs états successifs, dans le but

de connaître leurs mœurs, leurs transformations et les dégâts qu'ils causent.

2° *Pour la botanique.* — Un herbier des plantes du département, avec des étiquettes indiquant la famille à laquelle la plante appartient, la localité et l'époque de la récolte. — Les principaux bois forestiers en échantillons formés de rondelles de bois âgés et de planches avec aubier et écorce. — Les produits agricoles tels que céréales, plantes oléagineuses, textiles, tinctoriales, avec leurs produits à divers degrés de préparation.

3° *Pour la géologie.* — Des exemples des roches composant les divers terrains du département, avec des coupes montrant la position dans laquelle on les trouve. — Le plus grand nombre possible de corps organisés, fossiles, animaux ou végétaux, en échantillons bien choisis et pouvant servir à l'enseignement.

A cette énumération, il serait possible d'ajouter des indications qui seraient précieuses pour l'agriculture et pour l'industrie, telles que :

1° La nomenclature des animaux de toute classe qui, se nourrissant de rongeurs et d'insectes, sont les utiles auxiliaires de l'agriculture ;

2° La désignation des plantes nuisibles à la santé de l'homme et des animaux ;

3° Des échantillons des sols cultivables, avec une notice sur leur composition chimique, guide précieux pour le choix des engrais qui leur conviennent ;

4° L'emploi usuel des différentes roches.

Il ne s'agit pas de fonder ces collections d'un seul jet, mais de leur fournir les premiers éléments que compléteront les dons successifs. — Il ne s'agit pas non plus de créer ces collections dans tous les établissements d'instruction publique ; il faut commencer par les plus importants, savoir les colléges communaux et l'école normale. Quand l'œuvre sera plus avancée, des collections spéciales pourront être formées dans les écoles importantes.

Dans ce but, et à raison de la grande variété des sols, des productions et des roches du département, il serait désirable que plusieurs échantillons des mêmes objets pussent être réunis. Cette mesure permettrait dès à présent d'effectuer des échanges par l'entremise des fonctionnaires de l'instruction publique, et de créer les moyens de doter plus tard les écoles communales.

Les objets que vous serez disposés à consacrer à ces collections peuvent être adressés à M. L'Inspecteur d'Académie, à Épinal, ou au chef de l'établissement que vous aurez choisi pour l'en doter.

Les moindres objets seront reçus avec reconnaissance, et le nom des donateurs conservé avec soin dans les archives de nos établissements scolaires.

L'œuvre à laquelle je viens, Monsieur et cher Collègue, solliciter votre coopération, est éminemment utile et peut devenir le point de départ de grands progrès pratiques. Permettez-moi donc d'espérer que vous lui donnerez votre concours, ainsi que les membres qui ont connaissance de la dépêche du Ministre en ont déjà donné l'assurance à notre Société.

Agréez, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Président de la Société,

MAUD'HEUX père.

La Société décide que cette circulaire sera adressée à tous ses membres.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, qui annonce qu'il est accordé à notre Société une somme de 1,000 francs pour primes à dstribuer.

Lettre de M. le Préfet à la même occasion.

A ce sujet, la Société nomme M. de Clinchamp et M. Abert

membres de la Commission d'agriculture, et accueille l'offre qui lui est faite par ces deux Messieurs et par M. Chapellier, de faire partie de la Commission voyageuse, chargée d'aller visiter cette année les fermes de l'arrondissement de Neufchâteau.

Lettre de M. Braconnier, ingénieur des mines, qui demande une subvention pour la création d'un laboratoire d'essai, à Nancy.

Lettre de M. le docteur Chevreuse, relativement à l'emploi de sa conferve pour sétons. — M. Chevreuse nous annonce aussi l'envoi de deux pièces de poésie dont il est l'auteur.

Lettre d'invitation à la fête du comice de Saint-Dié, le 8 septembre 1867.

Lettre de M. le docteur Leclerc, qui nous adresse une chanson intitulée : *La Lorraine*.

Lettre de M. l'abbé Mougel, qui adresse une figure emblématique dessinée sur le bras droit d'un arabe.

La correspondance épuisée, M. Chapellier est nommé trésorier, en remplacement de M. Abert, démissionnaire.

M. Chapellier communique le résultat des recherches qu'il a faites pour établir, sur des preuves authentiques, l'origine de François de Neufchâteau, recherches qui lui ont été facilitées par l'obligeance qu'a mise M. Duhamel à lui laisser consulter les actes de l'état civil des communes de Morvillier (Liffol-le-Grand) et de Vrécourt. Voici le résumé des faits : Nicolas François, père de François de Neufchâteau, avait épousé Marguerite Gillet. François de Neufchâteau, né en 1750, paraît avoir été l'aîné de plusieurs enfants : Grégoire François, Jeanne François, Thérèse-Marguerite François. Marguerite Gillet mourut en 1774. Très-peu de temps après, Nicolas François se remaria avec Anne Fricot, et eut de ce second lit un fils, Nicolas François, mort aussitôt après sa naissance. Nicolas François père était régent d'école à Morvillier. On trouve sa signature sur les actes de l'état civil de cette paroisse de 1758 à 1769. En 1760, la signature de François François (François de Neufchâteau), alors âgé de dix ans seulement, se trouve en traits nets et hardis sur l'acte de

naissance de Grégoire François, son jeune frère, dont il était le parrain ; elle se retrouve ensuite sur plusieurs actes postérieurs. En 1769, la famille de François de Neufchâteau vint s'établir à Vrécourt, et son chef, Nicolas François, fut fermier du magasin à sel et contrôleur, ainsi qu'il est constaté sur l'acte de décès de Marguerite Gillet, sa première femme. En 1782, Nicolas François (François de Neufchâteau) fut témoin au mariage de son frère, Grégoire François ; sur l'acte de mariage il est désigné ainsi : lieutenant général du bailliage et président de Mirecourt, et parmi les signatures, il y a *François de Neufchâteau, Lt Gl*. — De toutes les nombreuses pièces indiquées par M. Chapellier, il résulte que la filiation de François de Neufchâteau est maintenant établie, et qu'on peut pour ainsi dire suivre les traces de tous les membres de sa famille. La seule chose inconnue encore est le lieu de sa naissance, et M. Chapellier ne désespère pas de trouver, à la suite de ses recherches, une pièce qui le fasse connaître. M. Chapellier a cru utile de porter tous ces faits à la connaissance de la Société et à celle des personnes qui ont entrepris de concourir sur le sujet fixé cette année : *Biographie de François de Neufchâteau*. Cette étude présente donc un double intérêt, et parce que François de Neufchâteau est vosgien, ensuite parce que, parti de bas, il s'est élevé aux plus hautes charges civiles et s'est acquis des droits à la reconnaissance de son pays.

La parole est donnée à M. Colnenne qui, au nom de M. Duhamel et au sien, propose à la Société d'entreprendre la publication de documents historiques et originaux inédits, déposés dans les archives publiques et privées. Notre époque a compris que les points obscurs de l'histoire ne peuvent être éclaircis que par l'étude approfondie des pièces originales et officielles. De là les efforts faits et par le Gouvernement et par l'école moderne pour rechercher, collationner et cataloguer ces pièces, en les réunissant dans des dépôts publics accessibles à tous. C'est une première mesure à laquelle il faut vivement applaudir. Mais on ne doit pas en

rester là, et cette mesure doit être complétée par une autre. Pour que les résultats acquis prennent toute leur importance, il faudrait publier les principaux documents inédits tirés soit des collections publiques, soit des collections privées. Cette heureuse idée a été réalisée déjà à Paris, à Nancy, à Metz, à Colmar. La Société d'Emulation est appelée tout naturellement à apporter sa pierre à l'édifice commun, par la publication des richesses de toute nature que le département des Vosges possède sur l'histoire du passé. Outre les services que rendrait cette publication, la Société se créerait de nouveaux droits à obtenir de plus larges et de nouvelles subventions de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui pousse de tous ses efforts les Sociétés savantes vers les études historiques locales. La proposition de MM. Colnenne et Duhamel semble à la Société mériter la plus sérieuse attention, et elle est renvoyée à une Commission spéciale formée de la Commission des antiquités et de la Commission de publication réunies.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1867,

sous la présidence de M. Malgras.

Correspondance :

Lettre de M. Vautrin, agent-voyer à Épinal, qui demande à la Société d'appuyer, auprès de M. le Préfet, la lettre qu'il lui adresse dans le but d'attirer son attention sur un projet de plantation d'arbres fruitiers au bord des routes et des chemins du département. La Société, sans admettre les chiffres de M. Vautrin, reconnaît l'idée bonne et digne d'être recommandée.

Lettre de M. l'abbé Mougel, qui envoie le dessin d'un tatouage arabe copié sur la figure d'un enfant de dix ans. La croix, qui domine dans ce tatouage, doit, suivant M. l'abbé Mougel, tirer son origine du christianisme, et, dans sa dissertation, notre collègue cherche à établir que le chris-

tianisme a dû être, pendant un certain temps, la religion des côtes septentrionales de l'Afrique, et que la plupart des indigènes de notre colonie sont les fils de chrétiens mahométisés à coup de sabre.

Lettre de M. Baudrillart qui, au nom de son frère, fait hommage à la Société de deux ouvrages publiés par M. Henry Baudrillart.

M. Defranoux lit son rapport sur le nouvel ouvrage de M. le docteur Blatin : *Nos cruautés envers les animaux*. La Société d'encouragement vient d'honorer de la plus haute de ses récompenses ce livre qui traite de l'extrême utilité, des besoins et des souffrances de ces êtres dont nous sommes les rois, souvent les tyrans et même les bourreaux. M. Defranoux exprime le vœu qu'il soit accueilli comme il le mérite à tous les titres et recommandé à nos instituteurs. M. Malgras, qui connaît cet ouvrage, promet de le porter sur la liste d'inscription pour les bibliothèques scolaires.

M. le Président donne lecture des présentations de MM. Steinheil et Lederlin.

M. le docteur Mougeot fils, de Bruyères, est proclamé membre associé libre.

Sur la proposition de M. Albert, et d'après les renseignements donnés par M. Braconnier, la Société vote la souscription demandée pour la création d'un laboratoire d'essais, à Nancy.

M. Defranoux annonce que la croix de la Légion d'honneur vient d'être accordée à M. Ponscarme, notre compatriote, un des anciens protégés de la Société d'Émulation, aujourd'hui l'un de ses membres.

SÉANCE DU 22 AOUT 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique,

qui annonce que, par arrêté du 19 août 1867, une somme de 350 francs a été attribuée à notre Société. La Société accueille avec une vive reconnaissance ce témoignage d'intérêt donné à ses travaux.

Lettre d'invitation à la fête du Comice de Saint-Dié.

Lettre M. X. Thiriat qui nous annonce l'envoi d'un ballot de plantes desséchées et étiquetées, et d'une centaine de coléoptères provenant des doubles de ses collections.

La correspondance épuisée, M. Baudrillart fait le rapport de la Commission d'admission sur les candidatures de MM. Steinheil et Lederlin.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. Eug. Portier.

M. le Président expose les propositions de la Commission d'agriculture, relativement aux récompenses à décerner à la prochaine séance publique.

M. Charton donne lecture de son rapport sur la géographie de M. Gley. M. Charton commence par constater l'ignorance en géographie qui existait encore dans notre pays au début de ce siècle, puis les progrès rapides qui ont été faits dans cette étude, grâce aux hardis voyageurs qui, au péril de leur vie, quelquefois, vont explorer toutes les parties du monde; grâce aux publications de toute sorte qui se font, et surtout à celles qui sont patronées par la Société de géographie, grâce enfin aux travaux particuliers et locaux entrepris sur tous les points du territoire. Parmi ces derniers travaux, auxquels M. le rapporteur a pris lui-même une certaine part, il y a quelques années, il faut citer la géographie physique et historique des Vosges, de M. Gley. A part quelques rectifications et quelques omissions, dont M. Charton signale quelques-unes, la 3e édition de cette géographie, déjà plus complète, plus intéressante et plus exacte que les deux premières, est un livre utile et précieux pour les écoles primaires, et il serait à désirer qu'il y en eût de semblables dans tous les départements.

M. Charton fait ensuite à la Société un autre rapport sur

une nouvelle pièce de poésie de M. le docteur Chevreuse, notre collègue : *Quelques conseils aux enfants sur leur conduite envers les animaux.* Les animaux sont encore quelquefois l'objet des plus mauvais traitements, et c'est parmi les élèves des écoles primaires que se trouvent ordinairement leurs plus cruels ennemis. M. Chevreuse leur adresse à cet égard les plus sages recommandations, dictées par le cœur. La plupart des animaux sont nos serviteurs et nos utiles auxiliaires; il y en a même qui nous rendent des services sans qu'on y fasse attention. Il y a donc toujours de l'ingratitude à les tuer sans motif; dans tous les cas il y a cruauté odieuse, soit à les châtier trop sévèrement, soit à les faire souffrir, à les torturer inutilement avant de les faire périr. M. Chevreuse voudrait faire disparaître de l'esprit des enfants ce penchant cruel qui les porte à tout détruire, cette disposition étrange à se faire un spectacle des souffrances des animaux qu'on immole. La nouvelle pièce de M. Chevreuse se présente, comme les autres, sous une forme modeste. Laissant de côté les phrases sonores, prétentieuses et souvent obscures, elle sera aisément comprise par les jeunes intelligences et se gravera dans leur mémoire.

La parole est donnée à M. Duhamel. Au nom de la Commission de publication et de la Commission des antiquités, réunies, M. Duhamel soumet à l'approbation de la Société le règlement et les statuts du Comité d'histoire vosgienne. Après lecture faite, la Société arrête ces statuts ainsi qu'il suit :

COMITÉ D'HISTOIRE VOSGIENNE.

Règlement du Comité.

Article 1er. Il est fondé, sous le patronage de la *Société d'Émulation des Vosges* et sous le titre de *Comité d'histoire vosgienne*, un comité spécial ayant pour but la publication des documents historiques concernant les Vosges.

Art. 2. Les documents qu'il devra publier sont :

1° Les titres, chartes, diplômes encore inédits déposés aux archives départementales et communales, ainsi que les registres des chartes ou ordonnances déjà publiées et disséminées dans de nombreux recueils ;

2° Les chroniques conservées dans les bibliothèques publiques ou privées, ainsi que les recueils de divers fragments historiques épars dans des publications antérieures ;

3° Les documents les plus intéressants de la période révolutionnaire ;

4° Des traductions de ces mêmes documents lorsque le Comité le jugera utile.

Art. 3. Le Comité fera des recherches dans les divers dépôts de Paris, de Nancy, de Colmar, de Metz, etc., pour se procurer les documents relatifs aux Vosges, déposés dans les archives ou les bibliothèques de ces villes.

Art. 4. Il sera publié un ou plusieurs volumes par an, selon les ressources dont le Comité disposera.

Art. 5. Pour la formation de ce Comité, la Société d'Émulation des Vosges choisira, dans son sein, sept membres qui auront pour mission de diriger l'œuvre et d'en assurer l'exécution. En outre, aux termes du règlement général de la Société, le Président et le Secrétaire perpétuel feront partie du Comité. Il nommera dans son sein un président et un secrétaire-trésorier chargé de la correspondance, du recouvrement des cotisations, de la reddition des comptes, etc. Il désignera les documents à publier chaque année et, pour chacun d'eux, un commissaire dont le nom sera placé en tête de l'ouvrage.

Art. 6. En cas de dissentiment, tout membre du Comité pourra exiger qu'il en soit référé à la Société d'Émulation, qui statuera à la majorité des voix.

Art. 7. Il sera ouvert, par les soins du Comité, une liste sur laquelle s'inscriront les personnes qui voudront coopérer à l'œuvre. La souscription est facultative pour les membres de la Société d'Émulation qui, en tant que membres de

cette Société, n'auront aucun droit aux volumes publiés par le Comité. Toute personne peut souscrire à l'œuvre. Les souscripteurs porteront le titre de membres honoraires, et leurs noms seront inscrits en tête de chaque volume.

Art. 8. Les ressources, à l'aide desquelles s'opéreront les publications, sont :

1° Une subvention accordée par la Société d'Émulation ;

2° Le produit des souscriptions fixées à 5 francs par an ;

3° Les bénéfices provenant de la vente des ouvrages aux personnes autres que les souscripteurs ;

4° Les dons particuliers qui pourraient être consacrés à l'accomplissement et au succès de cette œuvre patriotique.

Art. 9. Tout souscripteur aura droit à recevoir gratuitement les volumes parus dans l'année et dont le prix sera fixé, au minimum, à 6 francs l'un, pour les personnes autres que les souscripteurs.

Art. 10. L'exécution de l'œuvre ne commencera et les cotisations ne seront recueillies que lorsque l'on aura réuni un nombre suffisant de souscripteurs.

Art. 11. Le Comité se réunira à l'appel de son Président toutes les fois que celui-ci le jugera utile.

Le Président de la Société,

MAUD'HEUX.

APPROUVÉ :

Épinal, le 25 Novembre 1867.

Le Préfet des Vosges,

M[is] P. DE FLEURY.

M. Duhamel lit ensuite le projet de circulaire qu'il a rédigé et qui devra être distribué dans le public pour provoquer des souscriptions et des adhésions à la nouvelle œuvre. L'impression de cette circulaire est votée ainsi qu'il suit :

Épinal, le 25 Août 1867.

Monsieur,

L'une des gloires de notre époque sera d'avoir créé la critique historique, remonté aux sources de nos traditions nationales et rendu leur vrai caractère aux siècles qui nous ont précédés. Depuis vingt ans, de tous les points de la France, des associations savantes se sont créées, des travaux historiques de toute espèce ont été entrepris. Le passé si mal connu et si mal jugé est apparu avec ses faiblesses et ses grandeurs. La plus grande partie des documents originaux qui peuvent éclairer notre histoire générale ont été publiés; les problèmes les plus obscurs ont été résolus. Sous l'influence des Benjamin Guérard, des Augustin Thierry, des Guizot, des de Barante, la lumière s'est faite. Successeurs des Bénédictins, mais ayant de plus qu'eux l'esprit de critique et d'examen, ils ont répandu, sur toute notre histoire, les lumières de leur science et l'éclat de leur génie. Ils ont été les promoteurs d'un mouvement qui, s'emparant d'abord des hautes régions de la science, s'est propagé dans nos provinces. Déjà il a amené d'immenses résultats. C'est grâce à lui que le Gouvernement a provoqué le classement des archives départementales, de celles des communes et des hospices, que des catalogues de nos grandes bibliothèques ont été dressés, qu'enfin tous les moyens de conservation des documents ont été pris. C'est déjà sans doute un immense résultat auquel ont applaudi tous les amis de la science. Par ces travaux, les recherches sont devenues commodes pour l'érudit qui approfondit les problèmes historiques, pour l'historien qui généralise et suit, à travers les siècles, les diverses phases de notre civilisation.

Mais ces inventaires, ces catalogues, cette nomenclature des sources sont-ils les derniers progrès auxquels doive s'arrêter la science? Doit-elle se borner à ces analyses nécessairement

sèches et arides? Dès qu'elle considère l'histoire comme un tribunal où chaque siècle vient plaider sa cause, n'est-ce pas, au contraire, son devoir de mettre au jour les pièces complètes du procès? Elle ne doit donc pas s'arrêter à moitié chemin dans la recherche de la vérité pure, mais la poursuivre jusque dans ses dernières limites. C'est là sa mission et son plus beau titre de gloire. Il faut que, grâce à elle, dans le pays où tout le monde va savoir lire, chacun puisse recueillir, non plus de la bouche de l'historien, mais du témoignage des documents mêmes, les grands et salutaires enseignements de l'histoire. De même qu'en fouillant le sol chacun peut connaître les révolutions de notre globe, de même il faut qu'en parcourant nos chroniques et nos chartes nationales, on reconnaisse nos bouleversements sociaux. C'est sous l'influence de ces pensées qu'un certain nombre de Sociétés savantes des départements, parmi lesquelles on peut citer celles de Nancy, de Metz, de Colmar, de Strasbourg, d'Arras, de Chartres, de Clermont, etc., publient *in extenso* les monuments les plus curieux et les plus intéressants du passé. Ce sont ces exemples qui ont poussé la Société d'Emulation des Vosges à s'associer au grand mouvement qui se produit. Sachant combien sont nombreux les documents historiques du pays, combien ils sont précieux, mais combien aussi ils sont inconnus, elle a pensé que le département, qui marche au premier rang pour l'instruction, ne devait point rester en arrière pour la connaissance de son histoire. Elle a donc formé et pris sous son patronage un Comité spécial qui, sous le nom de *Comité d'Histoire vosgienne*, sera chargé de publier :

1° Les titres, chartes, diplômes encore inédits déposés aux archives départementales et communales, ainsi que les registres de chartes ou d'ordonnances déjà publiées, disséminés dans des recueils devenus rares;

2° Les chroniques conservées dans les bibliothèques publiques ou privées, ainsi que les recueils des divers fragments historiques épars dans des publications antérieures;

3° Les documents les plus intéressants de la période révolutionnaire;

4° Des traductions de ces mêmes documents lorsque cela sera nécessaire.

Guidée par le désir de répandre, autant que possible, ces nouvelles publications, et voulant que tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre pays puissent participer à cette œuvre patriotique, elle a autorisé le Comité à ouvrir une liste spéciale de souscriptions, facultative pour ses membres, et où pourront s'inscrire tous ceux qui le désireront. Tout souscripteur portera le titre de *Membre honoraire du Comité d'Histoire vosgienne*, et son nom sera inscrit en tête de chaque volume. Il aura droit, moyennant une cotisation annuelle de cinq francs, à recevoir gratuitement tous les volumes parus dans l'année; sa cotisation ne sera exigible que lorsqu'un assez grand nombre d'adhérents se seront fait inscrire.

Seront successivement publiés :

Chroniques :

Chronique de Richer de Senones;
Chronique de Moyenmoutier;
Chronique de Chaumousey;
Fragments des chroniques lorraines, messines et autres intéressant les Vosges;

Cartulaires :

Les cartulaires ou recueils de pièces les plus importantes concernant les anciennes maisons de :
Remiremont;
Senones;
Saint-Dié;
Chaumousey;
Mureau;
Epinal, etc.;

Des obituaires de :

Remiremont;
Saint-Dié;
Senones;
Moyenmoutier, etc., etc.;

Les chartes de franchise et les coutumes spéciales des diverses villes et des anciens bans; les diplômes des empereurs, les chartes des ducs de Lorraine concernant les Vosges et autres pièces émanées des seigneurs, des papes, des évêques, etc.;

Les documents divers se rattachant aux guerres de Lorraine, des extraits des délibérations municipales, des comptes de recettes et de dépenses des villes d'Epinal, Mirecourt, Saint-Dié, Remiremont, Rambervillers, etc., les documents concernant les hommes remarquables nés dans le département;

Les pièces les plus intéressantes sur l'histoire révolutionnaire, les délibérations du Conseil général et du Directoire du département pour la défense des frontières, la formation des bataillons de volontaires, la défense nationale, etc., etc.

Pour ne point se renfermer dans une époque plutôt que dans une autre, chacun des volumes publiés par le Comité contiendra, autant que possible, les documents des premiers siècles jusqu'à nos jours. Il formera environ 300 pages in-8°, sur beau papier, avec une table par ordre chronologique des documents publiés et une table générale des matières; il réunira enfin tous les éléments propres à satisfaire aux doubles exigences de la composition et de l'exécution.

Telles sont, Monsieur, les dispositions générales qu'a cru devoir prendre le Comité pour parvenir au but qu'il se propose. Assuré déjà du concours d'un grand nombre d'amis de l'histoire, il espère que vous voudrez bien contribuer, pour votre part, à élever ce monument à nos vieilles gloires oubliées. Il sera heureux et fier de vous compter parmi

ses membres honoraires et d'inscrire votre nom en tête de ses publications.

Les Membres du Comité d'Histoire vosgienne,

MAUD'HEUX père, LEBRUNT, MALGRAS, LAURENT, GLEY, CHAPELLIER, CHARTON, COLNENNE, DUHAMEL.

La Société ensuite, appelée à constituer le *Comité d'Histoire vosgienne,* désigne neuf membres : son Président, son Secrétaire perpétuel, MM. Malgras, Laurent, Gley, Chapellier, Charton, Colnenne et Duhamel.

M. Duhamel donne lecture de son rapport sur les fouilles qu'il a exécutées à Sauville, de concert avec MM. Renault et Guibal. Il s'agissait d'explorer un tumulus découvert dans le bois communal du Chesnois, à Sauville. A cet effet, deux tranchées en croix ont été pratiquées, et voici ce qui a été observé : une ligne de pierres d'assez grosse dimension, plantées debout, coupait diamétralement la tombelle. A 50 centimètres de profondeur, au milieu de nombreuses pierres portant la trace du feu, se trouvait un vase en poterie rouge, grossièrement travaillé. Un peu plus loin étaient deux anneaux, l'un en bronze, l'autre en une matière noire ayant les caractères de l'anthracite ; ces deux anneaux se touchaient et étaient disposés bout à bout sur le même axe. Ils avaient donc dû être réunis et faire partie de l'ornement du même corps. Plus loin encore deux autres anneaux pareils disposés de la même manière. Au centre du tumulus, un petit fragment de silex et deux autres anneaux encore. Tels sont les objets qui ont été découverts et rapportés au musée. D'ailleurs, nulle trace de dallage, nul vestige de pierres superposées comme dans les inhumations gauloises. Après cette description, M. Duhamel termine par quelques réflexions sur les hypothèses faites au sujet de ces anneaux. La plupart des archéologues veulent y voir des bracelets. C'est chose impossible à admettre si l'on observe attentivement. D'abord

la surface intérieure est rugueuse; au bras, elle aurait nécessairement été polie par les frottements. Ces anneaux sont parfaitement circulaires; s'ils avaient été destinés à être passés au bras, on leur en aurait donné la forme. Ils pèsent de 300 à 400 grammes; c'eût été alors un ornement incommode et gênant pour le combat. Enfin le diamètre intérieur est de 60 à 65 millimètres; le diamètre d'un poignet est plus grand. Il n'est pas probable non plus qu'on les ait passés au bras des enfants en bas âge, qui auraient porté ainsi continuellement un poids de 400 grammes à chaque main. Mais que sont donc ces anneaux? M. Duhamel pense que ce sont des ornements. Avant de se prononcer, il faut encore étudier et comparer; mais à coup sûr ce ne sont pas des bracelets.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1867,

sous la présidence de M. Baudrillart.

Correspondance :

Lettre de M. le Préfet, qui adresse un exemplaire de la nouvelle livraison des archives départementales.

Lettre de M. l'abbé Mougel, qui nous adresse des détails sur la construction et des observations raisonnées sur l'usage du torcularium ou pressoir romain.

Lettre de M. Bardy, à l'occasion de la découverte faite l'année dernière par M. Chapellier, du *Geastrum hygrometricum* dans la vallée de Saint-Antoine. Ce champignon est très-rare. M. Mougeot l'avait signalé le premier dans les Vosges, à Bruyères; M. Chapellier, près d'Epinal, en 1866. Dès 1863, M. le docteur L'hommé l'a trouvé à Saint-Dié, à la promenade du Gratin, où M. Bardy nous informe qu'on peut le rencontrer à coup sûr. Notre collègue nous envoie six échantillons qu'il y a recueillis, et sur un desquels la Société constate la curieuse propriété qu'il a d'étaler et d'étendre ses rayons dans l'eau.

La correspondance épuisée, M. Seigneret fait le rapport

de la Commission d'admission sur la candidature de M. Portier.

M. Steinheil et M. Lederlin sont proclamés membres associés libres.

M. Lapicque soumet à la Société les propositions de la Commission d'agriculture, qui sont adoptées.

Le Secrétaire perpétuel soumet à la Société les propositions de récompenses de la Commission du concours littéraire, artistique, scientifique et industriel. Ces propositions sont adoptées,

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une partie du procès-verbal de la séance du 24 avril 1867 des délégués des Sociétés savantes aux solennités de la Sorbonne. C'est à cette séance que M. Malgras, au nom de la Société d'Emulation des Vosges, a lu le travail qu'il avait préparé : *L'ignorance et la sorcellerie* La Société entend avec intérêt le résumé et l'appréciation de ce travail, auquel, dans une séance précédente, elle a donné son approbation.

M. le Président communique à la Société le rapport de M. Laurent sur les dernières fouilles qui ont été exécutées. Elles ont eu lieu sur trois points : d'abord au Châtelet de Bonneval, par MM. Laurent, Chapellier et Thomas; ensuite dans la forêt de Saint-Ouën-les-Parey, par MM. Laurent et Renault; enfin à Trampot, par M. Laurent seul. Le résultat de ces fouilles, dit M. Laurent, a été à peu près nul. Cependant, à Bonneval, un fragment de tuile à rebord a été découvert, ce qui permet d'établir un fait important, c'est que le rempart ne peut avoir été élevé que par les Romains. Dans la forêt de Saint-Ouën, trois tumuli avaient été signalés par l'administration forestière. Dans le premier, on n'a découvert qu'un petit fragment de mâchoire inférieure, un petit anneau en fer oxydé et une portion d'un plus grand, très-oxydé aussi. Dans le second, on n'a rien trouvé; le 3e n'a pu être fouillé. Dans le bois de Trampot, il y avait de simples cercueils en pierre, sans sculptures, sans inscriptions, sans armes, sans vases, sans médailles. M. Laurent termine sa lettre en exprimant à la Société le désir que les

fouilles archéologiques soient désormais entreprises en des lieux plus rapprochés de nous, où il espère qu'elles seront plus heureuses.

M. Chapellier ajoute quelques détails relatifs aux explorations auxquelles il a assisté avec M Laurent.

M. Chapellier fait ensuite la communication suivante ;

« Le maréchal duc de Bellune, connu sous le nom de maréchal *Victor*, naquit à Lamarche (Vosges), le 7 décembre 1764, et mourut à Paris le 1er mars 1841. Il reçut au baptême le seul prénom de *Claude*, comme le constate son acte de naissance; mais il paraît que, dès son jeune âge, ses parents lui donnèrent, on ne sait pour quel motif, celui de *Victor*, qui lui resta, et sous lequel il est connu, la plupart des biographes ne lui en donnant pas d'autre. Cependant Nollet-Fabert, dans sa *Lorraine militaire*, et la *Nouvelle biographie universelle*, publiées par Firmin Didot, lui attribuent les deux prénoms de *Claude-Victor*. — L'acte de naissance de ce guerrier de la République et de l'Empire, l'une des illustrations de la Grande Epoque, et l'un des hommes les plus remarquables auxquels les Vosges aient donné le jour, mérite d'être connu, parce qu'il est devenu une pièce historique. Le voici, tel que nous l'avons copié le 17 septembre dernier, sur les registres de l'état civil de la ville de Lamarche.

« N° 115. — Claude, fils légitime de Charles Perrin,
» huissier royal au bailliage de Bassigny séant à Lamarche,
» et de Marie Anne Floriot, est né et a été baptisé le sep-
» tième décembre mil sept cent soixante quatre; il a eu
» pour parrain Claude Thomas, aussi huissier royal audit
» bailliage, et pour marraine Françoise Michel, qui a dé-
» claré ne saye signer, le parrain a signé avec moy les an
» et jour susdits. »

F. S. Vuillaume. C. Thomas.

r. tri.

(Religieux trinitaire.)

En marge est écrit : Acte de baptême de Claude Perrin, décédé maréchal de France.

« A la table de la fin du registre on lit, écrit, comme la note marginale, de la main de Floriot, son cousin, ancien maire de Lamarche : « il a été élevé à la dignité » de maréchal de l'Empire français, duc de Bellune, pair » de France, ministre de la guerre en 1823. » (C'est de 1821 à 1823.)

Engagé à dix sept ans, le 10 octobre 1781, au 4e régiment d'artillerie, dans lequel Napoléon devait faire ses premières armes, général de brigade en 1793, au siége de Toulon, il se distingua surtout à Marengo, à Friedland; maréchal en 1807, duc de Bellune en 1808, il se distingua de nouveau à la Bérézina, à Brienne, à Craonne, etc. Pair de France en 1815, ministre de la guerre en 1821, mort à 77 ans le 1er mars 1841.

M. Charton donne lecture d'un petit travail qu'il a rédigé sous ce titre : *Les grands noms*. Dans ces quelques pages, M. Charton met en relief la manie qu'ont eue et qu'ont encore certains personnages de plus ou moins de valeur d'avoir de grands noms, des noms composés d'un grand nombre de syllabes, des noms surtout renfermant une ou plusieurs fois la particule et simulant un ou plusieurs quartiers de noblesse. A l'appui de cette thèse, M. Charton cite le nom de Carbon, auquel son possesseur obtint d'abord d'ajouter celui de de Flins, puis celui de des Oliviers, et qui, pour toute gloire de son orgueilleuse tentative, ne recueillit que ce distique acéré d'un malin poëte :

Carbon de Flins des Oliviers
A plus de noms que de lauriers.

Celui d'un grand manufacturier, qui obtint le titre de baron, et à qui un membre de sa famille, peu flatté de le voir répudier son origine plébéienne, écrivait : Monsieur, vous étiez hier le premier des manufacturiers, aujourd'hui vous êtes le dernier des barons. Celui de Roussin, valet de

pied du duc de Lorraine Charles IV, qui obtint pour ses étranges services de s'appeler Roussin de la Taureaudière, du nom d'un petit domaine perdu dans un coin du bailliage de Vosge, où l'on nourrissait un taureau banal. Un de ses descendants se fit ajouter d'autres noms encore, et s'appela Roussin de la Taureaudière du Val des Champs de la Roche, ce qui ne l'empêcha pas de mourir pauvre et sans descendants, après avoir attendu toute sa vie un mariage avec une héritière noble et riche. A côté de ces noms d'un pompeux burlesque, M. Charton cite les noms courts et fameux du maréchal Ney, de l'amiral Bruat, du ministre Périer, de l'historien Thiers, du procureur général Dupin, de l'économiste Say, du savant Monge, de l'orateur Rouher, de l'avocat Favre, du poète Hugo, du peintre Ingres, du compositeur Aubert, du chirurgien Parrey, du médecin Arnal, du philosophe Franck, de l'industriel Jacquart, du tragédien Talma, etc., etc., et termine par certains noms qui, en voulant devenir sonores, ne sont devenus que ridicules. La conclusion, la morale du travail de M. Charton peut se formuler ainsi : l'habit ne fait pas le moine, le grand nom ne fait pas le grand homme.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Envoi, par M. l'abbé Mougel, d'une boîte contenant une lampe antique et des médailles. Les membres présents examinent avec attention cette lampe, qui est très-belle. Le tout sera déposé au musée.

Journal de la Société pour l'instruction élémentaire, n° d'août-septembre 1867. Ce numéro contient la liste des récompenses accordées à divers instituteurs et institutrices du département des Vosges, sur la proposition de la Société

d'Emulation. Ces récompenses seront, suivant l'usage, décernées à notre prochaine séance publique.

Lettre de M. Piroux, compte rendu de ses travaux. M. Piroux demande que la Société appuie de nouveau son désir de voir ériger son établissement en école impériale. M. Charton rappelle qu'une délibération dans ce sens a déjà été prise il y a trois ans; il conviendrait de la renouveler, comme l'ont déjà fait plusieurs conseils généraux.

Lettre de M. Thiriat, qui adresse des collections de plantes et d'insectes pour l'enseignement secondaire spécial.

Lettre de M. le docteur Chevreuse qui adresse de nouvelles observations sur le miélat des houblonnières

Lettre de M. le Préfet, envoi d'un n° de l'*Impartial du Rhin*, qui contient un compte rendu du concours régional de Colmar.

Lettre de M. Berdy, qui envoie une note sur l'hydrologie de Gérardmer.

La correspondance épuisée, M. le Président rappelle que la Société d'Emulation a toujours recommandé l'introduction des machines agricoles. Jusqu'à présent, rien n'a été fait. Les communes n'ont pas acheté d'instruments d'essai, et personne n'a réclamé la prime de 500 francs proposée par la Société pour la propagation de ces instruments. Un article du journal d'agriculture pratique a trait à deux instruments charrues pour l'extraction de la betterave et de la pomme de terre. M. le Président fait remarquer l'intérêt que cette machine présente pour un pays comme les Vosges. M. Vadet croit les communes sages de ne pas se lancer dans l'achat d'instruments convenables seulement aux grandes cultures. MM. Chapellier et Lapicque appuient cette opinion de M. Vadet sur les résultats d'expériences faites notamment avec les faucheuses et avec les moissonneuses. Il faudrait, ajoute M. Vadet, rendre les instruments mieux appropriés par leurs dimensions à la petite culture et moins coûteux. M. Maud'heux père remarque, il est vrai, que les grandes machines, telles que celles du labourage à vapeur, qui ont été très-préconisées, dans

les derniers concours, ne peuvent être employées dans une grande partie de la France. Mais l'inconvénient n'existe pas pour la machine dont il s'agit, qui est d'un prix peu élevé. Il conviendrait donc de ne point la rejeter en principe, mais d'en renvoyer l'examen à la Commission d'agriculture, en la priant de formuler, s'il y a lieu, la proposition, soit d'en acheter une, soit de demander au Ministre de l'Agriculture d'en donner une à la Société.

M. Portier est proclamé membre correspondant de la Société.

M. Lapicque donne lecture du rapport de la Commission d'agriculture sur les récompenses de 1867. Après discussion des titres des candidats, la liste des primes agricoles est arrêtée.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

Correspondance :

Lettre du Président de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français, qui demande un échange mutuel de publications. Cette demande est accueillie.

Lettre de M. Lahache, juge de paix à Xertigny, qui adresse un travail manuscrit dont il est l'auteur : *Biographie de M. Loye*, ancien sous-préfet de Saint-Dié.

Lettre de M. Baudrillart qui, au nom de M. Guibal, garde général à Bulgnéville, offre à la Société un bracelet en bronze découvert par notre collègue dans un tumulus de la forêt communale d'Auzainvilliers. Ce tumulus avait été fouillé en 1863 par M. de Saulcy, qui n'y avait rien trouvé, ses recherches n'ayant porté que sur un seul point. C'est à 6 ou 7 mètres plus loin, et à $0^m,50$ de profondeur, que M. Guibal a rencontré des morceaux de charbon en assez grande quantité, des fragments très-épais de terre cuite, et plus bas encore un bracelet en bronze dont un coup de pioche a détaché une partie de la croûte oxydée

qui le recouvrait, et mis le métal à nu. Ce bracelet sera déposé au musée.

La correspondance épuisée, lecture est donnée des propositions de récompenses de la Commission du concours littéraire, artistique et industriel. La Société décide qu'une séance extraordinaire aura lieu le 5 décembre pour entendre, suivant le règlement, le rapport de M. Maud'heux fils

Sur la proposition d'un de ses membres, la Société décide que les récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire seront proclamées et décernées à la séance puplique, et que M. Maud'heux fils sera prié de rappeler les titres de ces lauréats.

M. Maud'heux père donne lecture du discours qu'il a préparé pour la séance publique. Ce n'est pas seulement sur l'année qui vient de s'écouler que M. Maud'heux a jeté les yeux dans son travail; mais, comme il l'annonce lui-même, il a voulu considérer la marche générale de notre Société, dire quelques mots du passé, et tracer quelques éléments du programme de l'avenir. La Société donne à l'unanimité son approbation à ce discours.

Sur la proposition de son président, la Société décide que la séance publique aura lieu le jeudi, 19 décembre 1867, et nomme les commissaires.

La parole est donnée à M. Charton qui, vu les services rendus à la région par l'institution des sourds-muets, fondée à Nancy par M. Piroux, propose à la Société de renouveler le vœu qu'elle a exprimé déjà en 1864 en faveur de l'érection de cette institution en école impériale. La proposition de M. Charton est adoptée.

M. Charton lit ensuite son rapport sur l'ouvrage qui lui a été renvoyé: Précis historique sur la gendarmerie depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. de Chamberet, colonel commandant la 22e légion de gendarmerie. Après avoir rappelé que le père de M. de Chamberet a dirigé pendant plusieurs années, comme ingénieur en chef, le service des ponts et chaussées dans le

département des Vosges, M. Charton entre dans une analyse assez détaillée du livre, où sont exposées toutes les transformations par lesquelles la gendarmerie a passé pour arriver à son état actuel. Le précis historique de M. de Chamberet, dit M. Charton en terminant, est digne, à plus d'un titre, d'attirer l'attention des personnes qui veulent se rendre compte des devoirs multiples imposés à la gendarmerie, et la Société doit des remerciments à l'auteur pour l'offre de ce travail

M. Gley donne lecture de son rapport sur l'Année Géographique de M. Vivien de Saint Martin, 3e année, 1865. Le but de M. Vivien de Saint Martin, comme le rappelle M. Gley, est de dresser chaque année le tableau du mouvement tout entier de la science du globe, de faire connaître à la fois les entreprises et les publications, de suivre les voyageurs dans leurs explorations et les savants dans leurs travaux, de parcourir dans le présent toutes les contrées du monde et dans le passé toutes les époques de l'histoire, pour laquelle chaque jour met en lumière de nouveaux documents. Ce plan, M. Vivien de Saint-Martin l'a rempli avec autant de succès que de bonheur, et M. Gley entre, sur l'ensemble du livre, dans des considérations à la suite desquelles il conclut que l'Année géographique s'est trouvée dès son apparition à la tête de toutes les publications de même nature. M. le rapporteur analyse ensuite chacune des parties de l'ouvrage et rappelle les découvertes et les études faites en Afrique, en Asie, en Amérique, en Océanie, et même en Europe qui, bien qu'étant la plus connue des cinq parties du monde, n'offre pas pour cela le chapitre le moins curieux à l'attention des lecteurs. N'est-ce pas une chose agréable, dit M. Gley, de pouvoir en quelques instants, sous la direction d'un guide sûr et habile, parcourir dans son fauteuil toute la surface de la terre, et d'apprendre ce qui s'est passé de curieux et d'important pendant une année sur tous ses points? M. Gley termine en rappelant que M. Vivien de Saint-Martin insiste

à plusieurs reprises sur l'infériorité de notre instruction géographique, et sur la supériorité de l'Allemagne dans cette science. Mais M. le rapporteur cite des travaux et des noms qui peuvent soutenir la comparaison des renommées les mieux établies d'outre-Rhin, et les travaux de M. Vivien de Saint-Martin lui-même lui ont conquis une place justement méritée à côté des noms les plus éclatants.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1867,

sous la présidence de M. Maud'heux, père.

M. Albert communique à la Société le prospectus d'une machine à vapeur qui peut marcher sur les routes et qui a été essayée par M. Hercule Ferry, de Saint-Dié.

M. Maud'heux fils donne lecture de son rapport au nom de la Commission du concours littéraire, artistique, scientifique et industriel. Après cette lecture et la discussion de quelques points soulevés par M. le rapporteur lui-même, la liste des récompenses de ce concours est arrêtée.

Sur la proposition d'un de ses membres qui apporte de nouveaux renseignements, la Société d'Emulation, mieux éclairée, introduit une modification dans la liste de ses récompenses agricoles.

M. le Président prie ceux de MM. les membres de la Société qui ont essayé le guano, de faire connaître les résultats de leurs expériences.

M. le Président fait à la Société deux propositions qui sont renvoyées à la Commission d'agriculture; l'une relative à l'engrais Vill; l'autre au sujet des différentes machines agricoles qu'on pourrait introduire dans notre département.

SÉANCE PUBLIQUE DU 19 DÉCEMBRE 1867,

sous la présidence de M. le marquis de Fleury, Préfet des Vosges. (Voir plus loin.)

Ouvrages reçus de S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, pendant l'année 1867.

Rapport sur la viticulture de la Corse et de l'ouest de la France, par M. le docteur Jules Guyot.

Description des espèces bovine, ovine et porcine de la France, tome 1er, par Lefour.

Les animaux de la ferme, 12 livraisons, de la Maison rustique.

Enquête sur les engrais industriels, 2 volumes.

Rapport sur la fécondation artificielle du blé, par le maréchal Vaillant.

Concours d'animaux reproducteurs de 1851 à 1866, 13 volumes.

Concours d'animaux de boucherie de 1849 à 1861, 14 volumes.

Rapport sur l'industrie linière, 2 volumes.

Recherche expérimentale sur le développement du blé, par Pierre, 1 volume.

Lois et documents sur le drainage, 1 volume.

Rapport sur le rouissage du lin, 1 brochure.

Le Mouton, par Lefour, 1 volume.

Le Porc, par Heuzé, 1 volume.

Le Jardin potager, par Joigneaux, 1 volume.

Guide pratique pour la culture des plantes fourragères, par Gobin, 1 volume.

Trente années d'agriculture pratique, par Gauthier, 1 volume.

Prairies artificielles (*cause de la diminution de leurs produits*), par Pierre, 1 volume.

Principes d'agriculture rationnelle, par Crussard, 1 volume.

Guide pratique du Jardinier multiplicateur, par Carrière, 1 volume.

Herd-Book, français-registre des animaux pur sang de la race bovine courte corne améliorée, dite race Durham. Volume 6e, 1re et 2e parties.

Culture du poirer, par Baltet, 1 brochure.

Arbre généalogique du groupe pêcher, 1 volume, par Carrière.

Production et fixation des variétés dans les végétaux, 1 volume, par Carrière.

Documents concernant le typhus contagieux des bêtes à cornes, 1 brochure.

Du cadastre dans ses rapports avec la propriété foncière, par Bonjean, Sénateur.

Rapport à l'Empereur sur le typhus contagieux du gros bétail, 2 brochures, par Béhic. — *Instructions adressées à MM. les Préfets, sur le typhus contagieux.*

Typhus contagieux du gros bétail, 2 brochures, par Renau.

Discours prononcé par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, au concours de Poissy, en 1866.

Le blé et le pain, 1 volume, par Barral.

Les Oiseaux et les insectes, 1 volume, par Henrion (Victor).

L'Agriculture et la liberté, 1 volume, par Victor Borie.

Labourage à vapeur, concours de Roanne, une brochure.

Du choix et de la culture des pommes de terre, 1 volumes, par Courtois-Gérard.

Entretiens d'un instituteur sur l'utilité des oiseaux, 1 volume, par Ch. Viel.

Almanach Crescent.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Émulation des Vosges en 1867.

L'École, revue de l'instruction populaire. Journal hebdomadaire.

L'Apiculteur, journal mensuel, sous la direction de M. Hamet.

La Ferme, écho des campagnes, sous la direction de M. Humbert.

Revue d'hydrologie médicale française et étrangère, et clinique des maladies chroniques, sous la direction de M. le docteur Aimé Robert.

La Réforme scientifique, journal mensuel, sous la direction de M. Ch. Rabache.

Observations météorologiques faites à Mirecourt, par M. Bronswick.

La Presse vosgienne, journal de l'arrondissement de Mirecourt, sous la direction de M. Humbert.

Les publications des Sociétés savantes correspondantes dont la liste est plus loin.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société d'Emulation des Vosges pendant l'année 1867.

Discours de M. Maud'heux fils, président du comice d'Epinal, à la fête annuelle de 1866, à Bains.

Rapports de M. Gardeur et de M. Noel, au nom des Commissions du comice d'Epinal, à la fête de Bains.

Les travaux historiques de la ville de Paris, étude critique sur les deux premiers volumes de la collection, par Urbain Deschartes.

Les Anciens couvents de l'Alsace. Luppach, par M. Sabourin de Nanton.

Essai sur l'hydrologie du bassin de l'Ill, par M. Ch. Grad.

Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV, de l'année 1701 à 1744, par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles, recueilli par J. A. Leroi, conservateur de la bibliothèque de Versailles.

Analyse et synthèse de l'épidémicité cholérique. Question sociale. Origine, développement, propagation des épidémies de choléra, par M. le docteur Sélim-Ernest Maurin.

Exposé d'un système de crédit foncier rural et de crédit agricole, présenté à la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, par M. Granié.

Du prêt agricole à 3 %, par M. Bastide d'Azar, ancien député.

Réfutation adressée à la Société centrale d'agriculture de la Savoie, au sujet du rapport de son secrétaire, M. Bebert, sur l'ouvrage de M. Calloud, intitulé : *Etudes sur l'irrigation*, par l'auteur.

Géographie des Vosges, 3e édition, par M. Gley.

Voyages dans les Vosges. Célébrités vosgiennes, hommage de M. Humbert.

Météorologie agricole du canton de Remiremont pendant l'année 1866, par M. X. Thiriat.

Etudes archéologiques sur l'histoire de Jules César, par l'Empereur Napoléon III, et sur la carte officielle des Gaules, par M. Léon Fallue.

Culture forcée par le thermosiphon des fruits et légumes de primeur, par le comte Léonce de Lambertye, 4e livraison, haricot et tomate.

Emploi des résidus : Les usages industriels du chlorure de calcium. — Notice sur le badigeonnage du bois au muriate de chaux pour le rendre extérieurement incombustible. — Rapport sur le procédé de concentration des liquides, inventé par M. Porion.

Sur l'occlusion intestinale, par M. le docteur Putegnat.

De la traduction arabe de Dioscorides et des traductions arabes en général. Etudes philologiques pour faire suite à celles de Ebn Beithâr.

Blotzheim, son passé, son présent. Etude historique et archéologique, par M. Sabourin de Nanton.

Découverte d'une fonderie celtique (âge de bronze) dans le village de Larnaud, près de Lons-le-Saulnier, en 1865. Procès-verbal, rapport, inventaire.

L'Année géographique, revue annuelle, par M. Vivien de Saint-Martin, 3e année.

L'Aménagement des forêts. — Conduite et direction de l'exploitation des forêts, par M. Puton.

Méthode de dactylologie, pour l'éducation, l'instruction et les relations des sourds-muets dans la famille, l'école primaire, l'institution et le monde, par M. Piroux.

Le Crédit agricole, par les réserves de blé, d'après le système de M. Emile Pavy.

L'Enseignement agricole appliqué à l'instruction primaire et à l'instruction secondaire, par M. L. Gossin.

Vues d'avenir qu'avait émises de bonne heure la Lorraine sur l'orientalisme et notamment sur l'utile influence du sanscrit. Discours de réception de M. Leupol à l'Académie de Stanislas, et réponse du Président.

Eléments d'économie rurale, industrielle et commerciale, par M. H. Baudrillart.

Le luxe privé et le luxe public à Athènes, par M. H. Baudrillart.

Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie, par M. Dureau.

Exposition universelle de 1867. France. Administration des forêts. Catalogue raisonné des collections exposées par l'administration des forêts.

Rapport fait, le 4 décembre 1866 et le 8 janvier 1867, par M. Trouessart, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, à la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de la même ville, sur un ouvrage intitulé : *Qu'est-ce que le soleil? Peut-il être habité?* par M. Coyteux. — Réponse à ce rapport et critiques, par M. Coyteux.

Origine de l'espèce humaine dans les environs de Toul.

Analyse chimique et examen comparatif des épaves touloises avec celles du musée impérial de Saint-Germain et de l'exposition universelle, par M. Husson.

Recherches expérimentales sur le développement du blé et sur la réparation, dans ses différentes parties, des éléments qui le constituent à diverses époques de sa végétation, par M. Isidore Pierre.

De l'alimentation du bétail au point de vue de la production, du travail, de la viande, de la graisse, de la laine, des engrais et du lait, leçons professées à la faculté des sciences de Caen, par M. Isidore Pierre.

Prairies artificielles. Des causes de diminution de leurs produits. Etude sur les moyens de prévenir leur dégénérescence, par M. Isidore Pierre.

Exposition des vitraux destinés à l'église de Fénétrange, exécutés par M. Petit-Gérard, peintre-verrier de la cathédrale de Strasbourg, par M. Sabourin de Nanton.

Complément à l'exposé d'un système de crédit foncier rural et de crédit agricole, présenté à la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, par M. Granié.

L'Insectologie agricole.

Allocution prononcée par M. Vagner à la distribution des prix de l'œuvre des frères des écoles chrétiennes, à Nancy, le 19 août 1867.

Des usages du comté de Dabo, par M. Salmon.

Précis historique sur la gendarmerie depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. le colonel de gendarmerie de Chamberet.

Variétés pathologiques, par M. le docteur Liégey.

Des eaux douces et des plantes aquatiques, par M. Bataillard.

Procès-verbaux des séances du Conseil général des Vosges pendant la session de 1867.

Nouveau traité historique, théorique et pratique du calendrier, par M. A. Henriot.

Introduction à la science de l'ingénieur; aide mémoire

des ingénieurs, des architectes, etc., partie théorique, par M. Claudel.

Formules, tables et renseignements usuels; aide mémoire des ingénieurs, des architectes, etc., partie pratique, 7e édition, par M. Claudel.

Les premiers animaux domestiques et les premières plantes cultivées dans la contrée qui plus tard fut la Gaule. Les animaux domestiques dans l'antique Egypte, rapports faits à la Société impériale d'acclimatation, par M. Bourguin.

Défense du Judaïsme ou examen de quelques préjugés relatifs aux israëlites et à leurs croyances, par M. Isaac Lévy.

Extraits du dictionnaire encyclopédique des sciences médicales publié sous la direction du docteur A. Dechambre. Articles de M. le docteur Liétard : *1° Peuples ariens. — 2° Langues ariennes. — 3° Arménie.*

Même extrait : *Asie mineure, Géographie médicale.*

Lettre relative aux silex taillés de main d'homme ou antéhistoriques, adressée à M. Boucher de Perthes par M. Victor Châtel.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Jules Corblet.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Émulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

1. Institut impérial de France, quai de Conti, 23, à Paris.

2. Société impériale et centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

3. Société pour l'instruction élémentaire, quai Malaquais, 3, à Paris.

4. Société de la morale chrétienne, rue Saint-Guillaume, 12, à Paris.

5. Société impériale des antiquaires de France, au Louvre, 1, à Paris.

6. Société géologique de France, rue du Vieux Colombier, 24, à Paris.

7. Société impériale zoologique d'acclimatation, rue de Lille, 34, à Paris.

8. Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, à Paris.

9. Société de géographie, rue Christine, 3, à Paris.

10. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

11. Société impériale et centrale d'agriculture de France, rue de Grenelle Saint-Germain, 84, à Paris.

12. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, à Paris.

13. Société philotechnique, rue de Valois, 21, à Paris.

14. Société centrale d'agriculture, à Nancy.

15. Académie de Stanislas, à Nancy.

16. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

17. Société de médecine de Nancy.

18. Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, à Nancy.

19. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.

20. Académie impériale de Metz.

21. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

22. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

23. Société philomathique de Verdun.

24. Société du musée, à Bar-le-Duc.

25. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de Douai.

26. Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

27. Société d'Émulation de Cambrai.

28. Société de l'histoire et des beaux-arts, de Bergues.

29. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

30. Société d'agriculture, sciences et arts, de Boulogne-sur-Mer.

31. Société académique de Boulogne-sur-Mer.

32. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

33. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

34. Société linnéenne du nord de la France, à Amiens.

35. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

36. Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

37. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

38. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

39. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

40. Société de médecine de Caen.

41. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

42. Société académique de Brest.

43. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.

44. Société industrielle d'Elbœuf.

45. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

46. Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

47. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

48. Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

49. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

50. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

51. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

52. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

53. Société académique de Laon.

54. Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).

55. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny (Aisne).

56. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français (Marne).

57. Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

58. Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.

59. Société historique et archéologique de Langres.

60. Académie impériale de Rheims.

61. Société archéologique de Sens.

62. Société des sciences naturelles de Strasbourg.

63. Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.

64. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

65. Société d'histoire naturelle de Colmar.

66. Société industrielle de Mulhouse.

67. Société d'émulation de Montbéliard.

68. Société d'émulation du Doubs, à Besançon.

69. Société des sciences, arts et belles-lettres, de Besançon.

70. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

71. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

72. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

73. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

74. Société éduenne, à Autun.

75. Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny.

76. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

77. Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.

78. Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à St-Etienne.

79. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.

80. Société linnéenne de Lyon.

81. Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon.

82. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

83. Union des arts, à Marseille.

84. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

85. Société archéologique de Béziers.

86. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.

87. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

88. Société d'agriculture, sciences et arts, d'Agen.

89. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

90. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

91. Société littéraire et scientifique de Castres.

92. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.

93. Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

94. Académie impériale dessciences, belles-lettres et arts, de Bordeaux.

95. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

96. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers.

97. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, d'Angers.

98. Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

99. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Indre-et-Loire, à Tours.

100. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

101. Académie des sciences et lettres, de Montpellier.

102. Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.

103. Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

104. Société archéologique de la province de Constantine.

105. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

106. Société jurassienne d'émulation à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

107. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

108. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre).

109. Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

110. Académie Giœna des sciences naturelles, place de l'Université royale, n° 11-12, à Catane (Sicile).

111. Comice agricole d'Épinal.

112. Comice agricole de Rambervillers.

113. Comice agricole de Saint-Dié.

114. Comice agricole de Remiremont.

115. Comice agricole de Mirecourt.

116. Comice agricole de Neufchâteau.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 19 DÉCEMBRE 1867.

La séance publique annuelle de la Société d'Émulation des Vosges a eu lieu le jeudi, 19 décembre 1867, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Epinal.

Elle était présidée, en l'absence de M. le Marquis de Fleury, Préfet du département et Président d'honneur de la Société, par M. Danican Philidor, Secrétaire général de la Préfecture. M. le Secrétaire général avait à sa droite M. Maud'heux père, Président de la Société, M. Thuriot, adjoint au Maire d'Épinal, Secrétaire du Comice, et M. Malgras, Inspecteur d'Académie; à sa gauche M. le Comte de Bourcier de Villers, ancien député, ancien Président du Comice d'Épinal, M. Baudrillart, Conservateur des forêts, vice-président de la Société, et M. Lebrunt, secrétaire perpétuel.

Presque tous les membres titulaires et plusieurs

membres associés libres étaient présents. Les lauréats formaient le reste de l'auditoire, avec l'assistance d'élite que nous sommes heureux de voir à nos cérémonies.

Sur une table on remarquait un nouveau modèle de ruche et un échantillon de miel apporté par l'un des lauréats.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Secrétaire général a pris la parole, et, dans une courte et élégante improvisation, a exprimé le regret de l'absence de M. le Préfet, a fait ressortir l'institution du Comité d'Histoire vosgienne, due à l'initiative de la Société d'Émulation, et enfin, au nom de l'Administration départementale, a remercié notre association de tout ce qu'elle a fait d'utile. Les applaudissements unanimes de la Société ont accueilli les bonnes paroles de M. le Secrétaire général.

M. Maud'heux père, Président de la Société, sans entrer dans un compte rendu détaillé des travaux de l'année, s'est placé à un point de vue plus élevé, et, dans un discours d'ensemble écrit avec son talent de généralisation habituel, a voulu jeter un regard sur la marche de notre Société, rappeler son passé et tracer les éléments du programme de l'avenir. La Société accueille de nouveau ce discours avec les plus vifs applaudissements.

M. Lapicque, au nom de la Commission d'agriculture, a énuméré ensuite, dans un travail rédigé avec netteté et concision, les titres des lauréats aux récompenses que la Société leur a décernées.

La Société a accueilli avec une satisfaction marquée ce premier rapport de notre jeune collègue.

M. Maud'heux fils a rendu compte des résultats du concours littéraire, du concours artistique et du concours industriel. M. Maud'heux fils est heureux des succès de ces concours à l'extension desquels il pourrait dire qu'il a contribué, et qui nous ont valu cette année des œuvres remarquables.

Enfin le Secrétaire perpétuel a proclamé les noms des lauréats de la Société d'Émulation, ainsi que de ceux de la Société pour l'instruction élémentaire de Paris, et tous, au milieu des applaudissements et des félicitations, sont venus recevoir, des mains des personnes assises aux places d'honneur, les signes des distinctions qu'ils ont méritées.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. LEBRUNT.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

LE 19 DÉCEMBRE 1867,

PAR

M. DANICAN PHILIDOR,

Secrétaire général.

Messieurs,

A ma sollicitation, vous avez eu l'obligeance de retarder de quelques jours cette séance solennelle, dans l'espoir que M. le Préfet pourrait venir occuper ici la place que vous désiriez lui réserver : il me recommande de vous témoigner très-particulièrement combien votre courtoisie ajoute à son chagrin de manquer, cette année, à votre rendez-vous.

Si vous regrettez l'absence de votre Président d'honneur, je ne la déplore pas moins : en effet, Mesdames et Messieurs, nous sommes ainsi privés, vous et moi, de l'une de ces allocutions d'un tour original et profondément personnel, à la façon des hommes politiques de l'Angleterre, où la familiarité du ton n'exclut ni l'élégance du langage, ni la finesse des aperçus, non plus que l'élévation de la pensée, et dans lesquelles excelle M. le marquis de Fleury. (Bravos prolongés.)

De sa part, l'éloge eût été facile et autorisé : embrassant l'ensemble de vos travaux féconds et le cercle de votre heureuse influence, il vous eût apporté de hautes appréciations qui ne sauraient m'appartenir.

D'ailleurs, si j'entreprenais d'énumérer tous les titres qui vous signalent à l'estime et à la reconnaissance publiques, j'aurais bientôt franchi les limites que je me suis tracées.

Aussi, sans m'écarter du rôle modeste qu'il me sied de garder devant cette imposante assemblée, je vous demande la permission de choisir, pour en relever le mérite, — entre tous les résultats dus à votre initiative, — une création née sous l'inspiration commune de MM. les Membres de la Société d'Emulation, et dont les fondateurs, qui ne sont ni les moins éclairés, ni les moins compétents parmi vous, ont à leur tête votre très-digne Président, dévoué toute sa vie aux intérêts de son pays natal ; je veux parler du *Comité d'histoire vosgienne*. (Bravo ! Bravo !)

L'histoire, en effet, ne possède-t-elle pas un attrait dominant pour tout esprit sérieux? J'ajouterais volontiers que son étude est œuvre patriotique, en ce qu'elle nous rend plus équitables envers les contemporains comme à l'égard des hommes du passé. Eclairant la génération présente aux lueurs d'une expérience chèrement acquise, ses enseignements ont de quoi nous prémunir contre les impatiences prématurées et nous fortifier contre les découragements aveugles : c'est ainsi qu'ils conduisent l'impartiale raison à porter un jugement sympathique sur les efforts de ceux qui n'usent du pouvoir que pour marcher résolûment au triomphe de la civilisation et du progrès, « sans que les obstacles ou les résistances injustes puissent ébranler ni leur courage ni leur foi dans l'avenir, » suivant les belles et nobles paroles d'un auguste orateur (1).

Au reste, l'histoire a pour le cœur des satisfactions comme

(1) Napoléon III, discours d'ouverture de la session législative, le 18 novembre 1867.

pour l'esprit : en faisant vibrer la fibre la plus puissante des âmes françaises, l'amour de la patrie, elle nous donne la joie de revivre un moment avec nos pères, — et vous sentirez, en écoutant tout à l'heure M. le Rapporteur du concours artistique et littéraire, quel plaisir on peut goûter en leur compagnie, — avec nos pères, dis-je, qui nous ont légué leurs exemples, en même temps que ce flambeau de l'existence dont la poésie vous a retracé l'image :

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt (1).

Veuillez me pardonner, Mesdames, cet unique emprunt à un idiôme dont l'irrévérencieuse obscurité justifie toutes vos malédictions.

Au surplus, un mot encore et j'ai fini.

Ainsi, Messieurs, les patientes investigations et les studieuses recherches que vous avez provoquées restitueront, avec leur empreinte et leur physionomie originales, les événements et les hommes qui ont fait de cette contrée le pays que nous sommes fiers de servir et d'aimer avec vous.

L'administration du département vous remercie, et, si j'en avais le droit, je vous remercierais encore au nom des enfants de tous ceux qui, à tant de titres divers, ont illustré cette vaillante terre des Vosges.

---

(1) Lucrèce, *De rerum naturâ*, II, 78.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du 19 Décembre 1867,

PAR M. MAUD'HEUX PÈRE,

Président de la Société.

Messieurs,

Des circonstances imprévues, survenues à la dernière heure, ont empêché ceux de nos collègues qui en avaient été successivement chargés, de vous présenter l'exposé sommaire qui, chaque année, nous met en rapport avec le public. En pareille occurrence, cette tâche incombe de droit au Président, et, malgré l'affaiblissement de ma santé et de mes forces, je n'ai pas cru pouvoir la décliner. Heureusement je puis me confier à votre indulgence; heureusement aussi, cette tâche n'exige plus comme autrefois l'énumération des travaux que chacun de nous a apportés à l'œuvre commune. Sous ce rapport, notre but est beaucoup mieux atteint par la publication des procès-verbaux de nos séances, toujours s exactement et si correctement rédigés par notre secrétaire

Je puis donc me borner à jeter un regard rapide sur la marche générale de notre Société, à dire quelques mots du passé, et à tracer quelques éléments du programme de l'avenir.

Comme toujours l'agriculture a occupé la première place dans vos sollicitudes. Dans l'enquête solennelle destinée à constater les souffrances qu'elle venait d'éprouver, et à en rechercher les causes, notre Société a su s'inspirer de grandes règles économiques et conserver son calme au sein de l'agitation générale d'une fièvre véritable qui soulevait les prétentions les plus exagérées et leur suscitait de fougueux interprètes. Elle a sagement compris que deux grands intérêts étaient en présence, celui des producteurs et celui des consommateurs, et qu'il fallait les concilier et non immoler l'un à l'autre. Elle savait d'ailleurs, par l'expérience du passé, que, si l'antique Egypte, au temps de Joseph, a vu sept vaches maigres succéder à sept vaches grasses, c'est-à-dire, sept années de disette à sept années d'abondance, les conditions particulières à nos climats ramènent, à de plus courts intervalles, ces alternatives, et apportent plus rapidement aux producteurs la réparation de leurs pertes. Il m'est agréable de le dire : notre Société n'est pas la seule qui se soit inspirée des mêmes convictions, et c'est avec une véritable satisfaction que j'ai retrouvé, dans l'œuvre de la Société de l'Ain, département placé dans les mêmes conditions que le nôtre, les mêmes principes admis comme points de départ; les mêmes vues formulées comme conclusions.

Aujourd'hui que les pertes de l'agriculture sont réparées, une sorte d'indifférence semble avoir succédé à l'agitation des premiers jours; sauf quelques tirailleurs isolés qui s'efforcent encore de prolonger la lutte, l'exaltation a fait place à un silence presque complet. Le résumé de l'enquête se fait attendre, et à peine quelques voix s'élèvent-elles pour le réclamer. Notre Société ne partagera pas plus cette apathie que l'agitation première. Elle ne cessera de réclamer toutes les améliorations qui, sans nuire aux consommateurs,

tendront à assurer des conditions plus heureuses aux producteurs. Aussi a-t-elle pris acte des promesses que le Gouvernement a fait entendre. Aussi voit-elle avec plaisir le Conseil d'État presser l'examen du Code rural si impatiemment et depuis si longtemps attendu. Aussi espère-t-elle avec confiance quelque grande mesure qui mettra fin à cet afflux vers les grandes villes de tant de travailleurs détournés de la terre qui ne retournent plus à la terre.

Au nombre des promesses du Gouvernement, il en est deux qui touchent aux intérêts les plus vivaces de notre département. En annonçant la présentation d'un quatrième réseau de chemin de fer, le Gouvernement a fait connaître que ce réseau comprendrait une troisième percée de la chaîne des Vosges. Puisse-t-elle être placée au point le plus favorable aux intérêts du commerce et de l'industrie, mais, surtout et avant tout, à ceux de l'agriculture trop mal partagée dans les combinaisons des trois autres réseaux. En parlant de la nécessité d'achever nos chemins vicinaux, le Gouvernement a exprimé la résolution de seconder la création des lignes ferrées vicinales, par des subventions plus larges que celles qu'il a jusqu'à présent accordées dans la mesure étroite de l'avantage qu'elles pouvaient assurer aux propriétés de l'État situées sur leur parcours. Cette promesse a relevé les légitimes espérances des contrées agricoles, et notre département est heureusement placé dans des conditions qui lui permettront d'en réclamer à son profit une application immédiate. Permettez-moi d'entrer à cet égard dans quelques détails qui, je l'espère, ne vous paraîtront pas un hors-d'œuvre.

Il y a quatre ans l'Alsace a donné à la France un grand exemple en entreprenant et en réalisant, avec ses seules ressources et le concours restreint de l'État, la création de plusieurs chemins de fer vicinaux qui unissent ses groupes industriels et ses centres agricoles. Les Vosges peuvent être devancées dans la voie du progrès, mais elles n'hésitent pas à la suivre. Aussi, placé alors à la tête de l'administration de la ville d'Épinal, et fidèle à l'esprit qui inspire notre Société, ai-je

recherché avec attention les moyens de suivre l'impulsion donnée par nos voisins. Un comité s'est formé sous mes auspices; une nombreuse assemblée, venue de tous les points du département, s'est réunie en 1864 et a adopté le projet d'une grande artère vicinale de Neufchâteau à Saint-Dié, passant par Mirecourt et par Épinal, unissant ainsi les deux zônes du département que la différence de leurs productions appelle à de continuels échanges et rapprochant toutes les populations de leurs centres administratifs, judiciaires et spirituels. La ville d'Épinal s'inscrivit pour une subvention de 200,000 fr., et par un vote de 2,000 fr. pour les frais des études. Si nos communes possédaient les mêmes richesses que celles de l'Alsace, si les grandes propriétés, les grandes usines y étaient aussi nombreuses, si l'inégalité de notre sol n'y rendait pas les constructions plus coûteuses, notre département aurait pu suffire à ce grand projet. Malheureusement il n'en est pas ainsi : de Neufchâteau à Epinal, les communes sont pauvres; les grands domaines et les grandes usines font défaut; un large concours de l'Etat est indispensable. D'Epinal à Saint-Dié, un premier tronçon d'Arches à Bruyères est déjà concédé. Le conseil général, dans sa dernière session, a appuyé la demande d'une subvention suffisante pour l'exécution du tronçon de Bruyères à Saint-Dié par Anould. Des intérêts différents, mais qui se rattachent aux nôtres, ont amené l'étude d'un autre tronçon de Saint-Dié à Schirmeck, et là encore plus de 1,200,000 fr. sont offerts pour prolonger la ligne jusqu'à Mützig déjà rattaché à Strasbourg Ainsi, l'idée première a grandi; elle recueille chaque jour des appuis et de chaleureuses manifestations. Aucune n'est à mes yeux plus grave et plus importante que la dernière délibération du Conseil général qui, en se prononçant pour l'une des percées des Vosges, a posé, comme condition de son vote, l'adjonction de la section d'Épinal à Neufchâteau au projet de cette percée.

Devant ces manifestations si énergiques, comment ne pas avoir l'intime conviction que l'avenir verra réaliser les vœux

de notre département, et créer la grande artère agricole du réseau vosgien? C'est ce moment qu'il faut hâter par nos efforts et par nos sacrifices, et déjà un grand pas est fait à cet égard. Il en a été fait un autre; toute la ligne a été étudiée, et notre département peut dès à présent adresser ses sollicitations au Gouvernement. Il est armé de toutes pièces pour réclamer et pour obtenir dans l'exécution des promesses du Gouvernement un rang de priorité que nos populations ont bien mérité par leurs sacrifices. Ici, Messieurs, qu'il me soit permis d'acquitter une dette de reconnaissance envers le premier magistrat du département, notre Président d'honneur. C'est lui qui, en 1864, est venu présider notre grande réunion départementale. Depuis ce moment, avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, il n'a cessé d'éclairer les comités, de provoquer tous les vœux, d'exciter aux sacrifices, d'inspirer de son dévouement les ingénieurs chargés des études, de rechercher les moyens de succès et de concilier par une haute impartialité toutes les divergences. C'est à cette direction dévouée, à cette activité incessante que nous devons la situation qui est la source de nos légitimes espérances. (Applaudissements répétés.)

Espérons d'ailleurs de l'art de nos constructeurs des avantages nouveaux. Déjà, en ce moment, un de nos collègues vient d'introduire dans l'arrondissement de Saint-Dié une locomotive routière dont l'emploi se multipliera, je l'espère, sur les lignes vicinales.

C'est, en premier ordre, par la création de ces lignes, que le Gouvernement pourra imprimer un vigoureux élan aux progrès de notre agriculture; mais, elle-même, plus puissante encore, tient entre ses mains les destinées de son avenir. A contempler les progrès qu'elle a accomplis depuis le commencement du siècle, malgré de longues guerres, malgré de grands revers, malgré les immenses sacrifices que la France a dû faire pour réparer ses pertes, il est incontestable qu'en un demi-siècle, cet intervalle si court dans la vie des peuples, elle a plus avancé que pendant la longue pé-

riode qui sépare notre époque de la chute de l'Empire Romain. Sans doute les esprits superficiels qui dédaignent le passé pour ne contempler que le présent peuvent nous dire avec raison que l'agriculture a encore de grands progrès à accomplir. Il y a encore une grande étendue de terrains improductifs; l'entente des assolements n'est pas parfaite; la jachère condamne trop de terres à une stérilité temporaire; l'étendue des prairies naturelles et artificielles n'occupe encore qu'une part trop faible dans notre sol cultivable; par suite la production du bétail et des fumiers est insuffisante; la chimie ne nous a pas encore appris à créer en abondance des engrais artificiels; la mécanique agricole n'a pas encore produit des instruments perfectionnés qui puissent convenir à tous les sols; la consommation de la viande du cheval, quoique usitée depuis des siècles par des nations entières, quoique devenue parfois indispensable dans les nécessités des guerres, n'est encore pratiquée que dans quelques grandes villes, au profit commun du producteur et du consommateur. Tous ces progrès et d'autres encore constituent le programme de l'avenir. Mais, nous pouvons le proclamer bien haut, la tâche la plus difficile est accomplie : la routine et les préjugés sont vaincus : cette réserve timorée qui résistait aux innovations a disparu; et, de jour en jour, les aspirations au progrès s'accentuent davantage. Parcourez les listes des récompenses décernées par les comices, suivez avec attention l'exposé des travaux auxquels vous allez décerner les vôtres, et vous reconnaîtrez que l'agriculture est en marche, qu'elle tend à généraliser les améliorations dont la valeur n'est pas douteuse, et qu'elle s'applique à adopter les autres.

Certes, on ne saurait contester ces grands résultats des efforts des associations agricoles de tous les degrés; on ne saurait méconnaître l'action puissante de leur active influence. Formées d'hommes modestes mais dévoués, constamment en contact avec les cultivateurs disséminés dans les localités les plus humbles, agissant bien moins par les écrits que par les actes, par les faits, par les exemples,

par les conseils donnés dans les entretiens les plus familiers, s'adressant sans cesse à l'intérêt privé pour le diriger vers le bien général, elles se livrent sans relâche à une propagande dont leurs disciples eux-mêmes ne tardent pas à devenir les actifs auxiliaires. C'est ainsi que nous voyons les améliorations se propager plus rapidement dans les localités où parviennent leurs récompenses; c'est ainsi encore qu'au concours régional de Colmar, notre département a été honoré d'un grand nombre de prix décernés à des lauréats presque tous récompensés déjà par notre Société, et à qui ces premiers encouragements ont profité en les engageant davantage dans la voie du progrès et du succès.

Continuons donc, pour notre part, l'œuvre que nos devanciers ont fondée. Aidons de tout notre pouvoir les associations agricoles qui sont nées après la nôtre, et qui, placées plus près des cultivateurs, exercent une influence plus immédiate sur les progrès de détail. Notre mission spéciale se caractérise de plus en plus : elle est surtout d'étudier ce qui se passe au dehors, dans les circonscriptions des autres Sociétés; de rechercher dans les publications agricoles tout ce qu'il est utile de connaître; d'apprécier les questions qui s'agitent dans la presse, les améliorations qu'elle recommande, et la possibilité de les appliquer autour de nous. — C'est ainsi que vous avez fait cette année des essais sur l'emploi de l'engrais artificiel, dit le guano agenais, et que vous étudiez la machine anglaise destinée à l'arrachage des pommes de terre et la moissonneuse espagnole qui paraît convenir aux sols les plus accidentés, mais dont le prix nous semble cependant encore trop élevé.

Si les progrès de l'agriculture accroissent nos exportations dans les années d'abondance, il faut espérer qu'ils arriveront bientôt aussi à restreindre les importations indispensables dans les années de disette. Un état de douane récemment publié prouve que, cette année encore, elles se sont accrues d'une valeur de plus de 200 millions. C'est un large sacrifice que l'agriculture doit avoir à cœur de retenir. C'est

une cause grave de perturbation dans les opérations du commerce et de l'industrie à qui l'agriculture peut les épargner. Au nombre des moyens d'y parvenir, qui ont été révélés par l'enquête, il en est un qui m'a frappé, d'une part, parce que notre Société l'a depuis longtemps reconnu et mis en pratique, d'autre part, parce qu'elle le considère comme l'un des plus efficaces pour le progrès agricole. Je veux parler de la diffusion de l'enseignement et surtout de la direction à lui donner dans les écoles de nos campagnes. Certes, notre département, sous ce premier rapport, ne connaît pas de rival auquel il puisse porter envie, et les récompenses décernées par l'Empereur et par l'Impératrice, dans les réunions provoquées par l'exposition universelle, ont à cet égard ajouté un haut témoignage à tous ceux qui honorent notre département. Permettez-moi de vous rappeler en passant que l'une de ces récompenses est venue chercher dans nos rangs un collègue que nous aimons tous et dont le zèle et la modestie sont au-dessus de tous les éloges. Sous le second rapport, les instructions ministérielles ont trouvé nos instituteurs en mesure de les appliquer, et notre Société disposée à consacrer à leurs efforts de nouveaux encouragements. Désormais la mission des instituteurs dans nos campagnes sera de les faire aimer par la jeunesse confiée à leurs soins, de modérer l'entraînement qui fait rechercher les emplois secondaires des villes, de lui apprendre que le cultivateur éclairé peut, en gardant son indépendance et sa liberté personnelle, s'assurer une position plus heureuse et plus aisée. De leur côté, les instituteurs relèveront ainsi leur propre condition. Ils deviendront les conseillers et les guides honorés de leurs concitoyens.

Une autre branche des sciences, qui semble en quelque sorte le légitime apanage des sociétés de province, l'histoire éclairée par l'archéologie occupe le second rang dans nos travaux. Ici encore j'écarte les détails ; je n'indique pas les noms de ceux qui se livrent à ces sérieuses études Les Annales que nous publions chaque année les font suffisamment con-

naître. Je ne veux vous parler que de l'œuvre collective de la Société.

Elle a continué, cette année, l'exploration des vestiges que le passé a laissés. Elle s'est surtout occupée de fouiller les tombeaux qui nous sont restés de l'époque Gauloise, et elle a pu réunir ainsi des débris précieux qu'elle a déposés au musée départemental, témoignages authentiques des coutumes, des mœurs et de l'industrie de ces temps si reculés. La période romaine, le moyen âge, ont été l'objet des mêmes recherches. Votre attention s'est portée aussi sur les sources de notre histoire locale, sur les antiques documents déposés dons nos archives départementales, mises en ordre après de longs et pénibles labeurs, par deux de nos collègues qui se sont succédé dans leur direction. Grâce à leur habile activité, tout ce que le malheur des temps a laissé subsister de nombreuses archives autrefois si riches, aujourd'hui classé, catalogué, et mis en ordre, en facilite l'étude détaillée. Cette heureuse situation a permis à notre Société d'aborder une grande entreprise, celle de la publication des documents de notre histoire. Elle portera à la connaissance du monde savant des titres encore inconnus; elle rétablira dans leur véritable texte, ceux que l'indifférence et l'incurie des copistes ont altérés. Elle jettera une vive lumière sur les époques les plus obscures, sur des temps dont les tendances et l'esprit sont encore mal compris; elle préparera la solution de problèmes qui agitent encore la polémique historique, la constitution de la féodalité et sa vitalité en dépit des violences et des troubles qui ébranlaient à chaque instant ses institutions. Elle nous dira comment le peuple, incessamment victime de la brutalité encore barbare des seigneurs féodaux, parvint à conquérir ses droits, à les faire constater par les rouleaux ou rotules, par les chartes, par les coutumes; comment enfin des villes peu peuplées cependant parvinrent à s'affranchir, comment se forma dans leur sein cette bourgeoisie si patriotique, si habile au gouvernement de ses affaires, si courageuse et

si bien prête à tous les sacrifices quand il s'agissait de défendre ses libertés et ses droits. Tel est le monument que notre Société veut élever à l'honneur de nos contrées.

La Société ne pourrait l'entreprendre seule avec les modestes ressources dont elle dispose. Elle a dû faire appel à tous les hommes de science et d'étude, et cet appel a été entendu. Dès à présent l'œuvre est commencée et promet de nous donner un jour la véritable histoire de nos contrées aussi exacte et aussi complète que possible.

Les œuvres de la littérature et des arts sont pour l'esprit un plaisir et un délassement. Quelques sociétés ne les ont envisagées que sous cet objet, et ne les ont pas admises dans le cercle de leurs travaux : d'autres, au contraire, les ont placées au premier rang. La nôtre a repoussé une exclusion malheureuse et une prédominance que son but final ne justifierait pas. Sa mission est d'être utile. Mais les œuvres de la littérature et des arts ont aussi un haut degré d'utilité, qui ne pouvait être mieux compris que dans un département qui marche au premier rang par l'instruction de ses enfants et dont les associations ont remporté tant de couronnes dans les concours de la province et dans les luttes de l'exposition universelle. Chaque fois que notre Société rencontre l'union de l'intelligence et du travail, elle s'émeut et s'intéresse ; et lorsque leurs efforts ne servent pas seulement à procurer aux hommes des plaisirs et des délassements d'un ordre élevé, mais concourent à développer dans quelques branches spéciales le goût du travail et l'émulation du progrès, elle considère comme un devoir de les mettre en relief et de les encourager. Son patronage a fait surgir plus d'un artiste distingué qu'attend une incontestable célébrité, et, depuis l'organisation de ses concours spéciaux, elle a pu récompenser, même cette année encore, plus d'une œuvre d'un mérite hors ligne.

Les mêmes considérations portent à rechercher aussi les moyens de venir en aide à l'industrie par des encouragements aux inventions et aux perfectionnements utiles. Limitées

d'abord à ceux qui ont été accomplis au profit de la mécanique agricole, ses récompenses ont produit des résultats que les concours régionaux et même ceux de l'exposition universelle ont hautement confirmés. Nous cherchons à étendre ces récompenses à l'industrie proprement dite; mais, quoique déjà notre Société ait saisi avec bonheur l'occasion d'en décerner, elle rencontre dans cette voie de sérieuses difficultés. Les inventeurs sont nombreux, mais les uns se sont abusés sur la valeur de leurs créations; d'autres, faute d'être au courant des découvertes nouvelles, après de longs efforts dignes d'un plus heureux succès, n'ont produit que des résultats qui constitueraient un pas en arrière des progrès déjà accomplis. A côté de ces obstacles, il en est d'autres qui nous éloignent encore d'une mesure éminemment utile; nous voudrions pouvoir distinguer et récompenser aussi ces auxiliaires et ces ouvriers habiles et fidèles qui sont l'honneur et la force des manufactures et des ateliers. Pour réussir dans cette double mission, nous sentons l'impérieuse nécessité du concours de l'industrie elle-même, et, maintenant qu'elle a des représentants légaux, nous pouvons espérer que notre vœu sera un jour accompli.

Je viens de vous présenter les aperçus sommaires et généraux des travaux de notre Société. Permettez que, généralisant davantage encore, je vous montre combien l'année dont nous allons atteindre le terme a été glorieuse et féconde pour notre département. Pour ne plus parler des concours où il a remporté tant de couronnes, permettez-moi de vous dire quelques mots de sa participation aux grandes fêtes de l'exposition universelle. Là, ses francs-tireurs, si justement acclamés par la population parisienne, ont apporté l'expression vivante de cet ardent patriotisme qui a, de tout temps, distingué les enfants des Vosges; là, ses sociétés artistiques ont prouvé qu'un rude climat et d'âpres montagnes ne font obstacle ni au goût, ni au progrès des arts les plus délicats; là, nos instituteurs ont montré que, loin de Paris, ce centre de toutes les lumières, en dehors de

son influence parfois trop absorbante, un département pouvait vivre de sa vie propre et conquérir un rang glorieux parmi les autres; là, enfin, le génie de nos industriels s'est révélé par des triomphes éclatants? Certes, Messieurs, l'année a été bonne entre toutes, et, à plus d'un titre, notre département doit en conserver et en perpétuer le souvenir.

Est-ce à dire que j'ai la prétention de revendiquer au profit de notre Société l'honneur de ces grands résultats? Non, sans doute. Beaucoup sont le produit d'efforts accomplis hors d'elle et sans elle. Mais, quand je considère que, depuis quarante ans, elle s'applique à exciter, à seconder, à encourager tous les progrès, à vaincre l'indifférence, l'apathie, les préjugés et la routine, à faire naître le goût de l'étude, l'amour du travail, l'esprit de dévouement; quand, depuis plus de quarante ans, elle en donne l'exemple le plus persévérant sans que les tempêtes politiques les plus graves l'aient jamais détournée de son but, n'ai-je pas le droit de dire que, comme toutes les autres associations dans leurs circonscriptions respectives, elle peut revendiquer une part dans les grands résultats de cette année?

Ce n'est pas tout, et qu'il me soit permis d'ajouter qu'à côté des reproches, peut-être fondés, qui sont adressés à notre siècle, malgré ce culte de l'égoïsme personnel dont il est accusé, il se produit dans notre société française un mouvement qui mérite une sérieuse attention. Trop habituée à tout demander, à tout attendre du Gouvernement, elle semble enfin tendre à s'émanciper elle-même et à mettre en œuvre la puissance et les forces de l'association libre. C'est ainsi que nous avons vu surgir des sociétés de toute sorte, appliquées à des objets et marchant vers des résultats différents, toutes dans leur énergie propre et dans leur indépendance. A celles qui ont eu le bonheur de rencontrer des hommes doués de l'esprit de dévouement et de l'expérience pratique, le succès a bientôt répondu Les autres ne tarderont pas à comprendre qu'à l'initiative qui fonde, il faut ajouter la persévérance qui maintient, développe et féconde. La Société

d'Émulation est l'aînée de toutes : les comices, venus ensuite, se sont inspirés de son esprit; et leur institution marche d'un pas ferme et sûr : après elles, la Société d'arboriculture vient de s'affirmer par des succès qui dérivent aussi de la même cause.

Le même résultat est assuré d'avance à toutes les associations nouvelles qui se conformeront à cette devise : dévouement et persévérance.

Ainsi, dans ce siècle comme dans tous les autres, à côté du mal, le bien se dégage et poursuit des progrès assurés. Tout cela est compris par les esprits sérieux, et ils savent aussi de quelles sources le bien procède, quels exemples le font naître et le propagent. Il en résulte que, si chaque année voit nos rangs s'éclaircir sous l'influence des lois fatales de l'humanité, elle voit aussi les vides, qui se produisent, rapidement et largement remplis.

Cette fois, trois membres nous ont quittés pour divers motifs. La mort nous en a ravi trois autres, à ceux-ci je veux adresser un dernier hommage. M. Gérard-Mangin, cultivateur à la Neuve-Grange, nous a donné le concours d'une longue expérience pratique. Son zèle n'avait d'autres limites que l'épuisement de ses forces, conséquence inévitable de pénibles travaux et d'un âge avancé. Son aménité et sa modestie lui avaient concilié l'affection de tous. M. Soyer-Villemet appartenait à notre Société au titre de membre correspondant. Chargé de l'importante bibliothèque de la ville de Nancy, membre de toutes les associations qui s'y formaient en vue des progrès, il a donné un noble exemple et rendu de grands services. Il aimait notre Société, et il est difficile de dire avec quelle bienveillance et quel empressement sympathique il se mettait à la disposition de ceux de nos collègues qui avaient besoin de consulter le précieux dépôt confié à ses soins. S'il appartient à la ville de Nancy de dresser son éloge, nous pouvons aussi décerner à sa mémoire le tribut de nos regrets. C'était encore au titre de membre correspondant que M. Petot, inspecteur

général des ponts et chaussées, se rattachait à notre Société. Né à Épinal, au sein d'une de ces honnêtes familles de cultivateurs, dignes de servir d'exemple, il a conquis par le travail la haute position qu'il occupait dans une administration qui n'admet dans ses rangs que des capacités éprouvées. Bien peu de nos collègues l'ont connu, parce qu'il a été de bonne heure éloigné de nous par les exigences de ses fonctions, et pourtant il serait difficile de proposer à notre jeunesse un plus noble exemple de ce que peuvent la conscience du devoir et la persévérance dans les études sérieuses. D'abord élève au collége d'Épinal, il y conquit au concours une demi-bourse au lycée de Strasbourg. Admis ensuite à l'école polytechnique, il en sortit avec le n° 2 et fut attaché aux travaux du port de Brest. Sa haute capacité et sa science profonde s'y firent bientôt remarquer. En vain son mérite se cachait-t-il sous sa modestie. Moins il se montrait ambitieux, plus la confiance de ses chefs s'empressait de lui livrer les travaux les plus difficiles. L'amirauté aimait à le consulter : chaque jour, il voyait augmenter les rudes tâches qui lui étaient imposées et celles qu'un pur dévouement lui faisait accepter. C'est ainsi qu'il parvint au grade d'inspecteur général, et qu'il fut honoré de la croix de la Légion d'honneur au titre d'officier. C'est ainsi encore que le Gouvernement lui confia les grands travaux de la Vendée et plaça sous ses ordres dix-neuf ingénieurs chargés d'exécuter ses plans. Le peu de loisirs que tant d'occupations lui laissaient, il les consacrait à l'étude. Son titre d'admission dans notre Société fut un travail sur les ciments employés à la mer, publié dans les *Annales* de la marine et traduit en anglais. La ville d'Épinal peut se glorifier, à juste titre, de compter M. Petot au nombre de ses enfants, et notre Société de l'avoir reçu parmi ses membres.

Neuf collègues nouveaux sont venus s'associer à notre œuvre. M. le docteur Bonnesœur, dont les débuts à Épinal ont attesté une profonde connaissance médicale, a été reçu

membre titulaire. Nous avons élu membres associés libres : M. de Clinchamp, maire de Darnieulles, qui s'est empressé de donner un actif concours à nos commissions agricoles; M. le docteur Mougeot fils, digne héritier d'un nom justement aimé et honoré dans les Vosges; M. Lefebvre, de Neufchâteau, dont les antécédents nous promettent un zélé collaborateur; M. Steinheil et M. Lederlin, manufacturiers, en possession d'une haute estime dans l'industrie vosgienne. Par le titre de membre correspondant, vous avez rendu plus étroits les liens que les brillantes conférences de M. le capitaine Daudel avaient établis entre nous. En décernant le même titre à M. Lehr, littérateur distingué, et à M. Fortier, professeur d'histoire, vous avez établi des rapports plus intimes avec les Sociétés dont ils sont membres.

Ainsi nos pertes ont été largement réparées. Donnons l'expression de nos regrets à ceux que nous avons perdus. Souhaitons la bienvenue aux nouveaux auxiliaires qui viennent nous aider à défricher le champ du progrès. Le travail et le dévouement y feront encore éclore de riches et abondantes moissons.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

SUR

LES RÉCOMPENSES

à décerner à l'agriculture en 1867,

PAR M. LAPICQUE,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Après le discours si intéressant que vous venez d'entendre, comment puis-je espérer captiver votre attention ? Mais je puis vous promettre tout au moins de faire ce que je pourrai pour être aussi laconique que possible.

C'est dans l'arrondissement de Neufchâteau que doivent être distribuées, cette année, les grandes primes du Gouvernement ; c'est donc de celui-là que nous nous occuperons tout spécialement aujourd'hui.

Cet arrondissement se trouve sur un sol comprenant bien des natures de terrains que nous classerons : en terrains du trias où nous rencontrons le grès bigarré, le calcaire, le muschelkalk et les marnes irrisées ;

En terrains liasiques comprenant les grès infraliasiques, le calcaire à griphées arquées et le calcaire à belemnites, et les deux étages des marnes et calcaires du lias;

En terrains oolithiques du 1er et du 2e étage;

Enfin en terrains d'alluvion.

C'est surtout dans les terrains oolithiques que se trouvent les fermes ayant la plus grande étendue, où la culture des céréales et des fourrages artificiels est la mieux entendue et où l'on emploie le plus grand nombre d'instruments agricoles perfectionnés.

Cette année, nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'ajourner plusieurs demandes dans lesquelles les améliorations relatées ont à peine eu un commencement d'exécution, ou même ne sont encore qu'à l'état de projet dans l'esprit des propriétaires.

Nous serons très-heureux de les primer dès qu'elles auront été réalisées.

Nous avons dû rejeter certaines déclarations fausses, ridicules et dérisoires faites avec beaucoup plus de soin que les travaux qui y sont relatés. Par exemple, un verger dont les arbres sont morts ou mourants, une maisonnette tombant en ruines, un rucher inhabitable et complétement désert, un puits de 20 mètres dont il n'existe aucune trace, dans un jardin mal tenu, des greffes microscopiques ou poussant à tous crins, les unes abritées sous des choux, les autres servant de rames à des pois, etc. Il serait oiseux de donner plus de détails sur ce sujet.

Nous avons cru aussi devoir mettre de côté certaines inventions qui ont dû donner beaucoup de travail à leurs auteurs, mais dont l'emploi ramènerait l'art ou la mécanique dans l'enfance.

En revanche, nous avons vu de belles exploitations ainsi que des améliorations réelles dont je vais avoir l'honneur de vous donner un aperçu.

PRIMES DU GOUVERNEMENT.

M. Rédiger, Joseph, fermier à Auvilley.

M. Rédiger, Joseph, comme vous le savez, est un de nos anciens lauréats qui, en 1862, réclamait l'aide de son propriétaire pour accomplir bien des améliorations dans la ferme d'Auvilley, dont le sous-sol est le calcaire de l'oolithe inférieure et dont le sol arable, de très-peu d'épaisseur généralement, est formé de fragments calcaires et de marne légèrement ferrugineuse. Travailleur infatigable, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il a fait à ses frais : la réparation de ses étables, un chemin, pour l'empierrement duquel il a employé plus de 200 mètres cubes de pierres provenant d'un terrain touchant à la ferme, dont il a fait un potager et un verger parfaitement tenus.

Il a enchambré une source pour servir aux usages de la ferme et à abreuver son troupeau, le surplus servant à l'irrigation. Il a su se créer 12 hectares de prairies naturelles, a augmenté ses prairies artificielles de 20 hectares et a, en outre, défriché 30 hectares de terrains attenant à la ferme.

Non content de cela il a loué de la commune d'Attignéville, pour une somme annuelle de 200 francs, 40 hectares de friches, n'ayant jusqu'alors rien produit, et qui se trouvent aujourd'hui en plein rapport.

L'intérieur de son habitation est d'une propreté exemplaire. Ses écuries et ses étables sont bien tenues, ainsi que la porcherie et la bergerie qui contient 300 têtes dont la moitié est à l'engrais, l'autre partie servant à la reproduction.

Par un essaim trouvé, il a pu fonder un rucher comprenant 32 paniers en bon état et donnant un miel d'excellente qualité.

Aussi, Messieurs, nous vous demandons pour lui une médaille de 1re classe et une prime de 300 francs.

MM. Jeoffroy, frères, à l'Étanche.

Les frères Jeoffroy, cultivateurs intelligents et laborieux, ont pris, en 1863, la culture de cette ferme, qui contient 100 hectares et se trouve également sur le terrain oolitique inférieur.

Ils ont eu à faire bien des nivellements et des terrassements, au moyen de transports de pierres à de grandes distances, pour remettre en culture plus de 20 hectares de terrains aujourd'hui en plein rapport et avant eux abandonnés par le propriétaire qui exploitait lui-même sa ferme. — Aussi les récoltes en fourrage ont-elles doublé par suite du bon entretien des terres et de la création de prairies artificielles.

Ils ont dirigé la construction de nouvelles écuries, étables et engrangements, le tout bien distribué et établi dans de bonnes conditions.

La bergerie, bien tenue et bien aérée, contient 200 moutons dont 80 brebis. Ils sont soumis au parcage. — Vous lui avez accordé une médaille de 1re classe et une prime de 250 francs.

M. Lequin, à Rorthey.

La ferme de Rorthey, dont le sous-sol appartient aux argiles et calcaires oxfordiens qui lui donnent un sol marno-argileux, possède une surface de 50 hectares. Achetée 70,000 francs, elle a été revendue 130,000. Ce bénéfice provient des améliorations faites par M. Lequin, qui y est également resté fermier. Jusqu'alors ayant été vice-président du Comice agricole de Neufchâteau, par modestie il n'avait jamais rien demandé à aucune société.

Cette ferme, créée dans les ruines d'un vieux château, est reliée à une tuilerie exploitée par le fermier au moyen d'un câble de transmission. Ce câble, d'une longueur de 180 mètres, est employé à mouvoir une machine à battre et un hache-paille.

Les écuries et les étables sont assez bien tenues, et l'engraissement du mouton, 150 à 200 têtes par an, n'est pas un des moindres bénéfices de l'exploitation.

Il existe autour de la ferme plusieurs potagers, et nous avons remarqué surtout un verger de 100 pieds d'arbres, planté depuis 8 ans sur un terrain en pente très-rapide, et aujourd'hui en plein rapport. Il y a en outre un défrichement de 3 hectares de terrains dont on a reboisé les parties qu'il était impossible de cultiver. Actuellement un travail méritoire est le drainage d'un ancien étang d'une surface de 2 hectares 1/2, et un autre étang d'une surface de près de 2 hectares est sillonné par les fossés destinés à recevoir les tuyaux. C'est pourquoi vous lui décernerez une médaille de 1re classe et une prime de 200 fr.

M. David, à la ferme du Chapitre.

M. David, élève de Lahayevaux, est régisseur intéressé de la ferme de M. de Prautois, qui lui fournit les moyens pécuniaires d'amélioration. Cette ferme, d'un contenu de 60 hectares, se trouve en partie sur le grès infraliasique et sur le calcaire à griphées arquées du lias, enfin le fond de la vallée est un atterrissement fortement argileux, ce qui fait que les prairies naturelles donnant peu de regain sont pâturées.

Les écuries et les étables sont parfaitement tenues et bien établies Chacune d'elles possède un lit pour le domestique chargé de la surveillance. Nous les avons trouvées peuplées de 36 têtes de gros bétail, dont 20 élèves de bon choix. Il en sort annuellement 12 bêtes grasses. En outre une porcherie très-propre contenant 7 réduits dans lesquels se trouvent des porcs demi sang anglais.

M. David a une bonne tenue de livres et emploie la plupart des nouveaux instruments agricoles. Pour suppléer à l'insuffisance des fourrages, il a ajouté à son exploitation une

vinaigrerie de betterave dont les résidus sont employés à l'alimentation du bétail.

Enfin il a créé deux potagers parfaitement tenus et établi dans d'excellentes conditions une fromagerie très-propre. Aussi n'avons-nous pas hésité à lui décerner une médaille de 1re classe et une prime de 150 francs.

M. Perdrix, de Bazoilles.

M. Perdrix est encore un de nos anciens lauréats qui continue la culture bonne et raisonnée que nous avons déjà rencontrée chez lui en 1862. Ses améliorations se soutiennent, ses terres sont facilement distinguées par la beauté des récoltes. Mais la tenue de ses écuries et de ses étables laisse encore à désirer.

Il a su diminuer son personnel tout en augmentant son rapport, ce qui est dû à la création de nouvelles prairies artificielles qui lui permettent d'engraisser du bétail en plus grande quantité et 200 moutons.

Vous nous avez accordé pour lui un rappel de médaille de 1re classe.

PRIMES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

M. Defrance, à Langley.

M. Defrance, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, a converti en terres arables 4 hectares de forêts ; il a introduit dans sa commune la culture des plantes sarclées, principalement de la betterave.

Il a reconstruit dans de bonnes conditions son écurie et son étable ; enfin c'est un homme d'initiative et de progrès pour la commune qu'il habite, dans laquelle il amène l'usage des instruments aratoires perfectionnés.

Pour l'encourager à continuer, vous lui avez décerné le prix Claudel.

M. Joly, Jean-Joseph, propriétaire au Champ-Longuet (Éloyes).

Il y a dix ans une partie de cette ferme ne se composait que de friches couvertes de bruyères et de parties marécageuses. M. Joly, par son travail intelligent, a su dessécher les parties marécageuses et en employer les eaux pour l'irrigation des friches. Il a ainsi créé une prairie de plus de 1 hectare, et par le même moyen a amélioré une prairie de 2 hectares. Enfin il a défriché et mis en culture un autre hectare de terrain. Il a su recueillir les suintements qui s'écoulent à la base du grès vosgien et amener devant sa ferme une fontaine dont le trop-plein sert à l'irrigation de sa prairie. Cette ferme qui alors pouvait à peine nourrir trois vaches en nourrit largement six actuellement. Aussi estimons-nous qu'il y a lieu d'accorder à M. Joly une médaille de 2e classe.

M. Roussel, propriétaire à Epinal.

Par le desséchement et le nivellement d'un étang d'une surface de 4 hectares environ, les travaux ont demandé d'assez grands soins, transport de terres, extraction de roches dont les débris ont servi à combler des tourbières. Il a en outre créé un chemin pour la vidange. Il est impossible de juger du résultat aujourd'hui, les travaux étant à peine terminés.

Mais il a en outre créé une houblonnière d'une étendue de 1 hectare 20 centiares, dont une partie sur un coteau très-rapide a été obtenue par un défoncement de 70 centimètres. Ce travail est bien fait et la récolte est en plein rapport. Aussi avez-vous jugé M Roussel digne d'une médaille de 1re classe.

M. Mougel, Alexandre, de Badménil-aux-Bois.

En assainissant par le drainage 90 ares de terrain et en créant une prairie de 52 ares dans un mauvais champ acheté bon marché, M. Mougel vous a paru mériter une médaille de 2e classe.

M. André, Joseph, à Bruyères.

M. André, domestique à l'hôpital de Bruyères, déjà primé en 1863, a pu, secondé par les infirmes et les convalescents de l'hôpital, doubler la récolte d'une prairie de 2 hectares tant en qualité qu'en quantité. Il a obtenu ce résultat par le nivellement de cette prairie et son desséchement au moyen de 1,800 mètres de drainage. Vous lui avez accordé une prime de 25 francs.

M. Lecomte, Louis-Joseph, brigadier forestier à Domèvre-sur-Avière.

Depuis 34 ans de services forestiers des plus intelligents, M. Lecomte a pu, par ses soins assidus et prenant même sur un repos qui lui était nécessaire, obtenir : la réussite du reboisement ou du repeuplement des forêts de son triage et des forêts communales voisines ; la création de semis et de pépinières des principales essences et l'assainissement de plus de 30 hectares de forêts. Travaux auxquels il a lui-même coopéré de ses mains et qu'il a bien dirigés, lesquels sont évalués par M. l'inspecteur des forêts à plus de 50,000 fr. Aussi est-ce avec plaisir que vous lui décernerez aujourd'hui une médaille de 1re classe et une prime de 25 francs.

M. Grandvallet, Jean-Baptiste, garde forestier à Thaon.

M. Grandvallet a lui aussi travaillé avec zèle et activité, tant par sa bonne direction que par sa coopération aux travaux de repeuplement. Il s'est surtout attaché à ramener dans les forêts soumises à sa surveillance l'essence du chêne qui y avait presque disparu et dont la nécessité se fait sentir de jour en jour. Il a déjà repeuplé artificiellement plus de 2 hectares de forêts, de chênes âgés de 5 à 10 ans, en très-bon état de végétation; ses semis ou pépinières sont en état de compléter l'œuvre qu'il a si bien commencée. En attendant, vous lui avez accordé une médaille de 2ᵉ classe et une prime de 25 francs.

M. Godard, Nicolas, cultivateur à Soulosse.

Il y a 18 ans, dans un terrain très-rapide et couvert de pierrailles qui lui a coûté 60 francs, M. Godard a eu la bonne idée de planter des saules qui rendent annuellement, pour la fabrication des échalas, une somme de 40 francs. Actuellement on y rencontre quelques brins de charmille, hêtre et sapin. Au lieu de faire un pierrier avec les laves qu'il a retirées en faisant ses fosses, il a su les arranger et en construire un rucher contenant 11 paniers qui lui fournissent un très-beau miel. Depuis, bien des propriétaires, voyant les bons résultats qu'il avait obtenus, se sont hâtés de suivre son exemple; aussi lui avez-vous décerné une médaille de 2ᵉ classe.

M. Jeangeorges, à Aumontzey.

M. Jeangeorges, élève de Remy, a fondé à Aumontzey un petit établissement de pisciculture, dans lequel il féconde

artificiellement des œufs de truite. Par ce moyen, il livre au commerce, pour le repeuplement des ruisseaux et rivières, une quantité considérable de petites truites. En conséquence, une médaille de 2e classe lui a été décernée.

MM. Sauvageot, frères, constructeurs à Rouvres-la-Chétive.

Les frères Sauvageot fabriquent, dans les meilleures conditions, des charrues de toutes dimensions, des rigoleuses, des rayonneuses, des scarificateurs, des houes à cheval avec buttoir, des rouleaux, des hache-paille, etc., instruments qui fonctionnent parfaitement et peuvent être livrés à des prix modiques. Ils savent surtout en raisonner et apprécier les avantages et les inconvénients, et, comme nous avons pu en juger, il cherchent toujours à éviter ces derniers ou tout au moins à les pallier. Aussi une médaille de 1re classe leur est décernée pour les encourager dans l'amélioration des instruments agricoles.

M. Bossu fils, mécanicien à Bazoilles.

M. Bossu est déjà un de nos anciens lauréats. Ce que nous avons surtout remarqué chez lui cette année est un tarare perfectionné triant le blé et pouvant surtout être livré à bon marché, ce qui n'est pas un des moindres avantages; nous avons vu également des barattes, des hache-paille, des coupe-racines, et, c'est pourquoi un rappel de médaille lui a été accordé.

M. Poussot fils, cultivateur à Sercœur.

Le mémoire de M. Poussot, des influences atmosphériques sur les blés, n'apprend rien de nouveau, seulement il constate par des expériences que les variations de tempéra-

ture influent sur le rendement du blé, constatations qui sont toujours bonnes à encourager; aussi proposons-nous pour M. Poussot une mention honorable.

M. Vançon, apiculteur à La Bresse.

M. Vançon a eu l'ingénieuse idée de former une ruche par l'assemblage de boudins en paille de 3 centimètres de diamètre recourbés en demi cercle, ceux des extrémités fermés par une planche. Ce système permet d'augmenter ou de diminuer facilement la grandeur de la ruche et d'enlever ou de remettre des rayons à volonté, suivant les besoins. Cette ruche ayant déjà été expérimentée et ayant donné de bons résultats, vous décernerez à M. Vançon une médaille de 1re classe et une prime de 50 francs.

Avant de terminer, je ne puis m'empêcher de vous faire part d'une très-bonne impression que nous avons ressentie en visitant l'arrondissement de Neufchâteau.

Nous avons remarqué que, plus que dans tous les autres arrondissements du département, la culture du fourrage artificiel prenait des proportions de plus en plus sensibles, et que les propriétaires. surtout dans les grandes fermes, s'adonnaient beaucoup plus à l'engrais, soit du gros bétail, soit du mouton. Ce qui est d'une agriculture raisonnée et remunératrice.

Car sans fourrage pas de bétail, sans bétail pas d'engrais; sans engrais point de récolte. Ou plus simplement, comme Jacques Bugeaud l'a dit :

Une ferme sans bétail,
Est une cloche sans batail.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

ARTISTIQUE ET INDUSTRIEL,

PAR M. MAUD'HEUX FILS,

Membre titulaire.

Messieurs,

Ni les préoccupations du présent, ni les incertitudes de l'avenir n'ont détourné notre pays de la campagne qu'il a si résolûment entreprise contre l'ignorance : campagne bienfaisante, qui ne coûte ni victimes, ni larmes, et dont les vaincus bénissent leur défaite, à aussi juste titre que les vainqueurs leur triomphe! Les instituteurs en forment les phalanges; leur ardeur est sans limites, et l'on serait tenté de croire que leurs forces n'en connaissent pas non plus, quand on songe aux fatigues qu'ils affrontent chaque jour, sans succomber sous le fardeau. L'heure viendra peut-être où les ressources du pays, ramenées par la certitude de la paix à leur destination naturelle, permettront d'élever à la hauteur des services qu'elle rend, la condition matérielle de cette milice éprouvée. Dès aujourd'hui du moins, la France cherche à s'acquitter envers elle à l'aide des honneurs et de la publicité.

La Société d'Émulation participe avec empressement à ces actes de reconnaissance. Tous les ans, des propositions,

d'autant plus dignes d'accueil que nous comptons dans nos rangs M. l'Inspecteur d'Académie, appellent sur le personnel enseignant la bienveillance de la Société pour l'instruction élémentaire. Honoré autrefois d'une distinction décernée par elle, je suis heureux d'être à son égard l'interprète de votre gratitude, et de proclamer les noms des lauréats qu'elle a voulu couronner.

Soixante et onze ans d'âge, 51 ans de bons services, une mention honorable en 1852, une médaille de bronze en 1866 pour direction de cours d'adultes, tel est le passé de M. Mentrel, instituteur public à Charmois-devant-Bruyères. Il justifie, sans avoir besoin de commentaires, la résolution de lui décerner une médaille d'argent.

La même récompense a été accordée à M. Jeanson, instituteur à Dogneville. Je suis trop de ses amis pour que l'éloge n'en soit pas suspect sous ma plume; qu'il me suffise de dire que dès 1849, M. Jeanson obtenait une médaille de bronze. Depuis, son dévouement a grandi encore; en outre, sans négliger aucune des obligations de sa charge, il a su former deux fils qui, l'un dans le saint ministère, l'autre, dans la carrière paternelle, sont déjà d'utiles citoyens.

A Senaide, M. Têtu, à Plombières, M. Bagard, sont aussi des vétérans de l'instruction publique. Plus jeune, M. Trévillot n'est cependant l'objet que d'une juste appréciation en recevant, comme ses deux collègues, une médaille de bronze.

Les mentions honorables décernées à MM. Leroy, à Cheniménil, Renaud, à Vaudoncourt, et Galotte, à Malaincourt, terminent la série des récompenses destinées aux instituteurs. Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement MM. Renaud et Galotte, mais je connais M. Leroy, et je regrette sincèrement qu'il ne lui ait été accordé que ce que deux fois déjà il a obtenu.

Mêmes mentions signalent à l'estime publique deux institutrices distinguées, M[me] Guillemin, à Frain, et M[lle] Fai-

rise, à Hennezel. Jeunes encore, elles ont vaillamment démontré que si

« Du côté de la barbe est la toute puissance, »

le dévouement, l'intelligence et l'instruction ne sont l'exclusif apanage d'aucun sexe.

Votre dette payée, il me reste, Messieurs, à m'acquitter de celle qui est plus spécialement la mienne. Y réussirai-je sans embarras? La nécessité des aptitudes si diverses que suppose le rapport d'un concours multiple, industriel, artistique et littéraire tout à la fois, m'en interdirait l'espérance, si je n'étais autorisé à revendiquer le privilége du plagiat, le droit de puiser dans les rapports dont chaque œuvre a été l'objet de la part de mes honorables collègues.

Parmi les conceptions qui ont été soumises à votre jugement, l'une a eu en vue les besoins matériels de l'homme, les autres rentrent dans un art dont le but est de charmer ses sens : d'autres enfin, dans des genres divers, s'adressent à son esprit, éveillent et guident sa pensée, ou lui enseignent par l'exemple et par l'histoire l'admiration envers une illustration locale, les côtés par lesquels il faut l'imiter, ceux par lesquels il faut s'écarter de sa voie. C'est l'ordre que je veux suivre aussi, heureux de rencontrer dans chaque catégorie de vos lauréats des représentants de toutes les classes sociales, des preuves vivantes de cette éternelle vérité, qu'à côté de l'égalité devant Dieu et devant la justice, l'égalité de par le bien et par l'intelligence a conquis en France une place définitive.

Parfois, sur le champ d'une foire, au milieu des expositions variées d'une fête patronale, avez-vous remarqué ces étalages où des pâtisseries dorées et fumantes provoquent les convoitises des enfants? A côté, chauffe l'appareil où elles ont reçu le dernier degré d'achèvement. Un four de campagne est dressé, le feu pétille sous un cylindre en tôle, dans les flancs duquel la pâte se durcit et se transforme; le désir est à peine manifesté que déjà il a reçu satisfaction. Bien

des regards suivent l'opération ; on voit éclater bien des joies innocentes.

Dès 1857, M. Lecomte, ouvrier mécanicien d'Épinal, exposait à la foire de Troyes l'ustensile qui les provoque. Avait-il la priorité absolue de l'invention? Nous ne saurions l'affirmer, tout en restant convaincu qu'il ne s'est pas inspiré des œuvres d'autrui. Comme cet intelligent ouvrier a reçu de nous, en 1852, une prime pour amélioration de la fabrication des couverts en fer battu, comme son four est bien conçu et son modèle parfaitement exécuté, vous avez encouragé sa persévérance et ses efforts en lui décernant une mention honorable et une prime de trente francs.

Le nom de M. Tourey jouit à Épinal d'une popularité trop méritée pour que nous ayons besoin de faire l'éloge de cet excellent artiste : compositeur, virtuose, professeur distingué, à ce triple point de vue, M Tourey a su être utile à son pays d'adoption. Ici même, j'ai énuméré déjà quelques-unes de ses qualités, en proclamant le rappel de la médaille de 1re classe qu'il avait obtenue en 1864. Cette année, M. Tourey a envoyé au concours une messe dont il est l'auteur. Ce n'est point une messe nouvellement éclose. Exécutée en 1862 par les élèves d'un cours de chant, plus tard par notre orphéon, elle a laissé à la critique tout le temps nécessaire pour mûrir son jugement. Cette messe est-elle sans défauts? L'auteur s'est-il toujours souvenu qu'il notait de la musique sacrée? Les combinaisons vocales expriment-elles avec un bonheur constant la pensée du texte latin? Nous en doutons, mais la facture en est irréprochable, les phrases correctes et souvent gracieuses, et vous avez pensé, avec nous, qu'elle méritait un nouveau rappel de la médaille de 1re classe.

La méthode théorique et pratique d'accompagnement du plain-chant, par M. Hingre, professeur à l'École normale des Vosges, est un ouvrage consciencieux. Elle expose clairement et démontre avec simplicité les notions élémentaires

d'harmonie dont ne saurait se passer un accompagnateur. Les exemples bien choisis, dont elle est semée, doivent aider puissamment aux progrès des élèves et, sans prétendre à former des musiciens de premier ordre, elle est appelée à être très-profitable à quiconque veut jouer convenablement le plain-chant : résultat digne de considération, dans un temps où l'orgue et l'harmonium se multiplient dans les églises de nos campagnes. A M. Hingre, une médaille de première classe en argent.

Morceaux religieux, marche, romance, valse, polka : tel est le bagage varié avec lequel entre en lice M. Paul Garnier, d'Épinal. Il cultive sans préférence, mais sans confusion, le grave et le doux, le plaisant et le sévère. L'inspiration est un peu courte et l'harmonie défectueuse. Pourtant il y a dans ses œuvres de la mélodie, des modulations nombreuses et des contrepoints bien trouvés, et l'on y remarque de très-grands efforts pour bien faire. Vous les stimulerez en accordant à M. Garnier une médaille de bronze et une prime de trente francs.

Un jour dans les montagnes de la Bresse est une étude, sur le patois local. A l'aide de dialogues entre des interlocuteurs de la Bresse, de Gérardmer et de Rochesson, à l'aide de traductions de prose et de vers en patois Bressan, M. Gérard, cultivateur à Sapois, a voulu conserver la trace de dialectes chaque jour dépossédés par l'invasion de la langue française. Il vous a paru que ce travail ne serait pas sans utilité au point de vue philologique, et en tenant compte de la valeur d'un autre travail du même auteur, soumis à votre Commission d'agriculture, vous l'avez jugé digne d'une médaille d'argent (2e classe).

La récompense décernée l'an dernier à Mlle Adolphine Bonnet, de Muret (Haute-Garonne), lui a, dit-elle, porté bonheur, car, depuis, elle en a obtenu de nouvelles à Perpignan et à Paris. C'est sans doute pour vous témoigner sa reconnaissance qu'elle vous a adressé la pièce : « Un abri contre la tempête » Inspirés par le séjour de l'abbé

Delille à Saint-Dié, où, pendant, la Terreur, il vint achever dans le repos et l'oubli sa traduction de l'Enéide, les vers de Mlle Bonnet ont de l'élévation, de la force, de la verve, de l'ampleur, de la grâce, le tout revêtu d'une forme vraiment classique. A peine y relèverait-on une image d'un goût douteux. Mais Mlle Bonnet se met trop à l'aise quant à la rime. Qu'elle n'oublie pas que la facilité n'exclut pas la correction poétique, et qu'au contraire elle rend plus étroit le devoir de l'exiger de soi-même. Un rappel de médaille marquera suffisamment nos louanges et nos réserves.

Dans une des circonstances les plus graves de ma vie, à l'une de ces heures, où les attaques dont j'étais l'objet devaient intimider les sympathies ou bien en éveiller la manifestation, je reçus un soir par la poste des vers signés du nom d'un ouvrier. Ce nom m'était inconnu; l'auteur avait pris pour texte ma situation du moment, et les sentiments qu'il exprimait me faisaient reconnaître un cœur bien placé.

D'autres envois succédèrent aux premiers; d'autres personnes, notre collègue Rambaud surtout, en partagèrent le privilége.

Aujourd'hui, Messieurs, j'ai le plaisir d'être l'organe de la Société, qui honore de ses suffrages et d'une médaille d'argent les œuvres de notre correspondant.

M. Chaput est peintre en bâtiments à Épinal. Sa profession même a excité nos scrupules. Tant d'hommes négligent la proie pour l'ombre; tant d'ouvriers s'égarent et se déclassent à la poursuite de généreuses chimères, que nous nous demandions si, encourager M. Chaput dans la voie poétique, ce n'était pas le détourner du travail quotidien qui lui assure les moyens d'existence. Notre poëte a eu la sagesse de ne faire de la poésie que le délassement des heures inoccupées. Bien différent de la cigale il travaille tout l'été et ne chante que l'hiver. Il nous a donc été permis d'examiner sérieusement son œuvre.

Les traits que nous y avons observés composent, suivant nous, une physionomie tout à fait originale, un type digne d'estime et trop rare de nos jours. Sous la forme sans prétention de la chanson, M. Chaput a traité de nombreux sujets. L'enseignement de l'école primaire de Golbey étant le seul qu'il ait reçu, il a dû deviner les lois de l'art poétique, et plus d'une incorrection de style, plus d'une rime trop pauvre, quelque inexpérience dans l'ordre et la diposition des idées révèlent les lacunes de ses études premières. Dans un genre où la plus grande licence est permise, ces imperfections ne sont point assez graves pour détruire la trace de qualités sérieuses et d'un mérite réel. M. Chaput est un chrétien éclairé, un patriote sans chauvinisme, un honnête homme, un travailleur nourri d'idées et de sentiments sains, un ennemi des superstitions et des utopies, un observateur plein de finesse, un plaisant prodigue d'atticisme et de sel gaulois. Au pauvre, au malheureux il conseille la confiance en Dieu et « la Prière », source de courage, de consolation, remède d'une efficacité assurée pour guérir les plaies de l'âme. Il chante « le travail » qui est, à ses yeux, la loi de l'humanité, la raison d'être de plus d'un lien social, le moyen pour l'homme d'élever sa condition matérielle, son intelligence et son cœur.

C'est, dit-il encore :

C'est le travail qui fertilise
Le sol qui produit les moissons.
C'est lui, c'est lui qui civilise
Par de salutaires leçons.
Le travail persévérant dompte
Les passions, le mauvais sort.
Le travail sauve de la honte
Et peut racheter plus d'un tort.

Dans *Abracadabra*, le poëte ridiculise avec verve les devins, diseurs de bonne aventure, somnambules, guéris-

seurs de tous maux, qui, dans certains villages, trouvent encore quelques crédules.

Accourez consulter l'oracle
Jeune fillette à marier !
Il fait aussi plus d'un miracle,
Vieille, il est gros à parier
Que, si vous êtes généreuse,
Un beau jour il vous trouvera
Un mari qui vous rende heureuse.
Abracadabra .. cadabra !
Qui donc nous en délivrera?

La fraternité des peuples, les gloires de la France, les enseignements de l'exposition universelle, les droits du talent ont inspiré, dans la pièce intitulée « *Vive la France* », quelques traits heureux :

Rien n'est plus beau que ces splendides fêtes.
La récompense est au plus méritant.
Tendez vos fronts! les couronnes sont prêtes,
Vous qui portez le signe du talent !
Dans le palais, la meilleure noblesse
C'est le génie ! O sainte égalité !
Là, pour le rang, point de vaine faiblesse;
Le seul mérite y fait autorité.

La Pipe est empreinte d'une douce mélancolie exprimée avec succès. *La Sainte-Cécile* signale l'influence bienfaisante de la musique. Dans *les Gasconnades*, le *Nouvel an et sa suite*, les *Ficelles du jour de l'an*, l'hypocrisie, le mensonge, la vanité, rencontrent en M. Chaput un adversaire qui les raille avec esprit.

De fines observations semées dans le *Cabaret moderne* mettent en relief les caractères qui distinguent l'auberge et le débit de nos jours du cabaret d'autrefois. Ailleurs, *le Vin du pays* est chanté avec gaieté :

A la ville comme au village,
Partout on l'aime. M'est avis
Que cela fait mentir l'adage :
Nul n'est prophète en son pays.

Mais les qualités de ce vin ne font rien perdre à la leçon morale, et M. Chaput conclut ainsi :

Pour finir par un mot sévère,
Il ne faut jamais, mes amis,
Noyer sa raison dans son verre,
Et vive le vin du pays !

Citerai-je deux pièces :

« Balançoire sur les Francs-Tireurs » et les Francs-Tireurs à Paris. » Oui, sans doute, les Sociétés vosgiennes ont trop bon esprit et comptent trop de légitimes succès pour s'offenser d'un innocent badinage, d'une parodie qui, dans l'intention de l'auteur, ne saurait les atteindre.

Terminons par la dernière pièce de M. Chaput : *la Chanson et l'Atelier*, dont nous ne saurions trop louer le but et la valeur.

I

Pourquoi n'être pas revenue
Te mêler au son du marteau,
Chanson qui fus la bienvenue
A l'atelier comme au château?
Jadis, la charmante grisette
Chantait gaîment comme un pinson !
Reviens, joyeuse chansonnette !
Reviens, reviens, douce chanson !

II

Reviens chasser le chant obscène,
Le vil argot, — très-en faveur —,

Qui te remplacent sur la scène,
Sur le théâtre du labeur!
L'on n'entend plus, de la « chambrette »
Aucune voix FILER un son...
Reviens, joyeuse chansonnette!
Reviens, reviens, douce chanson!

III

Jadis on chassait la tristesse
En fredonnant un gai refrain;
Mais, à présent, c'est dans l'ivresse
Qu'on cherche l'oubli du chagrin.
Chantons le travail! il rachète...
Ce que dissipe la boisson...
Reviens, joyeuse chansonnette!
Reviens, reviens, douce chanson!

IV

Reviens, ô toi, trop tôt sortie...
Reviens encore à l'atelier!
Et ramène la modestie,
Insigne du bon ouvrier.
JENNY devient par trop coquette;
Son « voisin » fait le beau garçon...
Reviens, joyeuse chansonnette!
Reviens, reviens, douce chanson!

V

Notre mère, dans notre enfance,
Nous a bercés par son doux chant.
On prend sa tâche en patience
Quand l'on chante un refrain touchant;
Parfois, dans son historiette,
On puise une bonne leçon.

Reviens, joyeuse chansonnette !
Reviens, reviens, douce chanson !

VI

Mais, à l'instar de la cigale,
Ne chantons pas. En vérité
Chantons la France sans égale,
La patrie et la liberté !
Que pensez-vous de ma recette ?
Amis, chantons à l'unisson :
Reviens, joyeuse chansonnette !
Reviens, reviens, douce chanson !

Courage, Monsieur ! Continuez à respecter votre lyre, à ne l'accorder que pour chanter le bien et le vrai, pour donner à ceux qui vous entourent de sages conseils et de salutaires exemples. Apportez à perfectionner vos vers la même persévérance que vous mettez à suivre la bonne voie. Dieu, dont vous invoquez le nom, ne vous ménagera pas son appui, et nous, nous tiendrons prêtes de nouvelles récompenses.

En recommandant aux préférences des concurrents les sujets qui offrent pour les Vosges un intérêt spécial, la Société élève peu à peu un monument à la gloire de notre pays. M. Charles Conus, employé à la mairie d'Épinal, est venu fournir à l'édifice une assise, l'Éloge de François de Neufchâteau.

« Un éloge, dit quelque part notre lauréat, n'est pas » une biographie pure .... Qui dit éloge, dit choix judicieux » des pensées, des actes par lesquels un homme mérite d'être » signalé à la reconnaissance et à l'admiration des autres. » M. Conus montre par là qu'il a eu de sa tâche une juste opinion : ajoutons qu'il l'a remplie avec tout le succès possible. Si l'on peut lui reprocher quelques ménagements de langage à l'endroit d'une certaine théorie philosophique, trop d'indulgence pour certains excès de l'époque révolu-

tionnaire et pour les défaillances de son héros, il faut reconnaître qu'il a composé une œuvre d'un solide mérite. Son travail est complet ; son récit clair, méthodique, plein de mouvement et de vie ; son style correct, élégant, entraînant même, et, si substantiel, si nourri qu'il soit, le lecteur, à la dernière page du manuscrit, se surprend à désirer le parcourir encore. M. Conus a parfaitement saisi les traits principaux du caractère de notre célèbre compatriote, jugé sainement ses actes, sauf les réserves que j'ai faites tout à l'heure, et tiré de sa carrière les conclusions qu'il en devait tirer. Nous regrettons de ne pouvoir le récompenser autant que nous l'aurions voulu, en lui décernant une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 150 francs.

François de Neufchâteau a joué, notamment dans les lettres et dans l'agriculture, un rôle trop important et trop peu connu, pour que, surtout au sein d'une Société littéraire et agricole, je résiste au désir d'esquisser rapidement son histoire. C'est à M. Conus seul que je l'emprunterai.

Fils d'un régent d'école de la Meurthe, François naquit à Sassay, dans ce département, en 1750. Il adopta les Vosges autant qu'elles l'adoptèrent. Le nom d'une de leurs villes est devenu inséparable du sien, et lui-même s'est tellement considéré comme leur enfant, qu'il a fini par écrire qu'il y était né.

Dès les premiers pas de sa carrière, il trouve un protecteur dans le bailli d'Alsace, d'Hénin-Liétard. A quatorze ans, il publie les *Poésies diverses du sieur François, pensionnaire au collége de Neufchâteau.* Ces premiers vers manquent d'invention et de coloris. Mais la grâce, la fraîcheur, le parfum classique, la connaissance remarquable de la langue poétique, qu'on y remarque, leur assurent un favorable accueil. Plusieurs Académies admettent dans leurs rangs le jeune poète. Voltaire le loue et le nomme son héritier. On l'appelle à collaborer à l'*Almanach des Muses*,

où *Anaximandre* et un *Discours sur les Dégoûts de la Littérature* attirent surtout l'attention. Et en même temps il prépare et envoie à Linné, qui l'encourage, un *Traité sur la Botanique mise à la portée de tout le monde.*

L'heure est venue de choisir une carrière. Le barreau offre à son imagination vive, à son esprit studieux, des attraits qui le séduisent. Docteur en droit à vingt ans, il compose plusieurs mémoires judiciaires, qui sont appréciés. Mais son mariage avec la fille d'un danseur de l'Opéra excite la susceptibilité de l'ordre des avocats qui le raie du tableau. La magistrature le recueille, et nous le trouvons successivement avocat du roi à Vézelise, puis lieutenant civil et criminel au bailliage et présidial de Mirecourt. C'est à cette époque qu'il écrit son *Discours sur la manière de lire les vers*, remarquable par la verve, le mouvement, l'élégance, l'heureux choix des images. Veuf de sa première femme, il épouse en secondes noces Melle Pommier, de Ville-sur-Illon, que le fer de deux assassins ravit plus tard à sa tendresse.

En 1783, il est nommé procureur général à Saint-Domingue. Les événements les plus funestes marquent chacune des étapes de son voyage : sa voiture est brisée à Châtellerault; à Angoulême, il est empoisonné par des champignons; à Bordeaux, la fièvre le cloue sur son lit. Il arrive pourtant, et sans perdre un instant, il se consacre tout entier au bien de la colonie. La détresse générale lui inspire un mémoire sur la disette du numéraire à Saint-Domingue et les moyens d'y remédier. On y rencontre l'idée de l'association des capitaux pour l'exécution des grands travaux publics, idée dont on a tant usé et abusé depuis. Dans une lettre au président Dupaty, il défend la peine de mort; mais il insiste pour que l'application en soit rare, pour qu'on la purifie des tourments inutiles dont elle est entourée, et il émet le vœu qu'elle soit remplacée le plus souvent par la transportation en Amérique, organisée d'après un plan bien conçu. C'est la théorie pénale des esprits éclairés et pratiques de notre époque.

En 1786, il part pour la France, suivi des regrets de la population. Au bout de quelques heures de navigation, un naufrage le jette sur un aride rocher, où, pendant sept jours, il endure toutes les tortures. Ramené au Cap français, accueilli avec enthousiasme par la colonie, il n'y fait plus qu'un rapide séjour et rentre en France, brisé par les souffrances physiques, inconsolable de la perte de nombreux manuscrits et surtout d'une traduction du *Roland furieux*, de l'Arioste.

Bientôt les États-Généraux sont convoqués. Les concitoyens de François l'enlèvent à sa retraite de Vicherey et le chargent de porter leurs cahiers à l'assemblée du bailliage, à Toul. Il y formule nettement les prétentions du Tiers-État, qui n'aspire pas, dit-il, à déposséder les deux autres ordres, mais à prendre la place qui lui est due. L'occasion lui manque de siéger aux États-Généraux, quoiqu'on l'ait élu député suppléant. Loin de là, à la suite d'un banquet offert par les électeurs des campagnes, il est arrêté, comme séditieux, et traîné dans les prisons de Metz. Le marquis de Bouillé le rend à la liberté, et bientôt il est chargé par le roi d'organiser le département des Vosges, qui, l'année suivante, l'envoie à l'Assemblée législative. Successivement secrétaire et président de cette Assemblée, il y marque sa place par ses habitudes laborieuses, sans se préserver tout à fait de l'entraînement des passions de l'époque. C'est ainsi que, sur son rapport, l'Assemblée législative exige des prêtres un nouveau serment, sous peine de la privation de leur titre de ministre des cultes, de leurs pensions de simples ecclésiastiques, et de la liberté d'exercer privément leur ministère, droits que leur avait laissés la Constituante. Elle voulut encore que, selon leur conduite, ils fussent transportés d'un lieu dans un autre, condamnés à la détention s'ils n'obéissaient pas, et, en tous cas, inscrits sur des listes que durent dresser les corps administratifs, en y fournissant des notes sur chacun d'eux. Mesure inspirée par des craintes excessives, et, suivant l'expression de M. Thiers, « arbitraire et cruelle comme le soupçon. »

Ce fut aussi François de Neufchâteau qui fit décider que les biens des émigrés seraient vendus par petites parcelles. Les habitants des campagnes étaient par là initiés en plus grand nombre à la propriété, et, à ce point de vue, la loi était bonne. Mais, quoi que dise M. Conus pour la justifier, elle avait le tort irrémissible d'être la mise en œuvre des décrets de confiscation, rendus contre ceux même qui, sans s'armer contre leur patrie, usaient de la liberté, dans un temps où tout se faisait en son nom, pour attendre à l'étranger plus de calme et de sécurité.

De même, lorsque le député des Vosges faisait voter par l'Assemblée qu'elle resterait à Paris jusqu'à ce que la Convention fût réunie et fonctionnât, était-il bien inspiré? Et s'il croyait servir l'unité du pays, que la translation de la représentation nationale dans une ville moins agitée n'eût pas menacée peut-être, comprenait-il suffisamment qu'il l'exposait à subir le joug sanglant de la commune de Paris?

S'il pressentit l'avenir, il refusa du moins d'être le complice de ses crimes, déclina le mandat que les Vosges lui demandaient de remplir au sein de la Convention nationale, et n'accepta pas davantage le portefeuille de la justice; sage résolution qui lui épargna la déplorable mission de notifier quelques mois plus tard à Louis XVI son arrêt de mort!

Ce fut aux humbles fonctions de juge de paix de Vicherey qu'il demanda l'effacement, et à l'agriculture, aux lettres, ses chères études, qu'il voua ses loisirs. De cette époque datent deux de ses mémoires, l'un sur les *Moyens de remédier au manque de bras pour les récoltes*, problème encore à l'ordre du jour, l'autre sur la *Nécessité d'assurer la subsistance du peuple par les greniers d'abondance*.

En 1793, les Vosges l'envoyèrent réclamer à la Convention des vivres. Arrivé à Paris, les instances de ses amis le déterminèrent à laisser jouer sa comédie de Paméla. La lutte de l'amour contre le préjugé de la naissance y est exposée dans le cadre d'une action intéressante, relevée par des sentiments élevés, un style pur, correct, élégant.

La pièce eut du succès. Bientôt le Comité de salut public la trouva suspecte de modération, suspendit les représentations, exigea des changements, que l'auteur s'empressa d'opérer. Ils étaient agréés; les représentations avaient recommencé, quand, à la neuvième, le fanatisme républicain d'un spectateur provoqua de la part de la foule quelques contre-manifestations. Il n'en fallut pas davantage pour que le terrible Comité fît fermer le théâtre, et jeter en prison les acteurs et le poète. Le 9 thermidor leur rendit la liberté; il ne rendit pas à François ses manuscrits de *Paméla mariée*, *Térence*, *le Valet des deux Maîtres*, qui avaient été livrés au feu.

Juge au tribunal de cassation, pensionné en 1794, envoyé en qualité de commissaire du Directoire dans notre département, François eut l'occasion d'y connaître le pasteur Oberlin, qui en 1818 dut une médaille d'or à son initiative.

Le 1er vendémiaire an V, il lisait au peuple assemblé son poème des Vosges, où l'on regrette l'absence d'inspiration, la raideur du style et le peu de naturel des transitions.

Élu membre de l'Institut, Ministre de l'Intérieur la même année, il remplaça Carnot, au sein du Directoire exécutif, qu'il ne tarda pas à quitter pour reprendre le portefeuille de l'Intérieur. Outre les attributions qu'implique son nom, ce ministère embrassait l'agriculture, le commerce, l'industrie, les beaux-arts et l'instruction publique. Dans chacune de ces branches importantes, François laissa l'inaltérable souvenir de son amour du progrès et la trace bienfaisante de son passage.

Au lendemain des splendeurs de l'Exposition universelle de 1867, revendiquons hautement cette gloire d'un Vosgien. Ce fut François de Neufchâteau qui conçut et réalisa le premier la pensée des expositions nationales de l'industrie. En l'an VI s'ouvrit la première : elle dura cinq jours. Mais que les progrès accomplis ne détournent pas notre reconnaissance de l'homme de bien dont l'idée féconde a reçu

de si vastes développements! Il avait le projet de fonder les expositions nationales agricoles; s'il n'eut pas le temps de le réaliser, l'agriculture lui dut de vives lumières, d'utiles conseils, qu'elle n'a point dédaignés. Réagissant contre l'incurie de ses prédécesseurs, il recommanda dans ses circulaires les plantations le long des routes, des chemins, des berges, des canaux et des rivières, et surtout la conservation et le développement des richesses forestières du pays. Les Vosges ont pieusement conservé cette tradition, et naguère encore, nous tous, Membres des Sociétés agricoles, nous en réclamions énergiquement le respect en nous opposant avec succès à d'imprudents projets. La fertilisation des Landes et de la Sologne par les reboisements fut un des plans qu'il médita. Enfin il fonda la Société centrale d'agriculture de France, dont la présidence lui appartint jusqu'à sa mort.

L'instruction primaire, qui était à créer, reçut une vigoureuse impulsion. Entre les instituteurs et les élèves il substitua à l'enseignement individuel, qui concentre tour à tour l'effort du maître sur un seul écolier, l'enseignement collectif à l'aide des cartes murales, qui commande constamment l'attention à tous à la fois. Il ouvrit entre les professeurs des écoles centrales un vaste concours pour procurer aux maîtres de bons livres élémentaires. L'idée des concours cantonaux, celle des conférences, qui passent pour des institutions de fraîche date, sont exposées dans ses circulaires. Il voulut que la rédaction des almanachs et des annuaires fût surveillée, afin d'y introduire et de propager dans le peuple d'utiles connaissances. Il ne dédaigna pas de composer une méthode pour apprendre à lire aux enfants, une anthologie morale, un essai sur les participes, un livre sur l'institution des enfants! Et en même temps il créait le musée du Louvre, encourageait les savants et les gens de lettres, et préservait de la destruction la cathédrale de Reims.

Une maladroite circulaire, publiée à l'approche des élections de l'an VII, l'arrêta dans une carrière qu'il eût marquée sans

doute de plus de bienfaits encore. En entrant au Ministère, il y avait mis la probité à l'ordre du jour. En le quittant, il en donna l'exemple et versa au Trésor un reliquat de quinze cent mille francs de fonds secrets dont il était dispensé de rendre compte.

Le gouvernement que le 18 brumaire donna à la France le compta au nombre de ses adhérents et s'empressa de le tirer de la retraite. Elu membre du Sénat conservateur, François de Neufchâteau en devint successivement secrétaire, puis président. Comme tel, il porta à Bonaparte l'expression des vœux qui réclamèrent la proclamation de l'Empire et l'hérédité dans sa dynastie. Ce fut lui encore qui, à la suite de la victoire d'Austerlitz, décerna à Napoléon le titre de Grand. Comte de l'Empire, grand cordon de la Légion d'honneur, il adhéra pourtant à la déchéance de son souverain après les malheurs de 1814. Du moins il ne semble pas qu'il ait obéi au désir de se concilier les faveurs du nouveau régime. De tous ses titres, il ne conserva sous les Bourbons que la présidence de la Société centrale d'agriculture, que ses collègues lui conférèrent chaque année, même lorsque l'âge et les infirmités ne lui permirent plus de l'exercer effectivement. Son activité y trouva un aliment qui lui eût suffi, s'il n'avait réservé à l'Académie française, dont il était membre, la primeur de nombreux morceaux, notamment d'un essai sur les meilleurs ouvrages en prose. Moins que jamais sans doute il put nourrir l'espoir, un instant entrevu par le Ministre Chaptal et par le Conseil d'Etat, de transformer Chambord en une école nationale d'agriculture. Mais il rendit encore aux populations rurales de signalés services. A côté de l'*Art de multiplier les grains*, de la *Lettre sur le Robinier*, de l'édition du *Théatre d'Agriculture* et *Ménage des Champs d'Olivier de Serre*, annotée par lui, il entreprit, dans son *Mémoire sur la manière d'étudier et d'enseigner l'agriculture*, une guerre vigoureuse aux abus et une propagande zélée des meilleures pratiques. L'anticipation des coupes forestières, la subdivision et l'enchevêtrement des propriétés

rurales, la jachère, la vaine pâture trouvèrent en lui un infatigable adversaire, le drainage, le bon choix des semences de céréales, la création des prairies artificielles et des chemins d'exploitation un partisan convaincu et ardent.

Il mourut pauvre le 10 janvier 1828, après une longue carrière dont le trait dominant n'avait pas cessé d'être l'amour du bien public.

Nous avons dit en quoi François de Neufchâteau sacrifia aux passions révolutionnaires. Ne quittons pas sa mémoire sans nous demander s'il mérite le reproche d'avoir manqué de patriotisme et de reconnaissance en consentant à la déchéance du héros, qu'il avait comblé de ses louanges. M. Conus l'en défend, et il a raison. La différence des dates et des circonstances explique et justifie, dans une certaine mesure, la contradiction apparente des actes Qu'avait de commun, sinon le génie, le Premier Consul, le héros d'Arcole et des Pyramides, le législateur du Code Napoléon, le restaurateur de la religion et de l'ordre, avec le conquérant dont l'ambition inondait de sang français tous les champs de l'Europe, dont la police ne souffrait pas même l'opposition de Mme de Staël, dont la main s'étendait jusque sur le chef du catholicisme? Au déclin de l'âge et d'une plume qui ne mentait point, François de Neufchâteau essaya sa propre apologie.

« Je ne rétracte point mes éloges, écrivait-il, pourvu qu'on » les confronte avec leurs dates et avec les devoirs qui » m'étaient imposés. Le héros changea, je me tus :

» Et c'est en se taisant que l'on nous contredit. »

« Je m'écartai de lui, mais sitôt que sa tête, absolument » perdue, l'entraîna vers l'abîme où il nous a précipités, » je voulus l'arrêter et lui ouvrir les yeux sur le bord de » ce précipice, à la fin de 1813. Il refusa assez durement » de m'entendre. Je sais qu'il s'en est repenti. »

Nous aimons à croire que cette apologie est l'expression du vrai, et sans nous faire admettre que notre illustre compatriote n'eût pas dû s'abstenir et garder le silence, au lieu de s'associer aux actes qui consommaient la chute de Napoléon Ier,

elle l'abrite du moins sous l'égide de quelques grands principes. L'attachement au Souverain, s'il n'est pas exclusivement personnel, ne doit être qu'une des formes de l'amour de la patrie. Le véritable dévouement n'est pas celui qui se tait et obéit, mais celui qui avertit et arrête au besoin. Un Gouvernement n'est jamais aussi voisin de sa dernière heure que le jour où il ferme les lèvres prêtes à l'éclairer. Et lorsque ses amis ont perdu l'espoir d'être écoutés et acquis la conviction qu'il conduit la patrie à la ruine, il faut bien qu'ils cherchent ailleurs le moyen de la sauver. Aussi bien, dès 1805, en dédiant à l'Empereur ses *Voyages agronomiques*, François mêlait à de pompeux éloges le langage le plus sage et le moins propre à flatter les goûts du maître :

« Puisse Votre Majesté écouter la voix trop faible, mais » sincère, qui vient lui parler des campagnes. Puisse-t-elle » faire servir son ascendant sur le grand peuple à tourner » désormais l'activité nationale vers les objets utiles, trop » sacrifiés aux frivoles, et surtout vers l'agriculture, source » de vrais trésors.

» Sire, c'est surtout en ce genre qu'il nous faut battre » les Anglais... Voilà l'ambition qu'il faut inspirer aux Fran- » çais; voilà les triomphes solides, innocents, éternels que » vous pouvez leur ménager !.... Avec vous, les Français » feraient le tour du monde; mais quelle conquête plus » riche ne pourraient-ils pas faire sans sortir de chez eux. »

De tels conseils sont toujours jeunes d'actualité. Quelle mémoire ne protégeront-ils point, à quelles fautes n'assureront-ils point l'oubli devant le tribunal de la postérité?

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance solennelle
et publique du 19 décembre 1867.

I.

Primes du Gouvernement attribuées spécialement, cette année, à l'arrondissement de Neufchâteau.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation du département des Vosges, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 300 fr. à M. Rédiger, Joseph, fermier à Auvilley, près Attignéville (Neufchâteau).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime

de 250 fr. à MM. Geoffroy, frères, fermiers à l'Étanche (Châtenois).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 200 fr. à M. Lequin, cultivateur à Korthey, commune de Sionne (Neufchâteau).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 150 fr. à M. David, de la ferme du Chapitre (Bulgnéville).

Un rappel de la médaille de 1re classe accordée en 1862 à M. Perdrix, Jules, agriculteur à Bazoilles (Neufchâteau).

II.

Récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris, a décerné à divers instituteurs et institutrices du département les récompenses suivantes :

INSTITUTRICES.

Une mention honorable à Mme Guillemin, née Horiot, institutrice à Frain (Lamarche).

Une mention honorable à Melle Fairise, Adeline-Thérèse, institutrice à Hennezel (Darney).

INSTITUTEURS.

Une médaille d'argent à M. Mentrel, Jean-Nicolas, instituteur à Charmois-devant-Bruyères.

Une médaille d'argent à M. Jeanson, Joseph, instituteur à Dogneville (Épinal).

Une médaille de bronze à M. Têtu, François-Alexandre, instituteur à Senaide (Bourbonne-les-Bains.)

Une médaille de bronze à M. Bagard, Jean-François, instituteur à Plombières.

Une médaille de bronze à M. Trévillot, Victor, instituteur à Docelles.

Une mention honorable à M. Leroy, Joseph-Étienne, instituteur à Cheniménil (Docelles).

Une mention honorable à M. Renaud, Nicolas, instituteur à Vaudoncourt (Bulgnéville).

Une mention honorable à M. Galotte, Charles-Louis, instituteur à Malaincourt (Bulgnéville).

III.

Récompenses agricoles ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

PRIX CLAUDEL.

Une médaille en vermeil à M. Defrance, cultivateur à Langley (Charmes), pour bonne exploitation.

CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Joly, Jean-Joseph, cultivateur à Éloyes (Arches).

HOUBLONNIÈRES.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Roussel, marchand de vins à Épinal.

DRAINAGE.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Mougel, maréchal-ferrant à Badménil-aux-Bois (Châtel-sur-Moselle).

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Une prime de 25 francs à M. André, domestique à l'hôpital de Bruyères.

REBOISEMENTS.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 50 fr. à M. Lecomte, Louis-Joseph, brigadier forestier à Domèvre-sur-Avière (Épinal).

Une médaille de 2e classe en argent et une prime de 25 fr. à M. Grandvallet, garde à Thaon (Châtel-sur-Moselle).

Une médaille de 2e classe en argent à M. Godard, Nicolas, cultivateur à Soulosse (Neufchâteau).

PISCICULTURE.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Jean Georges, pisciculteur à Aumontzey (Corcieux).

INSTRUMENTS AGRICOLES.

Une médaille de 1re classe en argent à MM. Sauvageot, frères, fabricants d'instruments à Rouvres-la-Chétive (Châtenois).

Un rappel de la médaille de 1re classe décernée en 1862, à MM. Bossu et fils, constructeurs-mécaniciens à Bazoilles (Neufchâteau).

APICULTURE.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 50 fr. à M. Vançon, receveur buraliste à La Bresse.

MÉMOIRES AGRICOLES.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Gérard, Jean-Baptiste, cultivateur à Sapois (Vagney).

Une mention honorable à M. Poussot, Constant fils, cultivateur à Sercœur (Girecourt).

IV.

Récompenses du concours littéraire, artistique et industriel.

Sur les propositions de sa Commission du con-

cours littéraire, scientifique et artistique, et de sa Commission de l'industrie, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS LITTÉRAIRE.

Un rappel de la médaille de bronze décernée en 1866 à Mlle Adolphine Bonnet, à Muret (Haute-Garonne), pour sa pièce de vers : *Un abri contre la tempête*.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Chaput, peintre en bâtiments à Epinal, pour son Recueil de chansons.

CONCOURS ARTISTIQUE (MUSIQUE).

Un rappel de la médaille de 1re classe décernée en 1864 à M. Tourey, directeur de l'orphéon et professeur de musique à Épinal, pour sa messe pour orphéon avec accompagnement d'orgue.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Hingre, organiste et professeur à l'école normale de Mirecourt, pour sa méthode théorique et pratique d'accompagnement du plain-chant.

Une médaille de bronze et une prime de 30 fr. à M Garnier, Paul, d'Epinal, élève du conservatoire impérial de musique, pour divers morceaux de musique de sa composition.

CONCOURS INDUSTRIEL.

Une mention honorable et une prime de 30 fr.

à M. Lecomte, ouvrier mécanicien à Épinal, pour son modèle de four à pâtisserie.

CONCOURS SPÉCIAL POUR L'ÉLOGE DE FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 150 fr. à M. Charles Conus, employé à la mairie d'Épinal.

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES FAITES

A SAUVILLE,

SOUS LA DIRECTION

DE M. L. DUHAMEL,

Membre titulaire.

Messieurs,

Délégué par la Commission des antiquités, je me suis rendu, le 5 juillet dernier, à Bulgnéville, afin de faire fouiller, de concert avec nos collègues, MM. Renaut et Guibal, une tombelle qui avait été découverte : elle se trouvait sur le territoire de la commune de Sauville, au sud de cette dernière, dans le bois communal du Chesnois, à 2 kilomètres environ sur le chemin de Sauville à Martigny, à 200 mètres de celle qui a été fouillée l'année dernière avec tant de succès par M. de Saulcy. Cette tombelle mesurait environ 5 mètres de diamètre et s'élevait tout au plus à 80 centimètres au-dessus du niveau du sol. Chargé par ces Messieurs du soin de diriger la fouille, je fis d'abord pratiquer deux tranchées en croix, et la première chose qui nous frappa fut une ligne de pierres d'assez grosse dimension plantées debout et coupant diamétralement la tombelle. Les ouvriers continuant à fouiller, ce ne fut qu'après avoir creusé à 50 centimètres que nous découvrîmes, au milieu de nombreuses pierres, qui

portaient la trace de feu, un vase bien conservé, mais que malheureusement la pioche d'un ouvrier endommagea beaucoup. Cependant je pus en recueillir les fragments, et, à l'aide de la terre qui l'emplissait en formant un contre-moule, avoir sa forme et ses dimensions exactes. Il est en poterie rouge, grossièrement travaillé, ayant une forme ronde, une ouverture étroite pour sa grosseur, et portant pour tout ornement des stries assez profondément gravées autour de son ouverture et à la partie la plus enflée. Il mesure 0,045 millimètres à sa base, 0,150 millimètres au milieu et 0,070 millimètres à son ouverture. En voici du reste la forme et les dimensions exactes (*Figure 1.*)

Ce fut là, comme je le disais tout à l'heure, notre première découverte; elle nous promettait d'autres traces d'inhumations. A un mètre environ du lieu où nous avions trouvé ce vase, nous découvrîmes deux anneaux, l'un en bronze et l'autre en une matière noire, à la cassure brillante et ayant tous les caractères de l'anthracite. La disposition de ces deux bracelets que j'ai pu observer était assez curieuse et mérite d'être signalée; l'un, celui de bronze, était en avant et dans le même axe que celui d'anthracite qui le touchait. De cette disposition, je conclus que ces deux objets avaient nécessairement dû être réunis et faire partie de l'ornement du même corps. A 0,50 cent. de distance environ, nous trouvions les mêmes ornements disposés de la même manière. Nul doute que ces quatre objets n'aient appartenu au même corps et ne lui aient servi de parure. Ils se trouvaient dans la partie S. E. du tumulus, et des résidus de terre noire et grasse attestaient seuls la présence d'un cadavre. Au centre du tumulus, nous découvrîmes encore un petit fragment de silex et deux autres de ces anneaux dont un malheureusement était brisé. Ainsi, d'après nos découvertes, la tombelle fouillée par nous devait contenir au moins deux corps et peut-être davantage, car l'absence d'ossements ne permettait point d'en connaître le nombre. Nous n'avons remarqué dans l'arrangement intérieur de cette tombelle aucune disposition spé-

ciale des pierres qui, par monceaux, recouvraient les sépultures. Nulle trace de dallage supportant les corps, nul vestige de pierres superposées comme on en trouve fréquemment dans les inhumations gauloises.

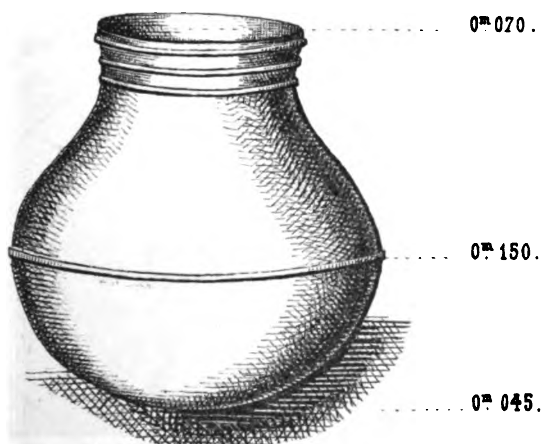
Maintenant, Messieurs, permettez-moi quelques réflexions suggérées par l'examen attentif des anneaux de bronze et de matière ligneuse dont je vous parlais tout à l'heure. Ils sont assez rares et fort mal connus des archéologues. La plupart se sont obstinés à y voir des bracelets ; quelques-uns ont émis des doutes sur cette hypothèse, doutes qui semblent assez justifiés. Ces anneaux mesurent de 0,060 à 0,065 millimètres de diamètre à l'intérieur qui est rugueux, grossièrement travaillé ; leur hauteur est de 0,080 millimètres en moyenne, leur poids est de 3 à 400 grammes. La grosseur d'un bras moyen, au poignet ,est de beaucoup supérieure à 0,065 millimètres. Comment supposer alors que ces anneaux aient pu être passés au bras d'un homme, d'une femme ou d'un enfant? Un tel bracelet eût comprimé fortement le bras, paralysé une partie de ses mouvements. Ces anneaux sont, du reste, parfaitement circulaires, ils n'affectent aucune des formes remarquées, dans les bracelets des autres époques qui prennent toujours les formes du bras. Était-il donc dans les mœurs de ces rudes Gaulois, pour qui la force physique était au-dessus de tout, de se parer d'ornements qui eussent entravé une partie de l'avant-bras, leur eussent nui dans le combat. Les amateurs de bracelets, frappés de ces objections, ont dit, pour justifier leur hypothèse, qu'on les passait aux bras des enfants encore en bas âge. Pour nous c'est compliquer la question au lieu de la résoudre. Un enfant en bas âge, lorsque les membres ne sont point encore formés, qu'il peut à peine soutenir ses bras, eût donc été chargé, à chacun d'eux, d'un poids de 300 à 400 grammes. Ne pouvant justifier raisonnablement de pareilles suppositions, on objecte que ces anneaux creux ne pouvaient servir à rien s'ils ne servaient point d'ornements aux bras, que leur présence dans les tumuli ne pourrait être expliquée. On se deman-

derait à quoi ils auraient servi ? Nous n'en savons absolument rien, mais si la science archéologique n'a pu encore résoudre ce problème, c'est une raison pour ne pas faire d'une hypothèse invraisemblable à tous les points de vue, une affirmation gratuite. Dans la recherche de ces antiquités celtiques que l'on commence à peine à connaître, il faut être sobre, très-sobre d'affirmations, se contenter d'étudier, de comparer. Le jour où un assez grand nombre auront été réunies, peut-être sera-t-il permis de généraliser et d'éclairer l'histoire, de reconstituer les éléments d'une civilisation qui nous est encore inconnue. Je termine ce rapport en demandant à la Société que des remerciements soient adressés à nos collègues, MM. Renault et Guibal, pour leur bonne et cordiale hospitalité, et à M. le Maire de Sauville qui, après avoir permis avec une complaisance que je me fais un devoir de signaler, l'abattage des arbres recouvrant la tombelle, a suivi nos fouilles avec tout l'intérêt d'un vrai Vosgien.

ÉPOQUE CELTIQUE.

Fouilles du 5 Juillet 1867.

***DIMENSIONS** d'un **VASE** dont j'ai recueilli les fragments.*

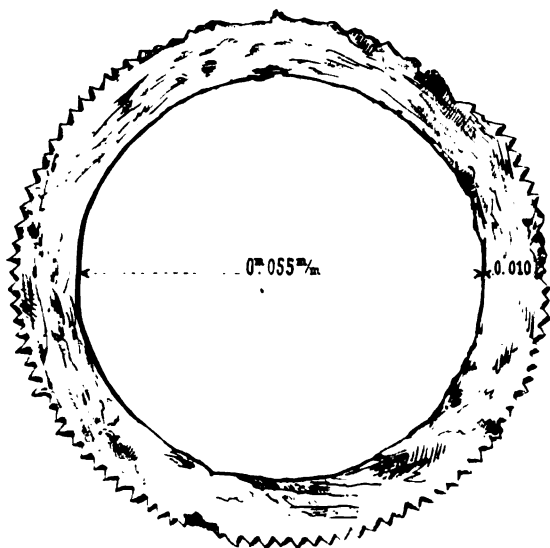


Lith. de Didlon à Epinal.

ÉPOQUE CELTIQUE.

Fouilles du 5 Juillet 1867.

***DEUX BRACELETS** de même dimension.*



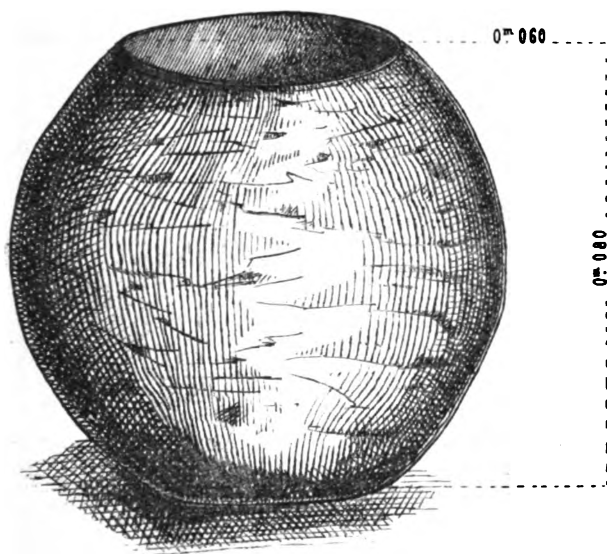
Lith de Didlon à Epinal

ÉPOQUE CELTIQUE.

Fouilles du 5 Juillet 1867.

TROIS MANCHONS

l'un	Diamètre	0m.060	Hauteur	0m.080
un autre	id.	0.060	id.	0.065
un 3e	id.	0.060	id	0.080



Lith. Didlon à Epinal.

LA LORRAINE,

PAR

L. LECLERC,

Membre correspondant.

Air : des Enfants de la France, de Béranger.

Oui, de la paix enfin l'étoile brille
Et l'harmonie est la commune loi :
Jadis épars, de la grande famille
Tous les enfants n'ont plus qu'un même roi.
Mais, sans briser l'indissoluble chaîne
Qui du pays ceint le faisceau vainqueur,
Nous pouvons bien chanter en chœur :
Honneur aux fils de la Lorraine!

Pour cette France, admirable édifice.
Qui vers les cieux lève un front imposant,
Qui plus que nous connût le sacrifice,
Qui plus que nous donna d'or et de sang?
Notre Moselle, aussi bien que la Seine,
De la patrie enrichit le drapeau,
Metz des Pépin fut le berceau :
Honneur aux fils de la Lorraine!

Des Sarrasins quand le torrent déborde
Et qu'à Paris dorment les Chevelus,
Pour arrêter l'envahissante horde
Martel accourt, et l'ennemi n'est plus.
Cet héritier de la pourpre romaine,
Qu'au Vatican proclamait Adrien,
Était encore Austrasien :
Honneur aux fils de la Lorraine!

Partout, toujours, sur les champs de batailles,
Des Musulmans nos guerriers sont l'effroi :
Quand de Sion tombèrent les murailles,
A nos Croisés commandait Godefroi ;
Et quand plus tard Stamboul menace Vienne,
Près des remparts où régneront ses fils,
Un lorrain bat les Osmanlis :
Honneur aux fils de la Lorraine !

Et cependant des lys que la fortune
Avait failli laisser entre nos mains,
Nous subissions la rigueur importune,
Nous dès longtemps voués à leurs destins.
Oui, d'Azincourt nous rougîmes l'arène ;
Du sol français pour chasser l'ennemi
Jeanne d'Arc quitta Domremy :
Honneur aux fils de la Lorraine !

Quand les traités, ou bien la Providence,
De nos vieux ducs firent des Empereurs,
En tous climats, de la nouvelle France,
Au premier rang nous portons les couleurs.
Et des succès quand se rompit la chaîne,
Que l'Univers entier nous accablait,
Chez nous le barbare tremblait :
Honneur aux fils de la Lorraine !

Si dans les jours de deuil ou de victoire
De notre fer nous serrons le drapeau,
Quand vient la paix, pour la commune gloire,
Nous savons prendre et burin et pinceau.
Que des combats s'ouvre encore la scène,
Dignes toujours d'un passé glorieux
Nous ferons comme nos aïeux :
Honneur aux fils de la Lorraine !

UN MANUSCRIT ENTOMOLOGIQUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

de Saint-Dié-des-Vosges.

PAR M. H. BARDY,

Membre associé libre.

La bibliothèque de Saint-Dié possède une collection de soixante-quinze manuscrits, d'assez peu de valeur du reste, sauf quelques-uns, tels que le *Graduel* et le *Livre-Rouge*. Le *Graduel*, très-grand *in-folio* sur vélin de choix, de la fin du XV[e] ou du commencement du XVI[e] siècle, est un des plus beaux et des plus riches que l'on puisse voir. Il a 75 centimètres de haut sur 60 de large et contient, à chaque page, un nombre prodigieux de miniatures, d'arabesques, de lettres fleuronnées et historiées, d'armoiries et de bordures à rinceaux de couleurs rehaussés d'or. Ce magnifique manuscrit mérite, d'ailleurs, une mention toute spéciale et une description plus détaillée Je veux seulement parler aujourd'hui de deux volumes beaucoup plus modestes, peu ou même point connus, et qui, pourtant, renferment des choses assez intéressantes, des observations fort exactes et des monographies, parfois très-complètes, sur les insectes de notre pays Ce manuscrit est intitulé : INSECTES DE LORRAINE. — *Journal d'observations faites en mil sept cent soixante et seize et dix-sept sur les insectes des environs de l'abbaye de Moyenmoustier, située dans les*

Voges, en Lorraine, par D. C. F. R. B.; 2 vol. in-quarto sur papier; reliure en veau; titre frappé.

Grâce à l'extrême obligeance du bibliothécaire de la ville, M. Wolfrom, j'ai pu faire ample connaissance avec le moine naturaliste de Moyenmoutier, et parcourir avec un vif intérêt son journal entomologique. Il est regrettable que l'auteur de ce curieux recueil d'observations n'ait pas cru devoir nous donner son nom; mais il semble que, d'après ses deux initiales (*Dom C. F. Religieux Bénédictin*), il ne serait peut-être pas très-difficile de le retrouver, soit à la bibliothèque d'Épinal, qui possède un certain nombre de renseignements sur Moyenmoutier, soit à Saint-Dié même, où il peut exister aux archives de l'évêché des documents relatifs au personnel de l'abbaye dans les dernières années qui précédèrent sa suppression en 1790.

En lisant attentivement les deux volumes, nous avons pu recueillir, çà et là, quelques données biographiques sur notre bénédictin naturaliste. Ainsi, nous voyons qu'il était à l'abbaye de Longeville, près St-Avold, dans la Lorraine allemande, pendant les années 1764, 65, 66 et partie de 67. — En 1767 et 68, il faisait son cours de théologie à l'abbaye de Saint-Epvre, située dans un faubourg de la ville de Toul. — En octobre 1772, il était à l'abbaye de Saint-Mansui, près de Toul, et retournait, en 1773 ou 1774, à Longeville pour y passer quelque temps. — Son séjour à Moyenmoutier dura de 1775 à 1779; puis il quitta les Vosges pour aller habiter Flavigny, où nous le trouvons en mars et avril 1781. — Enfin il était à Bouzonville en avril et mai 1784, Revint-il plus tard à Moyenmoutier? cela est plus que probable, puisque c'est de ce monastère que provient le manuscrit qui nous occupe en ce moment.

Ce religieux avait, paraît-il, un goût bien prononcé pour l'histoire naturelle, car pour pouvoir s'y livrer et faire quelques recherches, il fallait vaincre certaines difficultés, d'abord une discipline très-rigoureuse, puis le dédain dont les études scientifiques sont trop souvent l'objet dans les

établissements de ce genre. Il nous le dit, du reste, lui-même dans ce passage : « Le hanneton est aussi commun » aux environs de Moyen-Moutier que partout ailleurs. Je » n'ai pas suivi cet insecte dans ses divers changements, » Des opérations qui demandent plusieurs années de suite » ne s'accordent pas avec mon état, où les changements de » maison arrivent souvent plus fréquemment que ceux du » hanneton, et où l'étude de l'histoire naturelle n'est » rien moins qu'en honneur. » (Tom. 1er, pag. 180 ; *obs. n° 228.*)

Pendant son séjour à l'abbaye de Saint-Epvre, notre naturaliste était surveillé de la manière la plus sévère. C'est lui qui prend soin aussi de nous en informer. « Il y a dans le » jardin de l'abbaye de Saint-Epvre, dit-il (Tom. 1er, pag. » 171 ; *obs. n° 223*), une allée bordée des deux côtés de » charmille. Nous nous y promenions souvent pendant l'heure » des récréations qu'on nous accorde après les repas. C'était » presque le seul moment de la journée qu'il me fut libre » d'observer la nature; encore ne le pouvois-je alors qu'à la » dérobée. J'ai observé sur cette charmille une chenille à » tubercules. J'en fis alors une description fort imparfaite ; » car outre que je n'avois d'autre connoissance ni d'autres » principes de l'histoire naturelle que ce que j'avois pu » voir moi-même par hazard, il ne m'étoit guères plus libre » d'écrire que d'observer. »

Il se trouvait fort bien à Moyenmoutier pour donner un plus grand essor à son goût pour l'entomologie. Le pays s'y prête admirablement. L'abbaye, située à l'entrée du Val de Senones, est dans une contrée pittoresque, accidentée, très-boisée, surtout au siècle dernier. Le Rabodeau, au courant rapide, arrose cette jolie vallée, et, en face du monastère, se dresse la roche escarpée de Haute-Pierre, au sommet de laquelle Albert de Parroye avait bâti une forteresse redoutable destinée à défendre l'abbaye et à la mettre à l'abri d'un coup de main.

C'est dans ces parages, pendant les promenades qu'il faisait

dans ces bois, parmi ces haies touffues, dans ces vallons ombreux, au bord du torrent et de la grande pièce d'eau, que le bénédictin recueillait les insectes, particulièrement les chenilles, qu'il élevait soigneusement et dont il étudiait les diverses métamorphoses.

Les localités qu'il cite le plus souvent dans ses observations sont les routes de Moyenmoutier à Étival et à Raon, les rochers de la Haute-Pierre, le bois de la Bergerie, la ferme de Saint-Preyé et les bords du ruisseau de Ravine, le chemin du Paire, le petit bois situé entre la route de Saint-Dié et celle de Saales, la métairie des Fossés, la ferme de Saint-Benoît et Malfosse. Mais souvent aussi, trop souvent, à son gré, il était forcé de se restreindre dans un espace plus circonscrit, et de se contenter des endroits les plus rapprochés de la maison; et heureusement alors, le jardin ou le verger du couvent, vastes et bien plantés, ainsi que les mares voisines, pouvaient suffire à chasser et à collectionner de nombreuses espèces. « J'ai trouvé très-» communément, dit-il, dans notre jardin des papillons » que M. Geoffroy dit ne se trouver que dans les bois, » comme le Tristan, Tircis, Myrtil, le Collier argenté, le » Demi-deuil. Je n'ai jamais trouvé qu'une fois ce dernier, » et ça été dans notre jardin. J'y ai pris aussi le Collier » argenté, de même que dans la campagne, quoique beau-» coup plus rarement que les trois premiers qui ne peuvent » pas être plus communs. Il est vrai que notre abbaye » n'est pas éloignée des bois; celui de la Bergerie descend » jusqu'au Rabodeau, à une portée de fusil de la clôture » occidentale de notre jardin. D'ailleurs, tout le territoire » de Moyen-Moutier est rempli de grandes hayes où on voit » de grands chênes et toutes sortes d'arbres et d'arbustes. » (Tom. 2, pag. 453; *obs. n° 191.*)

Les auteurs qu'il consultait plus particulièrement et qu'il aime à citer, sont Geoffroy, Réaumur, Sybille de Mérian et un certain travail qu'il désigne sous le nom de ***Manuscrit d'Etival***. Ce dernier ouvrage, souvent cité, et qu'il semble

apprécier d'une manière toute spéciale, datait de 1736. Où est-il maintenant? Perdu, sans doute, comme tant d'autres richesses manuscrites conservées dans la bibliothèque de l'abbaye d'Étival, et dispersées à la Révolution, ou vendues, avec celles du chapitre de Saint-Dié, le 21 septembre 1826, pour la somme de 800 francs, en exécution de l'arrêté du Préfet des Vosges, du 14 septembre de la même année!

Il y a dans ce recueil d'observations des monographies très-détaillées et fort bien faites. Je citerai, entre autres celle du Petit papillon blanc du chou (Tom. 1er, pag. 118); et n'allez pas croire que la lecture de ce journal n'offre rien d'attrayant. Il y a, parfois, des descriptions charmantes, empreintes d'une poésie aussi naturelle que gracieuse, et semées, par ci par là, de quelques pointes d'ironie. Témoin le passage (Tom. 1er, pag. 452 et suiv.; *obs. n° 213*) où il raconte d'une manière pleine d'entrain et de gaîté les ébats d'un essaim de fourmis ailées, sous un grand maronnier d'Inde, par une chaude journée d'août. « Rien n'était plus » animé que cette fête générale amoureuse : c'est sans doute » ce qui a occasionné la chute de ces fourmis. Rien » ne peut mieux représenter ce qu'on raconte vulgairement des » assemblées de piétistes. »

La contemplation de la nature et de ses merveilles, l'étude de ce monde infini qui naît, vit, se reproduit et meurt pour revivre encore, élevait son cœur et parlait à son imagination. Ces promenades dans la campagne, où, comme le Werther de Gœthe, il voyait tout germer et sourdre autour de lui, où il regardait ces montagnes couvertes de grands arbres touffus depuis leur pied jusqu'à leur cime, ces vallées ombragées dans tous leurs creux de bosquets riants; qu'alors il entendait les oiseaux animer autour de lui la forêt, qu'il voyait des millions d'essaims de moucherons danser gaîment dans le dernier rayon rouge du soleil ; que tout lui indiquait cette vie intérieure, mystérieuse, toujours active, toute-puissante, qui anime la nature!... » tout cela faisait naître dans l'âme du moine naturaliste des idées poétiques,

romanesques même, et des émotions qui se trahissent dans ce passage : « Le 26 août vers les sept heures et demie du » soir, je me promenois seul dans notre jardin par le plus » beau temps qu'on puisse souhaitter. Plusieurs petites « phalènes vinrent interrompre différentes pensées qui me » causaient autant d'inquiétude que de plaisir, dans la » crainte qu'une personne qui possède toutes les affections de » mon âme, et qui m'occasionnoit ces différents mouvements » ne m'ait trompé en me faisant la peinture des belles dis» positions où elle se disoit être, et qui étoient celles-là » mêmes où j'avois travaillé depuis deux ans à l'amener. » Une phaléne, dis-je, vint interrompre ces pensées dans » lesquelles j'étois abymé..... » (Tom. 1er, pag. 361 ; *obs. n° 180.*

CONFÉRENCE

faite à l'Hôtel-de-Ville d'Épinal,

LE 11 MARS 1868,

PAR M. J. CONUS,

Professeur de rhétorique, agrégé de l'Université.

L'HOMME ET L'ARGENT

DANS LA

COMÉDIE ET DANS L'HISTOIRE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Un économiste distingué, M. H. Baudrillart, prenait dernièrement la défense de l'argent contre ses critiques, et montrait, l'histoire en main, les services rendus par le précieux métal, à la société, à la civilisation et à la liberté. Mais, outre le côté économique de la question, il y a le côté moral qui n'est pas moins intéressant à étudier. C'est au point de vue de son influence sur les mœurs et les caractères que je me propose de vous parler de l'argent aujourd'hui.

Il y a dans la langue deux petits mots, *tien* et *mien*, qui ont été, de tout temps, la source de brouilles, de procès et de guerres interminables. Pour couper court à tant de maux, des esprits candides ont, plus d'une fois, proposé un remède bien simple en apparence. Il ne s'agirait que de rayer du vocabulaire les deux mots coupables, et de nous replacer sous la douce loi naturelle, avec la libre

jouissance des biens du bon Dieu. Cette révolution économique et sociale, c'est tout simplement le communisme, puisqu'il faut l'appeler par son nom. L'idée communiste n'est pas nouvelle dans le monde, comme plusieurs ont paru le croire; elle nous est venue des Grecs, en droite ligne, avec le jeu de l'oie. Il y a plus de deux mille ans que le bon sens comique et la verve bouffonne d'Aristophane faisaient justice, sur la scène athénienne, de ces chimères et de ces extravagances.

Dans sa pièce intitulée l'*Assemblée des Femmes*, il met en scène deux bons bourgeois, dont l'un honnête et naïf apporte son petit ménage à l'État, conformément à la loi, tandis que l'autre, conservateur avisé et communiste éclectique, veut bien recevoir, mais donner, non. Ce dernier raille la bonhomie de son voisin et le traite de niais. Son discours, dit M. Deschanel, respire le saint amour de la propriété et l'enthousiasme de l'égoïsme. Le citoyen modèle allègue la loi. — Bah! dit l'autre, la loi! on la vote, mais on la viole, et, joignant l'exemple au précepte, quand le repas public est servi, quand tout est prêt, lits et tapis, coupes, parfums et parfumeuses, lièvres à la broche, gâteaux, fruits, couronnes, notre bourgeois, qui n'a pas contribué, veut se mettre à table, avec tout le monde ...... conformément à la loi. Il faut citer quelques mots de ce piquant passage :

Le 1er citoyen. — Et où vas-tu? puisque tu n'as pas contribué!

Le 2e citoyen. — Eh! je vais au banquet!

Le 1er cit. — Oh! Oh! si les femmes ont du sens, tu ne dîneras pas sans avoir contribué.

Le 2e cit. — Mais je contribuerai!

Le 1er cit. — Quand cela?

Le 2e cit. — Oh! je ne serai pas le dernier.

Le 1er cit. — Comment?

Le 2e cit. — Il y en aura de moins pressés que moi.

Le 1er cit. — En attendant, tu vas dîner.

Le 2e cit. — Que veux-tu ? il faut que les hommes de sens prennent part, comme ils peuvent, à la chose publique.

Et il va prendre part, et la plus grosse part qu'il pourra.

Nous avons d'Aristophane, une autre pièce, *Plutus*, le Dieu de l'argent, qui est aussi une satire économique et une allégorie morale ayant pour objet l'inégale répartition des richesses. Chrémyle, un des personnages, laboureur honnête, mais pauvre, ne voit pas, sans dépit, la fortune prodiguer ses faveurs aux intrigants et aux scélérats. Il va donc, suivi de son esclave Carion, demander à l'oracle d'Apollon s'il ne doit pas élever son fils à la mode du pays, et en faire un coquin parfait qui puisse s'enrichir. Le Dieu lui répond, avec la clarté des oracles, d'attirer chez lui la première personne qu'il verra, au sortir du temple. Qui voit-il ? Un aveugle mal vêtu qui refuse de dire son nom. Pour vaincre la discrétion obstinée de l'inconnu, Carion lui promet de l'aider à se casser le cou. L'aveugle, convaincu alors, déclare qu'il est Plutus.

Chrémyle. — « O le plus scélérat des hommes ! Quoi ! tu es Plutus et tu ne le disais pas !

Carion. — Toi Plutus ? en cet état misérable !

Plutus. — Oui.

Chrémyle. — Quoi ! lui-même.

Plutus. — Tout ce qu'il y a de plus lui-même.

Chrémyle. — D'où viens-tu donc, en si piteux équipage ?

Plutus. — De chez Patrocle qui ne s'est pas baigné depuis sa naissance.

Chr. — Et qui t'a rendu aveugle, dis-moi ?

Plut. — C'est Jupiter ..... pour m'empêcher de visiter les gens honnêtes et vertueux.

Chr. — Cependant les gens de bien sont les seuls qui t'honorent.

Pl. — C'est vrai.

Chr. — Eh bien donc, si tu recouvrais la vue, tu fuirais les méchants ?

Pl. — Sans doute.

Chr. — Tu visiterais les bons!

Pl. — Assurément. Il y a si longtemps que je n'en ai vu!

Chr. — Ce n'est pas étonnant; moi, qui vois clair, je n'en aperçois pas non plus!

Et, par un jeu de scène, il promenait ses regards sur les spectateurs.

Chrémyle veut profiter des bonnes dispositions de Plutus et lui faire recouvrer la vue; mais le Dieu a peur,

...... la nuit
Si quelque chat faisait du bruit,
Le chat prenait l'argent..........

il a peur de tout et surtout de Jupiter-tonnant. — Ah! dit Chrémyle, c'est bien vrai, Plutus n'est qu'un poltron. Mais que serait donc, sans toi, Jupiter? L'argent seul fait sa puissance; dans l'Olympe et sur la terre, l'argent peut tout, fait tout .... et l'argent c'est toi, Plutus! — Vrai! je suis si puissant? — On connaît le mot de Basile vaincu par l'or du comte Almaviva: « Ce diable d'homme a toujours ses poches pleines d'arguments irrésistibles. »

Cependant Plutus devient l'hôte de Chrémyle qui n'a garde d'oublier ses anciens compagnons de travail. Il dépêche Carion pour leur apprendre la bonne nouvelle. Le malin serviteur leur annonce qu'ils vont être affranchis du travail, car son maître a ramené « Un vieillard sale, courbé, ridé, chauve, édenté .... un trésor des maux de la vieillesse; mais ce vieillard est Plutus! » A ce nom de Plutus, les campagnards accourent avec transport chez Chrémyle, pour l'aider à garder le Dieu. Qu'on vienne l'enlever, ils sont-là!

Tout à coup *Pauvreté* se présente et trouble leur joie. On veut la chasser, mais elle tient tête à l'orage et se fait écouter. Chrémyle d'ailleurs se charge de la réfuter. Alors s'engage entre eux un vif dialogue semé de plaisanteries et de paradoxes cachant à demi l'idée sérieuse du poëte, qui montre que le

travail est la base de la société, la source de la richesse et du bonheur, et qu'un peuple, qui n'a que de l'or, va droit à sa ruine. Laissons-la parler elle-même :

Je suppose avec vous que Plutus puisse voir,
Et qu'à pleins seaux partout l'argent vienne à pleuvoir :
Si tout le monde en a, bonsoir métiers, commerce !
Il n'est pas un seul art que ton plan ne renverse.
Où trouver forgerons, armateurs, cordonniers,
Charrons, potiers, tailleurs, blanchisseurs et peaussiers?
Qui donc s'occupera de labourer la terre?
Au moment des moissons qui viendra vous les faire,
Si chacun se promène et se croise les bras?

. . . .

Il te faudra toi-même ensemencer tes plaines,
Cultiver, labourer; à toi toutes les peines !
Tu n'y gagneras rien, ton sort sera plus dur.

(Trad. de E. Fallex.)

Chrémyle, qui avait d'abord réponse à tout, mis à bout d'arguments et de plaisanteries, coupe court aux pressantes raisons de *Pauvreté* en disant : « Tu ne me convaincras pas, quand même je serais convaincu. » — *Pauvreté* lui dit en s'éloignant : « Un jour tu me rappelleras. » — Eh bien ! tu reviendras alors; mais pour le moment, va te faire pendre ! j'aime mieux être riche. »

Plutus a recouvré la vue et revient du temple d'Esculape, au milieu des transports et des bénédictions d'une foule avide de le voir et d'en être vue. Chrémyle enrichi se voit aussitôt entouré d'une foule d'amis inconnus : « Allez vous faire pendre, leur dit-il. Ah ! que d'amis se montrent tout-à-coup, quand on est heureux ! Ils me percent de leurs coudes, ils me meurtrissent les jambes, pour me témoigner leur tendresse. »

Est-ce à Athènes ou chez nous que se passe cette scène ? — « Que d'amis, dit la Bruyère, que de parents naissent en une nuit au nouveau ministre ! »

Plutus a tenu parole; les honnêtes gens sont riches et les scélérats ruinés. Un délateur, dont le métier ne va plus, accuse le Dieu et les honnêtes gens de conspirer contre la République. Un brave homme apporte en ex-voto à Plutus un manteau troué et des savates; il propose d'affubler du manteau le sycophante, et de lui clouer les savates au front. Cette révolution sociale atteint le ciel même. Mercure, le premier goinfre de l'Olympe après Hercule, déserte le séjour des Dieux, à qui l'on n'offre plus de sacrifices, et vient se mettre en condition chez Chrémyle, pour avoir à manger. M. Deschanel a relevé l'allusion, Mercure gourmand et voleur est aussi le Dieu des arts et de l'éloquence, et, dans les temps de *Ploutocratie*, il est obligé de se prosterner devant la divinité de l'Or. Mais pour un *Mécène*, homme de goût et protecteur éclairé des arts, que de *Midas*, grands seigneurs, riches bourgeois ou financiers, justifient cette épigramme : *Les oreilles des grands sont parfois de grandes oreilles.* Voyez plutôt ce bon M. Jourdain, un glorieux type de Midas bourgeois, celui-là! Quelle joie pour lui de savoir qu'il fait de la prose en demandant à Nicole ses pantoufles et son bonnet de nuit! Il a un maître de philosophie pour apprendre l'orthographe, il demande à un musicien de lui jouer *sa petite drôlerie*, et il adore la trompette marine dans un concert. Encore un siècle, et M. Jourdain, devenu Turcaret, continue à encourager les arts à sa façon ; il tient toujours pour la trompette, mais il sait distinguer la prose des vers et même *il trousse* des madrigaux émaillés de fautes d'orthographe.

La morale de cette piquante fantaisie est facile à dégager. Sous le voile d'une fiction divertissante, Aristophane fronde la cupidité, l'égoïsme et tous les vices de ses contemporains. Il attaque, par le ridicule, les chimères de ceux qui rêvent une société où tout le monde serait riche et heureux sans travailler. L'oisiveté, que tant de gens prennent pour le bonheur, fait plus de malheureux que le travail. Croyons-en le poëte :

.... le travail aux hommes nécessaire
Fait leur félicité plutôt que leur misère.

Les Grecs nous mènent naturellement aux Romains, leurs vainqueurs et leurs héritiers. La pauvreté fut l'école des premiers grands hommes de Rome républicaine; mais avec la conquête vint la richesse, avec la richesse le goût du luxe et la corruption. Après la seconde guerre punique, cette révolution dans les mœurs est à peu près consommée. Caton, le dernier représentant du passé qui s'en va, lutte de toutes ses forces contre l'invasion des idées nouvelles. Il s'attaque même aux femmes, pour les arrêter dans la voie de la dépense et du luxe, mais la victoire pouvait-elle être douteuse? Voici quelques-uns des incidents les plus curieux de ce piquant duel entre le rude paysan d'Arpinum et les dames romaines conjurées pour conquérir le droit à la toilette.

Une loi somptuaire interdisait aux femmes de posséder plus d'une demi-once d'or, de porter des étoffes brodées ou rayées de pourpre, de circuler en voiture dans les rues de Rome ou dans la banlieue. De quoi se mêlait-elle, la loi? Ne pas laisser les dames libres de porter, à leur guise, des robes longues ou courtes, larges ou étroites, des cheveux à elles ou achetés au bazar du portique Minucius, quelle tyrannie insupportable! Les matrones s'insurgèrent, et il se trouva deux consuls aimables et galants pour proposer l'abrogation de la loi *Oppia* tant détestée. Le jour où le sénat dut statuer sur la question, Rome offrit un spectacle curieux et animé. Dès le matin, les dames étaient sous les armes : les jeunes, les vieilles, celles de la ville, celles de la banlieue, toutes unies pour une si belle cause, envahirent les rues, les places et le forum. C'était la confusion des langues. Les sénateurs, fendant la presse avec peine pour se rendre à la Curie, se voyaient circonvenus, interpelés, cajolés, menacés même par tous ces démons prêts à faire *un 15 mai*, en faveur de la toilette. Les maris passaient l'oreille basse, car ils allaient

voter publiquement sous les yeux de leurs femmes venues là pour les surveiller. Malheureux mari! vote pour l'abrogation, tu te ruines; vote contre, gare à d'autres infortunes!

Deux tribuns, les deux Brutus, devaient opposer leur *veto* à la demande des consuls; mais bloqués chez eux, par les femmes ameutées, ils n'osèrent pas sortir et affronter la tempête. Caton tint ferme, lui; c'était le premier ours de son temps; il avait la mine dure, les façons rudes, les yeux pers, les cheveux roux, et faisait volontiers le croque-mitaine avec sa femme, qui ne l'embrassait jamais que les jours d'orage, disait-il, parce qu'elle avait encore plus peur des éclairs que de lui. Il n'hésita donc pas à se rendre à l'assemblée; toutefois, en traversant ce bataillon de femmes mutinées, il ne put s'empêcher de rougir. Il jeta le cri d'alarme dans la Curie, mais il eut beau tonner contre la faiblesse des maris, traiter les femmes d'animaux indomptés, il perdit sa peine et son éloquence; la loi fut abrogée, et les dames, riant de ses boutades, comme elles ont ri, de nos jours, de la brochure Dupin, eurent le double plaisir de se jeter dans le luxe, tout à leur aise, et de faire ainsi enrager leur censeur.

Elles usèrent et abusèrent de leur victoire et de leur argent. Pour elles, comme pour Mme Didier, née Benoiton, les revenus de la dot ne devaient être consacrés qu'aux chiffons. Ce n'est pas une femme de chambre qui leur eût suffi; elles en avaient une armée : une pour le visage, une pour les dents, une pour les ongles, une pour les cheveux; elles avaient tailleuse, couturière, repasseuse, plisseuse, etc. Ce grand train n'était pas toujours du goût du mari, et plus d'un faisait grise mine, quand on lui demandait de l'argent. Il faut entendre Mégadore, l'avare de Plaute, pester contre les femmes qui ont apporté une dot :

« La femme dotée vous dit : il faut que tu me donnes de la pourpre, des bijoux, des femmes, des mulets, des cochers, des laquais pour me suivre, des valets pour mes

commissions, des chars pour mes courses.... Ce n'est pas tout, il faut payer le foulon, le brodeur, le bijoutier, le lainier, les marchands, les tailleurs, les parfumeurs, les revendeurs, les lingers, les cordonniers pour les souliers de ville, pour les souliers de table, pour les souliers de fleur mauve. Il faut donner aux dégraisseurs, il faut donner aux raccommodeurs, il faut donner aux faiseurs de gorgerettes, aux couturiers. Vous croyez en être quitte; d'autres leur succèdent. Nouvelle légion de demandeurs assiégeant votre porte : ce sont des tisserands, des bordeurs de robe, des tabletiers. Vous les payez. Pour le coup vous êtes délivrés. Viennent les teinturiers en safran, ou quelqu'autre engeance qui ne cesse de demander. »

A l'exemple de leurs mères, les jeunes romaines songent plus à la toilette et au plaisir qu'au travail et au ménage; aussi leur frivolité et leur goût du luxe mettent en fuite les épouseurs. Nombre de filles à marier font Sœur-Anne sans voir un mari venir. En vain la loi persécute-t-elle les célibataires récalcitrants, pour leur donner la vocation du mariage: ils tiennent bon, car, nous dit Horace, ils entendent les maris repentants s'écrier : « Ah! ces coquins de célibataires sont-ils heureux! » Qu'on était loin de ces temps, où les jeunes Sabines venues à Rome, pour assister à des jeux, étaient toutes, belles et laides, enlevées et mariées en un jour! Regrets inutiles! L'amour du bien-être et de l'argent l'emporte sur les quinze joies du mariage.

Chez-nous aussi, la dot de Marianne fait faire la grimace d'Harpagon aux épouseurs, qui tirent bien vite leur révérence. « Dans la classe moyenne, dit A. Karr, l'homme est en hausse; n'en a pas qui veut; le sexe laid est à l'enchère, et le beau sexe doit y mettre le prix ou s'en passer. »

Les Romains ne se décidaient donc à épouser que les riches héritières, celles qui avaient à espérer des successions nombreuses et surtout prochaines. C'était le résultat de leur éducation qui avait déjà pour base l'arithmétique. « De l'or! de l'or! la vertu après », voilà le cri qui sort de toutes les

bouches. Qu'importe l'honneur et la vertu? Si l'on n'est pas riche, on n'est rien. Il faut donc s'enrichir, honnêtement si on peut, sinon, comme on peut. On y prépare les enfants de bonne heure. « Fils d'Albinus, dit Horace, qui de cinq onces en ôte une trouve combien? — Un tiers de livre. — Et qui à cinq onces en ajoute une? — Une demi-livre. — Très-bien, mon petit, tu ne te ruineras pas, toi, en faisant des vers! Mais, ajoute l'aimable poëte, qu'espérer d'une jeunesse élevée dans de pareils sentiments? »

A Rome, diverses voies conduisent à la fortune : le gouvernement des provinces, la perception des impôts, la banque et la chasse aux testaments.

Verrès, dont Cicéron a immortalisé les vols et les cruautés, n'était pas une exception. A cette époque, les grands livrés à tous les excès du luxe et de la débauche n'allaient gouverner les provinces que pour s'enrichir. Ils avaient dépensé leur patrimoine en fêtes données au peuple, pour obtenir sa faveur, ils se voyaient alors obligés de voler les provinces, pour se refaire. C'est l'histoire de Crassus, de Lucullus et de tant d'autres pillards enrichis des dépouilles de leurs administrés ou des vaincus.

On avait élevé des temples à la Guerre, à la Victoire, à la Paix — à l'Argent, non. A quoi bon? il en avait un dans tous les cœurs, et partout, au Forum, près de la Curie, on ne voyait que comptoirs, que bureaux de changeurs et de prêteurs. Les manieurs d'argent pullulaient et prospéraient. Élèves des Grecs, ils savaient toutes les roueries de la hausse et de la baisse, sur la spéculation des blés, sur la revente des biens. Ils faisaient des prêts à usure, des prêts à gage, des prêts maritimes, des prêts à la grosse aventure, et quand un débiteur clochait, il était bientôt dévoré.

Une industrie florissante était celle de la chasse aux testaments. Ce métier infâme avait pris naissance à la suite des révolutions qui avaient bouleversé tant de fortunes. Dès l'aurore, les captateurs courent assiéger la porte des vieillards

et des veuves riches et sans héritiers. Flatteries, bassesses, complaisances de tout genre, rien ne coûte à leur cupidité. C'est un assaut de présents entre les concurrents qui envoient ce qu'il y a de mieux en fruits, gibier, gâteaux, poissons, volaille, vins rares. Ces moyens ne réussissent que trop souvent, et l'on voit même des riches en user et se déshonorer ainsi pour augmenter une fortune dont ils craignent de jouir. Le métier avait cependant son mauvais côté, et quelquefois le faiseur de dupes était dupé à son tour. Un certain Hérennius en fit un jour l'expérience à ses dépens, quand on ouvrit devant lui le testament du patricien Sulpicius, dont il avait cultivé l'héritage avec une assiduité exemplaire :

« Un dernier legs pour mon bon ami Hérennius. Il s'est attaché à notre personne malgré nous, nous a fait apercevoir mille perfections que nous possédions sans nous en être jamais douté, aussi voulons-nous lui laisser quelque chose. .... un bon conseil : mon cher Hérennius, choisissez mieux vos dupes. »

Il nous reste à dire un mot du luxe romain si bien caractérisé par M. Baudrillart dans le passage suivant. « L'idée de luxe, relative ailleurs, revêt à Rome un caractère absolu par l'excès où il est porté sous ses deux grandes formes : — Le luxe orgueilleux, avide de paraître, le faste qui éblouit et écrase; — le luxe sensuel qui veut jouir, jouir à tout prix. Tout semble mesquin auprès de ce luxe qui laisse bien loin la Grèce et dépasse l'Asie elle-même. Athènes a le luxe d'une démocratie commerçante et riche, chez une race fine, apte à tout sentir, la beauté et la jouissance matérielle. Rome montre ce que devient le luxe dans une aristocratie conquérante, sous l'empire d'inégalités excessives dans des natures fortes, fougueuses, peu délicates. L'Athénien subtil raisonne son plaisir et par là se modère. Le Romain se jette sur la jouissance et le faste comme sur une proie d'un moment. Excessif comme la toute-puissance, orgueilleux, voluptueux, cruel, ennuyé, il porte défi à la nature exté-

rieure, s'amuse à vaincre l'obstacle, prodigue l'or. De guerre lasse, il se tue. » L'empire romain, alors en pleine décadence, peut difficilement contenir les barbares, qui finissent par franchir les frontières, en chantant ce terrible refrain : Sà, de l'argent! Sà, de l'argent!

Au moyen-âge, les trouvères saluent déjà du titre ironique de *Monseigneur* ce diable d'argent ou cet argent du diable, comme dit l'un d'eux :

« Un déable d'enfer le fist Argent nommer. »

Il est en effet la source de tous les troubles et de tous les maux dont est remplie l'histoire du XIV[e] siècle. Les Valois, toujours à court d'argent, ne savent que pressurer leurs sujets, piller les juifs et fabriquer de la fausse monnaie. Alors la foule crie, tempête et ne s'apaise que quand on lui donne, à Montfaucon, le spectacle de la pendaison d'Enguerrand de Marigny, de Pierre Rémi, ou de tout autre malheureux responsable de la détresse et de la maladresse du roi. Cependant, au milieu des crises monétaires si fréquentes alors, pour ne pas dire permanentes, l'esprit gaulois perce toujours, et le peuple trouve une consolation de malice dans les chansons satiriques de ses poëtes qui décochent leurs meilleures rimes contre l'argent et les usuriers. Les plus riches sont les plus chiches, dira le pauvre Rutebeuf mécontent de l'accueil fait à ses requêtes, car

« Faulte d'argent c'est douleur non pareille. »

Jean de Meung trouve de vives images pour peindre la triste condition de l'avare qui se croit le maître de son argent et n'en est que l'esclave :

Ainsi pécune se revanche,
Comme dame roïne et franche,
Des serfs qui la tiennent enclose.
En paz (paix) se tient et se repose,

Et fait les meschéants veillier,
Se soucier et traveillier;
Sous piez si court les tient et dompté
Qu'el a l'onor, et cil (eux) la honte
Et le torment et le domaige
Qu'il languissent en son servaige.

On peut lire aussi avec plaisir l'amusante patenôtre de l'usurier citée par M. Lenient, dans son histoire de la satire en France.

L'usurier s'est levé de grand matin, il a visité toutes les serrures, réveillé en grondant sa femme, sa fille et sa servante : « Je vais à l'église, dit-il; s'il vient quelqu'un pour emprunter, qu'on accoure vite me chercher; il ne faut qu'un moment pour perdre beaucoup. »

Chemin faisant, il commence à réciter sa patenôtre :

« Pater noster. — Beau Sire Dieu, faites-moi la grâce de prospérer et devenir le plus riche de tous les prêteurs du monde.

« Qui es in cœlis. — Quel regret pour moi de ne pas m'être trouvé au logis, le jour où cette bourgeoise vint pour emprunter. Je puis dire que je suis fou, quand je vais à l'église où je ne puis rien gagner.

Je puis dire que je suis fous
Quand je vois à austrui moustier,
Où je ne puis rien gaaigner.

« Sanctificetur nomen tuum. — Je suis bien fâché d'avoir une servante si alerte à gaspiller mon argent......

...... Trop me griève,
Que ma meschine est si esmièvre
De mon argent ainsi gaster.

« Adveniat regnum tuum. — J'ai envie de retourner à la maison, pour savoir ce que fait ma femme :

Retorner vueil à ma maison
Por savoir que ma fame fet.

Je parie qu'en mon absence, elle se paie quelque poule ou quelque poussin......

Il continue de la sorte, et quand il arrive à l'église, il a recommencé deux ou trois fois son *Pater*, sans arriver à la fin. Mais à la vue du prêtre qui monte en chaire, il pousse un *cri d'amen* pour retourner à sa maison. « Il va nous sermonner et chercher à nous soutirer de l'argent de nos bourses. Serviteur, il n'en aura pas du mien :

Amen. Je m'en vueil retorner,
Notre prestre veut sermoner,
Por traire notre argent de borse. »

Dans la farce de Maistre Patelin, petit chef-d'œuvre anonyme d'un Molière du XVe siècle, il y a des écus en jeu qui mettent en relief des caractères supérieurement tracés. Patelin, avocat rusé et sans argent, a besoin d'un habit, et sa femme d'une robe. Rien de plus comique que ses manœuvres pour escroquer quelques aunes d'étoffe à son voisin, M. Guillaume, marchand drapier. Patelin se présente plein de rondeur et de bonhomie, faisant patte de velours et la griffe prête; il ouvre l'attaque par des compliments à l'adresse de feu M. Guillaume Joceaume père, un si honnête homme, et de la bonne tante Laurence, une beauté du temps jadis,

« Et grande et droite et gracieuse »

dont son neveu est le vivant portrait. Puis, tout en devisant, il promène sa main, comme par hasard, sur une pièce de drap à sa portée :

« Que ce drap cy est bien fait!
Qu'il est souef, doux et traitis (souple)!

Il ne voulait rien acheter, mais il a quatre-vingts écus

destinés à une rente, et il pourrait bien en dépenser vingt ou trente, tant la couleur du drap lui plaît!

Flatté dans sa vanité, alléché par les écus, M. Guillaume se rengorge, et cède, pour vingt-quatre sous, du drap qui n'en vaut pas vingt. Le paquet fait, Patelin s'en saisit et l'emporte, malgré les instances du défiant marchand pour lui éviter cette peine. L'avocat ne veut rien entendre et invite M. Guillaume à venir dîner et toucher son paiement, *or* ou *argent*, à son choix :

Et si mangerez de mon oie
Par Dieu! que ma femme rôtit.

A l'heure dite, notre homme arrive pressé d'avoir son argent et flairant déjà l'odeur d'un bon dîner. Mais voici bien une autre fête; il trouve dame Guillemette en larmes, auprès du lit de son mari, où il est cloué, dit-elle, depuis onze semaines. — Patelin au lit! lui qui sort du magasin, avec six aunes de drap! quelle mauvaise plaisanterie! Guillaume se fâche, parle haut; Guillemette plus fort et plus haut encore, puis, jouant la pudeur alarmée, elle le prie de ne pas prolonger une visite compromettante pour elle :

Moult de gens pourraient gloser,
Que vous venez pour moi céans.

L'obstiné marchand commence à lâcher prise..... Patelin, qui s'amusait tout bas de cette bonne scène et de la figure de Guillaume, vient alors en aide à sa femme, et, feignant un accès de délire, il bat la campagne dans tous les patois normand, picard, champenois et même turc, si bien que le pauvre Guillaume étourdi, décontenancé, se retire en balbutiant des excuses....... « Et pourtant, se disait-il avec la conviction de Galilée, je lui ai livré mes six aunes! »

Il n'est pas au bout de ses tribulations, l'infortuné Guillaume Joceaume. Son berger Agnelet, mal payé, mal nourri, lui tue et lui mange ses moutons. Pris sur le fait et cité en justice, le rustre, d'après le conseil de Colette, va con-

sulter un avocat, dont la profession, dit-elle, est d'inventer des fourberies pour tirer les gens d'embarras. Voyez un peu quelle idée on avait alors des avocats ! C'est justement à Patelin qu'Agnelet vient s'adresser. Cette scène de la consultation est un chef-d'œuvre d'observation et de vrai comique. Le berger fripon demande, d'un air sournois, s'il doit tout dire à son défenseur :

Diray-je tout?

A quoi Patelin répond gravement :

Dea surement
A son conseil doit-on tout dire.

Agnelet lui raconte donc comment, pour rendre siens les moutons de son *doux maître*, il les tuait, *afin de les empêcher de mourir* .... et puis les mangeait.

Je say bien qu'il a bonne cause,
Mais vous trouverez bien telle clause
Si voulez, qu'il l'aura mauvaise.

Agnelet paiera largement son avocat, en beaux écus à la couronne, si celui-ci lui fait avoir raison contre toute raison. — Avec des écus à la couronne, rien de plus facile, réplique Patelin :

Donc auras-tu la cause bonne,
En fust-elle la moitié pire,
Tant mieux vault !

Agnelet, à toutes les questions du juge, n'aura qu'à répondre, comme ses moutons, *bée* .... *bée* .... et sa cause est gagnée. Qu'à cela ne tienne, le berger retiendra bien la leçon.

Le jour de l'audience, M. Guillaume, à la vue de son voleur de drap et de son voleur de moutons, n'est plus maître de sa colère. Il se lance et se perd dans une double et inextricable histoire de drap et de moutons, qu'il mêle

et confond de la façon la plus confuse et la plus comique du monde. Plusieurs fois le juge veut le ramener à ses moutons, d'où le proverbe :

Sus, revenons à nos moutons,
Qu'en fust-il?
— Il en prit six aulnes
De neuf francs..........

A la fin, le juge impatienté s'écrie :

.... sommes-nous becjaunés
Ou cornards?.......
Il n'y a rime ni raison
En tout ce que vous refardez.
Qu'est cecy? Vous entrelardez
Puis d'ung, puis d'aultre; somme toute
Par le sang bieu, je n'y vois goutte.
Il brouille de drap et babille
Puis de brebis......

Sur les conclusions de Patelin, Guillaume est débouté de sa plainte et taxé de folie, et Agnelet absous comme un pauvre idiot innocent. Tout fier du succès de son stratagème, l'avocat croit déjà tenir les écus promis, mais Agnelet le paie en même monnaie que le juge; il ne sort de sa bouche et de sa bourse que des *bée* ..... Patelin a beau lui dire que c'est assez, que la farce est jouée, le berger, par ses *bée*...... répétés lui fait bien voir que non. Le trompeur trompé à son tour, honteux comme un renard pris par une poule, reconnaît en maugréant qu'il a trouvé son maître :

Maugrebieu! ai-je tant vécu,
Qu'un bergier, un mouton vestu,
Un villain paillart me rigolle?

Ainsi, deux siècles avant Molière, la véritable comédie était trouvée en France. Par le relief des caractères, la vérité

des mœurs, le comique de mots et de situations, Patelin reste un type aussi vivant, aussi vrai, aussi durable que Georges Dandin, Harpagon et Sgaranelle.

Cet argent si maudit au moyen-âge, maudit de la royauté toujours besoigneuse, maudit de la noblesse qu'il menaçait de détrôner, maudit du peuple qui suait sang et eau, sans pouvoir assouvir le fisc, c'est pourtant lui qui émancipe peu à peu la nation, et prépare l'égalité sociale dont nous jouissons aujourd'hui. L'épargne et le travail amènent l'affranchissement des serfs, des travailleurs et des communes. Dès le XIVe siècle, les habitants des villes industrielles ou commerçantes connaissent la richesse et étalent une opulence qui fait envie aux seigneurs et aux princes. On raconte que la femme du Roi de France, Philippe-le-Bel, traversant une ville de Flandre enrichie par la laine, s'écria à la vue de ces belles bourgeoises mises avec un faste opulent : « Je croyais être seule reine, et j'en vois ici par centaines. » Ainsi c'est l'argent qui bat en brèche la propriété féodale, c'est encore l'argent qui fait échec à la force brutale, favorise les progrès des lumières, renverse, en 89, les vieux privilèges, et met enfin le tiers-état en possession de la place et des droits civils et politiques qui lui appartiennent.

Au XVIIe siècle, il y a une aristocratie financière puissante, avec laquelle l'aristocratie des titres et même la royauté sont obligées de compter. Les lettres et les mémoires du temps sont remplis de curieux détails sur les embarras d'argent des grands seigneurs. Madame de Sévigné ne tarit pas en plaintes contre les prodigalités ruineuses du comte de Grignan, son gendre, pour représenter dignement le Roi, en Provence. Vingt autres se trouvaient dans le même cas. Un marquis de Pomenars, toujours sans le sou, mais toujours plein d'esprit et de gaieté, faisait de la fausse monnaie au risque d'être pendu. Le plus souvent les nobles exploitaient la vanité des bourgeois riches et assez sots pour se croire honorés de prêter de l'argent aux gens de qualité. Panurge se fût bien trouvé dans ce monde, où les emprunteurs

trouvaient des prêteurs, lui qui disait d'un ton si convaincu : « Croyez que prêter est chose divine, debvoir est vertu héroïque. » La scène suivante de M. Jourdain et de Dorante, dans Molière, se passait journellement dans le monde :

M. Jourdain. — Somme totale 15,800 livres.

Dorante. — Somme totale est juste. Mettez encore 200 pistoles que vous m'allez donner, cela fera justement 18,000 fr. que je vous paierai au premier jour ..... Cela vous incommode-t-il ?

M. Jourdain. — Eh ! non.

Dor. — J'ai force gens qui m'en prêteraient avec joie, mais comme vous êtes mon meilleur ami, j'ai cru que je vous ferais tort, si j'en demandais à quelqu'autre.

M. Jourd. — C'est trop d'honneur que vous me faites. Je vais vous quérir votre affaire.

Madame Jourdain bas, à M. Jourd. — Quoi ! vous allez encore lui donner cela ?

M. Jourd. bas, à Mme Jourd. — Que faire ? Voulez-vous que je refuse un homme de cette condition-là qui a parlé de moi, ce matin, dans la chambre du roi.

Mme Jourd. bas, à M. Jourd. — Allez, vous êtes une vraie dupe.

Changez les noms de Dorante et de M. Jourdain, mettez ceux de Louis XIV et de Samuel Bernard, le riche et vaniteux banquier, et vous aurez la piquante scène de Marly si vivement décrite par Saint-Simon. Le roi avait un pressant besoin d'argent, son ministre Desmarets ne trouvait partout que des excuses et des portes fermées, et ne triompha des refus de S. Bernard qu'en décidant Louis XIV à flatter la vanité du banquier.

« La cour était à Marly. On vit Desmarets qui se présenta avec le célèbre banquier Samuel Bernard, qu'il avait mandé pour travailler et dîner avec lui ..... Le roi dit à Desmarets qu'il était bien aise de le voir avec M. Bernard ; puis tout de suite dit à ce dernier : « Vous êtes bien homme à n'avoir jamais vu Marly; venez le voir à ma promenade,

je vous rendrai après à Desmarets. » Bernard le suivit, et, tant qu'elle dura, le roi ne parla qu'à Bergheyck et à lui, et autant à l'un qu'à l'autre, les menant partout et leur montrant tout également, avec les égards qu'il savait si bien employer, quand il avait dessein de combler .... Bernard revint de la promenade du roi, tellement enchanté que d'abord il dit à Desmarets qu'il aimait mieux risquer sa ruine, que de laisser dans l'embarras un prince qui venait de le combler, et dont il se mit à faire les plus grands éloges. Desmarets en profita sur-le-champ, et en tira beaucoup plus qu'il ne s'était proposé. » Singulier prestige de la puissance! Mme de Sévigné aussi, flattée de l'honneur d'avoir dansé avec le roi, oublia un jour son esprit frondeur, et dit à sa voisine, avec une naïveté charmante : « Il faut convenir que nous avons un bien grand prince! »

C'était alors le règne des traitants qui étalaient orgueilleusement leur scandaleuse opulence. Reçus à la cour et dans les salons, pour leurs écus, ils y faisaient souvent de forts sots personnages. Ils avaient beau singer les gens du bel air; les manières, le ton, le langage, tout trahissait en eux des parvenus, sans expérience du monde et sans éducation. Leurs efforts pour être aimables et galants n'aboutissaient qu'à les rendre ridicules. La Fontaine l'a dit :

Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant.

Pourquoi aussi la Providence ne fait-elle pas vendre, au marché, l'esprit et la distinction, comme le manger et le boire? On s'amusait donc à leurs dépens, et on leur décochait des épigrammes dont la plupart s'émoussaient contre leur bêtise ou leur présomption. Malgré tout, ils se voyaient recherchés et flattés par les gentilshommes qui avaient un grand nom et point d'argent. Les grandes dames elles-mêmes, des femmes titrées et ruinées, se mettaient en frais de coquetterie avec ces épais financiers, dont elles acceptaient les présents, sous de spécieux prétextes. Telle était la société

que Le Sage avait sous les yeux, et qu'il entreprit de peindre dans Turcaret. Cette pièce, peu édifiante sans doute, n'est cependant que la fidèle image de l'époque qui précède et prépare la Régence et le règne des roués. Le valet Frontin, un des héros de la pièce, en fait, en quatre lignes, l'analyse la plus vive et la plus piquante. « J'admire, dit-il, le train de la vie humaine! Nous plumons une coquette, la coquette mange un homme d'affaires, l'homme d'affaires en pille d'autres : cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde. »

Turcaret est un de ces traitants riches et bêtement vaniteux, comme on en voyait tant alors; c'est un digne descendant de Panurge, qui avait à sa disposition soixante-trois manières de se procurer de l'argent, dont la plus honnête était par larcin furtivement fait. Avec ces principes de haute école, et la pratique des affaires, il fait rapidement fortune, et le voilà lancé dans le grand monde. A l'exemple du pieux Enée, qui avait perdu sa femme en route, Turcaret a eu soin de retenir la sienne, en province, avec une pension mal payée. Il a bientôt trouvé *Didon*, dans une jeune baronne veuve et pauvre, qui, le croyant libre, consent à épouser sa fortune et à lui donner sa main. Pour son cœur, il est à un chevalier joueur, qui perd plus qu'il ne gagne, et qui fait payer à l'amour les dettes du jeu. Quitte envers la bienséance, sinon envers la morale, la baronne reçoit à pleines mains les cadeaux du Crésus amoureux, et en fait part libéralement à son chevalier peu délicat.

Il y a un jeune marquis, plein d'esprit et de gaieté, qui passe sa vie au cabaret; c'est un parfait mauvais sujet, et naturellement le meilleur fils du monde. Philosophe à sa façon, il est indulgent pour les faiblesses humaines, et tolérant envers les usuriers, auxquels il se contente de lancer des épigrammes, comme à Turcaret, chez la baronne.

(TURCARET, acte III. Sc. v.)

Le valet Frontin est un madré coquin, plein d'esprit et de ressources, héros de sac et de corde, avec les plus belles dispositions pour l'intrigue, les finances et le vol. On le voit à ses débuts, et on devine qu'il fera son chemin dans les affaires, comme Turcaret et tant d'autres. Les valets passaient commis, les commis, financiers; cela se voyait tous les jours.

N'oublions pas ce bon M. Rafle, l'âme damnée de Turcaret. Il ne paraît qu'un moment, pour dévoiler tous les mystères de l'agiotage, de la friponnerie et de l'usure, et cette scène est d'un comique excellent.

Au dénouement, Turcaret, déjà dénoncé devant la baronne pour un laquais du grand père du marquis, se voit encore reconnu par sa sœur, Mme Jacob, revendeuse à la toilette, et par Mme Turcaret en personne, qui vient, après une Odyssée galante, réclamer non son époux, mais le paiement de sa pension. Les humiliations se succèdent pour accabler la vanité du traitant, en attendant que la ruine et la prison viennent dignement couronner cette triste existence. C'est la moralité de la pièce : tous les ridicules y sont bafoués, et les vices et les vols punis comme ils le méritent.

Quand cette pièce allait être jouée, grande fut la rumeur dans le camp des fermiers-généraux. Laisseraient-ils livrer à la risée publique leurs vices et leurs ridicules peints au vif par un si fidèle pinceau? Ils offrirent 100,000 fr. à Le Sage pour retirer sa pièce. L'auteur eut la noblesse et le courage de refuser. Le peuple, malgré les rigueurs de l'hiver de 1709, vint rire de Turcaret, et se crut vengé des rapines des agioteurs.

Turcaret n'en mourut pas cependant; comme le Phénix, renaissant de ses cendres, il fit peau neuve, et reparut dans le monde, corrigé de quelques ridicules, mais non de ses vices. Tout ce que la société gagna à la représentation de Turcaret, c'est que les fermiers-généraux, devenus *petits-maîtres,* volèrent le trésor public de bien meilleure grâce,

et se firent piller par les coquettes d'une manière moins sotte et moins gauche.

Turcaret précéda de dix ans seulement la tragi-comédie de la rue Quincampoix, et la furieuse débâcle des *Millions du Mississipi*. Cette rue étroite et noire, respectée jusqu'à présent par le marteau démolisseur du vieux Paris, fut le théâtre de la plus grande orgie financière qu'on ait vue jusqu'alors. L'État, qui s'était fait banquier avec Law, battit monnaie avec du papier hypothéqué sur les impôts du royaume et sur les richesses coloniales d'un monde inconnu. Les mines d'or et de diamants de la Louisiane furent l'appât jeté à la convoitise des capitalistes, qui, emportés par leur imagination, rêvaient non plus d'une vache et d'un veau, comme Perrette, mais de bons et beaux millions, s'il vous plaît. C'est même pour eux qu'on a fait le mot *millionnaire* qui date de cette époque.

Six mois durant, la foule se rua avec fureur dans les mille bureaux de la rue Quincampoix, pour échanger l'or contre des bouts de papier du Mississipi. Chacun en voulait : les ouvriers, les bourgeois en voulaient; les grands seigneurs, les souverains en voulaient, et sollicitaient auprès du régent la faveur d'en obtenir. « On voyait les âpres solliciteurs, étroitement serrés, s'observer entre eux d'un œil farouche, et gémir sans plier, sous le poids de l'or et des portefeuilles. Leur phalange s'avançait, durant plusieurs jours et plusieurs nuits, vers le bureau d'échange, comme une colonne compacte, que ni le sommeil ni la faim ne pouvaient démolir. »

(LEMONTEY, Hist. de la Régce.)

Quelques chiffres pour achever le tableau. Une mauvaise chambre, au second étage, dans la rue Quincampoix, se louait 50 fr. par jour, soit 18,000 fr. par an, et le reste à proportion. Les actions émises à 500 livres, au mois d'août 1719, en valaient 10,000 en octobre, 15,000 et même 20,000 en novembre, c'est-à-dire quarante fois leur valeur. Un petit bossu loua son dos en guise de pupitre — il n'y a que les bossus pour avoir cet esprit-là — et gagna ainsi 150,000 fr.

On faisait des fortunes inouïes, en quelques jours, en quelques heures. Un laquais, devenu millionnaire, acheta le carrosse de son maître, et, par habitude, monta sur le siége de derrière. Un peaussier de Montélimart se retira avec 70 millions; le domestique d'un banquier avec 50, un savoyard avec 40. Il y eut des gens qui tenaient dans leur portefeuille pour 60 et 80 millions d'actions au cours de la place. Le duc de Bourbon et sa mère gagnèrent 60 millions. Ces gains illégitimes firent tomber la moralité si bas, qu'un comte de Horn assassina un courtier pour lui voler ses actions.

(Voir V. Duruy, *Hist. de France.*)

Tout cet échafaudage financier ne reposait que sur la confiance, ou plutôt sur l'aveuglement du public, et ne pouvait tarder à crouler. Déjà, au beau temps *du système*, comme on disait alors, un vieux militaire nommé Lamothe-Cadillac, autrefois employé dans la Louisiane, avait traité de fables toutes les merveilles qu'on débitait sur ce pays. Comme la naïve franchise du bonhomme pouvait devenir gênante, on lui procura un logement gratis à la Bastille. Cela n'empêcha pas la catastrophe d'arriver. Les habiles réalisèrent à temps, la panique prit les autres, et chacun revendit à tout prix. Des marchés s'établirent sur la place Vendôme, qu'on appela le *Mississipi renversé*. On y vit accourir une foule aux yeux hagards, des millions de papier dans les mains, et pas un écu pour avoir du pain. La presse était telle que trois hommes furent étouffés, et leurs cadavres portés devant l'hôtel du duc d'Orléans. Pour ne pas être massacré, Law prit la fuite, laissant des milliers de famille dans la ruine et le désespoir.

Des fortunes scandaleuses avaient été faites, aussi une chambre de Justice, dite chambre Ardente, fut-elle établie pour faire rendre gorge aux traitants concussionnaires. Cette chambre était tendue de noir et éclairée de flambeaux; dans une pièce voisine étaient les instruments de torture. On déploya contre les justiciables une sévérité atroce; défense à eux, sous peine de mort, de sortir de leur hôtel. Quatre cent soixante-dix chefs de famille furent inscrits sur des tables

spoliatrices. Les uns s'enfuirent, d'autres se suicidèrent, d'autres furent exécutés à mort, d'autres soumis à une exposition infamante. Ces poursuites et ces revendications des deniers publics volés devaient rapporter trois ou quatre cents millions; on n'en retira guère plus de deux cents, dont le tiers à peine fut perçu au profit du Trésor.

Le spectacle de tant de millions gagnés par l'agio, et non par le travail, avait été d'un funeste exemple, et le mauvais usage, qu'en faisaient ces parvenus de la fortune, poussait chaque jour davantage la nation dans la voie de la corruption. La fièvre d'argent avait gagné tout le monde, les grands seigneurs comme les autres. Ceux qui avaient manqué l'occasion de s'enrichir faisaient des mariages d'argent scandaleux et mettaient aux enchères leur nom et leurs aïeux. Ils se donnaient au plus offrant, fût-il le moins honnête, fût-il un ancien laquais. Les jeunes filles nobles et pauvres, autrefois recrues assurées du bataillon de Sainte Catherine, faisant fi du célibat et du couvent, recherchaient des spéculateurs enrichis, et, tous les jours, des Georges Dandin épousaient des Angélique de Sottenville. Une demoiselle Sainte-Hermine, nièce du duc de la Vrillière, épousa un Mississipien nommé Panier. Le nom flattait peu son orgueil aristocratique, mais les millions l'emportèrent, et, après le mariage, elle fit prendre un autre nom à son mari. Le comte d'Evreux, de la maison de Bouillon, vendit son nom et épousa la fille de Crozat, âgée de douze ans. Il reçut deux millions de dot et les dépensa, pendant que sa femme finissait d'apprendre à lire et à chanter au couvent où on l'avait reconduite le soir de la bénédiction nuptiale. — Le marquis d'Oise, de la maison de Villars-Brancas, entra en proposition de mariage avec une petite fille de deux ans, celle d'André le Mississipien. Il devait toucher vingt mille livres de rente jusqu'au moment du mariage, et avoir quatre millions de dot, si le mariage se faisait. Il ne se fit pas, car André perdit ses millions comme il les avait gagnés. La chose fut connue, et les petites filles ne voulaient plus de poupées,

mais des marquis d'Oise pour jouer. Par ces unions, la noblesse refit un moment sa fortune, mais elle ouvrit la porte au ridicule et au mépris, et la perte de sa considération lui porta un coup dont elle ne put se relever.

(Voir Oscar de Vallée, *Les Manieurs d'argent.*)

La haute magistrature elle-même, une des gloires de la France, jusque-là gardienne fidèle des traditions d'honneur et de probité des l'Hôpital et des Molé, ne sut pas se préserver du mal qui travaillait la société, et voulut, elle aussi, paraître et briller comme la noblesse. Dès lors les magistrats perdirent leur antique gravité et prirent les airs galants et évaporés des gens de cour, trop bien secondés en cela par leurs femmes, dont plusieurs acquirent une célébrité de ridicule, et quelquefois pis, au dire de cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux qui n'est pas toujours un calomniateur. La Bruyère s'est moqué de ce travers des gens de robe; Racine aussi, dans ses *Plaideurs*. Dandin dit à son fils :

« Ma robe vous fait honte. Un fils de juge! ah! fi!
Tu fais le gentilhomme : hé! Dandin, mon ami,
Regarde dans ma chambre et dans ma garde-robe
Les portraits des Dandin ; tous ont porté la robe. »

La grande robe voulait donc rivaliser avec la grande noblesse; mais il en coûte pour tenir un grand état de maison et briller dans le monde; aussi vit-on des juges s'oublier jusqu'à trafiquer de la justice, et recevoir, sous le nom d'*épices*, des sommes considérables en belles espèces sonnantes. Le procès Goëzman et Beaumarchais est là pour l'attester. Beaumarchais ne put obtenir une audience qui lui était due, indispensable et méchamment refusée, qu'en donnant cent louis et une montre à brillants à son juge rapporteur, M. Goëzman, membre du parlement Maupeou, et quinze louis à Mme Goëzman. « Il serait impossible, disait cette dernière, de se soutenir honnêtement avec ce qu'on nous donne, mais nous avons l'art de plumer la poule sans

la faire crier. » Cette fois la poule cria. Beaumarchais fut assez peu galant pour réclamer ses quinze louis, et, sans égard pour les deux soufflets que voulait bien lui appliquer, de sa jolie main, Mme Goëzman serrée par une logique trop pressante, il eut la cruauté de se jouer de l'embarras d'une femme et de triompher de ses contradictions. Il faut lire dans ses Mémoires cette amusante comédie du greffe, dans laquelle les traits de caractère jaillissent avec tant d'abondance et de naturel. Ce n'était pas assez pour Beaumarchais de gagner son procès ; il eut l'ambition d'agrandir cette petite cause, en compromettant le juge par sa femme, le parlement par le juge, et de faire beaucoup de bruit par beaucoup de scandale. Il ne réussit que trop bien ; il bafoua un parlement digne de mépris sans doute, mais le mépris rejaillit sur la justice elle-même, et amena, vingt ans plus tard, les représailles de la Révolution.

Aujourd'hui, la comédie prend à partie les financiers, comme jadis Molière les médecins et les marquis; elle fait rude guerre à la vanité et au luxe impudent des agioteurs parvenus. La foule applaudit avec plus de malice et de justice que de charité, et les pouvoirs publics encouragent cette croisade morale contre l'argent. Les personnages sont toujours les mêmes, des habiles plumant des dupes. Est-ce à dire que la société n'est composée que de fripons et d'imbéciles? Non, certes! une société pareille ne durerait pas longtemps. Les honnêtes gens sont en majorité, Dieu merci! et l'on voit plus d'une fortune acquise par l'intelligence et le travail. Mais, on ne peut le nier, les agioteurs professent parfois d'étranges principes, et, qui pis est, les appliquent avec succès. Dans son étude sur La Fontaine, M. Saint-Marc Girardin cite une curieuse conversation de spéculateurs : « Mauvaise entreprise, disait l'un d'une certaine affaire; elle n'a encore eu qu'une compagnie tuée sous elle. — Oui, répondit un autre, il faut encore deux ou trois générations d'actionnaires pour servir d'engrais. » Avis à ceux qui ont des épargnes à placer à fonds perdus! ils

perdront leurs écus, mais il leur restera la consolation de pouvoir dire un jour, à leur agent d'affaires, ce que M. Jourdain disait à son tailleur :

« Ah! Ah! M. le tailleur, voilà de mon étoffe du dernier habit que vous m'avez fait. Je la reconnais bien.

— Le maître tailleur. — C'est que l'étoffe me sembla si belle que j'en ai voulu lever un habit pour moi.

— M. Jourdain. — Oui, mais il ne fallait pas le lever avec le mien. »

Ainsi font certains financiers de haute volée; ils savent lever et enlever les millions, laissant aux actionnaires des dividendes de papier, et les yeux pour pleurer. Un moment la France a été la proie des sociétés en commandite, et la plaisante exploitation du bitume de Maroc et des charbonnages de Perlimpinpin, commanditée par Jérôme Paturot, débaptisé en Napoléon Paturot, n'est que la trop fidèle histoire de tant de valeurs fictives recherchées avidement par la foule des dupes. Que d'écus partis lestes et joyeux à la poursuite de gros dividendes, qui sont revenus au logis clopin-clopant, ou ne sont pas revenus du tout! La Bourse est le temple où s'immolent tant de victimes à l'agio. Dans Ponsard, un prêtre du temple dévoile ainsi, à un profane téméraire, les secrets du lieu :

La Bourse selon vous, ô gens de la campagne,
Est un jeu comme un autre, où l'on perd où l'on gagne.
Point. Les joueurs y sont partagés en deux corps :
Les faibles dans un camp, et dans l'autre les forts;
Grâce aux gros bataillons qu'ils tirent de leur caisse,
Ceux-ci font à leur choix ou la hausse ou la baisse,
Si bien que l'un des camps, étant maître des cours,
Toujours gagne, pendant que l'autre perd toujours.
A ce duel inégal joins l'œuvre des habiles :
Les uns ont su d'abord les nouvelles utiles;
Les autres, inventant et semant de faux bruits,
De la frayeur publique ont récolté les fruits;

D'autres, par les appâts d'un dividende énorme,
Haussent les actions d'une entreprise informe,
Puis les laissent, aux yeux d'acquéreurs stupéfaits,
Retomber à zéro, dès qu'ils s'en sont défaits.

Ce n'est pas La Fontaine qui se fût laissé prendre à ce piége; le bonhomme avait une façon à lui d'administrer ses biens, et nous l'a fait connaître dans sa joyeuse épitaphe :

Jean s'en alla, comme il était venu,
Mangea le fonds avec le revenu,
Tint les trésors chose peu nécessaire
Quant à son temps, bien sut le dispenser :
Deux part en fit, dont il soûlait passer,
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire.

Panurge n'aimait pas non plus les placements risqués; c'est pourquoi il « Dépendist (dépensa) son revenu en mille petits banquetz et festins joyeux: . . . . . abatant bois, bruslant les grosses souches pour la vente des cendres, prenant argent d'avance, achetant cher, revandant à bon marché, et mangeant son blé en herbe. »

Toutefois La Fontaine et Panurge ne sont pas précisément des modèles à proposer à ces pauvres rentiers rendus défiants par tant de méchants tours joués à leur argent, et fort embarrassés de leurs écus. C'est bien le cas de pousser le cri de détresse de Fr. Bastiat : « Maudit argent! Maudit argent! » L'actionnaire, ce bon mouton si pacifique, si doux à tondre, est devenu triste comme un jour de pluie. Non-seulement il est berné, et grugé, mais il a encore la douleur amère de remplacer au théâtre les oncles et les pères de comédie — des oisons à plumer, comme on sait — et de voir le public se moquer de lui, ou plutôt de sa sottise, de sa vanité, de son avarice et de ses ridicules, toutes choses justiciables de la satire et de la comédie.

La leçon pratique à tirer de ce qui précède, c'est que, s'il ne faut pas prendre de faux airs de philosophe, et

mépriser l'argent plus que de raison, il ne faut pas non plus en faire un fétiche, s'en donner les ridicules et moins encore lui sacrifier tout, repos et honneur. Plus que jamais, la vraie richesse est dans le travail qui donne l'aisance, et dans la modération des désirs qui préserve de l'envie. A ceux qui en douteraient encore, je rappellerai ces naïves et touchantes paroles du savetier au financier :

Rendez-moi (lui dit-il) mes chansons et mon somme
Et reprenez vos cent écus.

J. CONUS.

HISTOIRE

DE

L'INTRODUCTION DE LA POMME DE TERRE

dans les Vosges,

PAR

M. CH. CHARTON,

Membre titulaire.

I.

L'Amérique, on le sait, est la patrie de la pomme de terre. L'histoire rapporte que cette plante était inconnue dans les autres parties du globe, lorsque les Espagnols firent la conquête du Haut-Pérou. Ils la trouvèrent cultivée dans cette contrée, et peut-être s'estimèrent-ils heureux de l'avoir sous la main pour subvenir aux besoins de leur alimentation. Dans tous les cas, son mérite et ses ressources ne leur échappèrent point et les décidèrent à en doter leur nation. Ce n'est pas le moindre des trésors qu'ils transportèrent du nouveau monde dans l'ancien.

La pomme de terre traversa les mers vers le milieu du XVe siècle pour faire son apparition en Europe. L'Espagne la reçut de ses hardis navigateurs. Plus tard, en 1585, l'amiral anglais Walter-Raleig la rapporta de l'Amérique septentrionale dans son pays. Elle ne tarda pas ensuite à se répandre dans les autres régions. Mais elle ne fut pas accueillie

partout avec le même empressement. Certaines provinces, au contraire, ne lui témoignèrent que de la méfiance, et, au lieu d'une plante utile et bienfaisante, elles ne voulurent voir en elle qu'un tubercule dangereux, dont il fallait bien se garder de faire usage et de favoriser la propagation.

Ainsi repoussée, elle eut de grands obstacles à vaincre pour prendre racine en Europe et faire accepter ses largesses. Je tiens d'un de mes compatriotes, qui a habité la Russie pendant vingt-quatre ans, que, à l'heure qu'il est, dans plusieurs districts de cet immense empire, les paysans la voyent encore du plus mauvais œil, la détestent et la craignent même. Ils la considèrent comme un produit infernal et lui ont donné le surnom de *pomme du diable* — tchortova ïabloka —, prétendant qu'elle possède la désolante vertu de développer chez eux les maladies scrofuleuses. Ces raisons, que rien ne justifie, les détournant de la cultiver, il arrive parfois que le gouvernement russe se voit dans la nécessité de recourir aux voies les plus rigoureuses pour les y contraindre, et encore ne réussit-il pas toujours (1).

Au XVIIIe siècle, les Français, à qui cependant les lumières de la philosophie se distribuaient avec profusion, conçurent, à l'exemple des peuples les moins éclairés, les préventions les plus absurdes contre la solanée américaine. Ils n'en voulaient manger à aucun prix. Les uns soutenaient qu'elle renfermait un principe morbide; les autres qu'elle constituait un aliment grossier et qu'on pouvait tout au plus l'offrir au bétail. Elle risquait fort d'être rejetée ou délaissée, sort assez communément réservé du reste

(1) On m'apprend que l'Italie et même le midi de la France témoigneraient également de la répugnance pour la pomme de terre. Ce serait bien gratuitement, car si, comme tous les autres fruits, la pomme de terre peut être malsaine quand elle n'a pas atteint sa maturité, elle ne l'est en aucune façon quand elle est mûre.

aux innovations agricoles qui se recommandent le plus par leur utilité, ainsi qu'on l'a vu au commencement du siècle actuel, quand l'agronomie s'est appliquée à créer des prairies artificielles au moyen du trèfle et de la luzerne.

Heureusement pour elle, la pomme de terre rencontra un chaleureux partisan, en même temps qu'un savant défenseur, dans le célèbre chimiste de Montdidier. Parmentier entreprit de la justifier des calomnieuses accusations portées contre elle et de réduire à néant les ridicules préjugés qui s'opposaient à sa naturalisation en France. C'est dans ce but que, utilisant les connaissances approfondies qu'il avait acquises en chimie, il se livra à une succession de travaux théoriques et pratiques et qu'il publia son *Examen critique de la pomme de terre.* Ses tentatives furent couronnées de succès. Elles trouvèrent d'ailleurs un auxiliaire actif et puissant dans le roi Louis XVI lui-même, qui ne tarda pas à reconnaître toute l'utilité de la pomme de terre, en même temps que son innocuité, et tout le parti qu'on pourrait en tirer dans les crises alimentaires qui ne désolaient que trop souvent le royaume.

Est-il besoin de rappeler ici que ce prince, pour mieux assurer le triomphe du nouveau fruit et montrer le prix qu'il y attachait, ornait de ses fleurs sa boutonnière et se le faisait servir à ses repas, et que les courtisans imitèrent son exemple? Fêté de cette façon, le produit exotique, de plus en plus préconisé par Parmentier, qui, dès lors, fut classé parmi les bienfaiteurs de l'humanité, ne rencontra plus de détracteurs en France. Mais il grandit bien plus encore dans l'estime publique, lorsque le roi fit planter un vaste champ de pommes de terre aux environs de Paris (1) et qu'il le fit surveiller par les gardes-françaises, qui avaient reçu « ostensiblement » la consigne de n'en laisser approcher personne et « secrètement » l'ordre d'y laisser pénétrer

(1) Dans la plaine des Sablons.

tout le monde. Rien n'étant plus attrayant que le fruit défendu, les parisiens s'éprirent d'un fol amour pour les pommes de terre royales, cédèrent à la tentation de les voler la nuit et même le jour, en trompant la prétendue vigilance des sentinelles, et dans peu de temps le champ fut entièrement pillé.

II.

Après la chute de la royauté, la Convention nationale prit à son tour la pomme de terre sous sa terrible protection. Elle l'installa dans les jardins des rois de France et la fit cultiver « pour la nourriture du peuple » dans la grande avenue et les parterres des Tuileries. N'y avait-il pas lieu de s'étonner que tout en faisant la chasse aux hommes et en faisant régner la terreur parmi eux, la Révolution s'occupât des moyens de pourvoir à leur subsistance?

Au mois d'octobre 1793, le représentant du peuple Garnier, de Saintes, en mission dans la Manche, écrivit de Cherbourg à l'Assemblée : « La loi sur la fixation des denrées de première nécessité — le maximum — a produit un excellent effet. J'ai fait l'essai d'un nouveau pain, composé moitié de froment et moitié de pomme de terre, qui a été trouvé d'un goût parfait et procure une bonne nourriture. J'ai publié une proclamation pour encourager la culture des pommes de terre, ce don précieux de la nature........ » La Convention ordonna le renvoi de cette dépêche à son comité d'agriculture.

L'année suivante, sur le rapport de ce comité, elle décréta « que les autorités constituées emploieraient tous les moyens en leur pouvoir dans les communes où la pomme de terre ne serait pas encore « établie » pour amener tous les cultivateurs à planter chacun selon leurs facultés une portion de leurs terrains en pommes de terre; que les agents nationaux des districts où la pomme de terre ne serait pas encore en usage seraient tenus d'en donner avis dans le mois

à la commission des subsistances et de lui faire connaître leurs besoins pour les plantations de ce légume, et que le comité d'agriculture rédigerait une instruction sur la culture, les espèces et les usages de la pomme de terre pour être répandue dans les départements ».

Désormais la pomme de terre était naturalisée française, et sa propagation, grâce à l'impulsion énergique de la toute puissante Convention, ne devait plus se heurter contre d'insurmontables obstacles.

Le conseil général de la commune de Paris s'empressa de décider que tous les jardins de luxe de la capitale seraient mis en culture et que la pomme de terre y serait introduite.

Sur la fin de 1794, le représentant Coupé, de l'Oise, monta à la tribune et dit à la Convention, au nom du comité d'agriculture : « Citoyens, la pomme de terre a obtenu cette année une plantation très étendue. Sa culture est devenue générale et nous la voyons réussir parfaitement. Ses produits seront considérables et vont offrir les ressources les plus abondantes. Nous devons être rassurés à cet égard. Cependant les citoyens prévoyants et économes s'occupent encore de prolonger cette abondance en prévenant l'altération qui arrive à la pomme de terre à la saison nouvelle, et en fixant par leurs préparations la substance nutritive pour plusieurs années. Le citoyen Grenet s'est surtout occupé de cet objet et présente à l'assemblée ses expériences et ses procédés de conservation. L'extraction de la fécule est connue : elle se fait en râpant la pomme de terre crue et en la délayant par des lavages multipliés. Mais par cette opération il s'en fait une déperdition de sept huitièmes et la substance farineuse obtenue est sans saveur et sans goût. » L'orateur expliqua ensuite les procédés économiques inventés par le citoyen Grenet; l'assemblée leur accorda une mention honorable et décréta l'impression du rapport qu'elle venait d'entendre.

Mais quelque ingénieuse qu'elle fût, la méthode Grenet n'a

pas été longtemps mise en pratique et a été remplacée par d'autres procédés plus avantageux encore. Au surplus, il est un moyen plus simple et généralement employé : c'est de planter chaque année la pomme de terre au printemps et de la récolter en automne. Par ce moyen on est certain d'en avoir toujours.

III.

La botanique a donné à la pomme de terre le nom de de « Morelle tubéreuse ». François de Neufchâteau, poëte et agronome, voulut qu'elle portât celui de « Parmentière » en l'honneur de son plus zélé propagateur, et elle le garda longtemps. C'était payer à Parmentier un tribut de reconnaissance enthousiaste que lui devait l'humanité.

Personne n'ignore que cette solanée se propage par graines où par tubercules, mais presque toujours par ce dernier moyen. La plupart des terrains lui conviennent. Elle se platt de préférence toutefois dans les sols siliceux riches en humus. C'est là qu'elle aime à déployer ses fanes aux feuilles verdoyantes et émaillées de fleurs tantôt blanches, tantôt violettes, ou d'un gris entremêlé de rouge, ravissant coup d'œil qui promet au cultivateur la plus précieuse récolte.

Nulle autre plante ne paraît être d'un rapport aussi abondant. On estime que, sans appauvrir la terre, elle peut rendre jusqu'à vingt fois la semence et fournir jusqu'à vingt-cinq pour cent de fécule. Ses variétés sont nombreuses. Les unes sont blanches ou jaunes, les autres rouges ou violettes, mais qu'elles soient rondes, longues ou plates, toutes se reproduisent avec les caractères qui leur sont propres, et il est absolument impossible de les confondre les unes avec les autres.

La pomme de terre a plus de noms encore que d'espèces proprement dites ; ils semblent varier à l'infini. En voici, je crois, les principaux : la grosse blanche tachée de rouge, la blanche longue, la jaune ronde aplatie, la rouge oblongue, la rouge longue, la rouge ronde, la violette hollandaise, la

petite blanche chinoise, la rouge à corolle blanche, etc. De toutes les variétés, celle qui paraît avoir acquis le plus de réputation dans ces derniers temps est « la Jeuchère », ainsi appelée du nom du village de Jeuxey, voisin d'Épinal, où elle est cultivée sur une grande échelle. Cette espèce est plus blanche que jaune, donne beaucoup, est agréable à manger cuite et sans aucune préparation culinaire et résiste mieux aux atteintes de la maladie. La semence en est fort recherchée.

La pomme de terre est « le pain du pauvre » qui peut se la procurer à bon marché. « Tant qu'elle ne nous manquera pas, disent les indigents, nous ne mourrons pas de faim. » Il s'en faut cependant qu'elle soit dédaignée par les gens riches. Le signal est parti de haut. Un roi de France en a mangé dès le principe, et toutes les classes de la société veulent faire comme lui. En se mêlant aisément aux substances végétales ou animales, elle se transforme en mets délicats et appétissants et n'est point déplacée sur les tables les plus splendides.

Un de ses plus précieux avantages est de réduire dans de notables proportions la consommation des céréales et de mettre obstacle au retour des disettes. Mais les disettes sont-elles encore à craindre aujourd'hui que, par le télégraphe et la vapeur, les correspondances et les transports se font avec tant de vitesse, que les denrées nous arrivent des contrées les plus éloignées presque aussitôt qu'elles sont demandées?

Les plantes cependant sont, comme l'espèce humaine, exposées aux épidémies. Si le choléra poursuit l'homme, l'oïdium poursuit la vigne, et en 1845 une maladie jusqu'alors inconnue s'est abattue sur la pomme de terre. Cette sorte de peste noire corrompait le tubercule, lui communiquait l'odeur la plus fétide et le rendait impropre aux usages domestiques. On en chercha la cause dans l'air, dans le sol, dans les brouillards, l'humidité, la semence, la culture et ailleurs, et on ne la trouva point. On employa pour en neutraliser les effets et en arrêter le développement tous

les moyens préservatifs et curatifs conseillés par la science agronomique, et ces moyens furent infructueux.

Pendant plusieurs années, cette maladie s'est fait sentir, et, quand elle a eu cessé ses ravages, elle s'en est allée comme elle était venue. Mais les campagnes étaient désolées, les villes elles-mêmes se plaignaient, la pomme de terre devenait de plus en plus rare et s'élevait à des prix exorbitants. On disait partout qu'elle avait fait son temps, qu'elle allait nous être ravie et on lui témoignait autant d'affection qu'au siècle précédent on lui témoignait de mépris.

J'arrive maintenant à son introduction en Lorraine, où elle se fit connaître bien longtemps avant qu'en France.

IV.

L'humeur chevaleresque et belliqueuse du duc de Lorraine Charles IV attira dans ses États la guerre, la famine et la peste. Il n'était pas nécessaire que ces trois fléaux se réunissent pour ruiner le pays. Un seul suffisait. Prise et reprise par les Français, par les Suédois et par les bandes d'aventuriers qui leur servaient d'alliés, la malheureuse Lorraine resta, au XVII[e] siècle, pendant bien des années, la proie des vainqueurs. Pillée, saccagée, incendiée, elle manquait de tout et se dépeuplait à vue d'œil. Ses habitants étaient réduits à manger des glands, des racines, des herbes pour ne pas mourir de faim. Suivant ce que le marquis de Beauvau rapporte dans ses mémoires, des mères se nourrissaient de la chair de leurs enfants décédés (1). Et cette misérable existence était disputée par les bêtes sauvages qui venaient attaquer le paysan jusque dans sa demeure. Tout cela se passait au XVII[e] siècle.

C'est dans ces calamiteuses conjonctures que la pomme de terre apparut en Lorraine, où elle dut nécessairement être

---

(1) Ces horribles repas se sont renouvelés en Algérie pendant la famine de 1867-1868.

accueillie comme une manne, comme un bienfait du ciel. On fait honneur de cette introduction aux ennemis mêmes des Lorrains, aux Suédois, qui, comme leurs victimes, souffraient cruellement de la famine et avaient besoin de se créer de nouvelles ressources alimentaires.

Bien plus tard, en 1718, le marquis de Lambertye, envoyé par le duc Léopold en Angleterre pour saluer le nouveau roi Jacques, en rapporta des pommes de terre qui furent jugées meilleures que celles des Suédois et qu'on cultiva dans le pays.

Le val de Saint-Dié — nommé aussi le val de Galilée — se montra le plus empressé à adopter la plante américaine. Ses habitants la substituèrent à la vigne, qui devait du reste peu prospérer dans les montagnes des Vosges, et la firent entrer dans la rotation triennale par les versaines ou jachères. Mais la dîme, « aux doigts crochus, » qui s'attachait à toutes les productions de la terre, devait s'en emparer à son tour, au risque d'arrêter le développement de sa culture et de ses ressources. Elle y rencontra toutefois des difficultés d'où naquirent les procès dont je vais parler, afin d'éclairer le lecteur, s'il en est besoin, sur la nature et la portée de ces redevances féodales, pour la plupart injustes, odieuses autant que bizarres, que la Révolution de 1789 a heureusement abolies en France (1).

« Ce fut, dit Gravier dans son *Histoire de Saint-Dié*, le curé de La Broque, Louis Pial, qui, le premier, exigea de ses paroissiens la dîme des pommes de terre. Sur leur refus, une sentence du prévôt de Badonvillers, du 19 octobre 1693, les condamna à livrer à leur curé le cinquantième du produit pour tenir lieu de dîme. Cette sentence déclarait les habitants de la vallée de Celles soumis à la même servitude. »

En 1715, un laboureur de Saint-Dié, nommé Jacques

(1) Dans certains pays, la dîme enlevait à la brebis sa toison et son agneau. Quel régime ! Et l'on élevait encore des moutons.

Finance, refusa, de son côté, de payer au Chapitre de cette ville, en sa qualité de décimateur, la dîme des pommes de terre qu'il avait récoltées, l'année précédente, dans un champ, de tout temps assujetti à cet impôt. Les maires, habitants et communautés du Val de Saint-Dié intervinrent au procès et demandèrent à la justice « d'être maintenus et gardés dans la haute possession de planter et de récolter la pomme de terre dans toutes sortes de terres indistinctement, sans en payer la dîme ».

Le chapitre tint bon et porta l'affaire devant la Cour souveraine de Lorraine, où il se fit représenter par Me de France, son procureur. Finance et les communautés choisirent pour leur mandataire le procureur Chevrier. Les avocats plaidants furent pour le chapitre, Me Thiébaut, pour Finance, Me Didier, et pour les communautés, Me Chardin : c'étaient, à ce qu'il paraît, les aigles du barreau de l'époque.

L'avocat général Bourcier de Monthureux (1) occupa le siége du ministère public en l'absence du procureur général.

Ce magistrat, connu par son éloquence et son érudition, prit la parole dans l'audience du 28 juin 1715 et dit tout d'abord à la Cour : « Quoique la contestation ne soit née qu'au sujet de la dîme d'un fruit « vil et grossier », qui semble plutôt destiné à la nourriture des animaux qu'à celle des hommes, cependant cette cause ne laisse pas d'être de quelque importance, parce que ce fruit étant devenu fort commun dans toute la Vosge, surtout dans le temps malheureux que l'on vient d'essuyer (2), elle intéresse, d'un côté, grand nombre de communautés, et, de l'autre, beaucoup de décimateurs pour lesquels l'arrêt qui interviendra servira de règlement. D'ailleurs, s'il est vrai que ce fruit ait été

---

(1) M. le comte de Bourcier de Villers, ancien député, demeurant à Girecourt-sur-Durbion (Vosges), appartient à cette noble famille.

(2) Il y avait eu récemment une nouvelle et grande disette en Lorraine.

apporté, comme on l'a dit, du fond des Indes, s'il a mérité dans la plaidoirie une description pompeuse et d'être comparé « au fruit le plus rare, le plus précieux et le plus beau de tout le paradis terrestre », sans doute qu'il n'est pas si méprisable qu'on croit; en sorte que sa destinée mérite par plus d'une considération, comme la cour le voit, quelque attention de sa part ».

Après ce préambule, où le ministère public montra pour la pomme de terre beaucoup moins d'estime que les avocats des parties, M. Bourcier de Monthureux entra dans des détails sur son mode de culture. Connue dans les Vosges depuis environ cinquante ans, elle se plantait ou se semait vers les mois de mars ou avril, tantôt dans des potagers ou vergers, tantôt dans des chenevières, quelquefois dans les terres arables où elle remplaçait les grains, dans les terres de mars, par exemple. Cependant elle était le plus ordinairement cultivée dans les versaines, qui sont les jachères du pays. Dans ce dernier cas, elle se semait dans les sillons mêmes qui servaient de préparation à la semaille suivante. Elle avait cela de singulier que, tandis que la plupart de toutes les autres plantes ne se reproduisent que par leur semence, elle se reproduisait par elle-même. Le laboureur la coupait, à cet effet, en plusieurs petits morceaux qu'il répandait dans les raies tracées par sa charrue. La pomme de terre se nourrissait et se formait dans les sillons pendant tout l'été et se recueillait en septembre ou en octobre pour faire place aux grains semés en automne.

L'avocat général examina ensuite si l'insigne chapitre de Saint-Dié, qui, soit dit en passant, ne relevait d'aucun diocèse et était soumis immédiatement au saint siége, était bien fondé à percevoir la dîme des pommes de terre ou des topinambours récoltés dans toutes les terres décimables du val de Saint-Dié dont il était décimateur, quoique les habitants du val posassent en fait qu'ils en avaient planté partout indifféremment, depuis plus de quarante ans, sans en payer la dîme.

Il rappela que le chapitre ayant d'abord poursuivi à ce su'et Jacques Finance, dont les communautés du val avaient pris les fait et cause en défense sur les contestations des parties devant le juge de la grande prévôté de Saint-Dié, il était intervenu « appointement en droit », dont le chapitre avait interjeté appel en la Cour souveraine, parce que l'affaire n'était effectivement « intriguée » ni par le fait ni par la procédure, que sa décision ne dépendait que de l'examen de quelques questions de droit canon, et qu'enfin elle avait pour objet un règlement qui ne pourrait avoir de force et d'autorité qu'autant qu'il serait émané du pouvoir souverain de la Cour.

Sa discussion devait rouler sur doux questions seulement.

La pomme de terre était-elle de droit sujette à la dîme quand elle était plantée dans des terres décimables, soit que ces terres se trouvassent dans leur année de culture, soit qu'elles se trouvassent dans leur temps de repos?

La possession où étaient les habitants du val de planter ce fruit depuis plus de quarante ans dans toutes sortes de terres, même décimables, sans en payer la dîme, pouvait-elle leur en avoir acquis l'exemption?

La solution d'une de ces questions suffisait à trancher la difficulté. En effet, si la Cour jugeait que la possession des habitants du val constituait une prescription valable, la première question devenait absolument sans objet.

Mais avant d'aborder son argumentation, l'avocat général jugea utile de rechercher quelle était la nature de la dîme exigée.

Le chapitre prétendait qu'elle était « solite et ordinaire » parce que, pour la percevoir, on ne devait point considérer l'espèce du fruit, mais seulement la condition de la terre où il était planté, laquelle, si elle était décimable, rendait le fruit de même nature qu'elle.

On lui objectait que la dîme « insolite » était, suivant le sentiment des auteurs, celle qui depuis quarante ans n'avait point été perçue sur une espèce qui était en usage

et connue dans le lieu, que la dîme des pommes de terre se trouvait dans le cas de cette espèce, et qu'en conséquence elle était « insolite ».

M. Bourcier de Monthureux émit l'opinion que la dîme « insolite » était celle qu'on ne payait pas « habituellement ». Cette définition, qui lui paraissait la plus naturelle, s'appliquait à trois sortes de dîmes : 1° la dîme extraordinaire qui atteignait dans quelques endroits seulement le foin, le bois et d'autres denrées de pareille nature ; 2° la dîme des fruits semés ou plantés nouvellement dans un ban ; 3° la dîme qui n'avait jamais été perçue, même sur un fruit connu et en usage dans le lieu depuis un temps suffisant à prescrire.

La dîme des pommes de terre appartenait à deux de ces espèces à la fois, d'abord parce qu'elle ne se percevait que dans un petit nombre de localités, et ensuite parce qu'elle n'avait pas encore été levée dans le Val, quoique la pomme de terre y fût connue et en usage depuis plus de quarante ans.

Cela posé, l'avocat général agita la première des questions formulées par lui. Passant en revue les diverses autorités qu'il avait consultées, il cita Grimaudet qui, dans son *Traité des dîmes*, était d'avis que la dîme d'un fruit quelconque n'était point due, lorsqu'elle n'avait pas encore été payée et quoique le fruit fût planté dans une terre décimable, conformément à l'édit de Philippe-le-Bel de 1303 qui, pour la dîme, s'occupait plus du fruit que du sol.

Cet avis était partagé par Van Espen, dont le jugement était d'un grand poids au palais dans les matières canoniques et qui s'appuyait sur l'édit de l'empereur Charles-Quint de 1525, défendant, comme celui de Philippe-le-Bel, d'exiger des dîmes insolites.

Mais la plupart des autres auteurs, les canons, les ordonnances mêmes décidaient tout au contraire que, quoique la terre décimable fût semée ou plantée d'un fruit dont la dîme était insolite, celle-ci n'en devait pas moins être payée.

Fevret, qui par ses divisions se rapprochait plus que Van Espen des mœurs et des maximes du temps, soutenait que le fruit, quel qu'il fût, était soumis à la dîme dans les terres arables où il était venu, qu'on changeait inutilement la qualité du fond, et que si l'on y semait des oignons, des aulx, des raves, des panets et « autres menus grains », la dîme en était exigible. Cette manière de voir n'était pas seulement fondée sur le sentiment des auteurs et sur « la force des préjugés », mais encore sur les dispositions formelles des ordonnances.

En 1657, le roi de France avait été informé que les possesseurs, pour se décharger du paiement des dîmes, se permettaient l'abus très-préjudiciable de changer la surface de la terre, en la convertissant en « prairies et héritages », ou en semant des fruits non sujets à la dîme, dans les terres ordinairement chargées de vignes, de blés et autres grains et décimables. Il ordonna que ce changement ne porterait aucune atteinte aux droits des décimateurs, et que les fruits et les revenus nouveaux payeraient la même dîme que les anciens.

Un rescrit du pape Innocent III, adressé à l'évêque de Beauvais, décida aussi que le fruit dont la dîme n'avait pas encore été perçue, y était malgré cela assujetti, quand il se trouvait planté dans des terres décimables d'ancienneté.

Cette doctrine était passée en maxime dans le royaume de France. M. Bourcier de Monthureux la considéra comme la plus saine et la plus raisonnable et comme devant être incontestablement suivie au cas présent. La dîme en question, suivant les termes de Fevret, « était une charge inhérente à la chose et passait avec elle ». Il était déraisonnable de soutenir que le changement de qualité du fruit pût affranchir la terre de son obligation primitive. Du moment qu'il était planté dans une terre décimable, il en contractait les charges. La dîme, étant une espèce de servitude, appartenait plutôt au sol qu'à la superficie. Enfin, ce serait ouvrir la

porte aux fraudes et donner lieu aux propriétaires de frustrer les décimateurs de leurs droits, que de changer la qualité du fruit décimable en espèce dont la dîme était insolite.

C'est dans ce sens que la première question parut au ministère public devoir être résolue. Le doute était peut-être permis, lorsque le fruit, dont la dîme était insolite, était cultivé dans les terres en repos ou les versaines, parce que ces terres ne devant point travailler, il semblait qu'il y aurait de l'injustice à les dîmer. Mais, selon lui, il n'y avait point de distinction à faire entre les terres en repos et les terres en culture, et dès que le propriétaire voulait tirer parti d'une terre décimable, il devait nécessairement en payer la dîme : il soutint encore que si une terre pouvait produire des fruits quatre fois l'an, la dîme en serait due autant de fois, parce que le profit augmenterait dans la même proportion pour le décimateur et pour le propriétaire.

M. Bourcier de Monthureux fit remarquer, du reste, que le territoire du val de Saint-Dié et de toute la Vosge ne permettait pas aux habitants de garder quelque règle dans leur labourage, qu'ils cultivaient leurs terres plusieurs années de suite sans les laisser reposer, qu'ils leur donnaient ensuite six ou sept ans consécutifs de repos, qu'ils n'avaient point de saisons réglées, que tout y était confondu, que dans un même champ une partie était quelquefois chargée de seigle et une autre d'avoine, tandis que le reste était en jachère, et que cette dernière circonstance s'opposait à elle seule à ce qu'on distinguât les terres en repos des terres en culture.

V.

Le célèbre avocat général pensa donc avoir pleinement prouvé dans la première partie de sa plaidoirie que la dîme insolite d'un fruit comme la pomme de terre était exigible, quand ce fruit était planté ou semé dans des terres décimables en repos ou en culture. Dès lors il passa à l'examen de la seconde question, celle de savoir si, nonobstant ce qu'il

venait d'établir, les habitants du Val pouvaient s'exempter de la dîme en vertu de la possession où ils étaient de ne l'avoir jamais payée.

Il lui était inutile de s'étendre beaucoup pour démontrer qu'en matière de dîme, c'étaient principalement l'usage et la possession qui faisaient la règle. Les saints canons, les ordonnances, les arrêts, les sentiments de tous les auteurs « n'avaient qu'une voix sur cette maxime ». Ainsi l'avaient jugé les décrétales de Grégoire IX, la fameuse ordonnance de Philippe-le-Bel de 1303, l'édit de l'empereur Charles Quint de 1525, l'ordonnance du grand duc Charles de Lorraine de 1506, et d'autres autorités qu'il lui parut trop long d'énumérer. Or, au cas particulier, les habitants du val plantaient des pommes de terre depuis plus de quarante ans sans en avoir payé la dîme. Il semblait donc qu'un si long usage devait leur en avoir acquis l'exemption pour toujours. Mais M. de Monthureux fit remarquer que les autorités citées par lui distinguaient entre la grosse dîme et la dîme menue.

Cette dernière dîme, reposant sur le droit positif et sur le simple usage, était prescriptible, surtout si elle était insolite, pour sa quotité et pour sa prestation. La grosse dîme, au contraire, n'était prescriptible que pour la quotité, et on ne pouvait jamais s'affranchir de sa prestation, parce qu'elle était censée de droit divin et qu'on ne prescrivait point contre un semblable droit. C'était une chose sacrée.

Le topinambour étant une dîme menue et insolite, qui n'avait jamais été payée, les habitants du val paraissaient au premier abord fondés à en réclamer l'affranchissement perpétuel. Mais ici se présentait une « subdistinction ». On pouvait invoquer la prescription de la prestation pour les pommes de terre plantées dans les terres sujettes à la même dîme, comme les chenevières, mais non pour celles qui étaient plantées dans les terres de grosse dîme. Ce principe avait été reconnu par la Cour souveraine de Lorraine, dans un arrêt rendu contre les habitants d'Oignon en faveur de

leur curé. Il l'avait été aussi par deux arrêts du conseil souverain de Colmar, qui ne pouvaient à la vérité lier la Cour, puisqu'ils émanaient d'une juridiction étrangère, mais qui pouvaient être consultés avec fruit, parce qu'ils étaient fondés sur les maximes les plus saines et les plus communes. L'un de ces arrêts condamnait les habitants du val d'Orbey, qui se trouvaient dans la même situation que ceux du val de Saint-Dié, leurs voisins, à payer à l'avenir la dîme des pommes de terre, nonobstant toute la possession qu'ils alléguaient. On ne devait donc pas avoir plus d'égard à la possession des habitants du val de Saint-Dié, d'autant mieux que dans ce val, comme dans toute la Vosge, on ne plantait des pommes de terre en quantité que depuis vingt ou vingt-cinq ans, et que, dans le principe, on en plantait si peu qu'on aurait eu « pudeur » d'en exiger la dîme. Cette faible quantité n'avait pu leur acquérir aucune possession valable, suivant le sentiment de Van Espen.

Si la Cour venait à décharger les habitants du val de Saint-Dié de la dîme des topinambours plantés dans les terres de grosse dîme, ce serait les encourager à augmenter la culture déjà fort étendue de ce tubercule au détriment des droits des décimateurs. La part des habitants serait belle sous tous les rapports, parce qu'ils tiraient de cette culture des avantages considérables. « Le topinambour, disait l'avocat général, multiplie infiniment; ils en engraissent leurs bestiaux, ils s'en nourrissent eux-mêmes. »

Quant aux pommes de terre plantées dans les terres de menue dîme, M. Bourcier de Monthureux pensa qu'il y aurait de l'injustice et de la dureté à la réclamer. De l'injustice, parce que la dîme insolite était prescriptible, que la pomme de terre, plantée dans les terres de menue dîme, conservait sa nature de dîme insolite, et que les habitants du val en avaient prescrit la prestation par une possession de plus de quarante ans. De la dureté, parce que les terres de menue dîme ne consistaient qu'en chenevières de peu de valeur et assez rares, dont le chapitre ne pourrait, comme

on le lui a opposé, tirer la dîme sans scandale. Les habitants du val étaient d'ailleurs soumis à beaucoup de charges envers le chapitre de Saint-Dié ; ils lui payaient presque toutes les menues dîmes, et il était raisonnable de les exempter d'une dîme insolite qu'ils n'avaient jamais supportée.

Ces habitants alléguaient que le Chapitre percevait beaucoup plus de dîmes qu'autrefois, et qu'ainsi la nouvelle plante ne pouvait lui causer aucun préjudice. Mais ce fait était dénié et, en supposant qu'il fût vrai et que le Chapitre tirât plus de dîmes, c'est que sans doute ses charges s'étaient accrues. D'ailleurs, ses grands biens ne devaient pas diminuer son bon droit. « Et, disait en terminant l'avocat général, si l'on ne doit pas en justice avoir pitié du pauvre, il ne faut pas non plus que le riche soit maltraité, d'autant plus que, dans le cas présent, si le Chapitre jouit de revenus considérables, ce n'est que pour en faire un bon usage. »

D'après ces considérations, il conclut qu'il y avait lieu de condamner Jacques Finance et les habitants du val de Saint-Dié à payer dorénavant au Chapitre la dîme des pommes de terre plantées dans les terres sujettes à la grosse dîme, sur le pied accoutumé (1), que ces terres fussent ou non en jachère, et de les en décharger dans les terres de menue dîme.

Et la Cour souveraine rendit un arrêt conforme à ces conclusions.

VI.

Fier de son succès, le Chapitre de St-Dié voulait que les habitants du val lui fissent, sous serment, et sauf vérification, la déclaration exacte des quantités de pommes de terre qu'ils récoltaient dans les terres de grosse dîme. Il avait même obtenu contre les récalcitrants une sentence coërcitive de la grande prévôté de St-Dié. Mais, sur leur appel, la Cour sou-

(1) C'était tantôt la onzième, tantôt la trentième ou la quarantième partie du produit.

veraine fit justice de cette prétention. Elle décida, par son arrêt du 23 mars 1716, que la dîme des pommes de terre serait prise sur place, que les cultivateurs auraient seulement à prévenir le paulier ou préposé du Chapitre du jour où la récolte générale en serait faite, et que la dîme ne frapperait point les tubercules que les habitants emploieraient, jusqu'à la récolte, à leurs besoins.

Cependant la culture des pommes de terre prenait toujours plus d'extension. Les habitants des villes comme ceux des villages en plantaient dans les héritages où jusqu'alors ils n'avaient fait venir que des fruits décimables. Les décisions canoniques et les arrêts de la Cour les avaient bien déclarées soumises à la dîme, de même que tous les autres fruits, surtout quand elles croissaient dans les sols décimables d'ancienneté. Mais la perception de cet impôt ne cessait de rencontrer des obstacles ; les procès succédaient aux procès, les décisions judiciaires se contredisaient entre elles. Il n'y avait plus de règle certaine. Les décimateurs, dont les intérêts souffraient de cet état de choses, s'en plaignirent au duc de Lorraine, et Léopold jugea à propos d'intervenir.

Ce prince rendit à Lunéville, le 6 mars 1719, une ordonnance réglementaire qui lui paraissait de nature à prévenir d'une part les fraudes des imposables, et d'autre part les vexations des décimateurs. Elle portait que désormais la dîme des topinambours ou pommes de terre serait délivrée en espèce aux décimateurs ou à leurs fermiers, par ceux qui en auraient planté et recueilli dans les terres en versaine ou en saison réglée dépendant des héritages sujets d'ancienneté à la dîme ; que cet impôt serait recouvré lors de la récolte générale dans les maisons ou granges des planteurs, sur le pied de la dîme grosse ou menue des autres fruits précédemment cultivés dans ces héritages ; que les décimateurs ou leurs fermiers ne pourraient toutefois exiger la dîme des pommes de terre que les propriétaires ou locataires auraient prises sans fraude pour le « défruit journalier de leurs familles », avant la récolte, ni de celles

qu'ils auraient plantées dans des héritages non sujets aux dîmes grosses ou menues. Cette ordonnance cassait et annulait en même temps tous les arrêts, règlements et transactions contraires à ses dispositions. C'était le privilége des gouvernements absolus.

Mais, en exemptant de la dîme « le défruit journalier » de chaque ménage avant la récolte générale, c'est-à-dire avant la maturité du fruit, c'était exciter les habitants à en faire prématurément une grande consommation; c'était risquer d'inoculer par là aux familles de nouveaux germes de maladies; c'était enfin établir une exception qui rendait de rechef le droit contestable aux yeux de la population. « Aussi, rapporte M. Gravier, chaque année vit de nouvelles émeutes à la récolte et de nouvelles instances judiciaires. La dernière procédure eut lieu en 1772 entre le chapitre et les galiléens — les habitants du val de Saint-Dié ou de Galilée —. Ceux-ci exposaient leur misère pour tous moyens de défense; le Chapitre répliqua par un argument qui leva tous les scrupules de la Cour; il opposa au tableau hideux de la misère des Vosgiens « leur extrême frugalité et l'illustration des décimateurs », et la dîme fut maintenue.

A cette époque, l'administration se préoccupait déjà comme aujourd'hui du résultat des récoltes. Ainsi l'Intendant de Lorraine constata qu'en 1771 la récolte des pommes de terre fut moins abondante qu'en 1770, qu'elle fut abondante en 1772 et qu'elle fut assez bonne en 1777.

L'usage de la pomme de terre contribua dans une large mesure, avec le rétablissement de la paix, à l'accroissement de la population vosgienne. Quelques faits, empruntés à *l'histoire de Saint-Dié,* suffiront pour le démontrer.

En 1633, sous le règne du duc Charles IV, et au moment de l'invasion des Français, des Suédois et de leurs alliés en Lorraine, le val de Saint-Dié, composé de quinze paroisses, avait présenté à la confirmation épiscopale 5,400 individus des deux sexes. Décimé par la guerre et les autres calamités, il n'en réunit plus que 550 en 1665, bien que neuf

paroisses voisines se fussent jointes aux siennes, et encore vit-on dans cette occasion solennelle les enfants, quelque petits qu'ils fussent, recevoir la confirmation comme les vieillards. Dix-sept ans après, en 1682, grâce aux succès de la pomme de terre, la population s'était déjà accrue d'une manière sensible. La seule paroisse de Saint-Dié comptait 472 confirmés, d'où l'on peut conclure que cette petite ville, à demi-ruinée et souvent abandonnée pendant la guerre, renfermait alors une population moyenne de 900 âmes. En 1699, on constata un nouvel accroissement. Le nombre de feux ou ménages était de 208, représentant environ 1,300 habitants. En 1751, la ville contenait 3,425 âmes et, depuis cette époque, sa population ne fit plus qu'augmenter.

Des résultats à peu près semblables se firent remarquer dans les campagnes.

VII.

Mais la pomme de terre, circonscrite d'abord dans les montagnes des Vosges, finit par pénétrer progressivement dans les autres parties du département. Aujourd'hui il n'est pas une ville, pas un village, pas un hameau où elle ne se soit introduite. Il y a même des localités où dans ces derniers temps on en a pour ainsi dire adopté la culture à l'exclusion de toute autre. Il faut dire toutefois, pour être juste, qu'une nouvelle industrie, celle de la féculerie, a donné à sa propagation l'implusion la plus puissante.

C'est peut-être ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur cette industrie. Elle paraît avoir pris naissance en Angleterre, où du reste elle n'a pas été très-heureuse. D'après des informations recueillies sur place par un négociant français (1), c'est un boulanger de Manchester qui, dès

---

M. A. Maulbon, d'Epinal, que ses affaires avaient appelé en 1863 dans la Grande-Bretagne.

1804, se serait mis le premier à fabriquer de la fécule en se servant d'un petit appareil mû à bras d'homme. Il la mélangeait avec de la farine de froment et en faisait du pain. Mais elle était peu estimée, et les confrères de Beson — c'était le nom du boulanger — ne voulurent pas suivre son exemple. Beson n'en continua pas moins sa fabrication, et quelques-uns de ses amis, non moins intelligents que lui, après avoir attentivement examiné ses produits, songèrent à en tirer un parti plus convenable. Ils essayèrent de les appliquer au collage des fils à tisser et à d'autres industries peu importantes, mais cette fécule était de mauvaise qualité, elle ne put remplir leur but et ils la délaissèrent, persuadés qu'elle était tout au plus propre à la panification.

Plusieurs années s'écoulèrent pendant lesquelles le boulanger de Manchester resta toujours seul à fabriquer de la fécule qui, hors de sa boulangerie, continuait à ne jouir d'aucune estime. A sa mort, survenue en 1812, un de ses ouvriers hérita de l'appareil et le rapporta dans son pays, la Flandre française, où tout porte à croire qu'il en fit le même usage que son ancien maître.

Vers l'année 1814, deux frères, originaires de Normandie, reconnurent que la fécule de pomme de terre contenait des parties sucrées qu'il serait très-avantageux d'utiliser. Mais, les fonds leur manquant tant pour se procurer les machines nécessaires que pour en assurer le roulement, ils se décidèrent à rendre compte de leur découverte à l'Empereur Napoléon Ier, en lui indiquant les ressources précieuses qu'elle pouvait offrir. L'Empereur mit à leur disposition un crédit de 200,000 francs, et chargea l'Académie des sciences d'observer leurs opérations et de l'informer de leurs résultats. Mais l'époque était peu favorable aux conceptions et aux travaux industriels, et l'entreprise des deux frères avorta.

En 1820, le calme régnant en France, il devint possible de se livrer avec succès à la pratique des arts de la paix et à l'étude des innovations signalées dans le domaine de l'industrie. On reprit l'idée du boulanger Beson, on l'examina

sous toutes ses faces, on voulut savoir ce que seraient en définitive ses avantages, et on monta de petites féculeries à manége de cheval, tant en Angleterre qu'en France. Les produits en furent appliqués, comme au temps de Beson, à la panification et au tissage. Mais les difficultés naissaient sous les pas. Il fallait lutter de persévérance, d'habileté et d'économie avec la concurrence pour faire préférer la fécule à d'autres produits, tels que les farines de froment et de riz, assujetties à tant de variations de prix par la rareté, la disette ou l'abondance. Il arrivait parfois que, malgré les efforts des fabricants, la fécule atteignait des prix supérieurs à ceux des denrées consommées par la classe ouvrière le plus habituellement et le plus facilement. Ces deux circonstances, l'habitude et la facilité, l'empêchèrent surtout de prendre faveur. Peu employée et paraissant sans avenir, elle fut répudiée par l'Angleterre, en même temps qu'elle ne put être soutenue qu'avec de grandes difficultés par les féculiers primitivement établis dans le nord de la France.

Mais le temps a triomphé de tous les obstacles, et la féculerie a fini par prendre tout son essor, principalement dans le département des Vosges. A combien de différents usages ses produits ne sont-ils pas employés aujourd'hui? Tâchons, si nous le pouvons, de les énumérer. On se sert de la fécule pour le collage des fils de coton et le blanchiment des toiles, qui en exigent annuellement de 50,000 à 60,000 sacs (1); pour le décatissage et la rectification des déchets de coton, qui étaient autrefois perdus et qui sont maintenant recherchés par l'industrie bonnetière, grâce à l'emploi annuel de 5 à 10,000 sacs de fécule; pour les apprêts de fabrication des indiennes; pour la confection des gommelines et dextrines, ainsi que de divers articles de droguerie; pour la teinture des papiers peints; pour la préparation de plusieurs sortes de couleurs; pour la panification dans certaines contrées de la France seulement, mais dans presque toute la Belgique;

(1) Le sac pèse le plus communément 100 kilogrammes.

pour la préparation des pâtes alimentaires et les travaux de l'art culinaire, qui font une large consommation des qualités extrafines et qui ont considérablement aidé aux progrès de la féculerie; pour la fabrication des amidons; pour le raffinage des sucres; pour la rectification des mélasses et autres déchets de sucres; pour la fabrication des papiers collés, des glucoses nécessaires à la bière et des sirops de froment. Les glucoses et les sirops en absorbent chaque année, en France, de 100 à 150,000 sacs et peut-être davantage, selon que les années sont plus ou moins sèches.

Cette énumération n'est sans doute pas complète, et il est présumable que la fécule reçoit encore d'autres applications et qu'elle est loin d'avoir dit son dernier mot, tant son utilité est à présent reconnue et proclamée par l'industrie.

L'importation de la féculerie dans les Vosges remonte à 1838 (1). Elle n'y a pas fait dans le principe des progrès bien sensibles. Mais plus tard les bénéfices considérables qu'elle procurait ont singulièrement tenté les spéculateurs et provoqué la création de nombreuses fabriques. Tous les cultivateurs voulaient se faire féculiers, et leur engouement a dû être fatal à plusieurs d'entre eux qui n'ont pas pris conseil de la prudence. Il ne faut jamais, dit-on, abuser des bonnes choses, et il est dangereux, quand une branche d'industrie quelconque est en voie de prospérité, de vouloir trop en généraliser l'exploitation.

Les Vosges possèdent aujourd'hui plus de deux cents féculeries disséminées dans la montagne et dans la plaine, et consommant tous les ans une énorme quantité de pommes de terre. Leurs produits, qui se recommandent par leur excellente qualité, sont recherchés dans tous les pays. Ils sont connus dans le commerce sous le nom de « fécule d'Épinal ». L'industrie cotonnière, à laquelle ils sont si

(1) M. Jean Marchal, féculier au Hozel, banlieue d'Epinal, a été un de ses premiers importateurs. Sa féculerie date de plus de 25 ans.

utiles, ayant grandement souffert pendant les quatre années qu'a duré la guerre civile aux États-Unis d'Amérique, ils ont éprouvé, avec une baisse considérable de prix, un regrettable ralentissement dans leur vente, et les magasins généraux d'Épinal en renfermaient naguère un immense dépô qui ne s'écoulait pas avec toutes les facilités désirables.

Comme on le voit, la pomme de terre ne sert plus seulement à la nourriture de l'homme et du bétail, elle sert encore aux préparations industrielles, et, pour la mettre en situation de remplir sa triple mission, il a été indispensable d'agrandir la zône de sa culture et d'accroître sa production. Depuis longtemps, elle a cessé en France d'exciter la méfiance et d'inspirer le mépris. Loin de là, elle est aimée et fêtée par la population; elle répand l'abondance dans les familles, elle est la richesse des campagnes, et si, contre toute attente, elle venait à disparaître, ce serait une véritable calamité publique. Mais il est bien à espérer que ce malheur n'affligera jamais l'humanité.

NOTE

SUR

UN ESSAI D'ÉLEVAGE

DU

VER A SOIE DU CHÊNE,

tenté à Épinal (Vosges) en 1868.

Au commencement de cette année, je demandai à la Société d'Émulation des Vosges, et j'obtins l'autorisation de faire venir un gramme de graines de vers à soie du chêne, pour en confier l'élevage à quelques personnes disposées à seconder cette tentative.

La graine fut envoyée par M. Camille Personnat, accompagnée de l'instruction qu'il a fait imprimer.

Le gramme pouvait contenir de 150 à 200 graines. Elle fut partagée entre cinq personnes qui reçurent aussi chacune une instruction sommaire, rédigée par M. Berher, membre de la Société d'Émulation et l'un des futurs éducateurs. Elle insistait sur l'exacte application des règles indiquées par M. Personnat.

Soit par la qualité inférieure de la graine, soit par d'autres causes, les 9/10es de cette graine ne produisirent pas de vers. L'éducateur qui en obtint le plus grand nombre eut le regret de les voir apparaître avant la naissance des feuilles du chêne. Il tenta, sans succès, de les nourrir avec des feuilles de mûrier et d'autres arbres. Ils

périrent d'inanition. Il paraît en avoir été de même chez un autre éducateur dont les notes ne me sont pas parvenues. — Je présume que la graine n'aura pas été déposée dans un endroit suffisamment frais en attendant l'éclosion des feuilles du chêne.

M. Berher s'est exactement conformé à l'instruction sommaire qu'il avait rédigée. Entomologiste zélé et intelligent, il avait d'ailleurs une expérience acquise qui était une garantie du succès; mais trois vers seulement sont éclos chez lui. L'un d'eux, faible et languissant, a fini par succomber après peu de jours. Les deux autres sont restés vigoureux et ont parfaitement accompli leurs différentes mues; mais, au moment où ils semblaient à la veille de se transformer en chrysalides, après un repos de quatre jours depuis la dernière mue, ils ont commencé à dépérir et ont succombé. M. Berher, à qui j'avais eu soin de communiquer le bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle contenant la relation des éducations tentées à Metz par M. de Saulcy, après avoir comparé ses propres observations avec celles que cette relation fournit, croit devoir attribuer ses insuccès à l'influence de trois causes : 1° l'éducation dans une chambre; 2° le desséchement rapide des feuilles de chêne sous l'influence d'une élévation de température constamment supérieure à celle des étés ordinaires du pays; 3° l'absorption par les branches de chêne d'une trop grande quantité de l'eau dans laquelle leur pied était plongé, absorption qui, ne suffisant pas cependant pour empêcher un desséchement rapide, aurait rendu trop aqueuse la nourriture que les vers y recueillaient. A mon avis, sans nier la nécessité d'étudier l'influence des causes indiquées par M. Berher, il ne faut voir dans son insuccès qu'un des incidents qui, dans toute éducation de vers à soie, amènent, à la suite de chaque mue, des pertes dont la cause ne peut pas être discernée.

Un meilleur résultat a couronné les soins donnés par M. Thurlot, secrétaire de la chambre consultative d'agricul-

ture et vice-président du comice agricole d'Épinal, et par M. Chapellier, trésorier et archiviste de la Société d'Émulation. Il est nécessaire de rapporter, en détail, les différentes phases de l'éducation des vers qu'ils ont obtenus.

M. Thuriot a reçu 36 graines le 11 avril. Il les a déposées dans un appartement situé au premier étage d'une maison. Cet appartement a trois grandes fenêtres qui sont restées constamment ouvertes, mais avec les persiennes closes, à raison de la chaleur exceptionnelle du printemps et de l'été. Il n'a obtenu que trois vers, les 5, 7 et 10 mai, c'est-à-dire au moment où les chênes se couvraient de feuilles. Aussitôt l'éclosion des vers, il leur a donné des rameaux de chêne qu'il a constamment renouvelés tous les matins, en choisissant de préférence les pousses les plus vigoureures et les plus tendres. Ses vers ont toujours été pleins de santé, ont atteint une grosseur considérable et l'un d'eux a acquis 7 centimètres de longueur.

Pendant les trois premiers jours qui suivirent leur naissance, les jeunes chenilles ont eu peu d'activité et se tenaient attachées au-dessous des feuilles dont elles rongeaient les bords. Elles mangeaient peu : mais, ce terme passé, cette activité se développa. Elles parcoururent les rameaux en tout sens. Si elles tombaient à terre, elles regagnaient bien vite le rameau et leur place. C'est à la suite d'une de ces chutes que M. Thuriot perdit la chenille éclose le 10 mai. Elle tomba dans l'eau placée en dessous du rameau et fut noyée.

Vers le 6e jour, la chenille a pris toute sa conformation.

Voici les phases qui ont marqué, chez M. Thuriot, leur existence sous cette forme :

Du 5 au 15 mai, pleine santé.

Le 16, malaise; elles ne mangent pas.

Le 17, pareille abstinence et amaigrissement; cependant elles paraissent moins malades.

Le 18, elles recommencent un peu à manger; elles changent de place.

Le 19, rétablissement complet.

Les jours suivants, santé parfaite.

Le 23, seconde mue.

Le 25, les chenilles ont repris toute leur activité. Cet état continue les jours suivants.

Les 29, 30 et 31 mai, 3e mue. État maladif; elles se détachent du rameau et ne mangent pas. Des mouvements saccadés les débarrassent de leur enveloppe. Aussitôt après, elles reprennent leurs forces et leurs habitudes.

Le 7 juin, elles atteignent une longueur de 5 centimètres.

Le 8 —, commence la quatrième mue qui se termine dans la soirée du 15.

Le 16 —, les chenilles deviennent voraces, mangent souvent et beaucoup. Elles sont irritables et se mettent sur la défensive si l'on approche d'elles le doigt ou un objet quelconque. Cet état se prolonge jusqu'au 22.

Le 22 —, état de malaise.

Le 23 —, à raison de l'excessive chaleur, aspersion des chenilles et des rameaux. Le soir elles commencent à filer leurs cocons.

Le 24 —, les chenilles sont enfermées dans leurs cocons; on entend le bruit du travail auquel elles se livrent pour les perfectionner.

Le 15 juillet, les deux cocons ont été remis à M. Chapellier et réunis à ceux qu'il avait obtenus.

Ces détails si exactement notés et datés rendent parfaitement compte de la marche de l'éducation des vers.

M. Chapellier avait reçu à peu près le même nombre de graines dans une petite boîte percée de trous pour y permettre l'introduction de l'air. Il déposa cette boîte dans un appartement exposé au nord, et eut soin même de la tenir ouverte, d'abord à certains intervalles, et ensuite soir et matin dès que la végétation des chênes commença.

Le 7 mai, naissance de 5 vers. Ils parcouraient la boîte en tous sens, et, dès que des rameaux leur furent pré-

sentés, ils s'empressèrent de gagner les feuilles et de les ronger en se plaçant du côté où la feuille n'était pas éclairée par le jour. Il en fut ainsi durant toute leur existence.

Le 8, éclosion de deux autres vers. — Aspersion sur les graines qui restaient.

Le 15, éclosion d'un ver. — M. Chapellier remarque des graines à demi-percées et contenant des vers qui avaient péri faute d'avoir pu compléter leur délivrance.

Un ver tombe dans l'eau et se noie.

Sur un autre, des taches apparaissent, se multiplient; la peau devient noire et le ver périt.

M. Chapellier, frappé des observations contenues dans la relation de M. de Saulcy, abandonne l'emploi de vases remplis d'eau pour y placer ses rameaux. Il leur substitue un pot plein de terre et plongé dans un bain d'eau. Il plante les rameaux dans cette terre toujours en contact avec l'eau au moyen des trous du fond du pot; mais cette méthode n'a d'autre résultat que de ne pas remédier suffisamment à la dessiccation trop prompte des rameaux. Peut-être, cependant, serait-t-elle préférable avec une température plus normale que celle de cette année?

Un peu plus tard, deux chenilles périssent encore.

M. Chapellier, après avoir consulté M. Thuriot, se décide à l'imiter quant au choix de la nourriture. Il ne donne plus à ses vers que des rameaux pris sur des repousses de l'année, à feuilles vigoureuses mais tendres, et plongés dans des vases remplis d'eau. Il renonce à l'emploi des pots pleins de terre. Dès ce moment, les vers, arrivés d'ailleurs à l'état de véritables chenilles, mangent avec plus d'appétit et prennent un développement rapide.

M. Chapellier en perd cependant encore une. Ayant remarqué qu'elles sont très-irritables, qu'elles ne se laissent pas approcher et cherchent à s'isoler les unes des autres, que l'une de celles qu'il avait déjà perdues avait au cou un ulcère paraissant être la suite d'une blessure, et que la dernière avait eu une lutte avec une autre dont par hasard

elle s'était trouvée voisine, il ne doute pas que l'une et l'autre ont péri à la suite d'une lutte semblable. Comme M. Thuriot, il a remarqué que ces chenilles se livrent à une colère évidente lorsqu'elles sont dérangées dans leur repas, même par une simple aspersion.

Les trois chenilles qui restaient à M. Chapellier, nées le 7 mai, commencèrent à filer leurs cocons, l'une le 4, l'autre le 6 et la troisième le 10 juillet. Elles les attachèrent à deux feuilles qu'elles rapprochèrent en forme de toit et formèrent une enveloppe de fils dans laquelle elles s'enfermèrent et où elles continuèrent à travailler pendant quelques jours. Quand le bruit produit par ce travail ne se fit plus entendre, les petits rameaux auxquels les cocons étaient attachés furent placés dans une grande boîte recouverte d'une mousseline claire. Les deux cocons remis par M. Thuriot y furent aussi déposés. Le fond de cette boîte fut garni de quelques feuilles de papier, pour préserver les papillons de tout accident s'ils venaient à tomber en sortant de leurs cocons.

Dans la nuit du 6 au 7 août, un des cocons de M. Thuriot donna naissance à un premier papillon, mâle, exactement semblable au dessin donné par M Personnat.

Dans la nuit du 9 au 10, éclosion de deux papillons femelles, l'un du second cocon fourni par M. Thuriot, l'autre d'un cocon de M Chapellier.

Aujourd'hui, deux cocons n'ont encore fourni aucune éclosion. Quand les papillons femelles ont paru, le mâle commençait à languir. Cependant, il a changé de place dans la nuit suivante : ce qui permet d'espérer qu'il aura pu féconder les deux femelles. Il est mort dans la nuit du 11 au 12. Jusqu'à présent aucune des deux femelles n'a encore donné de la graine.

La Société d'Émulation doit se féliciter d'avoir confié la graine qu'elle a acquise à des observateurs aussi intelligents et aussi attentifs. Les annotations fournies par MM. Berher, Thuriot et Chapellier sont précieuses. Si j'ai dû les résumer sommairement, je me suis attaché cependant à n'omettre

aucun des intéressants détails qu'elles renferment et à faire ressortir la sagacité des réflexions qu'elles leur ont inspirées. L'excellente instruction dressée par M. Berher a été exactement suivie et restera comme un guide certain pour d'autres éducateurs. Je suis assuré de remplir les intentions de la Société en leur adressant ses remercîments. Ils ont fourni la preuve incontestable que le ver à soie du chêne peut être élevé dans les Vosges, où il existe de vastes forêts de cette essence et où par conséquent les ressources de leur alimentation ne peuvent pas faire défaut. C'est un grand résultat que n'infirment en rien les pertes éprouvées, et qui ne me paraissent pas dépasser celles qui marquent, dans les magnaneries du midi, les mues successives du ver du mûrier.

La haute température qui a régné constamment depuis les premiers jours de mai et qui continue encore, a-t-elle favorisé les éducations? Au premier aspect, elle semble avoir été contraire par la dessiccation trop rapide des rameaux et des feuilles données en pâture aux vers. L'expérience d'une éducation nouvelle, faite dans les conditions ordinaires de la température de nos contrées, pourra seule résoudre la question.

Est-il vrai que l'emploi du bain d'eau pour rafraîchir les rameaux peut rendre la nourriture trop aqueuse et nuire aux vers?

Est-il vrai que les vers du chêne cherchent à s'isoler les uns des autres, et engagent des luttes quand une circonstance les rapproche? Cette observation nouvelle se retrouve dans les notes de M. Thuriot, et surtout dans celles de M. Chapellier. Elle me paraît mériter une très-sérieuse attention par les conséquences qui en résulteraient.

Comment a-t-il pu arriver que la graine fournie par M. Personnat ait donné si peu de vers? Dans quelques-unes des graines stériles, le ver existait, mais il avait péri avant de percer son enveloppe. Dans quelques autres, le ver l'avait percée, mais il n'avait pu s'ouvrir un passage suffisant. Comment expliquer ces deux faits?

D'autres questions pourraient encore être posées. L'expérience les résoudra sans doute.

Quoi qu'il en soit, la Société n'a qu'à se féliciter de ce premier essai et elle sera sans doute disposée à le renouveler l'an prochain. Il est à désirer qu'elle puisse le tenter alors avec plus de ressources en graine, et avec un plus grand nombre d'éducateurs. Je me propose d'appeler sur ses efforts l'attention et la bienveillance de la Société générale d'acclimatation, et je ne mets pas en doute la possibilité d'associer à notre œuvre de nouveaux collaborateurs. Avec une suffisante persévérance, notre Société peut doter nos contrées d'une nouvelle source de richesses, précieuse pour l'agriculture, non moins précieuse pour l'industrie.

Épinal, le 13 Août 1868.

Le Président de la Société, **MAUD'HEUX père.**

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU

MUSÉE DÉPARTEMENTAL,

dans le courant de l'année 1867,

PAR M. JULES LAURENT,

DIRECTEUR.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Dans le courant de l'année 1867, S. Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts nous a adressé, au nom de S. M. l'Empereur, pour notre musée départemental, un tableau ayant pour titre *les filles d'Eve*. Ce tableau, peint par M. Antigna, représente de petites paysannes réfugiées, pour s'abriter d'un violent orage, sous un pommier, dans les branches duquel est monté un jeune garçon qui leur tend des fruits qu'il vient de cueillir. Cette peinture est d'une bonne couleur, très-vigoureuse de ton et facilement touchée; peut-être y aurait-il lieu de conseiller à l'artiste de ne pas trop se laisser aller à sa facilité et de serrer un peu plus son dessin et sa touche. En somme, cependant, c'est un tableau qui fait très-bon effet dans notre galerie.

Au commencement du même exercice, nous avons acquis de M. Legay, marchand de curiosités et de tableaux à Nancy, un tableau peint par *Gonzalès Coque*, peintre flamand du XVIIe siècle, qui, tout en conservant une certaine originalité, s'est inspiré de Van Dick et s'en est approché. Les tableaux de ce maître, assez rares en France, sont très recherchés en Angleterre où il habita longtemps.

Notre tableau représente une grande dame du XVIIe siècle, debout, richement vêtue et tenant une petite fille par des lisières; à sa droite, un peu en arrière, un seigneur assis près d'une table couverte d'un tapis lève la tête pour lui parler.

Ces personnages sont sous un riche portique ouvert sur la campagne.

Ce tableau est savamment touché, d'une belle couleur, et c'est une bonne acquisition pour notre Musée.

Nous avons aussi acquis une statuette antique en bronze, représentant Mercure debout, la tête couverte du pélase, et tenant de la main droite une bourse; dans la gauche était probablement le caducée, mais il manque ainsi que le pied droit, brisé certainement avant d'être enfoui, si l'on en juge par l'épaisseur de la patine qui recouvre la cassure. Cette statuette trouvée à Grand est d'un style moins pur que la délicieuse petite figure de femme accroupie formant vase ollaire, découverte au même lieu il y a deux ans.

Notre collection d'objets celtiques a reçu de la Société d'Émulation plusieurs de ces objets en lignite, nommés, par quelques antiquaires, *manchons*, par d'autres *bracelets*; l'une et l'autre de ces attributions sont douteuses, mais ce qui est certain, c'est que la plupart de ces objets, qui sont bien en lignite et non en bois noirci par le long temps qu'ils ont passé en terre, comme le prétendent quelques archéologues, sont ordinairement, dans les tumulus, placés près du cadavre ou sur sa poitrine, et si quelques-uns ont été bien réellement trouvés à son bras, ils n'y ont pu être placés qu'après la mort, comme ornement funèbre, car s'ils sont bien tournés et lisses

à l'extérieur, le contour intérieur est rugueux et n'est en quelque sorte qu'ébauché ; ils auraient donc certainement blessé le bras vivant qui les auraient portés.

Ces objets ont été découverts dans des tumulus de la *forêt des Chênes*, commune de *Suriauville*, arrondissement de Neufchâteau, par MM. Duhamel, conservateur des archives du département, et Guibal, garde général à Bulgnéville, délégués par la Société d'Émulation pour explorer les derniers tumulus qui restaient encore dans ce canton.

Outre les objets en lignite, il y avait encore dans ces tumulus des cercles en bronze dentés sur la circonférence extérieure et des fragments d'un vase en terre commune, mais cependant fait au tour. Ces fragments étaient en assez grand nombre pour, en les rapprochant, retrouver le galbe du vase.

Nous devons encore à M. Guibal un bracelet en bronze, il est ouvert et denté sur le contour extérieur.

C'est en faisant de nouvelles recherches dans un tumulus fouillé sans résultat, il y a quelques années que M. Guibal a découvert ce bracelet curieux par sa forme.

Notre collection de vases s'est enrichie d'une coupe et d'un vase en beau verre d'une parfaite conservation. Ces objets ont été trouvés dans une sépulture gallo-romaine à *Vaux, en Champagne*, et nous ont été cédés par M. Bretagne, directeur des contributions directes, en échange de quelques-unes des monnaies lorraines que nous avons en double.

Dans la collection d'armes franques nous avons placé 1° un Scramasax, ou courte, large et lourde épée à un seul tranchant ; il a été trouvé à Circourt, canton de Dompaire, en déracinant un vieux noyer dans un terrain appartenant à M. Gouvernot, qui a bien voulu en faire don au Musée ;

2° Une arme à douille assez semblable à une pique dont on aurait abattu un des côtés ; c'est à Buzegney qu'elle a été trouvée ;

3° Une autre arme du même genre découverte près de

Grand par M. Henry, brigadier forestier, qui nous en a fait cadeau.

Nos diverses séries numismatiques ont été augmentées de 312 monnaies en or, argent et bronze; ce sont trois monnaies gauloises en argent, dont deux appartiennent aux *Sequani* et la troisième aux *Ædui*; quatre-vingt-seize monnaies romaines, dont une est de Philippe le père, avec le revers de l'équité, et les quatre-vingt-quinze autres, des moyens et petits bronze saussés de Probus, Maximien-Hercule, Dioclétien et Maximin. Les revers sont variés et la conservation en est exceptionnellement belle.

L'année dernière j'ai eu l'honneur de vous décrire la première partie de la belle collection de monnaies lorraines formée par M. Gillet conseiller à la Cour impériale de Nancy, et que nous a cédée M. Chassignet, neveu et héritier de M. Gillet. La seconde partie dont j'ai à vous parler cette fois n'est pas moins intéressante que la première; elle se compose de 213 monnaies en argent et en or frappées par le duc Ferri IV, par son beau-père le connétable Gaucher de Chatillon qui, par son mariage avec Isabelle de Rumigny, veuve du duc Thiébaut II, était devenu seigneur de Neufchâteau, Floreannes et Yves, où il y avait des ateliers monétaires dans lesquels il fit frapper des pièces à son nom, des monnaies du duc Raoul, Jean Ier, Charles II, René Ier, Antoine de Vaudémont, compétiteur de René Ier, Jean II, dit de Calabre, René II, Antoine, François Ier, Nicolas de Vaudémont, régent sous la minorité de Charles III et de Charles III majeur.

Il faudrait, Monsieur le Préfet, pour vous faire connaître l'importance de cette acquisition vous décrire toutes les variétés de ces précieuses monnaies; mais cette description serait trop longue ici et trouvera mieux sa place dans la nouvelle édition du catalogue, de notre collection des monnaies lorraines que je prépare.

En outre de ces monnaies, nous avons eu de M. Bretagne,

en échange de quelques-uns des doubles de la collection une précieuse monnaie inédite du cardinal Louis de Bar, évêque de Verdun, et de M. de Rozières, autre amateur zélé de la numismatique lorraine, deux bugnes inédites du cardinal de Lénoncourt, évêque de Metz.

M. le docteur Bédel, membre du Conseil général, a fait don au musée d'un thaler ou écu d'argent de l'archevêque de Cologne, Jean de Mansfeld, et de quelques autres monnaies lorraines; M. Brasseur, instituteur public à Grand, a donné un magnifique denier de Galba avec la Victoire au revers; M. Bretagne, une épreuve en plomb d'une médaille de Stanislas, dont il possède le coin en acier; M. le curé de Sercœur, un denier tournois de Gaston d'Orléans, prince de Danebes; M. Cerquand, inspecteur d'Académie à Nice, précédemment à Perpignan, quelques bronzes romains, un denier de Maguelone et deux monnaies d'Espagne; à cet envoi de monnaies étaient joints de beaux coquillages de la Méditerranée. Enfin, M. Géhin, notaire à Saales et membre du Conseil général, nous a aussi envoyé trois monnaies de Milan, de Galéas Visconti et de Galéas Sforze, découvertes à Saales; elles faisaient partie d'un trésor composé de quatre-vingts pièces du même genre. A ces monnaies M. Géhin a joint une médaille frappée pour Rouget de Lisle, au revers de laquelle est le chant de la Marseillaise.

Notre collection sigillographique a reçu de M. le docteur Bédel un beau sceau en acier gravé en creux, ayant appartenu à la fille de l'Empereur d'Allemagne Joseph, l'archiduchesse Marie Josèphe, reine de Pologne, électrice de Saxe et femme du roi Auguste III, qui fut compétiteur au trône de Pologne de notre bon Stanislas Leczinski.

Nous avons encore acquis les matrices de sceaux de St-Evre de Reneville, de St-Laurent de Fouville, du couvent de Salival, au diocèse de Metz, de la juridiction de l'abbé du monastère du Lieu-Restauré, au diocèse de Soissons, de Jean de Bardèche, un cachet en argent d'un membre de la

famille du Lys, le sceau de la justice consulaire de Lorraine et en dernier lieu celui de l'ancienne manufacture royale de fayence de St-Clément.

Nous avons reçu de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique pour notre petite bibliothèque ce qui a paru du dictionnaire archéologique de la Gaule, et nous avons acheté 8 livraisons de la réimpression in-folio de l'armorial général de d'Hozier, le 3e volume du guide de l'amateur de tableaux, et les deux volumes grands in-8o de l'histoire des poteries, fayences et porcelaines.

Quelques auteurs ont bien voulu nous adresser aussi leurs ouvrages. Ainsi M. l'Intendant général Ch. Robert, nous a envoyé son bel ouvrage sur la sigillographie de Toul. M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique belge à Bruxelles, son intéressant traité des curieuses monnaies de la seigneurie de Florennes en Hainaut, seigneurie qui a appartenu aux ducs de Lorraine et dans laquelle ils ont frappé des monnaies ; le même savant numismate nous a encore adressé différents mémoires sur des curiosités numismatiques et son histoire de Don Antonio de Portugal ; M. Beaupré conseiller honoraire à la Cour impériale de Nancy, son catalogue descriptif de l'œuvre de St-Urbain ; M. Ch. Laprevotte, avocat à Nancy, sa notice sur quelques médailles gravées par F. de St-Urbain ; M. Maxe-Werly, un mémoire sur la numismatique rémoise ; M. Raoul Guérin, sa description des tombelles antéhistoriques de la côte de Malzéville, près Nancy ; M. Charvet, une notice sur une patère antique en argent de sa collection, une autre notice sur les monnaies de Mâcon et une satyre très-plaisante et frappant certains journalistes qui niaient l'authenticité d'un beau buste en terre cuite fait par un artiste de la renaissance, buste qui fait maintenant partie des magnifiques collections du Musée impérial du Louvre. M. Lepage, l'infatiguable conservateur des archives du département de la Meurthe, nous a aussi adressé un curieux mémoire sur la justice consulaire de Lorraine ; notre savant et zélé conservateur des

archives des Vosges, ce qui a paru de son travail sur les archives des Vosges, et enfin M. le Maire de la ville d'Epinal a bien voulu nous envoyer le plan de cette ville lithographié par ordre du Conseil municipal.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les augmentations que les collections de notre Musée départemental ont reçues dans le courant de l'exercice 1867.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble serviteur.

Le Directeur du Musée départemental,

JULES LAURENT.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1868.

BUREAU.

Président d'honneur, M. le Marquis *de Fleury* (C. ✻), Préfet des Vosges.

Président honoraire, M. le comte *Siméon* (C. ✻), sénateur.

Président annuel, M. *Maud'heux père* ✻, avocat à Épinal.

Vice-président, M. *Baudrillart* ✻, conservateur des forêts à Épinal.

Secrétaire perpétuel, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.

Secrétaires adjoints, { M. *Gley*, professeur au collége d'Épinal.
M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.

Trésorier archiviste, M. *Chapellier*, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° Commission de comptabilité.

MM. *Vadet* ✻, président, *Guery*, *Marchal* ✻, *Berher*, *Abert*, *Chapellier*, *Lemoyne*.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM *Mansuy* ✱, président, *Gley*, *Baudrillart* ✱, *Berher*, *Malgras* ✱, *Defranoux*, *Seigneret*, *Charton*, *Laurent*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Reiveilliez*, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*, *Defranoux*, *Duhamel*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM. *Malgras* ✱, président, *Chapellier*, *Maud'heux* fils, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Rambaud*, *Seigneret*, *Charton*, *Joly*, *Duhamel*, *Merlin*, secrétaire.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *De Blaye*, président, *Berher*, *Chapellier*, *Marchal* ✱, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Charton*, *Baudrillart* ✱, *Colnenne*, *Rambaud*, *Albert*, *de Clinchamp*, *Malgras* ✱, *Lapicque*, secrétaire.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet* ✱, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *de Blaye*, *Marotel*, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Lapicque*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Reiveilliez*, *Marchal* ✱, *Pentecôte*, *Lemoyne*, *Rambaud*, *Albert*, *Lapicque*, *Abert*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.

1866. *Albert*, garde-mines.

1854. *Baudrillart* ✻, conservateur des forêts.

1836. *Berher*, entomologiste.

1853. *De Blaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.

1867. *Bonnesœur*, docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Lyon.

1830. *Chapellier*, instituteur public.

1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.

1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.

1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.

1847. *Crousse*, docteur en médecine.

1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.

1865. *Duhamel*, archiviste paléographe, archiviste de la préfecture des Vosges.

1864. *Fleury* (marquis de) (C. ✻), préfet des Vosges.

1825. *Garnier* ✻, docteur en médecine.

1853. *Gley*, professeur de troisième au collége.

1832. *Guery*, ancien archiviste de la préfecture des Vosges.

1862. *Joly*, ancien juge de paix.

1861. *Lapicque*, vétérinaire.

1836. *Laurent*, directeur du musée départemental.

1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.

1864. *Lemoyne* ✻, inspecteur des lignes télégraphiques.

1844. *Malgras* ✻, inspecteur d'Académie.

1853. *Mansuy* ✻, docteur en médecine.

1856. *Marchal* ✻, agent-voyer chef.

1858. *Marotel*, horticulteur.

1836. *Maud'heux* père ✻, avocat, ancien maire de la ville d'Epinal,

★

1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.

1862. *Merlin*, secrétaire de l'inspection académique des Vosges.

1866. *Montour* (Henry Lebeau de) (O. ※), capitaine de vaisseau de la marine impériale.

1857. *Pentecôte*, pharmacien.

1861. *Rambaud*, avocat.

1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte.

1861. *Seigneret*, principal du collége, agrégé de l'Université.

1853. *Vadet* ※, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.

1863. *Bailly*, cultivateur à Saint-Maurice (Rambervillers).

1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.

1844. *Blondin*, avoué, président honoraire du comice agricole de Saint-Dié.

1864. *Bourguignon*, cultivateur à Vrécourt.

1865. *Bronswick* fils, négociant à Mirecourt.

1850. *Buffet* (Louis) ※, avocat à Mirecourt, ancien ministre du Commerce et de l'Agriculture, député, vice-président du Conseil général.

1862. *Charlot* ※, ancien manufacturier à Moussey (Senones).

1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.

1865. *Chevillot*, principal du collége de Bruyères.

1866. *Claudel*, Charles, fabricant de papier à Docelles.

1866. *Claudel*, Félix, fabricant de papier à Docelles.

1867. *Clinchamp* (du Puy de), maire de Darnieulles (Epinal).

1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt (Bulgnéville).

1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.

1862. *Finance*, professeur au collége de Saint-Dié.

1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.

1864. *George*, cultivateur à Ravenel (Mirecourt).

1864. *Guibal*, garde général à Bulgnéville.

1861. *Guinot*, curé à Contrexéville.

1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du comice de Remiremont.

1865. *Haumonté*, maire de la ville de Plombières.

1864. *Houberdon*, cultivateur à Naymont (commune d'Uzemain).

1862. *Humbert*, imprimeur libraire à Mirecourt.

1866. *Krantz*, Léon, fabricant de papier à Docelles.

1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.

1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.

1863. *Lebeuf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau).

1867. *Lederlin*, directeur des manufactures de MM. Steinheil et Dieterlin, à Rothau (Schirmeck).

1867. *Lefebvre*, pharmacien à Neufchâteau.

1842. *Lequin*, directeur de la ferme école de Lahayevaux.

1849. *Liégey*, docteur en médecine à Rambervillers.

1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.

1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.

1861. *Mansuy*, médecin-vétérinaire à Remiremont.

1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.

1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville (Bulgnéville).

1861. *Mougel*, propriétaire à Châtel-sur-Moselle.

1839. *Mougeot*, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.

1856. *Mourot*, curé de Beaufremont (Neufchâteau).

1849. *Noël* ✵, président du Comice agricole de Remiremont.

1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).

1866. *Perrin* (Georges) ✵, industriel à Cornimont, membre du Conseil général.

1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers (Vagney).

1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.

1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.

1842. *Pruines* (de) ✵, maître de forges à Sémouze (Plombières), membre du Conseil général.

1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.

1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.

1836. *Resal* ✵, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre du Conseil général.

1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.

1859. *Reuss*, docteur ès sciences, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.

1867. *Steinheil* ✵, manufacturier à Rothau (Schirmeck).

1864. *Thiriat*, naturaliste, ancien secrétaire de la mairie du Syndicat-de-Saint-Amé (Remiremont).

1858. *Thomas*, agriculteur à Thuillières (Remoncourt).

1859. *Thomas*, curé au Valtin (Fraize).

1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt.

1825. *Turck* (Léopold), docteur en médecine à Plombières, ancien représentant, membre du Conseil général.

1862. *Verjon* ✵, docteur en médecine à Plombières.

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1862. *Adam* ✵, substitut du procureur impérial à Nancy.

1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold (Moselle).

1845. *Aubry* (Félix) ✵, propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.

1868. *Aubry* (Maurice), ancien représentant, banquier, avenue Antin, 1, à Paris.

1861. *Aymé de la Herlière* (Alfred), sous-préfet à Mamers (Sarthe).

1863. *Bader*, directeur de l'École professionnelle de Mulhouse.

1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).

1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.

1855. *Baudrillart* ✵, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur suppléant d'économie politique au collége de France, rue de l'Odéon, 10, à Paris.

1843. *Beaupré*, juge au tribunal de Nancy.

1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).

1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.

1860. *Benoit* ✻, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

1864. *Benoit*, vérificateur des poids et mesures à Saint-Claude (Jura).

1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Billy* (de) (O. ✻), inspecteur général des mines, boulevard Haussmann, 63, à Paris.

1842. *Blaise des Vosges* ✻, professeur d'économie politique, rue Pigale, 21, à Paris.

1864. *Blatin* ✻, vice-président de la Société protectrice des animaux, rue Bonaparte, 30, à Paris.

1862. *Bourgeois*, professeur à l'école municipale professionnelle de Mulhouse.

1863. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, à Neuilly près Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✻), préfet du département de la Loire-inférieure, ancien préfet des Vosges.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg.

1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.

1853. *Cherest*. professeur de mathématiques à l'école industrielle de Mulhouse.

1829. *Cherrière* (de) (O. ✻), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres), à Bazoilles.

1862. *Clérambault* (Gatian de), premier commis de la direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.

1845. *Claudel* ✻, d'Epinal, ingénieur civil, quai Bourbon, 15, à Paris.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres, à Nancy.

1853. *Danis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1856. *Daubrée* (O. ✻), membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, rue de Grenelle Saint-Germain, 91, à Paris.

1867. *Daudel* ✻, capitaine commandant au 8e cuirassiers à Joigny (Yonne).

1862. *Deblaye* (l'abbé), à Lunéville.

1847. *Delesse* ✻, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1856. *Délétang* ✻; ingénieur du chemin de fer de l'Est, à Metz.

1839. *Démidoff* (le prince Anatole), propriétaire de mines aux Monts-Ourals (Russie), à Florence.

1825. *Deraxey*, ancien juge au tribunal d'Epinal, à Nancy.

1847. *Desbœufs* ✻, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✻, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1825. *Didion*, de Charmes, ingénieur à Niort.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1851. *Druhen* (aîné), docteur en médecine à Besançon,

1863. *Dulac* (O. ✻), lieutenant colonel au 12e régiment de dragons.

1845. *Dumont* ✻, juge à Saint-Mihiel.

1853. *Ferry* ✻, directeur des prisons départementales du Gers, à Auch.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire à Alexandrie (Egypte).

1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts à Coulevon (Vesoul) Haute-Saône.

1856. *Garnier* (Paul) ✻, ingénieur civil, horloger mécanicien, rue Taitbout, 6, à Paris.

1862. *Gasquin*, proviseur du lycéé de Napoléonville.

1840. *Géhin* (dit *Vérusmaur*), homme de lettres à Cherbourg.

1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.

1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.

1843. *Gley* (O. ✱), officier d'administration principal des subsistances militaires, quai de Billy, 32, à Paris.

1844. *Glœsener*, professeur, membre de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 55, à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris.

1844. *Godron* (O ✱), doyen de la Faculté des sciences de Nancy.

1864. *Gourcy* ✱ (comte *Conrad de*), à Pont-à-Mousson.

1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à l'école municipale supérieure d'Orléans.

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) ✱, ancien intendant militaire, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1836. *Haussmann* ✱, ancien intendant militaire, rue Saint-Georges, 23, à Paris.

1863. *Héquet*, employé de commerce à Vitry-le-François (Marne).

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, proviseur du lycée impérial de Laval.

1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.

1858. *Journet* ✱, ancien industriel, à Sorel-Mousset (par Anet) Eure.

1866. *Jouve*, professeur, rue Saint-Didier, 26, à Passy-les-Paris.

1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Jutier* ✱, ingénieur des mines, avenue Trudaine, 33, à Paris

1839. *Kirschleger*, professeur de botanique, Grand'rue, 126, à Strasbourg.

1855. *Küss* ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Digne.

1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1836. *Lebesque* ✻, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1864. *Leclerc*, de Ville-sur-Illon, médecin-major, ancien secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine, rue Crosatier, 21, à Paris.

1866. *Leclerc*, docteur en médecine, ancien médecin en chef des hospices de Laon, médecin à Reims.

1850. *Lecoq* (O. ✻), géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

1858. *Legrand du Saulle*, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris

1867. *Lehr*, docteur en droit, secrétaire général du consistoire supérieur et du directoire de l'église de la confession d'Augsbourg, à Strasbourg.

1844. *Lepage* (Henry) ✻, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.

1853. *Lemoyne* ✻, ingénieur en chef en retraite, à Metz.

1847. *Levallois* ✻, inspecteur général des mines, rue Belle Chasse, 41, à Paris.

1866. *Lévy*, rabbin à Lunéville

1853. *L'héritier* ✻, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1844. *Lionnet* ✻, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, rue d'Ulm, 38, à Paris.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône.

1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.

1864. *Malte-Brun* ✻, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal, rue Jacob, 16, à Paris.

1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Emulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.

1847. *Martins* ✻, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✱, ingénieur civil à Marseille.

1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✱, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (de), directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts*, à Paris.

1852. *Meaume*, professeur à l'Ecole forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✱, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand* ✱, médecin-major à l'hôpital de Besançon.

1864. *Mortilliet* (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1841. *Naville*. Adrien, praticulteur à Genève.

1859. *Nicklès* ✱, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.

1845. *Oulmont* ✱, d'Epinal, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture à Nancy.

1852. *Péchin* ✱, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée* (Charles), d'Epinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Péricault de Gravillon* (C. ✱), colonel d'Etat-major, rue de l'Université, 27, à Paris.

1847. *Perrey* ✱, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la cour impériale, rue Laffitte, 34, à Paris.

1829. *Piroux* ✱, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✱, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ✱, peintre et sculpteur à Paris.

1867. *Portier*, professeur d'histoire et de géographie, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, 14, à Paris.

1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.

1862. *Rebecque* (Constant de), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Riant*, aumônier honoraire à Mont-sur-Meurthe, près Lunéville.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, homme de lettres, rue des Bouchers, 17, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✲, avocat général à Metz, ancien représentant.

1829. *Saucerotte* ✲, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1831. *Siméon* (Comte) (C. ✲), sénateur, quai d'Orsay, 23, à Paris.

1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz.

1843. *Simonin* ✲, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'école préparatoire de médecine.

1862. *Terquem* ✲, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1853. *Thévenin*, conseiller à la cour impériale de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1843. *Turck*, Amédée ✲, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près Nancy.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de), ✲ ancien préfet des Vosges, préfet de Seine-et-Marne.

1843. *Villepoix* (de), pharmacien à Abbeville.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 1er CAHIER DU TOME XIII. — ANNÉE 1867.

Pages.

EXTRAITS des procès-verbaux des séances 5
OUVRAGES reçus par la Société. 46
LISTE des Sociétés savantes correspondantes 52
PROCÈS-VERBAL de la séance publique 58
DISCOURS d'ouverture de la séance publique, par M. Danican Philidor, Secrétaire général de la Préfecture 61
DISCOURS prononcé à la séance publique, par M. Maud'heux, Président 64
RAPPORT sur les récompenses à décerner à l'agriculture . . 79
RAPPORT sur le concours littéraire, par M Maud'heux fils . 90
LISTE des récompenses décernées par la Société. 110
RAPPORT sur les fouilles faites à Sauville, par M. Duhamel . 117
LA LORRAINE, poésie, par M. Leclerc. 121
UN MANUSCRIT entomologique de la bibliothèque de Saint-Dié, par M. Bardy. 123
L'HOMME ET L'ARGENT dans la comédie et dans l'histoire, par M. Conus 129
HISTOIRE de l'introduction de la pomme de terre dans les Vosges, par M. Charton 159
NOTE sur un essai d'élevage du ver à soie du chêne 184
RAPPORT sur les accroissements des collections du Musée en 1867, par M. Laurent, directeur 192
MOUVEMENT de la population du département des Vosges, par cantons et par arrondissements, etc., par M. Labache.
COMPOSITION du bureau. 199

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIII. — 2e Cahier.

ÉPINAL,

CHEZ Mme VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1869.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1868.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1868.

Président : M. Maud'heux père, président.

Secrétaire : M. Lebrunt, secrétaire perpétuel.

Élections des membres du bureau pour 1868.

Formation des commissions permanentes pour 1868.

M. le Président donne lecture de deux présentations qui sont renvoyées à la commission d'admission.

M. Gley fait part des remerciments adressés à la Société par M. Malte-Brun, pour les rapports qui ont été faits sur ses publications et pour l'envoi du dernier cahier des *Annales* qu'il a lu avec intérêt.

Correspondance :

Lettres de remerciments de différents lauréats de nos concours. Lettres de différentes personnes invitées à notre fête solennelle du 19 décembre dernier.

Lettre de M. Corroy, qui exprime son étonnement de ce que la Société ne lui ait pas décerné de récompense pour ses instruments. M. Corroy n'a rien fait de nouveau depuis qu'il a été primé; ses machines, d'ailleurs, n'ont pas fonctionné avec succès sous les yeux des membres de la commission voyageuse.

Lettre de M. Guery, qui renvoie au secrétariat deux boîtes en fer blanc et une presse; ces objets ont servi aux herbori-

sations et à la dessiccation des plantes des environs d'Épinal déposées dans l'herbier départemental.

Lettre de M. le comte Conrad de Gourcy, qui annonce la prochaine publication d'un ouvrage contenant l'exposé des faits utiles et intéressants qu'il a recueillis pendant plus de sept mois dans son dernier voyage agricole. Notre collègue a l'intention de faire des dons des exemplaires restants d'une vingtaine de *Voyages agricoles* qu'il a publiés. Il les a pour cela réunis en paquets de chacun huit ou dix brochures, et il nous adresse un bon, au moyen duquel nous pourrons retirer, en une ou en plusieurs fois, un nombre quelconque de ces paquets avant le 1er avril prochain. M. de Gourcy demande à la Société de vouloir bien l'aider à faire tomber ces ouvrages entre les mains de personnes qui pourront profiter de ses nouvelles observations. Le Comice pourrait en distribuer aux instituteurs qui cherchent à enseigner l'agriculture à leurs élèves, engager ses membres à faire venir chacun un de ces paquets, ainsi que les bibliothèques rurales. Remercîments à M. de Gourcy, et communication de sa lettre à la commission d'agriculture et au Comice.

Lettre de M. le Président de la commission de l'industrie, relativement à la machine de M. Ruaux. — Rapport de la commission ; — Résumé des faits par M. le Président ; — Discussion, observations de quelques membres ; — Remise à quinzaine.

Lettre du Président de la Société linnéenne du nord de la France, à Amiens, qui demande un échange mutuel de publications. Accepté.

La parole est donnée à M. Charton pour faire le rapport de la commission d'agriculture.

La commission a pris connaissance d'abord de la lettre de M. le Préfet, qui invite la Société à seconder autant qu'il est en elle les efforts tentés par l'administration pour organiser l'enseignement agricole et horticole dans les écoles rurales. La commission propose un programme d'études et des récompenses à décerner. (M. Rambaud rappelle que,

depuis plusieurs années déjà, il a exprimé au sein de la Société le vœu qu'il y aurait lieu d'organiser l'enseignement agricole dans les écoles rurales.)

Délibération :

La Société d'Émulation des Vosges,

Vu la lettre adressée par M. le Préfet à la date du 4 janvier 1868 ;

Vu le n° 110 du Bulletin de l'Instruction publique *du département des Vosges, relatif à l'enseignement agricole et horticole dans les écoles rurales ;*

Vu le rapport présenté par sa commission d'agriculture à la suite de sa réunion du 14 janvier 1868 ;

Après en avoir délibéré,

Exprime le désir que pour l'année 1868 le programme des études agricoles soit restreint à ce qui concerne la composition des sols, les amendements, les engrais, c'est-à-dire aux huit premières leçons du programme adressé par M. Josseau à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture ;

Et décide qu'il y a lieu de décerner des encouragements consistant en livres, en médailles et en mentions honorables aux maîtres et aux élèves qui se seront le plus distingués par leur zèle et leurs travaux dans les écoles ou dans les concours.

Suite du rapport de la commission.

La commission a étudié le dessin de la charrue construite par MM. Howard, de Bedford (Angleterre), et destinée à arracher les pommes de terre et les betteraves. Comme ces instruments paraissent rendre de grands services à l'agriculture, la commission propose de prier Son Exc. le Ministre de l'Agriculture de lui en donner un exemplaire, afin de pouvoir les propager dans les Vosges.

La commission a examiné et discuté une lettre de M. le docteur Chevreuse qui contient de précieuses indications sur le miélat des houblonnières, sa nature, ses causes et les moyens de le prévenir. Pour éclaircir quelques points, la

commission demande que deux des ses membres soient chargé de visiter M. Chevreuse.

La commission enfin a pris connaissance d'une lettre de M. Barral, qui demande que la Société souscrive à une ou plusieurs actions dans l'exploitation de son journal. La commission ne pense pas que les fonds de la Société doivent être engagés dans des entreprises de cette nature.

Les propositions de la commission sont adoptées.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1868.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. Mandelert, qui remercie, en son nom et au nom de la Société jurassienne d'émulation, de l'envoi de nos *Annales*. La lettre de M. Mandelert est accompagnée des fossiles suivants recueillis dans une carrière de grès blanc, située près de Bellelay : 3 dents de poisson, entre autres *Lamna cuspidata*, *Lamna dubia*, étage *helvétien* ; — une écaille encore adhérente à la pierre, — une partie d'os avec sa moelle. — Outre la pierre qui a été découverte à Létraye, et qui n'a pu être déterminée définitivement, M. Mandelert y a recueilli, lors de son dernier voyage, différents objets antiques, tels que des fûts de colonnes de marbre blanc et de porphyre, etc. Cette lettre et les objets qui l'accompagnaient sont renvoyés à M. Laurent.

M. le Président de la commission de l'industrie donne lecture du rapport de cette commission sur la machine de M. Ruaux. — Observations. — Délibération prise à l'unanimité.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1868.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M le Président informe la Société que M. Conus demande

à faire une conférence au profit des pauvres. M. Malgras et M. Gley veulent bien aussi promettre d'en faire chacun une. M. le Président se charge de convoquer très-prochainement la commission et de l'inviter à prendre les dispositions nécessaires relativement aux conférences qui seront faites au profit des pauvres.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Kellermann, capitaine en retraite à Gallardon (Eure et Loire), qui annonce que, depuis 14 ans, il travaille dans le but de propager et d'acclimater en France le *myrica cirifera* (arbre à cire), et qui nous adresse 20 graines, avec une note pour en guider la culture. Quelques membres expriment des doutes sur la réussite de cet arbre sous le climat des Vosges. L'essai est d'ailleurs facile à faire. Comme nous avons maintenant une Société spéciale d'arboriculture et d'horticulture, la Société lui renvoie les graines et la communication de M. Kellermann.

M. le Président appelle de nouveau l'attention de la Société sur la question des engrais chimiques. M. Maud'heux a l'intention de faire à une prochaine réunion une proposition à cet égard.

Correspondance :

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, relative aux prochaines réunions solennelles des Sociétés savantes à la Sorbonne, les 14, 15, 16, 17 et 18 avril 1868. Cette lettre a été communiquée déjà à MM. les membres titulaires, et M. Malgras s'est inscrit pour représenter la Société et faire une lecture sur ce sujet : *de l'Instruction primaire depuis les premiers temps de la monarchie française jusqu'en 1833.*

Lettre du Secrétaire général de la Société pour l'instruction élémentaire, qui demande à notre Société de lui proposer des candidats à ses récompenses. Cette lettre est renvoyée à M. Malgras, avec prière de préparer les propositions pour la prochaine séance.

Lettre de M. Mazure, professeur de sciences au lycée d'Orléans, qui nous adresse son mémoire sur la statistique

agricole de France, en demandant que ses conclusions soient contrôlées par les cultivateurs, et en priant instamment les membres de notre Société de lui prêter leur concours.

Lettre de M. le comte Conrad de Gourcy. Envoi d'ouvrages.

Lettre de M. Barutel, qui demande s'il ne serait pas possible que, pour son rappel de médaille, il fût envoyé à Melle Adolphine Bonnet une seconde médaille, dont, au besoin, il ferait les frais. La Société ne croit pas, dans ce cas, devoir s'écarter des usages établis.

Lettre de M. de Caumont, relativement à la réunion, le 20 avril prochain, du congrès des délégués des Sociétés savantes. Renvoi à M. Malgras, qui veut bien se charger de représenter la Société à cette réunion.

Lettre de la Société des sciences naturelles (Pollichia) de Neustadt, qui annonce la mort de son Président, l'interruption de travaux qui a suivi, et qui demande à la Société d'Émulation de vouloir bien désormais continuer l'échange mutuel de publications.

Lettre du Président de la Société de géographie, qui demande à notre Société d'accueillir favorablement M. Gustave Lambert, le promoteur du projet d'expédition scientifique au Pôle Nord et le chef futur de l'expédition.

Lettre de M. Cunin, d'Épinal, qui demande un secours à raison des services qu'il a pu rendre par plusieurs inventions. La Société décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande.

La correspondance épuisée, le bureau donne communication :

1° D'un article de M. Portier, dans le *Journal d'Éducation populaire,* sur les cours d'adultes dans les Vosges et à Épinal ;

2° D'un article du *Journal de l'Agriculture,* n° du 5 décembre 1867, sur les systèmes d'irrigation en usage dans les Vosges ;

3° D'un article du même journal, n° du 20 décembre 1867, sur la météorologie agricole du canton de Remiremont, pendant l'année 1866 ;

4° D'un article du même journal, n° du 5 janvier 1868, sur les travaux de la Société d'Émulation des Vosges, par M. Abel Arbeltier;

5° D'un article du *Bulletin* de la Société impériale zoologique d'acclimatation, novembre 1867, sur la culture du cerfeuil bulbeux.

La parole est donnée à M. Charton qui fait d'abord un rapport sur la chanson : *La Lorraine,* que nous a adressée notre collègue, M. Leclerc. (Cette chanson est insérée dans le 1er cahier du tome XIII de nos *Annales,* page 121.)

M. Charton lit la pièce de vers suivante :

JADIS ET AUJOURD'HUI. — CONTE ESPAGNOL.

Du temps passé faire l'éloge
Et décrier le temps présent,
C'est un sot défaut qui se loge
Dans l'esprit parfois déplaisant
De l'homme atteint par la vieillesse.
Que dis-je? C'est plus qu'un défaut,
Qu'un travers ou qu'une faiblesse.
C'est une démence qu'il faut
Qu'à chacun je rende notoire
En racontant ici l'histoire
D'un espagnol arriéré
Qu'on nommait le bonhomme André.
Ce pauvre vieux dont la cervelle
A chaque invention nouvelle
Livrait un combat furieux
Disait tout haut que notre monde,
De ses progrès si glorieux,
Méritait comme une âme immonde
L'éternelle damnation,
Parce que son patriotisme
Avait détruit l'absolutisme
Et la sainte inquisition.

Un jour deux serviteurs avides
De plaisirs, de festins et d'or,
S'emparèrent de son trésor,
Si bien qu'il se vit les mains vides.
Ils furent même assez hardis
Tant leur nature était peu probe,
Pour lui voler sa garde robe.
Le tour joué par ces bandits
Lui donne des transports de rage.
Il le rejette sur notre âge
Qui, malgré ses milliers d'agents,
Laisse ainsi dépouiller les gens.
Toutefois il se montre leste
A faire traquer ses larrons.
Empruntant avec feutre et veste
Culotte courte et souliers ronds,
Comme il peut il s'en accommode,
S'inquiétant peu de la mode,
Et se jette en jurant toujours
Dans une voiture de place
Que l'on voyait le long des jours
Occuper le coin d'une impasse.
Sous le règne de Ferdinand,
Ceci n'est pas une imposture,
Il eût payé cette voiture,
Dix duros (1) argent bien sonnant,
Si secondé par la fortune,
Il eût pu s'en procurer une.
Avec dix réaux (2) à présent
Il fait face à cette dépense,
Sans que le moins du monde il pense
Que ce bienfait est un présent
Datant du règne d'Isabelle.

(1) Le duro vaut 5f 43c.
(2) Et le réal 0f 47c.

Pourvu d'un coursier plein de zèle
Qui pour lui met tout son orgueil
A se crever, en un clin d'œil
Il arrive à l'imprimerie
D'une gazette que l'on crie
La plus libre de l'univers.
Le rédacteur des faits divers
Veut bien raconter sa disgrâce
Dans ce journal dont les lecteurs
Pourront ainsi suivre la trace
Des deux insignes malfaiteurs,
Et les livrer à la justice,
Qu'ils aillent du nord au midi.
André sort sans dire merci
A l'auteur d'un si grand service.
 Ne négligeant aucun moyen
De vite recouvrer son bien,
Il va trouver en diligence
Le gouverneur qui, vu l'urgence,
Et le voyant si désolé,
Met le télégraphe en campagne
Pour apprendre à toute l'Espagne
Que le vieux bonhomme est volé.
 Mais l'article de la gazette
Le soir est lu par les voleurs
Qui, craignant qu'on ne les arrête
Avec leurs fonds et leurs valeurs,
Sortent lestement de la ville
Et courent au chemin de fer
Pour chercher ailleurs un asile.
Le train avec son bruit d'enfer
Les prend, les emporte et les lance
Tout droit aux portes de Valance.
 Mais que peut auprès de l'éclair
Traversant si promptement l'air
Le vol léger de l'hirondelle?

Pendant que pleins d'espoir en elle
La vapeur les entraîne au port,
Le télégraphe sans effort
Eût fait son incroyable ronde
Plus de cent fois autour du monde.
Grâce à son merveilleux concours,
On les saisit avec la proie
Qui devait embellir leurs jours.
Le volé ressent tant de joie,
Tant de bonheur en apprenant
Par un diligent télégramme
Un exploit aussi surprenant
Qu'il en pleure comme une femme.
Des bienfaits de quatre-vingt-neuf
Maintenant vous allez me dire
Qu'André va cesser de médire
Et se changer en homme neuf.
Du tout. Comme pour le message
Qui remplit moins d'un tiers de page,
On lui fait payer un duro,
« Un duro, ça ! Canaréo !
» Et l'on dit avec impudence
» Que nous vivons à peu de frais
» Dans un siècle d'indépendance,
» De télégraphe et de progrès ! »

Ch. Charton.

SÉANCE DU 19 MARS 1868.

Président, **M. Maud'heux père.**

Secrétaire, **M. Lebrunt.**

Sur le bureau est déposé un petit fragment de poterie antique avec dessins en relief. Ce fragment a été apporté par M. Galotte, professeur au collége d'Épinal, ancien

instituteur à Malaincourt. Remercîments et renvoi à M. Laurent.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur, qui annonce qu'il a examiné avec intérêt le dernier cahier de nos Annales. Des sujets d'études bien choisis, des documents utiles et élaborés avec soin paraissent à Son Exc. devoir assigner à notre recueil un rang des plus honorables parmi les publications dues à l'initiative départementale. M. le Ministre exprime à la Société ses remercîments et ses félicitations.

Lettre de Leurs E.Exc. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts et le Ministre d'État, qui remercient de l'envoi du dernier cahier des Annales.

Lettre de M. le Secrétaire général de la Société impériale et centrale d'horticulture de France, qui nous communique copie d'une pétition adressée à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, pour le prier de provoquer des mesures pouvant assurer la destruction des hannetons, et qui nous demande de vouloir bien appuyer cette pétition. La Société adhère à cette demande.

Tableau du mouvement de la population du département des Vosges par cantons et par arrondissements, comparé à celui de la population de la France, d'après les neuf recensements de 1826 à 1866 inclus, par M. Lahache, juge de paix à Xertigny. (Ce tableau est inséré dans le 1er cahier du Tome XIII des *Annales*, page 198.)

Expédition française scientifique au pôle nord, sous le commandement de M. Gustave Lambert; appel à une souscription publique.

Lettre de M. X. Thiriat. Envoi de son Livre-journal de météorologie agricole. Indications pour les observations.

Prospectus : le ver à soie du chêne. A ce sujet, M. le Président rappelle que depuis plusieurs années déjà il a exprimé le désir de voir des essais de sériciculture tentés dans les Vosges, au moyen de nouveaux producteurs de soie susceptibles de venir en aide à celui du mûrier en

détresse, et de pouvoir réussir sous notre climat. La Société vote la somme nécessaire pour l'achat d'un gramme de graine et d'un exemplaire du livre de M. Camille Personnat.

La correspondance épuisée, M. Gley, au nom de la commission d'admission, fait un rapport favorable sur la candidature de M. Maurice Aubry.

M. Malgras et M. Charton présentent un liste des personnes dignes d'être recommandées à la Société pour l'instruction élémentaire comme méritant les récompenses qu'elle décerne. (Cette liste a été adoptée par la Société pour l'instruction élémentaire telle que la Société d'Émulation l'avait présentée. Elle est publiée plus loin.)

M. Malgras donne lecture du travail qu'il a préparé pour les prochaines réunions solennelles de la Sorbonne. Ce travail a pour titre : de l'Instruction primaire en France depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'en 1833. M. Malgras était mieux en position que personne de traiter cette question. Si l'état actuel des choses laisse encore beaucoup à désirer, on est étonné de ce qu'il était anciennement. La Société écoute ce récit avec le plus grand plaisir, et l'accueille à l'unanimité en se chargeant de le proposer, pour une lecture publique, à Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1868.

Président, M. Maud'heux père.

Secrétaire, M. Lebrunt.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui accuse réception des deux exemplaires du dernier cahier des *Annales*, qui lui ont été adressés.

Lettre de M. Baudrillart qui s'empresse d'annoncer à la Société qu'il vient d'être nommé correspondant pour le département des Vosges de la Société impériale et centrale

d'agriculture de France. M. Baudrillart attribue cet honneur en grande partie à la confiance de ses collègues qui, depuis quelques années, l'ont nommé leur vice-président. La Société décide que des félicitations seront adressées à M. Baudrillart, et qu'il sera fait mention de cette communication au procès-verbal.

Lettre de M. Gérard, de Sapois, qui signale une petite inscription qu'il a découverte près du Haut des Courtes, commune de Sapois, et sur le territoire de Gérardmer, inscription portant la date de 1444. Des remercîments seront adressés à M. Gérard, avec cette observation que l'opinion qui prétend que ces pays ne sont peuplés que depuis le XVIIIe siècle est entièrement controuvée.

Circulaire du président de la Société hâvraise d'études diverses, relative à l'Eposition maritime internationale du Hâvre, pour 1868.

Notice sur l'éducation du ver-à-soie du chêne, par M. Berher. Cette notice sera déposée aux archives, et des remercîments sont votés à notre collègue. Des copies de cette instruction ont été adressées aux différentes personnes qui ont reçu de la graine. (Voir *Annales*, Tome XIII, 1er cahier, les résultats de l'essai d'élevage du ver-à-soie du chêne tenté à Epinal en 1868.)

La correspondance épuisée, M. Maurice Aubry est proclamé membre correspondant de la Société d'Émulation.

La Société entend le rapport fait, au nom de la commission de comptabilité, par M. Vadet, président, qui expose les résultats financiers de l'année 1867. Le compte laisse un petit déficit. Observations de plusieurs membres à ce sujet. A l'avenir, la Société ne votera une dépense qu'après examen préalable de la commission de comptabilité, qui seule pourra faire une proposition à cet égard, parce qu'elle connaît à chaque instant le chiffre des ressources disponibles.

M. Albert propose de faire venir, pour essais, des liens automoteurs à établir les moyettes, comme il en existe

dans le département du Cher. Renvoi à la commission d'agriculture.

M. Gley dépose, au nom de M. Malte-Brun, une brochure sur les trois projets d'exploration au Pôle Nord.

M. Maud'heux père entretient la Société d'un désir qu'il a depuis quelques années, de voir décerner des récompenses aux contre-maîtres et aux ouvriers des maisons industrielles. Les ressources de la Société ne permettraient point d'entrer dans cette voie utile si les chefs d'industrie ne lui venaient en aide, et ne facilitaient la réalisation de ce projet. M. Maud'heux a donc cherché à sonder les dispositions des industriels ; elles paraissent favorables. Il conviendrait alors d'inviter notre commission de l'industrie à examiner la question et à aviser aux moyens d'exécution. Il serait bon, afin d'éviter toute susceptibilité de la part des industriels, de leur proposer de s'entendre avec la Société pour discuter ces moyens d'exécution et arrêter les bases d'un programme. La Société décide, sur la demande de M. le Président, le renvoi de ces conclusions à la commission de l'industrie.

Il est donné lecture du travail de M. X. Thiriat sur les irrigations. M. Albert demande que M. Thiriat envoie la première partie de son travail qui a paru au journal de la Ferme et des maisons de campagne, n° 227, année 1866. Cette partie est nécessaire pour apprécier l'ensemble et comparer les résultats avec les documents fournis à ce sujet par MM. Folz, ingénieur, et Guérard, conducteur des ponts et chaussées.

M. Chapellier rappelle que M. le curé de Médonville et M. le docteur Millot ont demandé que des démarches fussent faites pour préserver la tour de Médonville de la destruction dont elle paraît menacée. Cette tour est romane, du XIIe siècle. Elle mérite, d'après M. Chapellier et M. Laurent, d'être conservée comme un spécimen de l'art à cette époque. M. Laurent s'est chargé d'écrire à M. le Préfet pour inté-

resser l'administration départementale à la conservation de ce monument. Il demande que la Société agisse dans le même sens. M. le Président fait remarquer que le meilleur moyen serait d'obtenir le classement comme monument historique; il propose d'adresser une demande à M. le Préfet et à S. Exc. le Ministre des Beaux-Arts. Cette proposition est adoptée.

SÉANCE DU 28 MAI 1868.

Président, M. Maud'heux père.

Secrétaire, M. Lebrunt.

A l'occasion du procès-verbal de la dernière séance et du renvoi qui lui a été fait de la brochure de M. Malte-Brun, M. Gley demande à faire quelques observations. Le livre de M. Malte-Brun contient l'exposé historique et géographique de la question d'exploration au Pôle nord. C'est un travail complet sur chacun des trois projets anglais, allemand et français, précédé d'une rapide esquisse de nos connaissances arctiques, et terminé par quelques considérations sur les chances que présentent ces entreprises. M. Gustave Lambert, le promoteur et le chef de l'expédition, s'efforce d'y intéresser tout le monde par des conférences publiques qui ont eu partout un plein succès. La Société d'Émulation des Vosges ne peut pas refuser à cette exploration son intérêt et ses sympathies. Aussi M. Gley propose la formation d'un comité de patronage en tête duquel la Société s'inscrira. Sur la proposition de M. le Président, MM. Baudrillart, Gley, Lemoyne, Laurent et Lebrunt sont nommés membres de ce comité.

M. le Président propose les prévisions de budget pour 1868. Après examen des différents articles et discussion de quelques modifications, le budget est arrêté.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, qui accorde à notre Société

une subvention de mille francs pour primes à distribuer. Ces primes reviennent, en 1868, à l'arrondissement de Remiremont.

Lettre de M. le docteur Chevreuse, qui raconte comment, après avoir coupé la tête à quelques hannetons, il a vu suinter, à l'endroit de la décollation, quelques gouttes d'une humeur visqueuse d'un brun foncé, avec laquelle M. Préclaire a fait un joli paysage dont la nuance lui a paru très-belle. M. Chevreuse a envoyé en même temps que sa lettre des échantillons de cette couleur qui n'a pas subi d'altération. Communication en sera donnée à la Société industrielle de Mulhouse et à notre collègue M. Nicklès.

Échange mutuel de publications demandé par M. Bronswick, président de la Société d'acclimatation et d'arboriculture qui vient de se fonder à Mirecourt. Accepté.

Circulaire du Président de la Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, qui adresse deux exemplaires du programme des prix proposés pour la plantation d'arbres fruitiers au bord des chemins, avec prière de donner à ce programme toute la publicité.

M. le Président demande à M. Chapellier des nouvelles des résultats qu'il a obtenus déjà avec ses vers à soie du chêne. M. Chapellier répond qu'il a pu en conserver sept qui se portent très-bien, qui sont dans le 3e âge, et tout disposés à dévorer une grande quantité de feuilles. M. le Président signale dans les publications de la Société d'histoire naturelle de la Moselle un article relatif à l'éducation de ces insectes. Il paraît que dans ce département les essais n'ont pas été très-satisfaisants.

La parolé est donnée à M. Defranoux pour la lecture de son rapport sur une brochure que M. Bourguin l'a chargé d'offrir en son nom à la Société. Cette brochure fait partie d'une collection qui a pour titre : *l'Ami de la maison, entretiens sur l'Hygiène,* publiée par une association de dames. Celle dont il s'agit a trait à l'*Art de manger*. M. Defranoux en a extrait la substance sous forme de préceptes, dont

chacun constitue une règle qu'on se trouvera bien d'appliquer pour les divers tempéraments et les divers âges. Telle est, dit M. Defranoux en terminant, le fond, mais non la forme correcte et agréable de l'enseignement hygiénique d'un sage qui, faisant ce qu'il prescrit, atteindra l'extrême limite de la vieillesse, s'il ne perd pas de vue, dans son rôle d'infatigable apôtre du progrès scientifique et moral, qu'il en est de l'excès dans le travail de tête, comme de l'excès dans le manger ou dans le boire.

M. Defranoux lit ensuite le rapport fait par M. Charton au nom de la commission d'agriculture, réunie le 29 mars, pour examiner les diverses pièces qui lui ont été renvoyées. — La commission propose l'adoption définitive du programme des concours ouverts par la Société, et émet le vœu que des récompenses soient promises aux contre-maîtres et aux ouvriers des établissements industriels pour leurs longs services et leur bonne conduite. — La commission a renvoyé à l'examen spécial de son président le livre de M. Mazure, auteur d'une statistique agricole de la France. — Vu le budget restreint de la Société, la commission propose à la Société de ne pas voter les sommes qui lui sont demandées pour différents achats. Les propositions de la commission sont adoptées. — Dans la même séance, la commission a entendu avec intérêt : 1° le compte rendu de l'ouvrage de M. Thiriat sur la météorologie du canton de Remiremont; 2° la nomenclature donnée par M. Bronswick, des plantes qui croissent dans les prairies naturelles de la plaine du département des Vosges; 3° la lecture, par M. Maud'heux, d'une notice sur l'engrais chimique dont la composition est due à M. Georges Will.

Enfin M. Defranoux donne lecture du rapport fait par M. de Blaye, sur l'ouvrage de M. Mazure. Ce livre traite de l'étendue des terres cultivées, et compare leur valeur et leurs produits dans les diverses régions de la France; il en donne une statistique détaillée. En accusant réception à M. Mazure de son envoi, M. de Blaye propose de le re-

mercier pour l'hommage qu'il a fait à la Société d'une œuvre de patience, de recherches, qui ne manquera pas de rendre des services à l'agriculture de notre pays en particulier.

SÉANCE DU 18 JUIN 1868.

Président, **M. Maud'heux père.**

Secrétaire, **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. Bardy qui offre à la Société une brochure sur Belfort, sa ville natale. M. Bardy signale en même temps une assertion qu'il a trouvée dans un ouvrage intitulé : *Recherches anthropologiques sur le pays de Montbéliard.* En parlant des habitations lacustres, l'auteur dit qu'on a trouvé des pilotis dans les lacs vosgiens, dans celui de Gérardmer entre autres. M. Bardy est presque convaincu que cette assertion est erronée, parce que, dans les temps historiques et relativement peu éloignés de nous, il est constant que nos montagnes étaient en quelque sorte inaccessibles et nos vallées inabordables. Si donc il y a des pilotis dans le lac de Gérardmer, il est à peu près certain qu'ils ne remontent pas à la période lacustre. Toutefois, M. Bardy a voulu savoir si M. Maud'heux père, qui a fait sur l'ethnologie vosgienne des études spéciales, avait connaissance de cette assertion, et ce qu'il en pensait. A notre précédente séance, M. Maud'heux a consulté M. Albert sur la présence de ces pilotis dans nos lacs. Jamais M. Albert n'en a eu connaissance non plus. M. Maud'heux père a répondu dans ce sens à M. Bardy.

Lettre de M. Drouyn de Lhuys, président de la Société des agriculteurs de France. Invitation à la Société pour se faire représenter.

Concours ouvert par la Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, pour la composition d'un ouvrage d'instruction populaire.

La correspondance épuisée, M. Defranoux informe la Société que, pour la troisième fois, il est sorti le premier du concours agricole de la Société protectrice des animaux à Paris.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il propose d'adresser à M. le Préfet pour la mettre sous les yeux du Conseil général :

MONSIEUR LE PRÉFET,

La Société d'Émulation des Vosges a l'honneur de vous prier d'accueillir avec faveur les observations qu'elle vient vous soumettre relativement à la pêche des rivières du département des Vosges, et de les mettre sous les yeux du Conseil général lorsqu'il sera appelé à s'occuper des règlements spéciaux qui lui sont en partie déférés. La Société a, dans le temps, consacré de nombreux efforts à la propagation des découvertes du pêcheur Remy, de la Bresse, et plus tard des modes de transport du poisson vivant inventés par le sieur Noel, de Bussang, et par les sieurs François et Vançon. Elle a plus tard encore signalé les causes qui ont fait disparaître de nos rivières le saumon qui remontait autrefois jusqu'au delà de Remiremont pour y frayer, et le jeune saumon, connu en Lorraine sous le nom de rené, qui ne quittait nos rivières pour redescendre à la mer qu'après avoir atteint un poids supérieur à celui des truites de la montagne. C'est au nom de ces précédents qu'elle se croit autorisée à vous soumettre des observations qu'elle entend d'ailleurs limiter à trois points seulement : 1° l'établissement des échelles à poisson; 2° les précautions à prendre dans les canaux d'irrigation; 3° l'empoissonnement des rivières des Vosges.

1° ÉCHELLES A POISSON.

Si les pêcheries établies hors de France sur les cours inférieurs du Rhin et de la Moselle mettent obstacle à la remonte des poissons qui au temps du frai émigrent de la

mer jusqu'aux rivières et redescendent ensuite des rivières à la mer, comme le saumon, l'alose, l'esturgeon, ceux qui ont réussi à franchir cet obstacle en rencontrent d'autres bien plus multipliés dans les barrages qui occupent de distance en distance les cours d'eau du département. L'établissement des échelles à poisson a paru constituer et constitue, en effet, le meilleur moyen de concilier les intérêts spéciaux de la pêche fluviale avec les intérêts plus importants sans contredit de l'industrie et des irrigations. Mais il ne suffirait pas, comme quelques esprits le pensent, que les dispositions de ces échelles fussent suffisantes pour permettre la remonte des poissons d'espèces vigoureuses, tels que les saumons, les truites, les brochets. Sous un double rapport, il est indispensable qu'elles permettent aussi la remonte des espèces de force inférieure, non-seulement parce que ces dernières servent à l'alimentation des premières, et qu'ainsi il est nécessaire de leur faciliter l'accès des mêmes eaux, mais encore et surtout parce que les rivières à eau trouble, où le saumon et la truite ne peuvent pas vivre, verraient bientôt leurs cours supérieurs complètement dépeuplés, si les espèces qui les fréquentent étaient empêchées d'y circuler librement. Si l'instinct de certaines espèces détermine leurs migrations au temps du frai, en tout temps, l'instinct de toutes les espèces les porte, lors des crues, lorsque les eaux tiennent en suspension une grande quantité de matières terreuses, à remonter vers les cours supérieurs pour y rencontrer des eaux plus saines.

Si donc les échelles à poisson ne répondaient pas aux nécessités de cet instinct commun à toutes les espèces, les populations riveraines des cours d'eau troubles, comme le Madon, le Vair et le Mouzon, en éprouveraient un notable préjudice.

2° CANAUX D'IRRIGATION.

La construction des canaux d'irrigation est éminemment vicieuse, au point de vue de l'intérêt du peuplement des

rivières; les mouvements alternatifs de mise en eau et de desséchement commandés par les soins que les prairies exigent en temps d'arrosage ou en temps de récolte, y occasionnent la destruction d'une grande partie du frai, et de nombreux témoins attestent qu'ils en ont vu enlever par voitures pour l'engraissement des terres. Ce déplorable résultat tient évidemment à l'instinct du jeune frai, qui recherche des eaux plus tranquilles que celles du cours principal et un abri contre les ardeurs du soleil et contre la dent des poissons voraces. Il tient surtout au mode vicieux adopté pour la construction des canaux.

Généralement les canaux sont pourvus à l'entrée de portières mobiles que l'irrigateur ouvre quand la prairie a besoin d'eau, et qu'il ferme en temps de gelée et quand l'enlèvement des récoltes l'exige. Quand les portières sont ouvertes, le canal, les royes d'irrigation et les rigoles se remplissent : le jeune frai s'y réfugie; le plus petit quitte le canal, ses dérivations, et parvient dans les rigoles. Quand les portières sont fermées, ce qui a toujours lieu brusquement, les rigoles se vident, les dérivations sont privées d'eau, le canal principal finit lui-même par rester à sec. L'eau se retire avec une telle rapidité que le frai ne peut revenir assez vite au canal principal pour gagner l'issue qui rejette ses eaux à la rivière. En moins d'une heure, une quantité incalculable de jeune frai reste à sec et périt.

Dans la plupart des prairies, l'irrigation en nappes est pratiquée. Les rigoles n'ont pas d'issue vers un canal de décharge aboutissant à la rivière; il en est ainsi souvent des dérivations secondaires ou royes d'irrigation, quelquefois même du canal principal. Le poisson de frai se trouve donc engagé dans de véritables culs de sacs ou impasses, et y périt inévitablement quand les eaux sont retirées.

Quel moyen d'obvier à cette cause si grave et si constante d'une impitoyable destruction? On en a indiqué plusieurs : d'abord, l'approfondissement du lit des canaux et de leurs dérivations, sinon dans toute leur étendue, du moins sur

des points convenablement espacés. Ces creusements devraient descendre assez bas pour être toujours remplis d'eau et être assez étendus pour que le frai pût y vivre pendant toute la durée du desséchement ; ensuite, l'établissement de communications continues du canal principal à la rivière, des dérivations et des rigoles à des canaux de décharge aboutissant à la rivière ; enfin, la fermeture lente et progressive des portières qui permettrait au poisson de suivre la diminution progressive des eaux pour se retirer à la rivière.

De ces moyens le dernier ne paraît pas suffisant. Il exigerait une surveillance que l'administration des ponts et chaussées ne pourrait pas rendre efficace, à raison du trop petit nombre des agents dont elle dispose pour la police de la pêche. Il n'en est pas de même des deux premiers. La Société d'Émulation sait qu'ils ont attiré l'attention de cette administration, qui a fait les plus honorables efforts pour amener les irrigateurs à leur adoption, et qui a même obtenu déjà par la seule persuasion quelques résultats précieux. Mais il est facile de comprendre la nécessité d'atteindre à une mesure d'ensemble, d'autant plus légitime que les permissions de barrage ne sont accordées qu'en vue de l'intérêt public, et que ceux qui en profitent doivent être légitimement tenus de conformer leurs constructions aux exigences de cet intérêt supérieur.

La Société d'Émulation pense donc que si la loi ne donne pas au Conseil général la mission d'établir un règlement qui arme l'administration des ponts et chaussées des pouvoirs nécessaires, il peut du moins en référer au Gouvernement et lui signaler le mal et le remède.

3° REPEUPLEMENT DES RIVIÈRES.

La Société d'Émulation, en abordant ce troisième point, est heureuse de constater les efforts de l'administration des ponts et chaussées pour créer des établissements d'éclosion où le jeune frai est protégé jusqu'à l'époque où il peut

être livré aux cours d'eau qui lui conviennent. L'absence de ressources suffisantes a pu paralyser en partie ses efforts, mais ils n'en méritent pas moins l'estime et les éloges.

Le moment viendra sans doute où le Gouvernement, à son défaut, le département, parviendront à faire établir successivement des ateliers de reproduction aux bords de nos rivières, notamment des aquarisères (1), mais en attendant n'y a-t-il pas des résultats précieux qu'il serait possible d'atteindre à l'aide de légers sacrifices. Quand, de tous côtés, en France, on s'efforce d'introduire dans les eaux des espèces nouvelles, n'est-il pas pénible de penser que le département des Vosges, où la pisciculture a pris naissance et qui est si voisin de l'établissement d'Huningue, reste étranger au mouvement qu'il a lui-même provoqué (2)? Il y a cependant de nouvelles espèces qui réussissent parfaitement dans les eaux françaises, telles que les feras, poissons exquis des lacs de la Suisse introduits dans le lac des Settons (Nièvre), où ils se reproduisent et d'où ils se propagent dans les rivières qui s'y versent ou qui en sortent; telles sont aussi la truite des grands lacs et d'autres espèces de truites inconnues dans nos eaux. Pour les eaux troubles, le carassin qui habite déjà les étangs de la Lorraine et notamment les anciens fossés de Neuvillers-sur-Moselle, la lamproie, la perche, la tanche, la carpe, ces quatre dernières espèces devenues si rares aujourd'hui dans ces eaux.

Certes, les dépenses nécessaires pour l'introduction des feras et des truites d'espèces étrangères dans les lacs et dans les eaux vives des Vosges ne seraient pas considérables. L'établissement d'Huningue fournit les œufs fécondés et même l'alevin, ou gratuitement, ou à des prix très-bas, auxquels il faut ajouter seulement un prix de transport peu élevé

---

(1) Voir la description de cet appareil dans le *Journal de la Société d'acclimatation* du mois de mai 1868, page 275..

(2) Voir au même numéro du même journal, page 337, le rapport de M. Coste.

pour une si courte distance. Quant aux espèces d'eaux troubles, on trouverait facilement l'alevin nécessaire dans les étangs du département de la Meurthe. Il ne faut pas d'ailleurs des quantités considérables, ni des essais multipliés. Si les espèces introduites se plaisent dans nos eaux et y trouvent les éléments de leur alimentation, elles s'y reproduiront rapidement. Le Conseil général peut donc, à l'aide d'un léger sacrifice, réaliser ces introductions. Il peut demander au Gouvernement, propriétaire d'une partie des eaux des Vosges, soit comme riverain, soit à titre domanial, un concours qui certainement ne lui sera pas refusé.

Dira-t-on que la pêche n'est que d'un intérêt secondaire? Mais cet intérêt peut grandir, et, en matière d'alimentation, aucune ressource ne doit être négligée. On a dit avec raison que les eaux des pluies entraînent aux rivières une partie notable des élémens fertilisants de la terre, mais qu'avec une bonne culture des eaux, les rivières peuvent les rendre à la consommation sous des formes nouvelles.

Le Conseil général aura à s'occuper de beaucoup d'autres questions réglementaires. La Société d'Émulation les considère comme d'un ordre secondaire. Dans sa conviction, la richesse des eaux repose sur quatre moyens principaux :

1° Le bon choix des cantonnements réservés;

2° L'établissement des échelles à poisson ;

3° Les dispositions à établir dans les canaux d'irrigation pour prévenir la destruction du fretin;

4° L'introduction de nouvelles espèces.

Des perfectionnements ultérieurs et des règles sévères contre le braconnage des eaux, ramèneront l'abondance et le bas prix du poisson au profit de toutes les classes de la population, au profit surtout des visiteurs que l'ouverture de nouveaux chemins de fer amènera toujours plus nombreux dans nos belles montagnes.

Après cette lecture, un membre demande qu'on propose l'interdiction totale de la pêche dans un cours d'eau pendant

une certaine période, cinq années par exemple; d'autres membres font des objections. Il y a d'ailleurs une loi. La Société donne à l'unanimité son assentiment aux observations soumises par M. Maud'heux, et décide que la lettre sera adressée à M. le Préfet.

M. Charton donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission d'agriculture, le 31 mai 1868.

M. Charton fait différents rapports :

1° Sur le travail de M. Lahache : *Biographie de M. Loye;*

2° Sur l'ouvrage adressé par notre collègue M. Sabourin de Nanton : *Epinal et l'Imagerie dans les Vosges.* Après un coup d'œil jeté sur l'histoire d'Epinal, sur sa topographie et celle des environs, sur ses institutions parmi lesquelles il cite la Société d'Émulation à laquelle il rend hommage, ainsi qu'au travailleur infatigable qui la préside, M. Sabourin s'occupe spécialement des deux imageries qui existent dans notre ville, et qui appartiennent, l'une à MM. Pellerin et Cie, l'autre à MM. Pinot et Cie. La brochure de M. Sabourin, dit M. le rapporteur, offre un très-grand intérêt et mérite de prendre place parmi les publications qui traitent de l'histoire de notre pays;

3° Sur un travail adressé par notre collègue M. L. Jouve : *Recueil nouveau de vieux noëls* inédits en patois de la Meurthe et des Vosges. M. Charton rappelle d'abord l'ouvrage publié déjà par M. Jouve sur les patois lorrains, pour lesquels il professe une estime toute particulière, ouvrage qui a été très-bien accueilli par les philologues, et exprime ensuite le désir de ne point voir disparaître totalement ce langage rustique et rude, mais pittoresque et énergique de nos montagnes; puis il cite les 17 vieux noëls inédits recueillis par M. Jouve, et parmi eux celui qui est en patois de Gérardmer. M. Jouve, dit M. Charton en terminant, a tenu à faire paraître ses noëls dans le patois le plus correct; il y avait reconnu des erreurs qui les déparaient singulièrement; il s'est rendu sur les lieux pour y remédier, et il a pu rétablir le texte dans toute sa pureté. Son recueil est accompagné de la no-

tation musicale des airs sur lesquels se chantent les noëls et d'un glossaire qui permet de les traduire en français et d'en apprécier le mérite.

M. Charton offre à la Société sa première *Étude sur les mœurs contemporaines*.

Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une petite notice de M. Bardy sur un manuscrit entomologique de la bibliothèque de Saint-Dié. Ce manuscrit est intitulé : *Insectes de Lorraine*. Journal d'observations faites en mil sept cent soixante et seize et mil sept cent soixante et dix-sept par D. C. F. R. B, 2 volumes in-4° sur papier, reliure en veau, titre frappé. M. Bardy commence par donner, en les puisant dans le manuscrit lui-même, des indications qui pourraient permettre de retrouver ailleurs le nom de ce Dom C. F., religieux bénédictin. Ces détails sont tirés des circonstances de la vie du religieux. Puis M. Bardy analyse succinctement et apprécie l'œuvre elle-même dans laquelle il a trouvé des monographies très-détaillées et bien faites. La notice de M. Bardy est insérée dans le 1er cahier du tome XIII des *Annales* de la Société d'Émulation, page 123.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1868.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Des demandes de récompenses, au nombre de vingt-quatre, sont communiquées à la Société qui les renvoie aux diverses commissions qu'elles concernent.

Lettre de M. le Préfet, qui annonce à la Société qu'elle a obtenu du Ministère une subvention de mille francs pour primes à décerner à l'agriculture.

M. Charton donne lecture du compte rendu de la dernière séance de la Commission d'agriculture, qui a délibéré sur les différentes pièces soumises à son examen, et qui fait dif-

férentes propositions, entre autres sur l'invitation faite par le Gouvernement aux Sociétés agricoles, de lui indiquer les procédés pratiques de destruction des hannetons qui pourraient être consignés dans le projet de loi à intervenir; et aussi sur la demande adressée par la Société des agriculteurs de France, dans le but de solidariser les intérêts de l'agriculture par un vaste système de représentation. Les propositions de la Commission sont adoptées.

Au nom de la Commission de publication, M. Malgras propose l'insertion de plusieurs travaux ou mémoires dans nos *Annales*. Les propositions de la Commission sont adoptées.

Enfin M. Charton dépose sur le bureau deux rapports, l'un sur la biographie de Georges Cuvier, par M. Bourguin; l'autre sur les poésies de Melle Bonnet. M. Bourguin, dit M. Charton, à qui nous devions déjà la biographie de Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, vient de publier celle de Georges Cuvier, et l'a écrite dans ce style que nous lui connaissons et qui rend si attrayante la lecture de ses ouvrages. Il y avait dans Cuvier deux hommes bien distincts : l'homme de science et l'homme d'état. L'homme de science fit faire les plus grands progrès à l'histoire naturelle par ses leçons et par ses ouvrages qui fixèrent l'attention de tous les naturalistes et dont M. Bourguin donne l'analyse; il contribua de tout son pouvoir à la fondation de la Société d'encouragement pour l'instruction primaire. De bonne heure membre de l'institut et professeur au collége de France, il fut chargé par le premier consul de concourir à l'établissement des lycées, et plus tard, membre du Conseil de l'université, il reçut de l'Empereur la mission d'organiser l'instruction publique en Italie, en Hollande, dans la Basse-Allemagne et dans les villes hanséatiques. L'homme d'État prit une part éclairée et active au maniement des affaires publiques. Il fut successivement maître des requêtes au Conseil d'État, Conseiller et Président de section. Commissaire du Roi, il eut à défendre devant la

chambre un grand nombre de projets de loi, et il le fit avec talent et énergie. La dignité de pair de France vint, en 1831, couronner sa laborieuse et fertile carrière. En terminant, M. Charton propose à la Société d'adresser à M. Bourguin des remercîments et des félicitations.

Mlle Bonnet, que la Société d'Émulation a couronnée deux fois déjà, lui témoigne sa gratitude en lui adressant un recueil de pièces qu'elle a présentées à l'Académie des jeux floraux. Ces pièces sont au nombre de quatre : *La liberté dans un cachot* est le chant d'un prisonnier, dont le corps est captif mais dont l'âme est libre, qui célèbre avec fierté son indépendance, et qui est prêt à lui sacrifier tout, même sa vie. — Dans *La confidence,* c'est une jeune fille qui est en proie à de vagues tortures, et qui dans son âme entend deux voix, l'une lui criant de vivre parce que la vie est belle et qu'il est doux d'aimer, l'autre lui disant que souffrir est le mot de la vie, que l'amour est fragile et l'espoir une folie. — *Le secret de Rose-Marie* peint la mélancolie et les rêveries d'une enfant de seize ans qui ne dit son secret à personne et le laisse deviner à tout le monde. — Enfin l'odelette *Jour et nuit* est une hymne au soleil dont les feux brodent dans l'espace des arabesques d'or, et à la lune qui s'allume au front pâle des cieux. Dans ces nouveaux poèmes de Mlle Bonnet, dit M. Charton, il y a de très-belles pensées rendues par de très-beaux vers; il y a du sentiment, de la philosophie, de la grâce, de la chaleur, mais on pourrait y trouver aussi quelques taches, quelques invraisemblances et un peu de déclamation et de prétention.

SÉANCE DU 20 AOUT 1860.

Président, M. Maud'heux père.

Secrétaire, M Lebrunt.

Présentation de M l'abbé Hermann Kuhn.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique,

qui nous annonce que par arrêté du 31 juillet 1868, il a attribué une allocation de 400 francs à notre Société. La Société accueille avec la plus vive reconnaissance ce témoignage de l'intérêt que le Ministre porte à nos travaux.

Lettres d'invitation aux fêtes annuelles des comices d'Épinal, de Remiremont et de Saint-Dié.

Lettre du Secrétaire général de la Société pour l'instruction élémentaire, qui envoie les médailles et les mentions honorables décernées sur notre proposition à divers instituteurs et institutrices des Vosges. Des remercîments seront adressés à cette Société au nom de la Société d'Émulation, dont toutes les propositions ont été accueillies, et au nom des lauréats.

Lettre du Secrétaire de la Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, qui remercie de l'envoi des Annales et qui nous adresse une collection des publications de cette Société.

Programme des concours ouverts par la Société académique de Saint-Quentin.

La correspondance épuisée, l'ordre du jour appelle la réponse à faire à M. le Préfet sur la question du hannetonnage. La Société d'Émulation, après avoir reçu les avis et les observations de sa commission d'agriculture et de plusieurs de ses membres, sur la proposition de son président, décide que la lettre suivante sera adressée à M. le Préfet : « Pour répondre au désir du Gouvernement, il faudrait connaître exactement les procédés efficaces pour la destruction des hannetons, et vérifier si leur emploi peut être imposé par une loi appuyée de sanctions pénales. — On a prétendu que des aspersions d'eau salée sur le sol, avaient pour effet d'empêcher le hanneton d'y déposer ses larves, ou les faisaient périr. La dépense exigée par l'emploi du sel est un obstacle insurmontable à l'application de ce procédé dans une proportion un peu large. Employé par un petit nombre, en le supposant même très-efficace, il pourrait préserver leurs terrains, mais en repoussant l'insecte sur les autres. — On a proposé des labours successifs mettant à découvert les

larves, et permettant ainsi de les saisir et de les détruire. Mais les labours occasionnent aussi une dépense, à laquelle s'ajouterait le prix de journée des ramasseurs. On ne peut d'ailleurs exécuter ces labours ni dans les forêts, ni dans les prairies, ni dans les cultures de certains produits, luzernes, trèfles, houblons, plantes hivernales, etc. — Il en est de même des autres moyens qui ont encore été indiqués. — Un seul reste admissible, celui de la chasse aux hannetons. Mais comment constater les contraventions? Fera-t-on la visite des propriétés? Mais si, dans l'une, on découvre des hannetons, où sera la preuve qu'une contravention à la loi peut seule expliquer leur présence? Évidemment des hannetons ont pu s'y arrêter la veille ou le matin sans aucune faute de la part du propriétaire. — Que des primes soient accordées à ceux qui se livrent à cette chasse; que des fonds particuliers soient alloués aux comices pour les individus et les communes qui auront détruit les hannetons sur la plus grande échelle; que des dispositions nouvelles punissent la destruction des corbeaux, des oiseaux de nuit et de tous les oiseaux et autres animaux qui font des hannetons leur nourriture habituelle, tels sont les moyens directs et indirects qu'on peut employer pour arriver à une plus grande destruction. — Mais la loi, les pénalités semblent infructueuses et impuissantes, propres seulement à exciter le mécontentement de ceux qu'elle tendrait à protéger. »

M. Charton, au nom de la commission d'admission, fait un rapport sur la candidature de M. Defrance.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport et des propositions de M. le Président de la commission de l'industrie sur les questions soumises à cette commission.

La parole est donnée à M. Charton pour une lecture : *les bons mots de M. de Talleyrand*. M. Charton rappelle d'abord que « le peuple français est le peuple le plus spirituel de la terre; qu'en France l'esprit court les rues, se fixe dans toutes les classes de la société et se manifeste sous toutes

les formes. Il s'exerce volontiers aux jeux de mots, et il en produit parfois qui sont assez piquants, assez justes ou assez drôles pour exciter l'étonnement, dérider le front, causer un instant de plaisir et acquérir le droit de circuler avec succès. » Pour réhabiliter même le calembourg aux yeux de quelques personnes, M. Charton prouve, par deux exemples, que les hommes les plus illustres se le sont permis quelquefois. Du reste, M. de Talleyrand-Périgord n'avait pas précisément un faible pour le calembourg; mais il se fit une certaine célébrité par ses fines réparties qu'on se plaisait souvent à citer. M. Charton, d'après un de ses biographes, rapporte un assez grand nombre des bons mots de M. de Talleyrand, parce qu'ils sont de nature à bien faire apprécier la tournure d'esprit et le sang-froid de celui qui a dit que « la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. »

M le Président donne lecture, dans le Bulletin mensuel de la Société impériale zoologique d'acclimatation, mois de mai 1868, page 341, d'un article du procès-verbal de la séance du 20 mars : « Une lettre de M. Guérin Méneville, publiée dans le n° de janvier du Bulletin de la Société protectrice des animaux, démontre que le *Bombyx Cynthia* est naturalisé aujourd'hui en France. La preuve de cette naturalisation résulte d'un fait très-intéressant et très-remarquable qui m'a été signalé, le 9 octobre dernier, par M. Gillet Damitte, inspecteur de l'enseignement primaire, à qui le *Moniteur* doit d'excellents articles agricoles. Cet agronome vient d'observer à Paris même, dans le jardin de M. le curé de la paroisse Saint-Éloi, rue de Reuilly, 36, de 25 à 30 chenilles du *Bombyx Cynthia* dévorant les feuilles des deux seuls ailantes qui existent dans ce jardin et y tissant leurs cocons. Comme personne n'a apporté ces vers dans le jardin de M. le curé de Saint-Éloi, il est évident que des œufs ont été déposés sur ces arbres par des papillons dont les cocons avaient passé l'hiver dans quelque plantation d'ailantes destinée à l'élevage de ce nouveau ver

à soie, ou sur quelques-uns de ces beaux arbres cultivés dans les parcs et promenades de Paris et de ses environs. Du reste, quelques observations analogues avaient été faites déjà, et l'on avait trouvé des œufs de *Bombyx Cynthia* sur des ailantes très-éloignés des lieux où l'on élevait ce ver à soie. Aujourd'hui, on peut dire que M. Gillet-Damitte vient de constater, de la manière la plus positive, un fait très-rare dans l'histoire naturelle des animaux : *la naturalisation* accomplie en France d'un ver à soie de Chine récemment importé et acclimaté, quand nous n'en sommes encore, relativement au ver à soie ordinaire du mûrier, et après des siècles, qu'à une simple *acclimatation*. »

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1868.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

A l'occasion du procès-verbal de la séance du 20 août, et de la question de l'acclimatation des vers à soie du chêne, M. le Président rappelle une métamorphose remarquable et tardive obtenue par M. Chapellier. M. Chapellier met alors sous les yeux de la Société un magnifique papillon femelle de ce ver.

Correspondance :

Lettre de M. Joly, architecte et conservateur de la bibliothèque et du musée de Lunéville, qui a découvert dans l'ancienne abbaye d'Étival la sépulture de Charles-Louis Hugo, et qui demande le concours de la Société d'Émulation pour rétablir un monument et une épitaphe. La Société charge M. Rambaud, l'un de ses membres, d'aller à Étival, de s'entretenir avec M. le maire et M. le curé, de voir ce qu'il y aurait à faire, et de rendre compte à la Société de sa mission. M. le Président propose aussi une modification dans ces expressions de l'épitaphe : *illustrissime Seigneur,* qui

ne peuvent pas y figurer. M. Joly sera prévenu des intentions de la Société, qui lui vote des remercîments.

Lettre du bibliothécaire-archiviste de la Société académique de Brest, qui annonce que cette Société accepte avec empressement l'offre que nous lui avons faite l'année dernière, sur la proposition de M. Baudrillart, d'un échange mutuel de publications.

Société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires, envoi des deux premiers nos du Bulletin et de diverses brochures, et demande d'échange de publications.

Lettre du Président de la Société industrielle de Mulhouse à laquelle on avait renvoyé la communication de M. Chevreuse. Cette société est d'avis que la couleur extraite du hanneton ne peut avoir aucun intérêt industriel; les nuances brunes sont en effet très-communes, et l'on peut se les procurer à bas prix et en tout temps avec une facilité plus grande que celle que propose notre collègue.

Programme des concours de la Société philotechnique.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture de la présentation de M. de l'Hervilliers.

Au nom de la Commission d'admission, il est fait un rapport sur la candidature de M. l'abbé Kuhn.

La Société entendra à la prochaine séance le rapport d'ensemble de sa commission d'agriculture.

La Société charge M. Duhamel de prononcer le discours d'usage à la prochaine séance publique.

M. Charton fait une lecture sur l'alcoolisme. Ces quelques pages lui ont été inspirées par une conférence à l'asile impérial de Vincennes de M. le docteur Danet, médecin du Ministère de l'Intérieur. M. Charton donne d'abord une analyse de cette conférence. Il rappelle les propriétés et les différents procédés de préparation de l'alcool, les différentes formes sous lesquelles on le consomme, et s'arrête un instant sur l'absinthe. Il dit ensuite les causes qui font naître l'habitude de boire de l'alcool, puis les déplorables effets de cette funeste passion qui fait passer l'alcoolisé par toutes

les phases de la dégradation physique et morale, effets qui peuvent même atteindre ses descendants. Il serait temps que cette conférence fût lue avec fruit et profit par tous les buveurs d'alcool, car l'alcoolisme constitue un fléau qui fait annuellement en France plus de 40,000 victimes. — M. le Président exprime à M. Charton les remercîments et les félicitations de la Société pour cette lecture

M. Malgras fait connaître les propositions de la commission du concours littéraire, artistique, etc. Ces propositions sont adoptées.

La même commission demande que l'*éloge de Pellet* soit remis au concours spécial. Cette proposition est adoptée aussi.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1868.

***Président* : M. Maud'heux père.**

***Secrétaire* : M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. Seillière qui adresse le compte rendu des fouilles entreprises pour retrouver les restes de Dom Augustin Calmet, et qui fait part à la Société du projet d'élever un monument à l'illustre abbé de Senones. M. Seillière demande surtout l'appui moral de notre Société dans cette occasion. La Société décide qu'elle se fera l'interprète du vœu de la commission en adressant un appel à tous ses membres, titulaires, associés libres, correspondants, ainsi qu'à toutes les Sociétés savantes qui sont en relation avec elle.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. Noël.

M. Defrance et M. l'abbé Kuhn sont élus et proclamés membres de la Société d'Émulation.

M. Duhamel lit le discours qu'il doit prononcer à la séance publique. M. Duhamel a pris pour texte : *l'Organisation des bataillons de volontaires en 1791 et 1792*,

Après un regard jeté sur le passé dans des pages qui mettent en relief le patriotisme de cette époque, M. Duhamel constaté en terminant que les Vosges n'ont pas dégénéré, car c'est ce département qui, de nos jours, a donné le signal de ces levées de volontaires qui font la guerre à l'ignorance.

M. Conus lit une partie de son rapport au nom de la Commission du concours littéraire et artistique, et soumet à l'approbation de la Société la liste des prix proposés par cette Commission.

La Société entend la lecture des propositions de la commission de l'industrie et les adopte.

M. Lapicque présente les propositions de la commission d'agriculture.

La Société arrête la liste des récompenses qu'elle décernera dans un mois.

Le reste de la séance est consacré aux dispositions de la séance publique.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1868

Président, M. Maud'heux père.

Secrétaire, M. Lebrunt.

M. le Président donne lecture des présentations de MM. Aymé Seillière et Frédéric Seillière.

M. Conus donne lecture de la seconde partie de son rapport, au nom de la commission du concours littéraire et artistique.

M. Lapicque lit le rapport de la commission d'agriculture, sur les lauréats de 1868.

M. Lapicque fait remarquer, dans ce rapport, que cette année, comme en 1867, un certain nombre de demandes dérisoires de récompenses ont été adressées à la Société. Pour éviter ces abus, et pour faciliter en même temps les opérations de la commission voyageuse, la Société décide que, désormais, les primes ordinaires qu'elle décerne sur ses

fonds seront exclusivement attribuées, chaque année, à un arrondissement particulier, qui sera le même que celui auquel reviendront les grandes primes du Gouvernement.

Le rapport de la commission d'admission est entendu sur les candidatures de MM. Edmond Caillette de l'Hervilliers, Ernest Noël, Frédéric Seillière, Aymé Seillière.

La Société arrête les publications auxquelles elle s'abonnera pour 1869.

M. Rambaud donne lecture du rapport suivant qu'il a été chargé de faire, sur la proposition de M. Joly, architecte et conservateur de la bibliothèque et du musée de Lunéville, relative à la conservation de la sépulture de Charles-Louis Hugo, abbé d'Étival.

Messieurs,

Vous m'avez fait renvoi, dans une de vos récentes séances, d'une lettre qui vous a été adressée par M. A. Joly, architecte et conservateur de la bibliothèque et du musée de Lunéville, au sujet de la sépulture de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïs et abbé d'Etival, et d'un petit carreau de marbre noir indiquant cette sépulture dans l'église de l'ancienne abbaye des Prémontrés d'Etival.

Vous avez bien voulu me prier de vérifier les détails fournis par M. Joly, et de vous adresser un rapport sur leur exactitude ou leur authenticité.

Pour remplir cette mission, je me suis rendu à Etival, le 23 octobre, en compagnie de M. Demange, négociant à Raon-l'Etape, né d'ailleurs à Etival, homme éclairé, avide de connaître et curieux de l'histoire de notre pays.

M. L. Conroy, adjoint de la commune, tout en me fournissant des données précieuses, m'avait exprimé, la veille, le regret qu'un voyage ne lui permît pas de m'aider dans mes recherches; M. le curé de la paroisse s'excusa lui-même sur une absence forcée; et M. le Maire, M. (Victor) François, me seconda avec autant de soins empressés que d'intelligence.

Je me laisserais volontiers aller à élargir le cercle de mon compte rendu, à vous raconter tout le plaisir d'archéologue et d'artiste qu'on éprouve à observer en détail l'antique moustier d'Etival, et j'aimerais à en faire passer sous vos yeux toutes les beautés trop peu connues.

Mais ce monument est digne d'une monographie spéciale. Il réunit à la fois, sans contraste trop choquant, le style roman, le style ogival, et, dans ses tours et sa façade, celui d'une architecture moderne sans dénomination particulière, croyons-nous, et pareille à l'architecture de Saint-Sulpice, à Paris; trois époques y sont donc bien marquées : on y retrouve celle du IXe au XIe siècle, celle du XIIe au XIVe, enfin, le millésime de 1700, gravé sur la frise du portail, annonce l'année où fut entrepris le remplacement de l'ancien clocher par le portail flanqué de deux tours (1), qui existe aujourd'hui.

L'église a la forme d'une croix latine dont l'arbre est dirigé dans le sens du sud au nord; dans le collatéral droit, plus loin que la chapelle Sainte-Richarde (2), à terre et dans l'axe du collatéral, enchâssée dans une dalle ou un pavé qui n'a rien de tumulaire, est une plaque de marbre noir dont l'angle supérieur gauche est brisé : cet angle a dû porter les mots *hic jacet*. On lit ensuite :

R^us^ ac Ill.
D. D. Carolus Ludovicus
Hugo, Ep^us^ Ptolem.
Abbas Reg. Stivagii, et
Ejus territorii, S. Sedi
Immediate subjecti

(1) Une de ces tours ne s'élève qu'à la hauteur du 1er étage; elle resta inachevée, dit la tradition, par suite de l'avénement de la révolution française.

(2) Richarde, épouse de l'empereur Charles le Gros, vivait au IX siècle; elle a été possesseur de l'abbaye d'Etival, comme elle avait été fondatrice et seigneur de celle d'Andlau, en Alsace.

Prœlatus ordinar : et
D^nus temporalis
Pie in christo obiit
Augusti Die 2.1739.

Telle est l'inscription signalée à votre attention par M. Joly : elle est placée, il est vrai, sous les bancs des écoliers, mais elle était parfaitement connue des autorités municipales, du pasteur et des habitants lettrés de l'endroit : tous l'ont toujours vue, au plus loin qu'ils puissent reporter leur souvenir, à cette place, et M. le Maire déclare que, lors du remaniement du pavé de l'église, il y a un ou deux ans, il a recommandé expressément aux ouvriers de ne pas changer l'emplacement de la dalle dont il s'agit. Diverses circonstances accréditent cette opinion : en effet, tout près, à 3 mètres environ de la plaque, en ligne oblique, et appliqué contre le mur, au bras droit du transept, à 3 mètres environ au-dessus du sol, est un autre marbre enchâssé dans une pierre ornementée par les soins mêmes de l'abbé Hugo, à la mémoire de Dom Siméon Godin, son prédécesseur, mort le 4 octobre 1723. Cette plaque est surmontée d'un médaillon de marbre portant le portrait même de Dom Godin en vêtements blancs.

Voici la copie textuelle de l'inscription dont il s'agit :

D. O. M.
R^mo Patri ac Domino D.
Siméoni Godin
Inclitæ Stivagiensis
Canoniæ per Annos XL Abbati
Méritissimo
Tractus Stivagiensis, Novæ-Villæ,
Monstreoli et Nohenii
Prœlato ordinario
Et temporali dynastæ,
Morum Innocentia, Cordis Humilitate,

Modestia, Religione
Viro spectabili
Nulli secundo,
In congregatione Norbertina
Sindico generali,
Definitori, Visitatori
Sæpe renuntiato, Semper
Merenti
Prælaturam, urgente potius
Humilitate
Quam premente ætatis octogenariæ
Sarcina
Sponte Exuenti,
Ut totum interiori vitæ se daret
Quam totus Excoluit,
Hoc pietatis monumentum et virtutis
Perennandæ anathema
Mœtus et gratus, posuit successor
Pater C. L. Hugo
Grato prœdecessori
Ne quem mors invida sustulit
IV octobris, M. DCCXXIII,
Posteritati eriperet post fata
Victurum Æterne.

Plus près de l'inscription de Dom Hugo, et dans le même bras du transept, on en rencontre trois autres qui avec la sienne forment une sorte de parallélogramme.

La première rappelle Messire Charles-Hyacinthe Hugo, chevalier, seigneur de Spitzemberg, neveu paternel de l'abbé Hugo, Conseiller et maître en la Chambre des Comptes de Lorraine, décédé à l'abbaye d'Étival le 24 janvier 1738.

La seconde, plus près du vitrail ou de la baie ogivale, sur marbre noir également, en l'honneur du R. P. Saulnier, est ainsi conçue :

Hic Jacet
R. Pater Carolus Saulnier
Hujus Canoniæ Prior Illustr^mi
D. D. Caroli Ludovici Hugo
Episcopi Ptolemaïdis, Abbatis
Nostri regularis coadjutor
Electus et inauguratus
Obiit IV januarii MDCCXXXVIII
Magno omnium luctu.
Requiescat in pace.

Et même ligne, mais du côté du marbre mural consacré à Dom Siméon Godin, et dont nous avons parlé plus haut, est une plaque à terre également très-bien conservée, sur laquelle on lit :

HIC ✝ JACET

Reverendis^mus Pater
ac Dominus
Siméon Godin Abbas
Hujus ecclesiæ
et dominus spiritualis
ac temporalis tractûs
Stivagii
Obiit 4 octobris 1723.

Enfin à ces inscriptions il convient d'en ajouter une quatrième appliquée, à l'aide de crochets, au mur du collatéral droit, même côté que les précédentes, également en marbre, et dédiée à la mémoire de Charles-Hyacinthe Hugo, seigneur de Spitzemberg déjà plus haut indiqué, neveu de l'abbé Hugo, et mort à 38 ans, époux de Dame Anne Lhuillier de Spitzemberg.

D. O. M.
Carolus Hyacintus Hugo

Dominus in Spitzemberg,
Avitâ et Equestri Nobilitate,
Urbanitate Morum, cordis celsitudine inclytus
Hic jacet,
Militiæ inscriptus Adolescens,
Loricam exuit,
Parentum Jussis obediens filius,
Ut Themidis forum frequentaret,
Dicendi, srcibendi, Computandi
Peritus.
Judicio Leopoldi I. Lotharingiæ et Barri
Ducis Regii
Rationum Regiarum Supremus Judex
Renuntiatus est.
Prænobili Virgini Annæ Lhuillier de Spitzemberg
Collocatus in matrimonium,
Trinam ex eâ prolem suscepit,
Et quarto felicis connubii Anno
Vix desinente
Moritur Anno Ætatis suæ XXXVIII.
Ad hoc monasterium ex pietate
Diversatus,
Ut mortui Coadjutoris parentaret manibus,
Morbo corripitur :
Et omnibus Ecclesiæ sacramentis summa pietate
Susceptis
Inter Patrui sui Abbatis hujus loci
Et Episcopi Ptolemaïdis manus
Piam efflavit animam,
Die Januarii XXIV anni MDCCXXXVIII.
Optimo conjugi mœrens sponsa
Hoc monumentum poni
Curavit,
Eadem in hac Parochiâ Stivag,
Augustissimi sacramenti Missas duas solemmes
Dominicâ prœnuntiatas

In memoriam sponsi et sui ipsius
Singulis primis diebus Jovis Januarii et Februarii
Annuatim,
Fundavit in perpetuum.
Sacris peractis
Majoribus campanis tunc et pridie Lamentatibus
Heteromello Feretro cereis que decorato
Lugubris Pompa terminatur
Decantatur
Libera me, Domine ETC.

Au dire des personnes notables qui m'accompagnaient, cette plaque n'aurait jamais non plus été dérangée.

Le crochet inférieur se termine par une tige qui s'enfonce dans le dessus des stalles anciennes qui sont rangées le long du mur de ce côté et qui, à l'aspect matériel des lieux, à la manière dont ces stalles sont liées aux colonnes ou pilastres romans du collatéral, semblent avoir été posées là depuis longtemps, depuis plus d'un siècle. Ces stalles, en bois sculpté avec *patiences* ou *miséricordes*, auront sans doute été remplacées dans le chœur lors de la restauration de l'église au XVIII[e] siècle par celles aussi en chêne sculpté et plus neuves qu'on y voit aujourd'hui, et on les aura disposées le long du mur du transept droit et du collatéral du même côté, où elles se trouvent de notre temps.

D'un autre côté, il ne paraît pas que des dérangements, des désordres quelconques aient été commis dans l'église à l'époque révolutionnaire; le très-petit nombre et l'insignifiance des mutilations que l'on remarque aux boiseries de la nef et du chœur, et à leurs sculptures d'une finesse remarquable, ou sur d'autres ornements, le font supposer. Il y a donc tout lieu de croire que l'emplacement des divers souvenirs en marbre dont nous venons de donner le détail a été respecté; que ces inscriptions tombales sont, de nos jours, là où elles ont toujours existé; et, comme l'admi-

nistration municipale a pris soin, dans les récentes restaurations dirigées par elle d'une façon digne d'éloges, de n'y rien changer, on est autorisé à donner affirmation sur ce point d'où découlent les conséquences suivantes :

Si ces plaques de marbre occupent les places que, toujours, elles ont occupées, il en doit résulter que celles posées à terre sont des plaques *tombales*, que les dalles ou les pavés sur lesquels elles sont posées recouvrent les restes des personnages nommés, Dom Godin, Le Prieur Saulnier, le chevalier Hugo de Spitzemberg et l'abbé Hugo lui-même ; il en résulte que, si des fouilles étaient pratiquées, comme il en a été pratiqué récemment à Senones, en l'honneur de Dom Calmet, les recherches seraient suivies de succès, et qu'on pourrait, sans crainte d'erreur, assigner aux restes découverts le nom des personnes auxquelles ils ont appartenu.

L'abbé Hugo a été un des abbés les plus réputés de l'abbaye des Prémontrés d'Etival ; M. Digot, de Nancy, a écrit sa biographie en 1843 ; la *Statistique* du département des Vosges, édition de 1845, le qualifie de *célèbre ;* il était écrivain, et il a laissé une foule d'écrits livrés à l'impression, appartenant surtout à la matière religieuse ou théologique, et dont beaucoup ont perdu de leur intérêt au temps où nous vivons ; il passe pour avoir introduit une imprimerie à Étival ; sa plume féconde devait en être le principal aliment.

Un autre abbé qui a laissé une certaine réputation, c'est Jean Frouard, qui introduisit en 1627 à Étival la réforme de la congrégation des Prémontrés de Lorraine ; il était habile peintre, passe pour avoir exécuté lui-même une partie des ornements qui décoraient l'église, et il est mort en 1665. On remarque sa tombe sculptée derrière le maître-autel au fond du chœur. Il y a, du reste, un caveau dans cette partie du monument.

Les autorités et les habitants de la commune ne paraissent pas, au moins quant à présent, songer à suivre l'exemple

de Senones, et à élever un tombeau ou sarcophage à la mémoire de Dom Hugo; mais ce qui, je crois, serait accueilli favorablement par une population qui, nous le redisons encore, attache un goût et un respect traditionnels aux beautés de son église, c'est l'exécution même de l'idée émise par M. Auguste Joly, de Lunéville, c'est la pose, soit à terre, soit au mur le plus rapproché de la sépulture de l'abbé Hugo, d'une épitaphe digne de lui.

Que la Société d'Émulation en fasse la proposition à l'administration municipale de la commune, s'entende avec elle sur le texte de l'inscription, sur le genre de plaque et sur les dépenses nécessaires, et je ne doute pas de l'empressement de cette administration à faire faire, peut-être même sur ses seules ressources, l'épitaphe dont l'initiative appartient à M. Joly.

Telles sont, Messieurs, les conclusions de votre rapporteur qui pense que sans rien altérer de l'attachement profond que nous devons éprouver et que nous éprouvons tous pour le temps présent, pour ses progrès incessants et pour ses croissantes lumières, il est convenable, il est juste de rendre au passé le tribut dont il est digne, et de garder, respectés et intacts, les beaux souvenirs et les beaux monuments qu'ils nous a légués.

Epinal, le 8 novembre 1868.

L. RAMBAUD.

Les conclusions du rapport de M. Rambaud sont adoptées; M. Rambaud veut bien se charger de s'entendre avec M. Duhamel pour la rédaction de l'épitaphe.

Correspondance :

Lettre de M. Mandelert qui adresse deux exemplaires des *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, et la photographie d'une armoire antique faisant partie de sa collection.

Deux lettres de M. le docteur Chevreuse à l'occasion du rapport de M. Nicklès sur son mémoire : *Matière colorante du hanneton*.

Lettre qui annonce la mort de notre collègue M. Thomas, agriculteur à Thuillières. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 26 NOVEMBRE 1868,

sous la présidence de M. le marquis de Fleury, Préfet des Vosges.

(Voir plus loin.)

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics pendant l'année 1868.

Enquête agricole, 3e série. Dépositions faites devant la Commission supérieure.

Enquête agricole, 4e série. Documents recueillis à l'étranger. Tome 1er et tome 2e.

Sur la viticulture et la vinification du canton d'Évian (Haute-Saône), rapport de M. le docteur Jules Guyot.

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

Discours prononcés par Son Exc. M. Duruy, Ministre de l'Instruction publique, et par M. Ch. Robert, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, au sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur. Séances du Sénat du 22 et du 23 mai 1868.

Distribution des récompenses aux Sociétés savantes, le 18 avril 1868.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Émulation des Vosges en 1868.

Revue d'Hydrologie médicale française et étrangère et clinique des maladies chroniques, sous la direction

de M. le docteur Aimé Robert, Quai Kellermann, 1, à Strasbourg.

L'apiculteur, journal mensuel sous la direction de M. Hamet, rue Saint-Victor, 67, à Paris.

La Vie des Champs, moniteur de la propriété, rue du Cherche-Midi, 15, faubourg Saint-Germain, à Paris.

L'Arc-en-Ciel, journal littéraire, philosophique et scientifique, sous la direction de M. Poisle Desgranges, rue Compans, 20, à Paris.

Observations météorologiques faites à Mirecourt, par M. Bronswick.

Les publications des Sociétés savantes dont la liste est plus loin.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société d'Émulation des Vosges pendant l'année 1868.

Méthode élémentaire de piano appliquée à l'harmonie, par M. Klarmann (Mathieu), organiste à Vesoul.

Propositions et vœux présentés par M. Victor Châtel à la Société française d'archéologie, dans sa séance du 22 septembre 1866, tenue à Vire à l'occasion du concours départemental d'agriculture.

Le choléra à la prison militaire d'Alger, épisode de l'épidémie de 1866, et considérations qui en découlent sur la contagion et les quarantaines, par M. le docteur Morand.

Plan d'études simultanées de nosologie et météorologie ayant pour but de rechercher le rôle des agents cosmiques dans la production des maladies chez l'homme et chez les animaux, par M le docteur Gillebert d'Hercourt.

Promenades préhistoriques à l'exposition universelle, par M. G. de Mortillet.

Rentrée solennelle des Facultés de droit, des sciences et des lettres, et de l'École de médecine et de pharmacie de Nancy, le 16 novembre 1867.

De l'art chez les peuples primitifs après leurs migra-

tions dans la Gaule. — Examen critique des âges de pierre, de bronze et de fer.

Les classes moyennes dans la démocratie moderne. — Des causes qui menacent leur influence, des conditions qui peuvent la maintenir, par M. le docteur Saucerotte.

Les colonies agricoles de jeunes prévenus, et la colonie de Gentilly, près Nancy, par M. le docteur Saucerotte père.

Société de Saint-François-Xavier, de Nancy. — Assemblée générale du 10 novembre 1867. — Compte rendu par M. Vagner.

Premier mémoire (2e série), sur les foraminifères du système oolithique. — Étude du fullers-earthe de la Moselle, par M. Terquem.

Ouvrages de M. le comte Conrad de Gourcy :

1° Voyage agricole en Belgique et dans plusieurs départements de la France, 1849;

2° Second voyage agricole en Belgique, en Hollande et dans quelques départements français, 1850;

3° *Notes extraites d'un voyage agricole dans l'ouest, le sud-ouest, le midi, le centre de la France, et dans le nord de l'Espagne, 1851;*

4° Promenades agricoles en France;

Troisième voyage agricole en Angleterre et en Écosse, 1855;

6° Itinéraire destiné aux cultivateurs du continent qui désirent connaître l'agriculture anglaise et écossaise;

7° Voyage agricole en France, Allemagne, Hongrie, Bohême et Belgique, 1861. Deux exemplaires.

8° Voyage agricole dans l'intérieur de la France;

9° Voyage agricole en Normandie, dans la Mayenne, en Bretagne, dans l'Anjou, la Touraine, le Berry, la Sologne et le Beauvaisis, 1862. Deux exemplaires.

10° Voyage agricole en Prusse, Hollande, Belgique et dans plusieurs parties de la France, 1863. Trois exemplaires.

11° Voyage agricole dans le nord de l'Allemagne, la Hollande et la Belgique, 1860.

12° Voyages agricoles en France et en Angleterre pendant les années 1860, 1861 et 1862.

Mémoire sur la statistique agricole de la France, par M. Mazure, professeur agrégé des sciences au lycée impérial d'Orléans.

Remarques sur les relations de parallélisme que présentent, dans la Lorraine et dans la Souabe, les couches du terrain dit marnes irisées ou Keuper, par M. Levallois, inspecteur général des mines.

De l'art récemment qualifié antédiluvien. Examen critique des graffiti provenant des grottes de la Dordogne, et qui ont trouvé place à l'Exposition universelle, par M. Léon Fallue.

Notes sur quelques médailles gravées par Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Charles Laprevote.

Recueil nouveau de vieux noëls inédits en patois de la Meurthe et des Vosges, par M. Louis Jouve..

Article du journal l'Espérance *sur l'Institution des sourds-muets de Nancy.*

Livre-journal de météorologie agricole, par M. Thiriat.

Épinal et l'imagerie dans les Vosges, par M. Sabourin de Nanton.

Notions élémentaires de géologie, à l'usage des gens du monde, par M. Lebrun, architecte à Lunéville.

Sur les études archéologiques nécessaires aux artistes qui abordent des sujets touchant à l'histoire, par M. Léon Fallue.

Aperçu sur les représentations sculptées de danses macabres et sur le cloître du cimetière de Montivilliers, par M. Charles Rœseler, de la Société française d'archéologie.

Du mariage à Athènes, ou le ménage d'Ischomachus, par M. Campaux.

Enseignement agricole. Extrait des publications de la Société d'agriculture de Compiègne.

Principe universel de la vie de tout mouvement et de l'état de la matière, etc., par M. P. Trémaux.

Enquête officielle sur les engrais ; résumé des dépositions. Rapport à l'Empereur, projet de loi, etc., par M. Dumas ; offert par M. Rothschild , éditeur.

Société de médecine légale. Sa constitution.

Biographie de la famille Groslot d'Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési.

Compte rendu des travaux effectués par l'administration forestière en 1865 et 1866, pour l'exécution des lois du 28 juillet 1860 et du 8 juin 1864, sur le reboisement et le gazonnement des montagnes et sur les routes forestières ; envoyé par M. le Préfet de la part de M. le Directeur général des forêts.

Pièces de vers présentées aux concours ou couronnées par l'Académie des jeux floraux, par Mlle A. Bonnet.

Sur les besoins intellectuels de la France d'à présent. Deux mémoires, par M. G. de Dumast.

Discours et rapports du jury voyageur du Comice d'Epinal, lus par M. Maud'heux fils, président, à l'assemblée générale de Xertigny, le 18 août 1867.

Concours général de la Villette. en 1868. Distribution des récompenses. — Discours prononcé par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Belfort sous le régime de la Terreur, par M. Bardy.

Notice sur un manuscrit entomologique de la bibliothèque de Saint-Dié, par M. Bardy (manuscrit). Cette notice a été imprimée dans le 1er cahier du tome XIII des *Annales* de la Société d'émulation, 1868, page 123.

Revue des travaux de chimie publiés à l'étranger, par M. Nicklès, 2 volumes, années 1866 et 1867.

Recherches de physique et de chimie, par M. Nicklès, 1866.

Les nouveaux fluosels et leurs usages, par M. Nicklès.

Sur un nouveau procédé d'affinage de la fonte, par M. Nicklès.

Hygiène des étables, conférence faite à Julienrupt, commune du Syndicat-de-Saint-Amé, le 3 mai 1868, par M. Mansuy.

Histoire de l'homme antédiluvien, âges du Mammouth, de l'ours des cavernes et du renne, par M. Bourlot.

Le cultivateur agenais, n° du 10 juin 1868. Article sur l'engrais agenais.

Eaux minérales de Vals (Ardèche), par M. le docteur Clermont, de Lyon.

Hermann le partisan, par M. Sabourin de Nanton.

Notice sur une Société de Secours mutuels, par M. Steinheil. Ouvrage présenté à la Société industrielle de Mulhouse.

Note sur l'orchite névralgique, par M. le docteur Liégey.

Singulier cas de strangulation accidentelle chez un enfant au berceau, par M. le docteur Liégey.

Le Gourami et les initiatives Lorraines, par M. G. de Dumast.

Institution des sourds-muets et des enfants arriérés de Nancy. Distribution des prix du 31 août 1867, et documents divers, par M. Piroux.

La viande de cheval. Deux lettres adressées à M. Jules Duval, par M. Bourguin.

Expédition au pôle nord, par M. Gustave Lambert; assemblée générale du 20 décembre 1867, par M. Malte-Brun.

Rapport sur le concours au prix annuel pour la découverte la plus importante en géographie, par M. Malte-Brun.

Ligue de l'enseignement, cercle de Saint-Dié. Rapport fait à la première assemblée générale du 19 juillet 1868, par M. Bardy.

Allocution prononcée le 10 août 1868 à la distribution des prix du collége de Neufchâteau, par M. Petit.

La Morale et les Académies, par M. de la Codre.

Article de M le docteur Putegnat, au sujet des méditations de philosophie médicale et clinique sur quelques maladies de poitrine, par le docteur Lhuilier.

Grande fantaisie polonaise, par M. Tourey.

Différents articles de journaux, par M. Sabourin de Nanton : 1° *Souvenir de Wildbad;* 2° *Une sentence de Henri de Blâmont contre Jean de Ribeaupierre;* 3° *Un nouveau vitrail de M. Baptiste Petit-Gérard pour l'église d'Andlau;* 4° *Article* bibliographique sur un drame en vers de M. Morellet : *Cinq jours du siège de Calais;* 5° *Une tête de Christ*, de Ligier Richier.

Société de Saint-Vincent de Paul. Assemblée générale des conférences de Nancy du 23 juillet 1868. Rapport de M. Vagner.

Le postillon lorrain, almanach de 1869, par M. Vagner.

Destruction de quelques insectes nuisibles à l'agriculture, par M. Bronswick.

La machine à vapeur, esquisse de l'histoire de sa découverte et de ses principales applications, par M. E. Lehr.

L'art de greffer les arbres, arbrisseaux et arbustes fruitiers, forestiers ou d'ornement, par M. Ch. Baltet.

Jean-Louis d'Erlach, Gouverneur de Brisach, par M. Sabourin de Nanton.

Rapport du jury voyageur du Comice de Saint-Dié, par M. Bardy.

Excursions agricoles, faites en 1866 en Lorraine, Berry, Limousin, Périgord, Dordogne, Bourbonnais, Touraine et dans les environs de Paris, par M. le Cte Conrad de Gourcy.

Journal d'un solitaire et voyage à la Schlucht, par M. X. Thiriat.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Émulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

1. Institut impérial de France. — Académie française. — Académie des inscriptions et belles lettres. — Académie des

sciences. — Académie des beaux arts. — Académie des sciences morales et politiques, quai de Conti, 23, à Paris.

2. Société impériale et centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

3. Société pour l'instruction élémentaire, quai Malaquais, 3, à Paris.

4 Société de la morale chrétienne, rue Saint-Guillaume, 12, à Paris.

5. Société impériale des antiquaires de France, au Louvre, 1, à Paris.

6. Société géologique de France, rue du Vieux Colombier, 24, à Paris.

7. Société impériale d'acclimatation, rue de Lille, 19, à Paris.

8. Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, à Paris.

9. Société de géographie, rue Christine, 3, à Paris.

10. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

11. Société impériale et centrale d'agriculture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

12. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, à Paris.

13. Société philotechnique, rue de Valois, 21, à Paris.

14. Société Francklin, rue Hautefeuille, 1 (bis), à Paris.

15. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, 58, à Paris.

16. Société centrale d'agriculture, à Nancy.

17. Académie de Stanislas, à Nancy.

18. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

19. Société de médecine de Nancy.

20. Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, à Nancy.

21. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.

22. Académie impériale de Metz.

23. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

24. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

25. Société philomathique de Verdun.

26. Société du musée, à Bar-le-Duc.

27. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de Douai.

28. Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

29. Société d'émulation de Cambrai.

30. Société de l'histoire et des beaux arts, de Bergues (Nord).

31. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

32. Société d'agriculture, sciences et arts, de Boulogue-s^{r}-Mer.

33. Société académique de Boulogne-sur-Mer.

34. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la somme, à Amiens.

35. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

36. Société linnéenne du nord de la France, rue d'Alger, 6, à Amiens.

37. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

38. Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

39. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

40. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

41. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

42. Société de médecine de Caen.

43. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

44. Association normande, rue Froide, 2, à Caen.

45. Société académique de Brest.

46. Société impériale académique de Cherbourg.

47. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.

48. Société industrielle d'Elbœuf.

49. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

50. Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

51. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

52. Athénée du Bauvaisis, à Beauvais.

53. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

54. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

55. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

56. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

57. Société académique de Laon.

58. Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).

59. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny (Aisne).

60. Société de sciences et arts de Vitry-le-Français (Marne).

61. Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

62. Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.

63. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes

64. Société historique et archéologique de Langres.

65. Académie impériale de Reims.

66. Société archéologique de Sens.

67. Société des sciences naturelles de Strasbourg.

68. Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.

69. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

70. Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, à Colmar.

71. Société d'histoire naturelle de Colmar.

72. Société industrielle de Mulhouse.

73. Société d'émulation de Montbéliard.

74. Société d'émulation du Doubs, à Besançon.

75 Société des sciences, arts et belles-lettres, de Besançon.

76. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

77. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

78. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

79. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre

80. Société éduenne, à Autun.

81. Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny.

82. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

83. Société d'émulation de l'Ain à Bourg.

84. Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

85. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.

86. Société linnéenne de Lyon.

87. Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon

88. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

89. Union des arts, à Marseille.

90. Société académique du Var, à Toulon.

91. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse).

92. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

93. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

94. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.

95. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

96. Société d'agriculture, sciences et arts, d'Agen.

97. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

98. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

99. Société littéraire et scientifique de Castres.

100. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.

101. Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

102. Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, de Bordeaux.

103. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

104. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers.

105. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, d'Angers.

106. Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

107. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Indre-et-Loire, à Tours.

108. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

109. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

110. Académie des sciences et lettres, de Montpellier.

111. Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.

112. Académie du Gard, à Nîmes.

113. Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

114. Société archéologique de la province de Constantine.

115. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

116. Société jurassienne d'émulation à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

117. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

118. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre).

119. Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

120. Académie Gioenia des sciences naturelles, place de l'Université royale, n° 11-12, à Catane (Sicile).

121. Comice agricole d'Épinal.

122. Société d'arboriculture d'Épinal.

123. Comice agricole de Rambervillers.

124. Comice agricole de Saint-Dié.

125. Comice agricole de Remiremont.

126. Comice agricole de Mirecourt.

127. Société d'acclimatation et d'arboriculture de Mirecourt.

128. Comice agricole de Neufchâteau.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 26 NOVEMBRE 1868.

La séance publique annuelle de la Société d'Émulation des Vosges s'est tenue le jeudi, 26 novembre 1868, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Épinal.

Elle était présidée par M. le Marquis de Fleury, Préfet du département et Président d'honneur de la Société. M. le Préfet avait à sa droite M. Maud'heux père, Président de la Société, et M. Danican Philidor, Secrétaire général de la Préfecture; à sa gauche, M. Thuriot, adjoint au Maire d'Épinal et Vice-président du Comice agricole, M. Hanus, Secrétaire du Comice agricole de Remiremont.

Presque tous les membres titulaires et plusieurs membres associés libres étaient présents. Une nombreuse et brillante assistance formait avec les lauréats le reste de l'auditoire, où l'on remarquait M. le Président et M. le Vice-président du tribunal et plusieurs membres du conseil municipal.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a pris la parole pour adresser à la Société d'Émulation des félicitations et des encouragements sur l'importance des progrès accomplis et des efforts tentés dans les différentes branches des connaissances humaines. Il a surtout fait ressortir en termes chaleureux l'opportunité de la création du Comité d'*Histoire vosgienne*, au moment où M. le Ministre de l'Instruction publique propose la fondation, dans chaque académie, d'un prix de 1,000 fr., en faveur du meilleur ouvrage d'histoire ou d'archéologie propre au ressort de cette académie. L'auditoire et la Société ont accueilli avec les plus vifs applaudissements le langage ferme et élevé de M. le Préfet.

Le discours du Président d'honneur a été suivi du rapport présenté par M. Duhamel. Au lieu du compte rendu ordinaire des travaux de la Société, l'orateur a raconté en traits rapides et éloquents les divers épisodes qui précédèrent la formation et le départ des volontaires vosgiens. Cette œuvre remarquable, où court un véritable souffle patriotique, est couverte d'applaudissements.

M. Lapicque, rapporteur de la Commission d'agriculture, a exposé ensuite, dans un travail clair et concis, les titres des lauréats aux récompenses que la Société leur a décernées. Ce rapport, écouté avec un intérêt marqué, a été applaudi par l'assemblée entière.

M. Conus a fait, au nom de la Commission des concours littéraire et artistique, un rapport in-

téressant. Sa critique fine et sérieuse lui a valu les félicitations de l'auditoire.

Enfin, M. Gley, Secrétaire-adjoint, a proclamé les noms des lauréats de la Société d'Émulation, ainsi que ceux de la Société pour l'instruction élémentaire de Paris, et les vainqueurs sont venus recevoir leurs récompenses au milieu des marques d'une sympathie générale.

Le Secrétaire-adjoint,

Gérard GLEY.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

LE 26 NOVEMBRE 1868,

PAR

M. LE MARQUIS DE FLEURY,

Préfet des Vosges.

Messieurs,

C'est toujours avec empressement que je défère au désir exprimé par votre Société, en acceptant l'honneur de présider la séance solennelle où viennent se résumer vos travaux pendant le cours d'une année.

Forcé de l'interrompre, l'an dernier, par des circonstances indépendantes de ma volonté, je reprends aujourd'hui cette bonne coutume qui m'apporte, à la fois, satisfaction de cœur et d'esprit, et à laquelle je vous remercie de n'avoir pas renoncé.

En effet, Messieurs, pour le chef de l'Administration, qui, à son grand regret, ne peut prendre part au mouvement journalier de vos travaux, la séance solennelle, à laquelle vous voulez bien le convier, offre un intérêt spécial et considérable, en ce qu'elle lui permet à la fois de constater, en les signalant à l'attention publique, les résultats qu'ils ont

produits, et d'apprécier, en quelques instants, par un rapide coup d'œil d'ensemble, l'importance des progrès qui peuvent avoir été accomplis, ou des efforts qui ont été tentés dans une des branches des connaissances humaines, à l'avancement desquelles vous avez pour but de concourir.

C'est ainsi que, dans une des précédentes solennités, j'ai pu rendre témoignage de la part que votre Société avait prise à la grande enquête ouverte, en 1866, sur la situation de l'agriculture, et dire combien avaient été vives les lumières qu'au point de vue vosgien, elle avait concouru à jeter sur cette question que des circonstances exceptionnelles avaient contribué à obscurcir.

C'est ainsi encore que, l'an dernier, celui de mes collaborateurs que vous aviez appelé à l'honneur de vous présider à ma place, s'inspirant de ma pensée, vous a félicités sur la fondation d'un Comité spécial d'histoire vosgienne, et qu'appréciant, avec ce bonheur et cette originalité d'expressions qui lui sont personnels et que je lui envie, les mérites qui s'attachent aux études historiques, il vous a conviés à entreprendre l'exploration de vos vieilles chroniques, si intéressantes et si riches, avec le courage et la foi qui sont la meilleure garantie du succès.

En venant constater aujourd'hui que les résultats sur lesquels votre passé donnait le droit de compter ne se sont pas fait attendre ; laissez-moi vous faire envisager à quel point cette création a été opportune, et quelles espérances elle doit faire concevoir.

Il y a peu de jours, un de ces documents dans lesquels M. le Ministre de l'Instruction publique a coutume d'aborder, sans hésitation comme sans faiblesse, les problèmes que posent devant nous, au point de vue de l'entendement humain, les nécessités de notre temps, a été livré à la publicité.

Après avoir exposé dans toutes ses branches les bases de notre enseignement supérieur, passé en revue les nombreux et divers établissements qu'il possède, décrit le mouvement

intellectuel des universités allemandes, et tiré de cette comparaison des leçons bien propres à exciter l'émulation d'un pays qui ne peut, sans déchoir, perdre la première place, M. le Ministre de l'Instruction publique indique quels sont, suivant lui, les moyens que nous devons employer pour n'être pas vaincus dans cette lutte pacifique où les plus grandes nations s'excitent à reculer, chaque jour, les limites du savoir.

Au nombre de ces moyens, il en est un qui peut et doit singulièrement grandir le rôle de votre Société. Après avoir constaté la convenance de donner, à ce point de vue, une plus grande énergie à la vie provinciale, et de mettre en relief les œuvres qu'elle est susceptible de produire, Son Exc. propose la fondation, dans chaque Académie, d'un prix de 1,000 fr. en faveur du meilleur ouvrage d'histoire ou d'archéologie propre au ressort de cette Académie.

En fondant, au milieu de vous, le Comité d'histoire vosgienne, dont je viens de parler, vous n'aviez certes pas en vue ce stimulant du concours si propre à exciter l'émulation et à accroître la vitalité des sociétés savantes, conviées, dans leurs régions respectives, à une rivalité à la fois ardente et pacifique; mais en devançant la pensée du grand-maître de l'université française, vous avez montré à quel point le sentiment des exigences de votre époque était vif parmi vous, et vous vous êtes préparés à entrer, tout armés, dans cette voie plus large qui vient, inopinément, s'ouvrir sous vos pas.

Et si je fais, en ce moment, ressortir cette coïncidence heureuse, si je vous en félicite, n'allez pas croire, Messieurs, que je veuille, dans une pensée de flatterie, escompter les résultats de la lutte qui vous attend, ni que je sois porté à me dissimuler la grandeur des efforts que vous aurez à faire pour soutenir l'honneur que fait rejaillir sur votre Société l'initiative qu'elle a prise. Telle n'est pas la tendance de mon esprit, et je serais bien plutôt disposé à vous mettre en garde contre une confiance qui pourrait amener des désenchantements.

Autour de vous, en effet, des Sociétés anciennes, vivaces, stimulées par l'appel fait à leur patriotisme, dirigées par des individualités investies d'une célébrité depuis longtemps conquise et méritée, se mettront à l'œuvre, n'en doutez pas, avec énergie. Telle est la perspective à laquelle il faut accoutumer vos regards. Mesurer, avant le combat, la force de ses adversaires, n'est pas un acte de faiblesse, Messieurs. L'athlète qui, avant d'entrer dans l'arène, a donné cette preuve de sagacité prévoyante, s'est placé, par ce seul fait, dans les meilleures conditions pour n'être pas vaincu ou, tout au moins, pour ne ne pas succomber sans quelque gloire.

Donc, Messieurs, vous aurez à lutter, cela est certain; mais en prenant, dès aujourd'hui, la résolution de répondre à l'appel qui vous arrive de si haut, vous vous associerez dignement au mouvement scientifique que cet appel va produire, que vous avez en quelque sorte pressenti, et vous contribuerez, pour une large part, à son éclat et à sa fécondité.

Pour moi, Messieurs, après avoir pris l'initiative en signalant à vos esprits ce que, pour une Société comme la vôtre, j'appellerai volontiers de nouveaux et de plus grands devoirs, il ne me reste plus qu'à former le vœu d'être appelé, l'an prochain, à l'honneur de proclamer, ici même, que vous les avez remplis de manière à satisfaire l'orgueil si légitime que vos travaux accomplis ont déjà inspiré au département dont vous portez le nom.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du 26 Novembre 1868,

par M. L. DUHAMEL,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Vous avez appelé l'un des plus jeunes et des derniers venus parmi vous à prendre aujourd'hui la parole. Je ne méritais certes ni tant de confiance, ni tant d'honneur. Je n'ai ni la science qui éclaire, ni l'expérience qui guide, ni l'éloquence qui séduit. J'ai donc, tout d'abord, à me défendre de vous avoir privés de l'un de ces remarquables discours, pareils à ceux que, chaque année, nous applaudissons ici. J'ai pu lire, dans vos *Annales*, en quel éloquent langage un de vos membres vous recommandait, naguères, l'étude de l'histoire du pays. J'ai pu apprécier, depuis longtemps, moi-même, quel intérêt vous portez au passé, avec quelle pieuse sollicitude vous en recueillez les traditions éparses. Souffrez donc que je vous parle de l'un des épisodes les plus

glorieux de l'histoire vosgienne. En exposant ici, à grands traits, l'organisation des bataillons de volontaires que fournirent les Vosges en 1791 et 92, laissez-moi vous montrer, dans son expression la plus vivante et la plus pure, le patriotisme de ce pays, son profond respect pour le foyer domestique, son inébranlable énergie quand ce foyer est menacé. Ne m'attachant qu'à l'exacte relation des faits, je les retracerai le plus fidèlement possible. Tout commentaire, en effet, n'amoindrirait-il pas de pareils actes? Ne sont-ils pas de ceux que l'impartiale histoire doit livrer intacts au jugement de la postérité?

Vous savez, Messieurs, dans quelles graves circonstances se levèrent ces bataillons. En 1789 et 1790, la France accomplissait l'œuvre la plus étonnante et la plus remarquable de l'histoire. Elle bouleversait une société constituée depuis quinze siècles et la rétablissait, en quelques jours, sur de nouvelles bases. A ce renversement, le vieux monde féodal, remué jusque dans ses fondements, avait tressailli d'étonnement, de crainte et d'épouvante. Les guerres de rois à rois, la diplomatie d'équilibre, la politique d'intérêts privés, qu'avait inaugurées le moyen-âge et qu'avaient continuées les traités de Westphalie, on sentit bientôt que tout cela n'était point suffisant pour combattre les idées nouvelles. A l'appel pressant de la monarchie française expirante, aux cris poussés, au-delà de nos frontières, par les émigrés de Turin et de Coblentz, l'Europe étonnée prêta l'oreille. Un moment elle avait favorisé ces idées, pensant, à tort, qu'elles ne franchiraient point la frontière et ruineraient la maison de Bourbon qui lui portait ombrage. Mais quand, en 1790, la Belgique soulevée chassa les troupes impériales de son territoire et proclama la République, quand, l'année suivante, la Pologne se donna une constitution nouvelle, quand la fière Angleterre elle-même arbora nos couleurs, quand enfin les puissances européennes entendirent le cri d'indépendance, poussé sur les rives de la Seine, retentir dans leurs propres états, elles tremblèrent et s'unirent contre le danger commun. La France

naissante eut alors à se défendre contre la vieille Europe coalisée. Elle vit son œuvre compromise, ses sacrifices perdus, son territoire envahi et violé par l'étranger, elle se transforma alors en un vaste camp, prête à repousser l'invasion menaçante. Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je retrace ici cette glorieuse défense? A quoi bon? N'est-elle pas connue de vous tous? Ne savez-vous pas que, pour cette guerre, la plus juste et la plus solennelle de l'histoire, ce que dix ans de recueillement et de préparatifs n'eussent point produit, le patriotisme le fit en quelques mois? J'omettrai donc ces faits et leurs résultats pour me demander, avec vous, quelle part y prit le département des Vosges, comment ce tronçon de l'ancienne Lorraine, française depuis trente-cinq ans à peine, étonna sa nouvelle patrie par son courage et son héroïsme.

Le département des Vosges, formé le 20 mars 1790, composé primitivement de 9 districts et de 60 cantons, comptait à peine 290 mille âmes en 1791, époque des premières guerres républicaines. Il avait déjà cependant 9 légions de gardes nationales, divisées en 74 bataillons, 559 compagnies et composées de 55,400 citoyens. Le quart à peu près de la population était donc sous les armes. Mais ce n'était point assez de veiller à la défense de ses foyers. Il fallait préserver le territoire français tout entier d'une invasion, et nos armées étaient en désordre, et le nombre d'hommes qu'elles comptaient suffisaient à peine à préserver le quart de nos vastes frontières. Deux décrets de l'Assemblée Constituante, des 21 et 22 juillet 1791, avaient ordonné la levée, par toute la France, de 97,000 hommes de gardes nationales volontaires. Dans cette levée, le département des Vosges devait fournir 2,296 hommes. Ces décrets, à peine connus du Directoire du département, furent adressés aux Directoires des districts, et, de là, répandus dans toutes les municipalités. Messieurs, pas plus que leurs descendants, les Vosgiens de 91 n'aimaient la guerre, cette plaie de l'humanité. Ce qu'ils aimaient, avant tout, c'étaient leurs

montagnes aux vertes cimes, leurs vallons pleins de mystère, leurs forêts où, comme aux temps druidiques, les aïeux leur parlaient par la voix séculaire des grands chênes. Ils chérissaient cette terre, leur mère et leur nourrice, cette nature calme et vigoureuse qui les avait formés, leur foyer et ses poétiques légendes. Mais ils sentaient que tous ces liens si doux, les plus doux que l'homme connaisse et qui l'attachent au coin de terre qui l'a vu naître, seraient violemment brisés si jamais ce sol était foulé par l'étranger. Ils pensaient aussi qu'ils étaient à l'avant-garde d'un grand peuple, composé de leurs frères, qu'ils avaient, derrière eux, la France inquiète, haletante et bouleversée qui devait vaincre ou périr. Ils avaient enfin l'une des premières vertus qui font les grands hommes comme les grands peuples : le patriotisme! Aussi n'hésitèrent-ils point. On était alors en pleine récolte; celle de 1791 promettait d'être plus heureuse que les précédentes. Mais les bras manquaient, mais les charrois étaient le plus souvent mis en réquisition pour l'approvisionnement de l'armée du Rhin, mais la misère était grande dans les villages où le numéraire ne parvenait plus, où quatre années de famine et de disette avaient anéanti les plus robustes courages, où il faudrait cependant laisser les femmes, les enfants, les vieillards. Qu'importe? En moins d'un mois, quatre mille volontaires s'étaient fait inscrire. Le 16 août 1791, c'est-à-dire, vingt-cinq jours après la promulgation du dernier décret de la Constituante, le Directoire pouvait écrire au commandant général des troupes du département, M. Victenghoff, pour se concerter avec lui sur les lieux et les jours du rassemblement et de la formation des bataillons. Le 23 août suivant, le même Directoire, ayant reçu la réponse du commandant, décidait que les volontaires inscrits se réuniraient : ceux des districts d'Épinal et de Remiremont, dans cette première ville, le 28 ; ceux des districts de Darney et de Mirecourt, en cette dernière ville, le même jour; ceux des districts de Lamarche et de Neufchâteau, en cette dernière ville, le 30 août ;

ceux des districts de Bruyères, de Saint-Dié et de Rambervillers, le même jour. Ces rassemblements eurent lieu dans l'ordre le plus parfait. La formation des quatre premiers bataillons des Vosges fut complétement terminée dans la fin d'août et le commencement de septembre. Le 18 septembre 1791, Duportail, ministre de la guerre, écrivait au Directoire : « *Je ne puis donner trop d'éloges à l'ac-*
» *tivité que vous avez mise à lever les quatre bataillons*
» *de gardes nationales que votre département doit fournir*
» *et aux efforts que vous faites pour en procurer un*
» *plus grand nombre.* »

Mais tout n'était point terminé : ces hommes, rassemblés précipitamment, n'avaient ni équipement, ni armes, ni munitions. Les diriger en cet état sur la frontière, c'eût été créer des embarras à l'armée au lieu de lui envoyer des renforts. Une longue instruction de Duportail, du 13 septembre, donnait bien des indications pour l'habillement et l'équipement des volontaires, elle recommandait bien le plus d'économies possible, elle indiquait bien les marchés que le Directoire aurait à passer avec les fournisseurs, elle promettait bien des secours pour tous ces objets.

Mais quand arriveraient-ils ? On ne le savait et le danger était pressant. Aussi les Vosgiens n'attendirent-ils point tous ces délais. La plupart d'entre eux, surtout dans les bataillons d'Épinal et de Rambervillers, s'étaient vêtus, équipés, armés, avant que la circulaire du Ministre de la Guerre ne parvint au Directoire. Quant à l'armement, cette même pièce prescrivait de prendre les 2,000 fusils distribués aux gardes nationaux, chargés de la défense du département. C'était mettre un pays, qui avait déjà tant de fois réclamé des armes, dans l'impossibilité de veiller à sa propre défense, de repousser l'ennemi s'il parvenait jamais à franchir la frontière. Aussi le Directoire, écho du sentiment public, répondit-il fièrement à cette étonnante prescription. « Êtes-vous assuré, Monsieur, dit-il à Duportail,
» que nous n'ayons plus d'ennemis à combattre ou à

» repousser? Croyez-vous qu'il n'y aurait plus aucun danger » à désarmer les conquérants de la liberté française! Serait-» ce, d'ailleurs, le prix de leur courage et de leur dévouement » généreux? » Le Ministre se rendit à ces éloquentes paroles. Il n'enleva point les fusils des gardes nationaux et promit d'armer les volontaires, mais à la frontière seulement. Cette promesse ne fut accueillie qu'avec froideur par le Directoire. Il ne fut satisfait que lorsque Luckner lui eût formellement promis, le 29 septembre, d'envoyer des armes, en quantité suffisante, à Sainte-Marie-aux-Mines pour les bataillons d'Épinal et de Rambervillers, à Phalsbourg pour ceux de Neufchâteau et de Mirecourt. Alors toutes les difficultés avaient disparu, rien ne retardait plus le départ des bataillons. Il eut lieu dans l'ordre suivant : le bataillon de Mirecourt partit, le 2 octobre, sous le commandement de M. Dussert, et gagna la frontière par Charmes et Lunéville; celui de Neufchâteau partit le même jour et suivit la même voie; celui de Rambervillers, sous le commandement de M. Haxo, gagna l'Alsace par Saint-Dié et Sainte-Marie-aux-Mines; enfin celui d'Épinal partit le 6, sous le commandement de M. Lebon, et gagna le Rhin par la même voie. Le 7 novembre suivant, le Directoire complétait l'organisation de ces corps en leur donnant un numéro d'ordre qui permit de les désigner. Le sort donna le premier rang au bataillon de Neufchâteau, le second à celui d'Épinal, le troisième à celui de Rambervillers, le quatrième à celui de Mirecourt. Le 10 novembre, la même assemblée nommait les sieurs Jacques, Valette, Ferry et Maurice, chirurgiens de ces bataillons, et prenait ainsi toutes les mesures pour secourir, à la frontière, ses généreux enfants. Voulez-vous savoir, Messieurs, combien la pensée du devoir qu'ils allaient accomplir avait fait taire, chez ces hommes, tout autre sentiment? Le bataillon d'Épinal, avant de quitter cette ville, demanda deux choses au Directoire : l'une qui montre son patriotisme, c'était son drapeau, l'autre qui vous paraîtra bien futile, en un pareil moment, c'était l'habillement de son tambour major!

Tout, du reste, étonne et semble tenir du rêve, dans cette singulière époque. En l'étudiant, les preuves en main, on se demande si l'on est en Grèce, au temps des Alcibiades et des Léonidas, ou si, après trente siècles de sommeil, les vieilles vertus romaines se sont soudainement réveillées, pour sauver notre France du plus grand péril qu'une nation ait jamais couru. Ne cherchons point ailleurs que dans les Vosges l'exemple de cette merveilleuse énergie.

Nous venons de voir avec quelle promptitude s'étaient formés les quatre premiers bataillons de volontaires, avec quelle ardeur ils s'étaient élancés vers le Rhin. Une pareille levée payait largement la dette des Vosges envers la patrie commune ! Cependant le Directoire du département ne le pensa pas. Ces quatre bataillons n'avaient point encore quitté le pays qu'un cinquième se levait à sa voix. Le 9 octobre, Duportail transmettait au Directoire les éloges du Roi pour cette nouvelle preuve de patriotisme. Ce nouveau bataillon, formé de volontaires de tous les districts, mais surtout de ceux d'Épinal et de Mirecourt, était complétement organisé au mois de novembre. Son équipement et son habillement, à une saison de l'année où la rareté et le renchérissement des choses premières devenaient de plus en plus sensibles, fut le plus dispendieux de tous ; il coûta des sommes considérables au département. Mais rien n'arrêtait les hommes courageux de cette époque. Après avoir passé une partie de l'hiver dans le département, cette nouvelle phalange allait, au mois d'avril 1792, rejoindre l'armée du Centre commandée par Lafayette.

Ainsi, Messieurs, en une seule année, que dis-je, en cinq mois à peine, près de quatre mille volontaires, sortis des Vosges, s'étaient équipés, organisés, armés, la plupart à leurs propres frais. Ils s'étaient brusquement arrachés à leur cher pays pour courir à la frontière où les attendaient mille périls et une victoire incertaine. Tous ces beaux et verts jeunes gens qui, la veille, n'avaient jamais manié que la cognée ou la charrue, devenaient, le lendemain,

les plus redoutables des soldats ! Messieurs, quand un pays peut évoquer de pareils souvenirs, n'a-t-il pas raison de parler du passé et de contempler fièrement l'avenir ?

Mais, Messieurs, l'œuvre patriotique des Vosges n'est point finie. Elle commence à peine en 1791. Vous savez quel fut le résultat des campagnes de cette année, dans quelle terrible anxiété se trouvait la France aux premiers mois de 1792. Est-il besoin de vous rappeler l'Europe plus menaçante que jamais, le désordre dans nos armées, leurs échecs à l'extérieur, la guerre civile à l'intérieur, quatre-vingt mille hommes assemblés à Coblentz, la Prusse, l'Autriche et le Piémont nous menaçant d'une invasion ? Faut-il vous dire dans quelles terribles circonstances l'Assemblée législative, dans une séance à jamais mémorable en notre histoire, déclara *La Patrie en danger,* en appelant tous ses enfants sous les armes ? Faut-il vous montrer « à Paris » la garde nationale sur pied, le canon d'alarme tirant de » moment en moment, des amphithéâtres dressés sur les » principales places, et, sur une table couronnée de drapeaux, » portée sur deux caisses de tambour, les officiers muni- » cipaux recevant les enrôlements au bruit de la musique » et des acclamations de la foule. » Ces faits sont connus de tous. Ils sont devenus légendaires. Les Vosges, Messieurs, dans cette situation terrible de la patrie, oubliant les sacrifices qu'elles venaient de faire, ne virent que le danger présent. Ce fut le 15 juillet que parvint au Directoire assemblé la terrible nouvelle de la patrie en danger. Il tint ce jour là trois séances. L'une, à midi, où il convoqua les administrateurs du district d'Épinal, les officiers municipaux, les chefs de la légion, les commandants des bataillons de gardes nationales sédentaires, pour leur annoncer la terrible nouvelle ; l'autre, à deux heures, où il prit les mesures les plus urgentes que réclamait la situation. On lut la loi fixant les mesures à prendre quand la patrie est en danger, l'acte de l'Assemblée Législative qui portait cette déclaration. Le procureur général

réclama, sans délai, le rassemblement des conseils du département, des districts et des communes, la mise en état de surveillance permanente, le devoir imposé à tous les fonctionnaires de se tenir à leur poste, la mise en activité des gardes nationales, les déclarations à faire par tous les citoyens des armes et munitions qu'ils possédaient, l'obligation d'arborer le signe de la liberté. Il demandait encore à l'Assemblée de se préoccuper des moyens de se procurer des canons, des munitions, des piques pour suppléer à l'insuffisance des armes à feu, d'établir des comités de surveillance. Ces mesures furent adoptées au milieu de l'enthousiasme général. Le Conseil général fut convoqué, les officiers municipaux déclarèrent qu'ils allaient assembler la commune pour se constituer en état de surveillance; le Directoire lui-même décida que, chaque jour, à six heures du matin et à six heures du soir, des membres de chaque comité se réuniraient pour se communiquer les faits parvenus à leur connaissance. On décida aussi de se transporter chez tous les citoyens pour constater le nombre d'armes et de munitions qui seraient en leur possession. MM. Perrin, président du Directoire, et Thierry, adjudant général de la légion du district d'Épinal, furent envoyés à Nancy pour y faire des achats de poudre et de plomb; un membre proposa de faire fabriquer des piques en nombre suffisant pour armer les citoyens qui n'avaient point de fusils, un autre demanda des canons. Enfin, dans une troisième séance qu'il tint à la nuit, le Directoire délibéra de demander des canons à MM. Falatieu, propriétaire de la manufacture de Bains, Colombier, propriétaire des forges de Mortagne, et d'en acheter aux forges de Framont. Le lendemain, Messieurs, l'appel du Directoire avait été entendu et voici comment l'un des industriels que je viens de nommer y répondait : « Je prie le département d'agréer le tribut de deux pièces » de canon desquelles je fais don à mon pays. Puissent » ces canons servir dignement, entre nos mains, la cause » de la liberté et en faire bientôt retentir les triomphes. »

Deux autres pièces furent fournies par un autre industriel, sept furent achetées à Framont. Dans sa séance du 20 juillet, le Directoire décide la fabrication de 20,000 piques, la distribution de poudre et de plomb aux districts; il demande à Metz un artilleur capable de diriger les travaux de défense et de former la jeunesse à l'exercice du canon; enfin il décide qu'une correspondance active sera ouverte avec les autres départements menacés de l'invasion. Le même jour, dans une seconde séance, il vote une adresse à l'Assemblée Législative, dans laquelle il proteste de son dévouement à la Constitution. Le 22, il décide de faire un approvisionnement de 2,000 boulets et de 8,000 biscayens et vote une adresse au Roi où nous trouvons ces mots : « Roi des » Français, de nombreuses légions précipitent leur marche » vers nos frontières; elles sont armées par une ligue impie » dont la fureur se porte contre la souveraineté du peuple » français. Qu'attendez-vous pour déployer toute la puissance » de la nation contre cet infâme attentat? Des milliers de » citoyens sont prêts à grossir le nombre des défenseurs de » la patrie..... Ce ne sont point des factieux qui vous » parlent, ce sont des administrateurs qui veulent la Con- » stitution, qui veulent tous les pouvoirs de cette Constitution » et qui, forts de la pureté de leurs cœurs, vous adressent » le langage de la vérité. » Ce sont là, Messieurs, de belles et nobles paroles. Les faits qui les suivirent sont plus nobles encore. Les conseils que les Vosgiens donnaient, ils allaient les mettre en pratique. On allait voir, pour la seconde fois, descendre de vos montagnes et se précipiter en Alsace, au devant de l'ennemi envahissant, une race d'hommes invincibles; pour la seconde fois, ce pays, terre des braves, allait affirmer sa rare énergie, son merveilleux mépris des dangers, sa haine pour l'étranger! Le 20 juillet, M. Haxo, commandant le troisième bataillon des Vosges (et qui devait devenir une illustration vosgienne), quittait Phalsbourg où son bataillon se trouvait alors, pour se rendre près des Directoires de la Meurthe et des Vosges.

Il avait été envoyé par Biron, commandant l'armée du Rhin. Il était porteur d'une réquisition de ce général prescrivant, entre autres mesures, que chacun des départements frontières devrait fournir à l'armée le sixième des citoyens actifs, que la répartition entre les cantons et les districts se ferait immédiatement et que, dès qu'un bataillon de volontaires serait formé, on l'enverrait à la frontière. Le maréchal de camp, chef de l'état-major de l'armée du Rhin, Victor de Broglie, accompagnait cette réquisition de son général d'une longue lettre dans laquelle il peignait la situation critique de l'armée : « Au-» jourd'hui que l'ennemi est à nos portes, qu'il a sur la » rive opposée des rassemblements considérables en hommes » et en munitions de toute espèce, les secours qu'on nous » annonce se trouvent aussi insuffisants qu'éloignés, puis-» qu'on les tire, en grande partie, dans l'armée du Midi. » La plupart de nos approvisionnements sont encore incom-» plets; cependant l'ennemi menace d'entrer par plusieurs » points. Si nous divisons le peu de forces que nous ayons » à lui opposer, nous augmenterons notre faiblesse, si » nous réunissons nos forces dans un seul point, la fron-» tière reste ouverte; le territoire français peut être violé.... » Au nom du danger de la patrie, nous appelons sur la » frontière la plus menacée les citoyens des départements » voisins. » Ce fut le 24 juillet que le commandant Haxo se présenta à la séance du Directoire avec ces diverses pièces. La lecture en fut faite au milieu du silence le plus profond. L'assemblée départementale comprenait toute la gravité de la situation. Aussi sa délibération ne se fit-elle pas longtemps attendre. Je voudrais, Messieurs, si le temps le permettait, vous dire toute entière cette délibération qui est peut-être le plus beau monument de l'histoire de ce pays. Qu'il me soit au moins permis de vous en citer quelques fragments. Les administrateurs du département considèrent que l'invasion, dont le territoire français est menacé sur les bords du Rhin et de la Sarre, exige un prompt rassemblement de forces, que celles de notre armée,

dans cette partie de l'Empire, sont insuffisantes pour repousser les efforts des ennemis, que les secours destinés à les renforcer sont éloignés. Il est convaincu que les citoyens du département des Vosges, animés d'un patriotisme pur et éclairé, ne verront dans la mesure nécessitée par les réquisitions de l'armée du Rhin, qu'un moyen sûr d'écarter de leurs foyers les calamités de la guerre et de sauver la Constitution qu'ils ont juré de maintenir. Aussi décide-t-il la levée en masse et l'organisation, en bataillons de volontaires, du sixième des citoyens actifs. Il prescrit de répandre, par toutes les municipalités, les réquisitions et l'arrêté qu'il vient de prendre. Il procède à l'élection de MM. Delpierre, Pettelot, Haussetête, Pottier, Humbert, Colin, Clément, Blancpain, Martin, Fricot, Deguerre, Dubois et Lecomte pour commissaires chargés de l'enrôlement des nouveaux volontaires. A peine cette délibération est-elle prise que, de tous les points du département, on y répond avec enthousiasme. Elle est à peine connue qu'à Épinal, nous voyons, non-seulement, les professeurs du collége demandant l'autorisation du Conseil général pour s'enrôler dans les bataillons, mais des femmes même réclamer cet honneur.

En voici, Messieurs, une preuve autographe :

« Épinal, 25 juillet 1792, l'an 4 de la Liberté.

» Marguerite Genet, fille majeure, résidant chez Mme Mathieu, aubergiste à Épinal, déclare que, enflammée du désir de voler à la défense de la patrie, elle bravera, par son courage, les obstacles que son sexe paraît présenter.

» Elle prie MM. les administrateurs du département de la comprendre dans la liste des citoyens destinés pour les frontières. Signé : Marguerite Genet. Et plus bas ce mot digne d'une romaine : Vivre libre ou mourir ! »

Marguerite Genet, moins heureuse que Mme Thérèse, ne partit pas. Mais le Directoire lui vota des félicitations. Le même jour, 25 juillet, il vota une adresse à tous les citoyens du département, en les excitant au calme, à l'ordre, en les appelant à la défense du pays : « Si vous répondez

» aux vœux de vos administrateurs, y est-il dit, si vous » restez fermement unis, la patrie est sauvée! » Elle le fut en effet, Messieurs, grâce à la promptitude avec laquelle s'organisèrent les nouvelles forces de la France, grâce au patriotisme de ses enfants. Les Vosges nous en donnent ici encore une admirable preuve. Huit nouveaux bataillons, composés de près de 6,000 hommes, se levèrent en quelques jours. Il faut parcourir, Messieurs, les documents de cette époque, dont je ne peux vous donner qu'une faible idée, pour se rendre compte de l'état du pays. Il faut voir les délibérations du Directoire, les dons patriotiques de toute sorte faits sans distinction de rang ou de parti, les sacrifices en argent, en vêtements, en linge, en munitions, en vivres, en armes. Ce n'est que dans ces glorieuses archives qu'on peut saisir avec quelle fiévreuse activité le pays s'approvisionne de piques, de cartouches, de balles, de biscayens, de canons, le tout dans l'horreur de l'étranger, sans songer que le plus pur du sang vosgien pourrait couler en vain, sans penser que la victoire, comme la fortune, est souvent capricieuse. Ces huit nouveaux bataillons furent organisés comme l'avaient été ceux de 1791. Dès qu'ils furent assemblés, le Directoire nomma des commissaires pour leur formation; il indiqua le rang qu'ils devraient prendre entre eux; il décida de fournir à chacun un drapeau, aux couleurs de la nation, sur lequel on inscrirait d'un côté : *Le peuple français, la liberté ou la mort*, de l'autre : *Département des Vosges*, et pour devise : *« Bataillon formé au premier signal du danger de la patrie. »* Pour l'armement, le Directoire n'avait à sa disposition que 800 fusils. Il les distribua proportionnellement dans chacun des bataillons et arma le reste des volontaires avec des piques, des fourches, des pioches, des haches, et tout ce qu'il put trouver d'armes chez les particuliers. C'est en cet état que, le 13 août, sur une requête de Biron, les bataillons partirent de Rambervillers, Mirecourt, Saint-Dié, Neufchâteau, Remiremont, Lamarche et Épinal, qui en avait

fourni deux à lui seul, pour se rendre à Strasbourg. Ils étaient tous arrivés en cette ville, le 22, pour se réunir à l'armée du Rhin et prendre part à ses glorieuses campagnes. M. Fournier, que le Directoire avait nommé commissaire près de cette armée, pour veiller à l'organisation définitive de ces corps, écrivait, quelques jours après, au Directoire : « Les commissaires de l'Assemblée Nationale qui sont Carnot » l'aîné, Coustaud, Prieur et Rhæderer, me reçurent très » bien hier soir et donnèrent beaucoup d'éloges au zèle et » au patriotisme du département des Vosges. » C'était là, Messieurs, une marque d'estime d'autant plus précieuse, qu'elles étaient rares à cette époque. Mais une récompense d'une valeur bien plus grande, une récompense nationale attendait ce département Dans une de ses séances, l'Assemblée nationale déclara solennellement, à toute la France, que le département des Vosges avait bien mérité de la patrie ! Cette nouvelle parvint au Directoire le 11 août, un membre demanda qu'on l'inscrivît sur les drapeaux des bataillons; l'assemblée, avec cette modestie qui est la conscience du devoir accompli, s'y refusa.

Messieurs, si je n'avais déjà à m'excuser d'avoir abusé aussi longtemps de votre bienveillante attention, nous pourrions suivre ensemble, dans nos armées, vos dix mille compatriotes. Nous verrions les bataillons des Vosges mêlés à tous les grands faits de l'époque; nous pourrions constater avec quelle constante énergie ils restèrent attachés aux principes pour lesquels ils versaient leur sang; nous les verrions encore, en 1793, et lors des désastres de 1814 et de 1815, résister avec le même patriotisme, et ne succomber qu'opprimés par la force. Et si, Messieurs, arrivant aux temps actuels, nous cherchions toutes ces vertus civiques, nous les trouverions encore. L'énergie qu'avaient nos pères, nous l'avons toujours. Mais elle a changé de but. La vie et le salut du pays exigeaient d'eux qu'ils la missent au service des travaux de la guerre; le progrès et la gloire de ce même pays réclament aujourd'hui les travaux de la paix.

De nos jours, en effet, Messieurs, la France riche, prospère et forte n'a plus rien à craindre. Loin d'être envahie par l'Europe en armes, elle l'envahit à son tour. Mais, grande et généreuse, elle donne la vie à ceux qui voulaient sa mort. N'est-ce pas elle qui a fait germer, en Europe, tous les grands principes sur lesquels reposent les sociétés actuelles? Dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, elle marche à la tête des nations et éclaire leur voie. Que son commerce souffre, que son industrie s'arrête, l'Europe entière en ressent les effets. Ses manufactures et ses ateliers, ses fleuves, ses canaux, ses routes et ses chemins de fer ne reçoivent-ils pas le tribut du monde entier? Messieurs, ce qui lui vaut une pareille gloire, ce sont les soldats de la paix, les volontaires de la pensée Là encore, nous retrouvons ces Vosges que nous avons vues, en 1791 et 1792, se dévouer généreusement au salut commun; là encore nous les voyons marcher aux premiers rangs, non plus pour la défense de leurs foyers, mais pour la conquête de la civilisation. Mieux que personne, notre Société peut juger des efforts de ce pays, soit pour son instruction, soit pour son industrie, soit pour son agriculture, soit pour la rapidité de ses communications. Messieurs, quand la Convention rendit hommage aux vertus de vos pères, un membre du Directoire, nous l'avons vu, voulut inscrire ce titre de gloire sur les drapeaux des volontaires. L'Assemblée s'y refusa. Nous qui sommes la froide et impartiale postérité, nous qui voyons ce que fit le département aux jours les plus néfastes de notre histoire et ce qu'il fait tous les jours, ne pouvons-nous point rappeler ce décret fameux et dire avec lui : « Le département des Vosges a bien mérité de la patrie! »

Il me reste, Messieurs, à remplir un devoir à la fois pénible et doux, à vous dire quels sont les membres qui se sont séparés de nous, quels sont ceux qui sont venus grossir nos rangs.

C'est, le plus souvent, sur des tombes que nos adieux sont prononcés, c'est ce qui nous arrive encore cette année.

Nous avons perdu trois collègues; l'un, mort après une carrière honorablement remplie, l'autre enlevé plein de jeunesse, de science et d'avenir, le dernier mort il y a quelques jours à peine.

M. Grillot, père, ancien architecte du département, membre du conseil municipal d'Épinal pendant de longues années, membre de la commission des hospices et du bureau de bienfaisance, était l'un des fondateurs de notre Société. Vous vous rappelez tous les éloquentes paroles que notre président a prononcées sur cette tombe. Je n'ajouterai rien à cet éloge de l'architecte habile, du travailleur persévérant et surtout de l'homme honnête et charitable. De tels caractères laissent un vide difficilement comblé et trop souvent leurs traces sont vite effacées.

M. Mougeot, fils, est mort plein de jeunesse, enlevé aux plus vives affections. Il appartenait depuis peu de temps à notre Société, mais portait un nom célèbre dans les Vosges. Son esprit élevé, son amour de la science, de sérieuses études médicales qu'il venait à peine de terminer, promettaient de le rendre plus célèbre encore. Donnons à cette vie, sitôt brisée, nos plus vifs regrets. Puisse cet adieu d'une Société qui voyait revivre dans le petit-fils le souvenir de l'aïeul, porter quelque consolation à une famille cruellement frappée.

M. Thomas appartenait à notre Société depuis dix ans, et, dans diverses circonstances, elle avait trouvé en lui un membre dévoué.

Vous avez admis :

M. Maurice Aubry, banquier, président de l'association vosgienne, à Paris, qui, grâce à de nombreux liens de famille et à des relations étendues dans le département, promet un utile et précieux concours à notre Société;

M. l'abbé Kuhn, curé de Brouderdorff, déjà membre de la Société d'archéologie lorraine, auquel nous devons des travaux historiques estimés;

M. Defrance, maire de Langley, l'un de vos lauréats dont les travaux agricoles ont mérité vos encouragements.

Enfin, Messieurs, vous venez d'admettre, il y a quelques instants :

M. Caillette de l'Hervilliers, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de travaux historiques estimés;

M. Aimé Seillière, membre du Conseil général des Vosges, dont il est l'une des lumières, l'un des hommes qui ont le plus fait pour l'industrie vosgienne;

M. Frédéric Seillière, ingénieur civil à Senones, archéologue distingué, instigateur de la pieuse et patriotique pensée d'élever un monument à Dom Calmet;

M. Ernest Noël, industriel et agriculteur à Thunimont, maire de la commune d'Harsault, l'un de vos lauréats, que chacun de vous connaît et estime. Vous me permettrez de ne point faire son éloge. Je craindrais de rappeler à notre nouveau collègue ce mot du vieux et sceptique Montaigne, disant je ne sais plus où : « Il est deux éloges dont il faut surtout se défier, celui de sa femme et celui de son ami. »

Telles sont nos pertes et nos recrues. Souhaitons la bienvenue aux uns, donnons un souvenir aux autres. Si les hommes disparaissent, leurs œuvres restent, elles entretiennent, chez leurs descendants, ce feu sacré de l'émulation qui, dans la grande lutte de la vie, doit soutenir les hommes comme les sociétés.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

SUR

LES RÉCOMPENSES

à décerner à l'agriculture en 1868,

PAR M. LAPICQUE,

Membre titulaire.

Messieurs,

L'arrondissement de Remiremont, dans lequel, cette année, doivent être distribuées les grandes primes du Gouvernement, est compris tout entier dans la partie montagneuse de notre département appelée la Vosge.

Le sol arable ne se trouve que sur le flanc des coteaux. Ce sol maigre, léger et toujours peu profond, repose sur un lit de grès, de cailloux ou de granites. Et encore, pour obtenir quelques sillons où l'on ne cultive guère que le seigle, le sarrazin et la pomme de terre, que de travaux pénibles ont dû entreprendre les montagnards pour former avec les quartiers de roches brisées ces murs de séparation ou de soutènement qui donnent aux montagnes cet aspect de mosaïque si pittoresque.

D'un autre côté, les eaux des sources abondantes qui jaillissent de nos montagnes ont converti en de vastes prairies, par l'irrigation dont l'usage y est connu depuis un temps immémorial, tous les terrains qui peuvent être arrosés.

Comme les terres arables ne suffisent pas aux besoins de la consommation, les prairies font la seule richesse agricole du montagnard; et pourtant ces dernières reposent ordinairement sur des terres d'alluvion à base granitique ou siliceuse, souvent même immédiatement sur le roc, ce qui nécessite une irrigation continue; dans quelques cas elles sont essentiellement tourbeuses et humides, et ne produisent que des fourrages qui, n'étant pas très-substantiels, ne peuvent nourrir avec avantage que du bétail.

Aussi l'industrie fromagère est-elle très-répandue.

Les étables sont pour la plupart basses et mal éclairées, et la difficulté de se procurer de la litière fait qu'elles sont presque toutes planchéiées.

Les engrais mal soignés manquent, aussi a-t-on besoin, pour y suppléer, de recourir aux cendres, qui, répandues sur les prés, ont l'avantage de détruire les plantes aquatiques, les joncs et les mousses.

En général, les exploitations ne sont pas d'une grande étendue, mais sont assez éloignées les unes des autres, souvent même d'un accès difficile.

Malgré cela, les habitants de la montagne ont entre eux des relations fréquentes, soit pour les échanges de bétail, soit pour la vente des produits, soit enfin pour l'achat des cendres qu'ils vont chercher souvent à de très-grandes distances

Il semblerait que leur intelligence s'est développée en raison des difficultés qu'ils rencontrent à chaque pas, car ils sont plus commerçants et plus industrieux que dans la plaine.

Ces quelques généralités ont pour objet d'éviter un grand nombre de redites toujours si ennuyeuses en agriculture, surtout dans un compte rendu.

PRIMES DU GOUVERNEMENT.

M. Poirot, Auguste, secrétaire de la mairie de Saint-Nabord.

Le territoire de Saint-Nabord a, sur les rives de la Moselle, un terrain d'alluvion d'une contenance de 40 hectares, appelé la Prairie-du-Gazon.

Cette prairie, presque entièrement stérile, ne rapportait qu'un mauvais fourrage et en petite quantité.

Il y a environ 15 ans qu'eut lieu un commencement d'études pour y amener les eaux de la Moselle et la fertiliser. Ce projet fut abandonné par suite des difficultés que devait présenter l'irrigation.

Cette idée, cependant, ne fut pas perdue. En 1863, M. Poirot, Auguste, convaincu qu'il y avait possibilité d'irriguer cette prairie en faisant une prise d'eau à une distance de 2 kilomètres, provoqua et obtint l'adhésion d'une dizaine d'autres propriétaires pleins de confiance dans la réussite de l'entreprise et bien décidés à la mener à bonne fin.

Dès lors, les études se firent sérieusement, le canal fut tracé, creusé, l'eau arriva, et avec elle les adhésions d'un certain nombre d'autres propriétaires d'abord trop timides.

Votre Commission, venant visiter les travaux, a surpris M. Poirot à la tâche, terminant le nivellement de l'une des parcelles qu'il y possède.

Nous avons pu constater que les deux tiers au moins de la Prairie-du-Gazon se trouvent en plein rapport et donnent un excellent fourrage. L'autre tiers, avec son aridité primitive, appartient malheureusement à des gens qui n'ont pu ou n'ont point voulu comprendre leurs véritables intérêts.

Espérons que le bon exemple et les excellents résultats obtenus les rallieront dans un avenir prochain à M. Poirot

et à ses courageux associés que nous félicitons ; aussi demandons-nous pour celui qui a été le promoteur de l'entreprise une médaille de vermeil, et pour l'association, une prime de 300 fr.

M. Thiaville, François-Stanislas, à Saint-Étienne.

La ferme de Dela-sur-le-Rupt, située sur la rive droite de la Moselle, à la limite des communes d'Éloyes et de Saint-Étienne, a été achetée il y a 6 ans par M. François-Stanislas Thiaville. Elle est d'une contenance de 12 hectares. Les terrains qui la composaient étaient, en 1862, couverts en majeure partie de roches, de haies, et produisaient à grand peine de quoi nourrir cinq vaches avec un foin de médiocre qualité.

Dans notre visite, nous avons trouvé cette ferme à peu près complétement transformée. Cette transformation est due aux efforts aussi laborieux qu'intelligents du propriétaire. Car, après avoir fait sauter à la mine les roches, défriché les haies, défoncé et nivelé le terrain, gazonné les deux côtés d'un ravin, il a fait construire, en tête de l'exploitation, une féculerie dont les eaux fertilisent sa nouvelle prairie, ce qui a plus que doublé ses récoltes en quantité et en qualité pour les produits de toute nature.

Sa maison, qui a été agrandie, respire un air de propreté ; son étable, bien tenue, contient aujourd'hui 10 vaches de bon choix et en bon état.

Nous avons visité la fromagerie qui se trouve dans d'excellentes conditions et donne annuellement 3,000 kilog. de fromage.

Il y a donc ici, sous tous les rapports, un bel ensemble d'exploitation que vous récompenserez en décernant à M. Thiaville une médaille de première classe et une prime de 200 fr.

M. Gravier, Lambert, cultivateur et garde champêtre à Basse-sur-le-Rupt.

Après avoir payé sa dette à la patrie, Gravier, Lambert, quittait le service militaire où il eût pu se créer un avenir. L'amour filial le ramenait auprès de son vieux père dont il partagea les travaux.

Depuis 1859, aidé par les bras et les conseils de son père, il a défriché et mis en valeur un terrain communal d'une contenance de plus de 2 hectares et demi, auparavant en friches et couvert de granits. Nous avons trouvé ce terrain, soit en prés, soit en terres arables, dans un état des plus satisfaisants.

Des granits qu'il a extraits par son travail personnel (travail pris sur ses veilles afin de ne point négliger le service qui lui est confié), il a fait des murs de soutènement d'une construction dont la régularité surprend. En outre, il a bâti une petite maison très-commode dont il a été lui-même l'architecte, le maçon et le charpentier.

L'intérieur de la maison est tenu dans la plus grande propreté, ainsi que la fromagerie qu'elle possède, ce qui témoigne en faveur de la ménagère.

L'économie et l'ordre joints à tous les travaux ci-dessus relatés, qui n'ont pu être exécutés qu'à bras d'homme, révèlent un mérite exceptionnel que vous serez heureux de récompenser par une médaille de 1re classe et une prime de 200 fr.

M. Gravier, Victor, à Saint-Nabord.

Sur le versant d'un coteau très-rapide qui domine l'église de Saint-Nabord, se trouvait, il y a quelques années, un terrain couvert en majeure partie du rocher granitique que le chemin de fer traverse à sa base. Il présentait l'aspect le plus inabordable pour l'agriculture.

M. Victor Gravier, possesseur d'une partie de ce terrain où est bâtie sa maison, ne se laissant point rebuter par les apparences, entreprit courageusement sa mise en valeur. On le voit successivement faire sauter à la mine les rochers dont les débris servent, en comblant les fondrières et les excavations, à drainer et à assainir le sol.

Ce premier travail n'était point encore terminé qu'il achetait, pour les réunir à sa propriété, 2 hectares et demi d'un terrain communal, considéré comme impossible à mettre en produit.

Par son travail opiniâtre, le granit et les broussailles qui le couvraient ont disparu et ont fait place à une prairie aujourd'hui d'un bel aspect et en plein rapport.

Son prédécesseur pouvait à grand peine nourrir 2 vaches. La ferme suffit aujourd'hui à l'entretien de 6 têtes de bétail. Un chemin autrefois impraticable mène commodément à l'habitation qui a été assainie et agrandie par Gravier.

A ce travailleur entreprenant et infatigable qui vient de rendre 4 hectares à l'agriculture, vous décernerez, Messieurs, une médaille de 1re classe et une prime de 100 fr.

MM. Balland, frères et sœurs, à Julienrupt.

A Julienrupt, Syndicat-de-Saint-Amé, trois frères et deux sœurs, la famille Balland, tous célibataires, cultivent en commun le patrimoine que leur ont laissé leurs parents et que leur activité et leur économie ont accru sensiblement.

L'aspect de la ferme annonce l'ordre et la propreté. Celui du terrain, un travail bien soutenu et bien dirigé. Chacun des membres de la famille, dans cette exploitation, a ses occupations spéciales dont il s'acquitte avec conscience et intelligence.

La propriété contient 3 hectares environ, tant sur le territoire de la commune de Cleurie que sur celle de Julienrupt.

Les travaux d'amélioration commencés dès 1856 par des défrichements et des drainages près de la maison ont été poursuivis depuis sur des terrains plus éloignés, notamment au lieu dit la Vanne, où nos lauréats ont, par des transports de pierre et de terre, par le comblement de ravins, par un drainage bien entendu et surtout bien exécuté, par la création de rigoles d'irrigation et d'assainissement, par le changement de direction d'un chemin devenu plus commode, transformé complétement une grande étendue de terrain en nature de prés et de champs, dont la plus grande partie est déjà en plein rapport. Ces transformations ne leur ont pas demandé moins de 1,500 journées de travail.

Les récoltes devenant plus abondantes ont nécessité l'agrandissement de la maison, qui possède 9 têtes de bétail en très-bon état, dans une écurie planchéiée et tenue avec soin.

Vous accorderez à cette association fraternelle une médaille de 1re classe et une somme de 100 fr., ce sera la juste récompense du bon exemple qu'elle donne et aussi un moyen de faire fructifier les bons conseils qu'elle répand dans toute la vallée de Cleurie.

PRIMES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Mme Claudot, à Éloyes.

Un de vos anciens membres, M. Claudel, non content d'avoir, pendant sa vie, si laborieusement rempli les diverses fonctions qu'il a occupées, a voulu, par la fondation d'un prix annuel, laisser une preuve de l'intérêt qu'il portait à l'agriculture dont il était un des champions les plus éclairés par ses connaissances pratiques et théoriques.

Ce prix ne pouvait avoir une meilleure destination cette année que celle que vous lui avez donnée en le décernant

à Mme Claudot qui, profitant d'une grande partie des eaux de la Moselle pour sa fabrique, a su les utiliser ensuite pour l'irrigation de 9 hectares, dont 6, d'abord terrains improductifs, ont été transformés par elle en prairies magnifiques, et les 3 autres, nouvellement achetés, sont en voie de subir la même amélioration.

Les étables, très-bien tenues, fournissent aux ouvriers de l'établissement un lait excellent.

M. Séguin, à Saint-Étienne.

Au-dessus de la commune de Saint-Étienne, sur le flanc du Gris-Mouton, existe une vaste étendue de terrains communaux arides et couverts de rochers granitiques. Il y a quelques années, M. Séguin en acheta 6 hectares, et, tantôt seul, tantôt avec l'aide d'un ouvrier, il est parvenu à mettre en état de culture et de production, en nature de prés ou de champs, près de 3 hectares de ce terrain jusqu'alors improductif.

Cette conquête, sur un sol aussi ingrat, vous a paru mériter à cet intrépide défricheur une médaille de 1re classe.

M. Thiaville, Jean-Nicolas, à Pouxeux.

Dès 1841, M. Thiaville, cultivateur laborieux, achète un hectare et demi de terrain, qu'il nivelle et draine pour en faire une prairie d'un assez bon rapport.

Depuis, il parvient à mieux cultiver les champs qui lui appartiennent ou qu'il tient en location, et cela par le défrichement et par l'arrachage d'une assez grande quantité de pierres dont quelques-unes ont été extraites à la mine.

Actuellement ses récoltes lui permettent de nourrir jusqu'à 7 têtes de bétail, et les eaux de la féculerie qu'il construit

augmenteront encore le rendement de sa petite prairie, surtout s'il en améliore et en augmente dans certains points le drainage. Ces travaux nous ont paru mériter à leur auteur une médaille de 2e classe pour l'encourager à continuer.

M. Jacquot,
instituteur aux Granges-de-Plombières.

La maison d'école des Granges-de-Plombières, dominée par un coteau et par les arbres de la forêt, était humide et malsaine, ce qui la rendait presque inhabitable.

La commune obtint la cession de 70 ares de cette forêt, qui furent annexés à l'école. Les arbres furent abattus, mais il restait un sol couvert de roches et sillonné de ravins, que les ressources de la commune ne permettaient pas de faire défricher.

Sans s'inquiéter s'il en profitera, M. Jacquot se met bravement à l'œuvre avec sa famille : n'ayant que l'aide de ses bras et sacrifiant même les quelques économies qu'il peut faire, il parvient à se créer d'abord un jardin, puis il poursuit son travail, enlève les pierres, comble les ravins, ramène à la surface le peu de terre qui existe; par ce moyen il est arrivé, dans ces trois dernières années, à mettre en culture près d'un demi hectare de ce terrain.

La surface du défrichement est sans doute peu considérable, si nous nous en tenons aux termes de notre programme, mais l'abnégation et le dévouement de M. Jacquot augmentent de beaucoup le mérite de son entreprise, dont la commune d'ailleurs lui sait gré.

Aussi, votre Commission vous propose-t-elle de donner à ce courageux instituteur une médaille de 2e classe.

M. Maurice, maire de Fresse.

Avant le cantonnement de ses droits d'usage, la commune

de Fresse possédait 242 hectares de forêts ou plutôt de terrains soumis au régime forestier, car plus de la moitié de cette étendue avait été complétement détruite par les délits et les abus du pâturage. Le reste, peuplé de jeunes bois, ne donnait qu'un produit insignifiant. Avec des ressources plus que modiques, la commune entreprit de rendre à la production ces terrains dénudés. Elle prohiba l'entrée des bestiaux en forêt, vendit les herbes aux riverains et employa le produit de cette vente au repeuplement. Pendant plus de trente ans, cette idée fut poursuivie avec une constante persévérance. Cependant le maire et le conseil municipal y ajoutèrent encore 43 hectares de terrains communaux qui furent soumis au régime forestier. Le reboisement doit être effectué dans dix ans et tout indique que ce délai ne sera pas dépassé.

Pendant sa longue administration, M. Maurice, maire de Fresse, a imprimé à ces travaux une vive impulsion. Il leur a donné une nouvelle vigueur, et c'est à lui, c'est à son influence, à son activité qu'on est redevable d'une grande partie de ces améliorations.

Une telle suite dans des vues de progrès a paru à votre Commission digne d'être récompensée, et nous demandons une médaille d'argent, de 1re classe, pour M. Maurice, maire de Fresse.

M. Vial, Charles-Alexandre, du Val-d'Ajol.

Après avoir acheté, en 1843, un terrain communal d'une surface de plus de 8 hectares, sur le versant N.-E. d'un coteau trop rapide pour être livré à la culture, M. Vial fit immédiatement une plantation d'épicéas, de hêtres et de bouleaux sur ce terrain couvert jusqu'alors de genévriers, de houx, de bruyères, et par là même presque improductif. Quelques points seulement servaient de pâturage aux brebis d'une ferme voisine.

Le sol, quoique rocailleux, est de bonne qualité, la plantation réussit donc et aujourd'hui ce terrain est couvert d'arbres d'une très-belle venue.

Dès 1852, le Comice de Remiremont accordait à M. Vial une de ses primes, aujourd'hui vous lui décernerez une médaille de 1re classe.

M. Gravier, Jean-Nicolas, à Basse-sur-le-Rupt.

Autrefois, dans la montagne, il n'existait que de grands fours où l'on cuisait pour 15 jours, 3 semaines et souvent plus, un pain qui, bientôt, se durcissait ou se moisissait.

Gravier, Jean-Nicolas, sans aucun apprentissage, guidé par son intelligence naturelle, imagina de construire de petits fours avec l'aire pavée de grès sur champ et la voûte surbaissée, construite en briques.

Cette innovation permettant une grande économie de combustible et fournissant le moyen de renouveler à volonté la provision de pain, a été accueillie de longue date à Basse-sur-le-Rupt et dans les communes environnantes où Gravier a été appelé à construire près de 200 de ces fours qui, au dire de ceux qui les emploient, présentent de notables avantages quant à la sûreté, la commodité et l'économie. Gravier, malgré son âge avancé, continue à construire la plus grande partie des fours que l'on établit dans le pays.

Il a donc rendu et rend encore à l'économie rurale un service qui mérite une récompense : nous vous demandons pour Jean-Nicolas Gravier une médaille de 2e classe.

M. Larché, employé de la préfecture.

Un grand nombre de propriétaires s'occupent dans les Vosges de la culture des abeilles. Presque tous, avec des soins, obtiennent des résultats avantageux, et de temps en

temps la Société a pu encourager cette branche agricole. Mais il est rare de trouver des amateurs qui, quoique ne se livrant à l'éducation des abeilles que sur une petite échelle, le fassent d'une manière raisonnée, par le choix des meilleurs principes que l'expérience ait fait découvrir jusqu'à nos jours.

Nous avons, cette année, rencontré un de ces hommes qui, prenant exemple sur les abeilles, butine dans toutes les publications apicoles, et par là a pu se créer d'ingénieux moyens pratiques que l'expérience, nous l'espérons, viendra confirmer.

C'est M. Larché, employé de la préfecture, qui se délasse de ses heures de bureau en se livrant avec ardeur à l'arboriculture et à l'apiculture.

Vous récompenserez le travail raisonné et les applications judicieuses de M. Larché, en lui donnant une médaille de 2e classe.

M. Moinel.

Après avoir dirigé les travaux d'irrigation sur les communes de Dogneville, d'Essegney et de Saucourt, M. Moinel a préparé deux plans en relief représentant une prairie, l'un avant l'irrigation et l'autre après. Par leur aspect, on peut se rendre compte facilement des travaux à entreprendre pour arriver à une irrigation bien entendue. Aussi, Messieurs, avez-vous décerné à M. Moinel une mention honorable.

Nous regrettons d'être dans l'obligation de refuser des récompenses à de grands travaux dans des feignes dont la couche de tourbe est tellement épaisse et compacte qu'il est impossible, malgré tous les efforts, d'arriver à un point d'amélioration quelconque; ainsi qu'à un défrichement de plusieurs hectares de forêts qui, quoique bien fait et ayant nécessité beaucoup de main d'œuvre, se trouve sur un sol trop maigre, trop en pente et trop éloigné de l'habitation pour pouvoir être cultivé avec avantage.

Dans d'autres cas, les travaux n'ayant pas encore produit tous les résultats qu'on peut attendre et laissant à désirer sur beaucoup de points, les demandes ont été ajournées.

Malheureusement, comme toujours, nous avons eu des demandes relatant des améliorations qui n'existaient pas.

Aussi la Société a décidé, d'après l'opinion de la Commission, que pour faciliter la vérification des demandes, celles qui viendraient d'un arrondissement ne seraient primées, s'il y a lieu, que l'année même de la distribution des grandes primes du Gouvernement dans cet arrondissement. Cela ne fait d'ailleurs que confirmer ce qui est en usage, la même personne ne pouvant obtenir de nouvelle prime en agriculture qu'après une période de 5 ans.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL,

PAR M. J. CONUS,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ;

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Je lisais dernièrement, dans une histoire littéraire, que les Saxons conquérants de la Grande-Bretagne étaient ignorants et grossiers comme le sont encore aujourd'hui les charretiers dans les Vosges. C'est bien de l'honneur que nous a fait M. Taine de penser à nous; qu'il nous permette cependant de ne pas le croire sur parole. Dans un autre ouvrage, — *La France, livre de lecture courante,* — ouvrage excellent d'ailleurs, les auteurs (1), parlant de l'imagerie spinalienne, la traitent sans façon de barbouillage dont le plus grand mérite est le bon marché. Qu'en dites-vous, Messieurs? Nous voilà certes bien classés, nous et nos productions artistiques! Par bonheur, ces jugements ne sont pas sans appel, et les faits sont là pour répondre! Si jadis on a pu, sans vouloir nous flatter, dire que les Vosges étaient la Béotie de la France, et ses habitants des

---

(1) MM. Manuel et Alvarès.

sauvages et des loups; si les Saint-Nicolas et les soldats de papier d'Épinal faisaient piteuse figure sur les feuilles à un sou de la maison Pellerin, les choses, il faut en convenir, ont bien changé depuis. Tous nos charretiers, ou à peu près, savent lire aujourd'hui, et même ils parlent à leurs chevaux avec une douceur et une politesse relatives. Quant aux images d'Épinal, elles défient maintenant pour la perfection du dessin, sinon pour les couleurs, la critique des juges les plus difficiles; aussi continuent-elles à faire le tour du monde avec la même vogue qu'autrefois.

Il y a plus, l'imagerie, qui ne se proposait que d'amuser les enfants, veut encore servir à leur instruction. Sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, elle entre dans une voie nouvelle, et va populariser l'histoire, la géographie et les sciences naturelles, par des tableaux frappant les yeux et encadrés de légendes courtes, substantielles et faciles à retenir.

Eh bien! c'est ce département tenant la tête de l'instruction primaire, et appelé par l'imagerie à bon marché à vulgariser les grandes découvertes de la science, qui se voit méconnu et l'objet des plus injustes dédains. Les voilà, ces Parisiens si fiers d'une supériorité que personne ne conteste! ils parlent avec un aplomb superbe de ce qu'ils ne connaissent pas, et rien de ce qui vient de la province ne saurait trouver grâce à leurs yeux. Paris, je le veux, à distance, et vu par son beau côté, est une ville de splendeurs et de merveilles; les lettres et les arts y comptent leurs plus glorieux représentants, mais est-ce une raison pour croire et dire qu'on ne peut vivre et qu'on ne vit réellement qu'à Paris, et que, pour un homme intelligent, hors de Paris il n'y a point de salut? Gardons-nous de laisser passer, sans protester, cette idée fausse, dont la conséquence serait la désertion de la province, fléau aussi funeste pour le pays que la désertion des campagnes. Laissons dire les Parisiens, et n'envions pas leur vie fiévreuse et dévorante; les avantages de Paris, mis à la

portée de tous depuis les chemins de fer, ne doivent pas nous faire dédaigner la bonne vie de province qui a bien aussi ses charmes et ses compensations. C'est l'avis d'Edmond About, qui ne passe pas pour un sot, quoique lorrain, et il y a bien du vrai dans cette boutade du brillant écrivain contre Paris et la société parisienne. Voici comment il fait parler un parisien fatigué de la grande ville et réfugié en province :

« Décidément, pensait-il, j'aborde au port de la véritable vie après un long voyage sur des océans de papier peint. Lorsqu'il se transportait en imagination au milieu de ce grand Paris qu'il avait quitté la veille, il n'y voyait qu'un tohu-bohu de choses ruineuses et méprisables, un troupeau de viveurs cosmopolites tondu par une horde de nomades affamés, un combat de vanités stupides, d'avidités sans pudeur, d'ambitions sans principes; point de repos, point de bonheur, point d'amour et presque plus d'esprit; la conversation éteinte faute de loisir, les salons désertés pour l'écurie, le tripot et le fumoir; les femmes presque aussi affairées que les hommes, les mondes mélangés et confondus; les duchesses et les drôlesses parlant le même argot et affublées des mêmes chiffons, les bourgeois eux-mêmes corrompus par la rage de paraître, l'universalité des gens entraînée à manger son capital avec ses revenus ; les épargnes du passé et les réserves de l'avenir fondues, volatilisées, anéanties dans ce creuset surchauffé où l'on jette bon an mal an dix milliards, la grande moitié du revenu national. C'est la province qui produit et Paris qui consomme; on ne travaille, on ne pense, on ne cause, on n'aime, on ne vit qu'à cent lieues de ce foyer destructeur. Heureux les peuples qui n'ont pas de capitale? Quand reviendra le temps où les villes de dix mille âmes se suffisaient le plus agréablement du monde, où une société polie, lettrée, galante et gaie vivait sur elle-même dans chaque petit coin, et n'attendait ni ses idées, ni ses modes, ni ses ridicules par le courrier de Paris? »

Je reviens à nos Vosges. Non, Messieurs, notre département n'est pas resté en arrière dans la voie du progrès, et les étrangers, chaque année plus nombreux, qui explorent nos belles vallées, emportent de notre pays et de ses habitants une idée favorable et un bon souvenir. Sans doute, les Vosges ne sont pas, comme certains centres privilégiés, dotées du haut enseignement des Facultés; mais la vie intellectuelle n'y est pas morte pour cela, et même, peut-on dire, le goût des choses de l'esprit et de l'art y est assez répandu et assez vif. On l'a bien vu, il y a quelques années, quand le Ministre de l'Instruction publique voulut, suivant la mode anglaise, créer en France des lectures du soir et des conférences publiques. Épinal a eu aussitôt ses volontaires de l'enseignement libre, et un nombreux public d'élite, par son empressement et son assiduité, témoigna de son ardeur pour les jouissances littéraires, et de son goût pour les études scientifiques. La Société d'Émulation ne pouvait voir avec indifférence ce mouvement des esprits; aussi voulut-elle contribuer, pour sa part, à cet essai de décentralisation littéraire, en prenant sous son patronage un genre d'enseignement si nouveau parmi nous. En cela elle ne faisait que suivre ses traditions; car, depuis quarante ans qu'elle existe, elle n'a cessé d'encourager, sans bruit, mais non sans succès, le mérite partout où elle pensait le rencontrer. Tel est le but de nos concours littéraires et artistiques. Nous n'avons certes pas la naïveté de croire que des récompenses académiques, même les plus hautes, aient la vertu de faire pousser des hommes de génie, artistes, prosateurs ou poètes. Mais n'est-ce rien que d'éveiller ou d'entretenir dans les esprits le goût des grandes et belles choses, et de réchauffer les nobles sentiments qui sont le privilége et l'honneur de la nature humaine? Qu'on ne dise pas : la poésie se meurt, la poésie est morte, notre siècle affairé et positif est un siècle de prose, et le temps des vers est passé. Non, Messieurs, la poésie n'est pas morte, car elle est immortelle comme le cœur de l'homme dont elle est l'interprète. Un moment

elle paraît languir, on la croit morte, mais c'est pour renaître, à son heure, plus brillante que jamais de jeunesse et de beauté. Demandez plutôt à nos aînés ce qu'a été, au commencement du siècle, ce magnifique réveil de la poésie, quand les Lamartine et les Hugo tenaient sous le charme la nation tout entière. Le croira-t-on? Eh bien! jamais nous n'avons eu plus de poètes et de faiseurs de vers que de notre temps. Chaque année, M. Saint-Marc Girardin reçoit trois ou quatre cents volumes de vers, — rien que cela, et il s'en publie bien d'autres, sans compter les poëmes inédits. — Mais le moyen de lire tant de vers, un volume et plus par jour? C'est tout simplement impossible. Que fait alors le savant et spirituel académicien? Il met en quarantaine, dans sa bibliothèque, tous ces enfants des Muses, et laisse au temps le soin de faire le triage. Cinq ou six ans après, il vient les passer en revue, et faire le dénombrement des morts et des vivants. Hélas! que sont devenues toutes ces fleurs poétiques :

Mais que sont devenues les neiges d'antan?

Ce n'est pas le talent qui manque à ces œuvres; mais, pour le moment, le public est distrait par d'autres intérêts. La langue des dieux a fait place à l'argot de la Bourse, les actions d'*Apollon Phœbus* sont en baisse, et la hausse se porte sur *Mercure*, le dieu des affaires et des voleurs. Raison de plus pour nous, Messieurs, d'encourager les heureux essais de ceux qui restent fidèles au culte désintéressé des lettres.

Voici les noms et les titres de ceux que vous avez jugés dignes de récompenses.

M. Arsène Thévenot, vérificateur des poids et mesures à Troyes, a présenté pour le concours un volume de poésies intitulé : *Les Villageoises*, titre assez peu justifié par nombre de pièces du recueil. M. Thévenot ne va pas chercher sa poésie bien loin; il la trouve autour de lui, dans les

lieux qu'il habite, dans les personnes qui l'entourent et surtout en lui-même. Cela lui donne une physionomie particulière, et, sans avoir une personnalité bien tranchée, il est quelqu'un, il est lui, et, franchement, cela fait toujours plaisir de voir un homme, on voit tant de masques ! Comme champenois et bon champenois, il aime à chanter sa terre natale, cette brave terre de Champagne si féconde en poëtes et en hommes d'esprit, malgré le dicton populaire. Le sonnet suivant, qu'il lui a consacré, ne manque ni d'émotion ni de vérité :

A MA CHAMPAGNE.

On a beau te railler, ô ma belle Champagne !
En disant que tu n'as qu'un aspect désolé,
Qu'au milieu de tes champs toujours l'ennui vous gagne,
Et, comme en un désert, qu'on s'y trouve isolé ;

On a beau me vanter des pays de cocagne,
Riches de mille biens dont on est accablé,
Où l'homme, ne rêvant que châteaux en Espagne,
Loin d'être plus heureux n'en est que plus troublé.

On ne fera jamais, ô province chérie !
Que je puisse un instant au sol de ma patrie
Préférer les splendeurs d'un sol plus fortuné ;

Et je dirai toujours, dans une foi profonde,
Pour mon cœur et mes yeux, aucun pays du monde
N'a le charme puissant des lieux où je suis né !

La *Visite au Paraclet*, pièce adressée au baron Walkenaër qui y a répondu par une charmante épître en vers, est d'un caractère différent ; elle est plus haute de ton, sans tomber dans un lyrisme déclamatoire. En voici quelques strophes :

Oui! c'est là qu'Héloïse, au fond d'un monastère,
Ensevelit ses jours dans l'ombre et le mystère,
Déplorant d'un époux l'absence et les malheurs;
Et c'est là — pour tromper ses chagrins et ses peines —
Qu'elle écrivit aussi ces lettres toutes pleines
Du sentiment de ses douleurs.

Héloïse! Abélard! Quels noms et quels exemples!
Et quels plus grands héros méritèrent des temples
Par le cœur et l'esprit, par la tendresse et l'art?
Oh! comme avec les pas s'égare la pensée
Dans ces lieux où tout parle à l'âme intéressée
Et d'Héloïse et d'Abélard;

Mais que sont devenus les monuments antiques
Où se réfugiaient ces colombes mystiques
Dont Dieu faisait la foi, l'amour et l'avenir?
Ces murs où six cents ans habita la prière,
Comment donc se sont-ils en allés pierre à pierre
En ne laissant qu'un souvenir?

En feuilletant le volume au hasard, mes yeux tombent sur la strophe suivante, la dernière du morceau. *Voici l'Hiver* :

N'oubliez pas non plus ceux qui manquent d'asile,
Et qui vont mendiant, femme, enfant ou vieillard,
Et ceux qui font entendre, en parcourant la ville,
L'orgue de Barbarie ou le chant savoyard;
Car le Seigneur plein de sagesse
Ne mit d'un côté la richesse
Et de l'autre la pauvreté,
Que pour laisser la jouissance
Aux uns de la reconnaissance
Aux autres de la charité!

Il me serait facile de multiplier les citations, mais à quoi bon? Je dirai seulement que ce volume, d'un intérêt local, peut se faire lire de ceux qui aiment encore les vers. La

langue est saine, le vers souple et facile, et la rime ne commande pas trop de sacrifices au sens et à la justesse de l'expression ; le fond d'ailleurs est irréprochable. L'auteur a de l'esprit, de la verve et de l'imagination ; il sait écrire et peindre. Est-ce donc un chef-d'œuvre que son livre? Non, assurément ; c'est l'œuvre estimable d'un homme de goût et de talent qui use noblement des loisirs que lui laisse son emploi. M. Thévenot est un membre de cette innombrable phalange de poètes sans nom, dont je parlais tout à l'heure, qui trouvent, dans le commerce des Muses, un agréable délassement et une diversion aux travaux sérieux et aux devoirs de la vie. Tous ces mérites divers vous ont fait juger M. Thévenot digne d'une médaille d'argent, de 1re classe.

Melle Adolphine Bonnet, de Muret (Haute-Garonne), vous a adressé, cette année, une pièce de vers, *l'Heure de Grâce*. Quelques longueurs, des lieux communs, un certain nombre d'incorrections et l'abus du poignard, dont Melle Bonnet ne sait pas se servir et qu'elle fera bien désormais de laisser au mélodrame, déparent des qualités réelles et un vrai talent de versification au service de pensées souvent élevées et poétiques, qui lui ont valu déjà plusieurs récompenses, à Épinal, à Perpignan et à Paris. Une mention honorable est accordée à Melle Bonnet.

Le nouveau recueil de chansons de M. Chaput, lauréat du dernier concours, se recommande par les mêmes qualités que le précédent. Il y a du sel, de la malice, de la gaieté, du sentiment ; on y voudrait plus de trait, de relief et de piquante nouveauté. Le titre — *Coups de brosse poétiques d'un peintre en bâtiments* — est plaisant sans doute; mais, dans une œuvre d'art, la brosse ne suffit pas, il faut encore le pinceau pour achever l'ébauche. Que M. Chaput se défie un peu de sa facilité, qu'il travaille sa langue et n'oublie pas que

Un vers n'est jamais bien, quand il peut être mieux.

L'*Armorial des villes, bourgs et villages de la Lor-*

raine, du Barrois et des Trois-Évêchés, de M. Lapaix, membre de la Société d'archéologie lorraine, est un ouvrage important qui nous manquait et qui comble une véritable lacune. Peu d'œuvres héraldiques aussi utiles pour les études historiques ont été publiées depuis quelques années. Ce travail a demandé à son auteur d'immenses recherches, pour réunir et utiliser tant de matériaux dispersés çà et là. Le texte, puisé aux meilleures sources, donne exactement, sauf quelques erreurs de détail, l'historique de chacune des villes dont M. Lapaix a reproduit les armoiries, et ces armoiries elles-mêmes, copiées sur des documents authentiques, sont d'une exactitude qui laisse bien loin l'*Armorial général de France* rempli d'erreurs et d'inexactitudes; enfin l'exécution typographique de ce beau volume est irréprochable. Tels sont les titres de M. Lapaix à la médaille de vermeil qui va lui être décernée.

La tête de Christ de M. Jacquinot, peintre verrier, se recommande par des qualités sérieuses; elle est correctement dessinée et la couleur est bien en harmonie avec le sujet; seulement la figure a les traits un peu juvéniles. Cet artiste mérite d'être encouragé, et la récompense accordée à ses travaux sera un moyen de remettre en honneur, dans les Vosges, l'art des peintres verriers si propre à la décoration des monuments religieux. C'est pourquoi votre Commission vous a proposé de décerner à M. Jacquinot une médaille de bronze.

Vous avez reçu de M. Alexis Henriot, de Rambervillers, un *Nouveau traité historique, théorique et pratique du calendrier*. Cet ouvrage, en partie de compilation, témoigne d'une étude approfondie de la matière. Il sera consulté avec fruit par ceux qui ont à faire des recherches ou des vérifications de dates. On y trouve la description d'un calendrier perpétuel mécanique, au moyen duquel on peut à l'instant reconstituer sous ses yeux le calendrier d'une année quelconque de l'ère chrétienne Pour ce travail, M. Henriot a obtenu une médaille de bronze.

M. Mathieu dit Klarmann, organiste à Vesoul, a offert, en qualité de Vosgien, à la Société d'Émulation des Vosges, sa *Méthode élémentaire de piano appliquée à l'harmonie.* Cette méthode a été diversement appréciée par les juges compétents qui ont eu à l'examiner; néanmoins, en raison des résultats obtenus par les maîtres qui l'ont pratiquée et des grands noms des musiciens sous le patronage desquels elle a été publiée, vous avez voulu, en donnant à M. Klarmann une médaille d'argent, de 2e classe, l'encourager à compléter son œuvre par une seconde partie annoncée, qui doit traiter de l'harmonie.

Pendant que partout, dans les villes, on encourage l'étude de la musique, voici que le petit village de Deyvillers, lui aussi, a sa Société musicale : chant et fanfare. On peut bien dire que cette Société est née de rien : maîtres, instruments, argent, tout manquait, mais la bonne volonté, la persévérance et d'intelligentes économies faites par les jeunes gens de l'endroit ont vaincu tous les obstacles. Les progrès bien constatés de ces volontaires de la musique et le bon exemple donné aux autres villages des environs vous ont paru mériter un encouragement. C'est pourquoi vous avez accordé une médaille de 2e classe et une subvention de 100 fr. à la Société musicale de Deyvillers.

C'est avec le plus vif plaisir que vous avez vu la *Société pour l'instruction élémentaire de Paris* accueillir toutes vos propositions en faveur de ceux qui se sont dévoués à l'enseignement. Une médaille d'argent a été accordée à M. Perron, architecte à Remiremont, pour ses cours gratuits de dessin. Les leçons de cet artiste de talent ont produit d'excellents résultats, et son exemple ne saurait manquer de trouver des imitateurs. Les autres récompenses ont été décernées à des instituteurs et institutrices. On se plaint, je le sais, d'entendre toujours parler des instituteurs, trop portés par là à s'exagérer leur importance et à concevoir des sentiments d'orgueil. Mais ceux qui parlent ainsi n'ont pas vu de près ces fonctionnaires estimables

et dévoués, qui méritent mieux que des éloges, et qui ne marchandent pas, eux, leur temps ni leur peine, si peu rétribués cependant. Voici la liste des plus méritants, mais non des seuls méritants.

Des médailles d'argent ont été accordées à MM. Pelletier, instituteur à Bulgnéville, et Thouvenot, à Épinal.

Des médailles de bronze, à MM. Marchand, instituteur à Celles; Leroy à Cheniménil; Laveine à Ville-sur-Illon.

Des mentions honorables, à MM. Haumonté, instituteur à Nomexy; Dillet, à Médonville; Mathieu, à Montmotier; Diolez, à Girecourt; Badonnel, à Laveline-du-Houx; Hayotte, à Rupt; Druaux, à Aouze, et Thiéry, à Vicherey; à M[lles] Rougirel, institutrice à Basse-sur-le-Rupt; Prévost, à Pargny-sous-Mureau.

Un mot encore et je finis. Notre Société, Messieurs, ne se borne pas à récompenser les travaux des autres, elle donne encore elle-même l'exemple du travail. Pourquoi ne parlerais-je pas de l'excellente publication des *Documents rares ou inédits de nos archives*, faite au nom de votre commission historique, et avec la collaboration particulière du jeune et intelligent archiviste qui vient de vous raconter l'intéressante histoire des Volontaires Vosgiens de 91 et de 92. L'accueil favorable trouvé auprès du public par cet utile recueil me dispense de le louer longuement, et de fournir ainsi matière aux épigrammes des plaisants contre les compliments que s'adressent les membres des sociétés savantes. L'Académie française elle-même n'a pas échappé à ce genre de reproche. Quelqu'un n'a-t-il pas dit que tous les discours des Académiciens peuvent se résumer en ces mots: « Monsieur, vous êtes un grand homme. — Monsieur, vous en êtes un autre. » — Quoi qu'il en soit, laissons dire les gens, poursuivons courageusement l'œuvre commencée et contribuons ainsi, pour notre part, au grand travail historique qui sera le plus beau titre d'honneur de notre siècle. Le temps n'est plus où l'on écrivait l'histoire avec des traditions incertaines, et où l'on ne voyait dans les faits qu'une matière d'ampli-

fication à revêtir des ornements du style. Depuis les beaux travaux historiques des Thierry, des Guizot et de tant d'autres, l'histoire est entrée dans une voie nouvelle, et c'est en remontant aux sources qu'elle donne à chaque époque sa vraie physionomie. Quand donc vous aurez réuni et mis à la portée de tous les documents qui intéressent le pays, vous aurez rendu possible la tâche de celui qui aura l'ambition et le talent d'écrire l'histoire des Vosges, c'est-à-dire une page détachée de l'histoire de la grande patrie, de la France.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance solennelle
et publique du 26 novembre 1868.

I.

**Primes du Gouvernement
attribuées spécialement, cette année,
à l'arrondissement de Remiremont.**

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation du département des Vosges, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

Une prime de 300 fr. à l'Association de la prairie du Gazon, et une médaille de vermeil à M. Poirot, secrétaire de la mairie à Saint-Nabord (Remiremont), pour création et irrigation de 40 hectares de prairies.

Une prime de 200 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Thiaville, François-Stanislas, propriétaire à Dela-sur-le-Rupt, commune de Saint-Etienne (Remiremont), pour sa bonne exploitation.

Une prime de 200 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Gravier, Lambert, cultivateur et garde champêtre à Basse-sur-le-Rupt (Vagney), pour défrichements et bonne exploitation.

Une prime de 100 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Gravier, Victor, cultivateur à Saint-Nabord (Remiremont), pour défrichements et prairies.

Une prime de 100 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à MM. Balland, frères et sœurs, cultivateurs à Julienrupt, commune du Syndicat-de-Saint-Amé (Remiremont), pour bonne exploitation et défrichements.

II.

Récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille d'argent à M. Perron, architecte à Remiremont, pour ses cours gratuits de dessin.

Une médaille d'argent à M. Pultier, instituteur public à Bulgnéville.

Une médaille d'argent à M. Thouvenot, instituteur libre à Épinal.

Une médaille de bronze à M. Marchand, instituteur public à Celles.

Une médaille de bronze à M. Leroy, instituteur public à Cheniménil (Docelles).

Une médaille de bronze à M. Laveine, instituteur public à Ville-sur-Illon.

Une mention honorable à M. Haumonté, instituteur public à Nomexy (Châtel).

Une mention honorable à M. Dillet, instituteur public à Médonville (Bulgnéville).

Une mention honorable à M. Mathieu, instituteur public à Montmotier (Fontenoy-le-Château).

Une mention honorable à M. Diolez, instituteur public à Girecourt.

Une mention honorable à M. Badonnel, instituteur public à Laveline-du-Houx (Docelles).

Une mention honorable à M. Hayotte, instituteur public à Rupt.

Une mention honorable à M. Druaux, instituteur public à Aouze (Châtenois).

Une mention honorable à M. Thiéry, instituteur public à Vicherey (Châtenois).

Une mention honorable à Mlle Rougirel, institutrice publique à Basse-sur-le-Rupt (Vagney).

Une mention honorable à Mlle Prévost, institutrice publique à Pargny-sous-Mureau (Neufchâteau).

8

III.

Récompenses agricoles ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

PRIX CLAUDEL.

Une médaille de vermeil à Madame Claudot, fabricante à Éloyes (Arches), pour ses prairies.

DÉFRICHEMENTS.

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Séguin, cultivateur à Saint-Étienne (Remiremont).

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Jacquot, instituteur aux Granges-de-Plombières (Plombières).

DÉFRICHEMENTS ET PRAIRIES.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Thiaville, Jean-Nicolas, cultivateur et féculier à Genémont, commune de Pouxeux (Arches).

REBOISEMENTS.

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Maurice, Jean-Joseph, maire de Fresse (le Thillot).

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Vial, Charles-Alexandre, propriétaire au Val-d'Ajol.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Gravier, Jean-Nicolas, à Basse-sur-le-Rupt (Vagney).

APICULTURE.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Larché, chef de bureau à la Préfecture des Vosges, à Épinal.

TOPOGRAPHIE.

Une mention honorable à M. Moinel, ex-conducteur des ponts et chaussées à Épinal, pour son plan relief des prairies qu'il a créées et irriguées.

IV.

Récompenses du concours littéraire, artistique et industriel.

Sur les propositions de sa Commission du concours littéraire et artistique, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de vermeil à M. Constant Lapaix, graveur héraldique à Nancy (rue des Dominicains, 38), pour son ouvrage : *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés.*

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Arsène Thévenot, vérificateur des poids et mesures à Troyes (Aube), pour son volume de poésies : *Les Villageoises*.

Une mention honorable à Mlle Adolphine Bonnet, à Muret (Haute-Garonne), pour sa pièce de vers : *L'Heure de grâce*, (fragment d'un poème sur les Vosges).

Une médaille de bronze à M. Henriot, à Rambervillers, pour son *Traité historique, théorique et pratique du Calendrier*.

Une médaille de bronze à M. Jacquinot, peintre verrier à Épinal, pour la tête de Christ qu'il a exposée.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Mathieu (Klarmann), organiste à Vesoul, pour sa *Méthode élémentaire de piano appliquée à l'harmonie*.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une subvention de 100 fr. à la Société musicale et chorale de Deyvillers.

ÉTUDES MORALES,

PAR

M. Ch. CHARTON,

Membre titulaire.

AVANT-PROPOS.

Avec l'aide de l'histoire et de mes souvenirs personnels, j'ai écrit les *Études morales* dont voici les premières pages. Cet extrait comprend une série de chapitres où j'ai décrit les misères du bon vieux temps, la manie des grands noms, la force morale du pauvre, les bienfaits de la sobriété, la chasse insensée faite aux oiseaux, le terrible perfectionnement des engins de guerre, les déceptions du premier de l'an, enfin les exercices de l'esprit français. Les sujets sérieux n'ont pas le don de plaire à tout le monde, et les ouvrages où ils sont traités ne sont pas en général recherchés avec empressement. On les lit peu. Ces motifs m'ont engagé à donner à mes récits une forme qui pût les faire accepter. J'ai laissé parler les faits eux-mêmes, et j'ai évité de me perdre dans de longues et fastidieuses dissertations.

Ch. CHARTON.

ÉTUDES MORALES.

On rencontre encore assez souvent dans le monde des gens par trop arriérés qui se plaisent à exalter le temps passé et à décrier le temps présent. Trompés par des traditions erronées et admises sans examen, ils se persuadent et affirment que jadis tout allait de bien en mieux, et qu'aujourd'hui tout va de mal en pis.

« Le bon vieux temps, disent-ils, ne connaissait pas le suffrage universel, le recrutement, la télégraphie, les chemins de fer, les grandes expositions de l'industrie, les vaisseaux cuirassés, les fusils à aiguille, les machines à vapeur, les aérostats, la photographie, et toutes les autres inventions modernes qui font l'orgueil du siècle où nous vivons.

» Il n'en sentait pas d'ailleurs la nécessité.

» Sans doute il avait à souffrir, comme les générations actuelles, des guerres, des famines, des pestes, mais ces calamités étaient moins meurtrières, moins désolantes, moins ruineuses.

» Le peuple était plongé dans une douce et salutaire ignorance. Ses mœurs étaient simples et pures. Sa vie s'écoulait paisible et heureuse à l'ombre des châteaux, des couvents, des presbytères, des églises. Au besoin le roi, la noblesse, le clergé le protégeaient, le défendaient, le nourrissaient.

» Les loyers, les vêtements, les vivres ne coûtaient rien ou presque rien, et les impôts étaient d'un poids léger.

» C'était alors l'âge d'or, et maintenant c'est l'âge de fer. Et M. de Talleyrand a eu raison de dire : « Qui n'a pas » connu la société d'avant 1789 n'a pas connu le plaisir de » vivre. »

Hâtons-nous de dire, nous, que cette félicité tant prônée du bon vieux temps est complétement chimérique. On l'a déjà démontré bien des fois. Je vais essayer de le prouver à mon tour, et je n'irai pas chercher mes preuves hors du département des Vosges, mais je les puiserai dans les documents authentiques dont le premier volume vient d'être publié par le Comité d'histoire vosgienne.

Je les déroulerai dans leur ordre chronologique, à partir des siècles, depuis longtemps évanouis, jusqu'au grand et libéral mouvement politique de 1789, qui a fait disparaître du sol de la France tant d'iniquités, de priviléges et d'abus et justement condamné l'époque où, selon Segrais, « le moindre gentilhomme faisait le tyran sur ses terres, et où un conseiller au parlement faisait trembler tout le monde quatre lieues autour de lui. »

Au septième siècle, l'évêque de Sens, Gondelbert, se retira dans les montagnes des Vosges et fonda à Senones, sur les rives du Rabodeau, cette célèbre abbaye de Bénédictins qui dura près de douze siècles et qui compta parmi ses abbés les plus éminents, dom Calmet, l'historien de la Lorraine (1).

Désireux d'assurer à tout jamais la prospérité de son monastère, il en demanda la confirmation au roi des Francs, Childéric, qui la lui accorda en 661.

Ce prince, que ses sentiments pieux avaient déjà porté à sanctionner bon nombre d'établissements de ce genre, maintint Gondelbert dans la possession des grands biens qu'il

(1) On s'occupe actuellement de la restauration de son tombeau dans l'église de Senones. C'est un hommage bien dû à sa mémoire.

avait acquis ou reçus à titre de donation, et lui fit remise de tout ce que le fisc royal retirait des hommes et des serfs du monastère, ainsi que des manants qui en occupaient les terres.

En même temps et par privilége spécial, Childéric exempta l'abbaye de Senones « de toute dépendance, soit pour la justice, soit pour toute autre redevance. »

En échange de tous ces avantages, il n'exigea des moines qu'une seule chose, c'était de prier Dieu pour le salut du roi et le bonheur du royaume.

Mais rien ne fut changé à la pénible condition des hommes, serfs et manants, qui peuplaient les domaines du monastère, ils restèrent comme devant « taillables, corvéables et justiciables à merci. »

D'après la chronique de Saint-Symphorien de Metz, touchant la fondation d'Epinal, une épouvantable épidémie, connue sous le nom de *mal des ardents*, éclata dans le royaume de Bourgogne vers 970. Elle atteignit une foule immense de personnes de tout âge. Les malades étaient dévorés par un feu intérieur. Les uns perdaient les mains, les autres les pieds, et beaucoup les mains et les pieds à la fois. La plupart d'entr'eux succombaient dans d'horribles souffrances.

La médecine était impuissante à arrêter les ravages de ce terrible fléau, car elle était loin de posséder les connaissances et les moyens curatifs que les médecins de nos jours n'ont pu acquérir que par la persévérance de leurs études et de leurs recherches. Toute sa thérapeutique se bornait à peu près aux remèdes magistraux.

Abandonnés à eux-mêmes, les épidémiques durent mettre toute leur confiance, tout leur espoir dans l'intervention de la divine providence. Pour l'obtenir, ils se dirigèrent lentement, péniblement, de tous les points de la Bourgogne sur Épinal, et vinrent se recommander à la pitié de saint Goëry, dont les reliques étaient déjà et sont toujours déposées dans

l'église du lieu. Ils implorèrent en même temps l'assistance de l'évêque de Metz, Adalbéron, qui habitait souvent le château d'Épinal, ville placée sous sa domination. et ce prélat, dont la charité et le dévouement étaient sans bornes, les recevait chaque jour dans sa demeure, soignait et lavait lui-même leurs plaies, les consolait du regard et de la parole et ne cessait d'appeler sur eux la clémence et la protection du ciel. Mais malgré tout, l'épidémie, toujours plus active et plus cruelle, continuait d'entasser victimes sur victimes.

Le roi Henri II confirma, en 1003, la fondation du Chapitre des Bénédictines d'Épinal, par un acte qui énuméra les biens de toute nature appartenant à cette institution, et qui n'omit pas de déclarer que les serfs des deux sexes en faisaient partie.

Les serfs et les serves étaient attachés à la glèbe et n'avaient même pas la propriété de leur personne. La dignité humaine était tout à fait effacée chez eux. C'étaient de véritables bêtes de somme privées de toute liberté, même de celle de penser. On les condamnait aux travaux les plus durs et les plus pénibles Leur existence était pire que celle des sauvages de l'Amérique. On se les transmettait comme le bétail dont les fermes étaient meublées.

Cet odieux esclavage se prolongea jusqu'à la Révolution, et Louis XVI fut le premier à l'abolir dans ses domaines.

Dans ces temps-là les princes de l'église réunissaient, comme le fait de nos jours le Souverain Pontife, le pouvoir temporel au pouvoir spirituel, et faisaient assez volontiers la guerre pour conserver ou étendre leurs états et leur souveraineté. C'est ce qui arriva à Raoul de Coucy, évêque de Metz, sur la fin du XIVe siècle. Dans une lutte malheureuse qu'il soutint contre ses voisins, il épuisa inutilement ses troupes et ses finances, il fut vaincu et chassé de son évêché. Il se vit obligé de réclamer le secours de son cousin, Enguerrand, seigneur de Coucy et comte de Soissons, et il ne le fit pas en vain.

Enguerrand rassembla une armée, marcha sur Metz, attaqua l'ennemi, lẻ mit en déroute et rétablit son parent sur son trône épiscopal.

Mais cette glorieuse expédition coûta « seix mil frans d'or, de bon or et de juste poids, du coing du roy de France, » et cette somme fut naturellement mise à la charge de l'évêque de Metz. Raoul de Coucy était hors d'état de la payer; son trésor était vide et ses vassaux ruinés. Que fit-il pour se tirer d'embarras? Une chose qui lui parut aussi simple que légitime. Il engagea au comte de Soissons, par un acte daté du mardi après la Quasimodo de 1390, « les villes, bans et chatellenies d'Épinal, Rambervillers et Baccarat, avec tous leurs droits et revenus seigneuriaux, et avec tous leurs hommes et tous les biens de ceux-ci. » Le comte de Soissons devait en jouir et en disposer selon son bon plaisir, si la dette contractée n'était pas payée dans le délai fixé.

Il va sans dire que cet arrangement fut conclu sans consulter en aucune façon les malheureux habitants, dont les personnes et les propriétés étaient ainsi engagées.

Les guerres se renouvelaient sans cesse et semaient partout l'épouvante et la désolation. Que de villes, de bourgs, de villages entièrement détruits! Les villages de Moncel et d'Happoncourt comptèrent parmi ceux qui eurent le plus à souffrir. Leurs maisons furent réduites en cendres. Leurs habitants, dépourvus d'asile, se retirèrent dans les forêts, où ils furent exposés à toutes les privations et à tous les maux. Le calme ayant reparu pour quelque temps, ils songèrent à rentrer aux lieux qu'ils avaient quittés, à reconstruire leurs habitations et à y vivre avec l'espoir de ne plus en être expulsés. Mais ils étaient sans ressources et de plus gens de mainmorte, de condition serve et taillables à volonté, deux fois l'an, à Pâques et à la Saint-Remy. Ils s'adressèrent, pour obtenir des immunités et se créer les moyens de relever leurs demeures, à leurs seigneurs et maîtres Jean, comte de Salm, maréchal de Bar et Lorraine, Gérard

de Lignéville, bailli de Vosges, et Nicolas du Han. Prenant pitié de leur triste position, ces nobles personnages consentirent, le 15 avril 1469, à leur faire remise des tailles, servitudes et autres charges qui pesaient sur eux, sous la condition, néanmoins, que chaque habitant paierait chaque année trois gros de taille en monnaie coursable de Lorraine le lendemain de Pâques, une geline à la Saint-Remy, trois gros de taille et une geline le lendemain de Noël, et trois gros pour leurs fours, moyennant quoi ils pourraient y cuire leur pain quand bon leur semblerait. Les veufs et les veuves ne devaient que la moitié de cet impôt. Les autres droits seigneuriaux étaient du reste entièrement réservés.

Dans les beaux jours du paganisme, les grands et les petits prenaient à témoin de leurs faits et gestes les dieux et les demi-dieux de l'Olympe, et juraient par Jupiter, par Bacchus, par Mercure, par Hercule et autres divinités. Cette coutume a traversé les siècles et est arrivée jusqu'à nous, avec cette modification, qu'au lieu d'invoquer les dieux de la Fable, on invoque Dieu et les Saints. Si c'est un crime de lèse-divinité, beaucoup de gens le commettent sans s'en douter. Mais il était sévèrement puni sous l'ancien régime. Le duc de Lorraine, Charles III, le prouva bien par son ordonnance du 7 mai 1576.

Cette ordonnance défendait « à toutes personnes, de quelle qualité ou condition elles fussent, de renier, maulgréer, despiter ny aultrement blasphêmer par détestables serments le sainct nom de Dieu, de la Vierge et des Saincts et Sainctes du paradis. »

Les contrevenants encouraient les peines suivantes : pour la première contravention, ils étaient punis de vingt francs d'amende ou de vingt jours de prison, et pour la seconde, de cent francs d'amende et d'un mois de prison ; pour la troisième, on appréhendait leur personne « qui sera présentée en lieu publicque pour y demeurer teste nue et mains liées l'es-

pace de quatre heures, subjects à toutes injures et opprobres qu'on leur vouldra faire pendant le dit temps, et sans qu'il en puisse avoir par après action ni poursuite en cas d'injures ; » pour la quatrième, ils étaient expulsés du pays pour deux ans ; pour la cinquième, ils avaient la langue percée d'un fer chaud par le maître des hautes œuvres, et ils étaient en outre bannis pour quatre ans ; enfin, pour la sixième, reconnus incorrigibles, ils avaient la langue coupée « pour retrancher tout telz blasphêmes et empescher qu'ilz ne les puissent plus proférer. »

Cette ordonnance était rendue applicable aux membres du clergé qui, en cas de contravention, étaient condamnés, non à des peines corporelles, mais à des amendes assez fortes pour les préserver de toute récidive. Elle ne réussit pas toutefois à déraciner en Lorraine la vieille habitude de jurer, et le duc Henri se vit obligé, le 21 janvier 1611, de la promulguer de nouveau et d'en recommander la plus stricte exécution à tous ses gens de justice, pour qu'elle ne fût plus enfreinte ni directement ni indirectement.

Il est permis de penser que c'est dans le but de se soustraire aux rigueurs de cette pénalité barbare, qui fut également adoptée dans d'autres états, qu'on fit disparaître le mot *dieu* des jurons, « jarnidieu, sacredieu, pardieu, mordieu, » et qu'on le remplaça par le mot *bleu,* pour ne plus dire que « jarnibleu, sacrebleu, parbleu, morbleu, » et ne plus être traité de blasphémateur.

Qui le croirait? Ce code inhumain du XVI[e] siècle s'est tout récemment reflété dans une bourgade de Hongrie, celle de Jaszebereny, à l'occasion d'un tremblement de terre. L'autorité municipale de l'endroit, ignorante des lois physiques qui régissent notre globe, s'est figuré que cette secousse, qui paraît du reste l'avoir affreusement effrayée ainsi que la population, n'avait d'autre cause que les jurons et les blasphêmes, et elle a fait publier au son du tambour, en août 1868, « l'avis qu'ils sont sévèrement interdits, et que tout

contrevenant sera puni, sans distinction de personnes, de 25 florins d'amende et de vingt-cinq coups de bâton. » La civilisation aurait-elle oublié de passer par là?

Au XVI[e] siècle, les prétendus sorciers étaient bien gratuitement les plus infortunés des êtres. On les traitait aussi cruellement que les plus grands criminels. La prison, l'amende, la confiscation, la torture, la corde et le feu étaient les peines qu'on leur infligeait sans remords. On les traquait comme des bêtes fauves, on les arrêtait partout où on les trouvait, et on les condamnait sur des témoignages dictés par la superstition, la méchanceté, la haine, l'envie ou la vengeance.

Qu'on me permette d'entrer, pour mieux en faire ressortir la monstruosité, dans tous les détails d'un procès de l'espèce.

En 1594, le maire et les gens de justice du Chapitre de Saint-Dié, qui jouissait d'un pouvoir quasi souverain, s'emparèrent de la personne de Nicole Grillat, femme de Nicolas Louviat, maire de Gériviller, comme accusée de sortilége. On l'enferma dans les prisons de Bonan, d'où elle fut extraite le 17 novembre pour comparaître devant ses juges, siégeant dans la tour Mathiatte. Un tabellion, faisant les fonctions de greffier, était chargé de retracer fidèlement dans son procès-verbal ce qui allait se passer.

On rappela tout d'abord à la prisonnière qu'une autre sorcière, nommée Jeannon, femme de Jean Perrin, avec laquelle elle avait été confrontée, avait affirmé qu'elle se mêlait de sorcellerie; qu'elle, au contraire, l'avait toujours nié; que, suivant l'avis de MM. les maître échevin et échevins de Nancy, ses juges étaient décidés à lui appliquer la question, si elle ne voulait sauver sa pauvre âme par la confession entière de ses méfaits, et on l'adjura solennellement « sur les saints évangiles de Dieu » de dire la vérité.

On lui fit entendre « avec les propos les plus amyables » qu'elle ne devait avoir ni crainte ni honte d'avouer ses fautes; qu'elle n'avait pas à s'inquiéter de ce monde-ci, mais bien

de l'autre monde, où les damnés, qui s'étaient parjurés pour cacher leurs péchés, étaient privés éternellement de la vue de Dieu et de la gloire du paradis, et que ses aveux la rendraient bienheureuse, parce que le bon Dieu lui serait propice.

Nicole se recommanda à la pitié du tribunal, en le priant d'attendre, avant de faire d'elle ce qu'il voudrait, que la sorcière Jeannon fut conduite au bûcher, parce qu'au moment de mourir, cette femme pourrait rétracter l'accusation qu'elle avait portée contre elle.

A cela les juges répondirent qu'ils savaient bien qu'elle était sorcière et qu'elle avait été accusée de ce crime, non-seulement par la Jeannon, mais encore par deux autres sorcières brûlées le mardi précédent à Sarauville. A cette époque, on faisait souvent monter les sorciers sur le bûcher. On en brûla en Lorraine près de 900.

Sa prière ainsi repoussée, Nicole fut interrogée sur les faits qui lui étaient imputés.

N'avait-elle pas porté du fruit à la fille de Jean Thierry pour la guérir d'une maladie qu'elle lui avait fait contracter par ses vénéfices?

Elle répondit qu'en effet elle avait donné du fruit à la fille Thierry, mais que c'était par amitié, et non pour la guérir d'une maladie qu'elle ne lui avait pas occasionnée.

N'avait-elle pas également rendu malade sa servante Jeannon, pour la punir de ce qu'elle voulait quitter son service?

« Non, dit Nicole, ce n'est pas le mal qui l'a fait mourir. »

Et elle persista dans ses dénégations, malgré toutes les remontrances qui lui furent faites.

Là-dessus les juges la firent entièrement raser, à titre de prélude à la question, par la « vile personne », c'est-à-dire par le bourreau de Saint-Dié.

Cette opération terminée, l'interrogatoire fut repris, et pour l'amener à entrer dans la voie des aveux, on fit voir complaisamment à Nicole tous les préparatifs de la torture, « et le maître prest pour faire son debvoir là où elle ne vouldra pas convenir de ses maléfices. »

Nicole soutint toujours qu'elle n'était point sorcière, et que si le diable avait fait quelque chose en son nom, elle n'y pouvait rien.

On ne l'écouta pas, et sur l'ordre du tribunal, maître Jean, le bourreau, s'apprêta à lui « faire sentir la question, » mais auparavant, en homme charitable, il l'exhorta à tout avouer pour éviter « d'estre bien tourmentée. »

Cette exhortation n'ayant produit aucun effet, le bourreau mit les « grésillons » aux mains de la pauvre femme.

Les grésillons « gresillo, grillionés, » étaient des menottes qu'on faisait quelquefois rougir au feu avant de les appliquer.

Nicole poussa des plaintes et des gémissements, affirmant de nouveau qu'elle était innocente, et demandant « qu'on lui fasse pitié et miséricorde, car c'est sans aucun mérite qu'on lui faict sentir ceste rigueur. »

On lui ôta les grésillons, non pas à raison de son affirmation, mais « ad cause qu'elle a faict veoir de ne se sentir beaucoup d'iceux, » et pour l'en faire repentir, on l'étendit sur l'échelle, les mains et les pieds liés au point de lui déchirer les chairs.

L'échelle était un échafaud sur lequel on montait par des degrés en forme d'échelons, et où étaient exposés à la vue du public les criminels qu'on voulait noter d'infamie.

Nicole subit ce genre de supplice, mais sans cesser de soutenir qu'elle n'avait commis aucun crime.

Les juges ne la crurent pas et l'engagèrent à renoncer au diable et à sa puissance, et à prendre Dieu pour son maître.

Comme elle y consentit sans peine, maître Jean la délia et la fit asseoir sur l'échelle.

Dans cet état, on la pressa de nouvelles questions, auxquelles elle répondit qu'elle n'avait point d'autre maître que Dieu, qu'elle n'avait jamais été abusée par le démon, qu'elle demandait qu'on la fît mourir d'une autre mort, et que pour cela elle donnait tout son bien à qui de droit.

Cette réponse était loin de satisfaire ses juges. On la remit

à la question, et comme elle ne manifestait pas une trop vive douleur, le tribunal fut convaincu « que le diable portait la peine pour elle. »

On lui appliqua alors les redoutables tourillons, et, vaincue par la souffrance, la malheureuse finit par déclarer, contrairement à la vérité, que maître Persin — c'était le nom du diable — était son maître, et qu'elle conviendrait de tout pourvu qu'on la déliât.

En échange d'aveux complets, les juges lui promirent de faire cesser la torture.

Le désir d'en être promptement délivrée lui fit dire que le diable lui avait remis de la poudre grise, mais elle se rétracta tout aussitôt.

Les juges, mécontents, firent impitoyablement jouer les tourillons. En proie à des douleurs atroces, Nicole raconta alors que la poudre de maître Persin était, selon lui, très-malfaisante, puisqu'elle avait le pouvoir de faire mourir les gens et les bêtes, que cependant elle ne s'en était servie dans aucune occasion. Mais elle revint encore sur ses dires, et jura qu'elle n'avait jamais ni vu ni connu maître Persin, et qu'elle n'en avait reçu aucune espèce de poudre.

Après l'avoir ainsi fait passer par les trois épreuves des grésillons, de l'échelle et des tourillons, sans aucun résultat, le tribunal, pensant que l'heure des aveux n'était pas encore venue, eut enfin pitié d'elle, lui retira la question, la fit asseoir auprès du feu et s'éloigna, en la prévenant qu'il reviendrait l'interroger plus tard.

Le lendemain les gens de justice reparurent en effet et sommèrent itérativement Nicole de confesser ses maléfices, mais Nicole répéta avec fermeté qu'elle n'avait jamais vu maître Persin, que le démon ne l'avait jamais tentée, que toujours elle avait été bonne chrétienne, que toujours elle avait servi le bon Dieu et que, si elle était sorcière, elle le déclarerait sur sa foi.

On lui objecta que, si elle n'était pas sorcière, les femmes

brûlées récemment ne l'en auraient pas accusée, que ces femmes l'avaient vue au sabbat et qu'elles avaient même dépeint son costume.

Nicole repoussa énergiquement ces inculpations qu'elle traita de mensongères, et demanda « pour l'honneur de Dieu » qu'on la fît mourir plutôt que de la soumettre à de nouvelles tortures.

Convaincus que cette fois encore ils ne pourraient lui arracher l'aveu de ses prétendus crimes, les juges la renvoyèrent en prison et restèrent surpris de la voir aussi forte et se ressentant aussi peu du martyre qu'ils lui avaient infligé la veille.

Le procès-verbal de cet interrogatoire fut envoyé aux échevins de Nancy, et cette sorte de tribunal supérieur, qui ne se recommandait point par l'humanité de ses sentiments, décida qu'il serait plus amplement informé contre Nicole qu'il maintint en détention.

Il fallut donc qu'elle comparût une troisième fois, le 29 décembre 1594, devant ses juges, de nouveau réunis dans la sinistre tour Mathiatte, où les criminels justiciables du Chapitre de Saint-Dié étaient habituellement questionnés. On lui montra de rechef les grésillons, l'échelle, les tourillons et les autres instruments de supplice, et on la menaça « de la faire détirer » si elle persistait dans ses dénégations.

Nicole demeura inflexible. Les juges, devenus plus barbares, la firent alors coucher et lier sur la fatale échelle, où le bourreau la tortura si cruellement qu'elle demanda comme une faveur d'être brûlée sans plus tarder, tout en soutenant plus que jamais que c'était à tort que les méchants l'accusaient de sorcellerie.

Les juges se laissèrent à la fin attendrir et la firent réintégrer dans sa prison, après qu'elle eût une seconde fois renoncé au diable et pris Dieu pour maître. Elle leur réitéra en même temps l'offre d'abandonner ses biens propres à la justice pour recouvrer sa liberté, dont elle promit de ne faire

usage que pour aller mendier son pain, et il en fut fait mention au procès-verbal.

Cet acte ayant été transmis à Nancy, les échevins firent savoir aux juges de Saint-Dié « qu'il y avait matière de renvoyer Nicole jusqu'à rappel. »

On n'a pu retrouver aux archives de Saint-Dié les autres pièces de cette inique procédure, mais il est probable que, comme toutes les sorcières de son temps, la pauvre Nicole aura été déclarée atteinte et convaincue du crime de sorcellerie, et livrée ensuite au bourreau pour être étranglée et brûlée en place publique.

Quelques années plus tard, en 1603, un enfant de douze ans, Claude-Jean Perrin, de Remémont, autre sujet du chapitre de Saint-Dié, fut également condamné à mort et exécuté comme sorcier. On lui reprochait d'avoir hanté le sabbat, dansé et banqueté avec plusieurs sorciers et en présence d'un grand homme noir, dont la tête était armée de cornes, et renié Dieu pour son maître.

Comme on le voit, on n'avait égard ni à l'âge ni au sexe.

En bonne justice, dans ces odieux procès, ceux qui auraient mérité d'être sévèrement châtiés, ce n'étaient pas les accusés, mais bien les accusateurs et les juges.

Il s'en faut de beaucoup que la race des sorciers soit éteinte, malgré les traitements aussi absurdes que sauvages si longtemps exercés contre eux. Loin de là, il n'est pas rare d'en rencontrer, surtout dans les campagnes où on croit encore qu'il existe des gens doués d'un pouvoir surnaturel acquis on ne sait comment. Ces sortes de gens, grâce à des formules magiques et à des pratiques étranges, peuvent, quand ils le veulent, jeter des sorts, enrichir ou ruiner, guérir ou tuer, rendre sage ou fou, faire en un mot le bonheur ou le malheur du genre humain. On les craint, on les évite et cependant on les emploie. Et ils ne refusent pas leurs services diaboliques, pourvu qu'on les paie, car ils savent qu'ils ne seront ni torturés ni brûlés comme leurs devanciers,

et que, s'ils ne mettent à mort personne, ce qui peut leur arriver de pire, c'est de passer en police correctionnelle comme escrocs et d'être condamnés à l'amende et à la prison.

La peste, qui ravagea atrocement la Lorraine en 1609, menaça d'envahir la ville de Mirecourt. Justement effrayée, l'autorité municipale, après mûre délibération, ne vit pas d'autre moyen de l'empêcher d'entrer dans ses murs que de fermer soigneusement les trois portes de la cité.

Les bourgeois furent tenus de les garder et nul ne put s'en affranchir, qu'il fût noble, officier public ou exempt d'impôts. Cependant le remplacement était autorisé et le service fut ainsi réglementé :

Les gardiens des portes ne pouvaient quitter leur poste que pour aller dîner et pour une heure seulement, sous peine de six gros d'amende et même plus. Les étrangers ne pénétraient dans la ville qu'après avoir juré qu'ils n'avaient depuis six semaines au moins habité aucun lieu pestiféré.

Les faubourgs étaient gardés comme la ville. Les hôtelliers ne devaient loger que les voyageurs non suspects de contagion; en cas de contravention, on les condamnait, pour la première fois, à une amende de 2 francs, et pour la seconde fois, à un bannissement de six semaines.

L'entrée de la ville était sévèrement interdite aux marchands de vins d'Allemagne et à toutes personnes colportant des draps, laines, linges, habillements et autres marchandises suspectes.

Les portiers, les gardiens et tous bourgeois étaient autorisés à repousser par les armes ceux qui auraient voulu violer la consigne et s'introduire par force dans la ville.

Les clefs des portes étaient chaque soir remises au maire

Les malades n'étaient reçus à l'hospice qu'avec la permission du maire. Sous aucun prétexte, les pauvres et les mendiants forains ne pouvaient entrer à Mirecourt, mais on leur faisait la charité en dehors des portes quand on les voyait passer.

Précautions insuffisantes et inefficaces. La peste passa par

dessus les portes, s'abattit sur Mirecourt et en décima la population aux abois.

Pendant les horribles guerres civiles de 1615 et pour prévenir les invasions, les surprises et les violences de l'ennemi, le conseil de ville de Mirecourt prescrivit à peu près les mêmes mesures qu'en temps de peste

On dressa devant les trois portes des barricades fermant à clef; les ponts-levis furent remis en état; on n'ouvrit et on ne ferma les portes qu'au son de la cloche; les portiers ne s'en éloignèrent point; tous les bourgeois, sans distinction de personnes, furent appelés à les garder avec armes et munitions. On répara les murailles de la ville de manière qu'on pût aisément passer et repasser dessus; on les pourvut de canons de fonte et on les fit surveiller comme les tours par des sentinelles.

On organisa sur un bon pied le service des patrouilles et du guet. Pour plus de sûreté encore, on tendit cinq chaînes de fer de distance en distance dans l'intérieur de la ville, et on plaça des hommes au-dessus du clocher de l'église paroissiale, pour reconnaître les gens qui entraient à pied ou à cheval à Mirecourt et pour sonner au besoin le tocsin.

Mais toutes ces mesures ne rassurèrent qu'imparfaitement les habitants qui vivaient dans des transes continuelles, et qui s'attendaient d'heure en heure à éprouver toutes les horreurs des guerres intestines.

Les dames chanoinesses du Chapitre de Remiremont, qu'avait fondé en 620 saint Romary, riche et puissant seigneur français, et que la Révolution supprima, se virent également exposées aux vexations et aux excès que la guerre autorise, bien qu'elles appartinssent aux plus illustres familles de France et de Lorraine. Elles ne purent y échapper en 1635 qu'en se recommandant à Louis XIII, qui se trouvait alors à Saint-Nicolas (Meurthe) à la tête de ses troupes, et le roi les prit sous sa protection immédiate, défendant à ses généraux de

loger des gens de guerre dans la ville de Remiremont et dans les maisons, fermes et métairies du Chapitre, et de prendre aux chanoinesses, sans leur consentement, les vivres et les fourrages dont ils auraient besoin. Les infractions à cette défense entraînaient contre leurs auteurs des punitions tellement sévères, qu'ils étaient forcément maintenus dans le devoir.

Le grand Turenne, que les hasards de la guerre amenèrent aussi en Lorraine, donna de son côté une sauvegarde au même Chapitre de Remiremont, en date de son camp, placé sous les murs de cette ville, le 19 décembre 1674, et fit défense expresse à ses troupes, sous les peines les plus rigoureuses, « de piller, prendre ou enlever aucuns meubles, chevaux, bestiaux ou autre chose quelconque des dames chanoinesses et de Messieurs les chanoines de la ville de Remiremont, comme de toucher à leurs grains. » Mais les autres classes de la société, les bourgeois, les manants, les paysans payèrent pour eux et furent traités sans aucun ménagement par la soldatesque. La guerre ne saurait perdre ses droits.

Arrivons maintenant à la mémorable époque de 1789.

Le royaume de France était tombé dans la plus déplorable situation. Les finances de l'État étaient entièrement absorbées et sa banqueroute imminente. Dans l'espérance de pouvoir remédier aux maux qui accablaient le pays, le roi Louis XVI songea à convoquer auprès de lui les États-généraux, mais en même temps il désira connaître les vœux de ses sujets.

Voyons donc ce que renferment, en ce qui concerne la condition des citoyens, les cahiers des remontrances, plaintes et doléances des communes que nous avons sous les yeux.

Les officiers municipaux, notables et principaux bourgeois de la ville de Mirecourt, dans leur réunion du 18 décembre 1788, disent :

« Les immunités de l'Eglise, les prérogatives de la noblesse et les exemptions d'un très-grand nombre de privilégiés

font retomber sur le tiers-état — c'est-à-dire sur le peuple — la surcharge des impositions.....

» Le peuple n'est presque compté pour rien, tandis qu'il forme la partie la plus considérable et par conséquent la plus importante de la nation, et qu'il supporte en grande partie le fardeau des subsides.....

» Cet ordre — le tiers-état — n'existait pas sous le régime féodal, puisque les peuples, étant alors esclaves, ne pouvaient être admis à délibérer sur la constitution, la législation et les impôts. »

Le tiers-état de la ville de Mirecourt émet, le 11 mars 1789, les vœux ci-après :

« Les impôts librement consentis par la nation seront supportés par tous les sujets de Sa Majesté, de quelque ordre qu'ils soient, selon les facultés de chaque individu.

» La multitude incroyable de places créées sous une infinité de dénominations différentes et tous les impôts dont la charge rend tous les sujets malheureux seront supprimés.....

» Abolir les traites foraines qui donnent ouverture à des vexations sans nombre exercées continuellement par les percepteurs, qui coûtent au peuple dix fois plus que le droit même, qui ne produit au domaine qu'un revenu très-modique.....

» Permettre à tous les sujets indistinctement de s'approvisionner de sel dans quel magasin ils jugeront à propos.....

» Les membres du tiers-état seront habiles et admis à posséder toutes charges et dignités ecclésiastiques, militaires et civiles, nonobstant toutes lois faisant au contraire.

» Supprimer l'impôt d'industrie qui ne porte presque que sur les communautés d'arts et métiers, par conséquent sur la classe la plus misérable du peuple . . .

» Supprimer les jurandes d'arts et métiers, les offices de jurés-priseurs, vendeurs de biens meubles qui vexent les villes et les campagnes, mettent des entraves dans le commerce et causent à tous les sujets une gêne incroyable et une multitude de procès dispendieux..... »

La communauté de Domjulien présente, dans sa délibération du 13 mars 1789, le tableau des misères qui affligent les campagnes.

« Ont observé les dits habitants, que depuis un temps infini ayant constamment été opprimés par les deux premiers ordres du royaume, le clergé, la noblesse, et la voie de réclamation de leurs droits les plus sacrés leur ayant toujours été ôtée, ils ont vécu jusqu'alors dans une sorte d'esclavage, méprisés de l'un et l'autre ordre, portant seuls dans leur proportion le fardeau des subsides; que cette administration pour eux, aussi dure qu'injuste, les a réduits à la dernière misère.....

» Que la dîme sur tout le finage se paie au septième; que sur les terres arables l'on est obligé d'abandonner la septième gerbe, qui se partage pour lors entre trois décimateurs; la moitié, appelée dîme, appartient au curé et au chapitre de Remiremont; l'autre, nommée terrage, appartient aux seigneurs du lieu; en sorte que d'après cette division, il est aisé de voir que le propriétaire de cette portion de son finage n'a pour lui que les six septièmes de la récolte. Reste-t-il six gerbes au bout de chaque champ, la dîme devient encore plus aggravante, il faut laisser la dernière.

» Cette portion — celle des prés — qui semblerait faite pour soulager en quelque sorte le pauvre cultivateur des charges immenses de la première, se trouve encore assujettie aux seigneurs, et malgré la part immense qu'ils prennent dans les récoltes de la première, ils exigent de chaque propriétaire un sou trois deniers par chacune fauchée et deux sous six deniers par chacun jour de jardin, chenevière et mazures.

» Les vignes, cette portion de terre qui exige du cultivateur un travail si constant, si pénible, une dépense si excessive, qui, par leur mauvais fonds, ne peuvent payer les sueurs du maître, sont néanmoins comprises pour la dîme à un taux si considérable qu'il paraît être l'unique dans la province. De chaque quatorze tandelins l'on en donne

deux; l'onzième est pour le curé, le quatorzième pour les seigneurs.

» Dans les bois, l'influence des droits seigneuriaux n'est pas moindre que dans les autres portions, les domaniaux eux-mêmes y surviennent pour augmenter la charge.

» Pour que l'habitant chef puisse récolter à son usage et profit la voiture de bois que sa forêt de coupe réglée peut à peine lui produire, il faut payer les honoraires des officiers qui distribuent ce bois et le salaire des gardes. Ces charges sont quelquefois si considérables, à raison inverse du produit qu'elles assurent, qu'on le cède volontiers pour les frais....

» Les officiers de la maîtrise se transportent-ils sur les lieux pour en marquer la coupe? Assistent-ils à la séance d'adjudication qui se fait? Leurs droits, leurs vacations, à raison de deux sous par livre, les salaires considérables de leurs gardes sont une destruction considérable contre la communauté. La vente en est-elle faite? Le tiers appartient aux seigneurs. Les deux autres sembleraient revenir au profit de la communauté sans plus de retenu, non! le produit en serait trop fort pour le pauvre habitant; il faut le déposer dans les coffres du receveur; là, payer le droit de conseing, de garde, de quittance qui le diminue....

» Remontrent lesdits habitants que, pour raison des facultés qu'ils peuvent avoir à l'occasion du faible finage, ils sont taxés tant à la subvention qu'aux ponts et chaussées à la somme de 2,240 livres de France; que la cinquième partie d'entre eux par leur pauvreté extrême est hors d'état de payer aucune contribution, qu'en conséquence les plus facultueux en sont chargés et payent seuls cette somme immense..., si du moins leurs seigneurs contents des profits énormes qu'ils tirent journellement sur leur finage ne venaient pas au surplus prélever sur eux des droits que le temps affreux de la domination féodale a pu seul leur assurer. »

Et voici ces droits :

« Les dits habitants doivent annuellement à leurs seigneurs un demi imal de blé, grande mesure, par chacun chef, de plus huit sous neuf deniers, le tout tant pour droit de bourgeoisie que rachat de celui de garde, qu'anciennement ils étaient obligés de faire aux tours du château, et du travail pénible qu'ils avaient à empêcher le croassement des grenouilles dans les fossés du même édifice. Cette ancienne domination des seigneurs, qui de leurs vasseaux en a fait comme autant d'esclaves, les a engagés à prendre sur eux d'autres avantages encore. Il ne fallait pour en compléter tout l'odieux que les banalités, aussi les ont-ils introduites.

» Les mêmes habitants sont assujettis à trois sortes de banalités, la première du moulin, la seconde du four, la troisième du pressoir, qui toutes achèvent leur ruine totale. Celle du moulin par la contrainte de porter son blé dans cette usine et dans le tems de sécheresse et gellée, d'attendre vingt-quatre heures sans pouvoir discéder d'icelle. Celle du four par la vingt cinquième livre de pâte qu'il faut y laisser pour droit de cuison, qui pour le plus souvent est mal exécutée. Celle du pressoir par l'onzième pot de vin que l'on exige et la genne de fabriquer son vin à sa vollonté.

» Ces droits ne sont pas les seuls encore, exerçant sur leurs vassaux une domination comme despotique, ils les forcent et amènent à acquiescer à leurs prétentions. Tel est dans le lieu celle de vouloir réunir au domaine de leur seigneurie un terrain qui depuis trois ans se trouverait en friche, prétentions insérées chaque année dans le plaid annal et qu'ils font signer pour en former le droit.

» Telle est l'exigence de cinq livres dix sous qu'ils tirent chaque année sur la communauté pour frais d'assizes, dit-on, terme aussi inconnu que le droit en est plus exorbitant.

» Celui de colombier n'est pas moins aggravant encore, habitués à ne le fermer en aucune saison, les pigeons qui sont en grand nombre, causent aux cultivateurs un dégât considérable dans le temps de semaille et récolte.

» Les chénevières étant plus à portée du village, dans

l'un et l'autre de ces tems, l'on est obligé de mettre des gardes pour leur en défendre l'approche.

» Celui de cloture à part qui regarde les seigneurs et gros propriétaires est aussi contraire à l'habitant ; conservant à leur profit leurs immenses terrains, ils envoyent leurs troupeaux parcourir celui de ce misérable ; son bétail diminue faute de nourriture et l'agriculture en souffre

» Le cultivateur est-il forcé pour le substanter de l'envoyer dans ses forêts communales ? Le seigneur aussitôt y envoie le sien. Est-il question de représailles ? On le défend sous peine d'amende.

» Le tems destiné à la récolte de tout genre est-il arrivé ? Le cultivateur ne peut y vacquer à son gré, il faut au seigneur son jour de prestation, et l'influence des tems pluvieux qui surviennent quelques fois confond son espérance.

» Que conclure de tous ces droits ? Que l'asservissement du peuple sous la domination de la noblesse est à son comble, mais plus il est grand, plus il est aggravant, plus aussi cet intrépide Ministre (1) que l'on nomme à si juste titre l'ange tutélaire de la France s'efforce-t-il de nous en délivrer.. »

Passant aux charges publiques, la communauté de Domjulien fait ensuite ces observations :

« Le tirage de la milice est pour elle encore chaque année un impôt cruel.

» Les chemins vicinaux sont en outre dans l'état le plus affreux ; leur réparation urgente et nécessaire sont à leur charge seuls. L'entretien journalier des ponts, fontaines, église, cimetière, maison de cure et d'école, tous les accable. »

Et la communauté prie Sa Majesté « de vouloir dans sa bonté et sagesse :

» Peser attentivement la force des remontrances ci-dessus pour l'assiette des impôts, ne point perdre de vue l'état affligeant du peuple, considérer que ces charges pour l'État

(1) Ce Ministre était M Necker.

sont déjà excessives, combiner la force des dimes qui l'écrase, les droits seigneuriaux qui l'accablent, en conséquence pour la dime, surtout celle des vignes, introduire en tous lieux la même règle, la même uniformité; abolir de suite les droits particuliers des seigneurs sur leurs vassaux et les rendre enfin à leur liberté première....

» Diminuer le nombre, les traitements de ces dévorantes armées de fermiers, régisseurs, directeurs, controlleurs, employés, dans les mains desquels les finances de S. M. sont absorbées pour la plus grande partie avant d'arriver à son trésor royal, et qui ne s'occupent constamment qu'à vexer le peuple... »

Détachons quelques passages du cahier de la communauté de Juvaincourt du . .. 1789.

« La communauté demanderait l'imposition d'un seul tribut qui indemnisât S. M. de tous les autres, et ce seul impôt paraît le seul moyen de simplifier le gouvernement, de couper pied aux abus....

» Nous demandons que tous les sujets de S. M. soit ecclésiastiques soit nobles soit roturiers contribuent chacun selon ses forces et faculté aux besoins de la monarchie; que le tiers-état et surtout la classe des laboureurs qui est la première .... ne porte pas toute seule les charges du royaume, mais que les seigneurs indistinctement et surtout ceux qui sont riches et puissant . .. que le clergé supérieure et inférieure, les communautés rentès des deux sexes partage le fardeau à proportion de leurs revenus.... »

Les corporations de moines prélevaient des dimes importantes sur les fruits et sur les grains de toute espèce D'où il suit, d'après M. Payen, de l'Académie des sciences, que leur nom a été donné aux moineaux, ces oiseaux effrontés, bruyants et voleurs qui font tant de tort aux récoltes.

Dans ses remontrances du 16 mars 1789, le corps de la noblesse du bailliage de Mirecourt demanda que « la liberté individuelle soit établie de telle sorte qu'aucun sujet du roi ne pût en être privé qu'en vertu des lois qui seront faites. »

Cette liberté était réellement foulée aux pieds. La nation tout entière semblait être la chose du roi. « Voyez, Sire, disait le maréchal de Villeroy à Louis XV enfant, tout ce peuple est à vous. »

Les lettres de cachet, créées par le pouvoir le plus absolu et le plus arbitraire du monde, étaient un moyen fort commode et souvent employé de se débarrasser des gens en les retenant en prison aussi longtemps qu'on voulait. La justice n'avait rien à y voir.

« Il suffisait, selon M. Maxime Ducamp, à Louis XVI, — qui cependant passait pour le plus honnête homme de son royaume — d'écrire dans un mouvement de mauvaise humeur, sur le dos d'une carte à jouer, un ordre d'arrestation, pour que Beaumarchais fût appréhendé au corps comme un malfaiteur et jeté à Saint-Lazare, au milieu des polissons les plus crapuleux de Paris. »

Les lettres de cachet étaient à la disposition non-seulement du roi et des princes de sa maison, mais encore des seigneurs, des ministres, des commis qui les appliquaient au hasard de leurs caprices, de leur ambition, de leurs besoins, et qui pouvaient, le cas échéant, en faire trafic; sous le ministère Lavrillère, il y en eut 200,000 de délivrées

Après cela, on peut se demander comment il se trouve encore des louangeurs d'un régime dont les classes privilégiées, c'est-à-dire la minorité de la nation, s'accommodaient sans nul doute, mais qui opprimait les autres classes, c'est-à-dire la grande majorité, ou, comme le remontrent les doléances des communes, « la partie la plus importante et la plus considérable du pays. »

Le bon vieux temps a donné naissance à l'amour immodéré des grands noms. Cette absurde fantaisie s'est perpétuée

jusqu'à nous, et il est à parier qu'elle survivra aux générations actuelles. Mais Dieu sait de quel ridicule se couvrent ceux qui en sont possédés.

Au XVIIIe siècle vivait en France un écrivain d'une médiocrité incontestable qui s'appelait Carbon.

Le pauvre homme était désolé autant qu'humilié de sa nullité. Comme la plupart des déshérités de la nature, il aurait voulu qu'on parlât de lui à tout propos, que son nom retentît d'un bout du monde à l'autre, que la première place lui fût assignée parmi les littérateurs, les érudits, les philosophes qui faisaient l'admiration de son époque.

Tout au contraire, son intelligence étroite et rétive le confinait dans une profonde obscurité, et il lui semblait qu'il ne pourrait jamais en sortir.

Le hasard cependant voulut bien permettre qu'une idée ingénieuse et propre selon lui à mettre en lumière sa personne et ses œuvres se glissât dans son esprit, naturellement peu inventif. C'était de se conformer à la mode régnante.

Carbon saisit avidement cette idée et en tira tout aussitôt parti.

Elle le conduisit à ajouter d'abord à son nom celui de « de Flins » et plus tard celui de « des Oliviers », et à se figurer que par ce moyen il s'élèverait jusqu'aux astres.

Il n'en fut rien pourtant. Ses contemporains se moquèrent de son orgueilleuse tentative, et un malin poëte lui décocha ce distique acéré :

Carbon de Flins des Oliviers
A plus de noms que de lauriers.

Ce fut tout ce qu'il recueillit de gloire.

Citons avec plus de détails historiques un autre trait de ce genre.

Le duc de Lorraine Charles IV avait pour valet de chambre un bourguignon nommé Roussin.

Fidèle, dévoué, actif, discret, intelligent, Roussin réu-

nissait toutes les qualités qui pouvaient lui concilier la confiance de son maître et il la possédait tout entière.

Dans ce temps-là, les souverains grands ou petits ne se piquaient pas trop d'observer les sévères prohibitions imposées par le mariage et se faisaient au contraire un jeu de les enfreindre.

Ils se donnaient des maîtresses prises le plus souvent dans les familles les plus nobles de leurs États, qui s'en trouvaient fort honorées.

C'était admis.

Le duc Charles, que son humeur guerrière et sa galanterie chevaleresque signalaient à tous les regards, ne manqua pas de suivre cet usage et commit pour le moins autant d'infidélités conjugales que les rois Henri IV et Louis XIV.

Sa liaison avec la belle princesse Béatrix de Cantecroix, que ses courtisans appelaient « sa femme de campagne » (1) pour la distinguer de sa femme légitime et parce qu'elle l'accompagnait toujours dans ses expéditions, eut le même retentissement que ses succès et ses revers sur les champs de bataille.

Cette liaison fournit à Roussin maintes occasions de prouver au duc toute son habileté et tout son attachement.

Les services qu'il lui rendit, le marquis de Beauvau a omis d'en parler dans ses *Mémoires*, et, de son côté, Dom Calmet s'est bien gardé d'en faire mention dans sa volumineuse *Histoire de Lorraine*, l'un et l'autre étant aussi discrets que le valet de chambre, mais la tradition a suppléé à leur silence.

Charles se montra reconnaissant du zèle et du dévouement de son serviteur et lui octroya des lettres de noblesse, ce qui lui était plus aisé que de lui donner une grosse somme d'argent qu'il eût vainement cherchée dans ses coffres épuisés par les frais de ses guerres si fréquentes et si désastreuses.

---

(1) Ce surnom était loin de plaire à la princesse, qui fit un jour pendre à Epinal un de ses serviteurs pour s'être permis de le lui donner quoique hors de sa présence. (*Mémoires* du marquis de Beauvau.)

Il n'en fit toutefois ni un marquis ni un baron, et l'autorisa seulement à ajouter à son nom celui de « la Tauraudière », sous lequel était connu un petit domaine que Roussin possédait dans un coin perdu du bailliage de Vosge.

Ce domaine nourrissait un taureau banal. De là sa dénomination (1).

Un descendant en ligne directe de Roussin de la Tauraudière, né vers le milieu du XVIII[e] siècle, prolongea sa carrière jusqu'à la révolution de juillet 1830 à laquelle il ne put survivre.

C'était un homme d'un caractère doux ; inoffensif ; que la tourmente révolutionnaire de 1789 avait dépouillé de ses biens et qui supportait courageusement cette perte

Mais il était par dessus tout entiché de sa noblesse et atteint de la manie des noms démesurément allongés.

Sous la première Restauration, il fit valoir les raisons, dictées par un sentiment de piété filiale, qui lui imposaient selon lui le devoir d'unir à son nom celui de sa mère, et une ordonnance du roi Louis XVIII lui accorda cette faveur.

Il put dès lors s'appeler « Roussin de la Tauraudière du Val des Champs de la Roche. » Presque autant de noms que s'en donne depuis de longues années la grandesse espagnole.

Il fut au comble de la joie lorsqu'il vit tous ces noms s'étaler fièrement sur ses cartes de visite. Sa vanité était pleinement satisfaite.

C'était sous ces noms qu'il se faisait annoncer dans les salons aristocratiques qu'il fréquentait.

C'était sous ces noms qu'il aimait à parader et qu'il espérait pouvoir épouser une riche et noble héritière, lui dont la pauvreté égalait presque celle de Job.

---

(1) Il existe dans les Vosges beaucoup de prés qui ont conservé le nom de « pré du taureau » qu'ils tiennent de la féodalité.

Et toute sa vie, il nourrit cette trompeuse espérance qu'il eut la douleur de ne pas voir se réaliser.

Puis il disparut de ce monde sans gloire, sans célébrité, sans fortune, et avec lui s'éteignit la dynastie des Roussin de la Tauraudière.

On peut en conclure que les noms qui contiennent le plus grand nombre de syllabes ne sont pas toujours ceux qui jettent le plus d'éclat.

J'inclinerais à croire que cet avantage est de préférence réservé à ceux qui en renferment le moins.

Sans sortir de notre siècle et de notre pays, je pourrais citer, à l'appui de mon opinion, les noms à jamais célèbres du maréchal Ney, du cardinal Bonald, de l'amiral Bruat, du ministre Périer, de l'historien Thiers, du procureur général Dupin, de l'économiste Say, du savant Monge, de l'orateur Rouher, de l'avocat Favre, du poëte Hugo, du peintre Ingres, du philosophe Cousin, du compositeur Auber, de l'auteur dramatique Scribe, du romancier Dumas, du géneral Foy, du chirurgien Larrey, du médecin Arnal, de l'industriel Jacquart, du tragédien Talma. Je pourrais en citer une foule d'autres encore, car la France du dix-neuvième siècle est riche en illustrations de tout genre. Mais une plus longue énumération me semble inutile pour démontrer que les grands mérites seuls font les grands noms, et que le ridicule s'attache facilement aux noms que la vanité se plaît à orner d'un luxe immodéré de consonnes et de voyelles.

Et dire que cette manie, loin de se restreindre, prend tous les jours plus d'extension !

La loi du reste la favorise singulièrement, et le premier semestre de 1866 a été bon surtout aux ambitieux qui ont voulu allonger leurs noms, ou du moins tant de demandes ont été adressées alors à Paris, qu'il y a eu pas mal de concessions accordées par décrets impériaux.

On en a compté plus de trente, mais les noms ainsi transformés ne sont pas tous aussi sonores les uns que les

autres. Il en est même qui ont perdu à cette transformation et qui provoquent forcément le rire.

A la suite de cette distribution de concessions, les journaux de Paris ont publié la plaisante anecdote que voici :

« Dans une ville du centre existe un excellent homme dont tout le chagrin est de ne pouvoir imprimer sur ses cartes quelque chose de mieux et de plus aristocratique que son nom de Colin.

» Tourmenté de l'idée qu'il n'est pas seulement Colin, mais bien Colin de quelque chose, il part dernièrement pour Paris, s'adresse à tous les généalogistes et prescrit des recherches dans les archives et les bibliothèques pour s'assurer enfin s'il n'y aurait pas eu des Colin aux croisades. Il charge ensuite un de ses amis, homme de beaucoup d'esprit, de lui faire composer une généalogie complète.

» Quelques jours après son retour dans sa province, notre homme ne recevant aucune lettre de son ami se décide à lui rappeler la fameuse généalogie demandée. « Mon bon ami, lui écrit ce dernier, il n'y a plus qu'une seule chose qui embarrasse et retient notre généalogiste, c'est de savoir si vous voulez descendre des Colin Tampon ou des Colin Maillard. »

Si le fait n'est pas vrai, il est du moins bien imaginé.

Il n'a pas besoin d'un grand nom pour se faire remarquer et estimer, le vieillard dont je vais succinctement raconter la vie.

Les portefaix ne manquent pas dans les villes. On les voit en grand nombre et tous uniformément vêtus de la courte blouse bleue et de la casquette multicolore, stationner au coin des rues, sur les places et sur les ponts, aux abords des halles et des marchés, ou dans les environs des gares et des hôtels.

Toujours prêts à tout porter ou à tout charrier, de leurs

postes d'observation ils plongent leurs regards dans toutes les directions pour voir venir ce qu'ils appellent « la pratique. »

« Gens oisifs, disent les uns, et qui encombrent inutilement la voie publique. »

« Gens utiles, disent les autres, et qu'on s'estime heureux de trouver dans maintes occasions. »

C'est une variété de mœurs qu'il est curieux d'étudier.

Pour tuer le temps qu'ils n'emploient pas au transport des fardeaux, ou bien les portefaix se font un devoir de consommer une quantité illimitée de pipes et de petits verres, et la régie des contributions indirectes est loin de s'en plaindre, parce qu'elle est redevable à cette consommation d'une partie de ses immenses produits;

Ou bien, sans prendre souci de la loi sur le droit de réunion, ils forment des espèces de clubs en plein vent, où ils agitent, avec l'autorité qui leur est propre, toute sorte de questions politiques, religieuses, morales, sociales, économiques, domestiques et autres, ce qui les amène naturellement à passer en revue leurs qualités et leurs défauts, à se reprocher leurs tours et leurs peccadilles, à se quereller, à se montrer le poing et quelquefois à en venir aux mains pour redevenir ensuite les meilleurs amis du monde.

Le moraliste qui observerait de près leur *modus vivendi* ferait une ample moisson de piquantes découvertes.

Parmi ces forts de la rue, il en est un surtout qui honore leur corporation par sa conduite.

C'est un vieillard de 80 ans, qui en a déjà passé près de 70 dans la pratique de son rude métier et qui ne se croit pas encore arrivé au terme de sa carrière.

Court, replet, un peu voûté, la tête penchée en avant, il est doué d'une force musculaire exceptionnelle qui se reconnaît tout d'abord à l'ampleur de ses reins, de ses épaules et de son cou. « Il a l'encolure d'un taureau, disent en riant ses confrères. »

Que de sacs, de malles, de caisses, de colis de toute na-

ture se sont posés sur cette robuste encolure pour laquelle le poids le plus lourd ne semble avoir que la légèreté de la plume!

Mais à son pénible rôle, qui plus d'une fois a fait refluer le sang vers son front, le vieillard a gagné l'affaiblissement graduel et en définitive la perte totale de la vue.

Depuis plus de vingt ans il est aveugle et n'en continue pas moins sa profession de portefaix, qui est toute sa fortune.

Chez lui le toucher et l'ouïe remplacent l'organe qu'il a perdu et lui rendent à peu près le même service. Sans guide et sans bâton, comme sans crainte et sans erreur, il marche enveloppé des ténèbres les plus épaisses sur les trottoirs, le long des maisons, évitant les obstacles, les piétons, les chevaux, les voitures avec tant d'à-propos qu'on se figurerait qu'il voit clair.

Il va sans dire qu'il n'a pas mis de côté la moindre ressource qui pût le préserver des atteintes de la misère, contre laquelle du reste il lutte vaillamment.

Mais il n'en est pas moins soigneux de sa personne et de sa mise. Rien de plus propre que sa blouse et de plus blanc que son bonnet de coton qui met sa tête chauve à l'abri des rigueurs du froid.

Comme il serait grandement temps qu'il se reposât, quelqu'un lui donnait le conseil d'entrer à l'hôpital, où sa place est marquée.

« Moi à l'hôpital ! répliqua le vieillard avec fierté. Jamais, jamais je n'y mettrai les pieds. C'est bon pour les paresseux et les fainéants. Je serais honteux de me trouver au milieu de ces gens-là. Je n'ai jamais demandé et je ne demanderai jamais aucun secours à personne. Je veux porter des sacs jusqu'au bout, et quand mes forces me quitteront tout à fait, je m'étendrai sur mon grabat et j'y attendrai tranquillement ma dernière heure. Mais mourir à l'hôpital ! Fi donc ! »

Voilà, si je ne me trompe, l'héroïsme du travail et la

noblesse de la pauvreté. Eh bien ! tous les jours on passe et on repasse près de cette nature virile, de cette vertu plébeïenne, et loin de jeter sur elle un coup d'œil sympathique, on ne la regarde même point. L'admiration ne descend pas jusque-là.

Conserver jusqu'à l'âge de 80 ans presque toute sa force musculaire, comme le vieillard dont je viens de parler, c'est un fait d'une extrême rareté, mais qui se produirait plus souvent peut-être, si on le voulait.

Je lisais naguère le curieux et savant ouvrage qui a pour titre : *De la longévité humaine et de la quantité de vie sur le globe,* et pour auteur M. Flourens, le célèbre secrétaire perpétuel que l'Académie des sciences a récemment perdu, et je me disais : « Voilà un livre éminemment rassurant pour les vieillards de cinquante à soixante ans, qui croyent avoir un pied dans la tombe, puisqu'il leur démontre qu'ils peuvent atteindre l'âge de cent ans et au delà. »

M. Flourens, jugeant à propos de faire la division de la durée de la vie humaine, établit que la première enfance s'étend du jour de la naissance à dix ans, la seconde ou l'adolescence de dix à vingt ans, la première jeunesse de vingt à trente, la seconde de trente à quarante, le premier âge viril de quarante à cinquante-cinq, le second de cinquante-cinq à soixante-dix, la première vieillesse de soixante-dix à quatre-vingt-cinq, et la seconde et dernière de quatre-vingt-cinq au terme de la vie (1).

Avant lui Buffon avait affirmé que la durée naturelle de la vie de l'homme était de quatre-vingt-dix ou cent ans,

---

(1) Cet ouvrage de l'illustre académicien n'a pas trouvé grâce devant la critique, qui l'a traité d'œuvre sénile. (V. la nécrologie de M. Flourens par le docteur Al. Donné.)

et Haller que l'homme ne vivait guère moins de deux siècles.

Ce dernier avait rassemblé un grand nombre d'exemples de longues vies, empruntés non pas à l'âge de pierre ou des mastodontes, mais à des époques plus rapprochées de nous et dont les deux extrêmes étaient l'un de cent cinquante-deux ans et l'autre de cent soixante-neuf.

Le vieillard de cent cinquante-deux ans, anglais d'origine, se nommait Thomas Parre; devenu fameux par son grand-âge, il fut appelé à la Cour d'Angleterre par le Roi Charles Ier, fort désireux de le voir (1). Pour lui faire fête, on le fit manger et trop manger, et il mourut d'indigestion, sans quoi il était homme à vivre plusieurs années encore, son autopsie n'ayant laissé aucun doute sur la parfaite sanité de tous ses viscères.

Mais la plupart des hommes meurent de maladies et très-peu de vieillesse.

Il est pourtant un moyen bien simple de diminuer le nombre des accidents qui détruisent fatalement l'existence et de la prolonger jusqu'à ses dernières limites, en gardant l'usage de ses facultés physiques et intellectuelles.

Ce moyen, qui est à la portée de nous tous, n'est autre chose que la sobriété jointe à la bonne conduite, au travail, à l'étude, à la modération.

C'est en l'employant qu'un illustre vénitien du XVe siècle, Louis Cornaro, que M. Flourens cite de préférence à tout autre, vécut plus de cent ans Il était né en 1467.

Ce fils de l'ancienne reine de l'Adriatique avait tellement affaibli sa santé par les excès, qu'à trente-cinq ans ses médecins ne lui donnaient plus que deux ans de vie. Cet aver-

---

(1) Méfions-nous toutefois de la vieillesse vaniteuse. En 1868, il est mort en Angleterre un ancien militaire qui se flattait d'avoir cent-quatre ans et qui, d'après son acte de naissance, n'en avait que 68. C'est l'histoire du français Noël de la Quersonnière, qui affirmait avoir atteint l'âge de cent vingt-neuf ans, tandis qu'il n'était que nonagénaire à sa mort arrivée sous le règne de Louis-Philippe.

tissement sérieux le rendit raisonnable. Il renonça à ses funestes habitudes, et fit succéder la vie régulière à la vie dissipée, et la sobriété à l'intempérance.

« Douze onces d'aliments solides, rapporte M. Flourens, et quatorze onces de vin par jour furent, pendant plus d'un demi-siècle, toute sa nourriture. Ce qui lui réussit si bien, que de tout ce demi-siècle il ne fut jamais malade. J'ai toujours été sain, disait-il, depuis que j'ai été sobre. »

Il est vrai qu'il se trouvait encore fort bien de ne point se livrer au chagrin et de chasser de son esprit tout ce qui pouvait lui en causer.

Il est vrai aussi qu'en mettant la sobriété au-dessus de toutes les autres précautions, il n'en négligeait aucune. Il se préservait du grand froid et du grand chaud; il ne faisait point d'exercices violents; il s'abstenait des veilles; il fuyait le mauvais air, le grand vent et l'excessive ardeur du soleil.

Sachant toute l'influence du moral sur le physique, il avait adopté les deux exercices les plus doux de l'esprit et du cœur, la culture des lettres et de la bienfaisance.

Quoique frêle vieillard, Cornaro fit à 83 ans une pièce de théâtre fort divertissante. C'est à cet âge également qu'il composa le premier de ses quatre *Discours sur la vie sobre*. Il écrivit le second à 86 ans, le troisième à 91, et le quatrième à 95, prouvant ainsi que les esprits se perfectionnent à mesure que les corps vieillissent.

L'éloge de la sobriété termine son premier discours, et je me sens entraîné à le reproduire ici :

« Telle est cette divine sobriété, amie de la nature, fille de la raison, sœur de la vertu, compagne d'une vie tempérée, modeste, noble, réglée et nette dans ses œuvres. Elle est comme la racine de la vie, de la santé, de la joie, de l'adresse, de la science et de toutes les actions dignes d'une âme bien née. Les lois divines et humaines la favorisent; devant elle fuient, comme autant de nuages chassés par le soleil, les déréglements et les périls qu'ils entraînent. Sa beauté attire tout cœur élevé, sa pratique promet à tous une gracieuse et

durable conservation, enfin, elle sait être l'aimable et bénigne gardienne de la vie, soit du riche soit du pauvre. Elle enseigne au riche la modestie, au pauvre l'épargne, au jeune homme l'espoir plus ferme et plus certain de vivre, au vieillard à se défendre de la mort. La sobriété purifie les sens, rend l'intelligence vive, l'esprit gai, la mémoire fidèle; par elle l'âme, presque dégagée de son poids terrestre, jouit d'une grande partie de sa liberté. »

On ne saurait peindre la sobriété sous des couleurs plus séduisantes, ni mieux faire ressortir le caractère bienfaisant de ce véritable « élixir de longue vie » que la nature, comme je le disais tout à l'heure, a mis à la portée de tout le monde, et dont tout le monde cependant ne consent pas à se servir. Les voluptés de la table ont bien plus d'attraits. Les viveurs se font gloire de leur immoler leur santé, et ne voient rien qui égale le bonheur de faire la vie « courte et bonne. »

Ce qui les aide merveilleusement à atteindre ce but, ce sont les nouvelles découvertes que l'art culinaire s'applique à faire tous les jours. Dernièrement on regrettait que la liste des animaux dont la gastronomie fait sa pâture ne fût pas encore assez longue. L'art culinaire a aussitôt recherché quel serait l'animal qui pourrait y être avantageusement ajouté, et a reconnu qu'à raison des qualités de sa viande, le cheval méritait cette distinction.

En conséquence, et malgré la noblesse que Buffon lui accorde, le cheval a été classé parmi les quadrupèdes dont la boucherie et la cuisine tirent parti.

Maintenant il n'est plus seulement l'utile et complaisant compagnon de l'homme, qui lui fait partager ses travaux en temps de paix et ses périls en temps de guerre, il est encore un des éléments de ses jouissances gastronomiques.

Les hippophages, dont le nombre augmente chaque jour, estiment autant le filet de cheval que le filet de lièvre, et la perte d'un magnifique coursier a cessé de leur être aussi sensible qu'autrefois, puisque, après sa mort, sa chair ha-

bilement préparée par le cuisinier se convertit pour eux en friands et délicats morceaux.

L'homme est devenu tout à fait omnivore.

Et pour solliciter ses appétits gloutons il se produit de temps à autre de nouveaux Brillat-Savarin qui font valoir à leur manière toutes les délicatesses, tous les charmes de la bonne chère.

Tel le baron Brisse qui occupe parmi eux un rang distingué et qui passe pour un maître-queux aussi érudit que fécond Dans ces derniers temps il a publié, dans le but de satisfaire les goûts les plus difficiles, un très-beau livre intitulé : *Les 365 menus du baron Brisse, calendrier gastronomique, un menu par jour, avec mille recettes empruntées aux meilleurs praticiens.*

Indépendamment de ce livre, qui ne comprend pas moins de 384 pages, l'auteur a servi pendant longtemps et quotidiennement aux amateurs, par la voie des journaux de Paris, des menus variés à l'infini.

Voici un de ces menus que je prends au hasard dans le nombre des plus modestes :

« Potage julienne aux œufs pochés, soles à la parisienne, fricassée de poulet, filet de bœuf ou de cheval rôti, pommes de terre sautées, salade de homard, sauce mayonnaise, brioche sauce aux abricots avec madère. »

Il y a loin de ces menus à ceux du vénitien Cornaro.

Avec de pareils stimulants, il est difficile de se ranger sous la bannière de la tempérance.

Mais il n'est pas donné à tout le monde de profiter des conseils du baron Brisse.

Les pauvres hères qui ne peuvent suivre ces conseils échappent-ils pour cela aux amorces de l'intempérance? Et imitent-ils cette vieille femme, qui est morte en Allemagne à l'âge de 121 ans, après avoir mendié et vécu sobrement dès l'âge de 12 ans (1)?

---

(1) Cette femme est décédée en avril 1867 à Kronau, dans le grand-duché de Bade.

Pas le moins du monde. Les somptueux festins leur faisant défaut, ils les remplacent par les libations les moins coûteuses et les plus malsaines.

On se ferait difficilement une idée de la quantité de vin frelaté, d'absinthe, d'eau-de-vie, de kirsch, de trois-six et autres spiritueux de l'espèce, qu'absorbent les ouvriers, les journaliers, les manœuvres de nos contrées.

Il en est qui boivent « la goutte » le matin, à midi, le soir, toute la journée et même la nuit. On pourrait dire d'eux qu'ils ne mangent jamais et qu'ils boivent toujours.

N'entreprenez pas de déraciner chez eux cette dangereuse et avilissante habitude Ce serait peine perdue.

En vain vous leur diriez : « Malheureux que vous êtes! vous allez droit au mépris, à la réprobation publique; vous allez droit à la misère, où vous vous plongerez avec vos femmes et vos enfants; vous allez droit à la folie, à l'idiotie, à l'abrutissement, à la maladie, à la mort. »

Ils ne vous écouteraient pas, ou, s'ils vous écoutaient, ils vous répondraient cyniquement : « Il n'est pas défendu de boire. Courte et bonne. Au diable la vieillesse et ses infirmités! Après nous, le déluge! »

Les insensés! Ils semblent redouter la vieillesse, mais est-elle donc si redoutable? Qu'ils apprennent ce que Louis Cornaro écrivait à ce sujet, à l'âge de 91 ans, à son ami Barbaro, et qu'ils se désabusent!

« Je vous dirai, mandait le vieillard, que ces jours passés, quelques docteurs de notre Université, tant médecins que philosophes, sont venus s'informer à moi de la manière dont je me nourris, et qu'ils ont été bien surpris de voir que je suis encore plein de vigueur et de santé, que tous mes sens sont parfaits, que ma mémoire, mon cœur, mon jugement, le son de ma voix, mes dents n'ont pas changé depuis ma jeunesse; que j'écris de ma main sept à huit heures par jour, et que je passe le reste de la journée à me promener de mon pied et à prendre tous les plaisirs permis à un honnête homme, jusqu'à la musique, où je fais très-bien ma partie.

Ah! que vous trouveriez ma voix belle si vous m'entendiez chanter les louanges de Dieu au son de ma lyre! »

De nos jours, y a-t-il beaucoup de jeunes gens qui puissent en dire autant?

Les courtisans passionnés de la bouteille et du petit verre sont généralement vus de mauvais œil, et c'est justice. On les déteste en France comme en Angleterre, où, si je ne me trompe, la loi leur défend, sous certaines peines, de se montrer dans les rues quand ils sont en état d'ivresse.

Dans notre pays, plusieurs maires, imitant la loi anglaise, avaient pris des arrêtés de police pour interdire aux ivrognes de se produire sur la voie publique, sous peine d'amende et de prison.

J'ai vu des agents municipaux en arrêter quelques-uns en pleine rue et les conduire au violon, quoiqu'ils soutinssent avec opiniâtreté et malgré l'évidence qu'ils n'étaient pas ivres, « vu, disaient-ils, qu'ils n'avaient pas bu. »

Mais ces mesures ont naturellement déplu aux ivrognes qui, au nom de la liberté individuelle, en ont réclamé et obtenu l'abolition.

La loi française ne réprimant pas l'ivrognerie, ceux qui en ont pris l'habitude peuvent donc se traîner dans les rues et s'y donner en spectacle sans redouter aucune espèce de châtiment, pourvu toutefois qu'ils ne portent pas atteinte aux bonnes mœurs, et qu'ils ne troublent ni la tranquillité ni l'ordre public.

Il n'en est pas moins vrai que c'est un abus auquel il importerait de remédier.

Chez nous, les associations se multiplient sous toutes les formes. Il y a des associations de dévotion, de charité, de bienfaisance, de secours mutuels, de confraternité militaire. Il y a des associations de littérature, de sciences, d'arts, de commerce, d'agriculture, d'industrie. Il y a des associations d'orphéonistes, de francs-tireurs, de gymnastes, de francs-maçons, de canotiers et beaucoup d'autres encore. Ne pourrait-on pas, pour couronner l'œuvre, organiser aussi des

sociétés de sobriété et de tempérance, et essayer par ce moyen d'extirper le vice de l'ivrognerie? Ce serait bien mériter de l'humanité (1).

Il existe un peuple où la sobriété est beaucoup moins rare que chez les autres nations : c'est le peuple juif.

M. le docteur Michel Lévy, savant statisticien, éminent hygiéniste, profond observateur, à qui des travaux justement estimés ont fait une célébrité européenne, s'est livré en dernier lieu à une étude approfondie sur cette nation, à laquelle il a rendu l'hommage d'un coreligionnaire fidèle et dévoué.

Selon lui, la race juive en Europe est « magnifique par son énergie, son intelligence, son amour de la famille, sa sobriété et sa loyauté, quand sa parole est engagée. »

D'après ses calculs, il y aurait 3,392,132 juifs disséminés dans les divers états de l'Europe. L'Allemagne en comprendrait 131,555 ; l'Autriche, 1,048,147 ; la France, 79,964 ; la Russie, 142,784 ; la Turquie, 280,000, etc. Ils y coudoient toutes les religions, avec lesquelles ils vivent en bonne intelligence, soit parce qu'ils sont naturellement portés à la tolérance, soit parce que leur infériorité numérique et leur dispersion leur commandent la soumission.

Si au lieu d'être cosmopolites et éparpillés sur toute la surface de la terre, les israélites pouvaient se réunir et reconstituer l'ancien royaume de Judée, ce serait, au jugement de M. le docteur Lévy, une nation qui, peut-être, servirait de modèle aux autres et qui ne manquerait ni de force ni de puissance.

Quoi qu'il en soit, la vitalité de la race juive l'emporte sur celle de la race chrétienne. Le docteur démontre que la vie moyenne pour les chrétiens n'est que de vingt-six ans, tandis

(1) Regardant l'ivrognerie comme une maladie physique et morale à la fois, les Américains ont créé des hôpitaux spéciaux où elle est traitée avec assez de succès pour que les deux tiers des ivrognes qui y sont reçus en sortent guéris. Les autres peuples feraient bien d'imiter cet exemple.

qu'elle est de trente-sept ans pour les juifs. C'est une différence de onze ans en faveur de ces derniers.

Cependant, les juifs habitent les mêmes pays que les chrétiens et sont soumis aux mêmes influences climatériques. Mais ils savent atténuer pour eux les dangereux effets de ces influences par leur manière de vivre, et notamment par leur sobriété, qui n'est pas la moindre de leurs qualités.

C'est un fait qu'il est bon de signaler aux chrétiens qui, sous le rapport de la vitalité, tiendraient à ne plus se laisser distancer par les israélites.

Si les hommes abrégent volontairement leur existence par les plus déplorables abus, il n'y a rien d'étonnant à ce que, pour des besoins réels ou factices, ils ne ménagent pas davantage la vie des animaux, même de ceux qui sont le plus inoffensifs, ainsi que l'atteste entre mille un fait que j'ai vu s'accomplir.

Le mois de juin venait de s'ouvrir.

C'est le mois où, sans la méchanceté de leur ennemi commun, les oiseaux jouiraient de toutes les douceurs de la paternité et goûteraient toutes les joies de la famille.

C'est aussi le mois où les ménages prévoyants renouvellent leur approvisionnement de bois de chauffage, qu'ils font scier et fendre dans la rue.

L'été est l'âge d'or des scieurs et des fendeurs de bois.

Or, un matin, à quelques pas de ma demeure, une famille de ces ouvriers de la scie et de la hache s'empressait autour d'un amas considérable de bûches que le livreur juré venait d'aligner.

Le père sciait le bois, la mère le fendait, et trois de leurs enfants en portaient les morceaux au hangar de mon voisin.

C'était merveille de les voir tous se livrer à leur travail lestement, joyeusement, malgré un soleil tropical qui les

inondait de ses rayons brûlants et faisait ruisseler sur leur front une abondante sueur.

Tout à coup paraît à l'horizon un petit garçon de dix ans, mal vêtu, mal chaussé, malpropre, portant en un mot la livrée de la pauvreté et du vagabondage, et appartenant à la famille dont je viens de parler.

Il s'approche lentement du scieur, qui le regarde de travers tout en faisant crier sa scie, et qui lui reproche sévèrement de venir trop tard.

— Tu n'es, lui crie-t-il, qu'un paresseux, un coureur, un fainéant. D'où viens-tu?

— J'ai été chercher des nids, répond l'enfant sans trop s'émouvoir, et j'en ai trouvé un.

Cette réponse paraît calmer un peu la mauvaise humeur du scieur, qui reprend avec moins de brusquerie :

— C'est bien vrai ce que tu dis là?

— Oui, et c'est un nid de « mouche-en-haie, » (nom vulgaire de la fauvette).

— Où est-il ton nid?

— Là-bas, dans un buisson, auprès du moulin de Beaulieu. Il y a cinq jeunes.

— Et tu ne les as pas pris?

— Non, parce qu'ils sont encore tout « rouges. » Ils n'ont même pas de plumes. Mais demain ils vaudront mieux, et j'irai les prendre.

— Vas-y tout de suite, dit la mère, qui avait écouté l'entretien. Ils sont assez bons comme ça. Nous les mangerons ce soir.

Quel régal? Cinq pauvres petits oiseaux à peine sortis de l'œuf. C'eût été comme la fraise dans la gueule du loup.

L'enfant regarde ses parents et ne bouge pas. On voit qu'il persiste dans l'idée de ne retourner au nid que le lendemain.

— Eh bien! qu'est-ce que tu attends? reprend la mère impatiente de posséder la couvée. Va donc et n'emmène personne avec toi.

Elle ne voulait pas dans son égoïsme partager la prise avec d'autres.

Le dénicheur se décide enfin à partir pour cette glorieuse expédition. Il arrive bientôt auprès du buisson. Il reconnaît la branche cassée, qui lui signale l'endroit où il a vu le nid. Il glisse avec précaution son bras dans l'épaisseur du buisson et veut mettre la main sur sa proie; mais la place est vide, un autre larron, plus pressé que lui, a déniché les petites fauvettes pendant son absence, et s'est enfui avec elles.

Désolé de sa mésaventure, l'oiseleur imberbe n'ose plus reparaître devant ses parents, dont il redoute les reproches et peut-être les coups.

Il faut cependant qu'il s'y résigne. Il reprend donc d'un air triste le chemin de la ville.

Dès qu'il l'aperçoit, son père lui demande à voir les oisillons. Il répond, en baissant la tête, qu'on les lui a volés.

— Imbécile! s'écrie le scieur, tu devais les prendre ce matin quand tu les as découverts.

— Il ne fait jamais que des sottises, ajoute la mère.

— C'est vrai. Aussi, pour l'en punir, je l'enverrai demain à l'école.

— Et moi je n'irai pas, réplique le petit garçon sur un ton menaçant.

— Je voudrais bien voir ça. En attendant, mets-toi à la besogne et porte le bois.

Pour certaines gens, l'école est encore une prison où l'on claquemure les enfants désobéissants, non pour les instruire, mais pour les corriger.

Cette guerre acharnée, qu'on fait aux oiseaux grands et petits, est aussi vieille que le monde. Elle est la détestable conséquence de l'habitude que l'homme a prise, depuis qu'il existe, de tout sacrifier à ses besoins et à ses appétits.

Ne devrait-il pas néanmoins se montrer moins cruel envers des créatures inoffensives qui sont nées tout exprès pour lui plaire et lui être utiles?

L'ornithologie compte disséminées partout trois cent trente espèces d'oiseaux, dont soixante-neuf au moins sont insectivores. Tels sont le rossignol, la mésange, le grimpereau, le

pivert et autres qui, en moyenne, mangent chaque jour cinq cent quarante-trois insectes chacun.

Il en est d'autres qui se nourrissent à la fois d'insectes et de grains. De ce nombre est le moineau, qui, quoi qu'en disent ses calomniateurs, est plus utile que nuisible. Le pigeon est peut-être le seul qui ne consomme que du grain.

Une troisième classe enfin s'adresse spécialement aux loirs, aux campagnols, aux lérots. Un couple d'effraies passe pour tuer chaque nuit cent cinquante rongeurs.

Que de produits de la terre sauvés par les oiseaux sans que bien des gens s'en doutent!

Aussi, M. le président Bonjean avait-il raison de dire au Sénat, dans sa séance du 24 juin 1861, en parlant de la consommation des oiseaux par l'homme :

« Si on calcule même au plus bas combien de sacs de blé, de tonneaux de vin et d'huile représente une de ces brochettes de victimes dont il est d'usage de parer la table en certains pays, on demeurera convaincu que Lucullus, dans toute sa gloire, ne fit jamais repas si coûteux, et que pour trouver l'exemple d'un tel luxe, il faudrait remonter à la fameuse perle de Cléopâtre. »

D'un autre côté, les oiseaux charment par leur grâce, réjouissent par leur chant, émerveillent par leur plumage, étonnent par leur agilité et ravissent par leur intelligence.

Enlevez-leur la liberté, enfermez-les dans une cage, pour peu qu'un rayon de soleil les égaie, qu'une faible quantité de nourriture soit mise à la portée de leur bec, que l'air et l'eau ne leur manquent pas, ils vous pardonneront leur captivité et vous chanteront leurs plus beaux airs. Il en est même qui s'évertueront à parler comme vous, si vous prenez la peine de leur apprendre votre langage.

Eh bien! tout cela n'attendrit point le cœur de leur ennemi et n'éteint pas en lui la soif de la destruction.

Soyons justes toutefois. Dans tous les temps, il s'est trouvé, mais en trop petit nombre malheureusement, des hommes qui se sont montrés les amis et les protecteurs des oiseaux.

Dans les temps passés, saint François d'Assise, qui vivait au XIII[e] siècle, et qui du reste était la charité même, leur avait voué une affection toute fraternelle. Il appelait sur eux la protection du roi des cieux et des rois de la terre, et rêvait parfois de voir l'Empereur. « Je lui demanderais, disait-il, pour l'amour de Dieu et pour l'amour de moi, de publier un édit qui défende de prendre mes sœurs les alouettes et de leur faire aucun mal. » Les alouettes étaient alors, comme aujourd'hui, recherchées pour leur chair délicate, et on en tuait autant que l'on pouvait.

Dans les temps actuels, les Sociétés protectrices des animaux entourent les oiseaux de leur constante sollicitude.

L'autorité ne les perd pas non plus de vue. S'appuyant sur la loi, elle prescrit tous les ans des mesures qui amoindrissent les périls dont ils sont sans cesse menacés, et qui refrènent autant qu'il est possible les élans de l'aveugle cruauté de leurs persécuteurs.

Mais il ne faudrait pas se borner à châtier ceux qui détruisent les jeunes couvées, il faudrait en outre récompenser ceux qui les conservent.

C'est l'exemple que donnent les Sociétés protectrices des animaux, et que l'administration publique devrait imiter.

L'instruction primaire pourrait faire beaucoup aussi pour la conservation du peuple ailé des airs. A cette fin, il importerait que les enfants des scieurs de bois, comme les autres enfants que leur âge rend impitoyables, fussent amenés par la persuasion plutôt que par la contrainte à fréquenter assidûment les écoles; que les instituteurs leur formassent le cœur en même temps que l'esprit, et que, tout en leur enseignant à lire, à écrire et à calculer, ils leur apprissent à respecter les nids d'oiseaux, à cesser d'être inhumains pour ces hôtes si gracieux des vallons et des bois, et à les laisser remplir la mission si grandement utile que la Providence leur a départie.

Pour en revenir au bon vieux temps, je dois à la vérité de dire qu'il n'a pas toujours été condamnable en tout et partout, que parfois il s'est éclairé des lueurs de la raison et de la philanthropie, et qu'il a même légué de beaux exemples à la postérité. Ces exemples partaient assez souvent des positions sociales les plus élevées, et n'en frappaient que plus vivement les esprits.

Louis XIV, qu'on a surnommé le Roi-Soleil et qui, entre autres gloires, a eu celle de donner son nom à son siècle, était un roi belliqueux autant par tempérament que par nécessité. Il avait tellement pris l'habitude de battre l'ennemi, que le poëte Boileau, l'un de ses plus fervents admirateurs, se crut un jour en droit de lui adresser ce vers :

Grand Roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

Ce prince n'en éprouva pas moins des revers, qui furent presque aussi éclatants que ses victoires. C'est au surplus le sort ordinaire de tous les conquérants.

Mais s'il faisait souvent la guerre, il n'était pas pour cela l'ennemi déclaré de la race humaine, et les moyens raffinés de destruction lui répugnaient.

L'histoire nous apprend qu'en 1702 un célèbre chimiste, Romain Paoli, lui offrit un secret qui consistait à faire revivre le feu grégeois et à le rendre plus meurtrier qu'au VIIIe siècle. Le roi refusa cette offre et acheta le silence du chimiste, pour que personne ne profitât de son secret.

Louis XV ne se montra pas moins humain que son prédécesseur. En 1766, l'artificier Torre fit sur le canal de Versailles, en présence du marquis de Montesquiou, des expériences qui démontrèrent la possibilité de répandre l'incendie et la destruction sur une échelle immense. Il en fut rendu compte au roi, qui ne voulut point de ce terrible procédé, et qui menaça l'inventeur d'une détention perpétuelle à la Bastille s'il s'avisait de le mettre en pratique.

Ces deux refus font honneur aux deux rois de France.

Depuis lors, la civilisation et les sciences ont fait en tous genres des progrès qui n'ont pas encore atteint leurs dernières limites, et dont l'humanité n'a pas toujours eu lieu de s'applaudir.

S'il y a de bons progrès, il y en a aussi de mauvais.

L'art de tuer les hommes s'est perfectionné de même que les instruments de mort, et les souverains n'y ont mis aucun empêchement, dans la pensée que les guerres en seraient singulièrement abrégées, et qu'elles ne dureraient plus des trentaines d'années comme autrefois.

Il y a sous ce rapport rivalité entre les diverses nations civilisées. Chez elles, les armes à feu sont devenues l'objet des recherches et des études de tous les armuriers.

On fabrique maintenant des fusils de guerre qui se chargent par la culasse, qui sont à aiguille, à répétition, à mitraille, qui portent à plus de mille mètres, et dont chacun peut, à cette distance, faire mordre la poussière à huit ou dix hommes en moins de soixante secondes. Il en est qui tirent jusqu'à douze coups par minute. Un armurier de Vienne, en Autriche, en a même imaginé un qui donne vingt-cinq coups dans le même court espace de temps.

D'un autre côté, les canons, les armes blanches, les poudres, les projectiles, ont également subi des transformations qui les rendent plus redoutables que jamais.

Et ce n'est pas fini.

En 1866, dans sa surprenante campagne contre l'Autriche, qu'elle a si cruellement traitée à la bataille de Sadowa, la Prusse s'est servie pour la première fois de son fusil à aiguille, qui a tant fait parler de lui. Mais ce fameux fusil n'a pas tardé à être éclipsé par d'autres.

Il s'est trouvé, dans un de nos régiments d'infanterie, un armurier nommé Chassepot, qui a inventé une arme bien supérieure, et la France s'est empressée d'en pourvoir ses fantassins.

Le 3 novembre 1867, au combat de Mentana, dans les États pontificaux, les bataillons français ont commencé à en

faire usage, en soutenant l'armée du Pape contre les bandes de Garibaldi. Cette nouvelle arme a fait preuve d'une telle puissance, qu'en quelques instants, elle a enlevé aux malheureux Garibaldiens près de trente fois plus d'hommes que leurs adversaires n'en ont perdu.

Aussi, le général de Failly, commandant en chef de notre corps expéditionnaire à Rome, en rendant compte au Ministre de la guerre de l'affaire de Mentana, a-t-il pu terminer sa dépêche par cette phrase significative : « Nos fusils Chassepot ont fait merveille. »

Ces mêmes fusils, au dire d'un témoin qui a pu les observer pendant l'action, quand ils ne donnent pas la mort, « font des blessures qui sont pires qu'elle. Le bruit de leurs balles ne ressemble plus à l'ancien feu de mousqueterie ; c'est un roulement continu qui saisit d'une indicible épouvante. »

M. Chassepot doit être fier de son invention.

Désormais, avec les nouveaux fusils, la victoire ne sera plus du côté des gros bataillons, mais du côté de ceux qui tireront les premiers.

Passons maintenant à l'armement de nos vaisseaux de guerre et jetons les yeux sur le *Rochambeau*.

L'artillerie réglementaire de ce bâtiment est fixée à quatorze bouches à feu seulement, mais quelles bouches à feu ! Des canons rayés de 27 et de 24 centimètres. Ils sont ainsi disposés : quatre canons de 24 et deux de 27 en abord de chaque côté ; un canon de 24 en chasse et un de même calibre en retraite.

Le canon de 27 pèse 20,600 kilogrammes et le canon de 24 quinze mille. Leurs boulets sont cylindriques ou ogivaux. Ces projectiles en acier pèsent 144 kilogrammes chacun et les obus en fonte 100 kilogrammes. La dépense d'un coup de canon de 24 centimètres, chargé d'un boulet d'acier, est de 280 à 300 francs.

Il est peu probable que les vaisseaux ordinaires, quelque cuirassés qu'ils soient, résistent à l'effet foudroyant d'une

pareille artillerie et des torpilles sous-marines qui ne sont pas moins dangereuses.

Les ingénieux inventeurs de tous ces engins meurtriers méritent sans doute d'être glorifiés par la science et par les arsenaux, comme par le génie de la guerre. Mais à coup sûr ils ne le seront point par les populations, à moins qu'ils ne nous préparent l'avénement tant de fois inutilement rêvé de la paix universelle et perpétuelle.

La solution de ce grand problème est maintenant cherchée par la *Ligue internationale de la paix*, qui a tenu sa première assemblée générale annuelle, le 8 juin 1868, à Paris. Ses orateurs y ont éloquemment développé les puissantes raisons qui ont déterminé la création de cette noble association. De leurs discours se sont dégagés les faits remarquables que voici :

La guerre a coûté depuis quinze ans seulement, au monde civilisé, un million 800,000 hommes et 50 milliards; « la fabrication des cadavres », pour me servir de l'expression pittoresque d'un publiciste anglais, s'opère de nos jours sur une échelle et avec une rapidité inconnues à nos pères; on tue actuellement plus d'hommes et de capitaux en une campagne de trois semaines qu'on n'en tuait jadis en une campagne de trois ans.

Mais l'aurore d'une ère nouvelle moins entachée de barbarie semble poindre à l'horizon. La Russie vient de provoquer la suppression dans les armées de ces balles qui font explosion dans le corps du soldat et qui, comme à Mentana, lui causent des douleurs plus cruelles que la mort. La France, l'Italie, la Suisse, se sont empressées d'adopter cette mesure commandée par l'humanité. Les autres puissances feront sans doute comme elles (1).

(1) Toutes les puissances européennes ont adhéré à la proposition de la Russie dans la conférence qui a eu lieu à St-Pétersbourg au mois de décembre 1868.

C'est un bon symptôme. Saluons-le et souhaitons qu'il soit le prélude de nouvelles et bienfaisantes réformes.

A propos de réformes, il en est une que la France aurait bien dû opérer lorsqu'elle prenait à tâche de s'affranchir du joug de la féodalité, de saper les abus et de se régénérer. C'est celle de cette tyrannique corvée du premier jour de l'an que les uns maudissent tout haut et les autres tout bas, et à laquelle sont forcées de se soumettre une foule de personnes appartenant à toutes les conditions. Elle est tellement enracinée dans nos mœurs, cette corvée, qu'il est à craindre qu'elle ne subsiste jusqu'à la consommation des siècles.

D'ailleurs elle est solidement soutenue, non-seulement par les gens d'industrie et de commerce qui y trouvent leur avantage, mais encore par tous ceux qui comptent sur le renouvellement de l'année pour recevoir des étrennes, des gratifications, des récompenses et autres grâces de la même nature.

Cependant le premier janvier est souvent un jour de déceptions, et à ce sujet je raconterai une histoire déjà ancienne que je n'ai point oubliée.

Quand il y avait chez nous des receveurs généraux des finances, un d'eux, tout en se chauffant, commodément assis, les mains et les pieds au foyer de son salon, reçut, le premier de l'an, les hommages traditionnels d'une douzaine d'employés qui formaient sa petite cour, et qui, se servant des termes consacrés, lui souhaitèrent « une bonne année, une parfaite santé et le Paradis à la fin de ses jours. »

Le financier les remercia de la manière la plus affable, leur rendit politesse pour politesse, et flatta singulièrement leur amour-propre, en leur disant que grâce à leur concours, à leur capacité et à leur zèle, on n'avait pas relevé au ministère des finances, pendant l'année qui venait de s'écouler, la moindre erreur dans sa comptabilité.

Ce compliment fut du reste toutes les étrennes qu'ils reçurent de leur chef, qui avait un faible prononcé pour l'argent et qui cachait ce honteux penchant sous les formes les plus rondes et l'air le plus riant.

Tous les avares n'ont pas l'humeur farouche d'Harpagon.

Les paroles affectueuses du receveur général encouragèrent singulièrement son caissier, honorable père de famille, vrai piocheur toujours à la besogne, aussi fidèle qu'exact et digne de toute sa confiance et de tout son intérêt.

« C'est le moment ou jamais, pensa cet employé, de demander une augmentation de traitement que je mérite, je crois, par mes bons et anciens services. J'en ai d'ailleurs si besoin. Il ne m'est plus possible, avec mes 2,400 francs d'appointements, de couvrir mes dépenses et celles de ma femme et de mes quatre enfants. Aussi, malgré la plus sévère économie, je contracte chaque année de nouvelles dettes. C'est là mon ver rongeur, hasardons-nous. »

Il laissa donc ses collègues évacuer le salon, et quand il se vit seul avec son patron, un peu surpris de ce qu'il ne suivait pas les autres, il osa lui présenter son humble requête.

— Si Monsieur le receveur général, lui dit-il, n'y voyait aucun inconvénient, je prendrais la liberté de l'entretenir un instant de mes petits intérêts.

— Certainement je n'y vois aucun inconvénient, se hâta de répondre avec bonhomie le financier. Parlez, mon cher Philippe, parlez.

— Il y aura bientôt quinze ans que j'ai l'honneur d'être le caissier de Monsieur le receveur général.

— Je le sais, mon cher Philippe, je le sais. Mais vous ne songez pas à me quitter, j'espère.

— Je n'en ai nullement la pensée, seulement, à raison des lourdes charges que j'ai à supporter, je vous prierais d'avoir la bonté de m'accorder une augmentation de traitement.

— Ah ! mon cher Philippe, reprit avec le plus aimable

sourire le receveur général, permettez-moi de vous trouver étonnant. Comment! vous ne comptez que quinze ans de services et vous demandez une augmentation de traitement? Mais je n'en ai jamais sollicité, moi qui suis receveur général depuis plus de vingt-cinq ans, et je sais me contenter de ma position.

Cette réponse valait celle d'un général de division du premier Empire qui, pour couper court aux demandes d'argent que lui faisait son fils, simple sous-lieutenant, lui dit d'un ton de mauvaise humeur : « Vivez de votre paye, Monsieur, je vis bien de la mienne, moi. »

La révolution de février a déplacé le receveur général, mais elle n'a pas amélioré la condition du caissier.

Sous tous les régimes, l'égoïsme est le même.

Quant au nouvel an, on a imaginé un moyen de simplifier ses exigences.

Au lieu de faire ses visites en personne, on peut envoyer sa carte à domicile par la poste, qui est assez complaisante pour se charger de la remettre à sa destination moyennant la faible somme de cinq centimes, si la carte ne doit pas sortir des limites du bureau de la résidence, ou de dix centimes dans le cas contraire (1).

On peut de cette manière donner signe de vie à ses parents, à ses amis, à ses connaissances, sans sortir de chez soi et sans avoir à affronter la pluie, le vent, la neige, la glace ou le verglas dont le mois de janvier n'est que trop souvent prodigue.

Cette nouvelle combinaison fait l'éloge du bon esprit qui anime notre administration des postes.

On affirme au surplus et depuis longtemps que le peuple

(1) On peut même affranchir la carte pour un centime en la mettant sous bande étroite.

français est le peuple le plus spirituel de la terre. Et en effet chez nous l'esprit court les rues, se glisse dans toutes les classes de la société et se manifeste sous toutes les formes Il s'exerce volontiers aux jeux de mots et en produit parfois qui sont assez piquants, assez drôles ou assez justes pour exciter l'étonnement, dérider le front, causer un instant de plaisir et acquérir le droit de circuler triomphalement dans le monde.

Mais il y a des gens dédaigneux ou chagrins qui n'en font aucun cas et qui soutiennent que le calembour est l'apanage des sots. Cependant les sots n'ont guère le moyen de s'en passer la fantaisie, et pour réussir dans ce genre d'exercice, il est nécessaire au contraire d'être bien doué sous le rapport de l'intelligence, de l'imagination et du goût D'ailleurs pourquoi mépriser les jeux de mots, quand on sait que les personnages les plus illustres de notre époque se les sont quelquefois permis?

M. l'abbé Lyonnet, qui est aujourd'hui archevêque d'Albi, raconte dans sa *Vie du cardinal Fesch* que Napoléon somma un jour le cardinal de prendre définitivement possession de l'archevêché de Paris auquel il l'avait nommé. « Sire, répondit Fesch, j'attendrai l'institution canonique du Saint-Père. — Mais le chapitre vous a donné des pouvoirs. — C'est vrai, mais je n'oserais pas en user dans cette circonstance. — Vous condamnez donc les évêques nommés d'Orléans, de Saint-Flour, d'Asti, de Liége, etc.? Je saurai bien du reste vous y forcer. — Sire, *potius mori*. — Ah! Ah! *potius mori*, plutôt Maury! Eh bien! soit. Vous l'aurez, Maury.

Et le cardinal Maury fut nommé archevêque de Paris.

Vers 1830, le prince Othon de Bavière étant monté sur le trône de Grèce, un de nos députés demanda à un de nos hommes d'état devenu plus tard un grand ministre, si par ce moyen le peuple grec serait enfin heureux. » Certainement, répartit l'homme d'état en souriant finement, mais il faut « coton, soie, fil et laine » (qu'Othon soit philhellène).

Le prince de Talleyrand Périgord, qui a joué en France et à l'étranger un si grand rôle politique, n'avait pas un penchant très-accentué pour le calembour, mais il se fit une certaine célébrité par ses réflexions originales, ses vives réparties et ses bons mots que son nouveau biographe, sir Henri Bulwer, a cru devoir reproduire dans son ouvrage. J'en citerai quelques-uns qui me paraissent propres à faire apprécier la finesse d'esprit et le jugement de celui qui a dit que « la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée » et que « la vie privée doit être murée. » Drusus, le romain des anciens temps, s'écriait au contraire : « Plût à Dieu que j'habitasse une maison de verre? »

Condamné par sa claudication à entrer dans la carrière ecclésiastique, Talleyrand reçut la tonsure en 1773 et sollicita, pour arriver plus sûrement à une abbaye, le crédit de Mme Dubarry. Une société joyeuse se réunissait tous les jours chez la favorite, et les beaux seigneurs de la cour de Louis XV se vantaient de leurs succès auprès des femmes. Talleyrand les écoutait la tête penchée et ne disait rien. — Pourquoi êtes-vous triste et silencieux? lui demanda la maîtresse de la maison? — Hélas! madame, je faisais une réflexion mélancolique, c'est qu'à Paris il est plus facile d'avoir des femmes que des abbayes. » Cette réplique, trouvée charmante, valut quelque temps après à son auteur l'abbaye qu'il désirait.

Evêque d'Autun en 1789 et représentant de son diocèse aux États-Généraux, il voulut, avec Mirabeau, sauver la monarchie, et Louis XVI étant devenu impossible, il fut question de le remplacer par le duc d'Orléans, bien qu'on considérât le duc comme pis-aller. M. de Talleyrand repoussa toujours les accusations portées contre ce prince et disait : « Le duc d'Orléans est le vase dans lequel on jette les ordures de la Révolution. »

Il émigra pendant la Terreur. A son retour en France, sous

le Directoire, il occupa un instant le ministère des affaires étrangères. Il eut alors avec le directeur Rewbel une discussion fort vive dans laquelle celui-ci lui jeta, en guise d'argument, une écritoire à la tête, en lui disant : « Vil émigré ! tu n'as pas le sens plus droit que le pied. » Mais Talleyrand prit bientôt sa revanche. Le directeur, qui était louche, lui ayant demandé comment allaient les choses, il lui répondit : « De travers, Monsieur, comme vous les voyez. »

On affirmait devant lui que le fameux abbé Sieyès avait un esprit bien profond. « Profond ! hein ? vous voulez dire creux. »

Lorsque Napoléon, qu'il servit comme ministre des relations extérieures, confisqua par supercherie la couronne d'Espagne, Talleyrand, qui s'y était opposé, dit avec une amertume mal déguisée : « On s'empare des couronnes, mais on ne les escamote pas. »

A l'occasion de l'exécution du duc d'Enghien, il prononça un de ces mots qui sont devenus plus tard des axiomes : « C'est pire qu'un crime, c'est une faute. »

En 1814, il tint à l'empereur de Russie, Alexandre, le langage suivant : « Sire, vous pouvez être convaincu qu'il n'y a que deux choses possibles, Bonaparte ou Louis XVIII. Je parle de Bonaparte ; mais, en ce qui le concerne, le choix ne dépend pas entièrement de V. M., car elle n'est pas seule. Si nous devons avoir un soldat, que ce soit Napoléon, car il est le premier soldat du monde. Je vous le répète, Sire, Bonaparte ou Louis XVIII, chacun d'eux représente un parti ; tout le reste n'est qu'une intrigue. »

Louis XVIII, qui en fit son grand chambellan, voulait savoir comment il avait fait pour renverser le Directoire d'abord et Bonaparte ensuite. « Mon Dieu ! Sire, je n'ai rien fait pour cela. C'est quelque chose d'inexplicable que j'ai en moi et qui porte malheur aux Gouvernements qui me négligent. »

On sait que le trop célèbre marquis de Maubreuil, mort

tout récemment, le souffleta pour se venger d'une prétendue injure, et le renversa dans l'église même où se célébrait le service funèbre du 21 janvier. Le roi ayant fait allusion à ce soufflet : « Sire, c'était un coup de poing, s'écria M. de Talleyrand avec l'orgueil et l'esprit d'un gentilhomme qui accepte un acte de brutalité, mais non un affront. »

C'est de lui ce proverbe : « On ne prête qu'aux riches, » et ce mot : « Surtout pas de zèle. »

M de Châteaubriand n'était pas son homme. Quand parurent *les Martyrs,* tout le monde en parla avec enthousiasme et voulut les lire, et M. de Fontanes, qui en faisait l'éloge, finit son exposé, en disant qu'Eudore et Cymodocée étaient traînés dans le cirque et dévorés par les bêtes. « Comme l'ouvrage, ajouta M. de Talleyrand. »

Quelqu'un prétendait que Fouché, duc d'Otrante, professait un souverain mépris pour l'espèce humaine. « C'est vrai, dit M. de Talleyrand, cet homme s'est beaucoup étudié. »

Un défenseur convaincu de la Chambre des Pairs, devant lequel on contestait ses mérites, répondait : « Au moins, vous y trouverez des consciences. » « Ah! oui, répliqua Talleyrand, beaucoup, beaucoup de consciences. Sémonville, par exemple, en a au moins deux. »

Louis XVIII disait de M. de Blacas : « Ce pauvre Blacas, il aime la France, il m'aime ; mais on dit qu'il est suffisant. » « Oui, Sire, suffisant et insuffisant. »

M. de Talleyrand, à qui on a reproché d'avoir prêté trop de serments politiques pour conserver sa position, a fait lui-même son apologie à M. de Montalivet en ces termes : « J'ai toujours été fidèle aux personnes aussi longtemps qu'elles ont obéi au sens commun Si vous jugez toutes mes actions à la lumière de cette règle, vous verrez que j'ai toujours été conséquent. Quel est l'homme assez dégradé, quel est le citoyen assez pervers pour soumettre son intelligence ou sacrifier son pays à un individu, quels que soient la naissance ou le génie de ce dernier? »

Un écrivain politique a résumé cette apologie en deux mots : « Après tout, M. de Talleyrand était un homme fort aimable, mais sans cœur, et un bien grand citoyen, mais sans vertu (1). »

C'est là un étrange jugement. On peut sans doute trouver un homme fort aimable sans cœur, mais un grand citoyen sans vertu ne se voit, à mon avis, dans aucun temps ni dans aucun pays. Du reste, la postérité, dans son impartialité, saura mieux que nous apprécier M. de Talleyrand à sa juste valeur.

(1) Voir la *Revue britannique* du 1er février 1868.

LE PAPE LÉON IX

ET

LES MONASTÈRES DE LORRAINE,

PAR

M. L. DUHAMEL,

Membre titulaire.

Nous n'écrivons point une nouvelle vie de Léon IX. Nous n'entreprenons pas davantage une étude détaillée du Pontificat qui précéda la grande réforme de l'Eglise, accomplie, au milieu du XI° siècle, par les prédécesseurs d'Hildebrand et par lui-même.

L'archidiacre Wibert, contemporain et ami de Léon IX, a écrit sa vie; les Bollandistes, Mabillon et, après eux, Dom Calmet, en ont rappelé tous les détails dans leurs immortels ouvrages. En ces derniers temps, les écrivains allemands et italiens, avec une conscience qui n'a d'égal que leur érudition, ont fait connaître ce courageux prédécesseur de Grégoire VII Ne serait-il donc pas présomptueux de venir, après tant d'illustres maîtres, tenter d'ajouter quelques nouveaux faits à ceux qu'ils ont racontés? Nous n'avons voulu, dans ce rapide coup d'œil sur les actes du pape lorrain, que réunir et rapprocher, pour les comparer, les notions éparses que nous fournit l'histoire de sa vie. Guidé surtout par la pensée de rendre à l'histoire de Lorraine une de ses grandes figures, nous avons suppléé à l'érudition que

réclamait une pareille tâche, par le désir de rendre à Brunon de Habsbourg la justice qui lui est due. Nos auteurs lorrains ont-ils, en effet, toujours jugé à leur juste valeur les œuvres de leur illustre compatriote? N'est-il point de ceux sur lesquels pèsent d'un trop grand poids l'indifférence et l'oubli? Les écrivains qui ont tenté de pénétrer dans le sombre labyrinthe du XIe siècle et d'y jeter quelque lumière, ont-ils assez mis en relief cette majestueuse figure aux lignes vigoureuses et fortes, qui projette ses purs rayons sur cette ténébreuse époque?

Son influence fut grande pourtant. L'évêché de Toul, la Lorraine entière, virent relever, par cette main vigoureuse, la dignité chancelante du clergé. Sous la puissante et féconde impulsion donnée par Brunon, les monastères du pays se fondent, se transforment ou se réforment. L'observance de la règle se rétablit partout, et c'est en accomplissant cette noble mission, qu'il rêve et qu'il commence la grande réforme dont il fut l'un des promoteurs les plus actifs et les plus vigilants.

Ces titres sont-ils les seuls que Brunon puisse offrir à la vénération de la Lorraine? Né sur ses frontières, appartenant, par les liens du sang, à la famille de ses ducs, il n'oublia jamais son pays et son illustre origine. Dans ses fréquents voyages, il prodigua toutes les ressources et toutes les richesses de sa belle et noble intelligence pour arracher ses compatriotes aux dérèglements dans lesquels ils étaient tombés; non-seulement, il les ravit à ces désordres, mais il leur laisse encore, bien plus précieux, l'exemple de son courage et de ses vertus. Non content d'avoir enrichi d'un beau nom les annales lorraines, il laisse à cette province le souvenir des grandes idées léguées par lui à la chaire de Pierre profanée par les plus révoltants excès. Peu de figures sont donc aussi dignes de captiver l'attention de ceux qui étudient l'histoire ecclésiastique de Lorraine. Il fallait presque un génie pour opposer au flot grossissant des plus dangereuses passions, une foi aussi robuste, servie par une conscience aussi pure.

I.

Naissance de Brunon. — Son origine. — Fondations pieuses de sa famille.

L'auteur de là vie de Brunon (1) et la plupart des chroniqueurs (2) font remonter sa naissance au 21 juin 1002. Ils ne sont, toutefois, pas d'accord sur les lieux où il vit le jour.

Les uns (3) désignent Volfenheim, près de l'abbaye de Sainte-Croix, en Alsace, d'autres, le château de Dabo ou Dasbourg, entre Phalsbourg et Saverne (4), d'autres enfin, le château d'Egesheim que possédait son père (5). Il est donc fort difficile, en présence de la discordance des textes, de se prononcer sur une question aussi délicate. Aucun document précis n'a permis, jusqu'à ce jour, de la résoudre.

Mais il est une opinion qui doit, tout d'abord, être rejetée: c'est celle qui place à Volfenheim le berceau de Léon IX. L'auteur qui l'a émise a probablement été induit en erreur par les donations que Brunon, devenu pape, fit à l'abbaye voisine. Le biographe Wibert, les Bollandistes, Mabillon et Dom Calmet (6) inclinent pour Egeisheim. Cette opinion offre donc bien des chances de vérité. Ce n'est point à dire

---

(1) Vibert. Vita Leonis papæ apud. Bolland 19 Aprilis.

(2) Johann. Bayon, Chronicon Mediani monasterii.—Richer. Senoniensis. Cap XIV. — Schœfflin, Alsatia illustrata tom. II. pag. 48?. Frag. Urstisianum.

(3) Histor. Episcop. Tullens. ap. Dom Calmet. Tom I. preuv. col 176.

(4) Otto Frisseng. - Benoît Picard. Histoir. du diocèse et des évêques de Toul, pag. 363, etc.

(5) Schœfflin. Alsat. Illust. tom. II, pag. 480 — Benoît Picard, loco citato. — Gall. Christ tom XIII. col. 985

(6) Chronograp. Saxon. ap. Mabill. Annal. ord. Bened. Tom. IV, pag. 163. — Dom Calmet. Hist. de Lorr. Tom. I, col. 1042. — Bolland. ad 19 April. - Wibert Vita Leonis IX papæ.

qu'on doive rejeter l'idée qui place au château de Dabo le lieu de naissance de Brunon, et elle mérite, au contraire, la plus sérieuse attention. Nous ajouterons même que nous nous rangeons bien volontiers à cette hypothèse, exprimée dans les termes suivants par un savant contemporain : « S'il » m'était permis de hasarder une hypothèse, je pencherais » à placer son berceau plutot à Dasbourg qu'à Egesheim. » Son père, le comte Hugues, se trouvait incessamment » impliqué dans les guerres locales qui, pendant la pre- » mière moitié du XI[e] siècle, infestaient la vallée du Rhin. » Reginhald, l'un des seigneurs de Rappolstein, avait dévasté » ses domaines; dans l'une de ces rencontres, Gérard, le » frère aîné de Brunon, avait péri. N'est-il point probable que, » pendant ces troubles, Helwige, la fille de Louis de Dabo, » ait cherché temporairement un abri dans la maison pa- » ternelle et que, pendant l'une de ces pérégrinations for- » cées, elle ait donné le jour à l'enfant qui devait valoir » à sa maison une éclatante renommée (1). » C'est aussi l'avis de Benoit Picard disant que les parents de Brunon faisaient quelquefois leur séjour dans le château de Dasbourg et que, de son temps, on montrait encore, dans le château, un petit prieuré sous l'invocation de Saint-Léon, ancienne chapelle castrale où ce saint avait été baptisé (2).

On l'a fait, du reste, très-judicieusement remarquer, la question est assez oiseuse. Les limites de la contrée que Wibert qualifie de *finibus dulcis Elizatiæ* sont fort difficiles à déterminer, et on ne sait point parfaitement quelles étaient les frontières des comtés d'Egesheim et de Dabsbourg. Ne suffit-il point à l'histoire de savoir que Brunon appartient, par sa naissance, à la famille illustre qui régnait dans ce pays? Qu'espérerait-on savoir de plus en prolongeant une discussion toujours basée sur des hypothèses plus ou moins probables? Tant qu'un fait certain ne viendra point résoudre ce problème, la critique doit se borner à émettre

(1) L. Spach. Saint Léon IX, le pape Alsacien.

(2) Benoît Picard. Hist. de l'évêché de Toul, passim.

les diverses opinions possibles. Le jour où ce fait viendra jeter la lumière dans le débat et dissiper les doutes, Brunon n'en sera pas moins encore une grande figure lorraine.

Il était, nous venons de le voir, d'une illustre famille. Il appartenait à la branche des comtes de Dabsbourg dont la destinée devait être si brillante. Il avait pour père Hugues, comte d'Egesheim, marié à Helwige (1) et proche parent de l'empereur Conrad-le-Salique. En effet, Adelaïde, mère de Conrad, et Hugues, comte d'Egesheim, père de Brunon, étaient issus des deux frères : Eberard, chef de la maison de Lorraine et Hugues. Eberard était père d'Adelaïde et Hugues, père de Hugues IV qui engendra Brunon (2). Les historiens nous montrent ses parents

---

(1) Schœfflin. Alsat. Illust. Tom. II, pag. 480. — Dom Calmet. Hist. de Lorraine Tom. 1. col. 1037.

(2) Reverendus Bruno utriusque parentis lineam adeo retinuit generosam ab ipsis atavis et supra, quicunque ad nostram potuerunt pervenire notitiam, aut regni seu imperii tentaverunt habenas, aut proximas regibus et imperatoribus retentarunt infulas Procreatus est autem dulcis Elisatiæ finibus, patre Hugone, matre vero Hadwide et pater ejus natione teutonicus, imperatoris Conradi consobrinus (*Vita Leonis IX a Viberto archidiacono Tullensi coætaneo scripta.* — *Dom Calmet. Orig. de la Maison de Lorraine dans Hist. de Lorr., Tom. I, pag. CXLIV de l'Introd.*) — Leonem ex comitibus de Egesheim in Elizatiæ partibus natum atque Adelberti, comitis de Calve avunculum fuisse, annales verissimi tradunt. (*Naucler. Generat. cap.* 35.) — Conradus Imperator consobrinus erat Hugonis patris Brunonis (*Johan. Bayon. Chronic. Mediani monasterii, cap. XLV*). Chunonis (Cunradi) mater erat Adelberta vel Adelayta, vel Adeyleyda ex nobilissima gente Lotharingorum oriunda, quæ Adeyleyda soror erat comitum Gerardi et Adalberti qui semper cum regibus et ducibus confligentes, ad extremum causa propinqui sui Cunradi regis vix acquiescebant. (*Wipo. Vita Cunrad. Salici.*) — Fuit iste Conradus, ex parte, matris de genere Francorum et fuit nepos Odonis Campaniensis Comitis. Ejusdem Conradi nepotes fuerunt comes Letardus de Longwi, pater Manegandi et Gislebertus, comes de Lusselbourg, pater comitis Conradi (*Alberic. ad ann. MXXIV*). Voir aussi pour la généalogie de Léon IX : Schœfflin, Alsat. Illust. tom. II., pag. 480. Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. 1, col. 1037, etc.

comme des soutiens et des bienfaiteurs des monastères du pays. De nombreuses fondations faites par eux attestent leur profonde piété. Ils bâtirent presque en entier l'abbaye de Hesse, *Hissa*, entre Dabsbourg et Sarrebourg (1), et celle d'Altorff située à deux lieues de Molsheim. Ce fut, d'après certains chroniqueurs, l'une des sœurs de Brunon qui rapporta de Rome les reliques de Saint-Quirin et fonda le prieuré de ce nom dépendant de l'abbaye de Marmonster, près de Saverne. Ce furent encore les parents de Brunon qui dotérent de biens considérables le monastère de Lure, au comté de Bourgogne.

Sans appartenir à une aussi illustre famille que Hugues IV, Helwige était cependant issue de nobles parents, et tous les textes sont d'accord pour célébrer ses vertus. Ils nous la peignent comme une femme d'une piété profonde, passant la plus grande partie de sa vie à visiter les monastères et à les combler de ses largesses. Lors des guerres qui éclatèrent entre Thierry, évêque de Metz, et l'empereur Henri II, elle se retira dans une abbaye des Vosges, à Moyenmoutier (2). Ce fut même dans ce monastère qu'elle découvrit les corps de Saint Lazare et de Saint Aza qu'on y avait cachés pendant les invasions hongroises.

Telle était la famille de Brunon qui, dès ses premiers ans, fut entraîné par elle vers les pratiques religieuses. Telles furent les premières impressions que reçut cette jeune intelligence. S'il est vrai que ce sont celles qui se gravent le plus profondément dans la mémoire des hommes, elles ne pouvaient manquer d'influer grandement sur son esprit et de le guider dans la carrière agitée qu'il devait parcourir.

---

(1) Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. 1, pag. 1038.

(2) Johan. Bayon. Chronic. Med. Monast. — Vibert. Vita Leonis IX papæ. — Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. 1, col. 1041.

II.

Premières études de Brunon. — Son séjour à Toul sous les épiscopats de Bertold et de Herman. — Brunon a-t-il été grand-prévôt de Saint-Dié? — Son séjour à la cour de Conrad-le-Salique. — Son premier voyage en Italie. — Son élévation à l'épiscopat de Toul.

Le siége épiscopal de Toul, qui comptait déjà d'illustres prélats, parmi lesquels on peut citer saint Arnould, saint Gausselin et saint Gérard, était occupé, en 1002, par Bartolde ou Bertolde, élevé à la dignité épiscopale le 3 octobre 995 (1). Il suivait les traces de ses saints prédécesseurs. Cet évêque, d'origine allemande, avait-il quelques liens de famille avec les parents de Brunon, ou sa renommée de science et de piété fut-elle le seul motif qui les guida? Les chroniques se taisent sur ce point. Mais la présence du futur pape à l'évêché de Toul et les soins que lui donna Bertold sont des faits certains. Selon quelques auteurs, dès sa cinquième année, il aurait quitté le toit paternel pour venir à Toul recevoir les leçons du saint évêque (2). Ce fait, quoique appuyé par de nombreux témoignages, paraît peu probable. Il est, en effet, difficile d'admettre qu'un enfant de cinq ans ait été ainsi séparé de sa famille pour être livré à des soins étrangers. Comment, du reste, son instruction aurait-elle

(1) Dom Calmet. Hist. de Lorr. Liste des évêques de Toul.

(2) Venerabilis vero Bruno, anno millesimo septimo, litteratum traditur studiis quarum gymnasio, maximèque arte musica insigniter effloruit. (*Johan. Bayon. Chronic. Med. Monast. cap. XLIV.*) — Quinquennis ut instruetur, traditus Bertoldo episcopo Tullensi ac dein hujus successori Herimanno. (*Bolland. ad* 19 *April.*). — Quem, congruo tempore, ablactatum Bertoldo, sanctæ Tullensis ecclesiæ antistiti tradidit jam quinquennem, liberaliter educandum litterarumque studiis imbuendum. (*Wibert. Vita Leonis papæ IX. — Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. I, col.* 1042.)

commencé de si bonne heure, à une époque où elle commençait en général si tard? Ses panégyristes ont été entraînés par un sentiment de vénération fort respectable, mais qui, pour avoir la valeur d'un fait historique, demanderait de plus grandes preuves.

Grâce à l'influence de l'évêque Bertold, les lettres et les arts florissaient alors à Toul. Il avait rassemblé autour de lui toute une légion d'élèves d'illustre origine. C'était Théodoric, fils de Thierry Ier, duc de Lorraine (1), qui devint plus tard évêque de Metz; Adalbéron, fils de Frédéric, comte de Luxembourg, qui occupa plus tard le même siége de Metz sous le nom d'Adalbéron III; une foule d'autres rejetons des grandes familles de Lorraine et d'Allemagne. Ils puisaient là les éléments de toutes les sciences alors enseignées. On y étudiait, sous la direction du savant évêque, le *trivium*, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique et la dialectique, et le *quadrivium*, qui comprenait la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie (2). La jurisprudence, la médecine et les beaux-arts devenaient, dans ces écoles épiscopales, le complément de l'instruction des jeunes clercs; après ces études préparatoires, ils entraient dans le sanctuaire de la théologie. On y commentait alors les textes des auteurs sacrés, la Bible et les Évangiles; on s'y préparait à la vie religieuse, on s'y exerçait à la réfutation des innombrables attaques auxquelles étaient en butte les maximes évangéliques.

Brunon, naturellement porté vers cette vie d'étude, se montrait plein d'ardeur et de persévérance. Il avait une affection profonde pour l'évêque Bertold, qui ne devait pas voir longtemps les succès de son jeune élève. Cet évêque mourut, en effet, le 25 septembre 1018, laissant vacant le

(1) Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom I. col. 1042.

(2) Decurso artium trivio deinque quadruvium naturali ingenio vestigantes degustarunt. (Vibert. Vita Leonis IX papæ.)

siége de Toul, qu'il avait occupé pendant vingt-deux ans (1). Ce fut pendant qu'il étudiait sous Bertold que Brunon se guérit miraculeusement, disent les chroniques, grâce à l'apparition de saint Benoît, d'une maladie contractée dans un voyage à Egesheim. Quelques historiens ont même pensé qu'à la suite de ce miracle, Brunon embrassa la vie monastique et prit la robe de bénédictin. C'est un fait qu'il semble bien difficile d'éclaircir. Vibert laisse supposer que Brunon prit l'habit monastique (2). Les autres auteurs gardent le silence sur ce fait. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il entra de très-bonne heure dans les ordres religieux, puisque nous le verrons dès 1026, c'est-à-dire à vingt-quatre ans, choisi pour occuper le siége épiscopal de Toul. Le seul texte qui donne quelques éclaircissements précis et permette de supposer qu'il prit l'habit bénédictin, est la charte qu'il accorda en 1030 à l'abbaye de Saint-Èvre, dans laquelle il déclare qu'il a été associé aux religieux de

---

(1) Idemque pater, octavo Kalend. Septembris, beato fine hominem exuens, ita suo casu propriam sedem pessum dedit (*Vita Leonis IX papæ*, *Vita Bertoldi in Cod. S. Mansueti.*) Dom Calmet. *Hist. de Lorr. tom. I, col.* 1036 donne cette date de 1018, mais sans indiquer sur quel texte il se fonde. Dans la *liste des évêques de Toul*, il est moins affirmatif et dit que Bertold mourut vers 1020 Si l'on en croit le manuscrit de Saint Mansuy que nous venons de citer et que rapporte le même Dom Calmet, dans ses preuves, Bertold avait occupé le siége de Toul pendant 22 ans : « *Hic ergo viginti duobus annis pontificali honore potitus.* » Or comme il est à peu près certain que son intronisation eut lieu le 3 octobre 995, cette date reporte bien sa mort dans le courant de l'année 1018, et tout donne lieu de penser qu'il faut rectifier en ce sens la liste des évêques de Toul, donnée par le savant bénédictin.

(2) Porro sequentia lecturi desinent profecto mirari hunc potius per Sanctum Benedictum quam per alium quemlibet Sanctorum institutum sospitati : ubi, volvente sermonis rota, perpendere poterunt ex paucis quanto zelo erga monachorum institutionem et correctionem flagraverit. (*Vita Leonis IX papæ*).

cette maison avant son épiscopat (1). Ainsi donc, selon toute apparence, c'est dans l'abbaye de Saint-Èvre que notre futur évêque prit l'habit religieux et passa quelques années de sa jeunesse. Rien, du reste, ne combat la possibilité de ce fait. Cette abbaye était une des plus puissantes, des plus riches et des plus célèbres de Lorraine. C'était un de ces foyers d'instruction que les disciples de saint Benoît entretenaient partout avec tant d'ardeur et de succès. Il y avait nécessairement une école attachée à cette maison, comme il s'en trouvait dans la plupart des monastères de cet ordre célèbre. Elle devait avoir d'étroits liens avec l'école épiscopale établie près de l'évêque diocésain. Pourquoi Brunon serait-il resté étranger à l'enseignement qu'on y donnait aux jeunes religieux ?

A la mort de l'évêque Bertold, le chapitre de l'évêché, embarrassé pour le choix de son successeur, voulant se concilier les bonnes grâces de l'empereur Henri II, dont relevait le temporel, députa vers lui deux chanoines pour lui annoncer le malheur qui venait de frapper le diocèse et lui demander de désigner le successeur de Bertold. L'Empereur était alors à Cologne (2). Après s'être fait rendre compte de l'état de l'évêché et de ses besoins, il désigna l'un de ses parents, Herman, chanoine de Cologne, qui fut sacré le 20 décembre 1018 (3), et qui tint l'épiscopat de Toul jusqu'en 1026, époque où Brunon lui succéda. Il demeura près du nouvel évêque comme il était demeuré près de Bertold. Il commença alors à être mêlé aux affaires de l'évêché. Ce fut

(1) Et ut noverint quam justa sit hæc nostra deprecatio, legere dignentur cartham quam Gauzelinus episcopus, cum regali præcepto fecit et firmavit sæpedicti loco in quo ante episcopatum nostrum societatem collocavit. In episcopatu autem positus, rebus quibus potui[mus] ampliavi[mus]. (*Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom.* 1, *col.* 1044 *et preuves*, *col.* 406.)

(2) Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom. I, col. 1036.

(3) Hermannus . . . decimo tertio Kalend. Januarii pontificali sacratus unctione. (*Man. Sancti Mansueti.*)

principalement à sa fermeté, dit l'auteur de sa vie, qu'on dut la conservation de la vie canonique qu'on observait, à cette époque, au cloître de la cathédrale (1). Il inaugure alors cette vie active qui devait avoir tant d'influence sur les destinées des monastères lorrains, régénérer l'évêché de Toul, et, dans une sphère plus grande, rendre un instant de calme à la papauté expirante. C'est sous l'épiscopat d'Herman, alors qu'il n'est encore que simple diacre, que Brunon se révèle; c'est à cette époque qu'il se concilie par ses vertus, par sa science, par sa fermeté de caractère, cette sympathie qui doit le conduire plus tard au faîte des grandeurs.

S'il faut en croire certains auteurs, et surtout la tradition, ces honneurs auraient même précédé son entrée à l'épiscopat de Toul. Il aurait été, vers cette époque, nommé grand prévôt du chapitre de Saint-Dié, en Vosges. Mais c'est un fait bien incertain, bien obscur, et qu'on nous permettra d'examiner attentivement. Loin de craindre d'attaquer ce problème, la critique doit, au contraire, se réjouir de le poser et d'arriver aussi près que possible d'une solution satisfaisante. C'est un des épisodes de la vie de Léon IX, sur lequel on n'a peut-être point assez insisté jusqu'ici, qui, nous essaierons de le prouver, démontre combien ce saint homme eut d'influence sur ce pays.

Nous ne rencontrons ni dans Wibert, ni dans Jean de Bayon, ni dans Richer de Senones, ni dans les Bollandistes, ni dans Mabillon, la preuve certaine de l'élévation de Brunon à cette dignité (2). Parmi les historiens modernes ou contemporains, cette opinion a été émise, mais avec certaines réserves qui, au point de vue purement historique, en

---

(1) Ejus annuitente auctoritate et industria, in statu quem ab idoneis et prioribus præsulibus acceperat, integerrime permansit sub Herimanno institutio et præbenda canonica intra B. Levitæ Stephani claustra. (*Wibert. Vita Leonis IX papæ.*)

(2) Wibert. Vita Leonis IX papæ. — Johan. Bayon. Chronic. Med. Monast. — Richer de Senones. Chronic. Senon. — Bolland. ad 19 April. Mabill. Annal. Ord. St-Benedictini.

atténuent singulièrement la valeur : « Puisque la constante » et persévérante *tradition* de nos mayeurs, dit Jean Ruyr, » justifiée par les anciens manuscrits, oultre quelques do- » cuments et titres reservés en l'archive de Saint-Dieu- » donné, donne créance que le pape Léon IX du nom, aurait » esté pourveu en la grande prévosté d'icelle, avant que » d'estre installé au siége épiscopal de Toul, ou au saint » pontificat romain, ce me seroit, à mon avis, une faute » inexcusable de n'insérer, en cette part, ce peu que nous » avons peu recouvrer de son histoire, tant de nos dits ma- » nuscrits que d'un discours sur ce dréssé autrefois par le » venérable Wibert, son archidiacre et contemporain (1). » — « L'église de Saint-Dié, dit Claude Sommier (2), a eu » l'honneur d'avoir pour son premier grand prévôt connu » saint Léon IX, nommé Brunon avant qu'il fût élevé au » souverain pontificat, si on en veut croire une *tradition* » très-ancienne. Elle était déjà établie il y a quatre ou » cinq cents ans, comme il se voit dans un de nos cartu- » laires, qui est du XIV[e] siècle, où est transcrite une bulle » de ce pape, qui a pour titre ces paroles : « Privilegium » Domni Leonis papæ præpositi quondam ecclesiæ nostræ. » » Dans un livre du XIII[e] siècle, où est indiqué ce qu'on » gagne pour la présence aux offices de certains jours, il y » a quinze sous pour la présence au jour de la fête de saint » Léon, *qui fuit præpositus ecclesiæ nostræ*. » On le voit, de la part des historiens de l'église de Saint-Dié eux-mêmes, le fait de la grande prévôté de Brunon est considéré comme un fait *traditionnel*. Ils le donnent comme transmis par une antique tradition, mais non point comme un fait historique certain. Or une tradition, quelque touchante, quelque respectable, quelque précieuse qu'elle soit pour l'histoire, ne doit jamais être considérée par elle comme

(1) Jean Ruyr. Les saintes Antiquités de la Vosge. 2[e] édit. 1633, III[e] partie, liv. II, pag. 305.

(2) J. C. Sommier. Hist. de l'Egl. de S[t]-Dié, pag. 55 et 56.

un fait acquis. Introduire une pareille méthode en histoire serait ouvrir un vaste champ aux conjectures et aux erreurs. C'est ce que, avec les deux auteurs que nous venons de citer, ont compris un grand nombre d'historiens lorrains (1). Le savant Dom Calmet lui-même dit qu'on tient *par tradition* dans l'église de Saint-Dié que Brunon, qui fut pape sous le nom de Léon IX, fut grand prévôt de Saint-Dié, vers l'an 1025 (2). Les auteurs contemporains se contentent de mentionner le fait rapporté par la tradition, et n'apportent aucune nouvelle preuve qui puisse en augmenter la certitude (3).

En présence du silence absolu des contemporains de saint Léon IX, des chroniqueurs qui ont écrit postérieurement sur cette époque et de l'incertitude où nous laissent les historiens, il n'est pour nous que trois façons possibles de résoudre la question :

1° Les documents originaux du chapitre de Saint-Dié qui, plus que tous les autres, doivent avoir conservé la mention d'un pareil fait, si glorieux pour ce monastère, en font-ils mention?

2° A quelle époque Brunon aurait-il pu être revêtu de cette dignité?

3° Enfin, si l'examen de ces deux points ne nous fournit sur la question qui nous occupe que des données négatives, comment cette tradition est-elle née dans l'église de Saint-Dié, sous l'empire de quels événements s'est-elle développée, sur quels appuis sérieux s'est-elle élevée jusqu'à l'apparence d'un fait historique?

---

(1) F. de Rosières. Stemmatum Lothering. lib. IV, fol° 207. — Benoît Picard Hist. ecclés. de Toul. — Valcand. Vita. S. Hildulphi, etc. Tous ces auteurs donnent comme un fait traditionnel la grande prévoté de Brunon à St-Dié.

(2) Dom Calmet. Hist. ecclés. de Lorraine, tom. III, pag. XLIV. — L'art de vérifier les dates est muet au sujet de la grande prévôté de Brunon

(3) Digot. Hist. de Lorraine, tom. I. — Gravier. Hist. de St-Dié.

Les archives du chapitre de Saint-Dié, pillées, saccagées et livrées à toutes les chances de destruction pendant de longues années, ont été recueillies, en 1862, au dépôt départemental des Vosges où elles se trouvent aujourd'hui. Malgré de coupables dilapidations et une incurie dont on trouve heureusement peu d'exemples, le mal n'est point aussi grand qu'on aurait pu le supposer. Ces archives, telles qu'elles sont aujourd'hui, contiennent encore une foule de pièces de la plus grande importance pour l'histoire. Mais, nous devons l'avouer, nous y avons vainement cherché des preuves du fait qui nous occupe.

Le pape saint Léon a donné deux bulles en faveur du chapitre, l'une en 1049, l'autre en 1051. (1) Ces deux documents ne donnent aucuns renseignements sur les relations que Brunon, avant son pontificat, aurait pu avoir avec cette maison. Or, s'il avait véritablement été grand prévôt, ne serait-il point étonnant qu'il ne fît aucune allusion à son ancienne dignité? Dans les bulles des papes Clément III (2), Pascal II (3), Caliste II (4), Honorius II, Grégoire VIII, Alexandre IV, Clément IV, Nicolas IV, Célestin V, Jean XXII, Urbain V, dans toutes celles des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, nous ne trouvons aucune preuve du fait que rapporte la tradition.

---

(1) Les originaux de ces deux bulles, sur lesquelles nous aurons, du reste, à revenir dans le cours de cette étude, sont conservés aux archives des Vosges. Fonds de St-Dié. Lay. Bulles.

(2) Bulle de 1092 : Rogatu igitur Anastasii apostolatus nostri primogeniti cardinalis et dilectissimi filii, ecclesiam Beati Deodati cujus ipse canonicus est, in Valle Galilea sitam, et felicis memoriæ Leonis papæ pluriumorumque decessorum nostrorum quondam defensione munita . . . confirmamus. Original en parchemin. Archiv. des Vosges. — Fonds de St-Dié.

(3) Consecrationes altarium, ordinationes fratrum . . . juxta concessionem Leonis Pontificis a quo volueritis catholico accipietis episcopo (1109). Original en parch. Archiv. des Vosges. — Fonds de St-Dié.

(4) Quicquid in privilegio predecessoris beatæ memoriæ Leonis papæ, firmatum est. Orig. Archiv. des Vosges. Parchemin. — Fonds de St-Dié.

Il en est de même des pièces émanées des évêques de Toul et de Metz; elles gardent le même silence. Ni dans la charte de Udon, évêque de Toul, ni dans celle de Pibon, ni dans les autres actes émanés des deux chancelleries épiscopales, nous n'avons trouvé d'indication précise. Comment ce fait, si glorieux pour le chapitre, si glorieux pour l'évêché de Toul tout entier, d'avoir fourni un pape à l'église, n'est-il point rappelé, dans ces longues chartes, véritables chroniques où se conservaient les souvenirs les plus chers? Comment le chapitre n'a-t-il point fait consigner, dans une de ces bulles où il reçoit la confirmation de ses priviléges, ce fait, assez rare pourtant dans les chroniques des monastères, d'avoir eu un pape pour supérieur? Comment ne fait-il point valoir près des empereurs d'Allemagne et des ducs de Lorraine, desquels il implora tant de fois la puissance, que Léon IX, leur aïeul, a été le fondateur de la grande prévôté? Car ces diplômes, qui, presque tous, rappellent l'épiscopat de Brunon, n'en font aucune mention (1). Il en est de même des chartes émanées des ducs de Lorraine et des pièces concernant les élections de grands prévôts (2).

Un pareil silence gardé par les textes originaux et authentiques émanant des archives du chapitre, paraît décider en partie la question. Mais il est une autre preuve qu'on peut encore invoquer.

Nous avons vu que Brunon, né en 1002, avait passé ses

(1) Diplômes de Henri III, en 1092, de Henry IV, en 11.4, de Frédéric Barberousse, en 1157, de Henri VI, en 1196, etc. Originaux en parchemin, Archiv. des Vosges. — Fonds de St-Dié.

(2) Toutes ces pièces se trouvent en original aux archives des Vosges. — Fonds de Saint-Dié. Il se peut que quelques-unes, grâce aux dilapidations commises, nous soient inconnues. Mais elles se trouvent alors en des collections particulières qu'il ne nous a point été permis de consulter. S'il en est ainsi, puisse la discussion du point historique que nous essayons d'éclaircir, les faire enfin sortir d'une obscurité qui trop souvent, hélas! est pire) pour les monuments historiques, que tous les brûlements révolutionnaires.

premières années près de Bertold, mort en 1018, et que, sous Herman, successeur de Bertold, il avait continué, à Toul, ses études théologiques. Or tous ses biographes, qui gardent le plus profond silence sur son séjour à Saint-Dié, comme grand prévot, nous donnent, au contraire, des détails précis sur sa vie depuis 1018, jusqu'en 1026, époque à laquelle il fut élu évêque de Toul. Ils nous le montrent continuant ses études sous la direction d'Herman, jusqu'en 1024, époque de son entrée à la cour de l'Empereur, en qualité de *diaconus*, de diacre. Ce n'est donc qu'entre 1018 et 1024 qu'il aurait pu occuper le siége de grand prévôt. Or, en ce temps, la grande prévôté telle qu'il l'organisa plus tard existait-elle déjà? En admettant même son existence, comment un jeune diacre, de 18 ans, avait-il pu être mis à la tête de l'un des monastères les plus riches et les plus puissants de ce pays. Nous savons que la jeunesse ne fut point toujours un obstacle pour certains dignitaires ecclésiastiques de cette époque, mais peut-on s'appuyer sur des exceptions pour justifier l'affirmation d'un fait d'ailleurs si peu prouvé? Comment, autre impossibilité, aurait-il pu être nommé à cette dignité si on admet, ce qui est presque certain, qu'à la même époque, il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Èvre?

Est-il possible, d'autre part, qu'entre 1024 et 1026, époque de son élévation à l'épiscopat, Brunon ait été grand prévôt de Saint-Dié? Wibert, qui décrit les moindres actes de son ami et semble même se complaire en une foule de détails, nous rend un compte exact de la vie du jeune bénédictin pendant ces deux années. Il nous dit positivement (et son témoignage est confirmé par ceux des autres chroniqueurs) que, vers 1024, Brunon se rendit à la cour de Conrad-le-Salique et y mérita même le surnom de *Bon* : *Verum quoniam omnia tempus habent, secundum quod dispensat temporis conditor, temporis tamen expers, qui per quædam aliena suos preducit ad sua, accidit ut eximius adolescens a parentibus et consanguineis assignaretur glorioso Imperatori Cunrado, contribuli suo, ejus*

educandus in aula atque excubaturus in basilica. Ubi, nondum multis decursis diebus, omnium aulicorum benevolentiam perfectè est adeptus utpotè quem gratiosum exhibebat pro ejus conversationis ac prudentiæ generis ac formæ decus : undè cum ab eis ibidem Brunones æquè vocarentur multi, hic tamen Bonus *Bruno meruit prænominari* (1) ». Les chroniqueurs Richer de Senones et Jean de Bayon rapportent le même fait. Or cet Empereur, à la cour duquel se trouve Brunon, est Conrad II, le Salique, élu roi de Germanie par les États tenus entre Worms et Mayence, à la mort de Henri-le-Saint, décédé à Grône, en Saxe, le 14 juillet 1024. Conrad fut sacré à Aix-la-Chapelle, le 8 septembre de cette même année. Ce n'est donc que dans les derniers mois de 1024 que Brunon put se rendre à la cour. Il n'était encore revêtu d'aucune dignité, et il est peu probable que le nouvel Empereur, entouré de difficultés, en butte à une conjuration qui faillit lui barrer le chemin du trône, ait alors investi son parent de la dignité de grand prévôt. Outre toutes les difficultés que lui créait sa situation, il avait trop besoin de conseillers dévoués pour se séparer de ceux qui, comme Brunon, unissaient aux liens de famille une expérience vite acquise et un esprit supérieur.

L'élection de Conrad avait été violemment combattue en Allemagne, nous venons de le voir. Une conjuration formée dans le sein même de sa famille avait failli le renverser. Elle fut découverte à temps, et, après quelques mois de luttes, ses débris furent anéantis. Mais à peine Conrad avait-il pacifié cette partie de ses vastes États, que, d'un autre côté, éclatèrent les troubles les plus graves. Les Italiens, qui subissaient, avec peine, le joug allemand, crurent qu'à la mort de Henri-le-Saint, dernier représentant des Empereurs de la maison de Saxe, le moment était venu de secouer cette domination insupportable.

Ils offrirent donc, en 1025, la couronne impériale à Robert,

---

(1) Wibert. Vita Leonis IX pap. apud. Bolland. ad 19 April.

roi de France, pour son fils Hugues. Le roi refusa. On s'adressa alors à Guillaume, duc d'Aquitaine, qui n'en voulut pas davantage. Conrad fut averti de ce qui se passait. La rébellion d'une partie des villes du Piémont et du Milanais avait, du reste, été pour lui un terrible avertissement (1). Il fit appel à toutes les forces dont il pouvait disposer et les rassembla dans l'hiver de 1025. Au printemps suivant, il passa les Alpes, entra en Lombardie et y campa quelque temps avec son armée. Parmi ses compagnons d'armes, était Brunon « *levitico officio insignitus* ». Il était à la tête du contingent fourni par l'évêque de Toul, vassal de l'Empereur. Herman, retenu par l'âge et les infirmités, n'avait pu se mettre à la tête de sa petite troupe. Il avait confié au jeune diacre, parent de Conrad, le soin de la commander (2). Brunon ne devait plus revoir l'évêque Herman. Ce fut, en effet, sous les murs d'Orta dont Conrad faisait le siége, qu'il apprit la mort de son précepteur et le choix que le chapitre épiscopal avait fait. Ainsi les événements accomplis depuis l'année 1020 jusqu'à l'époque de l'élévation de Brunon à l'évêché de Toul, événements rapportés par tous les biographes, chroniqueurs ou historiens, donnent la preuve certaine qu'il n'avait pu occuper la charge de grand prévôt de Saint-Dié.

En résumé, cette opinion, émise tant de fois, par tant d'auteurs différents, à des époques si diverses, reste donc, pour nous, à l'état de pure tradition. Est-ce à dire que l'histoire ne doive en tenir aucun compte; que la bulle d'é-

---

(1) Voir : Art de vérifier les dates édit. in-fol° en 1 vol. pag. 440.

(2) Anno igitur ætatis suæ vigesimo tertio, cum jam alteram adolescentiæ hebdomadam fuisset ingressus et ab incarnato Dei Patris verbo millesimus vicesimus excurreret annus, vice sui Pontificis Herimanni, in expeditione præfati Conradi Imperatoris super Longobardiam et maxime super Mediolanum tum rebellem præclarus Bruno est profectus levitico officio insignitus. — Wibert. Vita Leonis IX papæ Cap. 11. V. 12.

rection de l'évêché de Saint-Dié qui la rapporte (1), que le bréviaire du même évêché où elle est consignée ne méritent point une attention sérieuse? Loin de nous cette pensée. Si cette tradition s'est perpétuée depuis tant de siècles dans l'église de Saint-Dié, si elle est acceptée par tant d'historiens célèbres soit par leur science, soit par leur nom, le seul fait de sa persistance et de son acceptation lui crée des droits sérieux et incontestables au respect de la critique. N'est-elle pas, en effet, l'expression du sentiment général, la consécration, pour ainsi dire, des services que Brunon rendit, dès sa jeunesse, à cette église naissante? Ses contemporains, ses biographes ne voient point en lui un homme ordinaire, leurs éloges ne tarissent point. Ils devinent en Brunon (et l'histoire a ratifié leur jugement) le réformateur des monastères lorrains, l'un des infatigables travailleurs qui devaient rendre à l'église son prestige effacé. En Lorraine, la tradition, fidèle gardienne des sentiments et des émotions du plus grand nombre, a consacré cette pensée en rattachant plus spécialement le souvenir de Léon IX aux lieux où il avait exercé une si bienfaisante influence. Son point de départ eut, au temps même du pape, un semblant de vérité. Elle s'appuya sur un fait réel, incontestable. Nous verrons plus tard, en effet, que, devenu pape, Brunon conserva pendant deux ans le titre d'évêque de Toul et les prérogatives attachées à cette haute dignité. Comme évêque, il avait la direction spirituelle des abbayes placées dans son évêché et comme pape

(1) Voici en quels termes s'exprime ce document en ce qui concerne la question qui nous occupe : ac cujus, inter præpositos qui pro tempore dudum fuere, *Sanctus Leo PP. IX, prædecessor noster*, ac tres Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales, tres itidem archiepiscopi et novem episcopi pluresque insuper de claro Lotharingio sanguine Principes recenseantur. (Archives des Vosges. Arrêts de la Chambre des Comptes de Lorraine Lettres patentes du Roi confirmatives de la Bulle d'érection d'un évêché à Saint-Dié, données à Versailles au mois d'août 1777, registrées en Parlement le 6 septembre 1777 et rapportant la bulle d'érection, *in extenso*.)

il avait la direction de celle de Saint-Dié qui, grâce aux priviléges par lui accordés, ne relevait que du pouvoir pontifical et était exempte de la juridiction de l'ordinaire. Il faut ajouter que ce grand homme donna à Saint-Dié des biens et des priviléges considérables, que cette église fut, enfin, l'une de celles où sa bienveillance se fit le plus sentir. De là, n'en doutons pas, est venue cette pieuse et touchante pensée, perpétuée jusqu'à nos jours, qu'il avait été le premier de ses chefs. De là est venue cette idée bien vraie que peu de ceux qui occupèrent ce siége, contribuèrent aussi efficacement que Léon IX au développement des priviléges de cette maison. Pensée pieuse et touchante, qu'une critique sévère et juste repousse en tant que fait, mais qu'elle doit être heureuse de recueillir comme une preuve de la piété de certaines traditions, de leur persistance et de leur heureuse influence.

Telles furent les premières années de Brunon ; tels furent aussi les faits qui préparèrent son élévation à l'épiscopat de Toul. Issu d'une illustre famille, nourri de fortes études, ayant acquis d'une part, pendant son séjour à l'école épiscopale de Toul, la connaissance des besoins, des souhaits et des faiblesses du clergé de ce pays, de l'autre, à la cour de Conrad, l'expérience des hommes et des choses publiques, doué d'une intelligence supérieure et d'une infatigable activité, il était merveilleusement propre à remplir la noble tâche qui l'attendait et qu'il devait commencer le jour où il serait appelé à l'épiscopat de Toul.

L'état de cet évêché réclamait, en effet, de grands changements, et on ne pouvait les accomplir qu'en commençant par un rappel sévère à l'observance des canons et des conciles. Non-seulement, au sein même du chapitre épicopal, mais dans presque tous les monastères, la règle n'était plus sérieusement observée. Une foule de ces puissantes maisons, pillées et ruinées par les dernières invasions hongroises, ne s'étaient point relevées de ce coup terrible. Leur vie matérielle était sérieusement compromise, et la discipline, cette

vie morale, avait reçu les plus rudes atteintes. Un grand nombre de monastères naissants avaient besoin d'être conduits et soutenus par une volonté ferme et une foi robuste, d'autres réclamaient l'extension de leurs priviléges. C'était enfin par la fondation de nouvelles abbayes que l'église pouvait poursuivre, dans ce pays, son œuvre d'affranchissement et de progrès. Brunon sentait bien toutes ces choses. Sa belle intelligence, son dévouement sans bornes aux idées chrétiennes dont il avait été nourri, devaient l'entraîner vers toutes ces réformes urgentes. Loin d'être un obstacle à la réalisation de ses projets, sa jeunesse lui fournirait le courage et l'énergie nécessaires à l'accomplissement de toute grande œuvre. Il engagea donc vigoureusement une lutte dont l'issue devait être si brillante.

III.

Brunon est élu évêque de Toul. — Démêlés avec Poppon, archevêque de Trèves. — Négociations auxquelles il fut mêlé. — Siége de Toul par Eudes, comte de Champagne. — Réforme des monastères de l'évêché de Toul.

Le siége de Toul, nous l'avons vu, avait été successivement occupé, depuis la naissance de Brunon, par ses deux précepteurs Bertold et Herman. Ce dernier mourut à Cologne le jour des calendes d'avril 1026 (1). Entraîné, dans les dernières années de sa vie, par l'archevêque de Cologne dans une ligue contre Conrad-le-Salique, il avait enfin trouvé grâce devant l'Empereur. Mais, à sa mort, Conrad sentit la nécessité de désigner, pour l'évêché de Toul, un homme dévoué qui, au lieu de combattre sa puissance encore mal affermie, lui vînt en aide par son abnégation, par ses lumières et par ses conseils. Il ne fallait point cependant, dans

(1) Gallia Christiana. Tom. XIII. col. 985. B. — Wibert. Vita Leonis IX papæ. Nécrologe de Toul.

l'intérêt même de l'Empire, choisir une créature complétement étrangère au diocèse ou qui pût un jour porter ombrage au puissant chapitre épiscopal. Or quel homme mieux que Brunon pouvait attirer l'attention de l'Empereur? Les circonstances favorisaient merveilleusement ce choix. Celui que Conrad devait choisir était aussi celui que le clergé du diocèse, se rappelant ses premiers débuts, trouvait le plus digne de marcher à sa tête. A ce moment Conrad était en Italie, occupé à réprimer une révolte soulevée dans le Milanais par quelques dissidents. Dans l'été de 1026, il assiégeait la petite ville d'Orta (1) située sur le lac de ce nom. Parmi son armée assez nombreuse se trouvait le contingent de l'évêché de Toul que Brunon lui avait conduit. Ce fut sous les murs de la cité Milanaise que le jeune diacre apprit la mort d'Herman et le choix que le clergé et le chapitre avaient fait pour le remplacer.

La joie de Conrad fut grande d'apprendre que son choix était aussi celui du clergé. Son contentement fut cependant troublé par l'accueil que Brunon fit à cette grande nouvelle. Les hésitations du jeune prêtre l'inquiétèrent; il suscita l'envoi de Toul, vers Brunon, de nombreux négociateurs qui le supplièrent de ne point laisser plus longtemps vacant, au milieu des dangers, un siége où l'appelait le vœu général. Tant de supplications, tant de sympathies ne le décidaient pas encore. Non-seulement sa modestie l'arrêtait, mais il ne se dissimulait pas que son acceptation susciterait bien des colères. Poppon, archevêque de Trèves, ennemi acharné de l'Empereur, qui avait fomenté plusieurs conspirations et qui était entré dans trois ou quatre ligues contre l'Empire, verrait assurément d'un mauvais œil l'élévation au siége de Toul de l'une des créatures et de l'un des parents de son ennemi. Pour dissiper ses scrupules et ses craintes, Conrad lui persuadait d'attendre son couronnement pour se

(1) Bolland. ad 19 April. — Wibert. Vita Leonis papæ IX. — Johan. Bayon. Chronic. Mediani. monasterii.

faire sacrer évêque de Toul par le Souverain Pontife (1). C'eût été rompre la discipline ecclésiastique qui lui prescrivait de se faire reconnaître d'abord par son supérieur direct, l'archevêque Poppon. Brunon refusa.

En proie à mille tourments, ne sachant s'il devait accepter ou refuser l'offre qui lui était faite, il finit par ne consulter que son désir d'être utile à son pays, et, à travers mille dangers et mille obstacles, il se rendit à Toul où il arriva le jour de l'Ascension. Il y fut reçu au milieu de l'allégresse générale, par presque tous les évêques de la Gaule Belgique accourus pour saluer leur jeune frère et le protégé de l'Empereur (2). Le peuple tout entier courut à sa rencontre, car tous l'appelaient de leurs vœux les plus ardents. Mais ce triomphe devait être passager. Ce qu'il avait prévu arriva Si le clergé et les fidèles de son diocèse l'avaient reçu par des acclamations et des cris de reconnaissance, il n'en était point de même de l'archevêque Poppon, qui ne voyait en lui que le représentant de la puissance impériale et était décidé à combattre son autorité naissante par tous les moyens en son pouvoir. Lorsque le jeune évêque se présenta à lui pour recevoir la consécration de son évêché, il put voir combien l'Empereur avait eu raison de vouloir le faire sacrer par le pape. Poppon lui posa, en effet, des conditions qu'il n'était guère possible d'accepter. Il ressuscita, en haine de Brunon, une loi ecclésiastique qui interdisait à tout évêque de prendre dans son diocèse aucune décision avant qu'elle eût été contrôlée et approuvée par l'archevêque métropolitain. Brunon refusa de se soumettre à cette loi lui interdisant toute initiative et le mettant dans l'impossibilité d'accomplir des réformes depuis longtemps reconnues nécessaires. L'archevêque, usant

---

(1) Wibert. Vita Leonis papæ IX. ap. — olland. ad 19 April.

(2) Tandem die Dominicæ Ascensionis, tertio decimo Kalendas Junii, omnium inexplebili susceptus, præsentibus cunctis Galliæ Belgicæ primatibus electus ac laudatus a suo consobrino Theodorico Mediomatricorum præsule est pontificaliter intronisatus. Wibert. Vita Leonis IX papæ. apud. Bolland. ad 19 April.

de son pouvoir et de sa puissance, refusa de reconnaître la nomination de Brunon. Il le renvoya à l'année suivante, lui donnant ainsi le temps de la réflexion, mais jetant ainsi une sorte d'interdit sur lui et sur le diocèse de Toul. Brunon ne se tint point pour vaincu. Il eut recours à la protection de l'Empereur qui revenait victorieux d'Italie, après avoir ceint à Rome la couronne impériale. Conrad manda les deux prélats à Worms où il se trouvait; il écouta leurs griefs réciproques et finit par enjoindre à Poppon de consacrer la nomination de Brunon à l'épiscopat. Cette consécration eut lieu le 9 septembre suivant (1).

En même temps que la nomination de Brunon, était consacré, dans l'évêché de Toul, le principe de la réforme. La nécessité s'en faisait impérieusement sentir et le jeune prélat allait la poursuivre avec autant de persévérance que de succès. Désormais tranquille possesseur de son évêché, il commença, dès son arrivée, par apporter, dans les monastères, de profondes modifications. Parmi ceux qui fixèrent surtout son attention, on peut citer, en première ligne, l'abbaye de Saint-Evre, celles de Saint-Mansuy, de Toul et de Moyenmoutier. Grâce aux coups à elles portés par les invasions barbares, grâce aussi, il faut le dire, à leurs immenses richesses et à leur profond oubli de la règle, elles étaient tombées dans une complète décadence. L'abbaye de Poussay, fondée par son prédécesseur Herman, qui, surpris par la mort, n'avait point eu le temps de lui donner une organisation complète, attira aussi l'attention du jeune évêque. Ce fut surtout dans le rétablissement de ces puissantes maisons qu'il déploya son activité et montra son amour de la discipline ecclésiastique.

On n'est point d'accord sur la date des réformes introduites par Brunon ni sur l'époque de la consécration de ces divers monastères. Wibert laisse entrevoir que ce fut tout au commence-

(1) Wibert. Vita Leonis IX papæ. cap. IV, nº 23. ap. Bolland. ad 19 April. Tom. II, pag. 654.

ment de son épiscopat et après sa consécration qu'il commença cette campagne contre l'indiscipline (1); d'autres chroniqueurs placent au contraire la réforme de Moyenmoutier, de Saint-Mansuy et de Saint-Evre en 1028 et celle de Poussay en 1043 (2).

Il est possible qu'il y ait eu deux actes distincts qui amènent aujourd'hui cette confusion. Il se peut que la réforme introduite dans un monastère ait précédé la consécration de l'église. C'est ce qui, ce semble, eut lieu pour Moyenmoutier. Selon le chroniqueur de cette abbaye (3), ce fut en 1028 que Brunon en opéra la réforme et, selon le même auteur, ce ne fut qu'en 1039, après la mort de l'abbé Norbert, qu'eut lieu la consécration de l'église (4) Ce qui se passa pour Moyenmoutier put avoir lieu pour les autres maisons qui reçurent la réforme. Qu'importe du reste de savoir à quelle époque, à quelle date certaine Brunon devint le bienfaiteur des monastères vosgiens? Ne suffit-il point de constater la légitime influence qu'il exerça sur eux?

Il commença la grande réforme qu'il rêvait depuis longtemps en choisissant, dans son entourage, un homme animé des mêmes idées que lui et pouvant servir fidèlement la même cause. Son choix s'arrêta sur Widric, prévôt de Saint-Èvre, homme d'une piété profonde et d'une rare fermeté. Brunon lui confia l'administration des abbayes de Saint-Mansuy, de Toul et de Moyenmoutier, où la règle s'était surtout relâchée, où les abbés, oubliant le soin des âmes

(1) Wibert. Vita Leonis IX papæ ap. Bolland. ad 19 April.

(2) Johan. Bayon Chronic. Mediani-Monasterii cap. XLV. ap. Dom Calmet. Tom. I, preuv.

(3) Johan. Bay. Chronicon. Mediani-Monasterii ap. Dom Calmet. Tom. I, preuv.

(4) Anno Domini MXXXIX Nortbertus expiravit abbas cui Lambertus successit . . . Oratorium autem S. Petri Apostoli a decessore suo, ut diximus, inchoatum perficere curans, a Sancto Brunone, Tullens præsule, dedicationem ejus quinto idus Junii fecit. (Johan. Bayon. cap. XLIX)

pour le soin des plaisirs, se livraient avec beaucoup plus d'ardeur aux jouissances temporelles qu'aux pratiques spirituelles. Quelque temps après, il plaça également sous la direction du même Widric l'abbaye de Saint-Evre elle-même, et fit à cette maison une donation de 30 livres pour la réparation des bâtiments qui tombaient en ruine (1).

Ce fut par la réforme de cette abbaye qu'il commença un épiscopat si brillant pour l'évêché de Toul. Il paraît y avoir apporté un soin tout particulier, soin que l'on s'explique aisément si l'on songe que l'abbaye de Saint-Èvre était une des plus considérables de Lorraine et que, selon toute probabilité, ce fut dans ses murs que Brunon commença sa vie monastique. L'évêque Bertold y avait déjà apporté de grandes améliorations et s'était fait aider, dans cette tâche, par Saint Guillaume, le célèbre abbé de Saint-Benigne de Dijon (2). Mais cette réforme n'avait point été radicale, un changement plus profond dans l'organisation intérieure était nécessaire. Non-seulement Brunon l'accomplit, mais il dota encore cette maison de biens considérables. Nous en avons une preuve certaine dans le récit qui nous est resté du rétablissement de l'abbaye par le saint évêque (3). On y lit d'abord les causes qui amenèrent cette réforme, puis l'énumération des donateurs et des bienfaiteurs qui, à la prière de Brunon, rétablirent le cloître de cette maison deux fois brûlée, tant de fois harcelée par les pillards lorrains ou champenois. Parmi ces riches donateurs nous trouvons l'Empereur Conrad qui donne 15 livres et 4 onces d'or, l'Impératrice qui donne 3 livres et 2 onces d'or, l'évêque de Metz, Thierry II de Luxembourg, une foule d'autres grands parmi lesquels nous trouvons Odette de Dommartin

(1) Gall. Christiana Tom. XIII, col. 987. — Johan. Bayon. Chronic. Med. Monast. cap. XLV. — Wibert. Vita Leonis IX papæ. cap. V.

(2) Dom Calmet. Tom. 1, col. 1048. — Gall. Christ. Tom. XIII.

(3) Dom Calmet. Tom. 1, preuv. col. 406. — Gall. Christ. Tom. XIII, col. 1070.

qui donna 4 onces et demie d'or, les abbés de presque tous les monastères de Lorraine, tous ceux enfin que l'intrépide Brunon avait pu associer à cette œuvre (1).

Ce n'était pour lui que le premier pas. Usant du crédit qu'il avait près de l'Empereur, il lui demanda, en 1033, la confirmation de ce qui avait été fait. Il lui fit connaître l'état où se trouvait Saint-Èvre, provoqua une visite de son impérial parent, et l'amena à confirmer toutes les donations faites par les vassaux de l'Empire. Le diplôme qui contient cette confirmation nous est resté et c'est un document curieux à plus d'un titre.

Conrad confirma aux religieux la possession de Saint-Èvre et de ses dépendances (2), ainsi que d'une foule d'autres propriétés dont l'énumération n'offrirait qu'un médiocre intérêt pour l'histoire, si l'on ne considérait que les noms eux-mêmes, mais qui peut donner des renseignements précieux sur la topographie, l'état des personnes et des terres en Lorraine, à cette époque reculée.

Parmi les noms de lieu cités dans ce document, nous trouvons Saint-Èvre, *Sanctus-Aper*; Bar ou Saint-Michel, *Barum-Mons;* Barrine, *Baricinum-Mons;* Bruley, *Bruriacum;* Savonnières, *Saponnaria;* Villey-le-Sec, *Videliacus;* Allain, *Alanum;* Columbey, *Columbarium;* Ochey, *Oscadis;* Crepey, *Crippiacum*; Saulxures-les-Vannes, *Salsurias;* Selaincourt, *Silini-Curtis;* Germiny, *Grimaldi-Vicinum;* Mannoncourt, *Mannonis-Curtis;* Atton, *Stadonis;* Blenod, *Bladenacum;* Martigny, *Martiniacum;*

(1) Voir : Récit de ce qui s'est passé au rétablissement de Saint-Èvre ap. Dom Calmet. Tom. I, preuv. col. 406.

(2) Voir le diplôme dans Dom Calmet. Tom. I, preuv. col. 409. Nous n'osons nous prononcer sur l'authenticité du texte de ce diplôme publié par Dom Calmet. Il ne réunit point, selon nous, tous les éléments diplomatiques et paléographiques qu'on trouve ordinairement dans les actes de la chancellerie de Conrad; plusieurs noms de lieu y paraissent avec des désinences peu correctes. Est-ce la négligence des copistes qui en est cause, ou cette pièce est-elle une imitation de l'original?

Moyenvic, *Medianus-Vicus;* Einville, *Audœni-Villa;* Tantonville, *Tantonis-Villa*; Pierre, *Petra;* Bainville, *Bainvilla;* Vitrey, *Vitriacum;* Riche, *Rakeringa;* Mandres, *Mandris;* Montigny, *Monteniacum;* Amance, *Amantiacum-Castrum;* Housseville, *Ursianiaci-Villa;* Villers, *Villaris;* Bouzemont, *Visionis-Mons;* Commercy, *Commerciacum;* Lagney, *Laviniacum;* Lucey, *Lucciacum,* etc.

Parmi les biens donnés dans tous ces lieux, figurent surtout le *manse, mansum;* la *villa,* l'aleu, *Alodium;* la *cella* qui paraît avoir été une subdivision de l'aleu.

Parmi les droits et les redevances féodales se trouvent : les *capellæ, ecclesiæ,* termes qui doivent, pensons-nous, désigner non-seulement les chapelles ou les églises elles-mêmes, mais tous les droits qui y étaient attachés; les droits à percevoir sur les salines, et, en particulier, sur celles de Moyenvic; les droits de pêche, *piscatoria, piscaria,* dans les rivières de l'Orne, *Orna,* et de la Meuse, *Mosa.*

Cependant les bienfaits de Brunon ne se bornèrent point à rétablir la règle, à obtenir de l'Empereur la confirmation de tous les biens du monastère, il voulut encore y ajouter de nouvelles faveurs. Dès l'année 1034, étant venu visiter cette puissante maison, il lui donna une nouvelle et éclatante preuve de sa sollicitude toute filiale. Il confirma, en effet, à Saint-Èvre la donation des droits et revenus attachés aux autels de Valcourt, *Vallis curia;* Saint-Germain, *Sanctus-Germanus;* Savonnières, *Saponaria;* Montrot, *Mollenis-Villa;* Clerey, *Claregio;* Tantonville, *Tantonis-Villa* (1).

L'abbaye de Saint-Èvre ne fut pas la seule qui eut part à la sollicitude et aux libéralités de Brunon. Celle de Saint-

---

(1) Voir cette charte dans Dom Calmet. Tom. I, preuv. col, 413. Il ne saurait, croyons-nous, y avoir de doute sur l'authenticité de ce document qui, tel que le donne Dom Calmet, réunit toutes les preuves de vérité désirables.

Mansuy de Toul devait aussi éprouver toutes les douceurs de sa protection. Vers le même temps, il donne à cette maison, qu'il avait réformée, l'église de *Goffani-Curtis?* les droits d'autel de Breurey, *Bertiliacum* qu'un chanoine, nommé Étienne, avait légués au monastère en se retirant à Cluny. En 1037, il complète ces donations par une charte dans laquelle il rappelle la fondation de l'abbaye et la faveur dont l'a honorée l'Empereur Conrad. Il confirme, en outre, la donation qui avait été faite à Saint-Mansuy de l'église de Pagney-sur-Meuse et de quatre aleux, le premier à Toul, le second à Bixiomont, *Bisionis-Mons*, le troisième à Rigny, *Rignium*, le quatrième à Poniaville, *Poniaci-Villa*.

Nous n'avons ni pour Moyenmoutier, ni pour Poussay, des documents aussi nombreux qui nous fassent connaître les faveurs dont Brunon les combla. Cependant le doute n'est guère possible. Nous avons, d'une part, le témoignage de son biographe Wibert, de l'autre celui de deux chroniqueurs, Richer de Senones et Jean Bayon qui affirment les faits.

L'historien de Moyenmoutier constate, en effet, à plusieurs reprises, que non-seulement Brunon fut le bienfaiteur de l'abbaye (1), mais il nous raconte encore comment, le 9 juin 1039, le saint évêque vint lui-même consacrer l'église du monastère commencée par son prédécesseur et qu'il avait voulu achever (2). Aucune charte, aucun document paléographique ne nous permet de contrôler, sur ce point,

(1) Quia Domnus Bruno, episcopus Tullensis, qui et Leo papa, ecclesiæ Mediani monasterii fuit beneficus, huic negotio aliquid de conversatione ejus inserere, Deo auxiliante, conabor (Johan. Bayon. Chronic. Med. monasterii. cap XLIV.) — Eumdem delegit abbatem Widricum prænominatos Medianensis Sanctique Mansueti abbatias quibus ad augmentandum in eis sanctæ religionis statum nonnullas tribuit ecclesias. (Wibert. Vita. Leonis IX papæ. cap. V, lib. I.)

(2) Johan. Bayon. Chronic. Med. monasterii. cap XLIX ap. Dom Calmet Preuv. Tom. I.

les assertions du chroniqueur, mais il nous semble que le doute n'est point permis et qu'on peut compter Moyenmoutier parmi les monastères devant leur résurrection à l'influence et à l'activité de Brunon.

Il en est de même de l'abbaye de Poussay, commencée par son prédécesseur Herman. Si l'on en croit son biographe, Brunon établit définitivement ce monastère de filles qui devait devenir l'un des chapitres nobles de Lorraine, lui donna la règle de Saint-Benoît et nomma à la tête de cette maison Berenna, à la prière de laquelle il confirma plus tard, comme nous le verrons, tous les biens de l'abbaye. Ce fut, selon toute vraisemblance, en l'an 1043 qu'il établit Poussay (1) et en consacra l'église comme évêque, en attendant que, devenu pape, il lui accordât de plus grands priviléges.

Là ne s'arrêtèrent point les faveurs de Brunon pour les monastères lorrains. Vers 1043, à l'époque même où il relevait de l'état d'abaissement dans lequel ils étaient tombés les cloîtres de Saint-Èvre, de Saint-Mansuy, de Moyenmoutier et de Poussay, se fondait, en Lorraine, dans les Vosges, une autre maison à laquelle il devait aussi accorder, l'année suivante, de forts grands priviléges. C'était le prieuré de Deuilly, plus tard de Morizécourt (2). Fondée par Guillaume de Deuilly et Adèle, sa femme, dans l'étendue de leurs possessions, cette maison acquit promptement une assez grande importance, grâce aux dons considérables de ses fondateurs et de leurs vassaux. On demanda, en 1044, à l'évêque de Toul, la confirmation de ces fondations. Brunon accorda alors une charte importante. Quoique cet acte, rapporté par Dom Calmet, qui prétend l'avoir copié

(1) Johan. Bayon. Chronic. Med. monasterii cap. XLIV. ap. Dom Calmet. Tom. I, preuv. — Wibert. Vita Leonis IX papæ, lib. I, cap. V.

(2) Gall. Christiana. Tom. XIII, col. 988. c. — Dom Calmet. Hist. de Lorr. Tom. I, col. 1048.

sur l'original, soit évidemment faux (1), il paraît n'être que la copie d'un ou de plusieurs documents qui avaient

(1) Dom Calmet. Tom. I, preuv. col. 417. — Confirmation de la fondation du prieuré de Deuilly. — L'année de l'indiction exprimée dans cette bulle, que Dom Calmet dit « tirée de l'original », est fausse. En 1043 c'était l'indiction onzième et non point l'indiction deuxième Est-ce une erreur de lecture ou une faute d'impression? On pourrait le supposer si le chiffre additionnel était seul faux. Mais l'épacte exprimée est la XIV°, tandis qu'en 1043, c'est la VII°. Le concurrent est également faux, ce n'est point 6, mais 5 qui est la chiffre du concurrent pour l'année 1043. Enfin Henri II, cité comme régnant en 1043, a régné de 1002 au 14 juillet 1024 seulement. Cette pièce contient, du reste, d'autres preuves de fausseté. Le style employé n'est pas celui de la chancellerie de l'évêque de Toul. L'original que Dom Calmet dit avoir eu sous les yeux, était, de son propre aveu, composé à plusieurs reprises. Il dit d'abord qu'une première partie était écrite avec une sorte d'encre jusqu'aux mots : *Hanc quoque definitionem præbendarium*, et que ce qui vient ensuite était écrit d'une autre main et d'une autre encre : « *Quod sequitur atramento et scriptura paulum differre videtur, a præcedentibus* ». Un peu plus bas et après plusieurs signatures qui semblent avoir terminé le premier acte on li : *Quod sequitur est atramenti primitivi et manus ejusdem cum initio diplomatis* ». C'est à la suite de ces mots que viennent les souscriptions présentant également des preuves évidentes et nombreuses de la falsification de cette charte : c'est d'abord celle de Brunon qualifié de *Leucorum præsul*, ce qu'on ne rencontre presque plus à cette époque. Éberard, archevêque de Trèves, a tenu ce siége de 1047 à 1067; il n'a donc pu souscrire un acte de 1043. — Adelbéron n'était point évêque de Metz en 1043, c'était Thierry de Luxembourg qui tint ce siége de 1005 à 1047. L'évêque de Verdun n'était point un Thierri, mais c'était Richard 1er qui tint le siége de 1041 à 1046. Quant à Widric, abbé de Saint-Èvre, que Dom Calmet nous dit souscrire au document qui nous occupe, cela est possible, mais nous savons à quoi nous en tenir sur ce document.

Cette charte est une preuve du remaniement que subissaient un grand nombre d'actes primitifs et originaux. Il est vivement à regretter qu'on ne connaisse point la pièce sur laquelle a travaillé Dom Calmet. Elle serait intéressante à étudier au point de vue même de la falsification. Et quand nous disons falsification, nous n'entendons poins dire que ces altérations de texte furent faites dans une intention coupable, soit pour augmenter les priviléges des monastères, soit pour agrandir leurs pos-

certainement existé dans les archives de cette maison; aussi en rapportons-nous ici les principales dispositions.

Après avoir rappelé la volonté des fondateurs et la soumission qu'ils ont faite du nouveau prieuré à l'abbaye de Saint-Èvre, Brunon énumère les biens dont jouit cette nouvelle maison aux lieux de Domvallier, *Domno-Valerio;* de Serecourt, *Siricicurtis;* de Morizécourt, *Malisei-Curtis?;* de Dampierre, *Domno-Petro;* d'Oreilmaison, *Aureliani-Mansis;* de Tolaincourt, *Toteleni-Curtis;* de Rouvres-en-Xaintois, *Roverios;* de Girancourt, *Girandi-curtis;* de Martigny, *Martiniacum*, etc. Ces biens consistent, pour la plupart, en redevances féodales ordinaires, en manses, en serfs et en serves, en moulins, prés, fours banaux, droits de pêche et de tonlieu.

Enfin, en 1045 (1), si nous en croyons les témoignages les plus certains, Brunon avait relevé le couvent de Hohenbourg, détruit par un incendie, et avait répandu ainsi jusqu'au delà des limites de son diocèse, jusqu'en Alsace, les bienfaits de sa belle nature.

Si l'on ajoute à tant d'œuvres utiles celles que lui attribuent encore ses biographes, la restauration de la règle dans les monastères de Senones, d'Étival et dans beaucoup d'autres, on pourra juger exactement l'influence de ce jeune évêque sur le clergé corrompu qu'il devait ramener au devoir. C'est à 27 ans qu'il se met franchement à l'œuvre. Les obstacles et les difficultés ne l'arrêtent pas.

---

ressions. La mauvaise conservation des originaux, l'état de vétusté ou de délabrement dans lequel se trouvait le diplôme original était le plus souvent l'unique cause des altérations du texte. On recopiait les originaux, et il arrivait souvent que ceux qui étaient chargés de ce soin, ne possédant pas les notions suffisantes de chronologie et d'histoire, altéraient le texte. Ils commettaient l'erreur que nous voyons trop souvent commettre en archéologie, dans certains monuments où l'on a réparé le roman avec des modèles gothiques.

(1) Gall. Christiana. Tom X II, col. 988. — L. Spach. Saint-Léon IX le pape Alsacien.

Il ne semble même pas soupçonner qu'elles existent. Cette volonté qui a toutes les inexpériences de la jeunesse, mais qui en a aussi toute la force et toute l'activité, ne connaît point d'arrêt. Sous cette main de fer, l'ordre se rétablit partout dans le diocèse de Toul; abbés et moines courbent respectueusement la tête devant l'implacable discipline qu'a réveillée Brunon. Les conséquences de cette sorte de résurrection morale sont immenses. Les monastères, impuissants, grâce à leur décadence, à refouler les invasions et les empiétements de la puissance féodale, retrouvent tout à coup, sous cette direction vigilante, leur force, leur grandeur et leur légitime influence. Il semble qu'une nouvelle vie les anime, qu'un souffle tout puissant les pénètre. C'est qu'en effet Brunon, esprit large, soutenu par une foi robuste, a compris la grandeur de sa mission. Celui qui doit commencer plus tard la réforme de l'église entière, réforme d'abord le clergé de son diocèse. Il y apporte, avant de les faire triompher ailleurs, les grandes idées chrétiennes, seules capables, à cette époque de troubles et de ténèbres, de combattre la brutalité féodale. Cette lutte incessante contre les abus du clergé, ce besoin de l'ordre, cet amour de la discipline religieuse, l'empêcheront-ils d'être mêlé, dès son épiscopat, aux affaires politiques qui agitent l'Empire? Conrad, qui l'a élevé au siége de Toul, s'est-il privé d'un conseiller actif et dévoué? Nullement. Plusieurs fois, le puissant Empereur, dans les innombrables luttes qu'il soutint contre ses vassaux, dans les nombreuses négociations qu'il entama avec les peuples voisins, eut recours à l'activité et à la prudence du jeune évêque. Deux faits nous prouvent cette influence de Brunon dans les conseils de l'Empereur : le traité passé en 1026 entre Robert, Roi de France, et Conrad; la réunion du royaume de Bourgogne à l'Empire. Ces faits dont la date et les circonstances ont été diversement rapportées, mettent si bien en lumière les grandes qualités de notre évêque, qu'il importe de les placer sous leur véritable jour et à leur véritable date.

L'archidiacre Wibert, après avoir parlé de l'expédition en Lorraine d'Eudes, comte de Champagne, dit que Brunon fut employé comme ambassadeur pour conclure la paix entre l'Empereur Conradet le Roi Robert (1). D'autres chroniqueurs lorrains placent ce fait en l'an 1038 (2). Cette date ne saurait être admise Il est évident que Wibert et Jean de Bayon sont dans l'erreur lorsqu'ils la donnent. Un simple rapprochement de faits le prouve surabondamment. En effet, Robert, roi de France, étant mort le mardi 20 juillet 1034 (3), n'a pu faire de traité de paix avec Conrad-le-Salique en 1038. Mais un autre chroniqueur nous éclaire mieux sur ce traité (4). Il nous montre que dans les premiers temps du règne de Conrad, son trône était encore mal affermi. Des révoltes et des séditions s'élevaient de toute part. Une grande partie des seigneurs d'Allemagne et d'Italie, jaloux de sa puissance, voulaient s'affranchir de sa suzeraineté. Or, Robert, roi de France, qui voyait avec peine s'établir la redoutable puissance de l'Empereur, tenta de se rendre maître d'une partie de ses États; il voulut pénétrer en Lorraine. Si nous en croyons notre chroniqueur, c'est en 1026 qu'eut lieu cette campagne d'une fort courte durée. C'est donc à cette date qu'il faut rapporter ce que dit le biographe de Brunon. Il fut, en effet, envoyé en France par Conrad, comme ambassadeur chargé de faire la paix avec Robert. Il s'en acquitta, avec gloire et succès, persuada à Robert de ne point persister dans ses

---

(1) Et idem jam dictus Pontifex est directus legatus pro concordia pacis inter suprafatum Conradum, Romanorum principem ac Robertum regem. Quam legationem quam honeste compleverit est testis Francia. (Wibert. Vita Leonis IX papæ. lib. I, cap. V, vº 16.)

(2) Anno autem MXXXVIII, cum dissensio orta fuisset inter Conradum imperatorem et Robertum, regem Francorum, pontifex Tullensis Bruno, legatus cum pacis concordia inter eos est directus. (Johan. Bayon. Chronic. Med. monasterii. cap. XLIV.)

(3) Art de vérifier les dates, édit. in-fº, page 543.

(4) Sigebert. Gemblac. ad annum 1026 ap. D. Bouquet. Histor. des Gaules et de la France, tom. XI. — Dom Calmet. Tom I, col. 1047.

résolutions belliqueuses, lui laissa entrevoir la puissance grandissante de Conrad et les dangers que courait son royaume s'il persistait dans sa résolution (1).

Une autre occasion de développer ses qualités politiques s'offrit bientôt à Brunon S'il ne fut que mandataire dans les négociations entamées entre Robert et Conrad, ce fut comme partie active et intéressée qu'il intervint dans la grande lutte de ce prince avec Eudes, comte de Champagne. On sait qu'à la mort de Rodolphe-le-Fainéant, roi de Bourgogne (2), ses vastes États devaient revenir soit à sa nièce Gisèle de Souabe, femme de Conrad-le-Salique, soit à son neveu Eudes, comte de Champagne. Malgré les dernières volontés de Rodolphe, qui, à plusieurs reprises, avait désigné Conrad pour lui succéder au trône de Bourgogne, et lui avait même envoyé, mourant, les insignes de la royauté (3), Eudes fit valoir ses prétentions à cet héritage. Après quelques négociations inutiles, il résolut de le revendiquer les armes à la main. D'une humeur belliqueuse, ardent, plein de bravoure et de hardiesse, non-seulement il voyait dans une lutte contre Conrad l'agrandissement possible de ses États, mais surtout une satisfaction donnée à son insatiable désir d'aventures guerrières. Il envahit donc la Bourgogne au commencement de l'hiver de 1033 (4), s'empara de plusieurs places fortes, y mit des

(1) Eo mediante (Bruno) inter eos, Dei nutu, fœdera sunt conjuncta tam firma ut quoad vixerunt principes præfati cum sibi successoribus filiis utriusque nulla arte quis discordiam inter duo regna serere valuit. Il s'agit ici évidemment de Henri le Noir (1039–1056) et de Henri Ier (1031–1060). (Johan. Beyon. Chronic. Med. monasterii cap. XLIV. ap. Dom Calmet. Hist. de Lorr. tom I, preuv.)

(2) 6 septembre 1032.

(3) H. d'Arbois de Jubainville. Hist. des ducs et des comtes de Champagne. Tom. I, pag. 317 et seq.

(4) Hepidanni monachi S. Galli. Annales Breves. ap. Dom Bouquet. Hist. des Gaules et de la France, tom. XI. — Chronic. Ottonis Frinsengensis. (Ibid. pag. 260. D.)

garnisons et attendit, de pied ferme, son redoutable adversaire occupé, en ce moment, à combattre les Polonais. A la nouvelle de l'invasion de la Bourgogne, Conrad, se mit en marche contre l'envahisseur. Après avoir passé les fêtes de Noël à Strasbourg (1) où il forma son armée, il entra en Suisse, se fit élire et couronner roi de Bourgogne, conclut une alliance avec Henri, roi de France, et commença résolûment la campagne contre Eudes. Elle n'eût été ni longue, ni douteuse, si le froid qui sévissait et une saison des plus rigoureuses n'avaient arrêté quelque temps l'Empereur sous les murs de Morat, l'obligeant ainsi de cesser la poursuite. Il la recommença l'été suivant, chassa les troupes d'Eudes des garnisons où elles étaient campées, envahit, à son tour, la Champagne et poursuivit vigoureusement l'armée du comte. Celle-ci, prise entre le roi de France et l'Empereur, était dans l'impossibilité de continuer la lutte. Eudes fut donc contraint de faire un traité de paix par lequel il renonçait à toutes ses prétentions sur le royaume de Bourgogne et s'engageait, par serment, à ne rien tenter contre l'Empire (2).

Mais, comme le dit éloquemment un historien de Champagne, en parlant d'Eudes : « Violer un serment ne lui » semblait pas honteux, ce dont il rougissait, c'était de » l'avoir prêté, c'était d'avoir été contraint de s'avouer vaincu, » et si cet aveu était une tache, une chance heureuse » pouvait l'effacer par une victoire » (3). Le belliqueux seigneur ne tarda donc point à regretter le serment prêté et à prendre la résolution de n'en tenir aucun compte. Il pouvait recommencer, avec plus de chances de succès, une tentative malheureuse; tout le lui laissait espérer. Il avait

(1) Wippon. Vita Chunradi Salici ap D. Bouquet. Histor. des Gaules et de la France, tom. XI — Herman. Contract Chronic Ibid, pag. 18.

(2) H. d'Arbois de Jubainville. Hist. des ducs et des comtes de Champagne, tom. I, pag. 318. C'est à cet excellent ouvrage que nous empruntons, en grande partie, le récit de la lutte entre Eudes et Conrad.

(3). H. d'Arbois de Jubainville. Ibid. Tom. 1, pag 333.

fait la paix avec le Roi de France, réparé les pertes subies, ranimé le courage de ses soldats. Un hasard heureux pouvait encore paralyser les forces de son puissant adversaire. Il reprit donc les armes; mais l'Empereur surveillait ses mouvements, et ne lui donna pas le temps de s'aventurer bien loin dans son imprudente campagne. Conrad rentra en Suisse, chassa les garnisons qu'Eudes y avait laissées depuis son traité, fit une seconde fois le siége de Morat et tint une assemblée générale à Genève le 1er août 1034 où il se fit couronner, pour la seconde fois, roi de Bourgogne (1). On put croire un instant que la lutte était terminée, que le comte de Champagne allait abandonner ses prétentions sur le royaume de Bourgogne et renoncer à se mesurer avec son heureux et puissant adversaire. Il n'en était rien. Eudes était doué d'une de ces natures ardentes et entreprenantes que rien n'arrête ni ne décourage. D'une volonté inébranlable, il était surtout tourmenté d'une insatiable soif de grandeurs et d'aventures. Après avoir réclamé de Conrad non plus la possession pleine et entière, mais la simple investiture du royaume de Bourgogne (2), pensant probablement s'en rendre ainsi plus facilement maître, après le refus de l'Empereur, Eudes reprit résolûment les armes (3). Entouré d'une nombreuse armée, il entra, pour la troisième fois, en 1036, dans le royaume de Bourgogne. Ses vastes projets, ses espérances aventureuses parurent un instant se réaliser. Il passa le Rhône, fit le siége de Vienne, s'en rendit maître et s'y fit couronner Roi. Si son esprit d'aventure ne l'avait point entraîné vers d'autres entreprises avant d'avoir conquis définitivement le royaume de Rodolphe, si, rassemblant ses forces, il avait suivi la fortune qui semblait lui sourire,

(1) Wippon. Vita Chunradi Salici ap. D. Bouquet. Hist. des Gaules et de la France, tom. XI. — Chronic. Otton. Frisingens. — Chronic. Hildensheimense. Ibid.

(2) Alberic. ap. D. Bouquet. Hist. des Gaules et de la France, tom. XI. — Sigebert. Gemblac. Chronic. Ibid.

(3) H. d'Arbois de Jubainville. Ouvrage cité, tom. I, pag. 335.

Eudes eût peut-être enfin triomphé de l'Empereur, occupé à pacifier l'Italie soulevée. Mais il n'en fut rien. Si nous avons insisté sur sa lutte avec Conrad, c'est qu'il était, croyons-nous, nécessaire de connaître cette étrange figure de chevalier errant qui, non content du royaume de Bourgogne presque conquis par lui, envahit aussi, en 1036, une autre partie du vaste Empire de Conrad, l'antique royaume de Lothaire. C'est cette même année, en effet, que, poursuivant ses ambitieux projets, il entre en Lorraine. Après des avantages nombreux, après la prise du château de Bar où il laisse une garnison de cinq cents hommes (1) et celle d'un grand nombre de forteresses qu'il réduit et rase pour la plupart, il entre sur les terres de l'évêché de Toul. Il met tout à feu et à sang sur son passage et vient assiéger la ville épiscopale. C'était une des plus puissantes et des mieux défendues du pays. Le 31 octobre 1036, il parut sous les murs de cette riche et florissante cité (2). Sa population de clercs et de marchands était mal préparée à un pareil événement. Lorsqu'on vit le farouche comte piller et dévaster les monastères voisins de la cité, ruiner les villages et commettre toutes les horreurs d'une guerre d'invasion, tout ce qui avait pu échapper à ses coups se réfugia derrière les murs, comme en un asile inviolable. Hommes et femmes, enfants et vieillards pêle-mêle et à la hâte s'étaient entassés dans cette forteresse qu'on croyait imprenable. Les actes de cruauté et de barbarie commis aux alentours, jetèrent promptement l'épouvante parmi cette foule effrayée et déjà glacée par la peur. On se demandait, avec anxiété, si la faible résistance que pouvait opposer une population mal aguerrie

(1) Digot. Hist. de Lorr., tom. I, pag. 220. — Sigebert. de Gembl. ap. D. Bouquet ad annum 1035 vel 1036.

(2) L'art de vérifier les dates place ce siége de Toul au 31 octobre 1037. Mais la date du mois et du jour est donnée par Jean du Bayon. — Sigebert de Gemblours la donne également, et c'est l'année 1036 qu'il indique. — H. d'Arbois de Jubainville. Ouvrage cité, tom. I, pag. 336, note.

et terrifiée, suffirait pour repousser les bandes farouches qu'Eudes conduisait et qu'excitait encore l'appât des trésors entassés dans la ville. Sous l'influence de ces sentiments, quelques-uns proposèrent de céder devant la force, de ne point tenter une résistance qu'ils jugeaient inutile, de ne point ajouter à la fureur des soldats du comte le ressentiment de sa vengeance personnelle. Ils avaient même réussi à faire partager leurs idées à un assez grand nombre de bourgeois et de marchands, qui ne voyaient dans l'invasion du comte de Champagne et dans la réunion de leur ville à son duché qu'une plus grande facilité pour leur négoce et une plus grande sécurité pour leurs lointains voyages (1). La situation était critique. Cette malheureuse ville avait vu, à l'extérieur, les flammes dévorer les puissants et riches monastères de Saint-Mansuy et de Saint-Èvre, à l'intérieur, l'anxiété la plus terrible s'emparer de ses habitants, en présence de ces sauvages spectacles. Allait-elle succomber à tant de souffrances et recevoir enfin, épuisée, les bandes du comte de Champagne?

Au milieu de la détresse générale, pendant que les autres se livraient au désespoir et se préparaient à mourir, pendant que soldats, bourgeois et manans contemplaient avec effroi, du haut de leurs murailles, aux lueurs sinistres des incendies, le pays dévasté et les villages détruits, un seul homme ne désespérait point encore du salut commun. Il puisait dans sa jeunesse, dans son activité, dans son énergie, une confiance sans bornes, qu'il sut inspirer à ses concitoyens. On vit alors ce jeune évêque de Toul que, dix ans auparavant, ce même peuple avait acclamé et qui n'avait cessé d'en être adoré, ranimer, par son exemple, le courage de

---

(1) Certains historiens lorrains, entr'autres Benoit Picard (Histoire ecclés. et politiq. de la ville et du diocèse de Toul, pag. 368), prétendent que l'invasion du diocèse de Toul fut amenée par une révolte des bourgeois contre Brunon, en faveur d'Eudes. Nous ne le pensons pas, car s'il en avait été ainsi, ils n'auraient point, à la voix de ce même évêque, repoussé si énergiquement la tentative du comte de Champagne.

cette foule terrifiée. Il se rappela qu'il avait autrefois combattu sous les murs d'Orta, aux côtés de Conrad. Les principaux bourgeois de Toul furent appelés ; des conseils furent tenus ; un plan de résistance fut arrêté, et le prélat chargé de son exécution. Multipliant alors les ressources de sa belle intelligence qui semblait croître avec le danger, il appela à la défense commune tout ce qu'il y avait de valide dans la cité. Il sut persuader à cette masse inerte que, dans les plus grands périls, le courage et le sang froid triomphent presque toujours. Pendant huit jours entiers, Eudes put piller et saccager le pays ; la ville de Toul, soutenue par son évêque, lui opposa la plus vive résistance. Non-seulement, il ne réussit point à ébranler le courage des vaillants bourgeois, mais cette tentative faillit lui valoir la perte de son armée. Brunon ne s'était point, en effet, contenté d'organiser une défense énergique dans son évêché et dans la ville épiscopale où il était bloqué. Il avait aussi fait appel à son suzerain, à l'ennemi puissant d'Eudes, à l'Empereur Conrad. A la nouvelle d'une invasion de la Lorraine, celui-ci leva à la hâte une armée d'Allemands et de Lorrains et marcha au secours de la ville assiégée (1). Eudes espérait déjà prendre par la famine ceux qu'il n'avait pu réduire par la force, lorsqu'il apprit qu'une armée, supérieure à la sienne, campait aux environs de Saint-Mihiel, et que l'Empereur Conrad lui-même était arrivé à l'abbaye de ce nom (2). Le comte ne l'attendit pas. Effrayé du danger qu'il courait, il regagna précipitamment la Champagne avec son armée, brûlant et pillant tout sur son passage et faisant peser sur les malheureux villages sans défense, sa colère et son ressentiment.

Il était temps, du reste, que l'Empereur vint en aide à son

---

(1) Dom Calmet. Hist. de Lorraine tom. I, col. 1047

(2) Sigebert. Gemblac. — Albéric. ad ann. 1036. — Johan. Bayon Chronic. Mediani Monasterii lib. II. cap. 48. — Digot. Hist. de Lorr. tom. I, pag. 220.

fidèle allié. A peine, en effet, Eudes avait-il fui qu'un énorme pan des murailles qui défendaient Toul s'écroula, laissant une immense brèche qu'il eût été impossible de défendre (1).

On sait, et nous n'avons point à raconter ici, la fin tragique des malheureuses campagnes entreprises par Eudes contre la Lorraine, ses échecs successifs, sa défaite dans une grande bataille que lui livra Gothelon aux environs de Bar-le-Duc, sur les bords de l'Orne, et dans laquelle il fut tué (2). Brunon ne prit aucune part à ces expéditions. Il se contenta de réparer les malheurs qu'avaient causés à son évêché ces pillages et cette subite invasion. Il dut être cruel pour lui de voir réduits en ruines les monastères qu'il avait presque fondés et dans lesquels s'était écoulée sa jeunesse. Ces riches maisons de Saint-Mansuy, de Saint-Èvre surtout, dont il avait rêvé la transformation et dont il avait rétabli le prestige, étaient complétement détruites. Ce n'était plus qu'un amas de ruines informes. Il en fut tellement touché que ce lamentable spectacle, joint aux fatigues et aux privations de toutes sortes qu'il dut s'imposer pendant le siége, lui causèrent une grave maladie. Un instant on désespéra de ses jours (3). A ces peines vint se joindre un malheur irréparable. Sa mère, que Brunon aimait tendrement, et que biographes et chroniqueurs nous peignent comme une femme d'une piété profonde, mourut loin de lui.

Toutes ces catastrophes réunies pouvaient l'accabler. Tout autre eût succombé sous le poids de l'infortune qui le frappait. Mais il est de ces natures d'élite qui, loin de s'émousser au contact des douleurs, paraissent puiser une énergie nouvelle dans les luttes humaines. Ces hommes semblent trempés à une autre source que leurs semblables. Quoi qu'il arrive

(1) Johan. Bayon. Chronic. Med. Monasterii, cap. XLVI I. ap. Dom. Calmet. Tom. II, preuv. col. LXVII.

(2) Johan. Bayon. Chronic. Med. Monasterii. — Digot. Hist. de Lorr. tom. I, pag. 221. — H. d'Arbois de Jubainville. Hist. des ducs et des comtes de Champagne, tom. I, pag. 340.

(3) Gall. Christ. Tom. XIII. col. 988.

et quoi qu'il advienne, ils savent s'assimiler, pour ainsi dire, aux événements et les faire servir à l'accomplissement de leur inébranlable volonté. Tandis que les autres laissent flotter à tous les vents les lambeaux de leurs espérances brisées, ceux-là tiennent tête à la tempête. Les événements se succèdent, la fortune frappe de ses coups les plus terribles, individus et société, tout se désagrège et croûle autour d'eux. Qu'importe? L'œil fixé sur leur œuvre, ils contemplent, pensifs, les malheurs et les impuissantes fureurs de la caravane humaine. Puis quand l'heure est venue, quand ils sentent que leur mission doit commencer, ils ouvrent leur âme généreuse et grande, ils répandent sur leurs semblables, vivifiante semence, les trésors de leur génie, ils élèvent la voix, voix inconnue que le monde étonné n'écoute qu'en tremblant, en se demandant d'où elle vient et où elle va!

Brunon fut un de ces hommes privilégiés. Sa vie tout entière l'atteste. Dès ses premiers pas, dès son épiscopat de Toul, il inaugure la grande réforme à laquelle il doit travailler avec le farouche Hildebrand. Depuis son élévation au siége de Toul, jusqu'à l'époque de sa vie où nous sommes arrivés, la préoccupation constante de Brunon, l'idée qui, chez lui, domine toutes les autres, c'est le rétablissement et la réforme du clergé. Les événements politiques auxquels son alliance avec l'Empereur ou l'intérêt de son évêché le forcent de se mêler ne sont point, pour lui, le véritable but, l'idéal auquel il doit consacrer sa vie entière. Il marche vers cet idéal, rêvé par lui, jeune novice, dès 1023, sous les cloîtres de Saint-Èvre, quand il revient d'Italie pour succéder à Herman, quand il dépose les abbés indignes de Saint-Mansuy et de Moyenmoutier, quand, jusque dans son chapitre épiscopal, il rappelle aux rigueurs de la règle, ses chanoines oublieux des grandes et nobles traditions de la primitive église. Le rétablissement de Saint-Èvre et de Saint-Mansuy, la fondation de l'abbaye de Poussay et du prieuré de Deuilly, l'introduction dans toutes les abbayes du diocèse de Toul d'une règle sévère, sont, pour

lui, la continuation de cette grande œuvre. Pendant que les Guillaume de Dijon, les Odillon de Cluny, les Richard de Verdun, les Pierre Damiens, tant d'autres encore, travaillent, de leur côté, à la régénération de l'église, Brunon poursuit aussi ce noble but dans l'évêché de Toul. Sa foi ardente, son énergie le favorisent merveilleusement dans cette noble mais difficile entreprise. Plus heureux qu'aucun de ses amis et de ses émules dans cette grande lutte, il doit, du reste, trouver, dans les événements qui se préparent, les moyens de poursuivre enfin, pour toute la catholicité, la réalisation du beau rêve que caresse chacun d'eux. Il va apporter au monde chrétien les vertus qu'on a tant de fois admirées dans l'évêque de Toul. C'est de là, en effet, qu'en 1048, il part, pour monter sur le siége de Saint-Pierre, sous la puissante protection de l'Empereur Henri III, successeur de Conrad, qui, en ce moment, tient en ses mains les destinées de l'église.

IV.

État de la chrétienté et du Saint-Siége en 1048. — Diète de Worms. — Avènement de Brunon sous le nom de Léon IX. — Ses premiers actes comme Pape.

Avant de raconter les principaux faits du Pontificat de Léon IX, qui commença la régénération de l'église, il est bon de jeter un rapide coup d'œil sur l'état du monde chrétien. Ce n'est qu'en sondant, en effet, les plaies profondes qui, à cette époque, rongent la chrétienté, qu'on peut concevoir la mission de Léon IX et de Grégoire VII. Il semble que la terrible prédiction de l'an mille qui avait fait trembler l'Europe entière va se réaliser. L'anarchie et le désordre règnent dans les faits et dans les idées. Les empires constitués, la veille, périssent le lendemain. De toutes parts, à l'Orient comme à l'Occident, s'étendent d'épaisses

ténèbres. Les vieilles institutions romaines qui ont bravé les invasions barbares, disparaissent sous la pourpre fangeuse des successeurs du grand Constantin. Les horreurs et les crimes des derniers empereurs de Rome sont effacés par les orgies et les débauches dont les Michel remplissent Constantinople. L'empire, fondé par Charlemagne, écroulé, disloqué, mis en lambeaux par ses indignes successeurs, perd en unité ce qu'avec les maisons de Saxe et de Franconie, il gagne en étendue. Les descendants de Hugues Capet luttent avec la féodalité naissante et se laissent déborder par elle. Les représentants du Christ eux-mêmes n'échappent point au naufrage commun. La simonie et les honteux marchés ternissent l'éclat du trône de Pierre ; on trafique de la papauté, des archevêchés, des évêchés, des abbayes, de toutes les charges ecclésiastiques. C'est à peine si, pour reposer les yeux de ce navrant spectacle, apparaissent çà et là quelques sympathiques figures comme des phares obscurcis par la violence de la tourmente. Si le monde physique est sauvé, la mort semble frapper le monde moral.

Lisez dans les auteurs byzantins l'histoire d'un Romain Argyre, d'un Michel le Paphlagonien, d'une Zoé, et vous saurez jusqu'à quel degré d'abaissement peut tomber un Empire. Vous verrez ce Romain Argyre jouissant paisiblement d'un trône dont l'adultère et l'assassinat lui ont frayé la route, jusqu'à ce que Zoé, sa concubine et sa complice, devenue impératrice, exerçant, au profit de ses passions, une tardive vengeance, le fasse étouffer dans un bain (1034). Voici ce Michel le Paphlagonien, son successeur sur son trône et dans son lit, ancien banquier devenu César par la grâce de ses formes, qui, après une expédition contre les Bulgares, meurt d'épuisement au sein des plus viles jouissances (1041). A sa mort, la pourpre passe à son neveu, ancien calfateur de navires, moins vil mais plus lâche que son oncle. Ce charpentier n'a même point la commune énergie des hommes de son rang ; il ne peut réprimer une émeute parmi ce peuple de Constantinople aussi avili que ses chefs.

Il se laisse honteusement chasser par une intrigue de femmes, et fait place aux impératrices Théodora et Zoé, la dernière, épouse de trois empereurs. Oubliant un moment leurs rancunes et leurs haines, ces deux courtisanes, l'unetirée d'un cloître, l'autre venue des bas fonds de l'Empire, se partagent cette ignoble succession. Elles semblent vouloir évoquer, au sein de ces palais, toutes les débauches et toutes les ignominies commises là depuis des siècles. Elles paraissent en être l'incarnation. L'une d'elles, Zoé, les dépasse même, chose monstrueuse, et réveille la honte au cœur de sa compagne, chose étonnante! Alors se livre une bataille acharnée sur le cadavre de l'Empire. Une haine implacable, comme elles sont entre femmes, anime ces deux rivales. Théodora, moins corrompue, conservant encore certaines pudeurs féminines, rentre dans son cloître. L'infatigable Zoé contracte une nouvelle union, mais pour la forme seulement, avec Constantin Monomaque. Vieille, épuisée, fatiguée; non-seulement elle lui permet, mais elle lui ordonne presque de vivre avec une impératrice de contrebande, qu'on nomme Augusta et qui prend sa place. Pendant ces intrigues de palais, on tue le peu de soldats que possèdent encore ces aventuriers; en un jour seulement, sous le règne de ce Monomaque, les Serviens en égorgent 40,000 dans les défilés de la Bulgarie. On en fait à peine mention, cela troublerait les fêtes et les jeux. Le conducteur de char penserait qu'on laisse égorger ses frères, il pourrait faire manquer la course; le gardien des bêtes féroces, en apprenant cette nouvelle, songerait peut-être à la mort qu'il brave chaque jour, cela ferait manquer le combat. Or César ne vit que de courses de chars et de combats de bêtes. Le peuple, si docile, si complaisant, si habitué à toutes ces horreurs, peut-il relever la tête? Cette pauvre nation, livrée à de pareils bourreaux, va-t-elle se réveiller? Non. Que doit-on penser, en effet, dans les bas fonds sociaux, des mœurs, de la religion, de la patrie, quand en haut, au sein des palais, tout est indignement profané? Que peuvent, parmi les masses, les grandes idées et les

sublimes pensées, quand ceux qui devraient s'en faire les propagateurs les étouffent? De quelle autorité pouvait être, dans ce ténébreux chaos, la grande voix de l'église dont les accents réveillaient ailleurs de sublimes dévouements? Elle était à peine reconnue de ses indignes enfants. Car la corruption du clergé avait suivi celle des grands, et le schisme qui devait plus tard envahir l'Orient poussait déjà ses premières racines.

Durant cette profanation de l'héritage de Constantin, l'Occident s'agite, ébranlé par de profondes commotions. En Allemangne, le sceptre de Henri-le-Saint est passé, avec Conrad-le-Salique, de la maison de Saxe à celle de Franconie. Mais de puissants vassaux disputent à cet empereur leur part de souveraineté. Les soulèvements et les conspirations se multiplient. L'Italie, impatiente du joug allemand, veut se séparer de l'Empire. Elle se jette dans les bras de princes étrangers, d'un duc d'Aquitaine et d'un roi de France qui refusent un trône aussi chancelant. En vain Conrad essaye de contenir, sous sa main vigoureuse, ce vaste Empire qui s'étend de la mer du Nord aux rives de l'Adriatique. Ce qu'il gagne à l'Est, il le perd à l'Ouest. Sa vie se passe à courir des frontières de la Pologne aux plaines de la Lombardie, du Danube aux plaines de Bourgogne et de Champagne.

Nous avons pu voir, dans la lutte qu'il eut à soutenir avec Eudes de Champagne, un coin de ce triste tableau. Il réussit cependant à pacifier une partie de ses États. Lorsqu'il mourut, en 1039, son successeur, Henri III le Noir, put, dès son avènement, assurer sa souveraineté en Allemagne et se rendre aisément maître de toute l'Italie du Nord. Il lui fut possible, dès lors, de s'immiscer plus activement dans les affaires de Rome, et de remédier au triste spectacle que la Papauté donnait en ce moment.

En France et dans le reste de l'Occident, outre les guerres et les querelles des seigneurs que la *Trêve de Dieu* allait vainement essayer d'apaiser, d'horribles famines et d'épouvan-

tables épidémies sévissaient de toutes parts. Le moine Raoul Glaber, Guillaume de Jumièges et tant d'autres nous ont laissé le navrant tableau de ces calamités. C'est dans leurs récits que vous trouverez la description de ces charniers immenses où l'on entassait pêle-mêle et sans sépulture, cinq ou six cents morts; ce sont eux qui attestent que la chair humaine était devenue une nourriture ordinaire, qu'on la vendait cuite sur les marchés de Bourgogne, qu'on saignait les étrangers et les voyageurs comme des animaux de boucherie, que, de toutes parts enfin, le monde semblait se désorganiser et devoir prochainement périr!

Durant ces calamités, en France comme en Orient, comme en Allemagne, la seule puissance capable de résister à tant de crimes et de misères, celle qui, représentant Dieu sur terre, a pour mission sublime d'apaiser les querelles des hommes et de cicatriser leurs douleurs, était entraînée par le terrible courant. Partout, en haut comme en bas de l'échelle, dans les palais archi-épiscopaux, comme au sein des cloîtres abbatiaux, un indigne clergé commettait les plus révoltants excès. Sans vouloir entrer dans le sombre et douloureux tableau que nous en font les chroniques religieuses, qu'il nous suffise de jeter un rapide coup d'œil sur ce qui se passait à Rome. Qu'était-elle devenue cette puissance, régénératrice du monde, qui avait préservé un instant l'antique cité de Romulus du pillage des bandes barbares, devant laquelle Attila, le monstre, avait tremblé, qu'avait reconnue Clovis et qu'avait implorée Charlemagne? Que faisait-elle, à l'heure du danger commun, cette main presque divine, qui, au nom de la justice et de la conscience universelle, avait brisé les chaînes de l'esclavage antique? Quand retentirait-elle encore, cette voix éclatante qui avait proclamé un jour l'égalité des créatures humaines! C'est à peine si elle dépassait les murs d'un palais étroit! La tiare avait perdu son éclat; des maux profonds et presque incurables rongeaient le pouvoir pontifical. Les vrais fils du Christ, car il y en avait encore, étaient plongés dans le deuil et dans

l'affliction. Que pouvaient, en effet, quelques voix isolées prêchant la paix, le pardon des offenses, l'abnégation et la vertu, toutes les grandes pensées chrétiennes, au milieu des guerres et des vengeances, des lâches conspirations, de toutes les débauches et de tous les crimes?

C'est en vain que de touchantes protestations s'élevaient du sein même de l'Église, de Cluny, de Saint-Benigne de Dijon; en vain qu'un Odillon, un Pierre Damiens ou un Brunon combattaient pour le bon combat. C'est à peine si on les écoutait, car rien ne semblait plus devoir arrêter la décadence. Sous les papes Jean IX, Benoît IX, Grégoire VI, Clément II et Damase II, de 1024 à 1048, la papauté recevait des coups mortels de toutes parts, mais surtout de ses représentants (1). Il fallait qu'elle fût soutenue dans sa mission providentielle pour triompher de telles épreuves et résister au torrent. Il fallait que la chrétienté tout entière, plus sage, malgré ses vices, que ces prélats, respectât en eux, non point leur personne, mais leur caractère sacré, pour reconnaître encore les représentants du Christ. Ce fut surtout sous le pontificat de Benoît IX que l'état de l'Église romaine devint affligeant. Fils d'un comte de Tusculum, famille ambitieuse qui trouvait dans l'avilissement de la population romaine un chemin facile aux honneurs, cet enfant fut sacré pape à l'âge de douze ans. Son père avait acheté pour lui, à prix d'argent, l'héritage de Saint-Pierre! A partir de son élévation au pontificat, il semble qu'un violent orage s'est abattu sur l'Église romaine. A mesure qu'il grandit au sein des honneurs qu'on doit à son caractère, grandissent aussi les emportements d'une jeunesse à laquelle toutes les jouissances sont possibles : « Benoît IX, à » mesure qu'il grandissait, semblait réunir, dans sa nature » démoniaque, les vices de Caligula et d'Héliogabale. Les

(1) Voir pour l'Hist. de ces Pontificats : Rohrbacher Hist. Univ. de l'Église Cath. Tom. XIII. — Darras. Hist. générale de l'Église. Tom. III. — Gregorovius. Hist. de Rome au Moyen-Age. tom. IV. passim.

» péchés capitaux régnaient impunément sous ses auspices et » sous son égide; l'antique palais de Latran avait été trans- » formé par lui en un lieu de plaisirs mondains. Lorsque, » excédée de tant d'insolence, la partie saine du clergé et du » peuple essayait d'y porter remède en procédant à l'élection » de Pontifes moins indignes, ces essais n'aboutissaient qu'à » une confusion plus grande : il y eut un moment où trois » papes siégeaient à Rome, l'un au Vatican, le second à » Sainte-Marie-Majeure, un troisième au Latran. Des luttes à » mort ensanglantaient les rues de la ville. Benoît IX, tantôt » fugitif, tantôt triomphant, finit par céder la tiare à prix » d'argent et continua, dans une retraite, loin des murs de » Rome, sa vie de débordements » (1). Ce fut à Jean Gratien, archiprêtre le plus vertueux du clergé de Rome, qu'il céda la tiare. Celui-ci fut élu pape le 28 avril 1045 sous le nom de Grégoire VI. On put espérer un instant que l'Église allait jouir de la paix dont elle avait tant besoin. Les représentants les plus fidèles et les plus distingués du clergé virent dans l'élection de Grégoire VI la fin de leurs maux. Ce fut une joie générale dans tout le monde chrétien. Pierre Damiens, abbé de Font-Avellane, l'un des esprits les plus distingués de cette époque et l'un de ceux qui appelaient le plus ardemment la réforme, lui écrivait, quelque temps après son élévation : « J'avais soif d'apprendre que quelque bien pût » nous venir du siége apostolique. Enfin la nouvelle de » votre élévation vient réjouir mon âme. C'est vraiment la » main de Dieu qui change les temps et transfère les royaumes. » Et maintenant que la colombe retourne dans l'arche et » que, par les vertes feuilles de l'olivier, elle annonce à la » terre le retour de la paix, vous êtes l'espoir de la restau- » ration de l'Univers » (2).

Mais ce saint homme, prédisant, avec l'enthousiasme d'une

---

(1) L. Spach Léon IX. le Pape Alsacien. pag. 4.

(2) Lettre de Pierre Damiens à Grégoire VI. — Darras. Hist. de l'Eglis. tom. III. pag. 56.

foi profonde et d'une vertu éprouvée, la restauration du trône de Pierre, ne songeait pas que les vertus mêmes du nouveau pape, son désintéressement, sa charité et sa douceur, que tout ce qui enfin, dans une époque ordinaire, l'eût signalé au respect de ses contemporains, deviendrait, en ces tristes jours, autant de griefs et de crimes qu'on lui reprocherait. Grégoire VI lui-même, esprit véritablement juste, âme empreinte des grandes traditions chrétiennes, volonté vouée à une réforme nécessaire, n'avait point compté, en acceptant le lourd et pénible fardeau du Pontificat, avec ce peuple de Rome accoutumé, sous ses prédécesseurs, aux vices et aux débauches. Aussi ce peuple ne supporta-t-il pas les réformes que le pape voulait introduire dans l'administration du temporel. Il porta plainte à l'empereur Henri III, qui prit parti contre le pape. Dans une assemblée nombreuse, réunie sous ses auspices, on reprocha à Grégoire d'avoir acheté la tiare à prix d'argent, de s'être mis en dehors de toutes les lois de l'Église et d'avoir commis le crime de simonie. Pendant qu'on prononçait sur son sort, le saint homme, prévoyant l'issue de la discussion, se démit de la tiare et se retira au monastère de Cluni, l'un des derniers refuges de la tradition méconnue de l'Église, et l'un des foyers les plus ardents de la réforme prochaine. L'Empereur nomma, à sa place, Clément II, que Pierre Damiens refusa de servir et qui, attaché à la fortune de Henri III, disparut bientôt pour faire place à Benoît IX. Celui-ci, aidé par les Romains, réussit, en effet, à remonter une seconde fois sur le trône, mais, après un règne de huit mois, il se retira à son tour. Celui que Pierre Damiens, dans son langage imagé, avait appelé *le serpent vénéneux de l'Église, le nouveau Simon*, alla terminer au fond d'un cloître, à la *Grotta-Ferrata*, sa vie d'erreurs et de débordements, laissant le saint siége en proie aux plus rudes attaques.

Il fut remplacé par Poppon, évêque de Brixen, couronné, le jour même de l'abdication de Benoît IX, sous le nom de

Damase II, et qui mourut, le 8 août 1048, vingt-trois jours après son élévation.

Tel était le monde chrétien. A l'Orient les crimes et les débauches; à l'Occident, la guerre, la peste et la famine, une féodalité insolente et brutale que n'a point encore corrigée l'idéal de la chevalerie. Partout, sauf quelques exceptions, un clergé incapable de réagir contre ce flot grossissant de tous les excès et de tous les malheurs.

Il n'y avait qu'un pasteur vigilant et actif, qu'une main jeune et vigoureuse qui pût ramener dans la voie cette immense famille chrétienne, la plus glorieuse et la plus grande de l'humanité. Pour rendre au saint siége son éclat et son prestige, il fallait un pontife choisi parmi ce petit nombre d'esprits fermes et élevés qui, au milieu de la corruption générale, conservaient encore les traditions chrétiennes. Parmi ces hommes bien rares, il y en avait un qui, depuis 1026, dans un évêché de la vieille Gaule, avait fait glorieusement ses preuves. Tandis que d'autres laissaient aller à la dérive la barque dont le gouvernail leur avait été confié, il dirigeait la sienne, au milieu des écueils, vers un idéal tout chrétien. De ses fréquents voyages à Rome où l'appelait son sacerdoce, il ne rapportait dans son diocèse que la honte et l'affliction que lui causaient les malheurs de l'église.

Au sein de ce pays qu'il préservait, par son exemple, de la corruption générale, parmi ces nombreux monuments qu'il relevait et qu'il embellissait sans cesse, il appelait de tous ses vœux la fin de tant de misères. Il se demandait si cette barque de Pierre devait périr dans la violente tempête qu'elle essuyait, et il se disait que jusqu'à sa dernière heure, il lutterait pour son salut.

Le cœur et l'esprit pleins de ces pensées à la fois amères et consolantes, Brunon, évêque de Toul, se rendit à la diète convoquée à Worms, par Henri III, dans les derniers jours de l'année 1048. Cette assemblée, composée des principaux seigneurs de l'Empire et d'une foule de prélats accourus de tous les points de la chrétienté, devait délibérer

sur l'état de l'Allemagne, mais surtout sur la situation du saint siége à laquelle l'Empereur s'intéressait vivement et qu'il avait dirigée pendant les pontificats de Benoît IX, de Grégoire VI et de Damase II. Il fallait surtout élire un nouveau pape et mettre fin à une vacance qui durait depuis la mort de Damase. Des députés de Rome étaient venus implorer l'Empereur et lui demander de faire cesser un état de choses fort préjudiciable à l'église et qui ajoutait des douleurs nouvelles à ses profondes afflictions. Il y avait à cette diète, parmi les membres du clergé, des esprits saints et élevés, des hommes dont la mission allait commencer. Affligés des dernières catastrophes de l'église, ils jurèrent de prendre, parmi eux, un homme imbu de leurs idées, pouvant enfin relever le trône pontifical. Ils n'hésitèrent pas. Brunon, évêque de Toul, fut élu pape à la presque unanimité de l'Assemblée (1). Son âge mûr, ses mœurs sévères, sa science profonde, ses relations de famille avec l'Empereur, tout l'avait désigné au choix de ses contemporains. Il croyait seul ne point mériter l'honneur de s'asseoir sur le trône de Pierre. Ce fut donc contre son gré qu'il y fut convié. Les encouragements, les supplications, les prières de l'assistance entière et de l'Empereur lui-même faillirent le trouver insensible. Mais vaincu par tant de sympathiques témoignages, il accepta enfin le lourd fardeau qu'on lui imposait. Il posa cependant une condition : c'est que le choix de Worms serait ratifié par le peuple de Rome. Il avait, en effet, sous les yeux, l'exemple de ses prédécesseurs ballottés entre la puissance impériale et le peuple romain, et voulait entrer dans la ville éternelle en conciliateur et non en ennemi. Dès cette époque, il avait à ses côtés un homme d'une bienfaisante influence, encore obscur, mais auquel étaient réservées les plus brillantes destinées. C'était Hildebrand que

(1) Wibert. Vita Leonis IX. Lib. II. cap. 1. — Labb. Concil. Tom. IX. col. 1028. — Gall. Christ Tom. XIII col. 988. — Dom Calmet. Tom. 1. col. 1048. et seq.

Brunon avait, selon toute probabilité, rencontré à la diète de Worms. On n'est point fixé, en effet, sur la date et le lieu où ces deux hommes se virent pour la première fois. Quelques auteurs n'apercevant dans Hildebrand que le prieur de Cluny, ont affirmé sans preuves suffisantes à nous connues, que Brunon se rendant à Rome, s'était arrêté à Cluny, et que là avait eu lieu sa première entrevue avec Hildebrand. Mais le fait n'est point prouvé, et ce n'est point sur l'affirmation d'un seul chroniqueur qu'on peut se baser (1). Nous pensons plutôt avec les Bollandistes qu'il faut s'en rapporter à Wibert, témoin oculaire des faits qu'il rapporte. Est-ce à dire cependant que ce fait soit impossible? Telle n'est pas notre pensée. Mais n'est-il pas permis de se demander si ce n'est point encore là un produit de l'imagination des historiens qui, jugeant avec raison que la grande et célèbre abbaye de Cluny avait été l'un des foyers les plus ardents de la Réforme, ont voulu lui donner encore la gloire d'avoir abrité Léon IX. Sans doute Brunon était en communion d'idées avec Cluny, sans doute aussi les réformes que cette abbaye méditait eurent une grande influence sur les résolutions du nouveau pape. Mais avait-il besoin, pour en suivre la marche, de se rendre à Cluny? Ces grandes pensées de réforme ne lui étaient-elles pas connues mieux qu'à tout autre, puisqu'il avait à ses côtés le représentant de ces idées, le jeune et fougueux prieur Hildebrand associé, depuis la diète de Worms, au gouvernement de l'Église. Car, nous l'avons dit plus haut, tout laisse supposer que ce fut dans cette assemblée de la chrétienté frémissante, que se rencontrèrent ces deux hommes déjà remarquables qui devaient avoir, plus tard, une si puissante influence sur les destinées de l'Eglise. Hildebrand

(1) Ce fait est affirmé par Otto Frisengen-is, mais Wibert et Herman ne le mentionnent pas. Les Bollandistes et la Gall. Christ. le répètent. — Dom Calmet, plus prudent, le donne comme une tradition, ayant soin d'ajouter que l'auteur de la vie de St-Léon n'en dit absolument rien.

assistait à cette diète de Worms (1). Il s'y trouva mêlé à tous les esprits libres, accourus pour rendre à l'Église la paix et la grandeur. C'est là que se formèrent, entre Brunon et lui, cette ligue affectueuse que la mort devait seule rompre et cette sainte alliance de deux volontés également trempées, de deux esprits également doués. C'est à partir de la diète de Worms et de l'élection de Brunon au Pontificat que commence à se dessiner, dans l'histoire de l'Eglise, cette grande figure d'Hildebrand, ombre puissante, en attendant qu'elle devienne lumière resplendissante. Il semble que, comme un génie bienfaisant, il soit envoyé du ciel vers le jeune prélat. Il le soutient et le guide, il l'aide dans sa mission providentielle. De la communauté des idées naît, entre ces deux hommes, la communauté d'existence. Ils se quittent à peine, ils marchent appuyés l'un sur l'autre, se tenant par la main, les yeux fixés sur la nouvelle terre promise qu'ils veulent conquérir.

Quelques jours après son élection, Brunon se rendit dans l'évêché de Toul dont il devait encore conserver la direction pendant deux années. Il y célébra les fêtes de Noël (2). Il était accompagné d'une foule de prélats, d'archevêques et d'évêques de toute la chrétienté. La vieille cité qui lui devait déjà tant de reconnaissance et qu'il avait presque sauvée de la ruine, le reçut avec enthousiasme. Ce n'étaient partout qu'hymnes et chants de réjouissance. Grands et petits, nobles et vilains voyaient en lui non plus seulement le saint évêque de Toul, mais le digne successeur de Pierre. Après quelques jours passés au milieu de ce peuple Toulois qu'il avait tant aimé, il se mit en route pour Rome, parcourant le chemin qui le conduisait au trône non point en triomphateur, mais en pèlerin, comme fera plus tard Pierre l'Ermite marchant à la délivrance du tombeau du

(1) Voir Bolland. ad. 19 April. Tom. II. pag. 643. Un auteur de la vie d'Hildebrand dit qu'il séjourna quelque temps à la cour de Henri III.

(2) Gall. Christ. Tome XIII, col. 988. — Wibert. Vita Leonis papæ IX. Bolland. ap. 19 april. Tom. II.

Christ. L'Allemagne et l'Italie l'acclamèrent et le saluèrent au passage. Sans se laisser séduire par les ovations et les fêtes, Léon IX accompagné de quelques conseillers dévoués, parmi lesquels se trouvait le grand Hildebrand, continuait son voyage les yeux fixés sur son but. Il arriva à Rome dans les derniers jours de janvier. Il y fut reçu par les acclamations d'une foule enthousiaste, courbée sur son passage et murmurant, en son honneur, les hymnes et les chants. Mais Léon IX ne s'illusionnait pas. Il connaissait ce peuple de Rome qui, depuis un demi-siècle, avait passé par toutes les épreuves et qui, mobile comme les vagues d'une mer agitée, brisait le lendemain ce qu'il adorait la veille. Il savait la profonde misère dans laquelle l'avaient plongé ses crimes et ses désordres; il avait pu voir quel respect on portait encore à la tiare qu'il allait ceindre. Les trésors étaient vides; la ville, ruinée par la famine et par les épidémies, était pleine de mendiants et d'oisifs, foule toujours prête à se jeter sur les palais pontificaux et à les dévaster. A ces misères physiques venaient se joindre les plaintes et les récriminations contre un pouvoir déconsidéré. On se demandait si ce nouveau pape, comme ses prédécesseurs, imposerait la domination allemande, s'il s'appuierait sur elle, ou s'il se ferait le représentant du peuple italien et surtout romain, s'il serait enfin le lieutenant de l'Empereur ou le mandataire de la chrétienté. Toutes ces pensées étouffées un instant sous les hymnes, les fêtes et les ovations, auraient bientôt repris leur fatale influence, si Léon IX n'avait prévu la réaction et n'avait réclamé du peuple entier la confirmation de son élection. Ce fut au milieu des acclamations universelles qu'elle eut lieu. Il fut consacré le 2 février (1), et son intronisation, sous le nom de Léon IX, eut lieu le 12 du même mois. Dès lors l'Eglise Romaine dignement représentée, put

(1) Gall. Christ. Tom. XIII. col. 988. — Wibert Leonis papæ. — Herman!, ap. Labb. Concil. Tom. IX. col. 1029.

espérer de revoir les jours si lointains de sa splendeur et secouer enfin l'apathie dans laquelle elle était plongée. Un souffle vivifiant et ardent allait tout ranimer. Après les chaleurs énervantes et malsaines d'un vent d'orage, allait enfin souffler la brise rafraîchissante.

A peine les cérémonies de son intronisation terminées, Léon IX, avec cette activité dévorante qu'il doit conserver durant tout son Pontificat, se met en route visitant et réformant les monastères de l'Italie méridionale. On le trouve, quelques jours après son avènement, à St-Michel, sur le mont Gargano, en cette église si merveilleusement située, qui semble se mirer dans les flots de l'Adriatique. De là sa pensée peut errer à l'aventure, emportée sur le souffle de la mer Thyrrhénienne, vers Byzance, vers tant de villes déchues de leur grandeur, vers cet empire grec rongé par le schisme et l'hérésie. Il peut évoquer, sur cette terre privilégiée d'Italie grande jusque dans ses faiblesses, toutes les gloires et toutes les splendeurs chrétiennes. Il peut, de St-Michel de Gargano, venir prier au Mont Cassin, sur le tombeau de St Benoît, le maître de sa jeunesse, le père de sa foi, l'instigateur de ses généreuses résolutions. Au sein de cette merveilleuse abbaye où dort le grand homme chrétien, son énergie se ranime et son courage se fortifie comme en une source vive. Sous ce climat, le plus beau du monde, une vie nouvelle coule dans ses veines, une animation fébrile s'empare de tout son être. Mais elle ne lui inspirera point, comme à ses prédécesseurs, le luxe, la mollesse et toutes les passions mauvaises. Là où s'engourdissait la volonté des autres, la sienne se fortifie. Les spectacles qui les enchantaient sont ceux qui l'affligent; les mœurs qu'ils préconisaient sont celles qu'il condamne; les principes qu'ils prêchaient sont ceux qu'il combat.

A peine de retour de ce premier voyage à travers l'Italie, il convoque un concile qui s'assemble à Rome dans les premiers jours d'avril 1049 et où se réunissent tous les évêques

d'Italie et de France (1). Dans cette assemblée, le nouveau prélat voulant attaquer résolûment les abus commis de toute part, provoque le rappel et l'exécution des censures portées dans les conciles, contre les simoniaques Il anathématise la simonie qui a envahi une grande partie des charges ecclésiastiques, dépose quelques évêques convaincus de ce crime et, plus sévère que son prédécesseur Clément II, il veut casser toutes les ordinations faites par des simoniaques. Mais cette mesure qui frappe la plupart des évêques d'Italie ordonnés et sacrés par Benoît IX et Grégoire VI, simoniaques tous les deux, cause presque une révolution dans Rome et dans toute la Péninsule. Les conseillers de Léon, Halinard, archevêque de Lyon, Hildebrand qu'il vient de créer diacre et recteur de Saint-Paul, lui font comprendre que le temps d'une aussi brusque réaction n'est point venu, qu'il compromet gravement son autorité et même le trône de Pierre; ils le décident à se contenter de l'application des décrets et des censures portées par Clément II (2).

Un autre abus non moins préjudiciable à la moralité et à la pureté du clergé, non moins condamné par l'esprit de l'église, était le mariage et le concubinage des prêtres. Dans ce même concile de Rome, le pape renouvelle les prescriptions contre ces abus. Il est arrêté que les prêtres ne demeureront plus en lieu particulier, mais en commun, dans des maisons

(1) Labb. Concil. Tom IX. col. 1027. Ce concile fut célébré dans la semaine de Quasimodo du 2 au 8 avril 1049. Herman dit qu'il fut célébré avec tous les évêques d'Italie; la chronique de St-Benoît de Dijon ajoute que tous les évêques de France y avaient également été convoqués : Domno Leucorum episcopo Brunone qui appellatus est Leo papa ordinato, evocatus est ab ipso Romæ ad concilium domnus archiepiscopus Halynardus Lugdunensis simulque omnes episcopi Galliæ ad pertrectandum inibi de statu et correctione sanctæ ecclesiæ.

(2) Wibert. Vit. Leon. IX papæ lib. 2. cap. 3. — Acta SS. ad. 19 april. — Epist. Petr. Damian. ad Henricum Raven. archiepiscop. ap. Labb tom. IX col, 1027. — Rohrbacher. Hist. de l'Eglise. Tom XIII, pag. 509.

cloîtrées. Les femmes qui se seront données à eux seront privées de leur liberté civile et adjugées, comme esclaves, au service du palais de Latran (1).

Enfin diverses autres mesures du même ordre sont prises dans ce concile soit contre le clergé infidèle à ses traditions, soit contre les abus commis dans la chrétienté. La primatie de la Gaule Belgique est accordée à l'archevêque de Trèves, à condition que, chaque année, il enverra à Rome des députés pour conférer avec le pape sur les meilleurs remèdes à apporter aux maux de l'église, et qu'il visitera, tous les trois ans, en personne, la basilique de Saint-Pierre. D'autres prescriptions imposées aux principaux représentants du clergé, complètent l'ensemble des dispositions qui inaugurent dignement le règne d'un si grand prélat.

Si, à ce premier avertissement donné aux mauvais prêtres, l'effroi est universel dans le camp des simoniaques et des concubinaires, la joie est grande au cœur des véritables enfants de Jésus-Christ. Si les uns, comme Kilian, archevêque de Sutrie, succombent à la voix du pape, sous le fardeau de leurs iniquités, d'autres, comme Pierre Damiens, l'aident dans ses projets et marchent résolûment avec lui dans les voies de la réforme. Il lui signalent les écueils en lui dévoilant les vices dont se souillent clercs et laïques. C'est ainsi que ce saint homme, canonisé par l'Église, peint sous les couleurs les plus sombres, dans le *Gomorrhianus*, livre célèbre qu'il dédie au jeune pape, le triste état de la chrétienté et du clergé. Livre écrit par une main flagellant le vice de toute l'ardeur d'une foi irritée et d'une conscience révoltée, livre tellement scandaleux que l'un des successeurs de Léon IX, Alexandre II, croit devoir l'enfermer dans une cassette, sous triple clef. Anatomie de tous les vices et de toutes les débauches dont l'Église dans sa sagesse a plus tard permis l'impression. Qu'ont à craindre, en effet, de pareilles

---

(1) Petr. Damian. lib. 4. epistol. 3. — Rohrbach. Hist. de l'Eglise. Tom. XIII. pag. 509.

horreurs, le clergé ou la morale publique? Quels ravages peuvent produire ces crudités physiologiques? Les tableaux peints de la main vigoureuse de Pierre Damiens éloignent du vice au lieu d'y convier. Ce qui corrompt le cœur et émousse l'intelligence, ce n'est point tant la réalité et la brutalité des passions que la triste poésie et les dangereuses séductions dont trop souvent, hélas! elles se parent et s'entourent!

V.

Voyages de Léon IX en Allemagne et en France. — Conciles de Rheims et de Mayence. — Consécration d'églises et de monastères lorrains.

Le concile de Rome n'était qu'un avertissement donné au clergé d'Italie. Léon IX méditait d'autres projets. L'Allemagne, sa patrie, la France, en proie aux plus grands excès, réclamaient aussi la réforme. Elle était nécessaire, urgente, pressante. Une féodalité puissante enlaçait, dans ses anneaux de fer, les rares hommes qui luttaient encore contre l'envahissement des mauvaises passions. La voix des grands monastères, comme ceux de Cluny et de Saint-Remy de Rheims, était étouffée; leurs représentants tournaient des regards inquiets vers Rome comme vers un port de salut. Leur espérance ne devait point être déçue. Dès que Léon IX se sentit affermi sur le trône, dès qu'il put voir le calme régner dans cette ville de Rome, fatiguée de tant de luttes intestines et de révolutions successives, il voulut se rendre en Allemagne, près de l'Empereur, son protecteur et son allié. Outre les grands intérêts qui l'appelaient à cette cour, le séjour de Rome lui déplaisait; il se sentait mal à l'aise dans ces palais retentissant encore des fêtes données par ses prédécesseurs. C'était avec peine qu'il foulait ce sol encore imprégné de tant d'excès. Son voyage commença au mois de mai 1049. De tous les grands monastères d'Italie, qui

pouvaient exercer une influence heureuse sur les mœurs ecclésiastiques, un seul lui restait à visiter. C'était celui de Vallombreuse, dans le Val-d'Arno, près de San-Giovanni, sur la route de Pavie. Cette maison naissante, fondée par Jean Gualbert, issu d'une famille noble de la noble Florence, n'avait point encore succombé à l'influence désastreuse que subissait le clergé. Son fondateur, homme de mœurs sévères et de foi profonde, l'avait préservée des atteintes du fléau. Aussi Vallombreuse devint-il l'un des points d'appui sur lesquels put compter Léon IX pour l'accomplissement de son œuvre. Le pape visita ce monastère, en confirma les priviléges, lui en octroya de nouveaux et continua sa route vers Pavie où il avait convoqué un nouveau concile qu'il tint dans la semaine de la Pentecôte (1). Il y renouvela les défenses et les prescriptions du concile de Rome. La simonie, le mariage ou le concubinage des prêtres, les grandes réformes auxquelles s'était voué Brunon furent les questions qu'on agita dans cette assemblée. Tout, du moins, laisse supposer qu'il en fut ainsi, car les biographes et les contemporains ne nous ont laissé que des renseignements bien vagues sur cette réunion (2).

Après ce concile, le pape traversa les Alpes, par le mont Jou, descendit en France et vint retremper son courage dans la magnifique abbaye de Cluny où Saint-Hugues avait succédé à Odillon. Il s'y trouvait le 12 mai 1049. C'est à cette époque, et non point en allant à Rome, qu'il visita cette maison célèbre par ses richesses et la pureté de ses mœurs. C'est alors seulement que Léon IX confirma ses immenses priviléges et lui en octroya de plus grands que ceux dont elle jouissait (3). Il put rencontrer là un

(1) Labb. Concil. Tom IX. — Wibert. Vita Leonis papæ; Gall. Christ. Tom XIII — Dom Calmet. Tom. 1. — Spach. Le pape Léon IX. etc.

(2) Voir : Labb. Concil. Tom. IX col. 1028. — Bolland. ad. 19 april. — Wibert. Vita Leonis papæ. — Rohrbacher. Tom. XIII. pag. 512.

(3) La bulle de confirmation des priviléges de Cluni, du 12 mai 1049, est imprimée dans Labbe. Concil. Tom IX. col. 997. B.

vieillard brisé par les années et les douleurs, martyr de sa foi et des vicissitudes des événements. C'était l'infortuné Grégoire VI qui, après son abdication, était venu ensevelir à Cluny ses grandeurs et chercher une consolation à ses maux. Il dut être doux pour celui qui avait rêvé la réforme, mais dont la volonté avait été arrêtée par le peuple de Rome, de voir enfin, sur la chaire de Pierre, un représentant de la véritable église. Il y eut, entre ces deux hommes, l'un tombé, l'autre combattant, une entrevue touchante dont l'histoire aurait dû nous conserver le souvenir!

Le pape séjournait avec bonheur dans cette abbaye où, comme en une forteresse inexpugnable, s'était réfugiée la tradition chrétienne. Il y serait volontiers demeuré pour reposer ses yeux du spectacle navrant qu'ils voyaient. Mais sa mission le réclamait; une voix intérieure, voix pressante, lui rappelait l'œuvre grandiose qu'il s'était juré d'accomplir. Après quelques jours passés à Cluny, il se remit en marche vers l'empereur Henri III qui, en ce moment, se trouvait en Saxe. Il y arriva au milieu de juin, et le 29 de ce mois, il célébra à Cologne la fête du prince des Apôtres (1). De grandes fêtes eurent lieu en leur honneur. La vieille *Colonia Agrippina* retentit de chants d'allégresse. De toutes parts on était accouru sur le passage du pape et de l'Empereur, dont l'alliance était si précieuse et pour l'Église et pour l'Empire. Léon IX confirma les privilèges de nombreux monastères, et consacra plusieurs jours à visiter les églises du pays. Mais le fait capital de son séjour à Cologne fut la résolution qu'il y prit de célébrer un concile en France.

L'abbé de Saint-Remi de Rheims, Herimaire, qui depuis longtemps entretenait les meilleurs rapports avec Léon IX, s'était fait, en France, l'un des propagateurs de ses idées et de ses projets de réforme. Quoique le fait ne soit point prouvé, il est presque certain que Léon IX lui avait fait part, avant

(1) Labb. Concil. Tom. IX. col 1029. — Wibert. Vita Leonis ap. Bolland. ad 19 april.

son voyage en Allemagne, de l'intention où il était de remédier, par un concile tenu en France, au triste état de l'Église. Dès que Léon IX eut passé les Alpes, Herimaire se rendit à Laon près de Henri Ier, Roi de France, qui y célébrait les fêtes de la Pentecôte. Sa présence à la cour peut-elle être expliquée par la seule nécessité où se trouvait l'abbé de Saint-Remi de demander au Roi son agrément pour la dédicace de son église que le pape devait faire en personne? N'est-il pas plus logique de penser qu'en cette circonstance, le rôle d'Herimaire fut plutôt celui d'un négociateur que celui d'un suppliant? Sachant combien il aurait à lutter contre le puissant clergé de France, Léon IX voulait intéresser à sa cause le souverain du pays qu'il allait réformer. Quoique la puissance royale ne fût point encore ce qu'elle devait devenir un siècle plus tard, elle était cependant d'un grand poids dans les affaires religieuses: la mépriser ou la froisser eût été commettre une imprudence grave dont Léon IX se garda bien. Il choisit donc un intermédiaire entre lui et le Roi de France. Ce négociateur fut Herimaire, qui exposa à ce dernier les vues du prélat, les réformes qu'il projetait, son intention de se rendre prochainement dans les Gaules et de tenir à Rheims un concile où seraient condamnées les principales erreurs du clergé français. Cette négociation fut couronnée de succès. Non-seulement Henri Ier entra dans les vues du pape, mais il promit de se rendre à Rheims pour la dédicace de l'église Saint-Remi et d'assister ensuite au concile projeté (1). Ce fut avec ces bonnes nouvelles qu'Herimaire quitta la cour et vint à Cologne pour rendre compte à Léon IX de sa négociation Il devait prendre avec lui les résolutions nécessaires pour la célébration du futur concile. Il fut décidé que le pape se rendrait à Rheims le 29 septembre, qu'il y célébrerait, le 1er octobre, la fête de Saint-Remi, qu'il y ferait l'élé-

(1) Rohrbacher. Hist. de l'Eglis. Tom. XIII. pag. 516.

vation des reliques de cet apôtre de la Gaule et que, les jours suivants, il y tiendrait le concile (1).

Ces résolutions prises, Léon IX continua son voyage en Allemagne, réformant et ramenant partout les évêques et les abbés à l'observance des canons. C'est ainsi qu'il parvint jusqu'à Aix-la-Chapelle où se présenta une nouvelle occasion de servir à la fois l'Église et l'Empire. Godefroi-le-Hardi, duc de Lorraine, soutenu par Baudouin, comte de Flandre, et Théodoric, comte de Hollande, était en guerre contre l'Empereur et revendiquait, les armes à la main, la possession de la Basse-Lorraine dont Henri-le-Noir avait donné l'investiture à Gérard d'Alsace. Dans ses courses à travers le pays dont il voulait se rendre maître, il avait commis les plus grands ravages. Toutes les villes avaient été saccagées par ses bandes sauvages. Rien n'arrêtait ces barbares dans leur fureur et ils avaient brûlé la cathédrale de Verdun. Au bruit de ce sacrilége, Léon IX lança l'excommunication contre le duc révolté. Ce fut un coup de foudre pour Godefroi. Il s'arrêta subitement dans sa course dévastatrice, se rendit à Aix-la-Chapelle où se trouvait l'Empereur, demanda et obtint le retrait de l'anathème qui pesait sur lui, accourut à Verdun, fit pénitence, s'engagea à rebâtir le magnifique édifice qu'il avait brûlé et, disent certains historiens, travailla lui-même avec les maçons et les manœuvres (2).

Après cette nouvelle marque de puissance et cette nouvelle preuve d'affection donnée à l'Empire, Léon IX prit congé de Henri III pour se rendre dans l'évêché de Toul dont il conservait toujours la direction. Il y arriva dans les premiers jours de septembre et fut reçu aux acclama-

---

(1) Bolland. Acta SS. ad 19 april. Tom. II. April col. 644. — Labb. Concil. Tom. IX.

(2) Rohrbacher. Hist. de l'Eglis. Tom. XIII. pag. 513. — L. Spach. St-Léon X le pape Alsacien. — Lambert Schoff. Histor. episcop Verdun. Bouquet. Tom X, pag 249 et seq.

tions de la foule. Il y célébra l'Exaltation de la Croix et consacra le temps qui lui restait, avant le concile de Rheims, à se rendre un compte exact de l'état moral et des besoins de son évêché. Ce fut aussi de cette cité de Toul, où il avait jadis inauguré la réforme, qu'il adressa à tous les archevêques, évêques et abbés des Gaules, l'invitation de se rendre au concile de Rheims (1). Ce fut dans ces murs qu'il apprit, quelque temps plus tard, que l'invitation avait été comme un coup de foudre parmi ce clergé corrompu. On était parvenu à faire revenir le roi de France lui-même sur ses promesses et sa résolution d'assister aux cérémonies de Rheims. Tout un clergé simoniaque, marié, vendu aux princes, comme un Sigefroi, évêque du Mans, qui avait acheté l'épiscopat pour quelques lambeaux de terre, comme un Orscand, évêque de Quimper, marié publiquement à la fille de Revelen de Clozen (2), toute une féodalité, composée d'hommes de sang et de débauches, s'embusquant derrière leurs forteresses et leurs châteaux pour se faire pillards et détrousseurs de grand chemin, se déchaînèrent contre le pape. On représenta au Roi qu'un concile, tenu dans ses États par le pape lui-même, affaiblissait singulièrement sa puissance et portait un coup mortel à son prestige. Son voyage à Rheims serait considéré par un grand nombre de ses vassaux comme une sorte d'abdication en faveur du pape; au moment où de nombreux seigneurs rebelles essayaient de secouer le joug, il lui était plus profitable de marcher à leur rencontre que de tenir des conciles. Enfin on persuada si bien cet homme à l'esprit faible et changeant, qu'il résolut de ne point se rendre à Rheims et de le faire savoir au pape.

Froland, évêque de Senlis, apporta cette nouvelle à Léon IX, qui n'était point homme à se laisser abattre par les résistances. Plus on redoutait le concile, plus il le

---

(1) Labb. Concil. Tom IV, col. 1029.

(2) Rohrbacher. Hist. de l'Eglis. Tom. XIII. pag. 515.

jugea nécessaire. Malgré le refus de Henri Ier d'y assister, malgré l'avertissement donné par lui à un grand nombre de prélats de se tenir prêts à entrer en campagne, le pape n'en persista pas moins dans sa résolution. Il répondit à l'envoyé du Roi de France qu'il respectait la volonté royale, mais qu'il respectait surtout la dignité de l'Église. Si Henri Ier ne tenait point ses promesses, il tiendrait les siennes. Il trouverait toujours, parmi le clergé de France, assez de fidèles serviteurs du Christ pour l'aider dans sa tâche, pour protester avec lui contre l'abaissement des mœurs ecclésiastiques (1). Rien ne fut donc changé aux projets arrêtés. Parti de Toul vers le 25 septembre, il était le 28 à Cournelois (2) où il passa la nuit. Il arriva le lendemain à Rheims, accompagné des archevêques de Trèves, de Lyon et de Besançon, des évêques de la contrée, de Pierre, diacre et préfet de Rome, et d'une foule de prélats accourus de tous les points de la Gaule (3). Il fut reçu, avec grande pompe, par tout le clergé à la tête duquel marchaient les trois évêques de Soissons, d'Angers et de Nevers portant l'eau bénite et l'encens. Conduit en procession dans la ville, il trouva, à son arrivée, le clergé de Rheims ayant à sa tête l'archevêque Vidon et un grand nombre d'autres évêques qui le conduisirent jusqu'à Sainte-Marie, où il célébra la messe. Il passa le jour suivant à Saint-Remy et se prépara à célébrer dignement, le lendemain, la fête de ce patron de la France. Voici comment un contemporain et un biographe de Léon IX raconte cette cérémonie et le concile qui suivit : sa relation est le meilleur commentaire de ce grand événement que nous puissions donner (4) :

« Le lendemain matin, jour de Saint-Remi, arrivèrent à

(1) Voir Histor. ecclesiastiques, passim.

(2) Cournebois cant. de Verzey, arrond. de Rheims.

(3) Bolland. Act. SS. ad 19 april. Tom. II, pag. 644.

(4) Herman. Contract. apud. Labb. Concil. Tom. IX. — Rohrbacher. Histoir. de l'Eglis. tom. XIII, pag. 519, a traduit en grande partie le récit d'Herman. Nous donnons ici le passage de l'historien ecclésiastique.

Reims des clercs de Compiègne, portant le corps de saint Corneille et d'autres reliques avec lesquelles ils venaient implorer la protection du pape Léon contre les persécuteurs de leur église, c'est-à-dire du monastère de Saint-Corneille qui était encore alors possédé par des chanoines.

» Sur les neuf heures du matin, le pape, accompagné de quatre archevêques, savoir : celui de Rheims, celui de Trèves, celui de Lyon et celui de Besançon ; d'Hérimaire, abbé du lieu ; de Hugues, abbé de Cluny, et de plusieurs autres, alla au tombeau de Saint-Remi, enleva la châsse, et, après les prières convenables, il la porta sur ses épaules dans l'oratoire de la Trinité, lequel est dans l'enceinte de l'église et qu'il fit dédier séparément par l'archevêque de Trèves, du consentement de l'archevêque de Rheims. Après quoi, on ouvrit les portes de l'église, pour donner au peuple la consolation de voir et de révérer les reliques de l'apôtre des Francs. L'empressement de la multitude, nobles et vilains, riches et pauvres, fut tel qu'il y eut quelques personnes étouffées dans la foule. On porta le corps du saint dans la ville, fendant la presse avec beaucoup de peine, et on le déposa dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. Le lendemain, second jour d'octobre, on le porta autour de la ville et ensuite au monastère. Pendant cette procession, le pape ayant fait assembler, dès le matin, les évêques pour la dédicace du monastère, leur assigna à chacun un autel à dédier. Il chargea l'archevêque de Rheims et l'évêque de Lisieux de faire trois fois en dehors le tour de l'église avec les croix et les reliques, et d'y faire la consécration selon l'ordre ecclésiastique.

» Tandis que le pape et les évêques faisent ces cérémonies, qui sont fort longues, les chanoines de la cathédrale, qui avaient porté la châsse de Saint-Remi en procession par la ville, se présentèrent avec cette châsse à la porte de l'église de Saint-Remi dont on faisait la dédicace ; mais la foule était si grande, que le pape, craignant que la cérémonie n'en fût troublée, défendit de leur ouvrir. On prit

le parti de descendre la châsse dans l'église par une fenêtre. Le pape la plaça sur le grand autel, dédié à la Vierge, à Saint-Pierre et à Saint-Paul, à saint Clément et à saint Christophe. Après quoi, il célébra la messe de la dédicace et fit une exhortation au peuple qui était entré en foule par les fenêtres.

» Le pape ordonna que ce jour-là serait désormais fêté dans le diocèse de Rheims, et défendit qu'on permît indifféremment à tous les prêtres de dire la messe au grand autel, mais seulement à sept prêtres des plus dignes de la communauté, selon l'usage de l'église romaine; ce qui serait aussi permis deux fois l'an aux chanoines de Rheims, savoir : la seconde fête de Pâques et la veille de l'Ascension, quand ils y viendraient en procession selon la coutume. Ensuite le pape, ayant fait faire une espèce de confession publique au peuple, lui donna l'absolution, et il ordonna aux évêques, aux abbés et aux autres ecclésiastiques de se rendre le lendemain au même lieu pour le concile.

» Le jour suivant, qui était le troisième d'octobre, il se trouva au concile vingt évêques et près de cinquante abbés, avec un grand nombre d'autres ecclésiastiques. Les reliques de Saint Remi étaient demeurées sur le grand autel par ordre du pape, afin que l'apôtre des Francs parût assister en personne à ce concile français, et que, si quelque coupable essayait de pallier sa faute par un mensonge, il lui fît ressentir cette vertu divine que ressentit autrefois cet évêque arien qui, feignant d'être catholique, perdit la voix en sa présence. L'événement fit voir que l'espérance du pape n'était pas vaine.

» Quand il fallut prendre son rang, il s'éleva une grande dispute entre l'archevêque de Rheims et celui de Trèves pour la préséance, parce que l'un et l'autre prétendaient être primat des Gaules. Le pape, qui voulait obvier à tout ce qui pouvait troubler la tenue du concile, fit mettre les siéges en cercle et chargea l'archevêque de Rheims de les ranger. Quand tout fut disposé, le pape, revêtu des habits

pontificaux, précédé de la croix et de l'évangile, sortit de l'oratoire de la Trinité et alla prier devant l'autel, où l'on chanta l'antienne « *Exaucez-nous, Seigneur* », avec un psaume, et l'archevêque de Trèves récita les litanies. Le diacre avertit l'assemblée de prier, et le pape récita une oraison convenable aux circonstances.

» Ensuite on lut l'évangile : *Jésus dit à Simon Pierre : Si ton frère a péché contre toi*, et le reste. Après quoi chacun prit sa place. Le pape était au milieu du chœur, la face tournée vers le tombeau de Saint-Remi, ayant à sa droite l'archevêque de Rheims et à sa gauche l'archevêque de Trèves. Après l'archevêque de Rheims, à l'orient, étaient placés Bérald, évêque de Soissons; Drogon, de Térouanne; Froland, de Senlis; Adalbéron, de Metz; au midi étaient Halinard, archevêque de Lyon; Hugues, évêque de Langres; Josroy, de Coutances; Yves, de Séez; Herbert, de Lisieux; Hugues, de Bayeux; Hugues, d'Avranches; Theodoric, de Verdun; au septentrion étaient Hugues, archevêque de Besançon; Hugues, évêque de Nevers; Eusèbe, d'Angers; Pudic, de Nantes; un évêque anglais envoyé au concile, et Jean, évêque de Porto. Les abbés étaient assis derrière les évêques. L'évêque anglais était Budoc de Bath, que le saint roi Edouard avait député au concile avec quelques abbés.

» Pierre, diacre de l'Eglise romaine, ayant fait faire silence de la part du pape, se leva, et, ayant parlé sur les abus qui déshonoraient l'église de la France, il proposa les articles sur lesquels on délibérerait dans le concile, savoir : de la simonie, sur ce que les laïques possédaient des charges ecclésiastiques et même des autels; des redevances injustes qu'on exigeait dans les parvis de l'église; des mariages incestueux ou adultérins; des moines ou des clercs apostats; des clercs qui s'engageaient dans les affaires mondaines; du crime de Sodome et de quelques autres désordres qui prenaient racine dans les Gaules, et il exhorta les pères du concile d'aider le pape à arracher cette ivraie qui perdait la moisson.

» Ensuite le même diacre, adressant la parole aux évêques, leur ordonna, par l'autorité apostolique et sous peine d'anathème, que si quelqu'un d'eux avait été promu aux ordres sacrés par simonie, ou les avait donnés aux autres pour de l'argent, il eût à en faire sa confession publique. L'archevêque de Trèves se leva le premier et dit qu'il n'avait ni donné ni promis autre chose pour obtenir l'épiscopat et qu'il ne l'avait jamais vendu. Les archevêques de Lyon et de Besançon firent la même protestation. Comme celui de Rheims gardait le silence, le diacre Pierre l'interpella et lui demanda ce qu'il avait à répondre. L'archevêque, embarrassé, demanda du temps jusqu'au lendemain et dit qu'il voulait parler au pape en particulier. Les autres évêques se purgèrent du soupçon de simonie, excepté quatre, savoir : Hugues de Langres, Hugues de Nevers, Josfroy de Coutances et Pudic de Nantes. On remit à examiner leur cause.

» On exigea ensuite la même déclaration des abbés. Hérimaire, abbé de Saint-Remi, parla le premier et se justifia. Hugues, abbé de Cluny, qui parla le second, dit : je n'ai rien donné et je n'ai rien promis pour obtenir la dignité d'abbé. La chair le voulait bien, mais l'esprit et la raison s'y sont opposés. On peut remarquer ici l'humilité de ce saint abbé, qui, en reconnaissant qu'il n'avait rien donné pour obtenir sa charge, semble avouer qu'il avait été tenté de le faire. Nous savons d'ailleurs qu'il fit au concile une belle harangue, pour montrer qu'il fallait chasser du sanctuaire les ecclésiastiques simoniaques ou fornicateurs. Il y eut quelques abbés qui, en s'avouant coupables, tâchèrent de s'excuser.

» D'autres aimèrent mieux garder le silence que de se déclarer simoniaques, mais ce silence même était un aveu suffisant.

» Quand tous les abbés eurent parlé ou refusé de le faire, l'évêque de Langres se leva et se plaignit au concile d'Arnold, abbé de Pontière, dans son diocèse. Il l'accusa de mener une vie scandaleuse et débauchée, d'avoir refusé de payer à

Saint Pierre et à son vicaire le cens annuel qu'il devait, et de ce qu'ayant été excommunié pour ce sujet, il avait continué de célébrer la messe, et avait encore l'audace de se trouver au concile. Arnold n'ayant pu se justifier sur des accusations si graves, fut déposé. Ensuite on dénonça, sous peine d'anathème, que si quelqu'un soutenait qu'un autre que le pape fût le primat de l'église universelle, il eût à le déclarer. Tous se turent, et on lut les autorités des Pères qui démontrent que le seul Pontife romain est le primat de l'Eglise universelle et apostolique. Enfin, le pape défendit, sous peine d'excommunication, que personne se retirât sans permission avant la fin du troisième jour du concile; et, comme la nuit approchait, il congédia l'assemblée.

» Le lendemain, quatrième d'octobre, Vidon, archevêque de Rheims, fit secrètement sa confession au pape dans l'oratoire de la Trinité, avant la séance. L'ouverture en fut faite par les prières accoutumées, et on lut l'évangile : *Tout bon arbre produit de bon fruit.* Le diacre Pierre, qui faisait les fonctions de promoteur du concile, somma l'archevêque de Rheims de répondre sur l'accusation de simonie et sur plusieurs autres articles. L'archevêque demanda qu'il lui fût permis de consulter, ce qui lui ayant été accordé, il tira à part l'archevêque de Besançon et les évêques de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Térouanne, et il délibéra quelque temps avec eux. Etant revenu au concile, il obtint du pape que l'évêque de Senlis parlât pour sa défense. L'évêque de Senlis fit un discours où il s'efforça de prouver que l'archevêque de Rheims n'était pas coupable de simonie. Le pape dit que l'archevêque n'avait qu'à l'assurer avec serment; qu'on l'en croirait. Mais l'archevêque demanda du temps pour pouvoir se justifier pleinement, et on lui ordonna de comparaître au concile qui devait se tenir à Rome au mois d'avril suivant. Apparemment qu'il s'y justifia, car il mourut archevêque de Rheims l'an 1055.

» L'archevêque de Lyon proposa ensuite les plaintes que les clercs de Tours venaient de faire au concile contre le pré-

tendu archevêque de Dol, qui s'était soustrait de la métropole de Tours avec sept suffragants. Aussitôt l'évêque de Dol fut cité, au nom du pape, au concile qui devait se tenir à Rome au mois d'avril suivant.

» Après qu'on eût opiné sur cette affaire, le promoteur du concile parla contre l'évêque de Langres, qui était présent. Il l'accusa de simonie, de rapt, d'adultère, de sodomie, et dit qu'il avait des témoins de ces crimes, prêts à déposer. Un clerc, qui était présent, assura que, lui étant encore laïque, l'évêque lui avait enlevé sa femme, et qu'après avoir satisfait sa passion, il l'avait faite religieuse. Un prêtre dit que cet évêque l'avait fait prendre et tourmenter cruellement aux endroits que la pudeur empêche de nommer, et qu'il avait extorqué de lui une somme d'argent pour le relâcher. Sur des accusations si atroces, l'évêque de Langres demanda permission de consulter; l'ayant obtenue, il tira à part l'archevêque de Lyon et celui de Besançon, et les pria d'être ses avocats. L'archevêque de Besançon commença donc à parler pour sa défense; mais Saint Remi, en présence duquel se tenait ce concile, fit le même miracle qu'il avait opéré autrefois en rendant muet un évêque arien dans un concile, car la voix manqua tout à coup à l'archevêque de Besançon : ce que voyant l'archevêque de Lyon, il dit que l'évêque de Langres se reconnaissait coupable d'avoir vendu les ordres sacrés, mais qu'il niait les autres crimes dont on l'accusait. Comme il se faisait tard, le pape remit le jugement au lendemain.

» Parmi les prières qu'on fit pour l'ouverture de la troisième session, on chanta le *Veni, Creator*. C'est la première fois qu'il est fait mention de cette hymne. L'auteur de la vie de Saint Hugues assure que ce fut ce saint abbé qui ordonna le premier qu'on la chantât à tierce le jour de la Pentecôte. Après le *Veni, Creator*, un diacre lut l'évangile : *Je suis le bon pasteur*. Le diacre Pierre proposa de commencer la séance par l'affaire de l'évêque de Langres; mais il était absent, et le diacre l'appela par trois fois à haute voix de la part de

Dieu, de la part de Saint Pierre et de la part du pape : après quoi on députa à son logis les évêques d'Angers et de Senlis, pour le sommer de se rendre au concile.

» Pendant qu'ils y étaient allés, on pressa ceux qui ne s'étaient pas encore purgés de l'accusation de simonie, de le faire incessamment ou de se reconnaître coupables. L'évêque de Nevers confessa que ses parents à son insu avaient donné de grandes sommes d'argent pour lui obtenir l'épiscopat, et que, depuis qu'il était évêque, il avait commis bien des fautes qui lui donnaient lieu de craindre la justice de Dieu : qu'ainsi, si le pape et le concile le trouvaient bon, il aimait mieux donner sa démission que de perdre son âme. En disant cela, il jeta son bâton pastoral aux pieds du pape. Le pape, touché des sentiments de componction de ce prélat, l'obligea seulement de jurer que l'argent dont on avait acheté pour lui l'épiscopat avait été donné à son insu. L'évêque le jura, et le pape lui rendit son évêché en lui donnant un autre bâton pastoral.

» Les deux évêques qui avaient été députés au logis de l'évêque de Langres, rapportèrent que ce prélat avait pris la fuite, sa conscience lui faisant craindre le châtiment de ses crimes. C'est pourquoi, après qu'on eût fait la lecture des canons sur ce sujet, il fut excommunié par le concile. Alors l'archevêque de Besançon confessa le miracle qui s'était opéré en lui le jour précédent, lorsqu'il perdit tout d'un coup la parole en voulant défendre une si mauvaise cause. Le pape ne put retenir ses larmes. Il s'écria : Saint Remi vit encore! Et, se levant à l'instant avec tout le concile, il alla se prosterner en prières devant le tombeau de ce saint, en l'honneur duquel on chanta une antienne.

» Ce miracle effraya les prélats coupables et les obligea de parler. Josfroi, évêque de Coutances, dit que son frère avait acheté pour lui l'épiscopat à son insu ; qu'en ayant eu connaissance, il avait d'abord refusé de se faire ordonner, mais que son frère lui avait fait violence et l'avait fait ordonner malgré lui. On lui en fit faire serment, et on le déclara

purgé de simonie. Il mourut peu de temps après, car, dès l'année suivante, nous trouvons un autre évêque de Coutances. Pudic, évêque de Nantes, dit qu'on lui avait donné son évêché du vivant de son père, qui était évêque de la même ville; et il confessa qu'après la mort de son père, il avait donné de l'argent pour être maintenu dans son siége. Le concile le condamna sur son aveu. On lui ôta l'anneau et le bâton pastoral, et on le déposa de l'épiscopat, mais, par indulgence, on lui laissa les fonctions de la prêtrise.

» Ces affaires étant ainsi terminées, le pape avertit les archevêques que, s'ils connaissaient que quelqu'un de leurs suffragants fût simoniaque, ils eussent à le déclarer sans crainte. Ils répondirent qu'ils n'en connaissaient point. Ainsi l'on proposa de délibérer sur les évêques qui, ne s'étant pas rendus au concile, n'avaient pas envoyé d'excuse. On lança contre eux la sentence d'excommunication, aussi bien que contre ceux qui, craignant l'arrivée du pape, étaient partis pour l'expédition militaire indiquée par le Roi. Gelduin, archevêque de Sens, fut excommunié nommément avec les évêques d'Amiens et de Beauvais, et l'abbé de Saint-Médard de Soissons, qui s'était retiré du concile sans permission. On excommunia pareillement l'archevêque de Compostelle, parce que, sans doute à cause de l'apôtre Saint Jacques, il prenait la qualité d'apostolique réservée au pape

» Ensuite on fit douze canons très-courts, pour renouveler les décrets des Pères, méprisés depuis longtemps, et pour condamner, sous peine d'anathème, plusieurs abus qui avaient cours dans l'église gallicane.

» Nul ne sera promu au gouvernement ecclésiastique sans l'élection du clergé et du peuple. Nul ne vendra ni achètera les ordres sacrés, les ministères ecclésiastiques ou les autels. Si un clerc en achète, il les remettra à l'évêque avec une digne satisfaction. Aucun laïque ne tiendra de ministère ecclésiastique ni d'autel; aucun évêque n'y consentira. Personne n'aura la présomption de rien exiger comme coutume

dans les parvis des églises, hors l'évêque et son ministre. Personne n'exigera rien pour la sépulture, le baptême, l'eucharistie ou la visite des malades. Aucun clerc ne portera les armes militaires, ni ne servira dans la milice du siècle. Aucun clerc ni aucun laïque n'exercera d'usures. Aucun moine ni clerc n'apostasiera de son grade. Nul n'aura l'audace de faire violence aux clercs des ordres sacrés quand ils voyagent. Nul ne vexera les pauvres par des rapines ou des captures. Nul ne se liera par des conjonctions incestueuses. Nul n'abandonnera sa légitime épouse pour en prendre une autre.

» Et parce qu'il s'élevait de nouveaux hérétiques dans les Gaules, le concile les excommunia avec ceux qui recevraient d'eux quelques services, ou qui leur donneraient protection. Il excommunia quelques seigneurs laïques en particulier, savoir : les comtes Engelrai et Eustache, pour inceste, et Hugues de Braine qui, ayant quitté sa femme légitime, en avait épousé une autre. Il défendit à Baudouin, comte de Flandre, de donner sa fille en mariage à Guillaume, duc de Normandie, et à ce duc de la recevoir, à cause de leur parenté. Il cita le comte Thibault, parce qu'il avait quitté sa femme Il cita Geoffroi, comte d'Anjou, au concile qui se tiendrait à Mayence, pour y être excommunié s'il ne relâchait Gervais, évêque du Mans, qu'il tenait en prison Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiègne avait fait sa plainte, et quiconque apporterait quelque empêchement à ceux qui retourneraient du concile, que le pape congédia en donnant sa bénédiction.

» Le lendemain, sixième jour d'octobre, il vint au chapitre des moines de Saint Remi; il leur demanda la société de leurs prières, en leur accordant la sienne; ils se prosternèrent pour la confession publique, il leur donna l'absolution, les embrassa tous l'un après l'autre et les bénit. Ensuite il assembla ce qui restait de prélats du concile, entra à l'église et fit célébrer la messe; puis il alla prendre le corps de Saint Remi sur l'autel, et, le portant sur ses

épaules, le remit à sa place. Enfin, s'étant prosterné jusqu'à deux fois devant le tombeau, en versant beaucoup de larmes, il se mit en route, accompagné des religieux et d'une grande foule de peuple, qui chantaient des cantiques; et il leur fit ses adieux à tous à l'entrée du monastère. En conséquence de cette quatrième translation de Saint Remi, il ordonna, par une bulle adressée à tous les fidèles du royaume de France, de célébrer la fête de ce saint le premier jour d'octobre, comme nous faisons encore »

Le concile de Rheims, malgré l'opposition de Henri Ier et d'une faible partie du clergé de France, avait donc porté ses fruits. La simonie, le mariage des prêtres, tous les abus qui se commettaient parmi le clergé avaient reçu un nouveau coup. Les mesures prises par le pape, dans cette assemblée, eurent un immense retentissement En ce jour, naquit en France une nouvelle vie pour l'Église. La cause du clergé français presque perdue avant la réunion de Rheims, fut gagnée après ce concile. Le jugement terrible rendu contre les simoniaques et les prévaricateurs va désormais recevoir son exécution, et le temps, ce grand maître des hommes et des événements, achèvera une œuvre si bien commencée.

Mais ce n'était point assez de faire retentir, au sein d'un concile, la grande voix de l'Église si longtemps étouffée. Il fallait encore, par des œuvres nouvelles, par une sollicitude éclairée, raffermir son autorité ébranlée Une foule de monastères ruinés par les invasions, les guerres et les expéditions des seigneurs temporels avaient vu disparaître leurs privilèges avec leurs biens. Il fallait leur rendre les uns et les autres. Dans cette restauration, Léon IX, lorrain d'origine et de cœur, n'oublia point sa patrie. Au lendemain du concile de Rheims, nous le trouvons à Metz confirmant les anciens privilèges de l'abbaye de Saint-Arnould et lui en accordant de nouveaux. Voici la bulle qu'il octroya à ce célèbre monastère (1) :

---

(1) Meurissé Hist. des évêques de Metz. pag. 354. — Dom Calmet. Tom. 1, preuv. col. 442.— Gall. Christ. Tom XIII. Instrum. Eccles. Metens. col. 394.

Leo episcopus, servus servorum Dei, ecclesiæ in honorem Beati Joannis Evangelisti Sanctique Arnulfi confessoris Christi, a nobis specialiter dedicatæ, et per eam venerabili Vuarino abbati, suisque successoribus monachis etiam inibi Deo famulantibus, salutem et apostolicam benedictionem. Quamvis omnium ecclesiarum Dei curam semper gerere debeamus, illis tamen quibus divina, eo cooperante, clementia, sacræ benedictionis manum imponimus, propensiori cura, et vigilantiori studio prospicere debemus in omnibus. Quapropter fidelium Christi tam presentium quam futurorum solertiam ignorare nolumus, qualiter nos a venerabili confratre nostro Adelberone Mettensi episcopo, ad ipsam civitatem solemniter invitati, inter alia quæ ibi divina, favente gratia, ad correctionem perduximus, monasterium Sancti Arnulfi, Confessoris Christi prætiosissimi, rogatu præfatio abbatis Vuarini, in memoriam Beati Joannis Apostoli ad prænominati Sancti Arnulfi confessoris Christi, quinto Idus octobris, Christo consecravimus. Huic igitur dignitati aliam dignitatem cupientes adjicere, privilegium auctoritatis nostræ præfatæ non negamus ecclesiæ Volumus itaque, et sacra primæ sedis auctoritate sancimus, ut eadem ecclesia et ipsa sacrosancta Domini Mensa in honore a nobis dedicata, tale privilegium inviolabiliter obtineat, ut præter episcopos et abbates, ac septem ejusdem cænobii sacerdotes et tres canonicos de domo Sancti Stephani, Primicerium, Decanum et Chorepiscopum primum, ad ipsum principale altare nullus unquam missas celebrare præsumat, nisi et alia religiosa persona quæ postulatione et consensu abbatis ant fratrum ad illuc reverenter accedat. Precipimus etiam ut nullus archiepiscopus vel episcopus super idem altare quamdiu inviolatum est, manum suam temere superponat, vel pro quacumque occasione sacrosanctum redemptionis nostræ mysterium ibi intercludere vel prohibere presumat; sed si homicidium vel tale quid ibi, quod absit, peccatis contigerit exigentibus, a Romanæ sedis præsule, vel quibus ipse injunxerit discutiendum ac determinandum esse censemus. Sed et annale ibi mercatum quod

annis in anniversaria dedicationis ipsius festivitate, per assensum dilectissimi filii nostri domini Henrici tertii, Regis, secundi vero Imperatoris, in eodem loco haberi decrevimus, et ut eadem dedicatio ibi semper festive celebretur, ab omnibus, non minori auctoritate, jubemus. Constituimus etiam et paternæ dilectione, Vuarine abbas, a tibi tuisque successoribus in perpetuum concedimus, ut in sacra ejusdem dedicationis die, aliisque præcipuis festivitatibus in missarum celebratione, sandaliis et dalmatica utamini, fraternitatem vestram commonentes, ut cum augmento hujusmodi honoris, augeatur in vobis amor Altissimi. Ad cumulum quoque vel augmentum monasticæ religionis adjicimus, ut ecclesiæ, villæ et possessiones quas Serenissimi Romanæ ecclesiæ filii Reges et Imperatores, Karolus scilicet Magnus, Ludovicus pius, Arnulfus, Zendeboldus, Otto, Conrardus, eidem loco pia devotione contulerunt, aut ab aliis Christi fidelibus tradita privilegii sui auctoritate firmaverunt, usibus abbatis ac fratrum inibi Domino famulantium perpetualiter deserviant, et ad præbendam illorum absque omni contradictione integra semper et inconvulsa permaneant Hoc est Marcolas, Arx, Jussiacum cum ecclesia et decimatione, Floriniacum etiam et Flaviniacum, Nugaredum et Nigiacum, triginta etiam mansi cum ecclesia et decimatione in villa sive curia quæ vocatur Rumeliacum. Præterea vero Maurivilla et vicus Deivillare et Tiliacum, Caminetum vero et Buxeriam quod Hildigardis Regina cum ecclesia et decimatione, silvis et vineis, aquis aquarumve decursibus, molendinis etiam jam factis, vel in quocumque loco juxta Saliam fluvium, infra bannum ejusdem curiæ sibi placuerit per villicos fratrum semper transponendis, et faciendis ad præfatum sæpius contulit locum, Poneriolum etiam cum quo et per quod ecclesiastico more ipsum sæpe dictum dotavimus monasterium, sed et Laium-castrum quod quædam Eva Comitissa cum silva quæ vocatur Heis et cum omni utilitate vel suffusa ejusdem silvæ, cum ponte etiam et piscatione circa Murt fluvium, ad prebendam de-

legaverat fratrum. Brivera etiam a Fridelende comitissa eidem loco traditum, sed Conrardi gloriosissimi Imperatoris auctoritate firmatum : sed et Navis quidem vicum juxta, Mosellam fluvium a Dagoberto Rege traditum et corroboratum ; vel quicquid in inferioribus partibus, in Coloniensi episcopatu ad prædictum pertinet cœnobium. Hæc autem omnia præbendæ ecclesiæ fratrum, hac nostra apostolica præceptione delegamus, et confirmamus in perpetuum. Præterea vero ecclesiam, immo abbatiolam Sancti Fœlicis ipsi loco adjacentem, ubi primus ejusdem Mettensis ecclesiæ bastor Beatus Clemens corpore quiescit, quam præfatus venerabilis episcopus Adelbero a prædecessore suo quodam, æque Adelberone vocato, pro prædicta curia Rumeliacum nuncupata, Sancto Arnulfo in concambium datam esse narravit, et cartis testando monstravit Hanc quippe abbatiam cum domibus, agris, silvis ac vineis, et cum omnibus appendiciis suis, ex auctoritate beati Petri et nostra ejus indigni vicarii, rogatu predicti Adelberonis episcopi, ac Vuarini abbatis, cænobio Sancti Arnulfi ea ratione firmamus, quatinus præfatus abbas, aut fratres eorumque successores, sub ipsorum cura perpetualiter eam teneant atque possideant, nullusque ibi ulterius pastoralem virgam quoquo modo suscipere sive portare præsumat. Sed abbas Sancti Arnulphi per suos aliosque religiosos fratres quicquid ibi ordinandum sit, semper ordinet atque disponat. Illud videlicet semper studens, illud attendens, ut sicut ipse suique fratres in suis usibus, aliquantum inde relevari desiderant, ita eumdem locum assiduo sui famulatu semper venerari et frequentare non desistant. Hanc igitur abbatiam cum omnibus ad eam justè et legaliter pertinentibus, insuper etiam villas, ecclesias, ac possessiones quas antea prænominavimus, sæpedicto Sancti Arnulfi cænobio ac fratribus ibi Deo famulantibus, taliter delegamus et confirmamus, ut nullus Imperator aut Rex, nullus Archiepiscopus vel episcopus, nullus Dux, nullus Comes, vel Vicecomes, sed nec aliqua persona magna vel parva in eisdem rebus

aliquam eis injustitiam sive violentiam inferre audeat, vel aliquem Advocatum, nisi abbas aut fratres pro qualitate temporum vel diversitate locorum alicubi petierint, eis ponere presumat : sed sicut Reges et Imperatores, Episcopi etiam, aliique fideles eadem bona illuc pia devotione contulerant, ita diversis eorum usibus salva semper et inconvulsa permaneant. Quisquis autem sibi ad præsens timens, et in futurum præcavens, hanc sacram nostræ confirmationis paginam servare conatur, per gratiam omnipotentis Dei, nostra semper apostolica benedictione muniatur. Qui vero in aliquo eam violare vel temerare presumpserit, divini anathematis vinculo percussus, beatum Petrum Apostolorum Principem cum omnibus sanctis contrarium sibi sentiat, et tamen id quod fecerit irritum sit, et ratum non permaneat. Sed abbas ipsius loci ac fratres a Serenissimis Romanæ ecclesiæ filiis Regibus scilicet ac Imperatoribus inde judicium et justitiam querant. Si autem in hoc minus profecerint, id honoris, et hoc singulare a nobis privilegium semper obtineant, ut sicut in eodem monasterio pro nostræ consecrationis lætantur beneficio, sic a Romana Sede contra omnes adversitates, apostolicæ deffensionis perpetuo semper muniantur auxilio. Data quinto Idus Octobris, per manus Udonis Sanctæ Apostolicæ Sedis Cancellarii et Bibliothecarii, et Tullensis Primicerii, anno Domini Leonis Noni papæ primo, indictione secunda. Anno vero Dominicæ Incarnationis millesimo quadragesimo nono. Eberhardus Treverorum archiepiscopus subscripsit. S. S. Hugo Crysopolitanorum archipresul. S. S. Adelbero Metensium episcopus. S. S. Alinardus Lugdunensium episcopus. S. S. Humbertus Cardinalis et Episcopus Sylvæ Candidæ. S. S. Theodericus Virdunensium episcopus. S. S. Joannes. »

De Metz, le pape se rendit à Verdun, où il consacra deux églises, celle de Saint-Maur et celle de la Magdeleine. Voici les deux privilèges qu'il accorda à ces maisons (1) :

(1) Dom Calmet. Tom. I. preuv.

Leo episcopus, servus servorum Dei, fratri Theodorico Virdunensi præsuli, et suis successoribus in perpetuum. Si devotis Dei fidelium petitionibus assensum dederimus, videlicet ut res sanctarum ecclesiarum eorum procurationi commissas, unde duplici refectionis pastu sustentari debeat grex dominicus, nostri apostolici privilegii authoritate firmaverimus, universalis ecclesiæ statui profuturum minimè dubitamus : immo ab ipso divinæ misericordiæ fonte remunerari credimus. Unde omnium catholicorum Deoque placentium universitas noverit, jam dicti Theodorici dilectissimi præsulis consensu, et Ermenfredi Virdunensis archidiaconi interventu, locum, Vetus monasterium antiquitus dictum, ab ipso Ermenfredo funditus renovatum; immo a me ipso in honore sanctæ Mariæ Magdalenæ devote dedicatum et consecratum, me apostolicæ authoritatis munimine confirmare; ne quidquid Heymo episcopus cum cæteris successoribus, præfatus etiam Theodoricus præsul contulit, ab aliquo Sanctæ Ecclesiæ inimico post hæc violenter auferi contingat, etc. Si quis autem temerario ausu, supradictarum rerum invasor extiterit (quod absit) sciat se nostri anathematis vinculo innodatum, infernalis gehennæ incendio cum Juda traditore cruciandum, nisi recipissens de male factis pœniteat, et commissa justa satisfactione corrigat. Datum septimo Calendas Novemb. per manus Petri diaconi blibliothecarii, cancellarii Sanctæ Apostolicæ Sedis, anno Domini Leonis Papæ primo.

Leo episcopus, servus servorum Dei, fratri Theodorico Virdunensis ecclesiæ præsuli, suisque successoribus in perpetuum. Si devotis Dei fidelium petitionibus assensum dederimus, videlicet ut res sanctarum ecclesiarum eorum procurationi commissas, unde duplici refectionis pastu sustentari debeat grex dominicus, nostri apostolici privilegii authoritate firmare velimus, universalis sanctæ ecclesiæ statui profuturum minimè dubitamus; immo ab ipso divinæ misericordiæ fonte large remunerari credimus. Unde omnium catholicorum Deoque placentium universitas noverit, jam dicti Theodorici dilec-

tissimi præsuli consensu, et Avæ abbatissæ pio precum interventu, locum in suburbio Virdunensi juxta rivulum Scanciæ situm, et in honorem Sancti Johannis Evangelistæ et Sancti Johannis Baptistæ confectum, ubi Sanctorum Mauri, Salvini atque Aratoris corpora ab ejusdem urbis venerantur incolis, quæ Heimo episcopus renovavit, et instruxit propter aquæ commoditatem, ut moniales quas ibi sub monastica regula ordinavit, usalia omnia sua intra fines loci ipsius habere possint, meæ apostolicæ authoritatis munimine firmare, ne quidquid idem episcopus, ceterorumque Dei fidelium pia devotio ibidem contulerat, ab aliquo Sanctæ Ecclesiæ inimico, post hæc violari contingat : res autem ecclesiæ eidem pertinentes quas confirmare statuimus, præsentis pagina descriptionis demonstrat : videlicet villam ad Calvummontem, et ei omnia pertinentia; villam Marseium, et quidquid ad eam pertinere videtur, Hattonis Masnile: Caslon-Villam, Vilegium, cum vineis et familia Amalgisi, villam Adase cum omnibus sibi pertinentibus, Gundricicurtem similiter, ad Labriam mansos VIIII, cum familia Berlei-curtem, ad Briodorum mansos VIIII cum molendino et ejus appenditiis; in Molengeia-curte mansos VII cum farinario; subtus Leodium, in loco qui dicitur ad Sanctum Remigium, VII mansos, cum ecclesia; in Sermongeia, mansos VII et dimidium; ad Grimaldi-curtem mansos XI cum farinario; subtus Virdunum Novam-villam IX mansos et dimidium; ad Tullidam VIIII mansos et dimidium; Petrivillam in Arduena, et villam quæ dicitur Nervia, mansos XX cum familia; ad Parperiam decimas, cum omnibus indominicatūris; in Tranculfi-villa ecclesiam unam; ad Sampiniacum unam; ad Sanctum Julianum unam, unam in Mandris; ad Villam unam; ad Caslon, unam, cum capella; ad Imbeiam, unam; ad Trogium, unam; ad Ranserias, unam; ad Malameias, unam; ad Prodagion, unam; ad Arberii-villam, unam et quartarium cum piscaria; ad Domnum-Petrum, unam; ad Lovum-montem, unam; ad Ornam, unam; ad Bras, unam; ad Uhfli-villam, unam; ad Romanos, unam; ad Pilon, unam;

capellam S. Lamberti in civitate, et S. Medardum ipsius ecclesiæ abbatiæ adjacentem; ad S. Hilarium piscariam cum manso uno; in Samongeia piscariam unam; teloneum in civitate; infra muros mansos duarum librarum, molendina duo subtus novum pontem; in Floraco super fluvium Airam, mansos IX. Comitissa Auda eidem ecclesiæ, in qua et sepulta est, contulit, et ad domnum Johannem mansos XII cum ecclesia supra Cosantiam et prædium quod acquisivit. In Lovomontem et Brabant, ecclesiam in honorem Sanctæ Crucis, quam Heimo episcopus rebus unde quaque acquisitis dilatavit, canonicis inibi constitutis, cui hebdomadarii in jam dicto monasterio divinis inserviant officiis, nec canonicam nisi ab abbatissa recipiant. Earum autem rerum hæc sunt nomina : ad Romanas mansos IIII et dimidium, cum banno; ad Ascennam bannum, cum sylva; ad Villam mansum unam cum molendino; ad Crucem alodem cum sylva; ad Castoncurtem mansum dimidium; ad Aldem-villam alodem; juxta civitatem cumminas III; ad Aldeberti, portam unam; ad Dodamvallem unam; ad Elnam quartarios VII; infra muros II vineas; ad Ronneivillam mansos duo et quartarios tres. Mansos in civitate qui persolvunt solidos VIIII Clibanum, unum. Ad Novam-villam mansos unum et dimidium. Hec omnia quæ prescriptio nostra continet, tam urbana quam ruratica, in ædificiis, vineis, pratis, sylvis, campis, cultis et incultis, utriusque sexus mancipiis, aquis, aquarumque decursibus, molendinis, piscariis, ecclesiis, capellis, sicuti jure et legaliter atque canonicè ad hoc monasterium pertinent ita vobis successoribusque vestris concedimus episcopis, et confirmamus in perpetuum ita quod altaria ecclesiarum in episcopio vestro sitarum, sicut eis concessistis, nulli liceat aliam introducere personam, nisi quam ex sororum consilio abbatissam conduxerit. Eligendi vero abbatissam secundùm Dei timorem et canonum decreta liberam ipsis concedimus facultatem. Sed si controversia orta fuerit, ad episcopum pertinebit, ut sicut bonus pastor, idoneam ecclesiæ illi provideat personam, vel de sua vel de alterius diocæsi. Si

quis autem, quod non optamus, temerario ausu contra hoc nostrum privilegium attentarit, sciat se authoritate Dei omnipotentis Apostolorumque principis Petri et nostra, anathemate innodatum, ut a regno Dei fiat alienus, atque inde traditoris Domini Nostri Jesu Christi socius in inferno, et excommunicationi subjaceat, donec resipiscens, ad satisfactionem et congruam emendationem venerit Qui vero pio intuitu curator et observator hujus nostri apostolici privilegii extiterit, benedictionis gratiam et cœlestis regni gaudium a Domino Deo nostro consequi mereatur in sæcula sæculorum, Amen. Datum nono Kalendas Novembris per manus Petri diaconi, bibliothecarii et cancellarii Sanctæ Apostolicæ Sedis, anno Domni Leonis Papæ IX primo, indictione tertia.

Après avoir confirmé et rétabli dans leurs possessions un certain nombre de monastères lorrains, Léon IX se rendit en Allemagne pour assister au concile de Mayence, qui devait se tenir dans les premiers jours de novembre et devait être, pour le clergé d'Allemagne, ce que le concile de Rheims avait été pour celui de France. Tous les chroniqueurs ne sont point d'accord sur la date de la célébration de ce concile. Les uns l'ont fixée en 1050, d'autres en 1051. Mais les récits des contemporains de Léon IX ne laissent aucun doute. Ce fut en l'an 1049, au commencement de novembre, qu'eut lieu cette assemblée (1). Comme à Rheims, il s'y trouva, outre l'Empereur et le pape, un grand nombre de prélats, Bardon, archevêque de Mayence, Eberard, archevêque de Trèves, Herman, archevêque de Cologne, Adalbert, archevêque de Hambourg, Engelrade, archevêque de Magdebourg, etc. On renouvela, dans cette

(1) Labb. Concil. Tom. IX pag. 1046. Voici ce qu'en dit Wibert : Hinc generale apud Maguntiam concilium habuit. Le doute sur la date n'est, du reste, pas permis après la lecture de la bulle accordée au chapitre de St-Dié en 1049, 18 novembre, où il est dit : cum rediremus a synodo Maguntinensi.

assemblée, les défenses contre la simonie et le mariage des prêtres, et plusieurs abbés furent déposés (1). L'évêque de Spire, Sibico, fut accusé d'adultère en présence de toute l'assemblée et ne parvint point à se justifier. Enfin on vit se renouveler là les scènes scandaleuses auxquelles on avait assisté au concile de Rheims.

Après le concile de Mayence, Léon IX revint en Lorraine. Dans les derniers jours de novembre 1049, il visita les Vosges. Nous le trouvons d'abord à Moyenmoutier, dont il confirma très-probablement les priviléges. Tout donne lieu de supposer qu'il voulut laisser à cette maison des preuves de reconnaissance d'avoir offert autrefois un asile à sa mère. Nous avons vu, du reste, que, dès son épiscopat, il avait réformé cette maison à laquelle il accorda une faveur bien plus grande encore. Un simple moine de Moyenmoutier, Humbert, ne fut-il pas nommé par lui aux plus grands honneurs ecclésiastiques?

Léon IX se rendit ensuite à Saint-Dié où de grandes réformes étaient nécessaires. Le monastère, fondé par Dieudonné, dans le Val de Galilée, était dans le plus triste état. Ses biens étaient considérablement diminués; les pillages et les guerres continuelles des seigneurs voisins s'étaient joints à la pauvreté et à la stérilité des lieux environnants. Aussi, après s'être rendu compte des besoins de cette maison, Léon IX lui donna, le 18 novembre 1049, une bulle dont voici le texte :

Leo episcopus, servus servorum Dei, tibi Sancte Deodate et per te servitoribus tuis quicumque in ecclesia tua tibi pro tempore servierint, in Valle sita quæ dicitur Galilea perpetuam in Domino salutem. Quia divinæ dignationis nutu non nostris meritis exigentibus, de Tullensi sede ad omnium sedium primam videlicet apostolicam demigravimus, necesse habemus omnibus omnia esse omnibusque benefacere sed illis vel maxime locis quæ ad cultum Dei et divina officia

(1) Labb. Concil. Tom. IX, col. 1046. — A Bremensis. lib. 3, cap. 34.

a Christi fidelibus sunt constructa. Quapropter cum rediremus a synodo Magontinensi quam pro statu Germanicæ et Gallicanæ ecclesiæ disposuimus celebrare, ubi contigit nos ad ecclesiam tuam, Sancte Deodate, venire, sitam in Valle Vosago quæ dicitur Galilea, ducti amore tuo, dum adhuc Tullensis episcopatus vacaret ab episcopo, dignum duximus indulgere beneficium servitoribus tuis qui ibi pro tempore fuerint, census scilicet et oblationes quas illic confluentes populi ad remedium animarum suarum altari dederint sive regio munere seu reliquorum fidelium collatione tam in sacris voluminibus donariisque altaris et ecclesiasticis ornamentis quam in his quæ deinceps inibi servientes Domino propritio labore addere potuerint, amodo eas oblationes fratres in commune habeant. Et quandocumque prelatus ejusdem ecclesiæ a Deo fuerit vocatus quem illa congregatio ex sese unanimiter elegerit, præpositus subrogetur et ad altaria benedicenda vel sacros ordines percipiendos quem voluerint episcopum expetant nullaque ecclesia quicquam separare vel auferre ab eis presumat et nemini, nisi invitatione aut permissione totius congregationis, liceat monasterii ipsius septa intrare. Et si quilibet pontificum ab eis communiter postulatus pro ipsorum utilitate accesserit, mox secundum voluntatem congregationis expleto suo ministerio prandioque sumpto, abeat absque requisitione ullius muneris quatenus fratres de percepta quiete, juvante Domino pro tempora exultent et pro statu ecclesiæ catholicæ quietius Dominum exorent. Si autem aliquam transgressionem regulæ suæ fecerint, et a proprio pastore objurgari noluerint necnon prælatus qui et idem eorum episcopus seditionem congregationis sedare per se nequiverit, tunc alios sub eadem regula Domino servientes ad ipsum monasterium convocet qui, sententia regulari, scandalum deprimere curent. Cujus rei concessionem his nostris apostolicis apicibus corroboramus et confirmamus et etiam cetera bona tam mobilia quam immobilia ubicumque manentia quæ modo habet et possidet ipsa tua, Sancte Deodate, ecclesia et usque in

perpetuum habere et possidere poterit vel per quoscumque Christi fideles majores vel minores utriusque sexus cujuscumque ætatis ut nemini liceat auferre quicquam et diminuere quolibet modo ex bonis ipsis tam presentibus quam futuris. Statuentes apostolica censura, sub divini judicii obtestatione, ut nulla hominum persona magna vel parva contra hanc nostram apostolicam concessionem et confirmationem obviare pertemptet. Et quicumque ausus fuerit, usque ad condignam satisfactionem nostri anathematis subjaceat periculo; cui vero custos et observator hujus nostræ concessionis fuerit a retributore omnium bonorum benedicatur et eternam vitam consequi mereatur.

Datum XVI° Kalend. Decembris per manus Petri diaconi bibliothecarii et cancellarii Sanctæ Apostolicæ Sedis, anno Domni Leonis noni papæ primo, indictione tertia, millesimo quadragesimo nono (1).

C'était accorder de bien grands priviléges à ce monastère que de l'affranchir de toute juridiction épiscopale, de lui donner des droits quasi épiscopaux et de le faire dépendre directement du Saint Siége. On s'explique aisément, comme nous l'avons dit, la vénération que ce chapitre professa plus

---

(1) Cette bulle a été plusieurs fois publiée, et notamment par D. Calmet, Tom. 1. preuv. col. 422, et par les historiens du chap. de St-Dié. Nous la donnons d'après l'original déposé aux archives des Vosges. Dom Calmet a exprimé des doutes sur son authenticité. Se fondant sur ce que, dans l'intérieur de l'acte, il est dit qu'il fut expédié au retour du concile de Mayence : « *cum rediremus a synodo Magontinensi* », le savant Bénédictin pense qu'il est impossible que le Pape, encore à Rheims au milieu d'octobre et à Verdun le 26 du même mois, qui alla de là à Metz et à Toul, ait pu être de retour du concile de Mayence, le 16 novembre. Le savant auteur ne nous semble pas s'être rendu parfaitement compte de l'itinéraire de Léon IX qui alla à Metz, à Verdun et à Toul avant de se rendre à Mayence, comme nous l'avons vu plus haut. En second lieu, la date du concile de Mayence, n'étant qu'imparfaitement connue, on ne peut tirer, du fait de retour de Léon IX à St-Dié pour le 18 novembre, une preuve de fausseté contre un document qui d'ailleurs, au point de vue paléographique et diplomatique, offre tous les caractères désirables d'authenticité.

tard pour Léon IX. On comprend la naissance, dès cette époque, de la tradition qui en fait le premier des prévôts de l'église, car c'est en réalité ce pape qui créa cette dignité. Mais dans le fait même de cette création, nous voyons une impossibilité qu'il l'ait fait en sa faveur.

Après avoir confirmé et augmenté les priviléges de Saint-Dié, Léon IX traversa les Vosges et descendit en Alsace. N'était-ce pas là que s'étaient passées son enfance et une partie de sa jeunesse ; là que dormaient du sommeil éternel ceux qui lui avaient donné le jour? Plusieurs monastères fondés par ses parents ou par d'autres seigneurs, attendaient sa venue comme celle d'un libérateur. Il se rendit d'abord à Andlau, à l'abbaye de Saint-Fabien et de Sainte-Félicité. Il y consacra le maître autel dans l'église que venait de construire l'abbesse Mathilde, y déposa les reliques de l'impératrice Richarde, et renouvela, à cette occasion, les droits et les priviléges du monastère, sous la réserve de trois pièces de toile pour étoles que l'abbesse devrait envoyer annuellement au Saint Siége (1). D'autres églises reçurent encore ses faveurs, celle de Sainte-Croix fondée par ses parents à Woffenheim, dont il confirma les biens par une bulle du 18 novembre 1049 (2), celle de Saint-Ciriaque à Altorff, où ses parents étaient enterrés (3), celles de Bergholzzolle, d'Œlenberg, d'Ottmarsheim, etc. (4).

Après avoir accompli cette tâche laborieuse qui commence au concile de Pavie pour se terminer à la réforme des principaux monastères d'Alsace, après avoir, en trois mois, ré-

---

(1) L. Spach. S. Léon IX, le pape alsacien, pag. 12.

(2) Voir pour cette bulle L. Spach. St-Léon IX, le pape alsacien, pag. 14. L'original de ce document se trouve aux archives de Colmar. Publié : Dom Calmet. Tom. I, preuv., col. 427. — Schœfflin Alsat. diplomat Tome I, pièce CCVII, lui donne, par erreur, la date de 1050.

(3) Bulle publiée par Schœfflin Alsat. Diplomat., pag. 164 et 165 du tom. I, d'après un vidimus de l'officialité de Strasbourg, de 1462, qui existe encore aux archives du Bas-Rhin.

(4) Hunckler. Hist. des Saints d'Alsace

généré, pour ainsi dire, l'Allemagne et la France, combattu avec acharnement les abus du clergé partout où il avait pu les atteindre, rendu à l'église et à l'autorité pontificale leur véritable prestige depuis longtemps effacé dans ces contrées lointaines, Léon IX, dans les derniers jours de novembre, regagna l'Italie en traversant l'Allemagne et la Suisse. Il revint dans Rome vers le commencement de l'année 1050.

En rentrant dans la ville éternelle où l'attendait une population sympathique et dévouée, il put contempler avec joie son œuvre d'une année. Comme le dit un de ses historiens (1), en moins d'un an, le pape avait réussi à arracher l'église à son état de détresse et à la relever de son abaissement. « Le partisan le plus enthousiaste des promesses divines n'aurait pu opérer un semblable résultat. L'Espagne se trouvait rattachée au Saint Siége; en France, l'esprit d'opposition du Roi et des évêques était brisé; l'Eglise d'Angleterre était plus intimement que jamais unie à l'église de Rome; en Allemagne, les germes d'une dissolution prochaine étaient étouffés; en Italie, la transformation était complète; dans l'Occident tout entier, l'esprit apostolique primitif était rajeuni, les préceptes canoniques fortifiés. Plus avait été grand à Rome l'esprit de perdition, plus brillant était aujourd'hui le modèle qui montrait à tous les peuples le chemin de la vie et du salut. Les princes de la terre rendaient hommage, de nouveau, au successeur de l'apôtre; les évêques de tous les pays d'Occident entendaient de nouveau sa voix! »

VI.

Nouveau concile. — Condamnation de l'hérésie de Berenger de Tours. — Second voyage de Léon IX en Lorraine. Nouvelles réformes et consécration de nombreux monastères.

Dans son voyage à travers l'Allemagne et la France, Léon

(1) L. Spach. St-Léon IX, le pape alsacien, pag. 15.

IX avait remédié à bien des erreurs, mais il n'avait pu, en quelques mois, combattre tous les abus. Quoique soutenu par une vaillante et solide armée de réformateurs à la tête desquels marchait son fidèle et impétueux Hildebrand, il avait encore à soutenir bien des luttes et bien des combats. Sa vie même ne devait point suffire à la tâche qu'il s'était imposée.

A peine rentré dans Rome, il se vit obligé de convoquer un nouveau concile pour condamner non plus la simonie et le mariage des prêtres, questions désormais résolues, mais pour poursuivre une hérésie non moins préjudiciable à l'église, puisqu'elle s'attaquait directement à l'un des dogmes chrétiens. Le Tourangeau Berenger, archidiacre d'Angers et écolâtre de Tours, avait acquis une juste célébrité dans cette école immortalisée par Alcuin. Il avait réuni autour de lui un grand nombre de disciples partageant sa science, auxquels il essaya de faire aussi partager ses idées sur l'Eucharistie. S'appuyant sur les textes de Saint Augustin et de Jean Scott, il nia la présence réelle.

Cette pensée eut un immense retentissement dans l'Ouest de la France où elle avait pris naissance. Ardemment propagée par Berenger, elle fit de rapides et immenses progrès parmi le clergé de ces contrées. Il tenta même de la faire prévaloir près du célèbre Lanfranc, abbé du Bec, en Normandie. Il échoua. Le savant Lanfranc, défendant les idées que Paschase Ratbert avait défendues contre Scott Erigène, se prononça contre la nouvelle doctrine. Mais, malgré cette opposition, les progrès qu'elle faisait étaient tels que Berenger fut déféré au Pape et qu'un concile italien tenu à Rome dut, au nom de l'église, condamner la doctrine et excommunier son auteur. Non-seulement Bérenger ne se rendit point à l'appel du pape, mais il l'accusa à son tour d'hérésie et jeta le défi à l'Eglise romaine tout entière. Poursuivi en Normandie par Lanfranc, les évêques, les abbés et les membres les plus influents du clergé, à la tête desquels s'était placé le duc Guillaume lui-même, et condamné de nouveau

dans les conciles de Brionne et de Paris, il ne renonça point à ses idées (1). Il vit prononcer contre lui une nouvelle sentence d'excommunication dans le concile de Verceil, il vit condamner au feu, dans le même concile, le livre de Scot, sans se soumettre à ces anathèmes. Il vit même, sans se rétracter, le concile de Paris dont nous venons de parler, se prononçant contre ses idées, déclarer, en présence de Henri Ier, que si Berenger et ses disciples ne se rétractaient pas, l'armée de France devrait les forcer à se soumettre, sous peine de mort. Réfugié à Angers sous la protection de l'évêque, son disciple, appuyé par un puissant parti dans les évêchés du Mans, de Chartres et de Tours, il soutint vaillamment la lutte jusqu'à ce qu'après la mort de Léon IX, en 1055, dans un concile tenu à Tours, en présence d'Hildebrand, il reconnût son erreur et se soumit enfin à l'église romaine (2).

Cette lutte de Berenger contre le pape et contre l'église, mêlée à d'autres événements graves qui se préparaient en Orient, menaçait de nouveau le trône à peine relevé des successeurs de Pierre. Si le pouvoir pontifical avait été confié à des mains débiles, il eût couru les plus graves dangers. Mais Léon IX et ses conseillers, Halinard, archevêque de Lyon, Humbert, jadis moine de Moyenmoutier et maintenant cardinal, Hildebrand surtout, dont la grande figure se dessine de plus en plus, veillent sans cesse et sont préparés à la lutte. Pendant qu'à Rome, ces fidèles soutiens de la papauté veillent à son salut, Léon IX peut, une seconde fois, quitter ses états et revenir en Lorraine poursuivre une réforme si heureusement commencée l'année précédente.

---

(1) Labb. Concil. Tom. IX, col. 1054. — Voir pour le Concile de Brionne Labb. Tom IX, col. 1055, et les chroniqueurs Normands, Durand de Troarn et autres.

(2) Voir pour toute cette querelle de Berenger de Tours Labb. Concil. Tom IX et les auteurs ecclésiastiques.

Il s'y rend dans l'automne de 1050 et y séjourne jusqu'aux premiers mois de 1051. Pendant ce temps, il achève l'œuvre entreprise en 1049, et arrache à leur état d'anéantissement une foule de monastères lorrains situés dans l'évêché de Toul. Il arrive dans cette ville aux premiers jours d'octobre, rappelé surtout par la promesse qu'il a faite de venir en personne béatifier Gérard, jadis évêque de Toul. La cérémonie commença le 21 octobre et se termina le jour suivant (1). Une foule de fidèles, venue du fond de l'Allemagne et de la France, y assista Le pape, en habits pontificaux, transporta les reliques du bienheureux Gérard qu'il avait canonisé dans le concile de Rome et dont le corps avait été trouvé presque tout entier (2). Le lendemain, il accorda de nouveaux priviléges à l'abbaye de Saint Mansuy et les consigna dans la bulle suivante :

Leo episcopus, servus servorum Dei, dilecto in Christo filio Dodoni abbati monasterii Sancti Mansueti, quod in suburbio nostræ civitatis Tulli situm est, ejusque successoribus regulariter promovendis in posterum. Sicut rationi contraria procul est abjicienda petitio, ita in his quæ bene desiderantur, effectum negari non convenit. Tuis igitur, Fili in Christo charissime, precibus annuentes, ad perpetuam vestri monasterii pacem ac stabilitatem, præsentis decreti stabilitate sanximus, ut in eo non episcopus, non alia quævis persona, gravamen vel quam piam vexationem exercendi jus habeat, nec de reditibus rebus, vel cartis, de villis vel de cellis, sive de omnibus illi pertinentibus, quocumque modo, qualibet exquisitione, minuere, vel dolos aut immissiones aliquas facere præsumat, sicut in beati Gerardi chirographis, et antiquis ipsius loci privilegiis continetur. Ut autem fratres inibi servientes Deo liberius vacent, mansum integrum, in quo idem situm est monas-

(1) Rohrbacher. Hist. de l'Eglis. Tom. XIII, pag. 550.

(2) Voir Dom Calmet. Tom. I, preuv., pag. 157. Histor. Episcop. Tullensium.

terium, vel quicquid intra parrochiam hodiè juste possidet, sive in futurum possederit, ab omni banno sæculari liberum et quietum, ab omni exactione immune, sub ea dimensione, quæ in supradicti episcopi chyrographo est descripta, possideant. Confirmamus etiam vobis cellam apud Medium-vicum, cellam de Monte Barro, cum parrochia sua; ecclesiam de Germaio; ecclesiam de Boneio, cum capella de Ornezons; ecclesiam de Godelincort; ecclesiam de Parneio; ecclesiam de Bladiniaco; ecclesiam de Maroeio, ecclesiam de Tulliaco, ecclesiam de Purnes, ecclesiam de Boverons, ecclesiam de Andeliers, ecclesiam de Serto, ecclesiam de Limeis, cum omnibus appenditiis vestris, cum altaribus et decimis; ut nullo modo cuicumque personæ ex prædictis rebus liceat minuere vel auferre, neque ecclesiam sive capellam intra supradictos terminos ausus sit construere. Confirmamus similiter vobis omnes villas vestras, videlicet Angeriacum cum piscaria integra in omni usu et banno; Molosiacum, Seffiacum, et alterum Sefficiacum cum sylva et banno, Tulliacum, Sartum cum sylva et banno, Gibonis mansum, Purnes, Germaium, cum sylva et banno, et cum omnibus mancipiis utriusque sexus ad prædictas villas pertinentibus. Præterea quæcumque idem cænobium hodiè juste possidet, sive in futurum, concessione pontificum, liberalitate principum, vel oblatione fidelium justè atque canonicè poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus illibataque permaneant. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat idem cœnobium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur eorum pro congrua sustentatione et gubernatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura. Si quis sane principum, sacerdotum, judicum, atque secularium personarum hanc constitutionis nostræ paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit, potestatis honorisque sui dignitate, irrecuperabiliter careat, reumque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat; et nisi vel illa quæ ab illo

male ablata sunt restituerit, vel digna pœnitentia illicite acta defleverit, a Sacratissimo Corpore et Sanguine Dei et Domini Redemptoris Nostri Jesu Christi alienus fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco justa servantibus sit pax Domini Nostri Jesu Christi, quatenus et hic fructum bonæ actionis recipiant, et apud districtum judicem præmia eternæ pacis inveniant. Amen. Amen. Amen. †. Ego Leo Catholicæ Ecclesiæ episcopus anno Incarnationis Domini ML indictione iiii. Data Tulli in majori ecclesia, XI calendas novembris, per manus Udonis Tullensis nostræ ecclesiæ primicerii, cancellarii et bibliothecari sanctæ Apostolicæ Sedis, anno apostolatus Domini Leonis noni Papæ secundo, episcopatus Tullensis vigesimo sexto (1).

Le même jour, il confirma les priviléges du chapitre épiscopal dont il était encore le chef, et que devait bientôt diriger Eudes, primicier de Toul et chancelier du Saint-Siége (2).

De Toul, le pape se dirigea vers les Vosges et y consacra un grand nombre d'églises et de monastères dont l'importance croissait de jour en jour. On peut citer ceux de Remiremont, d'Épinal et de Poussay.

Déjà, en 1049, pendant le séjour de Léon IX à Toul, Doda, abbesse de Remiremont, était venue implorer sa protection, lui demander de béatifier les saints Romaric, Amé et Adelphe, et de consacrer l'église récemment construite (3). Le pape avait promis de faire cette consécration et avait chargé Hugues, archevêque de Besançon, et Eudes, primicier de Toul, d'informer de la vie et des miracles opérés par ces saints. Après un examen sérieux et approfondi, les scrutateurs jugèrent les fondateurs de Remiremont dignes de la béatification et firent le 13 décembre 1049, en présence

(1) Dom Calmet. Tom. I, preuv., pag. 429. — Gall. Christ. Tom. XIII. Instrum. Eccles. Tullens., col. 466.

(2) Rohrbacher. Hist. de l'Eglis. Tom. XIII, pag. 551. — Dom Calmet.

(3) Bolland. Acta SS.

des évêques, des abbés et de presque tout le clergé de la province; la translation des reliques dans l'église construite depuis les invasions hongroises, en attendant que le pape vînt lui-même béatifier les saints personnages. Cette béatification eut lieu en 1051, lors du second voyage de Léon IX en Lorraine. Outre la tradition, plusieurs témoignages incontestables nous donnent la preuve du fait (1). Des priviléges semblables à ceux jadis accordés à Saint-Dié furent octroyés au monastère. Il fut exempté de la juridiction épiscopale et l'abbesse devint un puissant vassal de l'Empire (2).

Un autre monastère, dont l'église était à peine terminée, avait aussi provoqué la visite de Léon IX; c'était celui d'Épinal, fondé par Thierri de Hamelaut, évêque de Metz, dans les limites de l'évêché de Toul, et consacré, dès son origine, par saint Gérard. Grâce à son rapide accroissement, cette maison avait dû reconstruire son église trop étroite. Ce nouvel édifice était terminé en 1051. Si aucun document précis ne nous permettait d'affirmer qu'il fut consacré par Léon IX, nous croirions qu'il y a de grandes probabilités en faveur de ce fait important. Comment le pape,

---

(1) Voici comment s'exprime à ce sujet Lanfranc : *Sanctus Leo pontifex Romanæ sedis summus antistes, Romaricensem, me presente, ecclesiam dedicavit cunctaque quæ antea missam fieri grao depoposce at sine casula consummavit.* Epistol. 13. — Bolland. ad 19 april. Tom. II, col. 6 C.

(2) Il existait au Trésor de Remiremont des bulles de Léon IX, disparues pendant le Moyen-âge et qui contenaient l'énumération des priviléges octroyés à cette église. Ce renseignement résulte non point d'une pièce originale, mais d'une bulle d'Urbain II donnée vers 1088. Le primicier de Toul étant venu en cour de Rome, à cette époque, pour réclamer les droits de son évêché sur le chapitre, la cause fut examinée, les priviléges donnés par Léon IX furent produits par les défenseurs de Remiremont et le pape reconnut, dans les termes suivants, que l'église dépendait directement du S. Siége : Auditis igitur privilegiis præfati mo-
» nasterii quæ beatus Leo papa et vestræ civitatis episcopus, auctoritate
» Romanæ ecclesiæ confirmaverat, Romaricense monasterium ad apos-
» tolicæ sedis jus proprium solummodo pertinere cognovimus. »

venu dans les Vosges pour y consacrer les nouvelles églises, aurait-il négligé celle d'Épinal dont l'importance croissait de jour en jour? Comment l'abbesse aurait-elle laissé échapper une pareille occasion d'attirer sur l'abbaye les faveurs du Saint-Siége? Nous avons, du reste, pour nous éclairer et confirmer toutes les hypothèses, des documents précis. Une charte de Pibon, évêque de Toul, du 10 octobre 1090, nous apprend que, pendant l'épiscopat de Brunon, le monastère d'Épinal s'était considérablement accru : « *Ecclesiam de Barnei et capellam de Vuanenmon et sibi subditam in usum suæ prebendæ habuisse a tempore Leonis papæ qui, antequam ad dignitatem Romanæ sedis sublimaretur, in hac ecclesia episcopalem obtinuit dignitatem.* » Une autre charte du 30 mai 1119, donnée par Ricuin, évêque de Toul, ne nous laisse aucun doute sur la dédicace de l'église d'Épinal par le pape Léon IX : « *Hoc etiam a noticia posterorum recedere nolumus quod, destructo etiam monasterio quod beatus Gerardus dedicaverat, quia nimis parvum erat, et altero ædificato quod beatus Leo dignitate sedis apostolicæ jam sublimatus, dedicavit.* » Ainsi le doute n'est pas possible et l'église d'Épinal peut, elle aussi, revendiquer l'insigne honneur d'avoir été consacrée par l'illustre prélat. Se contenta-t-il de la simple consécration et n'accorda-t-il point à cette maison naissante les mêmes priviléges qu'à Remiremont, qu'à Saint-Dié et qu'à Poussay? Tout le laisse supposer. Il lui fit même, très-probablement, pendant son séjour, de riches présents en vases, en reliques ou en ornements, peut-être en manuscrits précieux, tels que l'Évangéliaire que possède la bibliothèque d'Épinal dans ses riches collections, et qui provient du chapitre de cette ville. Ce précieux monument, écrit sur velin pourpre, en lettres d'argent, était celui sur lequel prêtaient serment les défenseurs du chapitre et les chevaliers « qui juraient les preuves de noblesse » des filles présentées au chapitre. On n'en connaît point l'origine, mais il appartient certainement au XIe siècle. N'est-il point

permis de supposer, avec quelque vraisemblance, que cet Évangéliaire est un présent du pape (1)?

Nous avons vu précédemment combien Léon IX, n'étant encore que simple évêque de Toul, avait montré de sollicitude pour le monastère de Poussay, fondé par son prédécesseur et augmenté par lui de biens considérables. Dans ce second voyage de 1051, il consacra l'église de Poussay comme il avait consacré celles de Remiremont et d'Épinal. Cette cérémonie eut lieu avec grande pompe et on y convoqua tout le clergé de la contrée. Le pape fit présent à l'abbesse d'un Évangéliaire qu'on conserva précieusement dans le trésor pendant tout le moyen-âge, qui avait échappé à la tourmente révolutionnaire et qui, par un concours de circonstances qu'il ne nous appartient pas de rappeler ici, est allé grossir les collections de la Bibliothèque Impériale. On y conserva également un ciboire d'or et un amict en soie violette dont le pape s'était servi pour les cérémonies de la consécration (2). On devait sans nul doute y conserver précieusement la bulle des priviléges, aujourd'hui perdue, mais dont il nous reste heureusement plusieurs copies (3).

Une autre abbaye naissante des Vosges, celle de Bleurville, reçut aussi de Léon IX des concessions importantes. Elles furent consignées dans la bulle suivante :

Leo episcopus, servus servorum Dei, Ecclesiæ beatorum martyrum Bertarii et Ataleni, quæ dicitur Bledererici-villa, posita in comitatu Santensi, et per eam sanctimonialibus ibidem perpetuo famulaturis, perpetuam in Domino salutem. Ad apostolatus nostri curam procul dubio creditur pertinere, ut venerabilia loca nostris apostolicis fiant munita,

(1) Voir dans le Catalog. des Mss. de la Bibliothèque d'Epinal, rédigé par M. Cocheris, la description de ce remarquable manuscrit. Pour les chartes citées Archives des Vosges. — Fonds d'Épinal, Cart du Chap., et Invent. des Archives du Chap Ier rédigé en 1779.

(2) Gall. Christ. Tom. XIII, col. 1097.

(3) Dom Calmet. Tom. I, preuv., col. 432. — Documents pour servir à l'Hist. des Vosges. Tom. I.

et nobis proficiat ad salutis augmentum, quod eis proficit ad tutaminis fulcimentum. Quapropter æquum et salutare visum fuit nobis, ut prædictam ecclesiam, a Raynardo comite suisque progenitoribus conditam, apostolicæ authoritatis scuto muniremus, eamque in monastico ordine permanere decerneremus. Ea igitur authoritate, qua in terris, licet indigni, vice tamen fungimur beatissimi Petri Apostoli, confirmamus et roboramus per hanc nostri apostolici privilegii paginam, eidem sancto et venerabili loco omnia, quæ ab eodem Rainardo comite, ejusque parentibus, et aliis quibuscumque fidelibus Christi concessa et concedenda sunt in perpetuum; prohibentes nostra apostolica authoritate, ne unquam a monastico ordine locus ipse auferatur, sed semper sub regula Sancti Benedicti permaneat, et nominatim quæ ipse Rainardus comes huic loco pro remedio animæ suæ contulit, quarum quidem potestatum nomina hic subscribi fecimus : integram videlicet Biederici-villam cum ecclesia et omni integritate sua; Romaldi-villam cum omni integritate; Salsuris cum omni integritate, Pantevillare cum omni integritate; allodium de domno Basolo; Ligisdi-curtem cum integritate; Laionmasnil cum omni integritate; allodium de Unzonis-curte. Post quorum donorum firmissimam contraditionem, sicut ipse prædictus comes jam expetierat eam a nobis, dum in solo episcopatu Tullensi præsedimus, consecrari, immo et consecrata est; ita et modo in apostolatus culmine, divina præeunte clementia, misericorditer sublimati constituimus, idem illic ad laudem Dei, ac sanctorum venerationem, deinceps congregationem sanctimonialium venerabiliter stabiliri, et sub beatæ Dei Genitricis ac Virginis Mariæ, sanctique protomartyris, Stephani Tullensis ecclesiæ confirmari; eo tenore ut quicumque de ejus corporis posteritate Fonteniacum castellum justa hæreditate possederit, advocatiam ipsius loci habeat solidè. Quod si forsam ad ejus successionis progeniem nemo superstes remanserit, ad propinquiorem et natu majorem qui de stirpe ipsius Rainardi descenderit, aut ex cujus hereditate idem

locus est incœptus, prædicta advocatia perveniat; et annuatim in Inventione sancti Stephani debitum censum instituta congregatio istius loci, pro subjectione persolvat; scilicet cereum unum duodecim denariis Tullensibus appretiatum. Donum igitur abbatiæ in manu episcopi Tullensis semper consistat, et quæcumque de ejusdem præfati comitis stirpe in eodem cænobio idonea inventa fuerit, provisionem loci sub nomine abbatissæ suscipiat : si autem inibi nequiverit reperiri, de loco Sancti Romarici aliqua de ejus progenie digna ad abbatissam sumatur; et si etiam in his utrisque cænobiis nulla poterit inveniri, potestatem episcopus habeat, aut de eisdem locis aut de aliis infra Tullensem episcopatum aliam dignam personam perquirere, et in loco illo secundum Deum præficere. Si quis ergo, quod absit, et quod fieri minime credimus, ab hac nostra publica sanctione discordare pertentaverit, et prestito alicujus pretii commento, non secundum Dominum prælationem loci statuerit, aut locum destruere, vel de appenditiis imminuere voluerit; habeat advocatus liberam potestatem adeundi Regem, et ibi causas monasterii sagaciter exponat, et hujus nostræ apostolicæ præceptionis diruptionem, et ut reformetur summo opere studeat. Si vero advocatus de facultatibus monasterii, vi aut malo ingenio quippiam diminuere voluerit, aut nostram hanc etiam apostolicam confirmationem infringere; commonitus bis ac tertio a præsule, si cum justicia culpam emendare voluerit, advocatia sibi permaneat : at si contra episcopi admonitionem vel excommunicationem incorrigibilis permanserit, advocatia careat, et præsul alium advocatum requirat, qui fideliter loci defensionem provideat. Et ne aliquid de appenditiis ecclesiæ usurpare præsumat, statuimus ut in festivitate sanctorum martyrum Bertarii et Ataleni ibidem detur ei servitium, videlicet modius unus frumenti, modius unus vini, et si vinum defecerit, tres solidi monetæ ipsius pagi, et porcus duorum annorum. Hinc vero de rebus vel justitiis abbatiæ nullo modo se præsumat, nisi forte ab abbatissa in adjutorium vocatus fuerit, et tunc pro sua pre-

sentia et adjutorio tertiam ejusdem abbatiæ accipiat partem. Ut autem hujus rei confirmatio cautius in perpetuum firmiusque servetur, non nisi magnis precibus Lanhardis filiæ ipsius jam sæpedicti Rainardi comitis, et diligenti suorum consilio fidelium, scilicet Richuini et Cunonis, atque Rhindrici seu Theobaldi, utrique locorum videlicet sanctæ Tullensis ecclesiæ, alterum in dicto cænobio sua, prout visum est, similia privilegia assignavimus, quorum cautissimo privilegio, nec episcopi Tullensis lædatur authoritas, nec ecclesiæ ancillarum Dei aliqua proveniat ab episcopo injusta incommoditas : statuentes apostolica censura sub divini judini obtestatione, ut nullus Imperator nullus Rex, nullus Dux, nullus Marchio, nullus Comes, nullus Vice-comes, nullus Advocatus, nullus Archiepiscopus, nullus Episcopus, et præterea nulla hominum persona cujuscumque sexus et ætatis, contra hanc nostræ apostolicæ authoritatis confirmationem et constitutionem venire pertentet : quod quicumque fecerit, nostro apostolico anathemate usque ad satisfactionem dignam percussus existat : qui vero se custodierit et observarerit ad confirmationem et constitutionem, nostra benedictio accumuletur, et vita æternæ particeps efficiatur. Data VIII idus Decembris, per manus Udonis Tullensis primicerii, cancellarii et bibliothecarii Sanctæ Apostolicæ Sedis, anno Domini Leonis IX papæ II, indictione IIII (1).

Enfin, d'autres abbayes, celles de Bouzonville, de Saint-Vincent-de-Metz, de Hesse et de Hohenbourg, en Alsace (2), reçurent des bulles qui garantissaient leurs nombreux priviléges contre les envahissements continuels du pouvoir seigneurial.

Avant de quitter la Lorraine pour la dernière fois, Léon IX

(1) Dom Calmet. Tom. I, preuv., pag. 427.

(2) Voir bulle pour St-Vincent de Metz. Dom Calmet. Tom. I. preuv., col 437 ; Bulle pour Hesse. Ibid. Tom. I, preuv., col. 430. — Bulle pour Hohenbourg. Schœpflin. Alsat. Diplomat. Tom. I, pag. 166, et L. Spach. Léon IX, le pape alsacien.

visita encore une maison à laquelle il avait déjà accordé de grands priviléges en 1049, c'était celle de Saint-Dié à laquelle, dès sa rentrée à Rome, il accorda une nouvelle bulle dont voici le texte :

Leo episcopus servus servorum Dei, Udoni dilecto filio sanctæ Tullensis ecclesiæ episcopo, et per eum omnibus successoribus suis perpetuam in Domino salutem. Dominus noster Jhesus Christus, qui nunquam abherrare permittit nos indignos prelatos sua mira clementia et ineffabili gratia cottidiè nos ammonet dicens : « *Et tu aliquin conversus, confirma fratres tuos.* » Igitur et quia nostri officii est unicuique secundum ordinem et dignitatem qua videtur vigere exhortationem et spiritus sancti piam consolationem distribuere, hoc nostro dignitatis apostolicæ privilegio te et ecclesiam tuam in perpetuum munire curavimus, per quod malicias seculares, auctore Domino, comprimere valeas et ecclesiasticum statum sustentes et provehas. Notum nunc faci mus tibi, fili Udo carissime, cunctisque successoribus tuis tam presentibus quam futuris quod, cum, Domino disponente, non meis meritis ad apostolatus Sanctæ Dei Romanæ Ecclesiæ officium tanti honoris indignus fuissem preelectus, Domni Heinrici Tercii Imperatoris et senioris modo dilectissimi filii summæ petioni et Imperiali obedientiæ atque Sanctæ Romanæ sedis cleri et populi communi electioni et decreto, teste Domino, toto nisu renuentes, tandem obedivimus et de misericordia Dei confidentes, tantæ sublimitatis pondus suscepimus. Dum adhuc enim in ipsa curia presentes essemus, de quibusdam ad ecclesiam Tullensem pertinentibus quam ad huc tenebamus sub nostro regimine causæ motæ sunt et permota judicia, sicut hæc presens littera narrat per singula. Frater noster Waldradus præpositus cenobii Sancti Deodati cum quibusdam fratribus suis nobiscum ibidem presentes nostrum imploraverunt auxilium ut antiqua libertas prebendæ eorum ibidem terminaretur per ecclesiasticum et imperiale judicium quia, duce Lotharingorum Frederico mortuo, honor ducatus transiens ad

suos heredes, oppressionis eorum erat indicium. Nostra igitur diligentia et imperialis, justicia honorem Dei præponentes religiosorum et juridicorum qui presentes aderant testimonio atque judicio corde adherentes, jus antiquæ libertatis fratrum præfati cenobii et multorum audientia principum regni recognovimus et ipsam prebendam canonicorum tantum arbitrio disponendam et regendam, omni seculari exactione seclusa, sine voce contradictionis alicujus, banno apostolico et imperiali in libertate sic firmavimus. Nulliusque igitur secularis exactionis præcepto, nullius justiciæ, nullius banno, nullius potentiæ mansionarii pertinentes ad prebendam fratrum prefati cenobii Sancti Deodati sint subditi et si de quibuscumque actionibus alicui cujuscumque dignitatis vel prælationis fuerit, ecclesiasticæ vel secularis, aliquid commiserint, ipsimet fratres secundum judicium præbendæ capituli omnibus conquerentibus, justitiam faciant excepto quod si de falsitate monetæ, vel de jure concambii aliquis præsumens sine voce contradictionis vel manu ad manum culpabilis repertus fuerit illis quibus illata est injuria de persona tamen criminati, secundum qualitatem criminis accipere justiciam canonici non contradicant. Si etiam prefati mansionarii res suas vendendo quolibet argentum contra et susceperint, vel causa alicujus fabricandi operis vel peregrinationis tenuerint, hoc ex antiquo fieri licuit semperque licebit. Si inventio pecuniaris facta fuerit quæ vulgo furtuma dicitur, omni seculari potentia seclusa, in ditione fratrum tota pertineat. Infra atrium Sancti Deodati, nulla secularis persona jus hereditarium habeat nec possidere præsumat nisi secundum quod præpositi vel fratrum communis ordinabit diligentia. Si homines fratrum cujuscumque sexus fuerint, de bannis eorum contigerit exire, nulli personæ, nulli banno contra voluntatem Sancti Deodati, nulla secularis personna jus hereditarium habeat nec possidere præsumat nisi secundum quod præpositi vel fratrum communis ordinabit diligentia. Si homines fratrum, cujuscumque sexus fuerint, de bannis eorum contigerit exire, nulli per-

sonæ, nulli banno contra voluntatem eorum liceat illos possidere ut suos, sed liceat fratribus ubicumque fuerint illos vocare et tractare ut proprios. Advocatus de justiciis prebendæ fratrum nullo modo se presumat nisi forte a præposito Sancti Deodati qui providentium temporalium et regimen animarum ab episcopo Tullensi susceperit vel, loco præpositi, a canonicis in adjutorium vocatus fuerit; et tunc pro sua presentia et adjutorio secundum quod præpositi vel fratrum ordinabit diligentia, tantum terciam partem justiciæ accipiat. Dux Gerardus qui per petitionem Deodatensis ecclesiæ sicut precedentes per beneficium, divisim a præbenda fratrum quod possidet defensor et advocatus consistit, si de omnibus supradictis quippiam diminuere voluerit et hanc nostram apostalicam confirmationem infringere conatus fuerit, a presule Tullensi, vel si caret præsule a conventu ecclesiæ tertio commonitus, incorrigibilis permanserit, excommunicetur et, sicut imperiali judicium decretum est, advocatia et beneficio Sancti Deodati careat et præsul Tullensis, cum fratribus Sancti Deodati, ab Imperatore alium advocatum requirat et hac sententia illius successores constringat. Ut autem hec omnia cautius in perpetuum firmarentur in presentia domini Imperatoris Heinrici Tercii, sub testimonio multorum atque judicio firmata legitimè dinoscantur, scilicet : Everardi Trevirensis archiepiscopi, Adelberti, Amaburgensis archiepiscopi, Alberonis Mettensis episcopi, Teoderici, Virdunensis episcopi, Helenardi Frisigensis episcopi, Hazonis Fulinigensis episcopi, ipsius Gerardi ducis, Ottonis marchionis, Ludowici, comitis de Montione, Ranardi, comitis Tullensis, Haimonis de Brisseio, Milonis filii Rodulphi de Gondricurte. Tibi ergo, Udo carissime, et omnibus successoribus tuis ex parte Dei et auctoritatis nostræ committimus ut hæc prænominata servetis inconcussa et fideliter tueamini contra malicias seculares in libertate liberrima. Imperiali autem decreto firmatum est quod episcopi Tullenses angarias facere, exercitum ducere nisi adversus regnum Francie extra suam provinciam non debeant. Si vero in Alsatiam ammoniti fueriat, illuc

debent ire propter curiam de Berchem quam tenent ab Imperatore.

Confirmo etiam tibi et ecclesiæ Tullensi, ecclesiam de Wipucella cum omnibus ad eam pertinentibus in perpetuo possidendam quam duo clerici, tempore Herimanni episcopi, predecessoris nostri ex eorum propria et sacrilega deliberatione invadere præsumpserint dicentes eam ad episcopatum Strasburgensem pertinere et tali sacrilego mendacio sperabant episcopi proprii gratiam obtinere. Postquam vero Tullensis ecclesiæ veritas et illorum duorum patuit falsitas a proprio episcopo Straburgensi fuerunt excommunicati et exulati donec Tullensis ecclesiæ capitalia restituendo, pro satisfactione fuerint reconciliati. Confirmamus etiam fratribus Tullensis capituli omnia quæ pertinent ad placita synodalia laicorum de quatuor parrochiis scilicet de Vido, de Tranculfivilla, de Vischeriaco, de Gondulfi-villa et illas quatuor ecclesias duobus synodalibus censibus exceptis ab aliis redditibus liberas. Statuimus, apostolica censura, ut nulla persona cujuscumque conditionis fuerit contra hoc nostræ apostolicæ auctoritatis privilegium venire pertemptet. Quod quicumque fecerit, nostro anathemate apostolico usque ad satisfactionem dignam percussus existat. Qui vero observaverit, nostra benedictione gaudeat et æternæ vitæ particeps fiat. Amen.

Anno Dominicæ Incarnationis millesimo quinquagesimo primo. Datum Romæ VIII Kalend. Februarii per manus Petri diaconi cancellarii et bibliothecarii sanctæ apostolicæ sedis, anno Domni Leonis VIIII papæ, tercio (1).

Après ce second voyage en Lorraine, le pape regagna l'Allemagne par Strasbourg. Il se rendit de là à Trèves et à

---

(1) L'original de cette bulle se trouve aux Archiv. des Vosges. Fonds de St-Dié. — L'ensemble de sa rédaction et certains détails permettent d'avoir quelques doutes sur son authenticité. Nous la donnons néanmoins comme un document fort intéressant, émané de Léon IX. Elle a été publiée, mais avec de nombreuses fautes de lecture et de nombreuses omissions, par Gravier. Hist. de la ville et de l'arrond. de St-Dié, pag. 542.

Augsbourg et était de retour à Rome pour célébrer les fêtes de Pâques.

Sous cette main vigoureuse, s'étaient relevés les monastères lorrains. Une renaissance féconde non-seulement pour le pouvoir religieux, mais aussi pour le pays tout entier avait été inaugurée par Brunon. Si, en effet, dans la vie religieuse des abbayes, la réforme se fait partout sentir, il est un autre progrès également poursuivi en Lorraine, par Léon IX et les vrais serviteurs du Christ, à la tête desquels il s'est placé. C'était déjà une noble tâche que de rendre à l'église de ce pays son indépendance et son autorité, mais il sentait que ce progrès ne serait réellement accompli que le jour où cesseraient les guerres de seigneur à seigneur, les effroyables pillages, les massacres et les pirateries dont la féodalité lorraine et alsacienne donnait le triste exemple. Il se fit donc, dans ces contrées, l'instigateur et le propagateur d'une grande et sublime idée, malheureusement plus philosophique que pratique. Il essaya d'introduire en Alsace et en Lorraine, la *Trève de Dieu*. On connaît ce pacte célèbre juré en 1051, par lequel il était défendu de guerroyer depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. Mais, pas plus en Lorraine qu'ailleurs, cette convention ne devait être exécutée. Ce dernier bienfait que Léon IX voulait laisser à sa patrie qu'il ne devait plus revoir n'était pas de ceux qu'elle pouvait conserver. Ne semble-t-il pas que la guerre soit un des besoins de l'humanité, et que l'homme ne puisse marcher vers le progrès, que sur une route jonchée de ses ruines et rougie de son sang!

VII.

État du Pouvoir Temporel du Saint Siége. — Voyages de Léon IX dans l'Italie Méridionale. — Invasion des Normands. — Mort de Léon IX.

Si, dans les trois conciles de Rome, de Rheims et de Mayence, par la confirmation de nombreux priviléges et la

consécration d'un grand nombre d'églises d'Italie, de France et d'Allemagne, Léon IX avait rendu quelque paix à l'église, le pouvoir temporel du Saint Siége n'était point dans un état aussi florissant. Les caisses du trésor, pillées par Benoît IX, étaient vides; la pénurie était telle que c'est à peine si, pendant soixante-dix ans, on put frapper quelques monnaies papales.

Le peuple de Rome affamé, misérable, vivait d'aumônes, de vols et de pillages. Les rues et les faubourgs de l'immense cité regorgeaient de malades, de mendiants et de voleurs auxquels les étrangers et les voyageurs fournissaient la pâture quotidienne. Mais ce n'était point là le danger le plus menaçant pour le trône pontifical. Un étranger, comme un Macbeth, roi d'Écosse, assassin de Duncan, voulant se faire pardonner son crime, peut répandre ses immenses largesses sur la ville éternelle et lui faire oublier, pour quelques jours, sa profonde misère. Les voyageurs, affluant de tous les points, vers le centre de la chrétienté, peuvent faire vivre matériellement ce malheureux peuple, ruiné par ses propres mains, décimé par les révolutions successives qu'il a provoquées. Les cruelles épreuves qu'il subit peuvent même l'arrêter s'il songe, en une heure d'égarement, à quelque aventureuse campagne contre ses chefs. Car si trop souvent, hélas! dans le monde, la souffrance est mauvaise conseillère, il arrive quelquefois qu'elle sert de frein à l'ardeur des passions humaines. A côté de ceux qui souffrent et qui, dans leur délire, cherchent le remède dans les crises les plus violentes, il en est d'autres qui, subissant avec courage les maux imposés par les événements, y puisent une nouvelle énergie et marchent, d'un pas moins vif mais plus sûr, vers l'idéal rêvé. Tandis que les uns, voulant gravir, d'un seul bond, les pentes les plus ardues, roulent le plus souvent dans les précipices, les autres, suivant les chemins praticables, ne s'arrêtent qu'au sommet de la montagne.

Le danger, pour le pouvoir temporel, n'était donc point, sous Léon IX, dans la misère du peuple de Rome qui

resta calme sous son règne, attendant de la prudence et de la sagesse de son chef les remèdes à ses innombrables maux. Mais il était ailleurs, prochain, menaçant, terrible. Si dans l'intérieur de ces maigres États, rien ne présageait la tempête, il n'en était point de même à l'extérieur. L'Italie méridionale était divisée et frémissante; les empereurs d'Orient et d'Occident la contemplaient d'un œil d'envie; les Normands, ennemis les plus redoutables, ravageaient ses côtes. On avait vu leurs bandes sauvages, grossissant de jour en jour, sillonner en tous sens l'Adriatique et la Méditerranée. Sous la conduite de chefs intrépides et furieux comme la tempête qui les portait, ils avaient déjà un pied en Italie et menaçaient d'y parler bientôt en maîtres. C'était donc de tous les ennemis de l'Église ceux contre lesquels il fallait surtout lutter. C'est ce que voulut tenter Léon IX. A peine rentré de son voyage en Allemagne, après avoir célébré à Rome les fêtes de Pâques, il se dirigea vers l'Italie méridionale, consacra un grand nombres d'églises, donna à d'autres de plus grands priviléges, reçut la soumission de Benevent, accueillit les plaintes et les instances du catapan grec Argyroüs et se prépara à entrer en campagne contre les bandes armées de Robert Guiscard. Mais la défection ne tarda pas à se mettre dans les rangs de ses soutiens naturels. Le prince de Salerme, Guaymar, qui lui avait promis son appui, l'abandonna; un grand nombre ne voulurent pas le suivre dans sa tentative. Le pape ne vit plus d'espoir que dans la protection de l'Empereur Henri III. Laissant une troisième fois ses États pour reprendre le chemin de l'Allemagne, il vint donc, à la fin de 1051, implorer l'aide du puissant Empereur, qu'il réconcilia avec André, roi de Hongrie; puis, après avoir obtenu la promesse de secours et d'une petite armée, il regagna l'Italie. Dans le courant de 1052, il consacre plusieurs églises, entre autres celle de Padoue, et veut, dans un nouveau concile tenu à Mantoue, sévir de nouveau contre les mœurs ecclésiastiques. Mais, pour la première fois depuis qu'il travaille à la réforme,

il rencontre le clergé et le peuple armés contre lui ; pour la première fois, depuis son élévation au pontificat, il échoue dans ses projets et sent trembler, entre ses mains, son sceptre dominateur !

Cette première défaite en présage, hélas! bien d'autres. Elle ressemble au vent qui précède l'orage. L'œuvre immense qu'a rêvée Brunon et qu'il est sur le point de réaliser sera terminée par un autre! Il en aura semé les germes, un autre en récoltera la gloire! A partir du concile de Mantoue, il semble qu'un arrêt fatal soit prononcé. Le clergé simoniaque relève la tête, les plus fermes soutiens du Saint-Siége, les amis et les conseillers de Léon IX, Halinard, archevêque de Lyon, Hugues, évêque de Langres, une foule d'autres, meurent empoisonnés et assassinés. En Orient, Michel Cerulaire prépare le grand schisme qui va diviser l'Église. Les Normands deviennent de plus en plus menaçants Comme le flot qui monte et va tout envahir, ils se répandent par toute la Sicile. Ils semblent tellement redoutables que Léon IX se met en marche contre eux.

Avec une petite armée composée de sept ou huit cents chevaliers allemands et italiens, sous le commandement de Rodolphe, recteur de Benevent, il gagne, en juin 1053, la province de Capitanate où ils se sont réfugiés. Durant son voyage, les rangs de cette armée se grossissent de tous ceux qu'ont ruinés et pillés les bandes étrangères. Il s'arrête au Mont-Cassin, à San-Germano, à Capoue, s'inspirant partout des grands souvenirs chrétiens. Enfin le 18 juin 1053, la petite armée campe aux environs de Dragonara. Le pape se retire, avec son cortége, à quelques lieues de là, à Civitella, cité voisine d'où il pourra assister au combat qui va se livrer. On se trouve, en effet, en face de l'armée normande, inférieure en nombre, mais occupant une forte position et commandée par ses intrépides chefs, Onfroi, Richard, comte d'Avesne, et le fameux Robert Guiscard. Malgré ses avantages, sa situation est cruelle. Repoussée, combattue, traquée par le pays tout entier où

elle a commis tous les ravages, décimée par la faim, les maladies et les défections, il semble à ses chefs eux-mêmes qu'elle ne peut lutter avec avantage contre les rudes chevaliers allemands. Ils sont tellement convaincus de leur infériorité et de leur défaite certaine, qu'ils hésitent un instant. Ces rudes hommes qui bravent la mort à chaque pas et semblent se jouer de ses coups, demandent à capituler avant le combat. Les chevaliers allemands et italiens, impatients d'en venir aux mains avec ces aventuriers, le pape lui-même, fier de leur nombre, refusent. La bataille est livrée et perdue par les troupes pontificales. Malgré des prodiges de valeur, malgré l'héroïsme des défenseurs de l'Église qui se font tuer presque jusqu'au dernier, Léon IX, du haut des créneaux de Civitella, peut assister à la défaite. Il court lui-même les plus grands dangers et n'est sauvé que grâce à la générosité des vainqueurs, qui veulent l'escorter jusqu'à Rome. Ce coup est mortel pour lui. Plongé, pendant deux jours, dans une indicible douleur, ce fier prélat ne peut contempler, sans larmes, le champ de bataille de Dragonara. C'est en vain qu'Hildebrand lui laisse entrevoir la possibilité de se relever de cette défaite en s'appuyant de nouveau sur l'Empire. Léon IX est brisé. Rien de plus triste que la longue lettre qu'il écrit à l'Empereur de Byzance pour implorer un secours sur lequel il ne compte plus. Réfugié à Benevent, transporté mourant à Capoue, puis à Rome, il se survit à lui-même jusqu'en avril 1054. Mais il ne songe plus qu'à la mort.

« En attendant, le pape luttait avec la mort. Il avait fait placer près de son lit de repos, le sarcophage qui devait recevoir sa dépouille mortelle ; appuyé sur ses serviteurs, il s'approcha de ce dernier asile et dit aux assistants à haute et intelligible voix : « Voyez, mes frères, combien est misérable et transitoire la grandeur humaine ! Que chacun de vous, s'il est destiné à jouir des honneurs de ce monde, me prenne pour exemple. Voici que, élevé du néant jusqu'au faîte des grandeurs humaines, je suis de nouveau réduit à

néant, la cellule que j'ai habitée comme moine, je la retrouve dans l'étroitesse de ce cercueil. Tout à l'heure j'y serai couché, recouvert, au lieu d'ornements, du fil de l'araignée; en ce moment déjà je suis une pâture préparée pour les vers. » Puis il bénit le sarcophage en prononçant encore des paroles qui arrachèrent des sanglots à toute l'assemblée. Pendant cette lente agonie de quatre à cinq jours, on l'entendit plusieurs fois faire sa prière en allemand; il demandait à Dieu de l'enlever rapidement si telle était sa volonté ou de le guérir par un miracle.

» Léon IX était alors dans sa cinquante-deuxième année. Un plus long avenir lui semblait garanti, mais les soucis du pouvoir spirituel et temporel usent vite. Le 19 avril, de bon matin, sentant décidément approcher sa fin, il se fit porter vers l'autel de Saint-Pierre, se jeta contre terre, pria en silence pendant une heure, prit le Sacrement des mourants et puis se recoucha pour s'endormir paisiblement du dernier sommeil. C'était la neuvième heure du jour.

» La cloche de Saint-Pierre commença à tinter sans qu'une main d'homme l'ait ébranlée, à ce que rapporte la tradition contemporaine.

» L'ensevelissement se fit le jour même, selon la volonté du pape. Des guérisons nombreuses s'opèrent sur sa tombe, et l'Église reconnaissante couronna de l'auréole de la sainteté le front du pieux réformateur.

Vixtrix Roma dolet non viduata Leone
Ex multis talem vix habitura patrem » (1).

Ainsi mourut, après six ans de pontificat, l'une des illustrations de l'Église. L'influence qu'exerça Léon IX sur les destinées du monde chrétien fut immense. De son règne date une ère de grandeur et de gloire. Le trône pontifical, exposé par ses prédécesseurs aux plus dangereuses attaques, s'environne de sagesse et de respect. Les palais de Rome,

(1) L. Spach. Léon IX, le pape Alsacien, pag. 26.

souillés et profanés par tous les excès, retrouvent leur calme et leur splendeur. Le Latran redevient la demeure du représentant du Christ; Rome, enfin guérie de la fièvre des révolutions, ne fait plus entendre à ses échos que des cris de reconnaissance. Le pouvoir de la papauté, progrès énorme, s'affirme pour la première fois depuis un demi-siècle. Il s'arrache par un travail insensible mais continu aux étreintes de la puissance impériale. Menacée, sous les pontificats de Grégoire VI, de Benoît IX et de Damase II, de périr sous les flots envahissants de la féodalité germaine, la barque de Pierre se relève et domine la tempête avec Léon IX: Avant lui, c'étaient les Empereurs qui faisaient les papes; après lui, ce sont les papes qui dominent l'Empire. Ce progrès, comme tous ceux qui durent, s'accomplit sans secousse, sans crise violente. Il se fait d'un mutuel accord; Conrad, Henri III, s'accoutument à voir en Léon IX non plus un vassal, mais un allié, à considérer l'Église non plus comme une proie facile à conquérir, mais comme une redoutable puissance qu'il faut craindre et respecter. Désormais les Empereurs brigueront l'honneur de la défendre, mais ils trembleront de l'attaquer.

Dans le domaine spirituel, l'influence de Léon IX est encore plus grande. Ce sera sa gloire éternelle d'avoir donné et formé Hildebrand, rendant ainsi possible l'œuvre immense de Grégoire VII. Car, nous avons essayé de le montrer, dès sa jeunesse, dès son épiscopat de Toul, il songe déjà à la réforme de l'Église entière, il se prépare déjà au grand combat qu'il livrera plus tard dans les conciles de Rome, de Rheims et de Mayence. Peu importe qu'il soit brusquement arrêté dans sa marche et que la mort vienne interrompre son œuvre. Le premier, il l'a conçue et a eu le courage d'en tenter l'exécution. C'est sur leurs fruits qu'on juge les arbres; c'est sur leurs œuvres qu'on doit juger les hommes, que leur courte vie leur permette ou non d'en voir le couronnement. Comparez l'état de sa décadence et d'abaissement du clergé, à l'aurore du XIe siècle, avec ce qu'il est devenu à la mort de

Léon IX. En 1054, vous verrez la simonie, sinon entièrement proscrite, bannie, du moins, des hautes sphères ecclésiastiques, le mariage des prêtres définitivement condamné, la règle rétablie dans les monastères, les églises nouvelles consacrées et protégées, une vie inconnue animant toutes les classes du clergé, une féconde et bienfaisante impulsion l'entraînant vers un nouvel idéal. Vienne maintenant, pour entretenir ce feu réparateur, une main robuste et forte, un homme imbu des mêmes idées, des mêmes sentiments, de la même doctrine que celui qui a poussé le premier cri d'alarme, vienne enfin un Hildebrand, et l'Église est sauvée. Car l'œuvre de Léon IX se poursuivra, en s'agrandissant encore; on verra toute la chrétienté transformée et régénérée, s'arracher définitivement aux ténèbres de la barbarie, pour répandre sur le monde entier la vie et la lumière! La pensée de l'enfant de Habsbourg, du novice de Saint-Èvre, du conseiller de Conrad-le-Salique, du vainqueur d'Eudes de Champagne, du saint évêque de Toul, la pensée de Léon IX, reçue en héritage et développée par le plus illustre de ses conseillers, triomphera des derniers obstacles et rendra aux successeurs de Pierre le premier trône du monde!

La Lorraine doit être fière de cette grande et salutaire révolution! Elle ne doit jamais laisser oublier, ni oublier elle-même, que ce fut de ses frontières et du berceau de ses ducs, que Léon IX partit pour accomplir sa noble mission. Si, dans ses annales, abondent les noms des grands capitaines, des grands philosophes et des grands historiens, il en est un qu'elle a le devoir d'inscrire, parmi les premiers, au Livre d'Or de son histoire. C'est celui de l'homme dont le patriotisme arracha son pays à la brutalité germanique, y fit respecter les grandes pensées chrétiennes, et y ramena un instant la paix; c'est aussi celui du célèbre pape devenu l'un des saints les plus illustres de l'Église, après avoir été l'un des réformateurs et des sauveurs de la Chrétienté.

RAPPORT

DE

M. MAUD'HEUX,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

SUR

LE MÉMOIRE DE M. MARCHAL.

L'antiquité nous a laissé deux monuments précieux pour la géographie de l'empire romain, l'itinéraire d'Antonin et la carte Théodosienne, nommée aussi carte de Peutinger, du nom du savant qui l'a retrouvée et fait connaître le premier. L'itinéraire est une sorte de livre de poste, sans tracé graphique, indiquant les grandes voies et leurs principales stations. Il a été dressé à une époque de paix et de prospérité. La carte Théodosienne trace les voies depuis leur point de départ jusqu'à leurs extrémités, sans tenir compte des espaces qui les séparent. Aussi offre-t-elle une longueur de 22 pieds sur 1 pied de largeur seulement? Elle appartient à une époque de trouble et d'invasion.

Toutes deux indiquent les distances d'une station à l'autre, en nombre rond de lieues gauloises, sans tenir compte des fractions excédantes. Ces indications ne coïncident donc pas avec les distances réelles. Toutefois, l'itinéraire s'en rapproche sensiblement, tandis que la carte, spécialement en ce qui concerne la voie militaire de Langres à Toul, en diffère

essentiellement : en effet, l'itinéraire donne à ce tronçon de la grande ligne de communication entre la province romaine et Trèves, une longueur de 43 lieues gauloises, inférieure de quatre ou cinq kilomètres seulement à la distance réelle. La carte n'indique que 37 lieues gauloises, ce qui élève la différence à environ 20 kilomètres. L'itinéraire indique deux stations intermédiaires, Mosa et Solimariaca. Tous les archéologues sont d'accord pour les placer à Meuvy (Haute-Marne) et à Soulosse (Vosges). La carte n'en indique aussi que deux, Mosa et Noviomagus.

Le mémoire de M. Marchal tend à démontrer que cette dernière station n'est autre que Nijon (Haute-Marne). Il est à cet égard en désaccord avec M. Jollois et avec d'autres archéologues d'un mérite incontestable. M. Jollois admet en principe qu'une station est omise sur la carte Théodosienne, et il y rétablit celle de Solimariaca : ce qui restitue à peu près la distance de 43 lieues gauloises entre Langres et Toul. Quant à Noviomagus, il le place à Neufchâteau. Il est difficile d'admettre cette opinion. En suivant sur la carte de l'état-major le tracé de cette voie romaine, on trouve une distance de 34 kilomètres entre Langres et Meuvy, de 24,5 entre Meuvy et Soulosse, et de 38 entre Soulosse et Toul. Sans nul doute, à l'époque où la carte Théodosienne a été dressée, Soulosse avait été, à deux reprises, ravagé par les invasions germaniques, et il est difficile de croire qu'une station militaire y eût été rétablie après sa première destruction. De même on ne peut croire qu'en lui en substituant une nouvelle on l'eût rapprochée de Mosa qui en était déjà plus voisine, au lieu de la rapprocher de Toul dont Soulosse était évidemment trop éloignée. — L'itinéraire d'Antonin marque 15 lieues gauloises, environ 33 kilomètres, entre Soulosse et Toul. La carte indique aussi 15 lieues gauloises, environ 18 kilomètres, entre Noviomagus et Toul. — A mon avis, on peut admettre qu'après la première destruction de Soulosse, on ait établi une station provisoire entre cette localité et Toul, reporté à Nijon ce'le de Sou-

losse, et conservé celle de Meuvy. De Langres à Toul, la distance est d'à peu près 100 kilomètres, et l'infanterie romaine pesamment chargée ne franchissait guère par journée de marche que 20 ou 25 kilomètres : cette observation appuie les arguments que M. Marchal invoque contre l'opinion de M. Jollois.

D'autres archéologues ont placé Noviomagus sur le territoire de Pompierre, les uns au canton des Pilares, d'autres sur un autre point du territoire de cette commune. M. Marchal les combat également. Cependant ce territoire a été nécessairement traversé par la voie romaine. La carte de l'état-major la trace jusqu'au moulin de Nijon, et la trace de nouveau à la hauteur de Certilleux jusqu'à Roncourt. Elle y occupe les coteaux avec un relief très-remarquable. Sur les deux points indiqués du territoire de Pompierre, on a reconnu des ruines romaines, et, il y a peu d'années, le musée des Vosges s'est enrichi de la moitié antérieure ou postérieure d'une grande pierre taillée en forme de borne milliaire, coupée en deux dans le sens de sa hauteur, mais ne présentant qu'une inscription votive sur la face de la moitié retrouvée. Ainsi, de même qu'au canton des Ferrières, commune de Nijon, entre cette commune et Vrécourt (Vosges), il existe des ruines romaines, de même on en retrouve sur plusieurs points du territoire de Pompierre. En admettant que Nijon serait l'antique Noviomagus, il resterait à savoir quelle était l'étendue qu'occupait son ban et s'il ne comprenait pas Pompierre et les autres villages intermédiaires. A l'époque romaine, en dehors des localités qui formaient des *vici*, il existait des *villæ* et des *curtes*, grandes fermes exploitées par des esclaves, et qui sont devenues plus tard des villages, et plus tard encore des communes distinctes. Noviomagus a pu lui-même subir des destructions complètes, et, tout en conservant son nom, être reconstruit sur de nouveaux emplacements. Aussi, en admettant l'opinion de M. Marchal, resterait-t-il encore à déterminer à quel point précis de l'antique territoire de Noviomagus existait la station mi-

litaire. C'est d'une nouvelle découverte archéologique que la solution de cette question devra sortir.

Après avoir discuté les opinions diverses de ses devanciers, M. Marchal invoque des preuves directes qu'il considère comme ne permettant plus une conviction contraire à la sienne. Il les trouve dans les ruines romaines du canton des Ferrières, dans l'existence d'une voie romaine de Bourbonne à Nijon, ayant bien la longueur de 16 lieues gauloises que la carte Théodosienne marque entre Indesina et le point où une voie partant de cette localité venait rencontrer la voie militaire de Langres à Toul, la coïncidence de la distance réelle de Meuvy à Nijon avec celle que donne la carte Théodosienne de Mosa à Noviomagus en faisant subir à cette carte une rectification préalable, la découverte d'une monnaie portant le nom de Noviomagus: mais, sans méconnaître les présomptions qui peuvent être déduites de ces éléments de son étude, je ne puis m'unir à M. Marchal pour les considérer comme décisives. — M. Marchal, contrairement à l'opinion de M. Digot, voit dans Bourbonne-les-Bains la localité indiquée sur la carte Théodosienne sous le nom d'Indesina. La carte place Indesina au nord, et à l'écart de Toul vers l'est : Bourbonne est au midi, à l'écart de Langres vers l'ouest. Les noms de Bourbon, Bourbonne, que portent plusieurs localités thermales, sont ceux de la déesse Borbonia ou Borvonnia qui présidait à ces eaux. A Bourbonne-les-Bains, on a retrouvé des inscriptions votives à cette déesse. Il serait bien étrange qu'après avoir eu le nom d'Indesina au moins jusqu'à l'époque où la carte Théodosiene fut dressée, cette localité eût repris plus tard le nom de la déesse payenne qui y était invoquée, lorsqu'au contraire le christianisme s'efforçait partout d'effacer jusqu'aux derniers vestiges des mythologies gauloise et romaine. — Des ruines romaines ne prouvent rien : on en retrouve presque à chaque pas dans la contrée. — Une monnaie portant le nom de Noviomagus, qui appartenait à plusieurs autres localités des Gaules, ne prouve pas davantage : elle pouvait

provenir de l'une d'elles et avoir été perdue sur une voie militaire qui était très-fréquentée. — Enfin, la rectification que M. Marchal fait subir à la carte Théodosienne me semble tout aussi arbitraire que celle que M. Jollois avait proposée.

Ces objections qui me paraissent sérieuses ne m'empêchent pas d'incliner vers l'opinion de M. Marchal. — Magus est un mot celtique dont le sens est celui d'abondance et de fertilité. Il semble sous ce rapport convenir beaucoup mieux à Nijon qu'à Neufchâteau. Dans les plus anciens titres et sur les monnaies qui y ont été frappées au moyen-âge, Neufchâteau est appelé Néocastrum, novum Castrum, ce qui n'est nullement la traduction ou la transformation des mots Neomagus ou Noviomagus.

Depuis l'envoi et l'examen du mémoire de M. Marchal, la Société d'Émulation en a reçu un autre dont l'auteur est M. Mouton, de Neufchâteau. Il a trait à la même question de géographie antique et admet la même solution. C'est avec raison que la Société d'Émulation a décidé qu'il serait publié à la suite du mémoire de M. Marchal.

RECHERCHES

SUR

LA STATION ROMAINE

DE

NOVIOMAGUS,

Par M. MARCHAL,

JUGE DE PAIX A BOURMONT (HAUTE-MARNE),

Membre correspondant.

Les Romains, maîtres des Gaules, avaient fait ouvrir par leurs légions de nombreuses et grandes voies de communication, sillonnant le pays dans tous les sens, et reliant entre elles les contrées les plus extrêmes et les villes les plus importantes de l'Empire. Sur notre territoire, Langres était le point d'embranchement de la plupart des lignes du Nord, et, aujourd'hui encore, sur le terrain, ces voies se retrouvent, sont étudiées et reconnues avec soin. Cependant,. malgré les travaux des Sociétés savantes, malgré les publications nombreuses qui viennent, de jour en jour, soulever la poussière des siècles passés, quelques points obscurs subsistent toujours, et la géographie des Gaules offre encore, malheureusement, des lacunes regrettables. Chacun doit donc apporter sa pierre au travail commun. C'est dans ce but que je veux chercher ici à déterminer, *sur la route de*

Langres à Toul, l'emplacement de la station romaine, appelée Noviomagus, resté incertain jusqu'à ce jour.

I.

La carte de Peutinger, ou table Théodosienne (1), qui donne le tableau du Monde romain tel qu'il était composé vers la fin du II[e] siècle, et qui marque les routes et les stations

(1) Quoique la carte de Peutinger soit bien connue, il me semble utile de donner sur cet ouvrage précieux une courte explication, que j'emprunterai à la *Notice sur les voies romaines du département de la Haute-Marne*, publiée par M. Pistollet de Saint-Fergeux, dans les mémoires de la Société archéologique de Langres, page 296.

« La carte de Peutinger, dit M. Pistollet de Saint-Fergeux, repré-
» sente le monde connu des Romains, depuis l'Espagne jusqu'aux bouches
» du Gange et depuis la côte méridionale de l'Angleterre jusqu'aux
» confins de l'Egypte et de l'Ethiopie. On voit, sur cette carte, le tracé
» des routes, et les villes, les mansions, les mutations, les rivières,
» les montagnes qu'elles traversent, mais sans qu'il y ait aucune exac-
» titude de travail topographique. Ainsi, la Garonne, la Loire, la Seine,
» la Meuse et le Rhin coulent dans la même direction, et la carte
» entière, qui est dessinée sur une bande de parchemin longue de vingt
» et un pieds allemands, n'a qu'un pied de large, tandis que, pour être
» dans des proportions exactes, elle devrait en avoir plus de douze.
» Le monde paraît donc, dans cette étrange carte, avoir été tiré et
» allongé dans un sens, pendant qu'il se rétrécissait dans l'autre. Mais
» si la carte de Peutinger est presque nulle comme œuvre topographique,
» elle donne les grandes voies militaires avec les distances qui séparaient
» les différentes localités traversées par ces routes. »

Cette table, qui est, par elle-même, une très-grande autorité, ajoute encore à son crédit par l'autorité de son origine. César avait ordonné de dresser l'état des terres et l'état des personnes : l'état des terres, par le cadastre ; l'état des personnes, par dénombrement ; le tout, pour asseoir l'assiette de l'impôt. Ce double travail, qui dura vingt-cinq ans, avait été résumé dans le fameux *Orbis pictus* d'Agrippa. La table de Peutinger doit reproduire certainement cet ouvrage dans sa disposition primitive, mais avec des additions d'une époque postérieure. Cette table est donc la base essentielle de tout travail sur la géographie des Gaules.

fréquentées alors par les armées romaines, désigne, sur la route de Langres à Toul, les stations suivantes :

Andemantunno. . . . XI.
Mose. . . . . VIIII.
Noviomagus . . . . . VII.
Solimariaca. . . . . XV.
Tullio. . . . .

Ces chiffres romains indiquent la distance d'un lieu à un autre en lieues gauloises, dont la longueur est évaluée à 2,209 mètres par d'Anville, à 2,222^{m} par Walckenaer et à 2,224^{m} par Gosselin.

L'itinéraire d'Antonin (1) précise aussi l'état du Monde romain, mais le représente tel qu'il était dans la seconde moitié du IVe siècle : il mentionne ainsi les stations de cette route :

AB ANTEMANTVN.
Tullo Leucorum usque; M.P.XLIII.Sic
Mosa M.P.XIII.
Solimariaca M.P.XVI.
Tullum M P.XV (2).

La station de *Noviomagus* n'est plus indiquée et la distance XVI est la même que les deux distances rapportées par Peutinger.

A l'aide de ces deux documents anciens, si vous recherchez aujourd'hui, sur le terrain, cette route et sa direction, des

(1) Voici encore ce que M. Pistollet de Saint-Fergeux, dans le même mémoire, dit sur cet Itinéraire : « L'Itinéraire d'Antonin est *une espèce* » *de livre de poste* donnant les distances entre les villes, les mansions, » les mutations qui se trouvaient sur les voies militaires de l'Empire ro- » main, depuis l'Espagne à la Mésopotamie et depuis l'Écosse jusqu'à » l'Éthiopie. »

(2) L'exemplaire dont nous extrayons les indications ci-dessus est intitulé : *Itinerarium Provinciarum Antonini Augusti. Lugdini apud hæ edes Simonis Vincentii.* Il est sans date, mais doit avoir été imprimé vers 1540.

indices certains la font reconnaître à chaque pas et lui donnent le parcours suivant (1) :

Sortant de Langres, elle descend le chemin qui conduit à la gare et passe la Marne. Elle laisse Champigny, Changey, Dampierre, Chauffour, Épinaut, Is, Rangecourt, Noyers à l'ouest; Bannes, Neuilly, Frécourt, Montigny, La Villeneuve, Lénizeul à l'est, et vient traverser la Meuse à Meuvy. De là, elle arrive à la ferme Bernard, franchit le ruisseau le Flambard, monte le coteau à deux ou trois cents mètres à l'ouest du château des Gouttes; passe à l'est de Levécourt, Doncourt, Malaincourt; continue près de Graffigny-Chemin, Nijon, Vaudrecourt et Sommerécourt; et enfin, sortie du département de la Haute-Marne, se dirige vers Sartes et Pompierre, puis à Neufchâteau, Soulosse et Toul.

De savants géographes se sont occupés de reconnaître les stations de cette route, et l'on peut assurer avec certitude qu'*Andemantunno* est Langres; *Mosa* est Meuvy, village du canton de Clefmont; *Solimariaca* est Soulosse, localité située au nord de Neufchâteau, et *Tullio* est Toul.

Noviomagus seul est encore controversé, et, suivant les systèmes, a été placé :

1° A Nijon;

2° A Neufchâteau;

3° A Pompierre, au midi de ce village;

---

(1) Une seule lacune paraissait exister depuis le ruisseau le *Flambard* jusqu'au ruisseau de Doncourt, et, dans cet intervalle, cette route n'avait pas jusqu'alors une assiette bien déterminée. D'après les renseignements que j'ai reçus, je lui assigne la direction suivante. Après avoir franchi le *Flambard*, elle gravit le coteau, à l'ouest des Gouttes, tourne à l'est en longeant et laissant à gauche le bois de la *Deut*, retourne à l'ouest par le bois de *Blanchemont* et descend par un chemin creux la partie occidentale du bois du *Fays*, pour aboutir à la chaussée de la prairie de Doncourt. Sur la carte de l'état-major, il est facile de suivre le tracé que je signale.

4° Enfin, à un kilomètre au nord de Pompierre, à Notre-Dame-des-Piliers.

Éclaircir ce point indécis de la géographie de l'ancienne Gaule, discuter les systèmes adoptés jusqu'à ce jour, et démontrer que *Noviomagus* est Nijon, village du canton de Bourmont, arrondissement de Chaumont, Haute-Marne, tel est le but de cette dissertation.

II.

La station appelée *Mose* ou *Mosa*, qui pourrait aussi bien, d'après sa dénomination, indiquer le village de Meuse, près de Montigny-le-Roi, est généralement placée à Meuvy, qui se trouve sur la voie romaine, au passage de la rivière de Meuse, et dont la situation se rapporte bien avec les distances des itinéraires.

De L'isle et Dom Martin mettent cette station à Meuvy.

Le R. P. Vignier est aussi de cet avis, et dit qu'il part encore de Meuvy deux ou trois voies romaines militaires et qu'il n'en part aucune de Meuse.

Ces anciennes routes, sauf celle de Langres à Toul, ont disparu aujourd'hui, défrichées ou nivelées par la charrue, couvertes par les attérissements ou transformées en chaussées plus récentes.

Cependant, il me semble qu'une étude sérieuse sur le terrain permettrait de retrouver la voie qui allait sur Bassoncourt et Choiseul, et rencontrait près de Fresnoy la voie de Langres à Strasbourg par Lamarche et Martigny.

Une autre voie dont il reste quelques faibles indices se dirigeait de Meuvy vers le nord, par Clefmont, Perrusses, Longchamp, Cousigny, laissait un peu à gauche la ferme de Churey, longeait la partie occidentale de la forêt de la Crête, coupait les bois d'Andelot et se dirigeait vers l'antique *Nasium* par Rimaucourt, Reynel, Cirfontaines-en-Ornois, Mandres et Ribeaucourt. Cette route est même, à mon avis, la seule qui, dans les deux premiers siècles de

notre ère, établissait une communication directe entre Langres et Naix. Ce qui le prouve, c'est la carte de Peutinger, qui lui donne spécialement ce point de départ et ne mentionne pas d'autre voie; ce qui le prouve encore, ce sont toutes nos histoires locales attribuant à Constance Chlore la création de la route par Tronchoy, Nogent, Ageville, Esnouveaux et Bourdons. La voie de Meuvy à *Nasium* a donc dû faire partie de ce magnifique réseau de vicinalité commencé sous Auguste par Agrippa, et ce ne fut pas avant l'an 290 que Constance Chlore qui, d'après un de nos historiens, *fit de Langres la capitale de la Gaule ou du moins le siége de son gouvernement*, opéra une rectification de cette ligne, en ouvrant jusqu'à la ferme de Churey un nouveau chemin par Nogent et Bourdons, pour abréger assez sensiblement la distance entre Naix et sa ville privilégiée. De ce moment, la portion de voie située entre Meuvy et la forêt de la Crête aura été moins fréquentée, n'aura plus été entretenue et sera retombée à tel point à l'état de sol naturel, qu'elle n'offre presque plus aujourd'hui aucune trace de son origine.

Samson et l'abbé Mathieu placent au contraire à Meuse la station de *Mosa*.

Cette opinion ne peut être discutée, car Meuse ne se trouve pas sur la voie militaire de Langres à Toul, n'est pas même traversée par une route romaine. Ce village est aussi trop rapproché de Langres pour que les distances des itinéraires s'accordent avec les distances réelles.

La station de *Solimariaca* a été longtemps douteuse : aujourd'hui elle est représentée par le village de Soulosse, à 6 kilomètres nord de Neufchâteau. Des inscriptions et de nombreuses antiquités trouvées dans cette commune ne peuvent laisser aucun doute sur son importance d'autrefois (1).

---

(1) M. Jollois, dans son ouvrage intitulé : *Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges*, Paris 1843, nous

D'après ce qui précède, Meuvy étant la première station après Langres, et Soulosse la dernière avant Toul, il faut nécessairement retrouver *Noviomagus* dans la distance qui sépare Meuvy de Soulosse.

Je connais le pays, et, très-souvent, j'ai parcouru à pied cette voie romaine qui sert encore, presque partout, de communication de village à village. Nulle part, sauf à Nijon et à Pompierre, on n'y rencontre d'anciennes villes détruites, ni traces d'importants débris romains. Les seules communes qui se trouvent sur ce parcours sont Graffigny, Nijon, Vaudrecourt, Sommerécourt, Pompierre et Neufchâteau. *Noviomagus* doit donc être un de ces localités, ou se trouver sur le territoire de l'une d'elles.

J'écarte tout d'abord Graffigny, Vaudrecourt et Sommerécourt qui ne prétendent point à cette dénomination, et, sans m'occuper des communes situées à une certaine distance de la

---

a conservé le souvenir des curiosités anciennes trouvées dans cette commune, avec des feuilles de plans et de dessins.

J'extrais de ce remarquable travail un passage, qui fait connaître la manière dont notre route avait été construite : il serait à désirer que des fouilles et des observations analogues fussent faites dans différentes communes et publiées :

« La voie est assez étroite, puisqu'elle n'a que cinq mètres de large » et est toujours élevée en remblai au-dessus de la plaine environnante. » Nous avons fait ouvrir une tranchée transversale dans cette chaussée, » et nous avons reconnu qu'elle est composée à la base d'un lit de » grosses pierres posées debout, un peu inclinées, de manière à se » soutenir les unes contre les autres, en forme de voûte. Des lits de » petits cailloux et de gravier ont été superposés sur cette couche; » ils ont été soumis, avec le temps, à une telle pression que l'on pourrait » croire, au premier abord, que la chaussée a été maçonnée, car les » parties de gravier agglutinées ont l'apparence de mortier. Dans d'autres » endroits, la composition de la chaussée varie un peu et présente une » épaisseur de 0m60 de matériaux de moyenne grosseur, sur laquelle » sont des espèces de dalles de 0m01 d'épaisseur, posées à plat; une » couche de menues pierrailles de 0m45 d'épaisseur termine le massif de » la chaussée. »

voie, qui ne peuvent par suite être stations, je ne veux discuter que Neufchâteau, Pompierre et Nijon.

III.

Divers historiens, sans autre raison qu'une certaine analogie de noms, ont pensé que Neufchâteau devait être assimilé au *Noviomagus* de la table : ainsi Dom Calmet (1), Durival (2), d'Anville (3), Digot (4), Jollois (5), Charton (6), Migneret (7), l'abbé Phulpin (8), M. Joanne (9) et l'auteur du Guide pittoresque du voyageur en France (10), l'ont écrit dans leurs ouvrages.

D'Anville toutefois, en adoptant l'opinion générale, avait fait ses réserves, et faisait observer que la distance marquée VIIII après *Mosa* n'était pas suffisante et paraissait demander XIII, pour pouvoir s'appliquer à Neufchâteau.

M. Jollois n'avait pas le moindre doute à ce sujet : pour lui, Neufchâteau était certainement *Noviomagus ;* sa conviction est poussée à un tel point, qu'il mentionne d'emblée, sur sa carte des Vosges, de Grand à Neufchâteau, une voie romaine qui n'a jamais existé.

Les autres écrivains ne donnent aucune raison de la pré-

---

(1) Notice de la Lorraine. Tom. 2, page 188.

(2) Description de la Lorraine et du Barrois. Tom. 2, pag. 171.

(3) Notice de la Gaule, page 489.

(4) Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la table Théodosienne appelle *Andesina* ou *Indesina*.

(5) Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges. Introduction, page XXI.

(6) Les Vosges pittoresques et historiques, pag. 375.

(7) Précis de l'histoire de Langres, pag. 58.

(8) Notes archéologiques sur les fouilles faites et les monuments découverts sur la montagne du Châtelet, pag. 25.

(9) Itinéraire général de la France (Vosges et Ardennes), page [illegible].

(10) Publié en 1836 par M. Firmin Didot (Vosges).

férence qu'ils manifestent en faveur de Neufchâteau ; ils se bornent à enregistrer l'opinion précédemment accréditée.

M. Dugas de Beaulieu (1) ne partage pas cette manière de voir, et exprime comme il suit les motifs qui avaient donné une apparence de raison à ce système :

« On croyait alors, dit-il, que la ville moderne de Neuf-
» château était bâtie sur l'emplacement de *Noviomagus* ;
» et, en effet, diverses circonstances semblaient appuyer
» cette opinion : ce sont, d'une part, quelques objets
» antiques trouvés dans l'intérieur de la ville ; puis, la
» proximité d'un pont sur lequel passait la voie militaire de
» Langres à Metz ; et, enfin, un *Castellum* dont l'origine
» remontait probablement à la seconde moitié du IV[e] siècle et
» dont il y avait des restes au IX[e], lorsqu'on construisit,
» sur son emplacement, un *neuf château*, d'où la ville
» moderne a pris son nom. »

Le doute n'est plus permis aujourd'hui. Dom Martin (2), Samson (3), l'abbé Mathieu (4), Walckenaer (5), Pistollet de S[t]-Fergeux (6), Dugas de Beaulieu (7), ont tranché la question dans un sens opposé à Neufchâteau.

Il n'était, en effet, pas possible de soutenir raisonnablement que Neufchâteau était le *Noviomagus* de la table, car cette ville n'est pas reconnue comme ancienne. Elle s'appelait primitivement *Neo-Castrum* et *Novum Castellum*, puis Neufchâteau, nom qu'elle n'a pas quitté et qu'elle porte encore aujourd'hui.

Cette ville n'est qu'à un peu plus de 5 kilomètres de Sou-

---

(1) Mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains, 1860, pag. 21.

(2) Dictionnaire topographique des Gaules.

(3) Carte itinéraire de l'ancienne Gaule.

(4) Abrégé chronologique de l'histoire des évêques de Langres, p. 584.

(5) Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules.

(6) Notice sur les voies romaines de la Haute-Marne, insérée dans les mémoires de la Société archéologique de Langres. — Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise.

(7) Ouvrage déjà cité.

losse, station romaine d'alors ; cette proximité rend donc invraisemblable la création de deux stations à une distance aussi rapprochée l'une de l'autre, et si peu en rapport avec la journée (1) ordinaire de marche militaire des Romains.

Les cartes anciennes mettent *Noviomagus* à peu près à la même distance de Soulosse et de Meuvy : ce qui ne peut en rien s'accorder avec Neufchâteau.

Des savants prétendent même que Neufchâteau se trouvait autrefois à quelque distance de la voie romaine. Ce fait bien constaté couperait court à la discussion et enlèverait à Neufchâteau tout droit de revendication. La route qui nous occupe est une de ces grandes voies consulaires construites sous Auguste, par Agrippa son gendre, gouverneur des Gaules, et qui ont immortalisé ce dernier. Strabon, mort sous Tibère, vers l'an 25 de notre ère, nous apprend, au livre IV de sa géographie, que *la route d'Italie, après avoir traversé le Rhône, franchi le Jura et la contrée des Sequanais, arrivait à Langres où elle se bifurquait, pour aller d'un côté à l'Océan* (route de Langres à Rheims par Marac, Bricon, Bar-sur-Aube, Corbeille et Châlons-sur-Marne), *et de l'autre vers le Rhin* (route de Langres à Toul et Trèves par Meuvy, Nijon et Soulosse). Notre route existait donc avant que Neufchâteau fût créé, puisque ce n'est qu'au IVe siècle qu'un *Castellum*, noyau de la ville actuelle, fut construit, sur la rive droite de la Meuse, à l'endroit où elle

---

(1) Du temps des Romains comme aujourd'hui, l'étape variait nécessairement et devait être alors ce qu'elle est actuellement. On ne peut donc comprendre qu'une troupe armée, allant d'une région à l'autre, soit dérangée et mise en mouvement pour franchir une distance de 6 kilomètres.

D'après un illustre historien (Histoire de Jules César, par Napoléon III), *l'étape ordinaire* était d'environ 20 kilomètres. — 26 kilomètres constituaient une *forte journée de marche*. — Quand César, dans la campagne de 696, voulut arrêter les progrès des bandes d'Arioviste, il partit d'Arc-en-Barrois, s'avança jour et nuit, à *marches forcées*, vers Besançon, qui en était distant de 130 kil. et où il arriva en 3 jours. Ce qui donne 43 kil. pour une *marche forcée de jour et de nuit.*

reçoit le Mouzon et à deux ou trois cents mètres de la voie. Dijon, *Castrum Divionnense*, qui était aussi à cinq cents mètres de la voie romaine, n'est point mentionné dans les itinéraires et n'était point station.

IV.

Pour Pompierre, deux systèmes ont été émis.

Le premier, proposé par M. Pistollet de St-Fergeux (1), assigne pour emplacement à *Noviomagus* « un point situé » à environ 250 mètres à l'ouest-sud-ouest de Pompierre, » près et à l'ouest de la rivière du Mouzon, en un lieu où » l'on trouve, dans la prairie, au bord de la voie romaine, » des restes de constructions, des tuiles romaines et des » pavés; non loin aussi des points où une voie venant de » Grand par Bazoilles et une voie arrivant à Bourbonne par » Lamarche se réunissaient à la voie de Langres à Toul. » Ce lieu serait, d'après M. Pistollet de St-Fergeux, à sept lieues gauloises de *Solimariaca* et à un peu plus de neuf lieues gauloises et tiers de *Mosa*, et aurait été déterminé par le mesurage des distances sur les cartes.

Le second, patronné par MM. Walckenaer (2) et Dugas de Beaulieu (3), place *Noviomagus* à un kilomètre au nord de Pompierre, à l'endroit où se trouvait une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Piliers.

« Parfois, dit M. Dugas de Beaulieu, le soc de la charrue » enfoncé plus profondément dans le sol, au canton des » *Pilares*, y met au jour des pierres taillées, des tuiles à » rebords et des monnaies Romaines. En 1857, on en a même » tiré un stèle funéraire avec inscription. Ces objets, il est » vrai, sont d'une faible importance, mais ils suffisent à » prouver l'existence, en ce lieu, d'un centre d'habitations

(1) Ouvrages déjà cités.
(2) Ouvrage déjà cité.
(3) Ouvrage déjà cité.

» gallo-romaines que l'itinéraire d'Antonin n'a pas jugé à » propos d'indiquer. La carte de Cassini marque sur ce » point une chapelle, sous le vocable de *Notre-Dame-des-* » *Piliers* ou des *Pilares*, laquelle a disparu depuis long- » temps. Avait-elle pris le nom du canton, ou lui a-t-elle » donné le sien? Le dernier paraît plus probable, car il » y a tout lieu de croire que ce nom vient de quelques tronçons » de colonnes qu'on y a trouvés et qui provenaient d'un » temple romain (1). Tout montre donc que *Noviomagus* » s'élevait au canton de *Pilares* et non pas à Neufchâteau. » Cet emplacement était d'ailleurs parfaitement choisi : à » proximité de deux cours d'eau et traversé par deux » voies importantes. » Cette seconde voie, dont M. Dugas de Beaulieu veut parler, viendrait de *Nasium* (Naix), passerait à Tréveray, Mandres, Grand, Liffol-le-Grand, Bazoilles; puis tournant à gauche pour éviter la construction d'un pont sur la Meuse, passerait au-dessus de l'endroit où la Meuse se perd, et arriverait au canton des *Pilares* où était construit sur le Mouzon un pont de pierre dont les culées existent encore.

Tels sont les deux systèmes et les raisons invoquées pour chacun d'eux.

Comme nous ne recherchons que la vérité, mais la vérité basée sur des faits certains, je ne contesterai pas à Pom-

---

(1) Est-ce bien à cause de quelques tronçons de colonnes trouvés en ces lieux, que la chapelle désignée ainsi a pris le nom de Notre-Dame-des-Piliers ou des Pilares. C'est un point de chronique locale que je ne puis expliquer et qu'il serait intéressant d'éclaircir. Il me semble que le surnom tient beaucoup de l'Espagne : on se demande donc si, dans nos pays de frontières autrefois espagnoles, le voisinage de la Franche-Comté n'aurait pas propagé chez nous cette dévotion? Ne peut-on pas dire aussi que le pieux constructeur de cette chapelle avait peut-être entrepris le pèlerinage de *Notre-Dame-Del-Pilar*, la fameuse Vierge au pilier de Saragosse, et par un monument durable avait voulu conserver un souvenir des heureux effets de ce long voyage? La carte de l'état-major appelle aujourd'hui cette chapelle *Notre-Dame-de-Pitié de* Saragosse. C'est la confirmation de cette origine espagnole.

pierre les découvertes qu'on invoque en sa faveur. Des rencontres antiques ont été faites dans ce village ; cependant elles n'ont pas un grand degré d'importance. Ces débris romains, trouvés près de la rivière du Mouzon, dans un espace assez restreint, ne seraient-ils pas les ruines d'une *villa* ou les restes d'un établissement retranché, construit pour défendre le passage de la rivière ? En l'absence de tout document, je pose la question sans la résoudre.

Je me bornerai à dire ici que Pompierre est connu de longue date sous le nom de *Pons petræus :* nous savons, d'après Grégoire de Tours, qu'une entrevue eut lieu, dans ce village, en 577, entre Gontran, roi de Bourgogne, et son neveu Childebert, roi d'Austrasie (1). En aucun temps,

---

(1) Je crois bien faire en donnant ici textuellement le récit de Grégoire de Tours, d'après la traduction de M. Guizot. — Le roi Gontran envoya vers son neveu le roi Childebert, lui demandant la paix et désirant le voir ; alors Childebert vint le trouver avec ses grands et ils se réunirent au lieu qu'on appelle Pons Petræus (aujourd'hui Pompierre, sur le Mouzon, à onze kilomètres de Neufchâteau, Vosges). Là, ils se saluèrent mutuellement et s'embrassèrent, et le roi Gontran dit : « Il m'est arrivé, à cause de mes péchés, de rester sans enfants, je prie donc mon neveu de devenir mon fils. » Et le plaçant sur son siége, il lui transmit tout son royaume, disant : « Qu'un même bouclier nous protége ! qu'une même lance nous défende ! s'il me vient des fils, je ne te regarderai pas moins comme un d'entre eux, et tu conserveras l'amitié que je te promets aujourd'hui en présence de Dieu. » Les grands de Childebert firent la même promesse en son nom. Ils mangèrent et burent ensemble, s'honorèrent mutuellement de présents magnifiques et se séparèrent en paix.

Gontran fit élever à Pompierre, en souvenir de cet événement, une église qui a été détruite, mais dont le portail, reconstruit au XIIᵉ siècle et orné de curieuses sculptures, a été conservé et appliqué à l'église actuelle, il en forme l'entrée. (Joanne, Itinéraire général de la France, Vosges et Ardennes).

Ces bas-reliefs ont été imités : ils se retrouvent en dedans du porche de l'église de Jainvillotte. On les retrouverait encore ailleurs dans le voisinage de Pompierre. (*Essai historique sur Beaufremont*, par M. Chapellier, trésorier-archiviste de la Société d'Émulation des Vosges.)

on ne trouve à cette commune une dénomination autre qui puisse dériver en quoi que ce soit de *Noviomagus*.

Pompierre n'a pas non plus de contrée ou lieudit qui conserve avec le nom romain la moindre analogie, et la tradition, livre d'or des campagnes, est entièrement muette.

Pour démontrer sa manière de voir, M. Pistollet de Saint-Fergeux s'écarte des voies généralement admises et imagine une lieue gauloise de 2,415 mètres, plus grande par conséquent que la lieue universellement adoptée. Par ce moyen, il devient facile de combler des distances qu'il n'était pas possible de remplir autrement, et les mesures prises de Meuvy et de Soulosse viennent s'appliquer assez exactement à l'endroit désigné pour être *Noviomagus*. Ce système ingénieux, fruit de longues études et de consciencieuses recherches, ne peut être considéré que comme une opinion personnelle Tant que la science ne l'aura pas sanctionné, il n'aura qu'une valeur relative, avec d'autant plus de raison que, d'après son auteur lui-même, s'il s'applique bien sur certaines routes, il se montre rebelle sur d'autres.

Ce premier point exposé, j'ajoute qu'il n'est pas exact, pour donner plus de créance à un système, d'admettré que deux voies romaines aboutissent proche Pompierre ; car, sans vouloir contester la route de Grand par Bazoilles qui n'a pas encore été reconnue d'une manière certaine (1), j'affirme que la route de Bourbonne (*Indesina*) à *Noviomagus*

---

(1) D'après des découvertes récentes, cette voie romaine de Grand à la route de Langres à Toul, par Liffol-le-Grand et Bazoilles, serait à peu près certaine : elle arriverait à Bazoilles par la Combe-Parfondevaux, traverserait le parc de M de Cherrier, se continuerait vers le nord par la prairie dite le *Noue*, passerait la Meuse à cent mètres environ, au-dessous du lieu où cette rivière se perd, monterait entre les deux bois, au canton dit *sur la Fontaine*, et aboutirait à la route de Toul, en face de Brechaincourt, en un point qui se trouve à 5 kilomètres de Pompierre et à une égale distance de Neufchâteau. — Cet éloignement de Pompierre et de Notre-Dame-des-Piliers n'exclut-il pas la première condition générale que d it offrir toute position de station romaine ?

par Lamarche, loin de s'unir à celle de Langres à Toul, dans les environs de Pompierre, vient s'y embrancher à Nijon, entre Nijon et Vaudrecourt, *dans la contrée dite de Ferrières.* Je le démontrerai plus loin, et, rétorquant l'argument, je m'en ferai une arme en faveur de Nijon.

Quant au second système, qui place *Noviomagus* à Notre-Dame-des-Piliers, on le justifie par la concordance des distances réelles avec les indications de la carte de Peutinger.

Or, cette coïncidence, unique base de cette opinion, n'existe qu'imparfaitement. De Notre-Dame-des-Piliers à Soulosse, il y a 16,000 mètres, c'est-à-dire 7 lieues, comme le demande Peutinger : mais aussi de Meuvy à Notre-Dame-des-Piliers, il y a 23,000 mètres, qui font plus de 10 lieues, et Peutinger n'en exige que 9.

On ne doit cependant pas se montrer trop sévère, dans cette circonstance; car, quelle que soit la commune, recommandable à certains titres, où on veuille placer *Noviomagus,* les distances de la table ne s'accorderont jamais exactement avec les distances vraies. Aussi, plutôt que de s'opiniâtrer sur des chiffres inconciliables, n'est-il pas plus rationnel de supposer que les distances de Peutinger sont tronquées, erronées ou interverties, et de ne leur attribuer qu'une importance secondaire?

Que d'erreurs ont été relevées sur ce travail! tous les géographes de l'ancienne Gaule en témoignent. Tous n'ont-ils pas regretté de ne pouvoir déterminer avec précision la situation d'un grand nombre de villes ou de stations, soit à cause de la mauvaise rédaction de ces anciens ouvrages, soit par suite de l'inexactitude des copistes chargés de les transcrire?

M. Pistollet de Saint-Fergeux fait remarquer que la table Théodosienne est plus embrouillée, dans les environs de Langres, que dans les autres parties de la Gaule, et qu'il est nécessaire de rectifier toutes les inexactitudes qu'on y rencontre.

M. Jollois dit aussi : « Nous avons peu d'espoir de trouver » toujours une parfaite coïncidence entre les distances » partielles données par les itinéraires et celles mesurées » sur les cartes modernes. Plusieurs motifs nous le font » craindre. En effet, les itinéraires anciens donnent les » distances en chiffres ronds : ce qui doit déjà être une » cause d'erreur. Ensuite, l'inexactitude présumée de ces » itinéraires, provenant des copistes, inexactitude qui, dans » plusieurs circonstances, a porté le trouble dans les nombres, » et quelquefois le vague dans la nature même des me- » sures employées, est encore une autre source d'erreur. »

M. Dugas de Beaulieu écrit aussi à ce sujet : « Ceux » qui font une étude spéciale de la géographie ancienne » sont trop souvent arrêtés, comme nous l'avons été nous- » même, par les transpositions de noms de lieux et de » chiffres itinéraires, et même par leur omission sur la » table de Peutinger. Vegèce (*De re militari*) nous fait con- » naitre la cause de ces omissions : il y avait, suivant cet » auteur, deux sortes d'itinéraires en usage dans l'Empire : » les uns destinés au public, comme celui dit d'Antonin, » indiquaient seulement les noms de lieux et les distances » intermédiaires; les autres, plus spécialement à l'usage des » troupes, étaient de véritables tableaux coloriés où l'on » avait figuré les voies, les diverticules, les sentiers, les » montagnes, les cours d'eau de chaque contrée. — La table » de Peutinger participait de ces deux sortes d'itinéraires; » c'était une œuvre d'ensemble, administrative si l'on veut, » et dans laquelle on avait pu négliger sans inconvénient » beaucoup de détails. Aussi, le dessinateur, qui n'avait » à sa disposition qu'un espace très-restreint en largeur, ne » pouvant pas toujours y placer convenablement les noms » de lieux ou les chiffres, les supprimait ou les reléguait » dans les espaces vides les plus rapprochés »

Si les distances seules devaient nous diriger dans la circonstance, aucune localité de cette route ne pourrait être identifiée à *Noviomagus*, et cette station devrait être mise

au rang des mythes et des impossibilités. En effet, l'itinéraire d'Antonin demande 16 lieues entre Meuvy et Soulosse : ces 16 lieues évaluées en mètres font 35,544 mètres; mais de Meuvy à Soulosse, il y a réellement 39,000 mètres, c'est-à-dire 17 lieues et demie. Comment, sur une si petite distance, expliquer cet écart d'une manière satisfaisante? La même erreur se retrouve dans les longueurs partielles données par Peutinger, les chiffres VIIII et VII ne suffisant pas pour combler la distance entre Meuvy et Soulosse. VIIII comptés depuis Meuvy arriveraient aux abords de Sommerécourt, et VII, comptés de Soulosse, tomberaient avant Pompierre. L'erreur nous paraît donc flagrante, et, sans donner aux chiffres une importance trop grande, il faut chercher, par un faisceau d'autres preuves, à retrouver l'emplacement de *Noviomagus* : c'est ce que je vais faire dans le chapitre suivant.

V.

Les erreurs et inexactitudes des itinéraires étant bien constantes, il m'est permis, sur le témoignage de nos savants, d'en profiter, dans la circonstance actuelle, pour établir une opinion qui fera concorder, aussi exactement que dans les autres systèmes, les chiffres de la table et les distances réelles.

C'est avec regret, il est vrai, que j'opère, sur la table Théodosienne, une rectification, qui a peut-être une certaine raison d'être, mais qui peut paraître choquante. Je me contenterai donc de la mentionner, sans lui attribuer une grande valeur et sans vouloir en faire la pierre fondamentale de ma démonstration.

Comme il est dit plus haut, la table de Peutinger est ainsi conçue :

ANDEMANTUNNO. . . XI.
MOSE . . . . VIIII.
NOVIOMAGUS . . . . VII.
TULLIO.

Sur cette copie fidèlement reproduite, on remarquera, d'abord que *Solimariaca* n'est pas inscrit sur la table, parce que la place manquait pour l'écrire : mais, comme le chiffre XV, indiquant la distance de *Solimariaca* à *Tullio,* existe, il faut admettre, avec l'itinéraire d'Antonin et tous les géographes, que cette table doit être complétée comme il suit :

ANDEMANTUNNO. . .	XI.
MOSE	VIIII.
NOVIOMAGUS	VII.
SOLIMARIACA	XV.
TULLIO.	

Après cette première rectification admise par tous, je crois qu'une erreur dans les chiffres, ou même, une simple transposition de ces chiffres, a eu lieu sur cette carte copiée et recopiée si souvent, et que le chiffre VIIII, qui marque la distance de *Mose* à *Noviomagus,* doit indiquer celle de *Noviomagus* à *Solimariaca*, et, réciproquement, le chiffre VII doit indiquer celle de *Mose* à *Noviomagus*. De cette manière on lirait :

De Langres à *Mose*.	XI.
De *Mose* à *Noviomagus*	VII.
De *Noviomagus* à *Solimariaca*.	VIIII.
De *Solimariaca* à Toul	XV.

Les 7 lieues gauloises de *Mose* à *Noviomagus,* évaluées en mètres, font 15,550 mètres, et les 9 lieues de *Noviomagus* à *Solimariaca* font 19,993 mètres. Or, de Meuvy à Nijon, à la contrée dite de *Ferrières,* située à 1 kilomètre nord du village, il y a 16,000 mètres, c'est-à-dire 7 lieues ; et de Nijon à Soulosse, il y a 23,000 mètres, c'est-à-dire un peu plus de 10 lieues. Comme on le voit, c'est une différence légère, qu'on ne peut pas éviter et qu'on retrouvera dans tous les systèmes proposés.

La thèse que je soutiens en ce moment ne manifeste pas une opinion exclusivement personnelle et isolée. Dom Martin (1), l'abbé Mathieu (2) en sont les premiers promoteurs. Dans sa savante dissertation sur le Chatelet et ses environs, qui a paru en 1856 dans *la Haute-Marne*, *Revue champenoise*, M. Pothier est aussi partisan de cette opinion. La commission de la topographie des Gaules établie au ministère de l'instruction publique l'a également adoptée C'est aussi une conviction pour moi, et voici les raisons qui l'ont établie.

Dans la *Notice de Lorraine*, Dom Calmet dit au mot Vrécourt : « On trouve, sur le ban de Vrécourt, en tirant » vers le village de Nijon, un canton appelé *Ferrières* que » l'on croit être l'emplacement de quelque ancien édifice des » Romains. On y a trouvé deux inscriptions, des urnes, » beaucoup de médailles, des débris de colonnes et de cha- » piteaux fort beaux. En 1720, on y trouva deux espèces » de cloches entières, faites en forme de timbre de pen- » dule. On y découvre encore quelques anciennes flèches et » autres armes antiques. Ce canton est assez étendu ; la » terre est de différente espèce, noire et brûlée, on y aperçoit » les fondements de quelque édifice, ce qui fait conjecturer » que ce lieu était autrefois considérable. »

Je puise aussi ce qui suit dans les *Vosges pittoresques et historiques*, ouvrage si instructif et si intéressant publié en 1862 par M. Charton : « Les Romains avaient construit » à Vrécourt (M. Charton aurait dû dire Nijon), dans le » canton de Ferrières, un immense édifice, à en juger par » l'étendue de son emplacement. On a lieu de penser que » cet édifice était un de leurs temples : il est regrettable » qu'on n'ait rien conservé de cette importante découverte, » qui remonte déjà à une époque éloignée. »

Tout en regrettant, avec M. Charton, que ces découvertes

(1) Dictionnaire topographique des Gaules.

(2) Abrégé chronologique de l'Histoire des évêques de Langres.

faites à Nijon, en *Ferrières*, n'aient pas eu leur *Jollois*, avant d'être dispersées et envoyées à M. l'intendant de Lorraine et à d'autres personnages importants de la contrée, je crois pouvoir m'appuyer sur les dires de ces deux chroniqueurs, pour en tirer une première preuve de l'importance de l'ancien Nijon.

Une seconde résultera des débris anciens, rencontrés par hasard et de loin en loin, depuis cette époque jusqu'à ce jour. Ils sont peu importants, il est vrai, parce qu'aucune fouille n'a jamais eu lieu à Nijon; mais une mention particulière doit cependant leur être donnée, pour l'histoire future du pays.

En labourant, on a souvent ramené à la surface du sol des médailles ou monnaies, dont l'effigie représentait un cavalier couronné de lauriers.

Sur d'autres pièces, aussi en argent et trouvées en grand nombre, on lisait *Cæsar Augustus*...... Aucun spécimen ne m'a été montré et le reste de la légende n'a pu m'être indiqué.

Ces deux espèces de monnaies qui se relatent d'après les inventeurs eux-mêmes ont été mises au creuset et fondues, et aujourd'hui sont probablement perdues sans retour.

Dans ces dernières années, M. l'instituteur de Nijon a trouvé quelques monnaies, assez profondément altérées, qui m'ont été remises et dont le caractère romain est bien reconnaissable.

Moi-même, j'en ai rencontré à diverses reprises. Une première porte : d'un côté, tête d'un Empereur, et, de l'autre, une femme debout, tenant de la main droite une branche et de la gauche un bouclier. Une deuxième : tête diadémée d'un côté, et de l'autre, un guerrier couvert d'un casque, ayant dans la main droite une branche de laurier, et s'appuyant de la gauche sur une lance. Une troisième est une pièce d'argent de Domitien : d'un côté : tête laurée avec l'inscription IMP.CAES.DOMIT.AVG.GER.P.M... Sur le revers, Pallas, posée sur une double proue de vaisseau, tient

un bouclier de la main gauche et lance un javelot de la main droite. Aux pieds de la déesse, une chouette. Autour on lit : IMP. XVIII. COS. XIII. CENS. P. P P. Une quatrième porte, d'une part, une tête laurée et IMP. CONSTANTINVS... et d'autre part, un homme sur un piédestal, tenant une boule de la main gauche et ayant la main droite levée, et, en légende, SOLI. INVICTO. COMITI Une cinquième : tête laurée et CONSTANTINVS IVNN. C; d'autre part, un autel supportant une boule couronnée de trois étoiles : au milieu de cet autel se trouvent les lettres VOTIS. XX et au-dessous DLC Les lettres de la légende qu'il est possible de lire sont ...... QVIL ITAS. (Tranquillitas.)

Sur une grande partie du territoire, et surtout dans la contrée de *Ferrières*, aux abords de la voie romaine, les débris de briques, de tuiles et de poteries qui annoncent infailliblement la présence des Romains sont nombreux et parsèment le sol. Je ne les signale que pour mémoire.

Dans ces mêmes lieux, les habitants rencontraient souvent, il y a quelques années, d'anciens murs et des constructions, qui n'ont point été examinés et que la charrue a fini par faire disparaître au-dessous de la couche de terre arable.

L'hiver dernier, un fermier du pays, contrarié par un massif d'environ trois mètres de long, qui arrêtait toujours sa charrue et sur lequel aucune végétation ne se montrait, fit fouiller le sol. Les ouvriers trouvèrent une construction composée de pierres de taille de petite dimension, de briques et de couches épaisses de chaux et de ciment. Ils remarquèrent une espèce de grand four ovale, dont l'enveloppe avait 0m,50 d'épaisseur et était formée d'une sorte de pierre blanche, dans laquelle étaient mélangés une infinité de morceaux de briques grossièrement concassées. Cette enveloppe était tellement dure, qu'il ne fut pas possible de la briser avec le pic : on fut obligé d'employer la scie. Dans l'intérieur de ce four il n'y avait que des cendres et de larges briques, dont quelques-unes furent détournées pour faire des plaques de foyer. Ces briques avaient environ

$0^m,50$ de longueur et de largeur et $0^m,04$ d'épaisseur. Sous le four, étaient des assises de petites pierres de taille et de briques, en forme de piliers, et un grand nombre d'aqueducs recouverts de larges briques et se dirigeant dans tous les sens. Rebutés par la difficulté de ce travail et fatigués de ne point voir apparaître le trésor espéré, les ouvriers abandonnèrent leurs recherches et rejetèrent pêle-mêle les débris dans l'excavation. Quelques mois après cette entreprise, je retrouvai sur place des pierres taillées et quelques briques qui sont à rebords et qui portent, d'un côté seulement, de nombreuses lignes tortueuses, symétriquement placées. D'après les indices qui m'ont été donnés, je suppose que cette construction était un établissement de bains, dont on retrouve des vestiges dans toutes nos localités antiques, et qui était de première nécessité pour les Romains et les Gallo-romains.

Dans l'intérieur du village, en creusant des fossés ou des fondations de maisons, les ouvriers rencontrent très-fréquemment, et à plus ou moins de profondeur, un pavage bien fait, bien liaisonné et difficile à attaquer, On m'en a signalé dans diverses directions, et bien certainement, ce sont les pavés d'anciennes chaussées ou des conduits d'une grande antiquité.

Un exemple récent montrera combien le sol de Nijon a été remué, quels atterrissements ont été produits par la suite des siècles, et pourra même indiquer la date des dépôts retrouvés.

L'année dernière, en creusant un fossé d'assainissement pour le service de la cure, les ouvriers ont trouvé, à un mètre de profondeur, un boulet en fer; plus bas une grande quantité d'ossements humains avec une lame de sabre, de 40 à 50 centimètres de longueur, profondément oxydée; plus bas encore, une hachette en fer bien conservée et trois cercueils de pierre qui étaient engagés sous le mur septentrional de l'église et qui n'ont pas été touchés; enfin, à 3 mètres 30 centimètres de profondeur, les ouvriers ont ren-

contré un pavé de chaussée parfaitement scellé et conservé, avec deux pièces de monnaie qu'on ne retrouve plus. Tout cela dans un espace de quelques mètres. Le boulet n'indique-t-il pas l'état du sol, au moment du siége de La Mothe, en 1645? les ossements humains, nos guerres civiles ou religieuses du Moyen-Age? les cercueils en pierre, l'époque Mérovingienne? et le pavé, la domination Romaine?

Ces préliminaires basés sur quelques découvertes récentes, sauvées de l'oubli, peuvent déjà servir à démontrer l'ancienneté et l'importance du *Vicus* Gallo-romain, établi en ces lieux. Je vais maintenant donner deux preuves qui justifient, péremptoirement à mon avis, que *Noviomagus* est Nijon.

En 1817, près du chemin qui conduit à Bourmont, à deux cents mètres de toute habitation et à peu de distance de l'établissement de bains dont je relatais plus haut la découverte, dans un champ qui porte actuellement le nº 1244 de la matrice cadastrale, les eaux provenant d'un violent orage entraînèrent à une vingtaine de mètres les terres d'un sillon en pente, et mirent à découvert une partie assez considérable d'un pavé de chaussée usée et arrondie par la circulation des voitures. Sur ce pavé ont été trouvées deux petites pièces de monnaie, dont une en argent portait distinctement le mot *Noviomagus*. L'inventeur remit ces deux pièces à M. Habert, ex-principal du collége de Bourmont, et ce dernier les donna au musée de Chaumont, avec une note indicative de leur origine. Cette trouvaille, qui émane de deux hommes également honorables et dignes de foi, est de la plus haute importance pour la thèse que je soutiens. Est-il possible maintenant d'avoir le moindre doute, et le nom de *Noviomagus* que porte cette monnaie, ne manifeste-t-il pas clairement que Nijon, où elle a été retrouvée, est le *Noviomagus* dont nous recherchons l'emplacement?

Ce témoignage bien puissant déjà se trouve confirmé par une découverte que j'ai faite récemment.

La carte de Peutinger marque une voie romaine, partant

de *Noviomagus*, à la jonction de la route de Langres à Toul, et allant aboutir à un petit édifice entourant une cour, signe indicateur d'eaux thermales : au-dessus de cet édifice on lit *Indesina* et le chiffre XVI, qui désigne la distance de *Noviomagus* à *Indesina*.

On admet généralement qu'*Indesina* est une ancienne dénomination qui appartient à Bourbonne-les-Bains (1) : or si la route marquée par Peutinger, de *Noviomagus* à *Indesina*, était retrouvée; si le point d'embranchement sur la route de Toul était reconnu, et si la distance XVI de la table Théodosienne s'appliquait bien avec ce point d'embranchement, il me semble que la vérité apparaîtrait éclatante et que le lieu où les deux voies romaines se réuniraient, serait le *Noviomagus* tant contesté.

Jusqu'à ces derniers temps, cette route, insuffisamment recherchée, était à peu près perdue, et son tracé inconnu, sauf sur le territoire de Serqueux et à Lamarche où quelques vestiges se retrouvaient. Depuis Lamarche à un point quelconque de l'ancienne route de Toul, aucun indice n'était assez apparent pour la faire reconnaître, force était donc de supposer qu'elle suivait la route départementale actuelle n° 5 : on admettait même qu'elle aboutissait à Pompierre, sur cette route de Toul, et on en concluait que Pompierre était *Noviomagus*. Je vais retourner cette argumentation contre mes adversaires et en tirer une conclusion positive en faveur de Nijon.

En effet, cette route existe encore. Je l'ai retrouvée, cette année seulement, sur un parcours non interrompu de cinq kilomètres, depuis Nijon où elle rejoint la route de Toul, jusqu'aux abords du territoire de Robécourt, qu'elle paraît laisser à gauche, en se dirigeant sur Lamarche. N'ayant

---

(1) Cette station d'*Indesina* a été placée en maintes localités par MM. de Fortia d'Urban, Valckenaer, Beaulieu, Digot et Pistollet de St-Fergeux. Je me réserve de traiter cette question spéciale dans un article prochain et de démontrer que ce nom revient à Bourbonne-les-Bains.

pas poussé mes investigations plus loin, je ne puis dire s'il serait possible de la reconnaître entre Robécourt et Lamarche. On m'a assuré, cependant, que des traces en étaient apparentes sur le territoire de Rocourt.

Voici le tracé qu'elle suivait tel que je l'ai reconnu (1). A la hauteur de Vrécourt, près et à l'ouest de la route départementale n° 5, cette ancienne voie existe encore comme chemin rural; elle longe le *Bois banal* et forme la limite des départements de la Haute-Marne et des Vosges. En maints endroits de ce chemin, on retrouve l'ancien pavé et la chaussée en remblai sur les champs voisins. En arrivant dans la tranchée qui sépare le bois *Banal* du bois de Nijon, cette route coupe à angle droit le chemin actuel de Nijon à Vrécourt et entre dans un champ cultivé qu'elle laisse couvert de pierres d'hérisson et de castille, manquant totalement dans les sillons contigus. Elle pénétrait alors à la pointe des bois de Nijon, appelé le *Haut-Fays* (2), et traversait ce bois de part en part, en se rapprochant de la lisière du côté de Soulaucourt. Dans ce bois, elle est reconnaissable presque partout à sa direction toujours droite, a sa forme bombée. Le pavé se sent à environ un pied de profondeur. Dans des fossés nouvellement ouverts par l'administration forestière, on voyait, au printemps dernier, l'empierrement de la chaussée, divisé en plusieurs couches. A sa sortie du *Haut-Fays*, elle traversait une petite prairie où son passage n'est plus visible ; mais, de l'autre côté, elle se retrouve dans les champs cultivés ; les pierres qui recouvrent

---

(1) Cette reconnaissance était facile, car, depuis la route de Toul jusqu'au delà de Vrécourt, la contrée que j'explorais est entièrement dépourvue de pierres. La présence de pierres d'hérisson provenant de la montagne voisine et mêlées à une grande quantité de petits cailloux, cassés uniformément et éparpillés sur une largeur d'une dizaine de mètres, devait paraître singulière et appelait nécessairement l'examen.

(2) On a remarqué que les lieux appelés *Fays* étaient presque toujours sur des voies romaines : c'est une observation encore exacte dans la circonstance présente. Pourquoi cette coïncidence inexpliquée jusqu'alors?

le sol et qui n'existent que sur son parcours, jalonnent suffisamment sa direction. Elle aboutissait enfin par un chemin de saison encore existant, sur la route de Langres à Toul, dans la contrée de Nijon, appelé *Ferrières*, à peu de distance de Vaudrecourt.

Cette ligne, que j'ai retrouvée pas à pas, est infailliblement la route que Peutinger signale entre *Noviomagus* et *Indesina* (1), et j'en conclus que Nijon étant le point d'embranchement de cette route avec la grande voie de Toul est la station romaine de *Noviomagus*.

En mesurant les distances, on trouve, de Bourbonne à Lamarche, 16,000 mètres, et, de Lamarche à Nijon, 19,800 mètres. Total, 35,800 mètres, c'est-à-dire 16 lieues gauloises, comme l'indique la table Théodosienne (2).

---

(1) C'est aussi la route que MM. Coudriet et Châtelet (Histoire de la seigneurie de Jonvelle, page 23, signalent de *Mandeure à Noviomagus*, passant par Conflans, Corre, Jonvelle, Châtillon, Isches, Lamarche et Rocourt. A Lamarche, cette voie secondaire s'embranchait sur la route d'*Indesina* et rejoignait ensuite à *Noviomagus* la grande voie consulaire de Langres à Toul.

(2) Je ne crois pas, avec le tracé que je viens de signaler, qu'on puisse supposer qu'une bifurcation de cette route allait passer le Mouzon au pont *Saint-Part*, pour rejoindre la route de Langres à Toul, entre Vaudrecourt et Sommerécourt, et de là aller à Pompierre. — L'existence de ces deux embranchements, placés côte à côte, serait invraisemblable ; jamais aucun vestige de voie romaine n'a été découvert en deçà ni au delà de ce pont, ni même dans cette direction. Ce pont est, à la vérité, d'un âge respectable, mais il porte un nom qui ne lui donne pas une origine remontant aux Romains : tout au plus daterait-il de l'époque de la constitution de nos communes? On sait qu'il est ainsi appelé, parce que les cinq communes les plus rapprochées, qui s'étaient probablement cotisées pour le construire, étaient chargées de l'entretenir et devaient dans ce but une quote-part de contribution. Depuis longtemps, ces *cinq parts* d'impôt ne servent plus à cet usage : aussi cet utile monument, que les démolisseurs de La Mothe avaient respecté, va-t-il bientôt crouler de vétusté?

Le nom et l'étymologie que je signale sont généralement admis dans la vallée du Mouzon. Cependant quelques érudits appellent ce pont *le*

D'après quelques indices jusqu'à ce jour peu étudiés et trop vagues pour asseoir une opinion, je suis porté à croire qu'une autre voie romaine aboutissait encore à Nijon, à gauche de la route de Langres à Toul. Traversant le village actuel, elle aurait pris sa direction, soit du côté de la Meuse, en franchissant le coteau, soit plutôt du côté de Bourmont. Le nom de *Grande voie*, que porte encore un des chemins de Nijon, et des restes de chaussée pavée, retrouvés çà et là, donneraient quelque apparence de raison à cette supposition. Des fouilles et des recherches ultérieures sont nécessaires pour arriver à une constatation certaine.

Dans ce bois du *Haut-Fays*, à droite et à gauche de la voie romaine dont je viens de parler, se trouvent plusieurs *mares* ou *marchats*, dont un seulement est à peu près desséché. Ces mares, dit-on, accompagnent ordinairement les voies romaines de notre pays, et, d'après la tradition populaire, elles auraient été creusées pour abreuver les chevaux des Romains. — La rencontre continuelle de ces mares, près des voies romaines, a fait croire à des savants qu'elles avaient été creusées postérieurement à l'établissement de ces routes et

---

Pont-Saint-Pair, et à l'appui de leur opinion citent les deux passages suivants extraits de l'histoire de Saint-Mihiel, par Dom de l'Isle :

« Par un acte du lundi après l'Ascension 1220, Hugues de Bémont, » chevalier, vendit au Prieur d'Haréville. ... le tiers des dixmes de Pom- » pierre, Sartes, Semerécourt et *Sempaire*.

» Hugues de Bolmont ou Bémont donna à perpétuité au mois de may » 1222, au prieuré d'Haréville. .., le tiers des grosses et menues dixmes » de Pompierre, Sartes, Semerécourt et *Sempaire* : le Prieur lui donna » en reconnaissance 24 livres de bien de son prieuré. Le prieur avait » déjà acheté le tiers de ces mêmes dixmes et l'évêque de Toul approuva » cette donation. »

Quel est ce lieu appelé *Sempaire?* Je l'ignore et je ne sache pas qu'il y ait jamais eu à Vaudrecourt ou à Outremécourt un lieu dit, un petit hameau, ou même un bâtiment quelconque qui ait porté ce nom et l'aurait transmis au pont voisin?

qu'elles devaient être considérées comme des restes d'habitations des peuplades germaines. Les fouilles et les observations faites justifient assez cette manière de voir. Une de ces mares est appelée *Jehan Loïs.*

Au milieu de ce même bois et contiguë à la voie romaine, existe une éminence de terre, faite de main d'homme, qu'on appelle *La Motote*. Ce nom indique que sa ressemblance était frappante avec la montagne où fut La Mothe. Cette butte, de 30 à 40 mètres de diamètre, est affaissée au midi, et au nord est plus élevée que le sol environnant d'environ 3 mètres : elle paraît être à peu près circulaire. Les habitants prétendent que c'est une redoute du temps de La Mothe. Cette opinion est certainement erronée, car nous sommes trop peu éloignés de cette époque pour que le souvenir d'une telle construction soit tout à fait perdu. A quoi, du reste, aurait pu servir aux assiégeants ce petit monticule de terre, établi assez loin de la ville assiégée, et à près d'un kilomètre sur la rive gauche du Mouzon? Je pense que c'est un établissement retranché des Romains, ou plutôt un *tumulus*, presque toujours placé à proximité des voies romaines.

Un peu plus loin, entre Nijon et le Mouzon, M. le colonel Habert fit niveler, vers 1830, deux petits tertres, qui se trouvaient dans la prairie, au bas de la contrée de *Ferrières*. On y trouva des débris d'armes et divers ustensiles de ménage. Les recherches, m'a-t-on dit, n'ont été que superficielles et n'avaient pour but que de supprimer ces proéminences et d'en ramener le sol au niveau de la prairie voisine. Ces deux éminences étaient encore, à mon avis, des *Tumuli*.

En dernier lieu, le nom que porte actuellement Nijon, est une grande présomption en faveur de l'opinion que je soutiens. Dans des chartes du moyen-âge, ce village est appelé *Nivio*. N'est-ce pas un dérivé complet du nom Romain, et, de même que *Noviomagus* a fait Noyon ne

peut-on pas dire que *Noviomagus*, *Niviomagus*, *Novimagus*, *Neomagus* ou *Nomagus* est devenu *Nivio*, puis Nijon (1)?

La tradition est aussi bien constante dans le pays, qu'une ville romaine y a existé. Cette tradition vaut bien quelque chose, quand elle est générale, qu'elle remonte à une date inconnue, et qu'elle n'a été suggérée ni dirigée par un homme ou une dissertation plus ou moins habile. Personne, aujourd'hui, ne sait à Nijon que des découvertes d'antiquités importantes ont été faites, sur son territoire, pendant l'existence de la génération précédente, et cette ancienne ville romaine est encore dans tous les souvenirs, malgré les changements et les bouleversements de plus de quinze siècles.

VI.

Je me résume et je conclus :

1° Que *Noviomagus* n'était pas au lieu où est Neufchâteau;

2° Que Pompierre n'ayant pour lui qu'une coïncidence imparfaite des distances réelles avec les distances de la table, sans autre preuve à l'appui, ne peut sérieusement revendiquer cette dénomination;

3° Que Nijon, avec ses routes, les médailles, les débris d'architecture qui y ont été rencontrés, avec les traces de l'occupation romaine qu'il offre encore, avec l'analogie du nom, avec une tradition constante, est seul en droit de prétendre à ce titre;

4° Enfin, que Nijon, où a été retrouvé le *Triens* qui

---

(1) Dans son ouvrage publié en 1840 et intitulé : Archéologie de la Lorraine, M. Beaulieu dit (Tome 1er, page 159) : Les villes principales du pays des Leuks étaient *Tullum*, Toul; *Nasium*, Naix; *Scarpona*, Scarpone; *Solimariaca*, Soulosse; *Nomagus*, qui est *peut-être* Neufchâteau, et *Fincs*, Fains, près de Bar-le-Duc.

porte son nom, où vient aboutir la route romaine d'*Indesina* à *Noviomagus*, avec concordance complète de la distance réelle et de la distance marquée par Peutinger, est indubitablement *Noviomagus*.

Quod erat demonstrandum, dirions-nous, suivant l'usage de l'école, si le sentiment de notre insuffisance et la nécessité de laisser le protocole ouvert, ne nous inclinaient à appeler sur ce point l'attention des archéologues. La question est obscure, les éléments de solution sont controversés ou peu connus, les indications qu'ils nous fournissent prêtent à des recherches ultérieures. Nous souhaitons, comme nous aimons à l'espérer, qu'un maître de la science, s'érigeant en juge du camp, concilie toutes les données et ramène toutes les opinions à un même sentiment.

NOVIOMAGUS

DES

TABLES DE PEUTINGER,

PAR M. J. MOUTON.

Neufchâteau (Vosges) peut-il être bâti sur les ruines d'une villa, voire même d'une bourgade antique, sans être pour cela l'ancienne Noviomagus des tables de Peutinger? Telle est *la question* que nous nous proposons de résoudre.

Nous croyons qu'il est possible d'établir, d'une manière quasi péremptoire, que sur l'emplacement ou sur le territoire très-restreint de la ville, gaulois, romains et mérovingiens ont laissé des souvenirs ou des traces de leur passage. Mais il ne semble pas que l'auteur des tables de Peutinger, en citant Noviomagus, ait voulu indiquer la villa qui a pu être édifiée sur l'emplacement présentement occupé par une partie quelconque de la ville de Neufchâteau.

Lorsqu'on veut étudier la valeur d'un travail, il est nécessaire de se pénétrer de la pensée de l'auteur, pour s'en servir comme du seul flambeau capable d'éclairer les recherches qui se rattachent à ce travail. Il en est de même quand on veut reconnaître si une particularité quelconque dudit travail est le résultat du hasard ou d'une volonté réfléchie de son auteur.

Or, sans les tables retrouvées par Peutinger, on ignorerait jusqu'au nom de Noviomagus. Il est donc naturel d'interroger ces tables, il est même indispensable de les faire parler si l'on

désire retrouver, à l'aide des renseignements qu'elles comportent, l'emplacement de la villa, station ou cité dont elles rappellent le nom.

En premier lieu, d'après ces tables, Noviomagus était situé sur la voie romaine allant de Langres à Toul.

Depuis *Andemantunno* (Langres) jusqu'à *Mose*, cette table indique une distance de XI lieues gauloises. Mais il n'y a pas de difficulté pour *Mose* ou *Mosa* que tout le monde s'accorde à reconnaître dans Meuvy. Nous pourrons donc ne considérer que la portion de voie romaine qui s'étendait de Meuvy à Toul, et promener le long de cette voie des regards scrutateurs, pour découvrir entre les deux points fixes qui viennent d'être cités l'emplacement de la bourgade antique qui fait l'objet de nos recherches.

Pour faciliter la discussion, nous avons, sur l'extrait de tables ci-contre, représenté par les lettres A, B, C, D et G, les différents accidents de la ligne itinéraire depuis *Mose* jusqu'à *Tullio*.

Le point A serait l'emplacement de Mose (Meuvy).
— B id. de Noviomagus.
— C id. d'une station innommée.
— D serait l'origine d'une voie secondaire conduisant de la station innommée C à la cité F également innommée.

Enfin le point G serait l'emplacement de Toul.

Point de difficulté pour reconnaître l'emplacement d'une station romaine aux points A, B et G.

Mais, objectera-t-on, la brisure qui se remarque au point C de la ligne itinéraire n'est-elle pas dûe à un accident, à une fantaisie du copiste?

Il nous sera permis de faire remarquer que si l'auteur de la carte a eu la même fantaisie pour les centaines de stations qui sont représentées sur les tables, c'est qu'assurément cette fantaisie était l'expression d'une volonté dont l'intention finale était d'indiquer d'une manière précise, sur la ligne itinéraire, l'emplacement de chacune des stations des chemins considérés.

Alors, pourra demander le lecteur, quel est donc le nom de cette station C innommée?

Il est d'habitude, lorsqu'on possède un ouvrage incomplet, d'avoir recours aux auteurs qui ont traité les mêmes questions, pour compléter l'un par l'autre ce que chacun peut avoir d'inachevé.

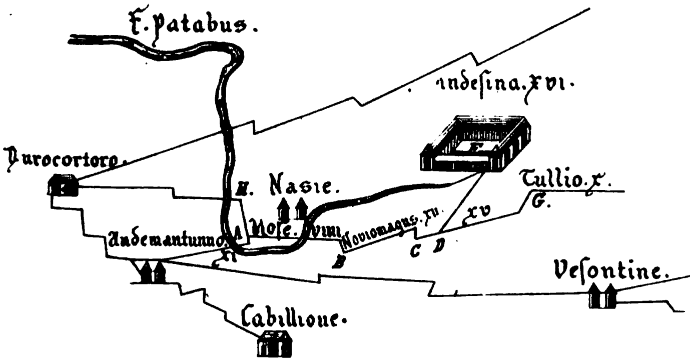
N'avons-nous pas, dans le cas particulier, l'itinéraire d'Antonin, l'aîné d'au moins deux siècles des tables de Peutinger, qui pourra certainement, puisqu'il analyse les distances de la voie de Langres à Toul, nous être d'un grand secours pour la solution du problème qui nous occupe?

Nous remarquons, en premier lieu, que de Toul à la station innommée C, Peutinger indique une distance de XV lieues gauloises.

Mais également Antonin indique de son côté une distance de XV lieues gauloises entre Toul et Solimariaca.

Serait-ce un hasard?

Extraits des tables de Peutinger



Lith. de Bildon à Epinal

Si l'on fait observer que Solimariaca, de même que la station innommée C, est située sur le tronçon considéré entre Meuvy et Toul ;

Que de Meuvy à Solimariaca (Soulosse), Antonin compte XVI lieues gauloises ;

Que Peutinger compte également VIIII + VII XVI lieues gauloises, de Meuvy à la station innommée C ;

Que Peutinger, de même qu'Antonin, donne pour le tronçon de Meuvy à Toul une même longueur totale de 16 + 15 = 31 lieues gauloises ;

Que sous Théodose les milliaires d'Antonin n'avaient pas été détruits ;

Il faut bien convenir que la réunion de ces circonstances n'est pas due à une succession de hasards, et qu'enfin la station innommée indiquée par Peutinger à 15 lieues en deçà de Toul, ne peut être autre chose que la Solimariaca d'Antonin, également située en deçà de Toul à une même distance de 15 lieues gauloises de cette ville.

Maintenant le champ de la discussion se restreint et, si nous voulons rechercher Noviomagus, nous n'aurons plus à considérer que le tronçon de voie romaine qui s'étend de Mosa (Meuvy) à Solimariaca (Soulosse), sur un développement de XVI lieues gauloises, ou de 39 kilomètres et demi d'après la carte d'état-major, ce qui établirait à 2,470 mètres la longueur de la lieue gauloise, au lieu de 2,222m,22 d'après la longueur admise par les cartes géographiques.

Si les personnes qui désirent voir dans la ville F la ville de Grand, supposition admissible contre laquelle nous n'avons rien à opposer, si ces personnes nous demandaient de définir la longueur du tronçon de voie romaine DF, dans l'intention de soulever une difficulté contre notre manière de supputer les distances qui séparent Toul de Meuvy, il serait facile de prier l'observateur de remarquer que la longueur de cette voie DF, qui rappelle le souvenir de la voie antique qui de Soulosse allait à Grand par la forêt de Mureau, n'est pas cotée, non plus d'ailleurs que

la longueur de la voie transversale AH qui, sur les tables de Peutinger, semble rappeler le souvenir de la voie romaine de Langres à Nasium (Naix) par Andelot.

Revenons à Noviomagus. D'après les tables de Peutinger, cette cité serait située à 9 lieues de Meuvy et à 7 de Soulosse, c'est-à-dire à 22,200 mètres de la première et à 17,300 mètres de la seconde des localités qui viennent d'être nommées.

Quelque peu approximatif que soit le degré de précision que l'on attribue aux chiffres itinéraires de la voirie ancienne, Neufchâteau, qui est à peine situé à 6,500 mètres de Soulosse, si l'on parcourt la voie romaine, ne peut évidemment invoquer l'autorité des tables de Peutinger pour revendiquer à son profit l'honneur d'être le Noviomagus de ces tables.

La raison mathématique plaiderait en faveur de Pompierre.

Mais Pompierre qui paraît être bâti sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine, laquelle, sous la domination franque, au 6e siècle, aurait, d'après Grégoire de Tours, porté le nom de *Pons-Petreus* qui n'est évidemment que la continuation d'une appellation romaine; Pompierre, disons-nous, d'après l'étymologie de son nom, pas plus que Neufchâteau, ne peut être le Noviomagus de Peutinger.

Ni la raison historique, ni la raison étymologique, qui sont les deux seules raisons qu'au point de vue archéologique on puisse sérieusement invoquer, ne plaident en faveur de la cité néocastrienne; ces raisons nous poussent au contraire vers Meuvy, et bien au delà de Neufchâteau, lorsque nous poursuivons l'intention de découvrir l'emplacement de Noviomagus.

Les personnes qui ont étudié les itinéraires que nous ont légués les romains, savent que les indications données par leurs tables ne sont pas d'une exactitude aussi rigoureuse que celles des indicateurs de la voirie moderne. Il n'entre pas dans nos intentions de rechercher les causes de ce manque de précision. Nous nous bornons à constater un fait qui est tel qu'après avoir jalonné la direction des voies romaines, on ne peut, même en dehors des erreurs matérielles,

espérer de toujours retrouver d'une manière précise l'emplacement des stations anciennes par la mesure itinéraire qui sépare une station de position inconnue d'une station parfaitement déterminée.

Dans un cas analogue à celui de Noviomagus, il est indispensable de rechercher si, sur la voie romaine et dans les environs du point qui correspond mathématiquement à la distance itinéraire de la station recherchée, il existe une bourgade dont l'étymologie du nom rappelle celui de cette station ; et si en outre sur l'emplacement, sur le territoire ou proche de cette bourgade, il existe des ruines qui se rapportent à l'époque de la domination romaine.

Nijon répondrait parfaitement à toutes ces conditions.

Cette bourgade est située sur la voie romaine à 15 kilomètres de Meuvy et à 24 kilomètres et demi de Soulosse.

Sous le rapport étymologique, si l'on remarque que dans le département de l'Oise, Noviomagus est devenu Noyon, que dans le département de la Drôme un autre Noviomagus est devenu Nyons, on sera assez disposé à croire que la corruption de langage qui, de Noviomagus a pu faire Noyon et Nyons, ait pu également du même mot faire Nijon dans la Haute-Marne. On ne trouvera, croyons-nous, aucune personne sérieusement disposée à soutenir que Noyons, Nyons et Nijon ne sont pas trois mots tirant leur origine d'un radical unique, c'est-à-dire de Noviomagus.

De plus, en se rapprochant de Pompierre, on a trouvé sur le territoire, au nord de Nijon, des restes de constructions romaines, des monnaies et débris de la même époque en quantité assez considérable. On a également trouvé plusieurs tombeaux sur les bords de la voie romaine.

On peut conclure avec certitude du rapprochement de toutes ces déductions, que Nijon occupe l'emplacement d'une bourgade ou tout au moins d'une villa gallo-romaine. En outre, comme l'étude étymologique du mot Nijon nous fait sentir au doigt le radical Noviomagus, on peut, après avoir débouté Neufchâteau de toute prétention rivale, proposer de

fixer à Nijon le Noviomagus des tables de Peutinger, jusqu'à ce que des arguments sérieux et contraires aient pu détruire l'autorité des preuves qui précèdent.

Neufchâteau, le 10 avril 1869.

J. MOUTON.

LE DÉLUGE

DE

LA SAINT-CRÉPIN.

LE RÉSEAU

DE

NAVIGATION DE LA LORRAINE.

UNE GRANDE MANIFESTATION

administrative,

PAR M. MAUD'HEUX père,

Président de la Société.

I.

Les villes traversées par le cours d'un fleuve ou d'une rivière, ou construites sur leurs rives, ont fréquemment à souffrir du débordement de leurs eaux, et subissent même quelquefois de véritables désastres. Telle a été, dans tous les temps, la condition de la ville d'Épinal, traversée par le cours principal de la Moselle qui la divise en deux parties, la Grande et la Petite-Ville, celle-ci séparée aussi des faubourgs de la rive gauche par un canal dérivé en amont.

La Moselle et ses principaux affluents ont leurs sources à la grande chaîne des Vosges, à 60 ou 70 kilomètres au-dessus d'Épinal, et parcourent trois vallées principales : celle de la Vologne, celle de la Moselotte et celle de la Moselle

proprement dite. Toutes les eaux de ces vallées dont la pente est rapide, réunies au-dessus d'Épinal, franchissent pour y arriver, et sur une longueur de plus de 5 kilomètres, un défilé étroit qui, par son resserrement, accroît encore leur vitesse. Lorsqu'elles en débouchent, elles se heurtent contre le coteau de la rive droite, où un mur élevé protége la chaussée du chemin d'Épinal à Archettes, et rencontrent à l'autre rive un sol plus bas, mais qui s'élève progressivement, de telle sorte qu'elles entrent avec toute leur vitesse première dans les issues qui leur sont ouvertes à travers la ville. — La surface occupée par les trois vallées a une largeur de 50 à 60 kilomètres sur 60 à 70 de longueur.

La grande chaîne des Vosges ne s'élève pas jusqu'à la hauteur des neiges éternelles, mais, dès le mois d'octobre, les pluies froides y tombent en neiges, et, si le retour de la chaleur ne les fait pas fondre, celles de l'hiver s'accumulent sur leurs couches et leur épaisseur atteint une proportion considérable. Lorsque le retour du printemps amène une température subitement élevée, le dégel se produit tout à la fois, et sur le sommet des montagnes et dans les vallées, et un débordement considérable survient. — En général, les eaux du bassin supérieur ne sont pas exposées à la gelée, tant à raison de la rapidité de leur cours que du grand nombre de sources qui émergent à proximité de leurs lits et dans ces lits mêmes : mais lorsque l'hiver a été d'une rigueur exceptionnelle, il se forme des glaces dans les étendues où les eaux coulent moins rapidement; le débordement les entraîne, et même avec une moindre hauteur des eaux, il peut produire de grands dommages.

La fonte des neiges n'est pas la seule cause de ces graves accidents. La constitution géologique de la chaîne des Vosges, le peu de profondeur des sols d'alluvion qui remplissent les vallées, amènent ce résultat que l'infiltration dans le sol cesse bientôt d'absorber les eaux des pluies et que, si celles-ci se prolongent avec une certaine intensité, elles ne peuvent plus s'écouler qu'à la surface. Cet état particulier du

bassin amène, à toutes les saisons de l'année, des crues plus ou moins fortes, mais qui, en été et surtout aux mois de juillet et d'octobre, atteignent et surpassent même, en hauteur, les débordements produits par la fonte de neiges. Telle a été, dans ce siècle, l'inondation du 24 octobre 1824; telles avaient été, dans le siècle précédent, celles des 6 juillet 1734 et 26 juillet 1770, et surtout celle du 25 octobre 1778, que la population terrifiée a baptisée du nom *de Déluge de la Saint-Crépin*, parce que l'église devait célébrer sa fête le même jour.

La partie d'Épinal, appelée la Grande-Ville, a subi aussi à plusieurs reprises des inondations qui l'ont atteinte seule. Dans le cours d'étés orageux, des trombes d'eau tombées sur les hauteurs d'où descendent de chaque côté de l'ancien château de la ville les ruisseaux d'Ambrail et de Saint-Michel, y ont plusieurs fois précipité une telle masse d'eaux que, leurs lits ne pouvant plus les contenir, elles se sont élevées dans les rues, ont causé de sérieux dommages et ont même failli occasionner la mort de plusieurs personnes (A).

II.

L'inondation de 1778 est le sujet principal de cette notice; mais, pour la bien comprendre dans ses détails et dans ses causes, il ne suffit pas de jeter les yeux sur le plan qui en indique les principaux ravages, il est indispensable de décrire l'état antérieur des localités. Un tableau plan peint, en 1626, par Bellot, et conservé à l'Hôtel-de-Ville, permet de donner à cette description une complète exactitude.

En amont de la ville, au bas de la jetée qui protégeait le chemin d'Archettes, à peu près à la hauteur du canton de Grennevaux (1), existait une usine prenant ses eaux dans la Moselle, et les conduisant par son canal de fuite, en

(1) Il est désigné sous le nom de Grenwo dans les titres du XII[e] siècle.

longeant les jardins de la Grande-Voie, jusqu'à l'extrémité amont de la promenade du Cours, où il faisait mouvoir un gaucheux ou moulin à foulon (1) pour les draps dont la fabrication avait une certaine importance à Épinal. Le Cours ne formait encore qu'une prairie plantée d'arbres (2). Plus bas, un pont en bois unissait la Grande et la Petite-Ville en amont de leurs enceintes respectives. L'enceinte de la Grande-Ville partait du pied de l'ancien château, un peu au-dessus de la fontaine Saint-Goëry, et venait en ligne droite rencontrer le canal des moulins; elle en remontait le bord, et plus haut celui de la Moselle, d'où elle revenait en ligne droite se rattacher au pied du château, près de l'entrée du faubourg d'Ambrail. Au nord le ruisseau de Saint-Michel, au midi celui d'Ambrail, à l'ouest la rivière et le canal des moulins lui servaient de fossés. Le château la fermait à l'est.

Il n'existait alors qu'un petit nombre de constructions en dehors de cette enceinte, excepté dans les faubourgs de Saint-Michel et d'Ambrail, où la population s'était accrue à la faveur d'une longue paix due à la sagesse des ducs Charles III et Henry II.

Entre la Grande-Ville et la Petite qui communiquaient par le pont du Cours en amont et par le grand pont, en aval, existait une vanne triangulaire ayant son angle à l'amont, et alimentant deux canaux faisant tourner, celui de droite, le moulin de la Grande-Ville situé dans son enceinte près de l'ancien bâtiment des pompes, celui de gauche, un autre moulin situé dans l'enceinte de la Petite-Ville, à l'emplacement du bâtiment qui sert encore aujourd'hui à la fabrication du pain de la garnison.

---

(1) Ce terrain était nommé : *Derrière-la-Gauche*, et a conservé cette dénomination jusqu'au siècle actuel. On le désigne aujourd'hui sous le nom de *Champ-de-Mars*, ou *Champ de manœuvres*, parce que la garnison s'en sert pour ses exercices de détail.

(2) Cette prairie était appelée le *Pourri*, probablement parce qu'on y transportait les décombres et repoux des constructions. On lui a donné ensuite le nom de *Cours*.

A la pointe amont de la Petite-Ville existait l'ouvrage appelé l'Écusson, construit tantôt en bois et tantôt en pierre, jetant une partie des eaux de la Moselle dans le canal du faubourg. Entre cet ouvrage et l'enceinte de la Petite-Ville, s'élevait l'ancien hôpital qui venait d'être construit. L'enceinte partait de la Moselle, et se dirigeait par une ligne courbe jusqu'au pont du Boudioux, appelé alors le petit pont; de là par une autre ligne courbe, elle venait toucher à la Moselle à quelques toises (1) en amont du principal bâtiment des casernes (2), et remontait la rive gauche, jusqu'à son point de départ près de la porte Aubert

Le canal du faubourg longeait la route de Nancy protégée par un mur d'appui. De l'autre côté de la route, s'étendait une ligne de maisons adossées au coteau et dominées par le couvent des Capucins. construit depuis peu et devenu, depuis 1811, l'hôpital actuel. A la hauteur de la maison Régnier, s'élevaient les bâtiments d'un moulin appartenant à la ville et mis en mouvement par les eaux du canal. A partir de ce moulin et de la partie nord de l'enceinte de la Petite-Ville, s'étendait entre la route de Nancy et la Moselle, jusques et y compris l'emplacement des moulins actuels, une vaste grève servait au blanchiment des toiles, objet d'un commerce important. On la nommait le Gravois des toiles. Elle était traversée par le canal de fuite des moulins de la petite ville, par l'écoulement des eaux du déversoir placé en tête du moulin du faubourg, et par son canal de fuite qui allait en droite ligne se jeter dans la Moselle, au point où existe aujourd'hui l'abattoir public.

Cette disposition des localités assurait de larges issues à l'écoulement des eaux. Le Champ de manœuvre et le Cours

(1) J'ai cru devoir conserver les indications en anciennes mesures employées dans les documents de l'époque.

(2) Les casernes ont été construites vers 1745 aux frais de la ville : avant leur construction, la garnison était logée chez les bourgeois et cet état de choses était devenu intolérable.

offraient un espace assez étendu à leur épanchement en amont : entre les deux ponts du lit principal, les murs des deux enceintes étaient séparés par une largeur suffisante, qui allait en augmentant progressivement au-dessous du pont d'aval. Les canaux des moulins situés dans l'intérieur des deux villes constituaient deux issues supplémentaires.

Sur le canal du faubourg, depuis le pont de Laxatte (1), situé près de l'hôpital, jusqu'au pont du Boudioux, un pâquis s'étendait entre le mur d'enceinte et ce cours d'eau. Il en était de même en aval de ce dernier pont, mais l'espace libre s'y élargissait de plus en plus jusqu'au Gravois des toiles, sur lequel les eaux pouvaient s'étendre sans danger pour les parties habitées. Il en résultait que, les inondations pouvant couvrir une plus vaste surface en amont, les eaux perdaient une partie de leur vitesse, et que, la même cause se produisant plus complétement en aval, abaissait forcément leur niveau. Aussi quoique, dans des temps antérieurs, de grands débordements de la Moselle fussent survenus fréquemment, les eaux avaient bien pu dégrader quelques ouvrages établis sur leur cours ou sur leurs rives, et emporter les ponts en bois construits d'ailleurs avec peu de solidité : mais les documents conservés aux archives municipales n'en signalent que deux qui ayent été accompagnés de circonstances spécialement remarquables. L'un, par le reflux des eaux, avait inondé pendant trois jours les rues de la Petite-Ville dont les habitants n'avaient pu communiquer qu'à l'aide de barques et d'autres moyens analogues. L'autre avait fait tomber d'une seule pièce, près de l'embouchure du ruisseau d'Ambrail, une portion du rem-

---

(1) Laxatte n'est plus aujourd'hui qu'une section de commune, mais cette localité avait en 1626 une importance que les guerres du XVII[e] siècle lui ont enlevée. Dans le patois du pays l'x est remplacé par ch : ce qui fait qu'on nomme encore aujourd'hui, ce pont : pont de la Chatte

part et une tour (1) dont la masse fortement adhérente se voit encore sous les eaux qui, à l'entour de cet obstacle, se sont creusé un lit profond, sans parvenir à diviser et à disperser ses débris.

III.

En 1778, l'état des localités avait subi de grands changements, comme le prouve le plan joint à cette notice. La Grande-Voie comptait déjà un certain nombre de maisons : les jardins situés entre cette voie et le Champ de manœuvre étaient fermés de murs : l'usine de Grennevaux, son canal et le moulin à foulon avaient disparu. Le Champs-de-Mars était encore ouvert au libre accès des eaux, mais la promenade du Cours était entièrement entourée de murs. La corporation des Jésuites, en s'établissant à Épinal, avait acquis des jardins et avait obtenu de les avancer en lit de rivière, un peu en aval de l'embouchure du ruisseau d'Ambrail (2). Les fortifications de la ville avaient été ruinées en 1675, et les voisins avaient construit des bâtiments sur leurs fondations. Vers 1740, les fermiers du domaine avaient revendiqué ces terrains, et après le gain du procès, ils avaient étendu et consolidé ces anticipations en les cédant à cens. Le lit principal avait donc perdu une partie notable de sa largeur, et les eaux, au lieu de se heurter contre les fortes constructions des murs d'enceinte, portaient leur effort contre des bâtiments peu solides et incapables de soutenir leur choc. Sur la partie aval du canal des moulins de la Grande-Ville, M. Pierre Guilgot avait construit une huilerie, et un sieur Houot une autre usine.

---

(1) Cette tour était à mon avis la Tour de la Monnaie, ainsi nommée parce que c'était là qu'existait l'atelier monétaire des évêques de Metz.

(2) En 1787, à la suite d'une nouvelle crue de la Moselle, cette avancée fut supprimée afin de rendre au cours principal une largeur de 26 toises qui, à ce point, était réduite à 21.

Du côté du canal du faubourg, les changements étaient bien plus grands encore. Entre le pont de Laxatte et le pont du Boudieux, des maisons adossées au canal avait complété la rue de l'Hospice. En 1723, le duc Léopold avait permis de percer l'enceinte à l'extrémité de la rue Léopold-Bourg, et de prolonger cette rue jusqu'au canal, et vis-à-vis cette percée un pont avait été construit avec une forte pile en pierre au milieu (1), la rue des Petites-Boucheries, la rue de Grève, la place de Grève, avaient été construites au moyen d'ascensements concédés à des habitants nouveaux. Tous ces quartiers neufs avaient reçu le nom de Léopold-Bourg. Il avait été donné encore à la rue qui, dans l'ancienne enceinte, aboutissait à la percée. Les casernes avaient aussi été construites, vers 1745, sur une partie de ces terrains. Les juifs avaient établi une synagogue au delà de la place de Grève, et un quatrième pont élevé sur le canal, à l'extrémité des lignes de maisons qui avaient été bâties sur les deux rives du canal au-dessous du pont des Quatre-Nations, avait reçu le nom de pont des Juifs. Le pâquis qui longeait le canal et l'enceinte de la Petite-Ville, et la majeure partie du gravois des toiles avaient disparu par la création de ces quartiers : le canal du faubourg n'offrait plus qu'une largeur d'écoulement insuffisante, et restait à sec pendant la plus grande partie de l'année. Le moulin qu'il faisait mouvoir était supprimé et ses anciens bâtiments avaient formé quatre petites maisons à la rive gauche. Au-dessous des moulins de la Petite-Ville, cinq usines avaient été établies par la famille Perrier, trois sur le canal, deux sur une dérivation qui longeait à l'aval le bâtiment des casernes servant de manége (2).

(1) Ce pont reçut le nom de pont des Quatre-Nations, parce que la route à laquelle il aboutissait offrait à la ville un accès vers Nancy et les autres parties de la Lorraine, vers la Champagne par Mirecourt et Neufchâteau, vers la Bourgogne par la vieille route de Bains, et vers l'Alsace par Remiremont.

(2) Ces cinq usines se composaient d'une huilerie à deux presses, d'un pilon d'écorces, d'un foulon, d'un moulin à émaux et d'une scierie.

Ainsi des deux côtés de la Petite-Ville, les lits d'écoulement des eaux avaient été considérablement réduits.

Aussi, de jour en jour, à mesure que ces créations avançaient, les inondations devenaient-elles de plus en plus dangereuses et dommageables. En 1734, en 1740, en 1770, des craintes sérieuses s'élevèrent. On ferma naturellement les yeux sur les causes véritables du danger et sur le seul remède à y apporter : on ne pouvait songer à détruire ce qui venait d'être élevé à si grands frais. On accusa les vannes d'être la cause de ces malheurs (1). A cette époque, un cône tronqué avait remplacé leur pointe d'angle.

IV.

Telle était la nouvelle disposition des localités quand survint l'inondation du 25 octobre 1778, la plus considérable et la plus terrible dont les populations riveraines et les documents des archives municipales aient conservé le souvenir. Ses ravages ne se bornèrent pas à la ville d'Épinal, mais s'étendirent sur tout le cours inférieur de la Moselle jusqu'à son embouchure dans le Rhin. J'ai eu plus d'une occasion d'en rencontrer la preuve, mais je limiterai mon récit à ce qui concerne notre ville.

---

(1) Après l'inondation de 1776, l'ingénieur Dekller-Delisle, appelé à Epinal, avait proposé de transférer les moulins vis-à-vis le Saulcy, à la Folie Bégé, où le sieur Piconet avait une huilerie alimentée par une vanne en Moselle de 16 pouces de hauteur, ou au-dessus du pont de Laxatte avec trois tournants sur chaque rive, alimentés par le moyen d'écluses en tête du canal, divisant les eaux en deux chenaux, un pour chaque rive, et un canal au milieu pour l'écoulement des eaux et le passage des flottes. Par un troisième projet, il proposait de rétablir les vannes en pointe et de les abaisser de 15 pouces. Le premier projet exigeait une dépense de 48,000 livres, le second de 46,225 livres, le troisième de 5,100 livres seulement. Le 10 septembre 1770, l'assemblée des notables écarta les deux premiers en considération de l'élévation des dépenses et adopta à l'unanimité le troisième qui ne fut pas exécuté.

Après une sécheresse assez longue à laquelle quatre jours de pluie au plus avaient succédé, les eaux de la Moselle commencèrent à monter. Le 25 octobre au matin, elles s'étendaient sur le Champ-de-Mars et sur la promenade du Cours. Vers une heure de l'après-midi, le mouvement d'élévation des eaux s'accrut avec une telle rapidité qu'elles surmontèrent les deux points du lit principal et les emportèrent en un clin d'œil. A peu près au même moment, les quatre ponts du canal du faubourg étaient aussi entraînés, même le pont du Boudiou x qui était construit en pierre, même la forte pile en pierre qui supportait le milieu du pont des Quatre-Nations. Non-seulement les eaux refluaient dans la ville par les orifices des égoûts et des ruisseaux, mais des courants d'écoulement s'y établissaient. Celui qui pénétrait dans la Petite-Ville par l'extrémité du pont des Quatre-Nations en croisait un autre qui depuis l'hôpital suivait la rue de l'Ancien Hospice et celle des Petites-Boucheries. Réunis, ils se dirigeaient par la rue de Grève après avoir creusé un trou profond à l'angle de la maison occupée aujourd'hui par M. Boyer-Durupt. C'est là que périt la seule personne dont l'inondation causa la mort.

Les habitants des maisons adossées au canal s'étaient hâtés de se réfugier dans des habitations moins exposées. Une malheureuse servante qui avait oublié sa bourse crut avoir le temps d'aller la rechercher, mais, parvenue au milieu de la rue de Grève, elle fut renversée et entraînée par le torrent. On entendit un cri : elle put dire son nom et celui de son village et disparut sous les flots. — Toutes les rues de la Petite-Ville furent couvertes d'eau à une grande hauteur, ainsi que le jardin de l'hôpital dont tout le rez-de-chaussée fut aussi inondé. — La Grande-Ville n'échappa pas à ces dévastations : la Moselle s'ouvrit un passage au bas de la chaussée du chemin d'Archettes, et un courant d'eau s'établit par la rue de la Grande Voie, couvrit la place à plus de trois pieds de hauteur, y creusa des excavations, notamment à l'entrée de la rue du Pont, et envahit de plus d'un pied le sol des rez-de-chaussée de la rue

de l'Hôtel-de-Ville. Les eaux couvrirent le Champ-de-Mars et renversèrent les murs de tous les jardins contigus. Elles s'élevaient sur la promenade du Cours à une hauteur de plus de cinq pieds. A la rive droite du pont du Cours, elles avaient creusé un trou profond et emporté un jardin ainsi qu'une vache qui y paissait. A la rive gauche, elles avaient gravement atteint les bâtiments construits sur l'enceinte et en avant, ainsi que deux maisons contigues au grand pont. De tous côtés, dans la Grande et la Petite-Ville, les eaux déposaient des sables et du limon dans les rues, dans les caves et les rez-de-chaussée des maisons. Sur le canal du faubourg, les bâtiments des anciens moulins et plusieurs maisons avaient été entraînés. Après la chute des ponts, les habitants de la Petite-Ville, emprisonnés entre deux courants d'une force irrésistible, attendaient dans une profonde anxiété la fin d'une si grande catastrophe. Quelques-uns réfugiés jusque sur les toits s'adressaient leurs adieux. Un grand nombre avaient cherché un asile dans les parties élevées des faubourgs. A la fin du jour des voitures, ayant de l'eau jusqu'aux essieux des roues, y conduisaient encore des habitants de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

La nuit vint, comme le dit un habitant contemporain, ajouter encore à l'horreur de cette situation. Si, à la Petite-Ville, les habitants tremblaient pour eux-mêmes, à l'autre rive, ils tremblaient pour leurs parents et leurs amis enfermés au milieu des eaux qui continuaient à monter, quoique avec moins de rapidité, mais dont il n'était plus possible de mesurer les progrès. De trop justes alarmes grandissaient sous l'influence de l'obscurité et de l'impossibilité de reconnaître ce qui se passait. A la Grande-Ville, toutes les familles étaient en prières. Vers minuit, la cloche du couvent des Minimes, situé à côté de la maison habitée aujourd'hui par M. l'adjoint Thuriot, se fit entendre : à la Grande-Ville on crut que c'était le signal de la destruction de la Petite. La cloche annonçait une messe qu'un des pères du couvent avait eu l'idée de célébrer. Il accomplit le saint sacrifice ayant

encore les pieds dans l'eau sur la plus haute marche de l'autel. A partir de ce moment, le niveau des eaux commença à baisser (1).

Dès le jour naissant, on chercha à reconnaître l'étendue des désastres que la nuit avait jusqu'alors dérobés à la vue. Ils étaient immenses. En amont de la ville, toutes les terres basses de la gorge dominée par le côteau du Quéquement avaient été emportées et il n'en restait que la grève. Vingt-cinq jours de terre au Champ du pin, appartenant à la famille Brunotte et à d'autres cultivateurs, avaient subi le même sort. Une partie de la jetée du chemin d'Archettes, les murs d'amont et de rive du cours, ainsi que de l'esplanade qui séparait cette promenade du pont du Cours, le pont et le petit jardin qui y touchait, avaient disparu L'autre pont du lit principal, les rives inférieures dépourvues de mur d'appui, et la maison du maître des hautes œuvres avaient eu le même sort. Les canaux des moulins étaient ensablés, et les usines endommagées. A la rive gauche, au-dessus de l'entrée du canal du faubourg, les ateliers des tanneurs et des chamoiseurs avaient été enlevés : il en était de même de la maison du sieur Henry, de celle contigüe au pont de Laxatte, des quatre petites maisons formées des bâtiments de l'ancien moulin du faubourg, des bordages de la route de Nancy, et des quatre ponts jetés sur le canal. La Petite-Ville surtout avait cruellement souffert : l'écusson, les murs du jardin de l'hôpital, n'offraient plus que des ruines ; à la rue des Petites-Boucheries, la maison du sieur Raphael entièrement dé-

(1) Les partisans de la suppression des vannes prétendent dans leurs mémoires que les eaux ne commencèrent à baisser que quand une brèche se forma dans les vannes. Mais, certainement, elle fut ouverte bien avant minuit. Les inondations de 1734 et de 1770 avaient aussi rompu les vannes sous une pression bien inférieure. Tout donne lieu de croire qu'en 1778, la brèche fut ouverte par le choc des débris du pont supérieur, c'est-à-dire, vers une heure de l'après-midi : les matières entraînées par les eaux, troublant leur limpidité ordinaire, ne permettaient pas de voir ce qui se passait sous leurs flots et surtout au fond du lit.

truite, trois autres à peu près dans le même état ; à Léopold-Bourg, celle du sieur Nicolas, estimée à 6,200 francs, entièrement renversée, ainsi que trois autres aux blanchisseries ; toutes les baraques du grand gravois enlevées ; outre les maisons entièrement détruites, plus de 50 bâtiments l'étaient en partie. Les eaux avaient aussi soulevé les pavés de l'église, Tel était le spectacle de ruine et de désolation que les eaux en se retirant laissaient à découvert. Il n'attestait que trop bien combien la Petite-Ville eût été exposée à une destruction complète, si les eaux s'étaient maintenues un jour de plus à la hauteur qu'elles avaient atteinte.

Le premier soin des officiers municipaux fut de prévenir l'intendant de la province et de constater les dommages causés par l'inondation. Faute d'autre moyen, ils appelèrent les habitants à faire inscrire la déclaration de leurs pertes en marchandises déposées dans les caves, en meubles qui n'avaient pu être sauvés, en bestiaux, instruments d'agriculture emportés par les eaux. Ces déclarations portèrent les pertes : pour les terres ravagées à. . . 3,644f

Pour les marchandises, meubles, etc., à. . . . 88,754

Et une expertise régulière évalua les pertes en bâtiments détruits ou endommagés à 128,000

Total. . . . 220,398

Il est possible, probable même que quelques déclarations furent empreintes d'une certaine exagération, mais les personnes aisées s'abstinrent de se faire inscrire pour des dommages de faible importance, soit en valeurs mobilières, soit en dégradations de maisons et autres édifices (1).

Une autre expertise évalua les réparations à la charge de la ville.

(1) Ainsi MM. Ferry et de Gellenoncourt s'abstinrent de réclamer. L'expertise ne comprit pas les dommages subis par leurs maisons de la rive gauche contigues au grand pont.

Pour la Grande-Ville à.	32,088f
Pour la Petite-Ville à	96,945
Pour chômage des moulins, loyer d'un an, à	4,800
Total.	133,833

En cas de suppression des vannes et de construction de nouveaux moulins, de la suppression de l'avancée du jardin du collége et de quatre maisons de la rue des Petites-Boucheries, cette dernière évaluation devait être augmentée de 108,966 francs.

Ainsi les pertes qu'un seul jour avait fait peser sur une ville dont la population n'excédait pas alors 7,000 âmes étaient immenses et compromettaient non-seulement les fortunes privées, mais encore et surtout la fortune municipale.

V.

Telle fut cette grande inondation dont le passé ne fournissait aucun exemple. Quelles furent les causes qui la rendirent si considérable et surtout si funeste pour la ville d'Épinal?

Cette dernière question préoccupa vivement la population, qui demandait d'être mise pour l'avenir à l'abri d'une pareille catastrophe. Un mémoire dressé, dès les premiers moments, non signé et dont nous savons seulement que l'auteur était l'un des officiers de l'Hôtel-de-Ville, décrivit, avec une remarquable exactitude, la conformation du bassin orographique de la Moselle, la quantité d'eau qui y tombait par vingt-quatre heures, les œuvres qui avaient progressivement rétréci le lit principal, ainsi que le canal du faubourg et les abords sur lesquels les eaux pouvaient s'étendre et s'écouler, et conclut en définitive qu'il était indispensable de supprimer les obstacles élevés dans le lit principal, quatre des maisons de la rue des Petites-Boucheries adossées au canal, et les grandes vannes qui alimentaient

les moulins de la Grande et de la Petite-Ville. Évidemment, ces vannes construites depuis plus de deux siècles et jusqu'alors inoffensives lui paraissaient devenues dangereuses par l'effet du rétrécissement des débouchés de la Moselle.

Une autre opinion attribuait la force extraordinaire de l'inondation à un éboulement survenu dans les environs du Tholy, et qui, après avoir arrêté le cours du ruisseau de cette vallée, cédant enfin à son effort, avait permis à la masse d'eau accumulée d'arriver d'un seul coup dans la Moselle et d'élever subitement les eaux à une grande hauteur. — J'ai vainement cherché des preuves de l'existence de cet éboulement. Je n'en ai pu découvrir aucune.

Une autre assurait que vers une heure, un charriot entraîné par le courant s'était arrêté avec d'autres débris contre le pont du cours, avait ainsi forcé les eaux à le surmonter et à l'emporter, et que ces débris et les bois de ce pont étaient venus produire le même effet sur le grand pont. Cet accident particulier est considéré comme réel dans quelques documents dignes de foi.

Mais ces deux opinions sont insuffisantes et ne rendent pas compte des autres circonstances de l'inondation : elles n'expliquent ni la chute des ponts du canal du faubourg, ni ce fait bien constant qu'après le passage de la masse d'eau que l'éboulement aurait accumulée, et après la destruction des ponts du lit principal, les eaux continuèrent à s'élever jusqu'à minuit. La réflexion le fit comprendre, et alors le désastre fut, comme l'inondation de 1770, attribué à l'existence des grandes vannes En vain, le premier mot de M. Lecreulx, ingénieur en chef de la province, arrivé à Epinal avec l'intendant, M. Delaporte, quelques jours après le 25 octobre, avait-il été que les vannes n'étaient pour rien dans l'inondation. Les uns dominés par la peur et désirant avant tout un moyen de préserver l'avenir, d'autres mus par des intérêts personnels de rivalité ou de concurrence, élevaient les réclamations les plus vives contre le maintien de cette œuvre. Suivant eux, la retraite des eaux n'avait commencé que

quand une des branches des vannes avait été emportée ; suivant eux aussi, leur crête élevait les eaux de six pieds et leur remous s'étendait à plus de 400 toises en amont. Les opinions divergentes soutenaient que la hauteur des vannes n'était que de quatre pieds, et que, si aucun témoignage ne pouvait faire connaître à quel moment précis une de leurs branches avait cédé, le plus simple bon sens indiquait que la première brèche y avait été ouverte par le choc des bois du pont du cours et des débris entraînés avec eux, et que cette brèche s'était progressivement agrandie tant que les eaux avaient continué à monter, c'est-à-dire, jusqu'à minuit

Aujourd'hui, cette question, si violemment agitée et qui devait, pendant cinq ans encore, diviser la population, ne saurait plus avoir qu'un intérêt purement historique. Les canaux alimentés par les vannes sont maintenant des rues, et en quelques parties des constructions les couvrent. Les moulins qu'ils faisaient tourner n'existent plus. Il ne peut, en aucun cas, être question de rétablir ces ouvrages. Rien donc ne peut faire obstacle à une appréciation exempte d'esprit de parti et de partialité.

Or, il est évident, par les renseignements qui résultent d'une foule de documents, que l'excessive hauteur des eaux ne s'est pas produite à Épinal seulement, mais sur tout le cours de la Moselle. Au-dessous d'Épinal où la vallée commence à s'élargir, la rivière bouleversa les terres riveraines et se creusa de nouveaux lits : entre Girmont et Thaon, elle emporta une vaste prairie au canton des Aviots (1), et la fit disparaître si complétement qu'il ne fut plus possible

(1) Ma famille y possédait une parcelle de cinq jours. L'état du sol réduit à une grève stérile et l'impossibilité de rétablir le parcellaire, firent tomber ce canton au rang des pâquis communaux. Il est maintenant couvert d'une nouvelle prairie, une de celles que l'initiative des frères Dutac d'Épinal a fait créer sur les rives de la Moselle, jusque dans le département de la Meurthe.

de reconnaître l'emplacement des parcelles qui la composaient. A Pont-à-Mousson, elle couvrit toutes les rues de la ville à une hauteur jusqu'alors inconnue. Sur tout son cours, elle fut considérée comme ayant dépassé de, beaucoup toutes celles dont la mémoire des hommes ou les documents écrits avaient gardé le souvenir. Elle ne peut donc être expliquée que par une cause générale, et non par des circonstances locales.

Les vannes ont-elles contribué à rendre son influence plus désastreuse à Épinal? La question semble plus difficile à résoudre, et malheureusement les renseignements qui pourraient l'éclaircir sont consignés dans un rapport de M. Lecreulx, dressé au mois de mars 1781, pour répondre aux questions que lui posait l'assemblée des ponts et chaussées. Alors, M. Lecreulx était devenu l'impitoyable adversaire du maintien des vannes. Une œuvre provisoire qu'il avait fait adopter avait amené, à l'aide d'une faible crue, la chute de onze bâtiments de la rive gauche du lit. Il était résolu à conformer les travaux à faire au projet de navigation de la Moselle à la Saône. Oubliant ou ignorant que lors des inondations précédentes, les vannes avaient été emportées en même temqs que les ponts, oubliant surtout ses premières paroles, il affirme dans ses réponses que les vannes avaient causé les inondations de 1734, 1740, 1770 et 1778.

Les vérifications constatées dans son rapport ne me paraissent pas justifier cette assertion.

A mon avis, la véritable cause de l'élévation extraordinaire des eaux doit être cherchée ailleurs. Il faut la reporter à un surcroît d'abondance de pluies sur toute l'étendue du bassin supérieur, à des trombes d'eau tombant dans les trois principales vallées, après trois jours de pluies torrentielles, et ajoutant à une quantité déjà très-considérable, une nouvelle masse d'eau plus considérable encore et dont l'écoulement prolongea la crue jusque dans la nuit. Une telle cause peut seule expliquer cette grande inondation, et surtout son extension à toutes les parties du cours de la Moselle.

VI.

Cette grande catastrophe avait fait subir d'énormes pertes à la ville et à ses habitants. Elle devait être suivie encore de nouveaux dommages matériels, conséquence de l'ébranlement causé à presque tous les bâtiments des rives; elle devait y ajouter ensuite un déplorable trouble moral par les divisions qu'elle allait faire naître dans les esprits, et dont les ferments maintinrent longtemps après de sourdes hostilités entre la Grande et la Petite-Ville.

Il s'agissait de réparer le mal. Dans une première assemblée des notables, peu nombreuse à la vérité, la majorité se prononça pour la suppression des vannes, la minorité pour leur maintien. M. de Miroménil, ingénieur placé sous les ordres de M. Lecreulx, fut envoyé à Épinal pour préparer des projets. Il écarta plusieurs de ceux qui lui furent proposés et cinq seulement furent mis à l'étude. Le premier supprimait les vannes et reportait les moulins aux blanchisseries avec un déversoir en tête et un barrage entre l'Écusson et le Cours. Un autre supprimait aussi les vannes et plaçait les moulins à la Loge-Blanche. Un troisième les établissait sur le canal à la hauteur de l'hôpital avec des écluses en tête. Un quatrième les reportait à la vanne Piconot, qui fait aujourd'hui mouvoir les établissements d'industrie cotonnière de MM. Morel et Winckler, et proposait d'établir un moulin à la rive gauche et un autre à la rive droite, en tête d'une dépression qui sépare le Saulcy du chemin de Dogneville (1). Le cinquième enfin rétablissait les vannes et conservait les anciens moulins. Pour défendre la Grande-Ville contre l'irruption des eaux, M. Lecreulx proposait, en outre, la construction d'une levée ayant 18 pieds

(1) On voit encore à la partie amont de cette dépression, creusés dans le roc vif, l'emplacement d'un canal et les fondations d'un bâtiment. L'espace occupé par la dépression porte dans d'anciens titres la désignation de canal des anciennes papeteries.

de hauteur en couronne, avec talus de chaque côté, dépassant d'un pied la hauteur des plus hautes eaux, et conduite depuis l'extrémité de la muraille d'appui du chemin d'Archettes, suivant une ligne courbe à travers le Champ-de-Mars et la promenade du Cours jusqu'à l'entrée du pont. M. de Miroménil paraissait préférer le second projet; M. Lecreulx s'attachait avec une opiniâtreté toujours croissante à soutenir le premier : les officiers de l'Hôtel-de-Ville persistaient de leur côté à demander le rétablissement de l'ancien état des choses : ils soutenaient que les vannes n'avaient pas influé sur la gravité de l'inondation du 25 octobre; ils arguaient aussi de la situation financière de la ville, ne possédant qu'un revenu de 20,000 fr., endettée de 48,000 fr., éprouvant par le chômage des moulins, une perte de 4,800 fr. de revenu, montant de leur loyer annuel, obligée d'acquitter les intérêts de la dette et les frais de l'entretien des casernes, et n'ayant plus ainsi que 1,800 fr. par an pour les dépenses ordinaires et extraordinaires de la ville (1). Dans une première assemblée composée des notables cotisés à 10 livres de subvention, 415 votants, parmi lesquels 115 habitants de la Petite-Ville, se prononcèrent dans le même sens que les officiers de l'Hôtel-de-Ville; 77 seulement égarèrent leurs voix sur les autres projets. Un tel résultat aurait été, trois siècles

(1) La ville prenait dans ses forêts et obtenait même dans ceux des communautés voisines les arbres nécessaires aux grands ouvrages construits en bois. Après l'inondation de 1778, l'abbesse de Remiremont lui envoya une certaine quantité de magnifiques sapins dont quelques-uns existaient encore en 1830, et servirent, reliés avec des chaînes de fer, à maintenir intact le plancher du grand pont qui était encore en bois, pendant que les glaces coupaient les pièces qui le soutenaient. Quand, en 1444, la ville s'était donnée au duc de Lorraine, il lui avait accordé un droit de maronage dans la forêt domaniale de Renauvoid, pour la réparation de ses ponts. Les guerres du XVIIe siècle firent oublier cette concession importante, et, quand la ville la réclama vers l'an VI ou l'an VII, le domaine lui opposa la prescription par le non usage, et ce droit si important fut définitivement perdu.

auparavant, une loi suprême : mais, en ce temps là, la ville était libre, et les grandes résolutions adoptées par l'assemblée générale des habitants étaient définitives et sans recours. En 1779, le pouvoir absolu avait entrepris de tout régir, de tout administrer. S'il consultait les notables, c'était bien pour connaître leur avis, mais non pour en tenir compte. L'intendant et M. Lecreulx prirent donc le parti de mettre à l'écart cette résolution si contraire à leurs vues. Ils se rendirent à Épinal, convoquèrent une nouvelle assemblée composée seulement des notables payant 20 livres de subvention et s'efforcèrent d'obtenir une résolution différente. Cette fois encore, l'événement trompa leurs espérances : sur 262 votants, 160 se prononcèrent pour le maintien des vannes ; cinq dans le même sens, mais avec quelques modifications dans leur hauteur ; 32 votèrent leur suppression.

La victoire restait donc encore une fois aux partisans de la conservation des vannes, mais au moment où ils pouvaient s'en féliciter, elle allait leur échapper par l'effet d'une manœuvre habile de l'Intendant et de M. Lecreulx. Ils représentèrent à l'assemblée qu'il fallait du temps pour vider le conflit soulevé par l'antagonisme des vues respectives, du temps encore pour construire les œuvres qui seraient définitivement arrêtées, et que les gênes causées par le chômage des moulins et devenues intolérables pourraient ainsi peser longtemps encore sur la population. Pour y remédier, ils proposèrent de prolonger en droite ligne, jusqu'à la rive gauche, la branche des vannes qui alimentait les moulins de la Grande-Ville, en ne laissant en chômage que ceux de la Petite. Cette proposition paraît avoir jeté la confusion dans les esprits : un petit nombre en comprit la portée et les inconvénients. Le plus grand nombre l'adopta ; les partisans du maintien des vannes parce qu'elle leur donnait l'espoir de leur conservation ; leurs adversaires, parce qu'à leurs yeux elle ne faisait qu'en retarder la destruction. Les plus ardents mais aussi les plus habiles de ce parti, se réunirent cependant aux officiers de l'Hôtel-de-Ville pour combattre ce

projet. Les officiers de l'Hôtel-de-Ville opposaient les plus sérieuses objections : la dépense provisoire serait au moins égale à celle de la reconstruction de la branche des vannes qui alimentait les moulins de la Petite-Ville ; la Moselle, déjà forcée par les dispositions nouvelles de la rive droite à porter son principal effort contre la rive gauche, deviendrait encore plus dangereuse pour cette rive qu'elle atteindrait en masse; le canal mis à sec deviendrait un foyer d'insalubrité pour les maisons voisines et pour les casernes. La discussion fut vive, mais la proposition triompha.

L'irritation de l'Intendant contre les officiers de l'Hôtel-de-Ville était extrême. Dès son retour à Nancy, il leur adressa une lettre fort dure et qui ne demeura même pas secrète. Ils y répondirent par leur démission (1). C'était ce que désirait l'Intendant, qui s'empressa de les faire remplacer par une administration nouvelle choisie parmi les partisans de la destruction des vannes. L'événement ne tarda cependant pas à donner raison aux anciens officiers municipaux. Une crue, qui n'avait rien de ce qui constitue une inondation, emporta l'œuvre nouvelle et renversa onze bâtiments de la rive gauche. Deux autres, mal réparés, étaient déjà tombés par le seul effet du dégel. Ainsi des ruines nouvelles s'accumulaient dans la Petite-Ville. Le 27 juin 1782, un débordement des ruisseaux d'Ambrail et de Saint-Michel en ajouta d'autres encore, mais à la Grande-Ville qui supporta seule ce désastre particulier.

---

(1) Cette administration était composée de MM. Drouot, maire royal ; Bombard, premier échevin ; Michelant, second échevin ; Bruillard jeune, échevin-trésorier, et Bruillard aîné, procureur du Roi. — M. Bombard était mon aïeul maternel. Il ne figure pas dans la démission collective, consignée sur les registres de l'Hôtel-de-Ville, à la date du 7 septembre 1779 Il la donna séparément. — Le 11 octobre suivant, le subdélégué institua la nouvelle administration composée de MM. Douville, maire royal ; Brouet de Chaisy, premier échevin ; Billot, second échevin ; Jeandidier, échevin-trésorier, et Niquel, procureur du Roi.

VII.

M. Lecreulx était un ingénieur trop habile pour avoir pu méconnaître les dangers de l'œuvre provisoire qu'il avait fait adopter en 1770, et qui, moins d'un an après, venait de faire tomber onze bâtiments. Il ne pouvait pas non plus se dissimuler que, pour assurer une hauteur d'eau de quatre pieds qu'il jugeait nécessaire en tête de la ventillerie des nouveaux moulins, il fallait, non-seulement placer en tête un déversoir ne laissant écouler que les eaux ayant dépassé cette hauteur et offrant ainsi des dangers pour les quartiers voisins, mais encore un barrage entre l'écusson et le Cours ayant une hauteur à peu près égale à celle des vannes, et qui, placé à un point plus élevé, devait par conséquent être bien plus compromettant pour la Petite-Ville et pour le Faubourg.

Aussi avait-il soin de dissimuler cette dernière nécessité? Dans sa réponse du mois de mars 1781 aux questions de l'assemblée des ponts et chaussées, il disait que le barrage du Cours ne retiendrait que 6 à 7 pouces d'eau au-dessus de l'étiage; qu'il n'en avait besoin que pour empêcher le lit principal de se creuser, et qu'il lui suffirait d'approfondir le canal jusqu'au centre de la ville, où on trouve le roc. Or c'est présisément entre la tête du canal et le centre de la ville que le roc forme le fond du lit. Dans son devis dressé, le 12 mai 1781, il supprimait une retenue de 2 pieds 1/2 qui avait été établie en tête du canal du Faubourg; il proposait d'établir la crête du barrage à deux pieds au-dessus des plus basses eaux d'été; il ajournait la construction de cette œuvre et ne donnait pas l'estimation de la dépense qu'elle exigerait.

Il dissimulait donc soigneusement ses véritables projets, sachant qu'ils seraient combattus par leurs partisans eux-mêmes, comme cela est arrivé plus tard. Il voulait ainsi faire d'abord construire les moulins, comprenant qu'ensuite

il faudrait bien accepter pour la vanne du Cours la hauteur qu'il sentait être indispensable à leur roulement.

Quel était donc le mobile qui inspirait M. Lecreulx et en vue duquel il sacrifiait les intérêts financiers de la ville, en lui imposant des excès de dépense qu'il était facile de lui épargner, et en préparant en secret un état de choses infiniment plus dangereux que celui qu'il tendait à détruire. Ce mobile, qu'il constata lui-même dans une publication qu'il fit paraître plus tard (1), exige quelques détails historiques qu'à tous égards il est intéressant de recueillir.

La jonction de la Moselle à la Saône est certainement le projet de navigation le plus ancien de tous ceux qui concernent le Nord de la France. Tacite nous fait connaître que, sous le règne de Néron, Lucius-Vétus voulait unir ces deux rivières par un canal navigable destiné à faciliter le transport des légions depuis la province Romaine, par le Rhône, la Saône et la Moselle, jusqu'au Rhin; mais qu'il en fut détourné par Ælius Gracilis, lieutenant de la province, qui lui fit entendre qu'une telle entreprise ne pouvait manquer de porter ombrage à l'Empereur. Lucius-Vetus renonça à son projet. Les premières invasions des barbares, la chute de l'Empire Romain, les dissensions des princes Mérovingiens, le régime féodal, les luttes de la France avec l'Allemagne qui remplirent les siècles suivants, ne permirent plus de s'en occuper. Ce fut seulement vers le milieu du 18e siècle que, dans nos contrées, la création des voies navigables préoccupa vivement les esprits et suscita de nombreux projets, dont malheureusement aucun ne put aboutir.

En 1720, l'ingénieur Bayilliers présenta au duc de Lorraine un projet de jonction de la Saône à la Meuse par le cours du Vair.

(1) En l'an 3, à Nancy, chez Barbier, avec ce titre : *Mémoire sur les avantages de la navigation des canaux et rivières qui traversent les départements de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse et de la Moselle, etc.*

En 1738, M. Bresson, substitut de la prévôté de Lamarche, proposait de créer cette jonction par le cours du Mouzon.

En 1751, ces projets attirèrent l'attention de Stanislas et une compagnie offrit de se charger de l'exécution ; mais ses plans, quoique soutenus par le maréchal de Belle Isle et le comte de Tressan, ne furent pas approuvés.

Vers les mêmes époques, d'autres projets furent présentés pour joindre la Meuse à la Marne, la Meuse à la Moselle par Pagny-sur-Meuse, ou par le Vair et le Madon, et pour rendre la Meurthe navigable jusqu'à Lunéville.

En 1751, une compagnie se présenta pour rendre la Moselle navigable depuis Frouard jusqu'à Épinal : elle affirmait la certitude du succès, mais quelques-unes des conditions formulées dans sa demande la firent rejeter.

En 1772, M. de Calonne prononça à la société royale des sciences et des arts, un discours sur la nécessité de perfectionner la navigation de la Moselle depuis Coblentz jusqu'à Nancy. Il présenta en même temps un itinéraire du cours de la Moselle portant l'indication des principaux obstacles. Son mémoire fut couronné et n'eut pas d'autre résultat.

En 1773, M. de la Galaizière, intendant de la Lorraine, envoya deux jeunes ingénieurs étudier l'étang de Cône et les deux cours d'eau qui en sortent, l'un pour former la petite rivière du Côney, affluent de la Saône, l'autre pour former le ruisseau de la Niche, affluent de la Moselle qu'il rejoint à Arches.

En 1775, les plans de ces ingénieurs furent envoyés à M. Lecreulx qui fut chargé, en sa qualité d'Ingénieur en chef de la province, de les vérifier et de préparer un projet définitif.

Ainsi, en 1778, M. Lecreulx était fixé sur les principaux éléments de son projet. Le mémoire qu'il a publié en l'an 3 prouve qu'il divisait la navigation en deux ordres. Dans le premier, il classait la distance de Frouard à Épinal, et il y établissait un canal latéral protégé du côté de la Moselle

par une digue assez forte pour arrêter les irruptions de cette rivière. Il établissait un port à Epinal, soit au Champ de manœuvre, soit en avant des nouveaux moulins; un pertuis ménagé au milieu du déversoir devait permettre l'accès du port; une vanne au Cours devait jeter dans le canal du faubourg une quantité d'eau suffisante pour faire tourner les moulins et pour porter des bateaux de 80 à 100 pieds de long sur 12 ou 14 pieds de large. Il voulait, en outre, approfondir le lit du canal et lui assurer un débouché de 56 toises de largeur sous les ponts. Au-dessus de la ville, il n'établissait plus qu'une navigation secondaire pour les flottes et pour les barques, et la faisait remonter par la Vologne jusqu'à Granges, par le ruisseau de la Niche jusqu'à l'étang de Cone. Elle devait descendre par le Côney jusqu'à Bains, ou Fontenoy-le-Château, où il creusait un autre port et d'où il faisait partir la navigation de premier ordre par la Saône et par le Rhône. Il franchissait le col de l'étang de Cône au moyen de 177 écluses, ou de la route de terre d'Épinal à Fontenoy. D.

C'était au moment où ce grand projet excitait chez lui un zèle d'ailleurs bien légitime, que l'inondation de 1778 était venue surprendre M. Lecreulx. Au premier instant, il avait exprimé une opinion sincère en disant que les vannes n'étaient pour rien dans ce désastre; mais, ensuite, il y avait vu une occasion favorable pour exécuter dans la traverse d'Épinal un tronçon de la navigation de premier ordre. Si l'on ne perd pas de vue qu'il voulait placer un port, soit en tête des nouveaux moulins, soit au Champ de manœuvre, on ne peut pas méconnaître que ce n'était ni le cours naturel de la rivière, ni une retenue de 6 pouces d'eau au-dessus de l'étiage, encore moins une retenue de deux pieds au-dessous du niveau des plus basses eaux d'été, qui pouvaient jeter dans le canal la quantité d'eau nécessaire au roulement des moulins et au service d'une navigation de premier ordre. Il lui était impossible d'avouer qu'il fallait, entre l'écusson et le Cours, une vanne à peu près aussi haute que les

anciennes, mais qui, placée à un point d'amont plus élevé, devait être bien autrement dangereuse pour la Petite-Ville et le faubourg. A l'instant même, les partisans de ses plans seraient devenus leurs plus chauds adversaires. Si un scrupule résultant de l'excès des charges qu'il fallait imposer à la ville jetait quelque trouble dans sa conscience, on doit croire qu'il l'écartait en pensant que ces charges seraient largement compensées par les bienfaits de la navigation.— C'est ainsi seulement qu'on peut s'expliquer les contradictions, les réticences, la marche équivoque adoptée par M. Lecreulx, si bien secondé par M. Delaporte qui brisait au besoin les résistances officielles.

VIII.

On conçoit qu'assurés de ce double appui, les partisans de la suppression des vannes purent employer dans leurs mémoires plus d'aigreur et même de violence. A les entendre, leurs adversaires n'étaient que des patriotes dénaturés qui voulaient la ruine de la Petite-Ville, qui ne tenaient aux vannes que parce qu'elles les protégeaient contre les voleurs et leur procuraient un moyen commode d'écouler les immondices de leurs maisons. Ils arguaient de nullité la tenue des assemblées des notables; ils présentaient leurs résolutions comme le résultat d'une pression exercée par quelques personnes, qu'ils désignaient par leurs noms, sur leurs parents, sur leurs alliés, sur leurs voisins et leurs amis. — Ainsi attaqués, les partisans du maintien des vannes, quoiqu'avec plus de réserve, ne ménageaient pas leurs adversaires. Ce sont, disaient-ils dans un de leurs mémoires, des marchands de bois qui veulent mettre la ville dans la nécessité de vendre ses coupes affouagères, des rivaux qui voudraient voir tomber les usines que la suppression des vannes fera périr, etc. L'Intendant, répondant, le 28 juillet 1780, à une lettre du Ministre Necker, disait que les esprits avaient été égarés par le bruit répandu à

Épinal que le Roi voulait s'emparer des moulins et les céder à une compagnie, à bail ou à ferme; qu'une cabale aussi nombreuse que gênante s'était formée et avait causé l'incertitude des officiers municipaux; que les mémoires favorables au maintien des vannes émanaient de gens qui n'y entendaient rien; que les vannes étaient si dangereuses que leur simple prolongement en amont avait amené la chute de onze bâtiments par une simple crue d'hiver; que d'anciens repères prouvaient que l'inondation de 1778 n'avait dépassé que de neuf pouces celle de 1770 ; que la résistance tendait uniquement au maintien de quelques usines inférieures, par conséquent, à un intérêt particulier auquel l'utilité publique ne pouvait être sacrifiée, et enfin que le projet de jonction de la Moselle à la Saône pouvait être d'une exécution éloignée, mais qu'il fallait la préparer. — Il faut en convenir, on rencontrerait difficilement un langage plus superbe, un dédain plus profond, un oubli plus complet de la plus vulgaire équité. Alors, il est vrai, les Intendants exerçaient un véritable despotisme dans les provinces qui leur étaient confiées; ils n'hésitaient pas, comme on l'a vu plus haut, à briser toutes les résistances qui les gênaient, et ils poussaient le mépris de l'équité à un tel point qu'ils n'hésitaient pas à immoler l'intérêt privé, et même l'intérêt communal, à ce qu'il leur plaisait d'appeler l'utilité publique. — Sans doute, la jonction de la Moselle à la Saône était un projet général, mais son exécution devait être toute entière à la charge de l'État, et l'Intendant mettait à la charge exclusive de la ville l'exécution d'un tronçon du projet et ne parlait en aucune façon d'indemniser les propriétaires des usines qui allaient être anéanties. Avait-il, au moins, par de persistants efforts, obtenu des secours qu'un si grand désastre aurait commandés? J'en ai vainement recherché la trace. L'abbesse de Remiremont et quelques communautés voisines vinrent seules en aide à notre malheureuse ville.

On peut juger, par le récit abrégé de cette polémique passionnée qui divisait la population, par les précautions

prises par l'ingénieur pour écarter de ses plans ce qui les aurait infailliblement compromis, et par les rapports si dédaigneux de l'Intendant, dans quel état de trouble et de confusion la population d'Épinal était plongée. Il était temps d'y mettre un terme. Il se fit attendre cependant encore. M. Joly de Fleury demanda un projet d'arrêt à l'Intendant; son adoption souleva encore des difficultés. Enfin, un arrêt, du 5 décembre 1781, vint assurer le triomphe de M. Lecreulx et de M. Delaporte : il prescrivit la destruction des vannes et la translation des moulins aux blanchisseries.

IX.

Ce grand débat était terminé ; mais, cette fois encore, l'avenir allait, comme en 1780, condamner l'œuvre nouvelle.

Moins de deux années après, la lutte recommençait, prenait un aspect nouveau et des proportions inattendues, et un fait étrange se produisait.

Le 6 janvier 1783, une nouvelle inondation emportait le pertuis et une partie du déversoir des nouveaux moulins. Leur existence même était compromise, les eaux ayant surmonté la route de Nancy et commençant à produire des affouillements à côté et derrière cette usine. Le danger qu'elle avait couru ne pouvait manquer de réveiller les espérances, mais, on comprenait que, pour faire rapporter l'arrêt du Conseil d'État, il fallait une grande manifestation de l'opinion publique et une action énergique et bien organisée. La magistrature n'hésita pas à en prendre l'initiative et la haute direction.

Le 12 février, six semaines environ après cette inondation, les officiers du bailliage royal se réunirent et prirent une délibération pour aviser aux moyens de faire rapporter l'arrêt du 6 décembre 1781. Elle posait en fait constant que la construction des nouveaux moulins avait été contraire aux vœux des bourgeois, exprimés dans les assemblées des notables, et notamment dans celle du 25 juin 1779, à laquelle

l'intendant assistait. Elle exposait que l'arrêt avait été évidemment le résultat d'une surprise, puisqu'il visait des assemblées, aux dates des 30 août et 18 novembre suivants, assemblées qui n'avaient pas été tenues. Elle déclarait que l'exécution de cet arrêt avait été ruineux pour la ville, en lui imposant des dépenses beaucoup plus grandes que le rétablissement des anciennes vannes n'en eût exigé, et que la suppression de ces vannes avait altéré la salubrité de l'air. « Pourquoi, y est-il dit ensuite, ledit bailliage, mû par état » et par devoir, a arrêté unanimement que les présentes se» raient communiquées à tous les corps et juridictions, à MM. » de l'église et de la noblesse, à MM. les avocats et les notables, » avec invitation d'y adhérer, ou non, à l'effet de remontrer » à M. l'intendant que sa religion avait été surprise, de le » prier et de l'inviter à faire rapporter l'arrêt rendu au » Conseil d'État le 6 décembre 1781, rapport pour lequel » obtenir, on est résolu de se pourvoir, à l'effet de quoi » seront nommés par les différents corps deux députés pour » poursuivre l'effet des présentes. » — La délibération fut prise et signée par MM. de La Salle, lieutenant général du bailliage, Michel, assesseur, Roussel, Dumont et Bergé, conseillers, Coster, avocat du Roi, Laurent, procureur du Roi, et Bigeard, greffier.

M. Aubry, conseiller, absent lors de la réunion, donna son adhésion par écrit.

Le même jour, le siége de la maîtrise des eaux et forêts, composé de M. de Launoy, maître particulier, de MM. Drouot, procureur du Roi, Bruillard, garde-marteau, et Thouvenel, officier du Chapitre de Remiremont en la juridiction commune, donnèrent leur adhésion à la délibération du bailliage, notamment en ce qu'elle était faite pour se pourvoir d'abord devant l'Intendant.

Le même jour aussi, le siége de la maréchaussée, composé de MM. d'Onjeux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant, Bruillard, assesseur, et Drouot, greffier, donna son adhésion unanime.

Le 14, l'ordre des avocats,, qui comptait 16 membres, celui des notaires, composé de 6, et celui des procureurs, qui en comptait le même nombre, adhérèrent également.

Le 15, l'ordre de la noblesse et celui du clergé se réunirent au nombre de 31 membres, et tous votèrent dans le même sens.

Le 17, les notables de la Grande-Ville, cotisés à 20 livres au nombre de 93, et le lendemain ceux de la Petite-Ville, cotisés de même, au nombre de 32, votèrent l'adhésion de l'ordre du Tiers-État.

Les officiers de l'Hôtel-de-Ville avaient été invités, dès la veille au soir, au nom du bailliage, à se réunir le lendemain avec les officiers de ce tribunal, pour délibérer avec eux; ils s'y étaient rendus le 13, mais, après avoir entendu la lecture du projet, ils avaient déclaré que la convocation ayant eu lieu sans l'agrément de l'intendant, ils ne pouvaient prendre aucun parti dans cette occurrence et délibérer dans cette assemblée, et ils s'étaient retirés dans leur chambre du conseil, à l'Hôtel-de-Ville, pour rédiger un procès-verbal à l'adresse de l'intendant, procès-verbal qui porte les signatures de MM. Douville, maire royal, Brouet de Choisy, premier échevin, Miquel, procureur du Roi, et Vautrin, secrétaire greffier.

De son côté, M. Lecreulx était accouru à Épinal, et, le 14 février, il avait fait dresser le procès-verbal de réception des travaux des nouveaux moulins. On ne peut douter, quoiqu'il soit impossible d'en fournir les preuves, que bien des efforts furent faits pour rompre l'unanimité des suffrages que la manifestation du bailliage avait conquise. Mais ce corps de magistrats demeura fidèle à ses convictions. Aussi, le 12 mai suivant, convoqua-t-il à une nouvelle assemblée tous les adhérents. Il y fut donné lecture des mémoires destinés au Roi et à son Conseil d'État. Trois députés furent élus pour les porter et en suivre l'effet. MM. Coster, avocat du Roi, de Valentin le jeune, chevalier, seigneur d'Urimenil, et Drouot, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et

forêts, furent désignés et acceptèrent cette importante et difficile mission.

Un premier mémoire fut présenté le 23 mai à l'intendant, avec une demande d'audience pour les députés. Elle fut accordée pour le lendemain. L'Intendant refusa de reconnaître le caractère et la mission des députés. Par ses ordres, ou sous la seule impulsion de M. Lecreulx, la destruction de ce qui subsistait encore des anciennes vannes reçut une nouvelle activité.

Il est inutile de reproduire ici le texte des mémoires qui furent produits. Le premier, répondant à cette objection que, si les nouveaux moulins étaient mal placés, une nouvelle inondation les emporterait, et qu'il fallait attendre cette épreuve, disait : « Oui, s'il n'y avait pas des privations à essuyer, » si la ville ne perdait pas ses deux canaux, et avec eux » la salubrité dont elle jouissait, si les boucheries, placées » sur l'un d'eux, ne restaient pas sans écoulement, si les » casernes et les prisons (1) ne demeuraient pas exposées » à un méphitisme sans cesse, si, lorsqu'il s'agira de ré- » tablir les vannes, les pilotis et les autres bases de l'ouvrage » n'étaient pas détruits, etc., si toutes les circonstances res- » taient invariables. Qui donc, ajoutait le mémoire, pendant » le sommeil des officiers municipaux, dénoncerait les in- » convénients et les abus, si la bouche des magistrats était » muette? »

Repoussés par l'Intendant, les députés se rendirent à Paris, emportant un mémoire plus étendu, dont je ne citerai qu'un passage :

« Lorsque la chose publique est en péril, lorsque les dé- » fenseurs de la ville sont muets et l'abandonnent, les ma- » gistrats et tous les corps doivent veiller et parler pour » eux; quand la cité est prête à périr, ce n'est pas le » moment de calculer le plus ou le moins de droit de chaque

(1) Elles occupaient un corps de logis de l'Hôtel-de-Ville, au bord du canal des moulins de la Grande-Ville.

» citoyen ; une réclamation respectueuse appartient à tous.
» Sans doute, il sera permis au premier corps de magistra-
» ture d'une ville d'être le suppléant des officiers municipaux,
» dont l'autorité n'est elle-même qu'une distraction de la
» juridiction ordinaire. Que n'est-il possible d'ailleurs de faire
» apercevoir le jeu des ressorts obscurs que les officiers
» municipaux et les autres intéressés font mouvoir, l'on
» verrait à quoi tient cette neutralité ; que l'on mette de
» de côté les petits intérêts et les petites passions, et tous
» les habitants n'auront plus qu'un sentiment et qu'une
» idée. »

De leur côté, les partisans de la suppression des vannes avaient envoyé deux députés à Paris, M. Billot, l'un des nouveaux officiers de l'Hôtel-de-Ville, et M. Leclerc, médecin. Ceux-ci ne demeuraient pas inactifs et multipliaient les démarches et les sollicitations. Ils avaient réussi à obtenir 138 signatures au bas d'un mémoire où ils reproduisaient toutes leurs assertions premières et leurs accusations contre leurs adversaires. Entendu par l'assemblée des ponts et chaussées, M. Billot persistait à soutenir que la vanne de l'écusson au Cours était inutile, et que la pente de la rivière suffisait pour porter aux nouveaux moulins l'eau nécessaire à leur roulement. Cette attitude embarrassait singulièrement M. Lecreulx.

Le Gouvernement, en effet, plus sage que les intendants, avait pris le parti de réclamer un nouvel avis de l'assemblée des ponts et chaussées. Il suffit de lire la délibération de cette assemblée, en date du 5 juin 1783, pour reconnaître jusqu'à quel point elle hésitait sous la pression d'influences contradictoires. Cette délibération rappelle les rapports de M. Dubois en faveur du projet de M. Lecreulx appuyé par M. Perronet, l'assertion de M. Billot sur l'inutilité de la vanne du Cours, assertion reproduite dans son mémoire ; la réponse de M. Dubois objectant que le canal du faubourg était à sec une partie de l'année, que le lit du canal ne pouvait pas être approfondi, que le lit prin-

cipal était susceptible de se creuser, et qu'en été les moulins avaient besoin de la totalité des eaux. Elle lisait aussi l'avis du Marquis de Ségur qui, contraire à celui de l'administration de la Guerre, assurait que le bien public exigeait la suppression des grandes vannes et qu'elle ne priverait pas d'eau les casernes. Elle visait enfin les mémoires respectifs et déclarait qu'il en résultait qu'il y avait deux partis dans la ville; qu'un des députés paraissait intéressé; qu'on ne savait pas bien si la ville avait eu le droit de barrer toute la largeur de la rivière; qu'en prolongeant les vannes jusqu'à la rive gauche, comme on l'avait fait en 1779, on devait s'attendre à la chute des maisons et à la suppression des moulins de la Petite-Ville; qu'elle jugeait prudent de supprimer ou de tenir plus basses ces vannes, en les abaissant au niveau des eaux au-dessus duquel elles s'élevaient de quatre pieds. Elle terminait en disant que, pour tout concilier, elle était d'avis que les vannes fussent reconstruites dans le lit principal en abaissant leur crête au niveau des eaux d'étiage, mais que, comme alors, en temps d'étiage, le lit inférieur serait à sec et que les casernes n'auraient plus d'eau que par le canal, il n'y avait pas d'autre parti que de supprimer les vannes, ou de les reporter sur le canal à une distance telle que la pente de la rivière pût faire mouvoir les moulins, en procurant à l'excédant d'eau un déversoir suffisant.

Il est difficile d'admettre que l'assemblée d'un corps aussi respectable que celui des ponts et chaussées, livrée à sa liberté ordinaire, aurait adopté une délibération aussi étrange, aussi nuageuse, en contradiction avec des faits incontestables et avec elle-même. Où avait-elle vu que le lit inférieur aux anciennes vannes restait à sec en un temps quelconque de l'année pendant que ces vannes étaient entières? Une telle assertion n'est produite dans aucun des mémoires, et la population d'Épinal l'eût démentie : comment le même effet, en admettant qu'il se fût jamais produit, aurait-il pu se reproduire encore quand ces vannes auraient été abaissées

au niveau des eaux de la rivière? Que voulait dire l'assemblée en proposant de reporter les vannes dans le canal du Faubourg; ce qui aurait rejeté toutes les eaux dans le lit principal? Sur quoi se fondait-elle pour penser que la pente naturelle pourrait amener assez d'eau pour faire tourner les moulins? Où avait-elle rencontré la preuve de cette assertion? Ces questions sont insolubles, et c'est là précisément ce qui prouve que cette étrange délibération fut imposée à l'assemblée, et que son texte, si peu d'accord avec les éléments de l'instruction, accusant même une ignorance profonde de l'état des lieux, ne fut pas son œuvre propre, mais celle de quelque commis qui le rédigea sans daigner consulter les pièces de ce grand procès. Malheureusement les preuves manquent pour montrer les ressorts cachés qui furent mis en jeu; mais le doute n'est pas même possible. C'est ainsi que le comprirent sans doute les députés du bailliage et leurs mandants : à partir de ce moment, en effet, la polémique et les réclamations cessèrent, ou du moins, on n'en retrouve plus de traces : on voit, au contraire, M. Lecreulx poursuivre son œuvre, établir la vanne entre l'écusson et le Cours, et lui donner sa hauteur actuelle, malgré la vive insistance de M. Billot qui, s'il fut le plus ardent de ceux qui voulaient la suppression des vannes, comprit enfin que l'œuvre nouvelle était plus dangereuse pour les intérêts qu'il voulait défendre.

Aujourd'hui qu'un siècle presqu'entier nous sépare du jour néfaste du 25 octobre 1778, il me semble possible de formuler une opinion impartiale sur cet événement et sur ses suites que j'ai cru utile de retracer dans leurs principaux détails, parce qu'ils m'ont paru nécessaires pour bien préciser le passé et pour éclairer l'avenir.

Dans ma conviction intime, plus on étudiera ces détails, plus on devra reconnaître que les anciennes vannes n'avaient réellement exercé aucune influence sur l'étendue des désastres de cette fatale journée. Sans doute, dans les crises semblables, des obstacles fixes ou accidentels peuvent un

instant exagérer l'élévation des eaux; mais alors cet effet est purement local; il ne dure qu'un court espace de temps; la puissance nouvelle qu'ils apportent à la masse et à la rapidité des cours d'eau entraîne rapidement les obstacles accidentels et fait brèche dans les obstacles fixes. Ils cessent alors d'élever le niveau des eaux et l'inondation commence à décroître. — On a pu remarquer que les débris arrêtés contre les ponts les avaient fait en un instant surmonter par les eaux, mais les récits du temps n'indiquent pas que leur chute ait été suivie d'un abaissement même momentané. — Nul n'a pu voir ce qui se passait sous la masse d'eau troublée par les sables et les terres qu'elle charriait, mais évidemment la vanne la plus solide, lorsqu'elle est surmontée par une tranche d'eau de cinq ou six pieds d'épaisseur entraînant avec d'autres débris les grands bois d'un pont tout entier, ne peut résister à leur choc combiné avec la pression d'une grande masse d'eau coulant dans un lit étroit et à pente déclive. Il est donc impossible de douter que, comme en 1734, comme en 1770, c'est au moment de la chute des ponts, et non à l'apogée de l'élévation des eaux, qu'une brèche s'est ouverte dans les vannes. Il faut donc écarter les causes locales pour attribuer l'événement à une cause générale, qui s'est étendue d'ailleurs sur tout le cours de la Moselle jusqu'au Rhin.

Une fatalité d'un autre ordre est venue ensuite peser sur la ville quand il s'est agi de l'adoption des moyens de réparer le mal. En tout autre temps, ces questions n'ayant en réalité qu'un caractère communal, seraient restées dans le pur domaine de l'administration municipale. Malheureusement, elles se heurtèrent à des vues d'un autre ordre, au projet de jonction de la Moselle à la Saône, à ce projet auquel l'Intendant et l'Ingénieur en chef de la province se faisaient gloire d'attacher leurs noms. A cette époque de pouvoir absolu, les intendants avaient une immense autorité. Trop souvent, par leurs alliances et par leurs relations avec la Cour, ils savaient s'affranchir des liens de subordination qui

les soumettaient à l'autorité supérieure des Ministres. L'Intendant et M. Lecreulx virent, dans le malheur de 1778, une excellente occasion de faire valoir leur projet favori, et d'en exécuter, à l'avance, un tronçon dans la traverse de la ville. Dès lors, l'intérêt communal disparut à leurs yeux : les vœux des populations et les droits du pouvoir municipal furent foulés aux pieds. Une résolution, dangereuse pour la ville et ruineuse pour ses finances, finit par être imposée.

Le droit communal eut cependant d'intrépides défenseurs. Les anciens officiers de l'Hôtel-de-Ville soutinrent la lutte avec énergie jusqu'au jour où, désespérant du succès, et froissés dans leur dignité, ils donnèrent leur démission. Lorsqu'un accident nouveau vint leur en fournir l'occasion, la magistrature, les corps constitués, les trois ordres de l'église, de la noblesse et du tiers-État prirent la tête d'un nouveau mouvement pour faire rapporter l'arrêt du Conseil d'État qui avait sanctionné les plans de M. Lecreulx. Les notables s'associèrent à cet acte d'indépendance d'autant plus honorable que tous ceux qui tenaient leurs offices de l'État, et dont la plupart en avaient besoin pour l'existence de leurs familles, devaient redouter l'irritation d'un pouvoir absolu qui, au besoin, brisait les parlements et les assemblées d'État. Tant d'efforts furent inutiles. Mais, il y a dans ces souvenirs une consolation : c'est que le vieil esprit municipal, qui avait fait la gloire et la prospérité de la ville d'Épinal dans les temps antiques, n'était pas mort, étouffé dans les désastres des longues guerres du XVIIe siècle et sous les institutions si différentes introduites après la rentrée des ducs de Lorraine dans leurs Etats. On aime, en lisant l'histoire, à rencontrer des résistances énergiques à côté des excès du pouvoir absolu.

En résumé, qu'est-il résulté de cette crise qui a duré cinq années entières ? une grande fermentation et des divisions profondes au sein des populations; des charges accablantes pour la ville; l'éloignement des moulins de leur clientèle

naturelle ; et en tête de la ville un obstacle au cours de la Moselle, plus grand et plus dangereux que les anciennes vannes qui, placées à un point plus bas du cours, compromettaient bien moins la sécurité de la Petite-Ville et du faubourg de Nancy.

Quant à cette compensation que l'Intendant et M. Lecreulx faisaient entrevoir dans la possession du canal de jonction, ce grand projet n'a pas été exécuté, et moins que jamais on peut espérer de le voir reprendre un jour.

La ville a donc subi à cette époque un double fléau, l'inondation et M. Lecreulx, en d'autres termes, la maladie et le médecin.

XI.

En terminant cette notice plus longue que je ne me l'étais proposé, mais dans laquelle j'ai cru utile de reproduire des faits et des détails dont le souvenir tend de plus en plus à s'effacer, il est une question qui peut être posée et à laquelle je dois répondre.

Qu'arriverait-il aujourd'hui, si une inondation semblable à celle de la St-Crépin venait surprendre la ville? Les changements accomplis depuis cette époque ne la rendraient-ils pas plus funeste encore?

Sans doute, la vanne du Cours offre plus de périls que les anciennes vannes, surtout depuis que l'administration municipale, fatiguée de voir diminuer le revenu de ses moulins et accroître les charges de leur entretien, prit, en 1827, la résolution de les vendre, et rejeta la proposition du Directeur général des ponts et chaussées qui voulait réduire la longueur de la vanne du Cours et livrer, sur un tiers de la largeur du lit, un passage au libre écoulement des eaux. Jusqu'au moment de cette vente, la vanne mal construite laissait passer beaucoup d'eau; le lit inférieur n'était jamais à sec : celui du canal ne recevait qu'une moyenne quantité. Des ventes successives ont amené les moulins en la possession d'un industriel habile qui s'est appliqué à rendre la vanne parfaitement

étanche. De vives réclamations se sont élevées de la part des riverains du lit principal et du canal. J'ai pu réussir, au moment où la mairie d'Epinal m'était confiée, à calmer les premières par la création, en aval du grand pont, de deux petites vannes. J'avais indiqué les moyens de concilier, avec les droits et même avec les intérêts du propriétaire des moulins, la sécurité réclamée par les riverains du canal. Aucune décision n'est encore intervenue. — D'autres changements ont été produits ; le lit du canal a été rétréci; des ponts en pierre ont remplacé les anciens ponts en bois que les crues extraordinaires ne manquaient pas d'emporter. Tout semble donc au premier aspect accroître les dangers. — Et cependant, dans ma conviction, ils sont moins grands qu'autrefois, et ce résultat est dû à une œuvre poursuivie constamment par les administrations municipales qui se sont succédé, œuvre non apparente, qui consiste dans le relèvement progressif des rues et des rives. A la Petite-Ville, elle a été effectuée dans les quartiers d'amont : dans ceux d'aval, elle n'a pu l'être qu'en partie, à raison du niveau généralement trop bas des rez-de-chaussée des maisons. Mais un nivellement général oblige à les exhausser à mesure des reconstructions, ce qui permettra de relever aussi le niveau des rues. C'est là l'œuvre qu'il faut poursuivre avec persévérance. Elle sera lente, mais dès à présent, et avec la plus grande solidité que l'on donne aux constructions, si la Petite-Ville reste encore exposée, lors des inondations exceptionnelles, à voir ses caves et quelques-unes de ses rues envahies par les eaux et à subir des pertes de marchandises et de mobilier avariés, elle n'a plus à redouter la destruction totale ou partielle des maisons.

A la Grande-Ville, l'œuvre est plus avancée; un mur de quai entoure le champ de manœuvre dont le sol est incessamment exhaussé par les décombres de la ville. La Grande-Voie et les rues basses ont été relevées. Elle est maintenant à l'abri de l'atteinte des crues de la rivière, même avec la hauteur exceptionnelle du déluge de la Saint-Crépin. Mais est-elle

aussi bien protégée contre le retour des débordements de ses deux ruisseaux d'Ambrail et de Saint-Michel qui n'atteignent qu'elle seule? Il faut bien le reconnaître, l'absence du retour de pareilles catastrophes pendant le siècle actuel, a fait perdre le souvenir des désastres du passé, et l'oubli des prescriptions destinées à les prévenir. La largeur et la hauteur des canaux d'écoulement ont été singulièrement restreintes; sur une grande partie de leur étendue, ils sont recouverts par des voûtes. Qu'un accident de même nature survienne, les eaux reflueront dans les rues et causeront encore de sérieux dommages!

Chercher les moyens de les prévenir pour compléter la sécurité de la Grande-Ville; accroître de plus en plus celle de la Petite-Ville par l'exhaussement du niveau de ses maisons et de ses rues : telle est, selon moi, la double préoccupation qui doit inspirer l'administration municipale de cette ville. Puisse cette notice l'aider à accomplir cette tâche si importante!

Appendices.

A.

Le 18e siècle a présenté plusieurs débordements des ruisseaux d'Ambrail et de Saint-Michel.

Le premier, survenu le 16 juillet 1738, faillit faire périr plusieurs personnes et causa des dommages estimés à 10,000 fr. Il motiva, à la date du 22 août suivant, un arrêt du Conseil qui prescrivit de donner au canal du ruisseau d'Ambrail une largeur de douze pieds et une hauteur de sept. Cet arrêt ne fut pas exécuté.

Le 6 juillet de l'année suivante, un second accident semblable inonda les rues de Grande-Ville et endommagea une maison que Mmes d'Eltz, l'une doyenne et l'autre chanoinesse du chapitre, venaient de faire construire. Les rues de

la Grande-Ville furent parcourues par les eaux et demeurèrent couvertes de limon et de sable. Il coïncida avec un débordement de la Moselle qui emporta les ponts. Les dommages furent estimés à plus de cent mille livres. — Un nouvel arrêt ordonna l'exécution de celui du 23 août 1733 et eut le même sort.

Quelques documents mentionnent un accident de même nature survenu en 1750, mais sans indication du jour, des circonstances qui l'accompagnèrent et de l'étendue des dommages qu'il put causer. Il est à présumer qu'il n'eut pas d'importance.

Le 27 juin 1782, un nouveau débordement se produisit encore sur le cours des deux ruisseaux : sur celui d'Ambrail, Mmes les comtesses d'Obbelstein et de Flavigny, chanoinesses, le comte de Viermes, ancien officier de cavalerie, et M. Drouot, procureur du Roi de la maréchaussée, eurent leurs maisons gravement endommagées : deux autres maisons s'écroulèrent. Cette inondation fut aggravée par cette circonstance que les foins récemment coupés dans la petite vallée de Poissonpré furent entraînés et amoncelés contre la digue de l'étang inférieur, et que, cette digue ayant cédé sous leur effort, elles se précipitèrent en masse sur la Grande-Ville, couvrirent à quatre ou cinq pieds de hauteur la place des Vosges et les rues voisines, notamment celle de l'Hôtel-de-Ville. Le débordement dura un peu plus d'un quart d'heure, et causa de grands dommages qui ne paraissent pas cependant avoir été officiellement évalués.

Le siècle actuel n'a pas vu se reproduire ces débordements spéciaux. En 1831, une trombe d'eau tombée sur les hauteurs de Saint-Michel forma un torrent qui parcourut la rue du Faubourg de ce nom, en la couvrant d'un pied d'eau pendant une courte durée. Une autre fois, les glaces arrêtées dans le canal d'Ambrail firent refluer les eaux dans les maisons, notamment dans celle de M. Olry d'où elles s'étendirent sur la place de l'Atre. Dans ces deux maisons, les dommages furent peu considérables.

B.

Les questions auxquelles répond M. Lecreulx avaient été posées par des délibérations des 4 janvier et 1er février 1781. Après avoir de nouveau visité les lieux, le 5 mars suivant, en présence de M. de Rosières subdélégué de l'Intendant, il constate :

1° Qu'il existe en tête du canal une retenue de deux pieds et demi de hauteur, ayant un pertuis de 18 pieds pour le passage des flottes, et dont la crête était surmontée, le 5 mars, par une lame d'eau de 2 pouces d'épaisseur, et qu'il coulait deux à trois pieds d'eau dans le canal.

2° Que, depuis le dessus de cette réunion jusqu'au débouché du canal dans la Moselle, il y avait une pente totale de 10 pieds 2 pouces, à la surface des eaux :

De la retenue au pont de Laxatte, 13 pouces et demie;
— au pont du Boudiou, 3 pieds 1 pouce 3 lignes;
— au pont des Quatre-Nations, 5 pieds 2 pouces;
— au pont des Juifs, 7 pieds 1 pouce 4 lignes,

non compris la profondeur du canal trouvée de 2 à 3 pieds.

3° Que le dessus des grandes vannes était inférieur au sol de la Petite-Ville, mesuré au ruisseau de la place du Boudiou, de quatre pieds un pouce, et celui de la Grande-Ville de cinq pieds six pouces.

4° Qu'au pont du Boudiou, le fond du lit du canal était à cinq pieds trois pouces et la surface de l'eau à deux pieds trois pouces au-dessous de la crête des vannes.

5° Que ces vannes malgré leur état de ruine soutenaient encore quatre pieds.

6° Qu'il en fallait trois en tête du moulin de la Grande-Ville.

7° Qu'au moment de cette vérification, les eaux étaient à 15 ou 16 pouces sur l'étiage.

L'assemblée des ponts et chaussées avait fait remarquer que la Moselle avait une pente moyenne de 16 pouces par cent toises; qu'ainsi, au lieu de placer un barrage au niveau des eaux d'été à la pointe de l'écusson, on pourrait le placer aux anciennes vannes où il serait ainsi à 32 pouces plus bas et ne pourrait pas nuire. M. Lecreulx répondait que ce barrage ne pourrait pas faire mouvoir les nouveaux moulins à qui il fallait quatre pieds d'eau et une retenue de pareille hauteur, que le barrage placé à la pointe de l'écusson ne pourrait faire entrer plus de six pouces d'eau dans le canal du Faubourg, qu'il n'était nécessaire que pour enpêcher le lit principal de se creuser, mais qu'en approfondissant le lit du canal jusqu'au centre de la ville où l'on trouve le roc, la nouvelle usine recevrait assez d'eau.

M. Lecreulx concluait de ces vérifications que les anciennes vannes avaient contribué aux désastres des inondations antérieures. Une crue de 12 pieds, ajoutait-il, couvrirait la Petite-Ville de sept à huit pieds d'eau et la Grande-Ville de cinq à six, même en supposant à l'eau un pied de courbure.

Il me semble résulter de la combinaison de ces mesures auxquelles manque la plus importante, celle de la pente depuis l'écusson jusqu'à la crête des vannes, que celles-ci ne pouvaient faire pénétrer dans le canal qu'une faible quantité d'eau. Le tableau-plan de 1626 prouve qu'il avait fallu maintenir une vanne entre le Cours et l'écusson pour alimenter l'ancien moulin situé vis à vis la maison Régnier, et les documents de 1778 et des années suivantes affirment, sans que les mémoires aient démenti le fait, que, depuis la suppression de ce moulin, le canal était fréquemment à sec et ne servait plus que de décharge en temps de crue. Quant à la partie du canal où le fond est de roc, M. Lecreulx semble la placer en aval du pont du Boudiou, tandis qu'elle est au contraire en amont de ce pont et s'étend jusqu'à l'entrée du canal.

C.

Avant le déluge de la Saint-Crépin, la ville avait éprouvé d'autres inondations causées par la Moselle, en 1704, 1734, 1740 et 1770.

Celle de 1704, survenue dans la nuit du 25 au 26 janvier, avait été accompagnée d'une débâcle de glaces et avait fait aux vannes une brêche de 12 toises dans la branche de la rive gauche et une de trois toises dans celle de la rive droite. Elle en avait enlevé les crêtes et les bois de couche, et causé de graves dommages aux deux moulins.

Celle du 6 juillet 1734 survenue en même temps qu'un débordement des ruisseaux de Saint-Michel et d'Ambrail, avait emporté le grand pont et causé des brêches aux vannes. A cette époque, il n'y avait plus de pont au Cours. La question d'en rétablir un en cet endroit, ou à la place du Tripot, fut agitée. Quoiqu'un pont provisoire eût été élevé au Tripot, l'assemblée des notables préféra reconstruire l'ancien pont du Cours.

L'inondation de 1740 ne paraît pas avoir causé des dommages considérables. Je n'ai pu retrouver aucun renseignement capable de faire apprécier sa gravité et même de fixer sa date précise. Les registres des comptes, et même celui des résolutions, de 1740 et de 1741, manquent aux archives municipales.

Il m'a été également impossible de m'assurer si des bâtiments privés avaient été détruits par l'un ou l'autre de ces débordements.

Celle qui eut lieu dans la nuit du 25 au 26 juillet 1770, et que la tradition désigne sous le nom de déluge de la Sainte-Anne, fut le résultat d'une longue série de jours de pluie terminée par la chute de véritables trombes d'eau. A Epinal, elle emporta les ponts, une partie des vannes, l'écusson en partie, les portières des moulins, des usines à foulon, etc. Je n'ai pu découvrir aucun document capable

de donner une appréciation des pertes privées. Plombières eut surtout à supporter un affreux désastre, la destruction de nombreuses maisons, la dégradation de plusieurs autres, des pertes énormes en meubles et en bestiaux, et, ce qui est plus effrayant encore, la perte de sept victimes humaines. On peut lire le récit émouvant de cette catastrophe dans l'ouvrage de M Hautmonté, publié en 1865, sous ce titre : *Plombières ancien et moderne*, page 142.

Dans les mémoires et les rapports relatifs à l'inondation de 1778, on trouve cette allégation, que la hauteur des eaux, le 25 octobre, n'aurait dépassé que de neuf pouces la hauteur atteinte en 1770. M. Lecreulx présente cette assertion comme résultant d'anciens repères : mais il paraît que c'est à Pont-à-Mousson que ce fait fut constaté, ce qui ne prouve rien pour Épinal, l'excès de hauteur ayant pu provenir des affluents inférieurs : ce qui arrive fréquemment sur toutes les rivières.

Après 1778, et notamment en 1787, il y eut encore de fortes inondations sur la fin du siècle et dans le siècle actuel, mais aucune n'approcha, par l'élévation des eaux, de celle de la Saint-Crépin. Le Cours et les rues basses de la Petite-Ville furent encore inondés à plusieurs reprises; il y eut des pertes de marchandises et de provisions déposées dans les caves, mais pas d'autres dommages.

D.

Le projet de M. Lecreulx était plus vaste encore. Il établissait la navigation de premier ordre :

Sur la Meurthe, jusqu'à Lunéville;

Sur la Meuse, jusqu'à Pagny, où il plaçait un port;

Sur un canal à ouvrir entre ce port et Toul;

Sur la Sarre, jusqu'à Fénetrange ou Sarrebourg;

Et la navigation secondaire par trains de bois et barques :

Sur la Mortagne, jusqu'à Autrey;

Sur la Vezouze, jusqu'à Cirey;

Sur la Meurthe, jusqu'à Saint-Dié;

Sur la Sarre, jusqu'à deux lieues au-dessus de Sarrebourg;

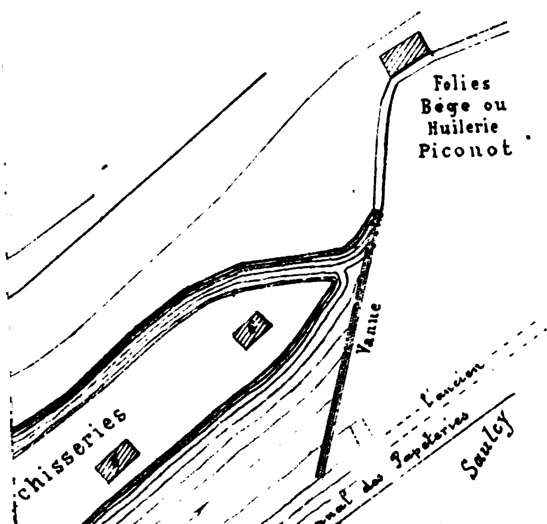
Sur l'Ornain, jusqu'à Ligny;

Sur la Seille et le Sanon, avec communication avec la Sarre.

Les 177 écluses projetées par M Lecreulx devaient franchir 554 pieds de différence de niveau entre la Moselle et l'étang de Cône, sur une longueur de 5,983 toises, et descendre ensuite sur une longueur de 6,761 toises une pente de 700 pieds jusqu'au Coné.

Cinquante ans après, M. Cordier, ingénieur divisionnaire, reprit l'étude du projet de jonction de la Moselle à la Saône, par l'étang de Cône, mais en proposant de substituer aux écluses une percée souterraine passant sous la hauteur que cet étang couronne.

Qu'il me soit permis d'ajouter qu'en 1836, je profitai de la réunion du congrès scientifique à Metz, pour y lire un mémoire où, résumant les études de M. Lecreulx et de M. Cordier, j'appelais de nouveau l'attention publique sur ce projet de jonction, et j'insistais pour qu'il fût soumis à des études définitives. Mon mémoire fut publié, et des pétitions nombreuses furent adressées au Gouvernement. Appelé, en 1838, au Conseil général des Vosges, j'y poursuivis la tâche que j'avais entreprise. Le Conseil général formula une demande qui, énergiquement soutenue par M. Bresson, son président, député de l'arrondissement de Remiremont, amena le Gouvernement à accorder les études demandées. Elles furent confiées à M. l'Ingénieur en chef Lacordaire, frère du célèbre Dominicain. Il arrêta un avant-projet que le Conseil général adopta. Mais, la construction des chemins de fer le fit laisser à l'écart, et, il faut bien le reconnaître, le réseau adopté pour notre département, lorsqu'il sera complétement exécuté et complété par les lignes vicinales, aura créé une bien plus grande masse d'éléments de prospérité que le grand projet de M. Lecreulx n'aurait pu lui en assurer.


Folies
Bège ou
Huilerie
Piconot
Vanne
chisseries
l'ancien
canal des Papeteries
Saulcy

POÉSIES.

LA VIPÈRE.

« Fuyons d'ici, disait une vipère
Aux siens qui l'écoutaient surpris;
Ce rocher qui longtemps nous servit de repaire
N'est plus pour nous le plus sûr des abris.
On nous traque partout et l'on a mis à prix
Nos têtes qui seraient payées
Tantôt dix et tantôt deux sous.
Nos tribus en sont effrayées.
Ah! que nos ennemis sont fous!
Notre morsure est terrible, cruelle,
Et même quelquefois mortelle;
Mais qu'y pouvons-nous? Rien.
D'ailleurs dans ce val de misère,
Le mal n'est pas moins nécessaire
Que le bien :
Aussi qu'on nous fasse la guerre
Et qu'on cherche à trancher nos jours;
Cela ne m'inquiète guère :
La vipère vivra toujours. »

LE RENARD.

Dans une basse-cour des poules, des poulets,
Et des canards, bien nourris, bien replets,
Se promenaient en cherchant leur pâture.
Un coq superbe, au sévère maintien,

Les dominait de sa haute stature
   Et semblait être leur soutien.
   Tout à coup les airs retentissent
   De couans-couans et de gloussements
   Et les volailles se blottissent
Avec effroi dans leurs retranchements.
Un renard qui de loin les épiait en traître
   Dans leur clos venait de paraître.
           En un clin d'œil
   Il sème autour de lui le deuil.
   Poursuivant coq, canard et poule,
   Il les saisit, les étrangle, les roule
Sur la terre et s'en fait un horrible repas.
Le maître du logis entend leurs cris d'alarme,
Il accourt brandissant un bâton pour toute arme,
   Mais l'Attila repu ne l'attend pas.
Il fuit, s'élance, atteint le haut de la muraille
Et là, le regardant, on dirait qu'il le raille.
Puis l'œil sec il le laisse au milieu de ses morts.
      Le méchant n'a pas de remords

Ch. CHARTON.

POÉSIES

LA VIEILLESSE.

Voir tomber tour à tour les rameaux de sa tige,
Décolorés, flétris, comme d'un arbre mort
Les branches et le tronc dont l'aspect nous afflige,
Et que le vent d'hiver dessèche, incline et tord !

Voir sur son front ridé blanchir la chevelure
Ondoyante autrefois, orgueil des jeunes ans ;
Et le rayon des yeux, admirable parure,
S'effacer et s'éteindre en regards languissants !

Sous son crâne sentir se glacer la pensée
Qui jadis bouillonnait en flots tumultueux,
Puis s'échappait soudain, abondante, embrasée,
Pareille au fer fondu qui coule impétueux !

Plus d'éclairs de génie au cerveau qui se vide,
Plus d'élans généreux vers le vaste horizon !
Dans sa sève épuisé le champ devient aride,
Après les épis d'or de la riche moisson.

Supplice du vieillard, indomptable souffrance !
Ah ! n'être plus que l'ombre ayant été le feu ;
Et, déchu du pouvoir, devenir l'impuissance ;
Cadavre s'appeler quand on fut demi-dieu !

Mieux vaut mourir entier, complet avec son âme,
Avec son cœur complet, dans toute sa vigueur;
Mourir comme l'oiseau qui, dans son vol de flamme,
S'arrête foudroyé sous le plomb du chasseur.

L. RAMBAUD.

A travers Saône-et-Loire, non loin de Milly, 27 mars 1869.

LA NEIGE.

Frêle vapeur, en nappes suspendue
Sur nos coteaux surpris,
Fleur de l'hiver, comment es-tu venue
Jusque dans ce pays?

Raconte-moi par quelles mains habiles
Ton lin pur fut filé;
Raconte-moi sous quels fuseaux dociles
Ton manteau s'est tissé.

Serais-tu donc une poussière blanche
D'arbres fleuris aux cieux?
Ou bien encor l'écume qui s'épanche
De lacs mystérieux?

On dit qu'au Nord, pays des froides plaines,
Tu règnes à jamais,
Et que le front des montagnes lointaines
Dort sous ton voile épais.

Un lourd amas de neiges éternelles
Couvre ces monts altiers;
L'aigle, en son vol, vers des plages nouvelles
Fuit loin de ces glaciers.

Sur ces sommets les sapins grands et sombres,
Sous ta robe de deuil,
Silencieux, ressemblent à des ombres
Debout près d'un cercueil.

Belle nature, en tous lieux si féconde,
Du pôle à l'équateur,
Oui, ta beauté jusqu'aux confins du monde
Charme le voyageur :

Dans les vallons de la molle Italie,
Sur les rochers géants
Ou près des lacs de la libre Helvétie,
Sur les gouffres béants

Du noir Vésuve ou du sombre Caucase,
Aux déserts africains,
Près de l'Atlas avec sa large base,
Aux champs américains ;

Grande toujours, dans l'ombre, à la lumière
Du soleil radieux,
L'homme t'admire et son âme en prière
S'élève vers les cieux.

L. RAMBAUD.

Midi de la France, 29 mars 1869.

ESSAI DE TRADUCTION

PAR

M. Gérard GLEY,

Membre titulaire.

Homère. — Odyssée.

CHANT V.

Ulysse quitte l'île de Calypso sur un radeau qu'il a construit lui-même. — Neptune, revenant d'Ethiopie, le voit voguer paisiblement sur les flots et soulève contre lui les vents et les tempêtes.

Pendant dix-sept jours Ulysse erra sur la mer. Au 18e. il aperçut les montagnes ombragées de la terre des Phéaciens, terme prochain de sa navigation : elle lui semble surgir comme un bouclier sur le sombre océan.

Mais à son retour de l'Éthiopie, du sommet lointain des Solymes, le puissant Neptune le voit traverser les flots. A cette vue son courroux redouble, il secoue la tête (1), et dit en lui-même : « Ah ! ah ! les dieux ont changé de sentiment à l'égard d'Ulysse, pendant mon séjour chez les Éthiopiens ! Déjà il touche à la terre des Phéaciens, où le destin a placé le terme de ses malheurs. Mais je lui promets encore d'assez rudes épreuves » (2).

(1) Cf. Virgile, *En.* VII, 291.

(2) Cf. Virgile, *En.* I, 37.

Il dit, assemble les nuages et, le trident à la main, bouleverse la mer; il déchaîne les tempêtes que soulèvent tous les vents, et enveloppe la terre et la mer de sombres nuages : la nuit tombe du ciel. Soudain se précipitent à la fois l'Eurus et le Notus, l'impétueux Zéphir et le Borée, père des frimas, qui roule des vagues énormes (1). Ulysse sent fléchir ses genoux et son courage : il gémit, et ces plaintes sortent de son cœur magnanime :

« Ah! malheureux que je suis! que vais-je devenir? Je crains que la déesse ne m'ait dit la vérité : elle m'avertissait qu'avant d'aborder dans ma patrie, j'aurais à supporter bien des traverses. Voici l'accomplissement de toutes ses paroles. De quels sombres nuages Jupiter enveloppe l'immensité des cieux? Il bouleverse la mer et déchaîne les tempêtes de tous les vents. Ma mort est certaine. O trois et quatre fois heureux les Grecs qui périrent sous les murs de Troie, en servant la cause des Atrides! Que n'ai-je pu terminer ma vie et mon destin, le jour où tant de Troyens réunis contre moi m'assaillirent d'une grêle de traits, près du cadavre d'Achille que je disputais à leur fureur! J'aurais du moins obtenu les honneurs du tombeau; les Grecs auraient célébré ma gloire. Maintenant je suis condamné à mourir d'une mort obscure et funeste. » (Vers 278-313.)

CHANT VI.

Ulysse apparaît à Nausicaa.

Tel accourt du sommet des montagnes où il a bravé les pluies et les vents, un lion plein de force et d'audace; ses yeux étincellent; poussé par la faim (2), il fond sur les bœufs, sur les brebis ou sur les cerfs des forêts : même il ose attaquer un bercail entier en pénétrant dans les étables.

(1) Cf. Virgile, *Æn.* I, 81—105, et Ovide, Métam. IX, 474, etc.
(2) Cf Virgile, *Æn.* II, 356; id. IX, 338, et X, 723.

Tel Ulysse, contraint par la nécessité, se présente aux yeux des jeunes Phéaciennes, malgré sa nudité.

A l'aspect terrible du héros souillé du limon des mers, elles s'épouvantent, elles fuient et se dispersent sur le rivage. Seule la fille d'Alcinoüs reste immobile : c'est Minerve qui lui inspire cette confiance et qui bannit tout effroi de son cœur. Ulysse qui la voit devant lui, délibère s'il se jettera aux genoux de la jeune vierge pour l'implorer, ou s'il restera à cet éloignement, pour la conjurer d'une voix suppliante de lui montrer le chemin de la ville, et de lui donner des vêtements. Ce dernier parti lui semble le plus sage; peut-être s'il embrassait ses genoux elle s'en offenserait. Il lui adresse donc cette prière adroite et insinuante :

« Je t'implore à genoux, ô reine, ou de quel nom dois-je t'appeler? es-tu une déesse ou une mortelle (1)? Si tu es une habitante de l'Olympe, à la beauté de tes traits, à la majesté de ton port, à tout l'éclat répandu sur ta personne, je te prendrais pour Diane, fille du grand Jupiter. Heureux ton père! heureuse ta vénérable mère! heureux tes frères! si tu es une mortelle. Ah! combien leur cœur doit tressaillir d'une douce allégresse, lorsqu'ils voient cette fleur de jeunesse briller au milieu des danses! Mais bien plus fortuné encore serait le jeune époux qui, après t'avoir munie de beaux présents, t'emmenera dans sa demeure! Mes yeux n'ont jamais aperçu parmi les hommes une telle merveille : je suis pénétré à ta vue d'admiration et de respect. Tel, dans mon voyage de Délos, où m'accompagnait un peuple nombreux, et qui fut pour moi une source de malheurs, je vis près de l'autel d'Apollon un palmier lançant dans les airs sa tige vigoureuse. A cet aspect je demeurai longtemps immobile d'admiration et de surprise; car jamais arbre pareil ne s'éleva du sein de la terre. Ainsi je n'ai pu te voir, ô reine, sans surprise et sans enchantement. Je crains d'embrasser tes genoux, quoiqu'une vive

(1) Cf. Virgile, *En.* I, 327, et A. Chénier, *le Mendiant*, Idylle V.

douleur pénètre mon âme. Hier fut le 20e jour que j'échappai à la sombre mer, parti de l'île d'Ogygie, toujours jouet des vents et des tempêtes. Enfin un dieu m'a jeté sur ces bords où sans doute de nouveaux malheurs me sont réservés. Car les dieux ne sont pas encore apaisés; ils n'ont point borné là mes infortunes. Reine, aie pitié de moi, c'est toi que j'ai rencontrée la première après mes nombreuses disgrâces. Je ne connais point les mortels qui habitent cette contrée. Montre-moi le chemin qui conduit à la ville. Donne-moi quelques vêtements pour me couvrir, ou quelque enveloppe des robes que tu as apportées. Que les dieux t'accordent tout ce que ton cœur désire : un époux, une famille et la douce concorde. Et quel trésor plus précieux que cette unanimité de sentiments entre deux époux dans la gestion de leurs biens? Cette union fait le désespoir des envieux, la joie des amis : mais personne mieux qu'eux n'en connaît les charmes. »

La belle Nausicaa lui répondit : « Tu ne manques ni de sagesse, ni de raison. Jupiter, roi de l'Olympe, distribue les faveurs de la fortune aux bons et aux méchants, selon sa volonté suprême. Peut-être t'a-t-il envoyé ces disgrâces. Il faut que tu les supportes avec patience. Maintenant que tu as touché cette terre et que tu viens vers notre ville, tu ne manqueras ni de vêtements, ni de tous les secours qu'a droit d'attendre le malheureux suppliant qui s'offre à nous. Je te conduirai dans nos murs, et je te dirai quel peuple l'habite. Les Phéaciens en sont les habitants. Je suis la fille du grand Alcinoüs, qui règne avec puissance sur les Phéaciens. »

Elle dit, et donnant ses ordres à ses suivantes aux beaux cheveux bouclés, elle s'écrie : « Restez ici : pourquoi fuyez-vous à la vue de cet étranger? Croyez-vous que ce soit un ennemi? Jamais aucun mortel vivant n'a osé, ni n'osera porter la guerre dans la patrie des Phéaciens, chers aux immortels. Nous habitons au milieu de la mer qui nous environne, et aucun homme n'a de commerce avec nous. Mais ce mal-

heureux qui vient ici a longtemps erré sur les flots : il faut lui prodiguer nos soins. Car Jupiter protége tous les étrangers et tous les infortunés. La plus légère offrande leur est agréable. Donnez-lui à manger et à boire. Qu'il se baigne dans le fleuve à l'abri du vent. »

A la voix de Nausicaa, elles s'arrêtent et s'encouragent les unes les autres. Elles placent Ulysse dans un abri commode comme le leur avait ordonné la fille du magnanime Alcinoüs : elles déposent près de lui un manteau, une tunique et des vêtements. Elles lui donnent de l'huile onctueuse dans un vase d'or, et l'engagent à se baigner dans le courant du fleuve. Le divin Ulysse leur dit : « Femmes, éloignez-vous : je veux laver seul mes épaules encore souillées du limon de la mer, et me frotter d'huile; car depuis longtemps mon corps en a été privé. Je n'ose point me baigner devant vous : j'ai honte de ma nudité en me trouvant au milieu de jeunes filles. »

Il dit, et, dociles à sa voix, elles s'éloignèrent. Aussitôt le divin Ulysse alla se baigner pour laver le limon qui couvrait ses larges épaules. Il essuya l'écume dont sa chevelure était inondée. Quand il se fut ainsi purifié et frotté d'huile, il se revêtit des habits que lui avait donnés la jeune vierge. Minerve, fille de Jupiter, avait agrandi sa taille et augmenté ses forces (1) : elle fit flotter sur ses épaules ses cheveux bouclés, semblables à la fleur d'hyacinthe. Tel l'habile artiste, instruit dans son art par Vulcain et Pallas, incruste l'or dans l'argent et embellit son ouvrage de tous les ornements, ainsi elle embellit de toutes les grâces la tête et les épaules d'Ulysse. Ulysse s'éloigne et va s'asseoir sur le rivage de la la mer, resplendissant de beauté et de grâces. La jeune vierge l'admire et adresse ces mots aux femmes élégantes qui l'accompagnent : « Ecoutez-moi, jeunes filles aux bras blancs, j'ai quelque chose à vous dire. Ce n'est point sans la volonté des dieux qui habitent l'Olympe, que cet étranger est

(1) Cf. Virgile, *En.* I, 588-594.

venu parmi les Phéaciens, qui en sont les images. D'abord il s'est présenté à mes yeux sous un aspect misérable; maintenant il me paraît semblable aux immortels. Plût aux dieux que j'eusse un tel époux! que ne peut-il habiter ces lieux, s'y plaire et y rester. Femmes, apportez à cet étranger de la nourriture et du vin.

Elle dit, et, dociles à ses ordres, les suivantes déposent aux pieds d'Ulysse du vin et des aliments. Le noble et malheureux Ulysse boit et mange avidement, car depuis longtemps il n'avait pris de nourriture.

Cependant la belle Nausicaa s'occupe d'autres soins : elle plie les vêtements, les place sur le char, où elle monte elle-même, après avoir attelé les mules aux pieds vigoureux, et excite Ulysse par ces paroles : « Lève toi, étranger, viens à la ville, je te conduirai dans le palais de mon père C'est là que tu verras l'élite des Phéaciens. . . . . (Vers 130-258.)

Nausicaa et ses suivantes regagnent la ville. Ulysse s'arrête au bois de Minerve, dont il implore la protection. (259-332.)

CHANT VII.

Ulysse chez Alcinoüs.

Nausicaa arrive à la maison de son père : ses frères s'empressent autour d'elle.

Minerve prend soin d'Ulysse, répand autour de lui un nuage épais, et vient à sa rencontre sous les traits d'une jeune fille. Puis elle le conduit au palais d'Alcinoüs, et l'engage à s'adresser à la reine Arété. « Si tu gagnes sa bienveillance, tu reverras bientôt tes amis et ta terre natale. » (*1-81.*)

Ulysse resté seul, entre dans le palais, dont il admire la magnificence. Il pénètre alors dans l'intérieur même, et, le nuage qui cachait le héros à tous les yeux s'étant dissipé, il embrasse les genoux de la reine, et lui adresse sa prière en ces termes (*81-146*) :

« Arété, fille du divin Rhexénor, après avoir souffert beaucoup de maux, je viens implorer à genoux votre secours, celui de votre époux et de cette assemblée. Puissent les dieux leur donner une vie heureuse! puissiez-vous laisser à vos enfants les richesses de vos palais et les honneurs que vous avez reçus du peuple! Mais faites-moi revoir au plus tôt ma patrie! Hélas! depuis longtemps je souffre éloigné de tout ce que j'aime. »

Il dit, et va s'asseoir sur la cendre même du foyer, près du feu. Tous contemplaient en silence. Enfin se leva le vieil Echéneus, le plus sage des Phéaciens, et qui l'emportait sur tous en savoir et en éloquence, étant instruit par une longue expérience. Il leur adressa ces paroles pleines de sens : « Alcinoüs, ce n'est pas bien, et il ne convient pas de laisser cet étranger assis par terre, sur la cendre du foyer. On attend ici tes ordres pour agir. Relève cet étranger, et fais-le asseoir sur un siége aux clous d'argent; ordonne à tes hérauts de verser du vin, afin que nous fassions des libations au dieu qui lance la foudre, et qui accompagne le suppliant dont il fait respecter le malheur; que la sommelière lui serve les mets qui sont en réserve. »

A ces mots, Alcinoüs prend la main du sage Ulysse, le relève du foyer et le place sur un siége magnifique, que cède son fils, le vaillant Laodamas, qui était assis près de lui, et qu'il chérit au-dessus de ses autres enfants. Alors une esclave verse l'onde pure d'une aiguière d'or sur un bassin d'argent, pour laver les mains d'Ulysse; ensuite elle dresse devant lui une table polie, où la vénérable économe dépose le pain et les mets divers qu'elle lui prodigue avec empressement. Le noble et patient Ulysse ayant apaisé sa faim et sa soif, Alcinoüs dit à son héraut :

« Pontonoüs, remplis les coupes, et verse le vin à tous les convives, afin que nous fassions des libations au dieu qui lance la foudre et qui protége le suppliant digne de respect. » A ces mots, Pontonoüs verse un vin délicieux dans de larges coupes qu'il distribue aux convives, après

en avoir goûté les prémices. Quand ils eurent fait des libations, et bu au gré de leurs désirs, Alcinoüs prit la parole et dit :

« Écoutez, conseillers et chefs des Phéaciens, je vais vous rendre compte de mes sentiments et de mes desseins. Le repas est terminé; voici l'heure de la retraite et du sommeil. Demain, au lever de l'aurore, ayant assemblé les vieillards en plus grand nombre, nous prodiguerons à cet étranger les soins de l'hospitalité, et nous offrirons aux dieux de somptueux sacrifices. Ensuite nous songerons à reconduire cet étranger dans sa patrie : il faut que, grâces à nous, il y retourne en peu de jours, sans danger, sans peine, plein de joie, quelqu'éloignée qu'elle soit de ces lieux. Qu'il n'éprouve aucun malheur avant de toucher le sol natal. Une fois arrivé, qu'il subisse le sort que les Parques terribles lui ont filé à sa naissance. Si c'est un dieu descendu de l'Olympe, son arrivée nous présage un dessein des immortels. Les dieux vous ont souvent apparu, lorsque nous leur offrions de solennelles hécatombes. Ils viennent avec nous s'asseoir à nos festins : et si un voyageur égaré sur une route les rencontre, ils ne se dérobent pas à ses regards. Car nous sommes près d'eux (leurs proches parents), comme les Cyclopes et la race féroce des géants. »

Le sage Ulysse prit la parole et lui répondit : « Alcinoüs, écartez cette pensée de votre esprit, je ne ressemble aux habitants du vaste Olympe ni par le corps, ni par l'intelligence. Je ne suis qu'un mortel, et de ceux que vous savez avoir souffert le plus d'infortunes. Je pourrais même dire qu'il n'est point sur la terre d'homme à qui les dieux aient fait éprouver d'aussi rudes épreuves. Mais laissez-moi assouvir la faim qui me tourmente au milieu de ma douleur. Il n'est rien de plus impérieux que la faim dévorante : le mortel plongé dans la tristesse et portant la douleur dans son âme, est contraint de l'apaiser. J'ai aussi le deuil dans le cœur : et elle m'ordonne de boire et de manger; elle me fait oublier tout ce que j'ai souffert et me commande ainsi

de la satisfaire. Mais vous, au lever de l'aurore, hâtez-vous de ramener un malheureux dans sa patrie. Je suis impatient de la revoir, malgré mes longues infortunes : que la vie m'abandonne, pourvu que je puisse contempler encore une fois mes biens, mes serviteurs et mon palais ! »

Il dit, tous les convives applaudissent et exhortent le roi à reconduire l'étranger qui a parlé avec une grande sagesse. Les libations finies et le repas achevé, chacun se rend dans sa maison pour se livrer au sommeil. Ulysse reste seul dans le palais avec Arété et avec Alcinoüs, semblable à un dieu. Cependant les esclaves emportent les vases du festin. La belle Arété rompt le silence; elle a reconnu le manteau, la tunique, ces riches vêtements qu'elle avait travaillés de ses mains avec ses femmes. Elle adresse à Ulysse ces paroles rapides, et lui dit : « Etranger, car c'est la première question que je te ferai, qui es-tu? D'où viens-tu? Qui t'a donné ces habits? Ne disais-tu pas qu'errant sur les mers, une tempête t'avait jeté sur nos bords? »

Le prudent Ulysse lui répondit : « O reine, il me serait difficile de raconter tous les maux que m'ont envoyés les habitants de l'Olympe (1); mais je répondrai à toutes vos questions. Loin d'ici s'élève au milieu de la mer l'île d'Ogygie. C'est là qu'habite la fille d'Atlas, l'artificieuse Calypso, déesse redoutable. Parmi les dieux et parmi les hommes, nul n'a de commerce avec elle. Le sort qui me poursuit me jeta dans cette île pour être seul son hôte, lorsque Jupiter, de sa foudre étincelante, eut brisé mon navire au milieu de la sombre mer.

» Dans ce naufrage périrent tous mes braves compagnons. Mais moi je saisis entre mes bras une planche de mon vaisseau; je voguai ainsi pendant neuf jours à la merci des flots. Au retour de la dixième nuit les dieux me firent aborder à l'île d'Ogygie, qu'habite une déesse redoutable, la belle Calypso, qui me reçut avec bienveillance, m'aima, m'admit à sa table

(1) Cf. Virgile, *En.* II. 3.

et me promit l'immortalité et une jeunesse éternelle. Mais jamais elle ne put séduire mon cœur par ses promesses. Je demeurai auprès d'elle pendant sept ans, mouillant sans cesse de mes larmes les vêtements immortels que j'avais reçus de cette déesse. Cependant, lorsque la révolution du temps amena la 8e année (1), elle m'excita elle-même à partir, pour me conformer à l'ordre transmis par Jupiter; ses dispositions n'étaient plus les mêmes qu'auparavant. Calypso me fit monter sur un radeau solide, me donna du pain, un vin agréable et des habits divins. A la faveur d'un vent propice et doux qu'elle m'envoya, je naviguai pendant 17 jours en traversant la mer, et le 18e, j'aperçus les montagnes ombragées de votre pays (2). Alors je vis renaître la joie dans mon cœur flétri par l'infortune. Mais je devais encore supporter beaucoup de maux que me suscita le terrible Neptune. Il déchaîna contre moi les vents, me ferma la route, en soulevant la mer jusque dans ses abîmes La violence des flots ne me permit pas de rester sur le radeau que je tenais en gémissant. La tempête le fit voler en éclats. Je me mis à la nage, je traversai les flots jusqu'à ce que le vent m'eût jeté sur votre terre. Comme j'étais près d'aborder, je fus assailli par une montagne d'eau qui me lança sur les rochers et les écueils. Je repris ma route et nageai de nouveau jusqu'à ce que j'arrivai près d'un fleuve où je vis un lieu charmant, sans rochers et à l'abri du vent. Au sortir des flots, je recueillis mes esprits. A la nuit, je m'éloignai du fleuve issu de Jupiter, je ramassai des feuilles et me couchai sous les arbres. Un dieu bienfaisant fit couler le sommeil dans mes membres : le cœur accablé de tristesse, je m'endormis sur ce lit de feuilles toute la nuit, pendant l'aurore, le milieu du jour, jusqu'au coucher du soleil où je me levai. Je vis les suivantes de ta fille, jouant sur le rivage avec elle, qui était semblable à une déesse. Je la sup-

(1) Cf. Virgile, Én. I, 284.
(2) Cf. Virgile. Én. III, 203-207.

pliai avec instance; elle fit voir en tout l'excellence de son naturel, et on ne saurait trouver plus de sagesse dans un âge si tendre, car ordinairement la jeunesse agit avec imprudence. Elle m'offrit du pain en abondance, un vin étincelant, me lava dans le fleuve et me donna ces vêtements. Malgré mes chagrins, je vous ai dit la vérité. »

Alcinoüs répondit : « Etranger, ma fille a mal fait de ne point t'amener dans mon palais avec ses femmes, comme d'abord tu l'en avais priée. »

Le sage Ulysse lui répondit : « Héros illustre, ne réprimande point à cause de moi ta fille irréprochable, car elle m'a invité à la suivre avec ses compagnes; j'ai refusé, craignant que ton courroux n'éclatât à ma vue. Car les hommes sont soupçonneux. »

Alcinoüs reprit et lui dit : « Etranger, je n'ai point un cœur qui s'irrite sans motif. En tout je préfère la justice. J'en atteste Jupiter, père des dieux, Minerve et Apollon! puisses-tu partager mes sentiments, posséder ma fille, être appelé mon gendre, et rester avec nous! Si tu consens à fixer ton séjour parmi nous, je te donnerai un palais et des biens. Mais si tu t'y refuses, aucun des Phéaciens ne te retiendra malgré toi. Que l'auguste Jupiter nous en préserve! Demain, sache-le bien, je m'occuperai de ton départ. Mais va goûter les douceurs du sommeil. Mes Phéaciens te conduiront par un temps calme jusqu'à ce que tu arrives dans ta patrie et dans ton palais, ou dans quelque lieu que tu désires, quand il serait plus éloigné que l'Eubée. Ceux de mes peuples qui la visitèrent, lorsqu'ils conduisirent le blond Rhadamanthe qui allait voir Tityus, fils de la terre, disent qu'elle est très-loin d'ici. Ils revinrent et naviguèrent sans peine dans un seul jour. Tu pourras juger toi-même de la vitesse de mes vaisseaux et du courage de mes jeunes matelots, lorsqu'ils frappent la mer avec la rame. »

Il dit, et le divin Ulysse tressaille de joie : il adresse une prière aux dieux et parle ainsi : « Grand Jupiter, puisse Alcinoüs accomplir toutes ses promesses! Que l'éclat de son

nom ne s'éteigne jamais sur la terre bienfaisante, si par ses soins je revois ma patrie ! »

Tels étaient leurs entretiens. La belle Arété commande à ses esclaves de dresser un lit sous le portique, d'y placer des couvertures brillantes de pourpre, d'étendre par dessus des tapis et d'y ajouter des toisons bien fourrées pour se couvrir. Elles sortent de l'appartement un flambeau à la main, et se hâtent d'exécuter les ordres de la reine ; puis quand le lit fut préparé, elles sollicitent Ulysse de prendre du repos :

« Lève-toi, étranger, ta couche est prête. »

A leur voix, Ulysse s'empresse de goûter les délices du sommeil ; il s'endort sous le portique sonore dans un lit travaillé avec art. Alcinoüs se retire au fond de son palais superbe pour se livrer au repos, et auprès de lui, après avoir préparé sa couche, se place la reine son épouse.

(Vers 146-347.)

CHANT IX.

Ulysse commence le récit de ses malheurs. Il dit son nom et son pays. Après son départ de Troie, il ravage le pays des Ciconiens, et aborde chez les Lotophages (1-104).

Arrivée d'Ulysse dans une île déserte, voisine de la terre des Cyclopes.

« Nous abordons la terre des Cyclopes, race arrogante et sans lois, qui, se confiant aux dieux immortels, ne sème aucune plante et ne laboure jamais la terre. Chez eux, tout croît sans semence, sans culture, le blé, l'orge, les vignes qui, mûries par la pluie du ciel, produisent un vin délicieux. Ils n'ont point d'assemblées nationales, ni de tribunaux. Ils habitent de hautes montagnes dans de profondes cavernes. Chacun gouverne sa famille sans s'inquiéter des autres.

« A quelque distance de la terre des Cyclopes, ni trop près ni trop loin du port, s'élève une petite île, couverte de bois :

là naissent en grand nombre des chèvres sauvages, que n'intimide point l'abord des hommes. Les chasseurs, qui se fatiguent à parcourir le sommet des montagnes, n'y pénètrent jamais : il n'y a ni troupeaux, ni bergers, ni laboureurs. La terre sans semence, sans culture, est déserte, et nourrit des chèvres bêlantes. Les Cyclopes n'ont point de navires aux flancs peints en rouge, ni d'ouvriers pour construire des vaisseaux bien pourvus de bancs de rameurs : ils ne traversent point les mers pour accomplir chaque chose, et pour aller dans des villes lointaines : ils habitent leur île sans la cultiver et sans parcourir les flots comme les autres hommes. Elle n'est pas entièrement stérile, et produirait même tous les fruits de chaque saison. Car des prairies bien arrosées et couvertes d'un gazon tendre bordent la mer blanchissante, et la vigne n'y périt jamais. Le labour y serait facile, et produirait d'abondantes moissons, car la terre est grasse. Et quoi de plus commode que ce port ouvert aux navires? On n'a pas besoin de jeter l'ancre, ni d'attacher les vaisseaux avec des cables (1). Les matelots qui abordent en cette île y séjournent jusqu'à ce que les bons vents les invitent au départ. A l'extrémité du port coule, sous une grotte, la source d'une eau limpide : tout autour poussent des aunes. C'est là que, conduits par un dieu, nous abordâmes pendant une nuit obscure qui nous dérobait l'île (2); un épais brouillard enveloppait nos vaisseaux, et la lune, cachée par les nuages, ne brillait plus dans les cieux. Aucun de nous ne put distinguer l'île des Cyclopes : nous ne vîmes pas même les vagues énormes roulant contre le rivage, avant de toucher la terre sur nos vaisseaux aux larges bords. A notre arrivée nous plions les voiles, nous descendons à terre, et nous reposons nos membres fatigués en attendant l'aurore.

» Lorsque l'aurore aux doigts de rose (3) a ouvert les portes

(1) Cf. Virgile, *En.* I, v. 168.

(2) Cf. Virgile, *En.* III, v. 585.

(3) La Fontaine a dit en parlant de l'aurore :

D'un vase de vermeil elle épanchait des roses.

du matin, nous parcourons l'île dont l'aspect nous frappe d'admiration. Les nymphes, filles du dieu puissant qui porte l'égide, font sortir les chèvres des montagnes (1), pour procurer de la nourriture à mes compagnons. Aussitôt nous tirons de nos vaisseaux les arcs recourbés et les longues javelines, et, rangés en trois bandes, nous lançons nos traits (2). Bientôt un dieu nous donne une chasse heureuse. Douze vaisseaux m'avaient suivi : chacun eut neuf chèvres en partage; on en choisit dix pour moi seul (3). Ainsi tout le jour, jusqu'au coucher du soleil, nous restons assis à manger cette riche proie et à nous abreuver d'un vin délectable. Nous n'avions pas épuisé le vin de nos vaisseaux; il nous en restait encore en abondance, car chacun de nous avait rempli les amphores à la prise de la ville des Ciconiens. Cependant nous jetons nos regards sur la terre des Cyclopes, qui était près de nous : nous voyons la fumée qui s'élève de leurs toits, nous entendons le bruit confus des habitants et de leurs troupeaux. Au coucher du soleil et à l'approche de la nuit, nous nous livrons au sommeil sur le bord de la mer. Au lever de la brillante aurore, j'assemble tous mes compagnons et leur parle en ces termes : « Vous autres, restez ici, ô mes compagnons fidèles; moi, j'irai avec mon vaisseau et avec mes amis m'informer quels sont les habitants de cette île : s'ils sont insolents, barbares et injustes, ou hospitaliers et craignant les dieux. »

« A ces mots, je monte sur le navire, j'ordonne à mes compagnons de me suivre et de couper les câbles : ils montent aussitôt et se rangent avec ordre sur les bancs des rameurs; les vagues écument et retentissent sous les coups redoublés des rames. Arrivés dans le lieu voisin, nous voyons près de la mer, à l'extrémité d'un rocher, une caverne élevée, couverte de lauriers : de nombreux troupeaux de chèvres et de brebis y reposaient; autour était une vaste étable,

(1) Cf. Virgile, *En.* I, v. 184.
(2) Cf. Virgile, *En.* I, v. 187.
(3) Cf. Virgile, *En.* I, 192.

formée de roches abattues, de longs pins, de chênes touffus. C'est là qu'habitait un géant énorme, qui seul faisait paître au loin ses troupeaux; il n'avait aucun commerce avec les hommes, mais, toujours à l'écart, il nourrissait des pensées criminelles : monstre horrible, qui n'avait rien d'humain, mais semblable au sommet ombragé des hautes montagnes, lorsqu'il paraissait seul loin des autres (1).

» Alors j'ordonne au reste de mes compagnons de rester auprès du vaisseau et de le garder. Je choisis douze des plus déterminés, et je vais à la découverte. J'avais une outre de peau de chèvre, remplie d'un vin délectable, que me donna Maron, fils d'Évanthée, prêtre d'Apollon, qui habite Ismare, parce que, pleins de respect, nous avions protégé lui, sa femme et ses enfants. Il habitait un bois sacré d'Apollon.

Il me fit de magnifiques présents : il me donna sept talents d'un or bien travaillé, une coupe toute d'argent, et il avait en outre puisé pour moi dans douze amphores un vin délicieux, pur, semblable au nectar. Personne dans sa maison n'en connaissait le prix, ni ses esclaves, ni ses serviteurs, mais lui-même, son épouse chérie et l'intendante seule. Ils burent de ce vin rouge délicieux, après en avoir rempli une coupe et mêlé avec vingt mesures d'eau; un parfum d'ambroisie s'exhalait de cette coupe, et on eût regretté de ne point boire de cette liqueur. Alors j'emportai une outre remplie de ce vin, et dans une besace je mis des provisions; car je pressentais dans mon cœur que je rencontrerais cet homme sauvage, doué d'une si grande force, et qui ignorait les lois et la justice. (Vers 105—215.)

Les Grecs entrent dans la caverne de Polyphème; description de la caverne; Ulysse, malgré les prières de ses compagnons, veut attendre le retour du Cyclope.

» Alors nous allumons du feu et nous faisons les sacrifices;

(1) Cf. Virg. *En.* III, 619 et 664-5 (le Cyclope de Virgile est encore plus grand que celui d'Homère) et Ovide, *Fast.* I, 555.

puis prenant quelques fromages, nous les mangeons, et, restant assis dans l'intérieur de la grotte, nous attendons le berger. Il arrive avec une grande charge de bois sec, qui devait lui servir à apprêter son repas du soir.

Mais en jetant ce fardeau hors de l'antre, il produit un grand bruit. Épouvantés, nous fuyons dans le fond de la caverne. Il conduit dans cette large grotte ses gras troupeaux, tous ceux du moins qu'il veut traire, et laisse les mâles à la porte, les béliers et les boucs en dehors de la vaste enceinte. Cependant, pour fermer sa demeure, il saisit un immense rocher : vingt-deux chars des plus forts, à quatre roues, n'auraient pu l'arracher du sol, tant était énorme ce rocher qu'il place à l'entrée de la cour. S'étant assis, il trait avec toutes sortes de soins ses brebis et ses chèvres bêlantes, et place les jeunes sous leurs mères. Il épaissit la moitié du lait qu'il dépose dans des corbeilles d'osier, et met l'autre moitié dans des vases pour lui servir de boisson et pour en faire son repas du soir. Quand il eut vaqué en toute hâte à ces soins, il allume alors du feu, nous aperçoit et nous dit :

« Étrangers, qui êtes-vous? D'où venez-vous à travers les plaines liquides? Est-ce pour trafiquer? ou errez-vous sans but, comme des pirates vagabonds qui exposent leur vie, et dépouillent les étrangers? »

Il dit, et ses paroles nous glacent d'effroi, nous sommes frappés d'horreur en entendant ses rugissements terribles, en voyant son aspect monstrueux.

« Moi cependant je lui réponds et lui parle en ces termes :

» Enfants de la Grèce, nous venons de Troie, et nous errons sur les mers, poussés par les vents contraires, allant à la recherche de notre patrie, les uns par un chemin, les autres par un autre. Telle a été la volonté de Jupiter. Nous sommes fiers d'être les soldats d'Agamemnon, fils d'Atrée, dont aujourd'hui la gloire immense va jusqu'au ciel : il a renversé une ville puissante et vaincu des peuples nombreux. Mais nous, nous embrassons tes genoux,

nous te supplions de nous accorder l'hospitalité ou quelque autre don, comme il est juste de l'offrir à des hôtes. Ami, respecte les dieux; nous sommes tes suppliants. Jupiter hospitalier est le vengeur des suppliants et des étrangers; il accompagne les hôtes et les entoure de respect. » (Vers 231—272.)

« Les Cyclopes, répond le géant, ne se soucient ni de Jupiter, ni des autres Dieux » Il saisit et dévore deux des compagnons d'Ulysse; le lendemain il fait de même, et le soir il mange encore deux Grecs. Alors Ulysse lui fait boire un vin délicieux, et, voyant le Cyclope ivre et endormi, il lui crève l'œil avec la pointe d'une branche d'olivier.

QUATRE-VINGTS ANS

D'HISTOIRE,

SOUVENIRS ET RÉFLEXIONS.

Petit poëme en quatre chants,

PAR

V. RESAL[1],

Membre associé libre.

UN MOT :

Je crois avoir été fidèle à l'histoire dans ces rapides souvenirs; .... Et si, dans les réflexions qui les accompagnent, quelques lecteurs estimaient mes appréciations peu fondées, qu'ils veuillent bien du moins m'honorer assez pour ne pas mettre en doute ma bonne foi!

Quant à la forme, je m'incline à l'avance devant la critique.

V. RESAL.

CHANT PREMIER.

La Première République et le Premier Empire.

Il fut un temps néfaste où le peuple asservi,
Ne s'appartenant plus, corvéable à merci,
Et par son dur labeur se suffisant à peine,
Subissait des seigneurs l'oppression hautaine :
La Révolution, dans un vaillant effort,
Brisa ce qui restait de ce droit du plus fort !

Hélas, presqu'aussitôt, des tribuns en démence,
Au lieu de la justice appliquant la vengeance,
Dans toutes nos cités dressent les échafauds
Et veulent nous sauver par la main des bourreaux;
Un affreux tribunal, qui compte autant de crimes
Que d'arrêts, par milliers, choisit pour ses victimes,
Des femmes, des enfants, des vieillards, des guerriers
Et des prêtres aussi qui, sur leurs meurtriers,
Appellent en mourant la céleste indulgence.
En ces jours de terreur, on voit le Roi de France
Et sa grande compagne et l'une de ses sœurs
Enseigner à mourir à leurs vieux serviteurs!
De ces sanglants excès toute l'Europe émue
S'avance, l'arme au bras, sur la France éperdue;
... Un cri d'angoisse éclate et, d'échos en échos,
Fait appel aux grands cœurs, ... un essaim de héros,
Pieds nus, sans pain, sublime, aux frontières s'élance,
Voulant vaincre ou mourir, et délivre la France!
Un jeune général aussi grand que César,
De la guerre, pour nous, supprime le hasard;
La victoire, toujours fidèle à ses batailles,
De l'ennemi vaincu sonne les funérailles;
Et, des champs d'Italie aux plaines du Croissant,
Comme l'aigle, il ne fait qu'un long vol triomphant;
Soudain la Nation s'abandonne au délire
D'enthousiaste orgueil que Bonaparte inspire!
Combien il était grand dans sa simplicité,
Quand, assuré déjà de l'immortalité,
Il offrait aux regards un débile jeune homme
Surpassant les grands noms de la Grèce et de Rome!
Mais combien n'est-il pas bientôt plus grand encor,
Lorsque vers Marengo reprenant son essor,
Il y fixe pour nous et la paix et la gloire,
Quand l'ordre reparaît grandi par la victoire
Et que, de toutes parts, les peuples et les Rois
Élèvent à l'envi son nom sur le pavois!

Par toutes ces splendeurs la France fascinée
Ne sait de quels honneurs combler sa destinée,
Et sa puissante voix, dans un élan de cœur,
Proclame ce soldat d'hier son Empereur !
Économe, il veut l'ordre, et, par là, de la France,
En doublant la richesse, il double la puissance ;
Né grand législateur, des recueils des vieux droits
Il fait soudain sortir nos immortelles lois ;
Et, du ciel inspiré, rouvrant le sanctuaire
Et convoquant, du trône, un peuple à la prière,
Il rend à tous les cœurs les dogmes consolants
Qui sont l'espoir du juste et l'effroi des méchants.
Qu'il était grand alors ! qui donc aurait pu croire,
En cet excès d'honneurs, de puissance et de gloire,
Que, par delà les mers à jamais déporté,
Cet homme universel, ce géant redouté,
Plus prudent qu'Annibal, plus vaillant qu'Alexandre,
Du faite de l'Europe allait si tôt descendre !
Hélas, trop absolu, trop en butte aux flatteurs,
Il cesse de dompter ses bouillantes ardeurs
Et bientôt ne voit plus de bornes au possible !...
Le monde épouvanté, dans un combat horrible
Dix fois renouvelé, dix fois mis aux abois,
Terrasse ce puissant dominateur des Rois.
O néant des grandeurs et de la gloire humaine,
Maître du monde hier, il meurt à Sainte-Hélène !
Nous vîmes, en ces jours de poignante douleur
Pour le français si fier et si plein de valeur,
Les barbares du nord inonder nos villages,
Et, de vingt nations, les différents langages
En des tours de Babel convertir nos cités.
Comme en un tribunal, en congrès discutés,
Nos frontières, nos droits, notre existence même
Furent par nos vainqueurs érigés en problème !
Du voile de l'oubli recouvrons ce tableau
Qui navra tant de cœurs, ... ou bien, si, de nouveau,

Nous remettons au jour ces scènes si cruelles,
Que les leçons du moins en restent solennelles :
Qu'à l'avenir, la paix, la modération,
Soient pour toujours le but de notre ambition,
Et que, de dominer, nos âmes soient moins fières
Que d'être pour le monde un foyer de lumières !

CHANT DEUXIÈME.

La Restauration et la Monarchie de 1830.

Ces orages passés, la France, sous ses Rois,
A retrouvé le calme et la paix d'autrefois ;
Mais son cœur, ulcéré de la sanglante injure
Qu'il vient de ressentir, souffre... et déjà murmure
Contre un gouvernement par la guerre importé.
Le Roi craint le pays,.... et, de la liberté
Que la charte limite avec parcimonie,
S'épouvante .... à son tour une presse ennemie
Enflamme la tribune, et, de la Royauté,
Ebranle chaque jour l'antique majesté.
Dix-huit cent trente sonne et la révolte éclate ;
Le Pouvoir, ... sans défense, ... est vaincu .... cette date
Vient de rouvrir l'exil une dernière fois
Au vieillard héritier de soixante et dix Rois !
Charles dix, abusé sur le droit de sa Race,
Affronta le péril et n'avait point d'audace !
Honnête cependant, doué d'un noble cœur,
Il aimait son pays et voulait son bonheur
Qui dans un autre siècle eût été son ouvrage ;
Mais, dès l'enfance imbu de l'esprit d'un autre âge
Et jugeant les penchants de notre nation
Avec les préjugés de l'émigration,
Il se fit l'éditeur d'ordonnances coupables !...

La charte en main, nos Rois n'étaient pas responsables....
Mais, que peuvent les lois en révolution !
Le Pays, replongé dans la confusion,
Va-t-il tomber aux mains de la démagogie ?
Non .... Cette fois encor Dieu sauve la Patrie !
Le sceptre, relevé par un puissant effort,
Est placé dans la main d'un prince habile et fort,
Instruit par le malheur, guidé par son génie,
Qui connaît de son temps l'exigence infinie
Et notre esprit français aussi fier qu'inconstant.
Nautonnier plein d'adresse, au mobile élément
En cédant à propos, ... ou bien en tenant tête
A l'orage, ... il saura conjurer la tempête !
Oui, ... pendant dix-huit ans il eut ce grand honneur,
A force de talents, ... d'esprit, ... et de bonheur !
Mais, quand survint le poids des chagrins et de l'âge,
Quand partout l'horizon fit craindre le naufrage,
Que, de points opposés, on vit l'opinion
Former plans de campagne et coalition,
Qu'au mépris de l'accord que la raison conseille,
L'ambition brouilla les amis de la veille,
Que la presse excita de factieux banquets,
Qu'enfin l'émeute vint, ... lui, contre ses sujets
En révolte, ne put se résoudre à la guerre,
Bien qu'un grand maréchal, désireux de la faire,
En promît le succès, ... mais sans dissimuler,
Que peut-être, à longs flots, le sang devrait couler !
Écrasé de douleur, comme Roi, comme père,
Déguisé, fugitif, aux rives d'Angleterre,
Louis-Philippe alla demander le repos !
De la paix, parmi nous, véritable héros,
De la France éclairée il eut la confiance
Et sut réaliser la durable alliance
De l'ordre qui toujours amène le progrès
Et d'une liberté pure de tout excès.
A la loi du contrat toujours resté fidèle,

Appuyé de la chambre et marchant avec elle,
Ce prince n'avait pas à la rébellion
Donné prétexte ; .... mais la révolution,
Des bas fonds de Paris, jusqu'à sa bourgeoisie
De tous temps aux clameurs de la presse asservie,
Montait, ... montait toujours .... Lassés de leur bonheur,
Ces bourgeois, oubliant la mission d'honneur
Imprudemment remise à leur milice armée,
Sans se joindre à l'émeute, embarrassent l'armée
Aux jours de février, ... alors tout est perdu,
Le trône est renversé sans être défendu
Et, de la République aussitôt décrétée,
Le nom frappe en tous lieux la France épouvantée !

CHANT TROISIÈME.

La seconde République.

L'événement à peine est connu du pays
Que déjà, de partout, s'élance vers Paris
Tout ce que la province ou redoute ou méprise.
Cette foule, assignant à chaque jour sa crise,
Érige la révolte en éternel devoir
Et, même aux mains des siens, attaque le pouvoir ;
Des ateliers publics dévorent les finances
Et se changent en clubs, où les extravagances
Et les conseils d'audace, excitant des transports,
De l'émeute à venir préparent les efforts.
Dans ces jours de péril un orateur poëte
Présente sa poitrine à l'émeute et l'arrête ;
Cet acte de bons sens et d'intrépidité
Efface avec bonheur le coup qu'il a porté,
Par l'oubli du serment, à son ancienne gloire,
En acclamant la veille une triste victoire !

Par des palliatifs, quelque temps ajourné,
Le signal de la lutte à Paris est donné :
Du côté de l'émeute ils étaient deux cent mille!
Et, de l'autre, on voyait une garde mobile
De tous les déclassés véritables chaos,
Mais qui, le vingt-trois juin, phalange de héros,
Sous la main de l'illustre et malheureux Damême,
Assura la victoire à ce combat suprême!
Hélas, ces jours affreux ont creusé les tombeaux
D'un grand et saint prélat, de plus de généraux
Que n'en ont abbatu les plus grandes batailles!
Pour finir dignement, entre quatre murailles,
Prisonnier, désarmé, le général Bréat,
A vu trancher ses jours par un assassinat!!
O mon pays si fier, ô ma grande patrie,
Dois-tu subir l'affront d'être un jour asservie
A ces conspirateurs, fils aînés de l'orgueil
Et de l'ambition, qui sèmeraient le deuil
Et briseraient les lois par le temps consacrées
Pour essayer deux jours leurs absurdes pensées,
Brutus avariés dignes du cabanon
Aux maisons de Bicêtre ou bien de Charenton!
Dans le vieux Luxembourg on vit le communisme
Enseigner sa science érigée en civisme;
.... Dans nos grandes cités, moins radical que lui,
L'art subtil de tirer parti du bien d'autrui,
Nommé socialisme, étala ses maximes;
Il conduirait aussi notre France aux abîmes,
Mais par la pente douce et plus à petit bruit,
Fleur du Mancenillier, la mort est dans son fruit.
O Rêves de Proud'hon, est-il donc bien possible
Qu'à vos déraillements l'homme soit accessible!
Si, de ces quatre francs, qu'au travail, j'ai gagnés,
Je n'use que moitié, les autres, épargnés,
Ne sont-ils pas les miens? et qui donc, sans délire
Et sérieusement, oserait bien me dire

Que ce fruit de ma peine et de ma liberté
Sans oubli de l'honneur peut m'être contesté ?
.... Suis-je donc libre, ou serf, comme l'antique plèbe,
Dois-je bientôt revoir les gênes de la glèbe,
Ou bien mes pieds, mes yeux et ma tête et mes bras
Et tout ce que j'en tire, à moi ne sont-ils pas ?
De ce que j'ai créé ne suis-je pas le maître,
Ne puis-je le donner au fils que j'ai vu naître
Ou bien encore aux père et mère désolés,
Qu'en ce monde ma mort va laisser isolés ?
.... Après moi, faudra-t-il qu'à la douleur amère
De voir mourir un fils, ils joignent la misère,
Et croyez-vous, de grâce, à l'ardeur de celui
Qui devait forcément travailler pour autrui
Et dont l'effort fécond jusqu'au moment extrême
Serait pour le public, non pour d'autres lui-même,
Dont enfin la famille, après son dur labeur,
Devrait être sans pain !... Mais quelle étrange erreur
Ici n'ai-je pas faite en parlant de famille !
Elle disparaîtrait, ... car elle est bien la fille
De la propriété, qui, seule, en un faisceau,
Rassemble les enfants à l'ombre d'un tombeau,
Et, seule, auparavant, sous l'égide d'un père,
Décupla leurs efforts pour vaincre la misère
Et pour créer l'aisance au foyer paternel !
Non, ... vous ne verriez plus les époux, à l'autel,
Où, d'amis, de parents, une foule se presse,
Consacrer par serment leur commune tendresse
Qui va bientôt donner à la société
Et richesse et bonheur et perpétuité !
La propriété c'est le droit, le but suprême !
Par elle, seulement, travaillant pour lui-même,
L'homme partout s'adonne à son activité,
Qui, sans elle, ferait place à l'oisiveté ;
.... De l'enfance à la mort, s'il travaille et ménage,
C'est pour lui,... c'est aussi parce que l'héritage

Est la main qu'un parent, dans un monde nouveau,
Tend aux siens à travers la pierre du tombeau !
Dans ces instants, un homme au vaillant caractère,
Eut, six mois, du pouvoir la mission austère ;
Servant la République avec conviction,
Cavaignac nourrissait la noble ambition
De donner la durée à ce régime instable
En faisant au désordre une guerre honorable ;
Son projet échoua, mais fit grandir son nom,
Le succès n'a pas seul illustré Washington !
Cependant, aux cités, aux champs, partout en France,
Régnait l'inquiétude et germait la souffrance ;
Du jour qui s'écoulait, fût-il même serein,
Aucun n'osait jouir par peur du lendemain.
Un an s'écoule à peine et soudain le suffrage
Universel impose à tous son arbitrage,
Et son arrêt, semblable à la voix du canon,
A du grand Empereur ressuscité le nom !
Ce nom, qui pour aucun n'était problématique,
Était assurément la sanglante réplique
A cet esprit enflé, qui, jouant aux Romains,
Nous avait imposé ses dogmes puritains.
On voit languir trois ans ce régime impossible,
Duel dissimulé, quoique toujours visible,
Entre les deux pouvoirs. .... puis, en un coup d'état,
Le deux décembre enfin le broye avec éclat !
Ce coup brisait les lois, et cependant la France,
En tous lieux, l'acclama comme une délivrance,
Tant la démagogie inspirait de terreur !
A mon sens, néanmoins, c'est un insigne honneur
Pour nos représentants, d'avoir, sans défaillance,
Opposé de la loi la froide résistance
Et de n'avoir voulu que noblement finir,
Sans chercher à semer le champ de l'avenir !

CHANT QUATRIÈME.

Le Second Empire

La République meurt .... et bientôt ses orages
Ont fait place à l'Empire; huit millions de suffrages
Au trône ont appelé, troisième de son nom,
Le Président d'hier, Louis Napoléon!
Vers quelque souvenir qu'on ait l'âme portée,
Il faut bien l'avouer, la France consultée
Jusque dans ses hameaux, répondant par trois fois,
N'a pas laissé planer le doute sur son choix.....
.... Non, jamais, remontant jusqu'à la nuit des âges,
Aucun homme n'a vu plus nombreux témoignages
Affirmer de son droit la légitimité.....
Et, si l'Empire est fait, la France l'a voté!
Aujourd'hui, que faut-il donc faire?... se soumettre,
Comme la loi l'ordonne, ... et ne jamais admettre
Qu'on tourne son serment sans manquer au devoir
Ni qu'on reste honnête homme en sapant le pouvoir!
Dès ses commencements, l'Empire a, de la France
Reculé la frontière, agrandi la puissance,
Et, comme son aîné, brillant dans les combats,
Appris au monde entier l'élan de nos soldats.
Mais, pour lui, désormais, la lutte et la victoire
Sont ailleurs, ... et la guerre a trop donné la gloire;
Si les mots solennels, l'*Empire c'est la paix*,
Pour le bonheur du monde, à l'avenir sont vrais,
Du progrès, parmi nous, un élan magnifique
Aura bientôt doublé la richesse publique,
Et son long sillon d'or, aux confins des états,
Comme aux siècles passés, ne s'arrêtera pas!
De progrès et de paix le pays est avide,
Quand, hier, à Paris, dans le palais d'Armide,

L'œuvre prodigieux de cent peuples divers
Étalait le nouveau blason de l'univers,
Je pensais : Cette ruche, où le *monde* travaille,
Sera de l'avenir le vrai champ de bataille;
.... Le navire à vapeur partout fendant la mer,
Le wagon en plein vol sur ses barres de fer,
La poste confiée à l'aile de la foudre,
Un jour, sur tout le globe, aideront à résoudre
Un problème jadis vainement agité,
Le grenier d'abondance et la fraternité!
A l'œuvre il faut le temps, mais si, comme Moïse,
C'est de loin que notre œil voit la terre promise,
Dès à présent déjà, chez nous, le doigt divin
Des populations adoucit le destin :
De tous côtés l'épargne a des caisses ouvertes
Aux plus petits dépôts, qu'elle affranchit des pertes;
Le secours mutuel et, dès lors, anobli,
A, dans toutes nos lois, son principe établi;
Et la loi de retraite a, par la prévoyance,
Offert à la vieillesse une source d'aisance.
Plus bas, et pour tous ceux qui de l'adversité
Sont atteints, même quand leur sort fut mérité,
Nous avons l'hôpital, le bureau d'assistance,
Les mille procédés qui, de la bienfaisance,
Font éclore, aux cités, les dons consolateurs;
Aux champs, moins bien dotés, nous n'avons que nos cœurs,
Mais ils viennent à bout de calmer les misères
De ceux que leurs malheurs rendent surtout nos frères.
Par le trône, au pays, cet exemple est offert,
Il l'est surtout par l'ange, au cœur toujours ouvert,
Qui, sans peur, apportait, dans nos terreurs publiques,
Le bienfait du courage aux lits des cholériques!
L'instruction aussi marche du même pas
Et son immense élan ne s'arrêtera pas;
Au sommet et parmi les rois de la science,
Les progrès, préparés avec intelligence,

De l'esprit, chaque jour, élèvent le niveau ;
..... Tout en bas et dans l'humble école du hameau,
L'enfant voit aujourd'hui se faire la lumière
Et, s'il est bien doué, s'agrandir la carrière.
Le vieux maître d'école est mort, ... l'instituteur
De son noble mandat sent toute la hauteur !
Tout marche, et chaque jour l'esprit de l'Évangile
Vient inspirer la loi .... De toute ardeur fébrile
Que Dieu nous garde donc et qu'il laisse venir,
Après le bien présent, le mieux de l'avenir !
Jusques en février, c'est dans les hauts étages
Que, de la politique, ont grondé les orages;
Il n'en est plus ainsi de nos jours ; ... les débats
Parlent au peuple entier, du sommet jusqu'en bas;
Aussi, tout en l'aimant et voulant qu'on le serve,
Plus encor que jamais, ... doit-on, de la réserve,
S'imposer aujourd'hui le devoir rigoureux ;
Car, s'il est, par nature, honnête et généreux,
Aux nobles actions si toujours il s'empresse,
De vos subtilités il n'a pas la souplesse,
Et la religion, qui gouverne son cœur,
Est la source chez lui du sens conservateur ;
Otez-lui sa croyance, ... en lui laissant l'envie,
Et *Dieu seul*, désormais, sauvera la patrie ! !
Un peuple prévoyant, des pouvoirs absolus
Doit craindre, je le sais, la force et les abus....
Mais, quand la liberté, récemment agrandie,
Du débat politique a ranimé la vie,
Et qu'aux droits du pays nul ne veut attenter,
Est-il donc bien prudent de rien précipiter ?
Les nations aussi meurent sous l'avalanche !
Sur nos têtes, bientôt, craignons qu'elle ne penche !
Et voyons sagement si de sinistres voix
Dans la presse et les clubs, aussi bien qu'autrefois,
A l'instar de l'éclair, n'annoncent pas la foudre !
.... Car, mieux vaut s'arrêter qu'être réduits en poudre !!

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU

MUSÉE DÉPARTEMENTAL,

dans le courant de l'année 1868,

Par M. JULES LAURENT,

DIRECTEUR.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Dans le courant de l'exercice 1868, à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur, notre musée départemental a reçu de S. Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts un des tableaux acquis pendant l'exposition de cette même année; il est de M. Le Poitevin, et a pour titre *un festival au château*. Ce tableau peint avec le talent habituel de son auteur représente, s'avançant dans la mer, une langue de terre entourée d'une balustrade en marbre blanc, sur laquelle sont posés, de distance en distance, des globes lumineux de diverses couleurs; dans l'ombre est un château du moyen-âge, dont toutes les fenêtres sont vivement éclairées par les bougies qui brûlent dans l'intérieur des appartements. Derrière un groupe d'arbres qui abritent le château, se lève, voilée par une

brume légère, la lune qui se réfléchit dans les eaux d'une mer tranquille, sur laquelle glissent quelques barques de pêcheurs.

Cette opposition d'une mer éclairée par la lumière argentée de la lune et de la lumière rougeâtre des bougies, apparaissant à travers les croisées du château, entièrement dans l'ombre, est heureuse.

Dans la vitrine n° 1, ont été placés : 1° un bracelet en bronze de forme elliptique, dont le contour extérieur est dentelé comme une roue d'engrenage.

Cet objet, donné au musée par M. Guibal, garde général des forêts à Bulgnéville, et qui paraît appartenir à l'époque antéhistorique, a été découvert par lui dans un tumulus situé dans la forêt d'Auzainvilliers déjà fouillé infructueusement en 1863 ;

2° Un *tintinnabulum* en bronze découvert à Grand ;

3° Deux fibules en bronze provenant de la même localité ;

4° Un joli petit buste de femme en même métal et de l'époque gallo-romaine, découvert dans les environs de Bains, où est un établissement thermal de l'époque romaine.

Un christ en bronze sur une croix de même métal, paraissant être un travail du XIIe siècle, a été placé sous le n° 893 de la vitrine n° 4.

Dans la vitrine n° 5, ont été mis : 1° une ceinture en argent formée de douze plaques rectangulaires ajourées sur chacune desquelles sont représentés deux cavaliers courant l'un sur l'autre, l'épée à la main et prêts à se frapper ;

2° Un crochet très-orné, aussi en argent, auquel sont attachées deux chaînes de même métal, qui, selon toute apparence, étaient destinées à suspendre l'épée ou la dague ;

3° Une pendeloque de corsage en vermeil formée d'un gland en filigrane, supportant un losange dans lequel sont découpés des rinceaux sur lesquels repose un aigle à deux têtes.

Ces bijoux de bon goût, ne portant ni date, ni marque de fabrique, paraissent être des produits de l'industrie allemande du commencement du XVIe siècle.

Le médaillier s'est augmenté d'une belle monnaie d'argent de Macédoine, un didrachme donné par M. Lambert, professeur au collége de Remiremont, d'un denier d'Hadrien, d'un autre de Sabine, d'un troisième d'Élagabale, d'un quatrième de Julia Domna, d'un moyen bronze de Nerva, d'un grand bronze d'Antonin et d'un petit bronze de Probus, deux petits bronzes de Maxence et de Licinius père, envoyés par M. Mougel, curé de Duvivier, province de Constantine, et un autre petit bronze de Licinius fils; Constantin Ier, Constantin le jeune; deux de Constance II et un de Théodose Ier, découverts tous les quatre à Grand, d'un quart de statère d'or de la Gaule celtique trouvé dans les environs de Pont-à-Mousson; au droit est la tête laurée de Belenus et au revers un cheval galopant, à gauche surmonté d'une fleur de lotus et ayant sous le ventre une roue à huit rayons.

Dans la série française il a été ajouté un demi-franc d'Henri IV, donné par M. Simonet, instituteur à Hagnéville; un blanc de Jean de Montfort, duc de Bretagne, donné par M. Lambert, qui avait déjà donné le didrachme de Macédoine; un denier de Mahaut II, comtesse de Nevers, trouvé dans les ruines de l'ancien château de Mousson; un florin d'or de Raymond III, prince d'Orange, et une médaille en bronze de Philippe d'Orléans, régent pendant la minorité de Louis XV. Cette médaille gravée par le graveur lorrain Saint-Urbain est une variante de celle que possédait déjà le musée.

Parmi les pièces étrangères se trouve un beau ducat d'or de la ville de Besançon avant sa réunion à la France, il est de 1641; un thaler de Ferdinand d'Autriche, Landgrave d'Alsace, une variété de la même pièce et un autre thaler de Léopold, aussi Landgrave d'Alsace; une monnaie de Sarelli, vice-légat à Avignon, sous le pontificat de Clément VIII, pièce donnée par M. Léon Grillot, architecte en chef du département, dans le jardin duquel elle avait été trouvée; deux gros, l'un de Cunon de Falkeinstein et l'autre de Ri-

chard Greiffenclaus, tous les deux archevêques de Trèves; une monnaie noire de Jeanne de Wismael, dame de Rurnen, et un ducat d'or de Jean III, roi de Portugal.

Nous avons effectué, sur l'exercice 1868, le paiement de la troisième et dernière partie de la collection de pièces lorraines qui avait été formée par feu M. Gillet, de son vivant Conseiller à la Cour impériale de Nancy. Cette dernière série n'est pas moins riche que les deux précédentes en pièce rares et généralement d'une très-belle conservation.

Cette série commence au règne du duc de Lorraine Henri-le-Bon, représenté par 14 pièces, parmi lesquelles sont deux gros de billon; deux testons d'argent avec date et sans date et deux florins d'or d'une belle conservation tous les deux, mais dont l'un, le florin avec la tête du duc, est d'une beauté exceptionnelle; c'est une pièce splendide.

La série des monnaies du successeur du bon duc Henri, Charles IV, est nombreuse, mais interrompue plusieurs fois par suite des démêlés de ce prince turbulent, soit avec sa première femme, la princesse Nicole de Lorraine, soit avec la France qui, profitant de l'esprit inquiet de Charles, l'expulsa plusieurs fois de ses Etats dans l'espace de quarante ans.

La première pièce de ce règne est un teston très-rare, sur lequel sont les têtes accolées de Charles et de la princesse Nicole qui lui avait apporté en dot le duché de Lorraine. Mais peu après être monté sur le trône ducal, ce prince ne voulant rien devoir à sa femme, poussa son père François, comte de Vaudémont, frère d'Henri, à contester à Nicole son droit d'hériter du duché, et les États assemblés, gagnés par ces deux princes, reconnurent François comme duc de Lorraine.

Ce prince ne conserva le gouvernement du duché que cinq jours; il abdiqua en faveur de Charles, se réservant seulement le titre de duc et le droit d'émettre à Badonvillers des monnaies, sur lesquelles à son nom serait joint son titre de duc de Lor aine.

Il y avait une de ces monnaies, un beau teston, dans la collection Gillet.

Après l'abdication de son père, Charles IV émit des monnaies avec de nouveaux coins, sur lesquels la tête et le nom de Nicole ont disparu ; dans la collection, il y avait six de ces pièces, dont deux beaux testons Les monnaies furent frappées jusqu'en 1632, époque où la guerre ayant éclaté entre la France et la Lorraine, Charles fut forcé de sortir de ses États et n'y frappa plus de monnaies jusqu'en 1638 ; à cette date, rentré momentanément en possession de quelques villes, il fit frapper à Remiremont de beaux testons, portant dans la légende du revers le nom de cette ville. Vers cette époque les Français émettaient à Nancy des doubles lorrains en cuivre rouge et en cuivre jaune, portant au droit l'effigie du roi Louis XIII, et au revers trois fleurs de lys. Nous en avons eu huit exemplaires de 1635, 1636, 1637 et 1638, et de plus un gros à l'alérion sans autre nom que celui de la ville de Nancy où il a été frappé, avec la légende MONET NOVAA NANCEI CVSA.

Ce fut en 1661 que Charles IV rentra dans ses États pour les quitter encore en 1670 ; les monnaies de cette période que nous a procurées la collection Gillet sont au nombre de vingt-neuf, parmi lesquelles je citerai le magnifique demi-écu à la tête laurée, pièce hors ligne par la beauté de sa gravure et sa parfaite conservation.

Le traité de Riswick ayant rendu à la maison de Lorraine ses États héréditaires, Léopold I[er] frappa des monnaies de même poids et au même titre que les monnaies françaises; la valeur en changea souvent, et à chacun de ces changements, les types en étant modifiés, il y a dans les monnaies de ce règne une grande variété; nous en avons de M. Gillet vingt-neuf variétés composées de quatre gros écus d'années différentes, et un demi-écu, quatorze testons et demi-testons, six pièces de billon et trois de cuivre.

Les monnaies de ce règne sont bien frappées, mais la gravure est inférieure à celle des monnaies de celui de Charles IV.

A Léopold succéda, en 1729, son fils François III qui, en 1737, céda définitivement la Lorraine à la France; M. Gillet avait de ce règne quatre très-belles monnaies, dont un teston frappé à Florence; cette dernière pièce, ne pouvant être mise dans la suite Lorraine, a dû être reportée dans la série des monnaies étrangères du médaillier du musée.

Les monnaies barroises, toutes très-rares, sont : le denier et l'obole d'Henri II; le double d'Henri III; les tiercelles d'Édouard 1er et d'Henri IV; une autre tiercelle que le même Henri et Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, frappèrent en commun; le florin d'or du duc Robert émis après le traité passé en 1372 entre Robert et le maître de sa monnaie, Guillaume de Nancy, florin dont le coin a dû être fourni par l'atelier de Nancy, dont il porte le différent; une couronne comme le rarissime florin du duc de Lorraine, Jean 1er, du même Robert; le blanc à la queue et au R couronné, ainsi que le double blanc, toutes pièces imitées de celles émises par les rois de France, Jean II et Charles V; et enfin deux spadins de billon de René 1er, frappés à St-Mihiel.

En 1868, M. Benoit, conservateur de la bibliothèque publique de Nancy, a publié un traité passé le 7 juillet 1625 entre l'aventureuse sœur du duc Charles IV, Henriette d Lorraine-Vaudémont, princesse de Phalsbourg et Lixheim, et un de ses officiers, le sieur Gérard Gérard, par lequel elle lui vendait le droit de fabriquer des monnaies imitées de celles de Lorraine, de France et d'Allemagne, mais à un titre et à un poids inférieurs à ceux des pièces types, c'est-à-dire que moyennant finance, la princesse autorisait, dans sa très-petite seigneurie, l'émission de fausses monnaies; nous avons eu plusieurs de ces pièces, ce sont deux gros variés et six doubles tournois.

Une autre princesse de Lorraine, Louise Marguerite, fille du duc de Guise, Henri-le-Balafré, et femme du prince de Conti, avait accordé en avril 1625 à André de Attuna le droit de frapper des monnaies imitées de celles des princes voisins. Par suite de ce très-curieux traité, publié dans la

revue numismatique de 1865 par M. Bretagne, directeur des contributions directes à Nancy, les imitations des pièces de Lorraine sortirent de l'atelier de Chateau-Reneaud, dont sept exemplaires sont passés de la collection Gillet dans celle du musée.

De la même collection, le musée a eu quatre-vingt-deux monnaies épiscopales de Metz; elles sont des évêques Thierry Ier, Thierry II, Hériman, Adalbéron III, Étienne de Bar, Thierry IV, Frédéric de Pluvoise, Bertram, Jean d'Apremont, Jacques de Lorraine, Renaud de Bar, Adémar de Monthil, Thierri de Boppart, Raoul de Coucy, Conrad Bayer de Boppart, Robert de Lénoncourt, Charles II, cardinal de Lorraine, et Henri de Verneuil, parmi lesquelles il s'en trouve de fort rares.

Les évêques engagèrent plusieurs fois leur atelier de Metz à la municipalité de cette ville, qui l'acheta définitivement de l'évêque Thierry de Boppart en 1383. M. Gillet avait recueilli de ces diverses périodes de la monnaie municipale 28 pièces en or, argent, billon et cuivre qui sont maintenant sur les tablettes du musée.

Il y avait encore des évêques de Toul vingt monnaies à peu près toutes d'une grande rareté; elles sont d'Udon, Pibon, Pierre de Brixei, Conrad Probus, Jean de Sierk, Otton de Granson. Jean d'Arzillières et Thomas de Bourlémont.

Les monnaies des évêques de Verdun, rares aussi, étaient au nombre de quatorze seulement et frappées par les évêques Théoderic Ier, Richer, Henri Ier, Louis d'Haraucourt, Louis de Bar, Erric de Lorraine et Charles de Lorraine.

Le chapitre de la cathédrale de Metz avait obtenu l'autorisation de frapper des monnaies à Sarrebourg, il y en avait un exemplaire, ainsi que trois du chapitre de Remiremont et de l'abbé de Gorze, Charles de Lorraine; il y avait un demi-thaler d'une grande rareté.

Épinal paraît avoir émis des monnaies municipales; il y en avait onze exemplaires, et Neufchâteau, qui avait des seigneurs particuliers, était représenté par 5 pièces au buste de Saint-Pierre.

En outre de ces monnaies, cette cellection a donné au musée quelques monnaies d'Alsace et de Rethel, ainsi que quelques jetons et médailles de Lorraine en argent et en bronze, parmi lesquelles je citerai trois magnifiques épreuves en argent des médailles de Gérard d'Alsace, de Ferri IV et d'Élisabeth d'Orléans, régente de Lorraine, ainsi que deux grands médaillons en bronze coulés du roi Stanislas et de son chancelier M. de Chaumont, marquis de la Galaizière. Le médaillier s'est encore accru d'un denier de Charles de France, d'un joli denier de Berthe de Souabe, veuve du duc Mathieu Ier, donné par M. Vinot, négociant à Charmes, un denier de Thiébaut II, une demi-plaque de Réné II, un spadin du duc Antoine, un gros, un demi-gros, un sol, un denier de Charles III, et un gros d'Henri. Des médailles en bronze de Charles III, de François Ier, de Charles III, grand et moyen module, de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, un jeton de Charles de Lorraine, abbé de Guize, et une médaille du pape Clément XI, gravée par le graveur lorrain Saint-Urbain, et enfin deux plombs anciens d'Alphonse de Rambervillers et de Lépidus (Pierre Joly).

Telles sont, Monsieur le Préfet, les descriptions succinctes des objets qui, dans le courant de l'exercice 1868, sont venus enrichir nos collections de Beaux-Arts, archéologique et numismatique de notre musée.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble serviteur.

Le Directeur du Musée départemental,

JULES LAURENT.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1869.

BUREAU.

Président d'honneur, M. *Grachet* (O. ✻), Préfet des Vosges.
Président honoraire, M. le Comte *Siméon* (C. ✻), sénateur.
Président annuel, M. *Maud'heux père* ✻, avocat à Épinal.
Vice-président, M. *Baudrillart* ✻, conservateur des forêts à Épinal.
Secrétaire perpétuel, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.
Secrétaires adjoints, { M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts à Épinal. M. *N*.
Trésorier-archiviste, M. *Chapellier*, instituteur à Épinal.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Vadet* ✻, président, *Guery*, *Marchal* ✻, *Berher*, *Abert*, *Chapellier*, *Lemoyne* ✻.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Munsuy* ✻, président, *Gley*, *Baudrillart* ✻, *Berher*, *Defranoux*, *Seigneret*, *Charlon*, *Laurent*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Reivrilliez*, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*, *Defranoux*, *Duhamel*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM *Rambaud*, président, *Chapellier*, *Maud'heux fils*. *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Seigneret*, *Charlon*, *Joly*, *Duhamel*, *Merlin*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *De Blaye*, président, *Berher*, *Chapellier*, *Marchal* ✻, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Charlon*, *Baudrillart* ✻, *Colnenne*, *Rambaud*, *Albert*, *de Clinchamp*, *Lapicque*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet* ✻, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *de Blaye*, *Marotel*, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Lapicque*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Réiveilliez*, *Marchal* ✻, *Pentecôte*, *Lemoyne* ✻, *Rambaud*, *Albert*, *Lapicque*, *Abert*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.

1866. *Albert*, garde-mines.

1854. *Baudrillart* ✵, conservateur des forêts.

1836. *Berher*, entomologiste.

1853. *De Blaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.

1850. *Chapellier*, instituteur public.

1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.

1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.

1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.

1847. *Crousse*, docteur en médecine.

1832. *Defrantoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.

1865. *Duhamel*, archiviste paléographe, archiviste de la préfecture des Vosges.

1825. *Garnier* ✵, docteur en médecine.

1853. *Gley*, professeur de troisième au collége.

1869. *Grachet* (O. ✵), Préfet des Vosges.

1832. *Guery*, ancien archiviste de la préfecture des Vosges.

1862 *Joly*, ancien juge de paix.

1861. *Lapicque*, vétérinaire.

1836. *Laurent*, directeur du musée départemental.

1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.

1864. *Lemoyne* ✵, inspecteur des lignes télégraphiques.

1853. *Mansuy* ✵, docteur en médecine.

1856. *Marchal* ✵, agent-voyer chef.

1858. *Marotel*, horticulteur.

1836. *Maud'heux* père ✵, avocat, ancien maire de la ville d'Épinal.

1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.

1862. *Merlin*, secrétaire de l'inspection académique des Vosges.

1866. *Montour* (Henry Lebeau de) (O. ✱), capitaine de vaisseau de la marine impériale.

1857. *Pentecôte*, pharmacien.

1861. *Rambaud*, avocat.

1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte.

1861. *Seigneret*, principal du collége, agrégé de l'Université.

1853. *Vadet* ✱, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres

(résidant dans le département).

MM.

1863. *Bailly*, cultivateur à Saint-Maurice (Rambervillers).

1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.

1844. *Blondin*, avoué, président honoraire du comice agricole de Saint-Dié.

1864. *Bourguignon*, cultivateur à Vrécourt.

1865. *Bronswick* fils, président de la société d'acclimatation et d'arboriculture de Mirecourt.

1850. *Buffet* (Louis) ✱, avocat à Mirecourt, ancien ministre du Commerce et de l'Agriculture, député, vice-président du Conseil général.

1862. *Charlot* ✱, ancien manufacturier à Moussey (Senones).

1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.

1865. *Chevillot*, principal du collége de Bruyères.

1866. *Claudel*, Charles, fabricant de papier à Docelles.

1866. *Claudel*, Félix, fabricant de papier à Docelles.

1867. *Clinchamp* (du Puy de), maire de Darnieulles (Epinal).

1862 *Deblaye* (l'abbé), archéologue à Saint-Dié.

1868 *Defrance*, cultivateur à Langley (Charmes).

1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt (Bulgnéville).

1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.

1862. *Finance*, professeur au collége de Saint-Dié.

1869. *Fontaine*, architecte à Saint-Dié.

1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.

1864. *George*, cultivateur à Ravenel (Mirecourt).
1861. *Guinot*, curé à Contrexéville.
1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du comice de Remiremont.
1865. *Haumonté*, ancien maire de la ville de Plombières.
1864. *Houberdon*, cultivateur à Naiemont, commune d'Uzemain (Xertigny).
1862. *Humbert*, imprimeur libraire à Mirecourt.
1866. *Krantz*, Léon, fabricant de papier à Docelles.
1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.
1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.
1863. *Lebeuf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau).
1867. *Lederlin*, directeur des manufactures de MM. Steinheil et Dieterlin, à Rothau (Schirmeck).
1867. *Lefebvre*, pharmacien à Neufchâteau.
1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1849. *Liégey*, docteur en médecine à Rambervillers.
1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.
1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.
1861. *Mansuy*, médecin-vétérinaire à Remiremont.
1855 *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.
1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville (Bulgnéville).
1839. *Mougeot* ✻, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.
1856. *Mourot*, curé de Beaufremont (Neufchâteau).
1849. *Noël* ✻, président du Comice agricole de Remiremont.
1868. *Noël* (Ernest), industriel et agriculteur à Thunimont, commune de Harsault (Bains).
1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).
1866. *Perrin* (Georges) ✻, industriel à Cornimont, membre du Conseil général.
1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers (Vagney).
1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines* (de) ✻, maître de forges à Sémouze (Plombières), membre du Conseil général.

1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.

1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.

1836. *Resal* ✵, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre du Conseil général.

1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.

1859. *Reuss*, docteur ès sciences, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.

1868. *Seillière* (Frédéric) ingénieur civil à Senones.

1868. *Seillière* (Aimé), manufacturier, membre du Conseil général, à Senones.

1867. *Steinheil* ✵, manufacturier à Rothau (Schirmeck).

1864. *Thiriat*, naturaliste, ancien secrétaire de la mairie du Syndicat (Remiremont).

1859. *Thomas*, curé à Russ (Schirmeck).

1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt.

1825. *Turck* (Léopold), docteur en médecine à Plombières, ancien représentant, membre du Conseil général.

1862. *Verjon* ✵, docteur en médecine à Plombières.

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1862. *Adam* ✵, substitut du procureur impérial à Nancy.

1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold (Moselle).

1845. *Aubry* (Félix) ✵, propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.

1868. *Aubry* (Maurice), ancien représentant, banquier, avenue Antin, 1, à Paris.

1861. *Aymé de la Herlière* (Alfred), sous-préfet à Mamers (Sarthe).

1863. *Bader*, directeur de l'école professionnelle de Mulhouse.

1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).

1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.

1855. *Baudrillart* ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris.

1843. *Beaupré*, conseiller honoraire à la Cour impériale de Nancy.

1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).

1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.

1860. *Benoît* ✱, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

1864. *Benoît*, vérificateur des poids et mesures à St-Claude (Jura).

1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Billy* (de) (O. ✱), inspecteur général des mines, boulevard Haussmann, 63, à Paris.

1842. *Blaise (des Vosges)* ✱, professeur d'économie politique, rue Pigale, 21, à Paris.

1867. *Bonnesœur*, ancien interne des hôpitaux de Lyon, docteur en médecine, rue Saint-Dizier, 117, à Nancy.

1862. *Bourgeois*, professeur à l'école municipale professionnelle de Mulhouse.

1868. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, à Neuilly, près Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✱), préfet du département de la Loire-Inférieure, ancien préfet des Vosges.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1868. *Caillette de l'Hervilliers* (Edmond), sous-chef de bureau au ministère des finances, rue de Vaugirard, 45, à Paris.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg.

1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.

1853. *Cherest*, professeur de mathématiques à l'école professionnelle de Mulhouse.

1829. *Cherrière* (de) (O. ✱), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Bazoilles.

1862. *Clérambault* (Gatian de), premier commis de la direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.

1845. *Claudel* ✻, d'Epinal, ingénieur civil, rue le Regrattier, 12, à Paris.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres, à Nancy.

1853. *Danis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1856. *Daubrée* (C. ✻), membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, rue de Grenelle Saint-Germain, 91, à Paris.

1867. *Daudel* ✻, capitaine commandant au 8e cuirassiers à Joigny (Yonne).

1847. *Delesse* ✻, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1856. *Delétang* ✻, ingénieur du chemin de fer de l'Est, à Metz.

1839. *Démidoff* (le prince Anatole de), à San Donato, près Florence, (secrétaire du prince : M. Saunez, rue de Bourgogne, 43, à Paris).

1825. *Derazey*, ancien juge au tribunal d'Epinal, à Nancy.

1847. *Desbœufs* ✻, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✻, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1851. *Druhen* (aîné), professeur à l'école de médecine de Besançon.

1863. *Dulac* (O. ✻), lieutenant-colonel au 12e régiment de dragons.

1845. *Dumont* ✻, juge à Saint-Mihiel.

1853. *Ferry* ✻, directeur des prisons départementales du Gers, à Auch.

1864. *Fleury* (marquis de) (C. ✻), ancien préfet des Vosges, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire à Alexandrie (Egypte).

1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts en retraite à Coulevon (Vesoul) Haute-Saône.

1856. *Garnier* (Paul) ✻, ingénieur civil, horloger mécanicien, rue Taitbout, 16, à Paris.

1862. *Gasquin*, proviseur du lycée de Napoléonville.

1840. *Géhin* (dit *Vérusmaur*), homme de lettres à Cherbourg.

1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.

1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.

1845. *Gley* (O. ✻), officier d'administration principal des subsistances militaires, quai de Billy, 32, à Paris.

1844. *Glœsener*, professeur, membre de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 55, à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris.

1844. *Godron* (O. ✻), doyen de la Faculté des sciences de Nancy.

1869. *Grad* (Charles), homme de lettres à Turkheim (Haut-Rhin).

1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à l'école municipale supérieure d'Orléans.

1869. *Guérin* (Raoul), archéologue à Nancy

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) (O. ✻), ancien intendant militaire, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, correspondant de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1864. *Guibal*, sous-inspecteur des forêts à Poligny.

1836. *Haussmann* ✻, ancien intendant militaire, rue Saint-Georges, 23, à Paris.

1863. *Hôquet*, employé de commerce à Vitry-le-Français (Marne).

1858. *Hoorebecke* (Gustave von), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, proviseur du lycée impérial de Laval.

1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.

1858. *Journet* ✻, ancien industriel, à Sorel-Mousset (par Anet) Eure.

1866. *Jouve*, professeur, rue Saint-Didier, 74, à Passy-les-Paris.

1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

*

1858. *Jutier* ✱, ingénieur des mines, avenue Trudaine, 33, à Paris.

1839. *Kirschleger*, professeur de botanique, Grand'rue, 126, à Strasbourg.

1868. *Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Brouderdorff (par Valerystadt) Meurthe.

1855. *Kuss* ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Digne.

1829. *Langet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1869. *Lapaix*, graveur héraldique à Nancy.

1836. *Lebesque* ✱, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1864. *Leclerc* ✱, de Ville-sur-Illon, médecin-major, ancien secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine, boulevard Saint-Germain, 11, à Paris.

1866. *Leclerc*, docteur en médecine, ancien médecin en chef des hospices de Laon, rue du Couchant, 4, à Reims.

1850. *Lecoq* (O. ✱), géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

1858. *Legrand du Saulle*, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.

1867. *Lehr*, docteur en droit, secrétaire général du consistoire supérieur et du directoire de l'église de la confession d'Augsbourg, à Strasbourg.

1844 *Lepage* (Henri) ✱, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.

1853. *Lemoyne* ✱, ingénieur en chef en retraite, à Metz.

1847. *Levallois* ✱, inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1866. *Lévy*, grand rabbin de la circonscription de Colmar.

1833. *L'héritier* ✱, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1844. *Lionnet* ✱, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, rue d'Ulm, 38, à Paris.

1861. *Liron* (Jules de) d'Aizelles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.

1864. *Malte-Brun* ✵, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal, rue Jacob, 16, à Paris.

1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Emulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.

1869. *Marchal*, archéologue, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).

1847. *Martins* ✵, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✵, ingénieur civil à Marseille.

1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✵, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (de), directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts*, à Paris.

1852. *Meaume* ✵, avocat, professeur à l'Ecole forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✵, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand* ✵, médecin-major à l'hôpital de Lyon.

1864. *Mortilliet* (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1841. *Naville*, Adrien, praticulteur à Genève.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saunier.

1845. *Oulmont* ✵, d'Epinal, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture à Nancy.

1852. *Péchin* ✵, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée* (Charles), d'Epinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Péricault de Gravillon* (C. ✵), colonel d'Etat-major, rue de l'Université, 27, à Paris.

1847. *Perrey* ✵, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la cour impériale, rue Laffite, 34, à Paris.

1829. *Piroux* ✵, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✻, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ✻, graveur de médailles à Paris.

1867. *Portier*, professeur d'histoire et de géographie, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, 14, à Paris.

1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.

1869. *Rabache*, homme de lettres à Morchain (par Nesle), Somme.

1862. *Rebecque* (Constant de), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Riant*, aumônier honoraire du lycée de Strasbourg à Mont-sur-Meurthe, près Lunéville.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, homme de lettres, rue des Bouchers, 17, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✻, ancien représentant, conseiller à la Cour impériale de Metz, rue Serpenoise, 60.

1829. *Saucerotte* ✻, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1831. *Siméon* (Comte) (C. ✻), sénateur, quai d'Orsay, 23, à Paris.

1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz.

1843. *Simonin* ✻, docteur en médecine, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, à Nancy.

1862. *Terquem* ✻, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1853. *Thévenin*, conseiller à la cour impériale de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, vérificateur des poids et mesures, à Troyes (Aube).

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1843. *Turck*, Amédée ✻, fondateur de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Geneviève, près Nancy.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de) (O. ✠), ancien préfet des Vosges, préfet de Seine-et-Marne.

1843. *Villepoix* (de), pharmacien à Abbeville.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 2e CAHIER DU TOME XIII. — ANNÉE 1868

Pages.

Extraits des procès-verbaux des séances 5
Ouvrages reçus par la Société 49
Liste des sociétés savantes correspondantes 55
Procès-verbal de la séance publique. 62
Discours d'ouverture de la séance publique, par M. le marquis de Fleury, Préfet des Vosges. 65
Discours prononcé à la séance publique, par M. Duhamel. . . 69
Rapport sur les récompenses à décerner à l'agriculture, par M. Lapicque 86
Rapport sur le concours littéraire, par M. Conus 99
Liste des récompenses décernées par la Société. 111
Études morales, par M. Charlon 117
Le pape Léon IX et les monastères de la Lorraine, par M. Duhamel 173
Rapport de M. Maud'heux sur le mémoire de M. Marchal. . . 289
Noviomagus des tables de Peutinger, par M. Mouton. . . . 319
Le déluge de la Saint-Crépin, par M. Maud'heux père . . . 326
Poésies. — La vipère. — Le renard, par M. Charlon. . . . 371
Poésies. — La vieillesse. — La neige, par M. Rambaud. . . 373
Essai de traduction, par M. Gley 376
Quatre-vingts ans d'histoire, souvenirs et réflexions, par M. Resal. 393
Rapport sur les accroissements des collections du Musée départemental, par M. Laurent. 405
Liste des Membres de la Société. 413

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIII. — 3e Cahier.

ÉPINAL ;

CHEZ Mme VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ;
RUE DE LA CASERNE.

PARIS ;

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1870.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1869.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1869.

Président : M. Maud'heux, père, président.

Secrétaire : M. Colnenne, secrétaire-adjoint.

La correspondance renferme des lettres nombreuses de remerciments, soit de membres nouvellement admis, soit de différentes personnes invitées à notre fête annuelle, soit des lauréats des divers concours.

M. le Président soumet à la Société les résultats de la souscription ouverte parmi ses membres pour le monument de Dom Calmet. Le chiffre des dons dépasse 250 francs. A cette occasion, M. F. Seillière a adressé à notre Société les remercîments de la commission de Senones. Lors de la présentation du budget de 1869, la Société se réserve de voir s'il y aura lieu de voter, sur ses ressources, une souscription dont le montant s'ajouterait aux précédentes.

M. le Président rend compte des démarches qu'il a faites auprès de la Société impériale d'acclimatation et du Ministère de l'agriculture pour obtenir des graines de vers à soie du chêne. Son Exc. a répondu en annonçant que si les concours pour les primes aux petites éducations de vers à soie sont maintenus en 1869, une prime sera instituée dans le département des Vosges, et alors la Société pourra concourir pour l'obtention de cette récompense. Le Président

consulte la Société à ce sujet, en exprimant la pensée qu'il serait plus convenable que la Société s'abstînt, pour laisser les éducateurs concourir individuellement. La Société partage cet avis et adopte la proposition.

M. le Président, après l'insuccès de la demande adressée au Conseil général, et après les renseignements pris à l'établissement de pisciculture d'Huningue, demande à la Société d'inscrire d'avance, au budget de 1869, une somme de 100 francs pour essais et expériences, et de l'autoriser dès à présent à prendre sur cette somme pour achat de graines de vers à soie du chêne, et pour faire venir des œufs de poisson d'espèces nouvelles à introduire dans les eaux des Vosges. Cette proposition est adoptée.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la Société pour l'instruction élémentaire, qui demande à notre Société ses propositions de récompenses en faveur des plus méritantes des personnes qui prennent part à l'enseignement *élémentaire laïque*.

Lecture est donnée aussi d'une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Nancy, qui consulte la Société à l'occasion de la fondation d'une prime à décerner dans chaque académie.

M. le Président donne lecture de quatre présentations, qui sont renvoyées à la Commission d'admission.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidatures de MM. Ch. Grad, C. Lapaix et A. Thévenot. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, les élections annuelles ont lieu pour la formation du bureau et des commissions en 1869.

M. le Président rend compte à la Société de sa situation financière. Les comptes de 1868 lui sont soumis et ensuite le projet de budget de 1869. Le tout est renvoyé à la Commission de comptabilité.

Enfin M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Castel, relativement à l'emploi de la somme de 1,000

francs dont il a fait don à la Société en mémoire de la médaille décernée à son fils. Cette somme n'ayant pas pu trouver l'emploi qu'on lui avait destiné d'abord, dans le but d'atténuer les ravages de la petite vérole, M. Castel demande qu'elle soit placée en rentes sur l'État : 1° pour servir, après deux années, à récompenser un garde forestier qui se sera distingué par ses bons et anciens services, ou par des travaux utiles ; 2° pour constituer, par son revenu des deux années suivantes, un prix appliqué à l'amélioration de l'espèce de chevaux dite à deux fins, de toute provenance, nés et élevés dans le pays, et ainsi de suite. La Société déclare accepter ce don avec reconnaissance, et devoir se conformer aux conditions énoncées. De plus, elle décide que ce prix, décerné tous les deux ans, sera inscrit sous le nom de prix Castel.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1869.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt, Secrétaire perpétuel.**

A l'occasion de la décision prise par la Société d'Émulation, de concert avec M. le docteur Castel, concernant le revenu de la somme de 1,000 francs dont cet honorable collègue nous a fait don, délibération que M. Baudrillart s'était empressé de transmettre à la Direction générale des forêts, M. Baudrillart donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Directeur général : « Monsieur le Conservateur, par lettre du 12 de ce mois, vous m'avez fait connaître que la Société d'Émulation des Vosges a affecté la moitié d'une donation de M. le docteur Castel, de Nancy, à la fondation d'un prix à décerner, tous les quatre ans, à l'un des gardes forestiers du département. Je vous prie de remercier, en mon nom, la Société d'Émulation de cette disposition qui témoigne de l'intérêt qu'elle attache à la prospérité du service forestier dans les Vosges. » La Société remercie M. Baudrillart d'avoir signalé notre décision à son administration.

On procède au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Ch. Grad, homme de lettres à Turckeim (Ht-Rhin); M. Constant Lapaix, graveur héraldique à Nancy, et M. Arsène Thévenot, vérificateur des poids et mesures à Troyes, sont proclamés membres correspondants.

La Commission d'admission fait son rapport sur la candidature de M. Fontaine.

M. le Président donne lecture d'une présentation.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, relative à la 8e réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. C'est le 3 avril, à midi, que seront distribuées les récompenses du concours de 1868. Les quatre jours précédents il y aura des séances de lectures.

Lettre de M. Goussard de Mayolles, ingénieur, cultivateur, président de section au comice agricole de Chinon, qui adresse à la Société un échantillon de blé hybride Gailand, en demandant que cette semence soit confiée à l'un de nos collègues qui voudrait bien apporter tous ses soins à l'expérience et faire un rapport sur les résultats obtenus. Ce blé est remarquable par son énorme rendement; M. Goussard de Mayolles lui-même en a obteuu 47 hectolitres à l'hectare. Il voudrait faire vérifier le fait dans tous les climats et les natures de terre, et contrôler les expériences. A la lettre est jointe une brochure : « Blé hybride Galland, culture expérimentale, 1867-1868. Le tout est renvoyé à M. Deblaye, avec prière de s'occuper le plus tôt possible de cette question, afin de connaître l'utilité de cette introduction.

Lettre de M. Renault, relative à quelques récentes découvertes qu'il a faites. M. Renault promet de nous adresser quelques-uns des objets qu'il a trouvés : fragments de grandes amphores allongées comme celles de Pompeï, vases de cuisine en terre, os de toutes sortes, etc.

Circulaire de la Société protectrice des animaux qui demande l'insertion dans nos publications de l'avis des récompenses

qu'elle décerne. A cette occasion, M. Charton dépose sur le bureau une demande en faveur de M. Bontemps, domestique de M. Morel, propriétaire des grands moulins d'Épinal.

Lettre du secrétaire de la Société Francklin pour la propagation des bibliothèques populaires, qui exprime le regret que les ressources de cette Société ne lui aient pas permis de souscrire pour le monument de Dom Calmet.

Le Secrétaire perpétuel lit une notice nécrologique sur M. le comte Conrad de Gourcy, de Pont-à-Mousson, membre correspondant de la Société d'Émulation. Cette notice est renvoyée à l'orateur chargé de la rédaction du compte rendu à la prochaine séance publique.

M. Vadet, président de la Commission de comptabilité, soumet à la Société les comptes de l'exercice 1868. Sur la proposition de la Commission, ces comptes sont approuvés. Relativement au projet de budget de 1869, la Commission fait quelques observations sur différents articles. Après la discussion de ces articles, la Société arrête son budget.

Un membre propose d'utiliser *la carte relief d'une portion de la chaîne des Vosges dans les départements du Haut-Rhin et des Vosges*, qui a été publiée par la Société industrielle de Mulhouse, et à laquelle la Société a souscrit en 1863. Cette carte se trouve dans la petite salle de nos archives où le défaut de place ne permet pas de l'exposer; la salle d'ailleurs n'est pas ouverte au public. La Société décide qu'elle sera donnée à la ville d'Épinal, pour être exposée dans la première salle de la bibliothèque.

M. Vadet fait un rapport sûr deux ouvrages de M. Baltet qui lui ont été renvoyés. Le premier ouvrage a pour titre: l'art de greffer les arbres, arbrisseaux, etc. La pratique de la greffe, dit M. Vadet, y est enseignée par des explications simples, et par des dessins nombreux et très-bien exécutés, de telle sorte qu'une personne qui ne s'est jamais livrée à cette agréable et utile occupation peut devenir facilement un praticien passable. En un mot ce livre est l'œuvre d'un homme

très-instruit et en même temps très-expérimenté. Nous ne connaissons aucun ouvrage, même parmi les plus renommés, qui lui soit comparable. Le second livre de M. Baltet a trait à la culture du poirier et à la description des cent meilleures poires. Les amateurs de bons fruits y trouveront des indications sûres pour composer leurs collections, selon les époques de la maturité, la qualité des fruits et leur conservation. M. Vadet engage donc la Société à recommander vivement ces deux volumes. Il propose d'en acheter un certain nombre d'exemplaires pour former des prix à décerner, soit à l'enseignement agricole et horticole recommandé par Son Exc. dans nos écoles, soit aux lauréats ordinaires de nos concours. Cette proposition sera renvoyée à la Commission d'agriculture lors de la formation de ses listes.

M. Charton fait un rapport sur les fables de M. Rabache. M. Rabache travaillait il y a quelque temps au *Journal la Réforme scientifique*, qui a cessé de paraître. Il entreprend maintenant une réforme non moins hardie, celle des *Fables de Lafontaine*. Il reproche à Lafontaine des négligences de style, ce que personne n'ignore, et des consonnances désagréables à l'oreille ; il lui reproche, ce qui peut être vrai aussi, de n'être pas fort en histoire naturelle ; il lui reproche enfin, qui s'en serait douté? l'immoralité de quelques fables. Exemples : dans la fable : Le corbeau et le renard, Lafontaine n'a pas su que le corbeau et le renard sont carnassiers et carnivores, et par conséquent ne peuvent ni l'un ni l'autre faire leurs délices d'un fromage. De plus, si le corbeau est puni de sa vanité, le renard, pour un plus grand défaut, la fourberie, est récompensé, puisque c'est lui qui mange le fromage. Il est immoral de présenter aux enfants dans une fable le vice triomphant. Dans la fable : La cigale et la fourmi, la cigale en chantant, la fourmi en amassant, n'agissent que par instinct, et ne peuvent être ni blâmées ni louées. Mais, l'hiver venu, la fourmi a tort de renvoyer aussi durement sa voisine l'emprunteuse ; et il est immoral que le fabuliste montre la

fourmi égoïste et si peu charitable, riche de ses trésors, tandis que la pauvre cigale meurt de faim à sa porte. Non-seulement M. Rabache critique, mais il refait; il a refait précisément à sa manière les deux fables citées. M. le rapporteur donne lecture de l'une d'elles. Mais Lafontaine est de plus en plus le fabuliste inimitable; et M. Rabache, avec sa témérité qu'il avoue, n'a abouti qu'à un malheureux essai en formant une entreprise impossible et inutile que M. Charton lui conseille d'abandonner. Comme M. Rabache demande à faire partie de notre Société, et qu'il est déjà membre de plusieurs autres, M. Charton propose le renvoi de sa critique et de ses fables à la Commission d'admission.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de deux lettres adressées par M. le docteur Chevreuse, en réponse à l'appréciation faite par M. Nicklès de la couleur extraite du hanneton. La première est du 2 novembre 1868. Elle constate que M. Nicklès est en désaccord avec lui quant à certains résultats, et M. Chevreuse demande à venir exposer devant la Société réunie les preuves des faits qu'il a avancés. Dans la seconde, du 7 novembre, M. Chevreuse dit que ce désaccord peut venir de ce qu'il aura par mégarde envoyé un mauvais échantillon de couleur, un échantillon extrait de hannetons n'ayant puisé sur les plantes naissantes que des sucs mal élaborés, parce que la chlorophylle n'avait pas encore acquis toute sa richesse. Voilà pourquoi sans doute la couleur a été trouvée terne. Quant à l'odeur, M. Chevreuse prétend qu'elle est très-faible, si elle n'est pas nulle, et que beaucoup d'odorats ne sont pas impressionnés par elle. La Société d'Émulation est toujours toute disposée à entendre les explications de M. Chevreuse Toutefois, actuellement, elle ne peut que s'en rapporter à la Société industrielle de Mulhouse et à M. Nicklès, deux autorités dont elle avait demandé l'avis. La Société industrielle de Mulhouse a déclaré qu'on ne peut pas utiliser la couleur du hanneton dans l'industrie, parce que les mêmes nuances s'obtiennent plus facilement et plus économiquement : la découverte alors ne doit pas

sortir du domaine scientifique. Telles ont été aussi, à peu près, les conclusions de M. Nicklès.

SÉANCE DU 18 MARS 1869.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

La parole est donnée à M. Chevreuse :

M. le docteur Chevreuse, après avoir étalé une foule de petits tableaux à l'aquarelle, peints par lui avec la matière colorante qu'il a découverte dans le hanneton, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Je suis venu mettre sous les yeux de la Société à laquelle j'ai l'honneur d'être affilié, les preuves à l'appui des faits que je lui ai signalés.

La Société se rappellera que, dans les premiers jours de mai 1868, je lui annonçai que je venais de découvrir dans le hanneton une matière colorante dont je lui envoyais quelques échantillons.

Un peu plus tard, je fis voir à M. Maud'heux père, notre honorable président, ainsi qu'à MM. Defranoux et Laurent, membres titulaires, des peintures sur papier et sur bois faites avec cette matière par MM. Préclaire, Cosserat et par moi.

En juin suivant, MM. Lebrunt et Defranoux virent dans mon cabinet deux tableaux peints par M. Préclaire avec la même substance colorante.

Ces tableaux représentant Cornimont (Vosges), sa rivière et ses montagnes, ayant été trouvés fort jolis et fort bien exécutés, j'en fis hommage à l'Empereur pendant son séjour à Plombières. Sa Majesté daigna les accepter, après les avoir

examinés avec intérêt, et les envoya au musée de Fontainebleau.

J'ai continué à étudier cette matière, et cet oiseau, ce soldat, ce paysage, ce Christ, imitation de celui de Murillo, sont sortis de mon pinceau inhabile et depuis longtemps délaissé.

J'ai senti le besoin de prendre aussi conseil d'autres personnes en situation d'apprécier ma découverte, et M. Chatelain, ancien président de la Société d'archéologie de la Meurthe, architecte diocésain, m'a écrit qu'il était très-satisfait de cette couleur; qu'on pouvait l'employer seule ou mélangée avec les couleurs en usage dans l'aquarelle. « La teinte, m'a-t-il dit, en est agréable et chaude : les lavis sur bon papier et à plein pinceau conservent toute leur fraicheur (1). »

Ma substance hannetonique l'emporte sur la plupart des couleurs de l'aquarelle par son économie, son lustre, lorsque les couches en sont épaisses, par sa solidité, et par une facilité extrême à se laisser manier (2).

La vue de tous ces tableaux, de ces feuilles sur lesquelles j'ai exprimé la matière hannetonique, et qui ont été mes premiers sujets d'étude, vous prouvera suffisamment, je l'espère, que cette couleur n'est pas seulement jaune, mais qu'elle est infiniment nuancée.

J'ai constaté, en effet, qu'elle est aussi variée que les espèces d'arbres auxquelles s'attaquent ces insectes coléoptères : c'est ainsi qu'elle est d'un rouge-acajou magnifique, lorsque les hannetons se sont nourris de feuilles de couetchier; d'un jaune-rouge, qui rappelle la couleur du fruit, lorsqu'ils ont mangé des feuilles de mirabellier; d'un vert-noir, lorsqu'ils ont vécu sur charmille; d'un noir foncé, lorsqu'ils

---

(1) Je possède une vue des montagnes de la Haute-Savoie que M. Chatelain a faite avec cette couleur.

(2) M. Defranoux affirme que la petite vache, peinte sur bois de frêne, qu'il a vue il y a dix mois, a conservé tout son éclat.

se sont nourris de feuilles de noyer; d'un brun marron, lorsqu'on les a pris sur la vigne, etc., etc.

Ainsi que je vous l'ai écrit, Messieurs, c'est en décapitant les hannetons donnés en pâture aux poissons de mon vivier que j'ai découvert, le 7 juin 1867, cette substance colorante.

Mais, pour l'obtenir dans les meilleures conditions, il convient de ne décapiter ces insectes que plusieurs heures après leur repas. Sans cela, on s'exposerait à rencontrer sur son pinceau et sur son papier des granulations insolubles résultant d'une chlorophylle mal élaborée dans les organes digestifs.

Il convient aussi de n'exercer que de légères pressions sur le corps de l'insecte décapité vivant, sans quoi, de la graisse et des œufs sortiraient en même temps. Le hanneton mort ne donne rien.

Enfin, il importe à la richesse de la couleur qu'elle ne soit recueillie que lorsque la végétation sera suffisamment avancée.

Je pense que dans les contrées méridionales où la chlorophylle est plus riche, la matière hannetonique sera plus belle encore.

Cette matière desséchée naturellement dans les coquilles, dans les petits pots où je l'ai recueillie, se présente sous la forme d'écailles noires, lustrées, cassantes, parfaitement solubles dans l'eau distillée et l'eau de pluie, ainsi que dans toutes les eaux qui cuisent les légumes et dissolvent le savon; mais elle est insoluble dans l'huile de pavot, la glycéryne, l'alcool, l'éther, etc.

Ces petits tableaux, qui sont sous vos yeux, ont été vus par les instituteurs et par les élèves des écoles soumises à ma délégation. Je leur ai montré qu'avec un pinceau d'une valeur de quelques centimes, quelques cartes de visites ou des feuilles de papier de dessin, on peut, sans autres frais s'amuser à peindre. De cette façon, j'espère procurer aux maîtres et aux élèves d'agréables distractions, tout en di-

minuant le nombre des insectes qui, à l'état de coléoptères et de vers-blancs (1), causent, chaque année, de grands dommages à notre agriculture.

J'ai lu quelque part : « Le jour où le hanneton vaudra dix centimes, en France, sera un beau jour pour notre mère nourricière, l'agriculture. »

Je termine, Messieurs, ces considérations par la question de priorité.

Depuis 12 ou 15 jours je vous avais signalé les faits que je viens de rappeler le plus sommairement possible, quand je lus dans le *Petit Moniteur du soir*, n° du 22 mai 1868, qu'un chimiste nommé M. Jouglet avait trouvé dans le hanneton une couleur qui variait du jaune d'ocre au jaune d'or.

En février suivant (1869), j'ai lu qu'une autre personne, M. Ch. Mène, avait montré à une société savante des teintures sur soie provenant de la même source.

Mais nulle part je n'ai vu que la matière hannetonique avait été employée dans l'aquarelle : je suis donc fondé à croire que les tableaux dont j'ai fait hommage à l'Empereur sont les premiers qui aient paru dans le monde avec cette matière.

A la suite de cet exposé, M. Chevreuse demande à la Société de lui soumettre une lettre qu'il propose d'adresser à tous les instituteurs, dans le but d'intéresser davantage encore les enfants des écoles à la destruction du hanneton. La Société émet l'avis que cette lettre doit être plutôt soumise à M. l'Inspecteur d'Académie.

La Société, sur la proposition de l'administration académique, arrête la liste des candidats qu'elle proposera aux récompenses de la Société pour l'instruction élémentaire.

---

(1) D'expériences consciencieusement faites, il résulte qu'une femelle de hanneton engendre cent vers-blancs. Selon M. Ch. Guerrier, ces vers seraient la cause de la mort d'une foule de pommiers à cidre en Normandie.

Correspondance :

Lettre de M. le Maire de la ville d'Épinal qui remercie la Société du don qu'elle a fait de la carte relief d'une partie de la chaîne des Vosges. Cette carte sera exposée dans la première salle de la bibliothèque.

A cette occasion, la Société demande aussi que des mesures soient prises pour l'exposition, dans une des salles de la bibliothèque, du tableau de M. Monchablon, représentant Jeanne d'Arc, tableau en possession duquel nous avons été remis par les soins de M. A. Goin.

Lettre de M. le docteur Castel qui envoie cent exemplaires de la brochure de son fils : *Production du cheval à deux fins*, pour être distribués soit aux lauréats, soit aux concurrents au prix spécial dont il fait les frais.

Lettre de M. le Maire de la ville d'Étival qui remercie la Société, et particulièrement M. Rambaud, pour son rapport sur les sépultures de l'église d'Étival. La municipalité accueillera avec empressement les épitaphes que la Société a chargé M. Rambaud et M. Duhamel de préparer.

Circulaire relative au congrès des délégués des Sociétés savantes, qui annonce que l'ouverture de la session de 1869 aura lieu le lundi, 5 avril, et qui envoie le programme des questions qui seront mises en discussion.

Société impériale d'acclimatation. Programme de la 13ᵉ séance publique annuelle tenue à l'Hôtel-de-Ville le 19 février 1869. Sur la liste des récompenses décernées, M. le Président fait remarquer le nom de M. Lequin. La Société apprend avec plaisir que notre collègue, directeur de la ferme-école de Lahayevaux, a obtenu un prix de 2,000 francs pour propagation d'yaks pur sang. Sur le programme des concours de la même Société, M. le président fait remarquer un prix de 1,000 francs qui sera décerné en 1872 à la meilleure éducation de vers à soie du chêne.

Dans le numéro de novembre 1868 du bulletin de la Société impériale zoologique d'acclimatation se trouvent deux articles qui intéressent notre Société : 1° A la séance du 20 no-

vembre 1868, M. Soubeyran a communiqué à la Société d'acclimatation une lettre qui lui a été adressée par M. Maud'heux père sur le saumon dans la Moselle, lettre qui vient à l'appui de l'opinion exprimée en 1867 par M. de Séré sur l'utilité qu'il y aurait à prendre des mesures, de concert avec la Prusse et la Hollande, pour assurer le retour de ce précieux poisson dans nos eaux. 2° Le 2ᵉ article est intitulé : *Essai de pisciculture dans les Vosges*, par M. le docteur Chevreuse.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidatures de M. Marchal et de M. Rabache. Le vote aura lieu à la prochaine séance.

La Commission d'agriculture demande que la Société signale pour des récompenses à la Société protectrice des animaux M. Villemin, François, et M. Bontemps, Félix. Cette proposition est adoptée.

M. de Blaye donne lecture du rapport que la Commission d'agriculture l'a chargé de faire à sa séance du 28 février 1869. M. Gauthier, de Paris, a adressé une notice sur les procédés à employer pour augmenter le rendement de la pomme de terre, hâter la maturité et éviter la maladie. Ces procédés consistent d'abord à choisir immédiatement après la récolte les pommes de terre de semence parmi les bonnes moyennes, et à les conserver dans des boîtes à claire voie sur toutes leurs faces. Ensuite, parmi les soins à donner à la culture, M. Gauthier recommande de planter en touffes, et deux tubercules à la touffe. M. de Blaye n'admet pas ce mode de plantation pour nos terres, qui ne sont pas assez riches; il y aurait alors beaucoup de feuillage, mais des pommes de terre petites quoique nombreuses. Quant aux moyens de conservation, malgré les bons résultats qu'on doit pouvoir en obtenir, M. de Blaye pense qu'ils ne peuvent pas convenir dans nos Vosges, à cause de la trop grande place que les boîtes exigent. M. de Blaye demande néanmoins que des remercîments soient adressés à M. Gauthier pour s'être occupé d'expériences utiles, relatives à une

question importante de l'alimentation publique. Les propositions du rapport sont adoptées.

M. Charton fait une lecture portée à l'ordre du jour : *Un mot sur San-Francisco*. M. Charton a voulu nous faire connaître des détails curieux qu'il a recueillis sur l'une des plus jeunes et des plus intéressantes cités des États-Unis. Ces détails sont extraits d'une nouvelle géographie universelle. M. Charton raconte comment cette ville, qui n'existait pas il y a vingt ans, est arrivée à avoir aujourd'hui une population de cent mille âmes ; il dit les mœurs des premiers habitants, attirés par la soif de l'or, leur passion pour le jeu et la boisson, leur débauche, leur misère au milieu du précieux métal. Mais la civilisation ne tarda pas à pénétrer à San-Francisco ; des écoles, des colléges, des bibliothèques, des sociétés chorales, des sociétés de tir, des journaux, des musées s'y fondèrent. On y construisit des théâtres, des hôtels magnifiques, des églises qui sont maintenant très-riches, des établissements d'industrie. M. Charton nous donne une idée du climat de San-Francisco, de ses productions abondantes, de son commerce. Mais il fait entrevoir ce qu'il en a coûté pour arriver à ce degré de splendeur et de prospérité. M. Charton termine par une réflexion. M. Charton a vu un certain nombre de familles vosgiennes émigrer pour aller chercher de l'or, pour faire fortune. Combien ont réussi ? Ce qu'il y a de certain, c'est que les pierres sont dures partout, même dans les pays qui ont des mines d'or, et que de cruelles déceptions attendent souvent sur la terre étrangère les ambitieux et les imprudents que le désir de s'enrichir porte à déserter leur patrie.

M. Defranoux donne lecture d'un chapitre d'un assez long ouvrage qu'il a écrit sur *la multiplication et la culture de la vigne*, question qu'il a étudiée depuis plusieurs années, et au sujet de laquelle il a fait une masse d'observations en variant les expériences à l'infini. Ce chapitre a pour titre : *L'incision annulaire*. M. Defranoux dit d'abord comment elle se fait et les différents résultats auxquels ont voulu

arriver tous ceux qui l'ont pratiquée. M. Defranoux l'a essayée à toutes les saisons, aux différentes époques de la végétation, dans des temps humides, secs, froids, chauds, et nous fait connaître les résultats qui ont suivi chaque fois. De ses observations raisonnées, M. Defranoux conclut qu'on ne doit pas recourir à l'incision annulaire, parce qu'elle nuit plus ou moins au bois; qu'elle ôte au fruit plus ou moins de qualité, et que le bourrelet de cicatrisation constitue une nodosité ayant pour effet de ralentir pour toujours le mouvement de descente du cambium. D'ailleurs, depuis le temps qu'on en parle, l'incision serait bien plus en vogue si on l'avait trouvée toujours utile. L'étranglement produit à peu près les mêmes effets. M. Defranoux termine en signalant une question à résoudre à la science : pourquoi l'immobilisation de la sève descendante au-dessus de l'incision annulaire empêche-t-elle le raisin d'être assez sucré?

SÉANCE DU 15 AVRIL 1869.

Président : M. Maud'heux, père.

Secrétaire : M. Lebrunt.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et de travaux publics qui annonce qu'il vient d'accorder à notre Société une subvention de 1,000 francs pour primes à distribuer.

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'agriculture, qui demande des renseignements sur la pyrale de la vigne dans notre département. Des notes adressées par MM. Berher, Bronswick, Lefébvre, Chevreuse et Renault ont permis de répondre à Son Exc. que les vignes du département n'ont en général pas été attaquées par la pyrale, ou du moins que les dommages causés par cet insecte ont été insignifiants; que dans le canton de Charmes toutefois la pyrale a sévi

d'une manière préjudiciable il y a dix ans : trois récoltes consécutives ont été presque nulles, après quoi l'insecte a totalement disparu ; que cette année, les vignes ne semblent pas devoir être menacées; qu'enfin le procédé de M. Radet n'est pas connu dans les Vosges, si ce n'est dans quelques parties de l'arrondissement de Neufchâteau, et que, d'ailleurs, il n'y a pas lieu de se préoccuper d'un moyen général de faire disparaître la pyrale.

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'agriculture, qui nous informe qu'une prime sera instituée prochainement dans le département des Vosges à l'effet d'y encourager les petites éducations de vers à soie.

Lettre du secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas. Invitation à la séance publique annuelle du 27 mai 1869.

Lettre de M. George Réfuveille, membre de la Société impériale d'études diverses, au Hâvre, qui nous annonce qu'il est chargé pour la troisième fois du rapport sur nos *Annales*. M. Réfuveille nous adresse en deux paquets quelques graines d'*Holcus latanus* en nous priant de les faire essayer; ensuite il nous dit rapidement, en attendant le mémoire complet qu'il va publier, les propriétés de cette plante et les premiers soins à donner. M. Chapellier se charge de distribuer ces graines.

M. le Président annonce la mort de M. le docteur Blatin, vice-président de la Société protectrice des animaux, membre de notre Société depuis cinq ans. M. le Président fait part aussi de la mort prématurée d'un autre de nos membres correspondants, M. Nicklès, professeur de Chimie à la Faculté des sciences de Nancy, affilié à notre Société depuis 1859. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès verbal et transmise aussi à la Société protectrice des animaux et à l'Académie de Stanislas.

On procède au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Ch. Fontaine, architecte à Saint-Dié, est proclamé membre associé libre; M. Marchal, juge de paix à Montier-en-Der, et M. Ch. Rabache,

homme de lettres à Morchain, sont proclamés membres correspondants.

La parole est donnée à M. Gley pour la lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Sabourin de Nanton : *Les Nymphes du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie.* M. Gley donne d'abord l'analyse de chacune des cinq parties dont se compose cette étude archéologique et littéraire : 1° Introduction, ode de Ragnar; 2° Écrivains qui se sont occupés des littératures du Nord; 3° Les Nymphes du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie; 4° mœurs des anciens Scandinaves; 5° description du Musée royal d'antiquités du Nord, à Copenhague. Le travail de M. Sabourin, ajoute M. Gley, pour résumer son opinion sur la brochure de notre collègue, est un mémoire utile à consulter pour quiconque s'occupe de ces intéressantes et curieuses antiquités Il est parfaitement ordonné, rédigé d'un style clair et élégant, et dénote une étude savante et consciencieuse de l'histoire de la mythologie du Nord. En terminant, M. Gley exprime un regret, c'est que M. Sabourin n'ait pas donné une plus grande extension au cadre étroit qu'il a adopté pour établir un rapprochement instructif entre les différentes traditions locales, et M. le Rapporteur entre dans quelques indications sur les détails qu'il aurait voulu y voir traiter.

M. Charton donne lecture de quelques pages d'un assez long travail qu'il est sur le point de terminer. L'objet de cette lecture est *un chapitre de Statistique*. Après avoir dit le but de la Statistique, l'intérêt et l'utilité des documents qu'on lui doit, la difficulté et l'étendue de sa tâche, M. Charton cite quelques nombres curieux, comme celui des habitants qu'il y a dans les différentes parties du monde et sur la terre tout entière, nombre qui permet de dire qu'à chaque seconde à peu près, il meurt en moyenne un être humain sur notre globe; le nombre et la nature des différentes formes de Gouvernement; les âges des divers souverains, leurs listes civiles ou dotations; le nombre des journaux politiques et autres; le nombre des émigrations

des différents États de l'Europe vers le nouveau monde, qui se peuple et se développe comme par enchantement.

M. Defranoux donne lecture d'un autre chapitre de son ouvrage sur *la Multiplication et la Culture de la vigne*. Ce chapitre a pour titre : la taille sèche hâtive. La taille hâtive ne permet pas de distinguer les yeux qui ont de l'avenir de ceux qui n'en ont pas ; de plus elle fait partir trop tôt des yeux qui auraient pu être protégés plus longtemps contre les derniers froids par toute la longueur du sarment ; ces yeux souffrent alors des alternatives de froid et de chaud du commencement du printemps ; le froid affaiblit et même détruit le rudiment de fruit qui s'y trouve, et l'œil développé ne donne que du bois ; de cette théorie, M. Defranoux déduit les cas et les circonstances où la taille hâtive est plus ou moins dangereuse, et ne la regarde comme pouvant être utile que lorsqu'on forme une jeune vigne de laquelle on n'attend pas encore du fruit

SÉANCE DU 20 MAI 1869.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. le Recteur de l'Académie de Nancy qui adresse copie du décret impérial et de l'arrêté ministériel des 30 et 31 mars dernier, relativement à l'institution dans chaque ressort académique d'un prix annuel de mille francs à décerner à un ouvrage ou mémoire d'histoire, d'archéologie ou de science. Le concours de 1869 a lieu entre les ouvrages d'histoire politique ou littéraire. La Société décide qu'une circulaire à ce sujet sera adressée à tous ses membres. — Conformément à l'invitation de M. le Recteur, la Société désigne M. Maud'heux père pour faire partie du jury.

Lettre de M. Fontaine qui adresse, pour les archives de

la Société, une gravure de l'église qu'il a construite à Rothau, ainsi que la photographie de la peinture qui orne le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, peinture en partie détruite aujourd'hui par suite d'agrandissement de bâtiments.

Lettre de M. Ch. Rabache qui nous adresse la liste des ouvrages qu'il a publiés et des nombreuses inventions dont il est l'auteur. M. Rabache y joint une pièce de vers intitulée : *La Gourmandise de Jeannette*, dont il nous fait hommage.

Lettre de M. George Réfuveille qui nous adresse, 1° une note (manuscrite) sur l'acclimatation en France de l'*Holcus latanus*, plante originaire de la Chine, lue à la Société impériale hâvraise d'études diverses, dans sa séance du 26 juin 1868; 2° un mémoire (manuscrit) sur l'acclimatation de cette plante en France, lu à la séance du 27 septembre 1868.

Météorologie vosgienne. Proposition de M. Jouve et de M. Bardy. Fondation d'une société météorologique dans les Vosges.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. Raoul Guérin.

La Commission de publication propose différents travaux à insérer dans nos *Annales*.

M. Duhamel donne lecture de la lettre qu'il a écrite, avec l'assentiment de la Société, pour demander à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur l'autorisation d'obtenir en communication un volume tout entier de pièces et de documents concernant le commerce et l'industrie d'Épinal au XIVe siècle. La Société approuve la rédaction de cette lettre.

M. Resal donne lecture d'un poème en quatre chants dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Quatre-vingts ans d'histoire. Souvenirs et réflexions*. Ce poème est inséré. (Voir 2e cahier du tome XIII des *Annales*, page 393.)

La parole est donnée à M. Charton, qui donne lecture de son rapport sur un nouvel ouvrage de M. Defranoux,

concernant l'agriculture : après avoir rappelé que, depuis qu'il est de retour parmi nous, M. Defranoux fait des questions agricoles l'objet de ses préoccupations, après avoir dit les encouragements flatteurs que M. Defranoux a reçus, entre autres les trois médailles qu'il a obtenues dans trois concours consécutifs de la Société protectrice des animaux, M. Charton donne une analyse succincte du nouvel ouvrage qu'il a lu avec le plus vif intérêt et qui est intitulé : *École préparatoire du laboureur, arboriculteur et vigneron*. C'est d'un grand nombre de publications et de traités spéciaux que M Defranoux a extrait les éléments de son livre; mais son travail à lui, c'est d'avoir coordonné les faits utiles à révéler et d'en avoir vérifié beaucoup par ses essais. M. Charton demande, en terminant, que la Société vote des remercîments à M. Defranoux pour l'encourager à compléter son mémoire par les documents qu'il rassemble depuis plusieurs années sur la vigne. Les conclusions du rapport sont adoptées.

A la suite de son rapport, M. Charton lit deux fables qui sont insérées dans le 2e cahier du tome XIII des *Annales*, page 371.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une notice biographique sur M. Nicklès. Cette notice est renvoyée à l'orateur chargé du compte rendu à la prochaine séance publique.

M. Gley dépose sur le bureau la traduction qu'il a faite de trois morceaux de l'Odyssée relatifs à l'épisode de Nausicaa. (Voir 2e cahier du tome XIII des *Annales*, page 376.)

M. Defranoux donne lecture d'un chapitre d'un de ses ouvrages, qui a pour titre : *Les animaux à protéger, utiles à la vigne*. M. Defranoux donne l'énumération de 16 familles auxquelles appartiennent divers de ces animaux les plus importants, et en cite plus de 50 espèces. Les oiseaux en général, et, parmi eux, ceux de la famille des passereaux, tiennent naturellement le premier rang. Pour mieux faire ressortir tout le prix qu'on devrait attacher à la pro-

tection des animaux qu'il énumère, M. Defranoux décrit les dégâts de toutes sortes exercés par une foule de petits animaux, souvent à peine visibles, sur toutes les parties des plantes : racines, tiges, feuilles, fleurs, fruits, et réellement, après cette description, on est effrayé des résultats auxquels on arriverait si la destruction complète se faisait de tous les animaux protecteurs.

SÉANCE DU 17 JUIN 1869.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre adressée aux agriculteurs de l'Est de la France par le Comité d'organisation provisoire du Congrès agricole libre de Nancy, à l'occasion du concours régional, du 19 au 27 juin 1869. Programme provisoire des travaux de ce congrès. Autre lettre relative à l'exposition maraîchère qui aura lieu à la même occasion, sous le patronage de la Société centrale d'agriculture de Nancy.

Lettre de M. l'abbé Desfourneaux relative aux découvertes archéologiques qu'il a faites.

La Commission d'admission fait son rapport sur la candidature de M. Raoul Guérin.

La Commission de publication fait un rapport sur les différents travaux à insérer aux *Annales*.

M Rambaud lit deux pièces de vers qu'il a écrites en voyage. (Voir *Annales*, 3e cahier du tome XIII, page 373.)

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un rapport analytique sur les travaux de la Société d'Émulation des Vosges, pendant l'année 1866, présenté à la Société impériale havraise d'études diverses, à sa séance du 24 mars 1869, par M. Georges Réfuveille, membre de cette Société. Le rapporteur donne des éloges à l'activité de tous les membres

dont les travaux sont énumérés dans les procès-verbaux. Il cite les actes de notre séance publique, et particulièrement le rapport agricole et la liste des récompenses, d'où il tire des faits à l'appui de l'opinion qu'il professe depuis longtemps, que le morcellement de la propriété est tout ce qu'il y a de plus contraire au progrès. Puis viennent des remarques sur l'utilité de nos concours littéraires, artistiques, utilité constatée par les résultats obtenus. M. Réfuveille cite et apprécie les travaux de MM. Conus, Duhamel, Maud'heux père, Chevreuse, Malgras. En entendant cette lecture, il est facile de voir que M. Réfuveille a non-seulement examiné plus ou moins rapidement un de nos volumes, mais qu'il a dû suivre très-attentivement nos travaux depuis plusieurs années. Ce qu'il a vu chez nous lui donne souvent l'occasion de développer comparativement certaines idées devant ses collègues; il nous fait même l'honneur de signaler à la Société du Hâvre certains de nos usages qu'il voudrait lui voir adopter.

M. Defranoux lit, dans son ouvrage sur la viticulture, un chapitre qui a pour titre : *La Taille tardive*. Ce chapitre n'est en quelque sorte que le développement des deux vérités suivantes qui sont le corollaire l'une de l'autre : la taille hâtive produit plus de bois que de fruit; la taille tardive procure plus de vin que de bois. M. Defranoux énumère d'abord les objections qui sont faites contre la pratique de la taille tardive, et les réfute. Il démontre ensuite théoriquement les avantages de la taille tardive, et ses conclusions sont rigoureuses. Puis il cite les expériences qui ont été faites pendant de longues années par d'habiles observateurs et praticiens, M. Fleury-Lacoste, M. Jules Guyot, qui sont partisans de la taille tardive. Enfin M. Defranoux raconte dans tous leurs détails les essais qu'il a faits lui-même depuis deux ans, et ceux qu'avait faits avant lui un de ses amis, M. Toillier, ancien pharmacien à Épinal, dont tout le monde peut voir avec admiration l'abondance et la belle qualité des récoltes.

M. Charton fait un rapport sur une brochure dont nous a fait hommage l'auteur, M. X. Thiriat, et qui a pour titre : *L'Agriculture dans les montagnes des Vosges.* M. Charton rend hommage d'abord au zèle de notre collègue, à l'esprit observateur duquel nous devons déjà bien des travaux. Celui dont il s'agit aujourd'hui est un aperçu aussi complet et aussi étendu que la matière l'exige, sur notre région montagneuse et ses productions, sur les baux à ferme, sur l'augmentation du bien-être matériel, sur les instruments aratoires, sur les engrais et les amendements, sur les assolements, sur l'éducation des bestiaux, etc., etc.; on y voit que, grâce à l'intelligence du cultivateur montagnard, ce sol ingrat rend tout ce qu'il peut produire. Une chose est à noter, dit M. Charton en terminant, c'est que le cultivateur de cette région ne se plaint pas du manque de bras.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1869.

Président : **M. Baudrillart.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre du Secrétaire de la Société protectrice des animaux qui envoie le diplôme et la médaille de M Villemin. La même lettre nous informe qu'une médaille de bronze et une prime de 20 fr. ont été accordées à M. Bontemps. La Société d'Émulation, heureuse de voir ses propositions accueillies, vote des remercîments à la Société protectrice.

Lettre de l'administration du journal *La Patrie*, qui informe que deux fois par mois M. Ferdinand de Launay se propose de publier dans ce journal un article sur les travaux des Académies de province.

Bulletin du 2e trimestre 1869 de la Société régionale d'acclimatation, d'encouragement et de progrès de Nancy. Un article de ce bulletin est consacré aux travaux de M. le docteur Chevreuse.

Bulletin de la Société impériale zoologique d'acclimatation, n° de mai 1869. Ce n° contient un article sur le transport des poissons vivants et un autre sur l'apiculture et la ruche vosgienne.

Toast de la Société régionale d'acclimatation de la zône nord-est de Nancy, porté à M. Drouyn de Lhuys, lors du banquet du 26 juin 1869.

Lettre du greffier de la cour impériale de Nancy, qui remercie de l'envoi de la collection de nos *Annales*.

Envoi, par M. Vergnaud Romagnési, d'une petite médaille de bronze frappée à l'occasion de l'anniversaire de 1869, de la délivrance d'Orléans.

La correspondance épuisée, le scrutin est ouvert sur la candidature de M. Guérin. Après le dépouillement, M. Raoul Guérin, archéologue à Nancy, est proclamé membre correspondant.

M. Charton fait un rapport de la Commission d'agriculture sur les différentes questions renvoyées à l'examen de cette Commission.

M. Charton fait un rapport sur un conte en vers qui nous a été envoyé par notre nouveau collègue, M. Rabache, et qui a pour titre : *La Gourmandise de Jeannette.* M. Charton donne l'analyse de cette petite pièce où est racontée la leçon donnée par un maître à sa cuisinière qui, avide de bons morceaux, ne se faisait aucun scrupule de s'approprier ceux qui étaient destinés à sa table. Les vers de M. Rabache, dit M. Charton, sont faciles et généralement bien tournés. M. Charton y relève pourtant une faute de prosodie.

M. Rambaud fait le rapport de la Commission de publication. Cette Commission s'est réunie une première fois le 26 juin. Dans cette séance, elle a examiné quatre notices envoyées par M. Vergnaud-Romagnési sous ce titre : *Souvenirs d'erreurs historiques et archéologiques.* La Commission a reçu aussi de M. Vergnaud-Romagnési une petite médaille en bronze commémorative de la dernière fête de Jeanne d'Arc à Orléans et un exemplaire de la charte d'Agius.

Dans une autre réunion, la Commission a entendu la lecture faite par M. Rambaud de l'inscription qu'il s'est chargé de préparer avec M. Duhamel pour indiquer la tombe de l'abbé Hugo dans l'église d'Étival. Cette épitaphe est ainsi conçue :



D. O M.
A quelques pas en avant de ce marbre
Sous une dalle religieusement conservée,
Avec son inscription latine,
Repose
Révérend abbé Charles-Louis-Hugo,
Évêque de Ptolémaïde, coadjuteur en 1710
De Dom Siméon Godin,
Abbé régulier d'Étival, nommé à cette abbaye le 22 octobre 1722,
Né à St-Mihiel le 20 septembre 1667,
Mort à Étival le 2 août 1739.
Savant historien, écrivain fécond, profond théologien.
Il fut honoré de l'affection des plus grands personnages
De son temps.
Ses nombreux travaux sur l'histoire de Lorraine
Et sur les textes sacrés lui ont valu le souvenir
Et le respect de la postérité.
Aussi l'Administration municipale d'Étival,
Sur l'initiative de la Société d'Émulation des Vosges,
A-t-elle voulu par cette inscription
Placée le ..... ,
Honorer dignement sa mémoire et désigner
A la vénération publique
Le lieu de sa sépulture.

La Commission a approuvé cette rédaction.

M. Defranoux donne lecture d'un chapitre de son ouvrage sur la vigne. Ce chapitre traite de la taille sèche en général. Après avoir démontré la nécessité de soumettre la vigne à une taille qui ne soit ni trop sévère ni trop généreuse, M. Defranoux donne de la manière la plus concise, d'après

les meilleurs auteurs et d'après ses propres expériences, tous les conseils possibles sur les différentes précautions à prendre pour la taille, suivant la nature du cépage, la nature du sol, l'exposition, la force du sarment, sa position horizontale ou inclinée, sa maturité, la disposition des yeux, leur grosseur, leur apparence, etc ; sur l'élagage et la suppression de certains bras de la vigne ; sur l'époque de la taille, le nettoyage de l'écorce ; sur la longueur de l'onglet à laisser pour protéger suffisamment le dernier bourgeon. Toujours la règle donnée par M. Defranoux est basée à la fois sur un raisonnement théorique et sur les résultats de l'expérience. Dans ce chapitre de 6 ou 7 pages, chaque vigneron, chaque observateur trouvera le précepte qu'il doit suivre dans les circonstances où il est placé.

M. Defranoux annonce à la Société que M. Chapellier a reçu au concours régional de Nancy une médaille de bronze pour ses échantillons viticoles. La Société félicite M. Chapellier de cette récompense.

M. Chapellier donne lecture de la notice biographique de M. Malgras, qu'il a fait insérer dans le Manuel général de l'instruction primaire ; la Société écoute avec le plus vif intérêt le récit de tous les détails de cette vie dont la partie la plus importante s'est écoulée au milieu de nous, à la tête de l'instruction publique dans un département qui occupe sous ce rapport un des premiers rangs.

SEANCE DU 19 AOUT 1869.

Président : M. Maud'heux, père.

Secrétaire : M. Colnenne.

Correspondance :

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique qui accorde à notre Société une allocation de 400 fr. La Société accueille avec la plus vive gratitude ce témoignage de l'intérêt que S. Exc. porte à nos travaux.

Lettre de M. le Préfet qui adresse un exemplaire d'une circulaire de S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, relative à la réorganisation des concours régionaux d'animaux de boucherie. La Société est invitée à prendre une délibération le plus tôt possible et à la transmettre à la préfecture avant la réunion du Conseil général. (Cette délibération a été prise par la Commission d'agriculture, et envoyée au nom de la Société le 14 août dernier.)

Lettre du Secrétaire de la Société pour l'instruction élémentaire, qui adresse les récompenses que cette Société a décernées dans les Vosges sur notre proposition. L'envoi comprend 5 médailles de bronze et 16 mentions honorables. Ces récompenses seront décernées à notre prochaine séance publique.

Invitations aux fêtes des Comices de Rambervillers, d'Epinal et de Remiremont.

Lettre de la Société française de numismatique et d'archéologie, qui annonce l'envoi prochain des volumes de son annuaire.

Lettre de M. l'Archiviste de la Cour impériale de Nancy, qui remercie de l'envoi de nos Annales pour la bibliothèque de cette Cour.

Lettre de M. G. de Dumast, qui demandait la publication dans notre département du toast de la Société régionale d'acclimatation, d'encouragement et de progrès fondée à Nancy pour le zône Nord-Est. Le toast a été reproduit dans le Courrier des Vosges.

Lettre de M. le Maire de la ville de Vendôme. Cette ville élève une statue à Ronsard et annonce qu'une souscription est ouverte pour l'érection de ce monument.

Bulletin de la Société protectrice des animaux contenant la liste des récompenses sur laquelle les deux candidats que nous avons proposés, M. Villemin et M Bontemps, sont inscrits.

La correspondance épuisée, M. de Blaye fait le rapport de la Commission d'agriculture. Les propositions de cette Commission sont adoptées.

Sur l'avis de la même Commission, la Société émet le vœu que le Gouvernement veuille bien admettre l'Institution des sourds-muets de Nancy au nombre des établissements entretenus par l'État.

M. Gley fait le rapport de la Commission de publication sur diverses questions qui lui ont été soumises.

La parole est donnée à M. Defranoux qui lit deux chapitres de son ouvrage sur la vigne. Le premier a pour titre : *La taille en vert, en général*. La taille en vert a des avantages et des inconvénients, ou, comme dit M. Defranoux, c'est un mal nécessaire. Car, en la pratiquant, on prive la plante d'une partie des feuilles où la sève s'élabore : en ne la pratiquant pas, on dispose la vigne, plante vigoureuse, à donner plus de bois que de fruit. De là résulte qu'il n'y a pas de règle fixe à donner à ce sujet, puisque les bourgeons tantôt doivent rester intacts, tantôt être plus ou moins raccourcis, tantôt supprimés tout à fait. Il ne peut y avoir alors d'autres guides que l'intelligence et l'habitude, qui feront connaître les circonstances auxquelles on doit avoir égard : la nature du sol, le climat, l'exposition, la saison, l'espacement des ceps, le cépage, la vigueur ou la faiblesse du sujet, etc. L'article contient l'énumération des différentes opérations qui constituent la taille en vert, et se termine par diverses observations utiles dans la pratique et sur les résulats. Le second chapitre a pour titre : *Le pincement*. M. Defranoux dit d'abord en quoi consiste le pincement, l'effet qu'il produit, l'époque où il doit être pratiqué, les circonstances (les mêmes que celles de la taille en vert) qui déterminent la hauteur, le nombre des feuilles auquel il faut pincer, etc., etc. Le pincement, comme la taille en vert, n'a pas de règles fixes; il exige tant d'esprit d'observation que l'ouvrier chargé d'y procéder devra être constamment dirigé ou surveillé par le maître.

M. Gley appelle l'attention de la Société sur les articles de M. Malte-Brun, dans le Bulletin de la Société de géographie, nos de mars, avril et mai 1869. La Société écoute avec in-

térêt cette communication au sujet de travaux faits par un de ses membres.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1869.

Président : **M. Baudrillart.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Après la lecture du procès-verbal, M. Charton transmet à la Société les remerciments de M. Piroux, à l'occasion de la délibération qui a été prise en faveur de l'érection de son établissement en institution impériale.

M. Defranoux fait connaître à la Société les résultats de la plantation qu'il a faite de ceps du raisin Veindeins, qui ont été demandés il y a trois ans à la Société du département de l'Ain. M. Defranoux constate que cette espèce de raisin est bonne et précoce.

Correspondance :

Concours généraux d'animaux gras, de volailles, etc., à Paris, au palais de l'industrie, en février 1870. Arrêté. — Programmes. — Modèles de déclarations.

Tableau des observations météorologiques faites à Mirecourt par M. Bronswick pendant les mois de février, mars, avril, mai, juin et juillet 1869.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture du rapport de la Commission d'industrie sur un niveau mécanique présenté à la Société d'Émulation par M. Aug. Demangeon.

M. Rambaud lit une pièce de poésie intitulée : *Au Rhin*, et écrite à Rudesheim. M. Rambaud peint d'abord en quelques vers la majesté imposante du fleuve ; puis rappelle les combats qui se sont livrés sur ses bords ; décrit les châteaux-forts suspendus à ses rochers ; enfin fait disparaître ces sombres images pour chanter le fleuve devenu, à la suite d'une paix que rien ne troublera plus, le grand chemin, le trait-d'union des nations.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. Français.

M. Charton fait une lecture à propos d'un vieux livre réédité par M. Jouve : *Abbrégé de la propriété des bains de Plommières*, publié en 1576 par Jean le Bon, médecin du roi et du cardinal de Guise. Le traité de Jean le Bon, dit M. Charton, est une véritable monographie des thermes de Plombières ; M. Charton donne l'analyse des différentes parties. Il s'agit d'abord de la partie technique et médicale où sont décrites les propriétés thérapeutiques des eaux ; il s'agit ensuite des conditions de la vie matérielle, des usages, des excursions de la localité. Le livre de Jean le Bon, dit enfin M. Charton, révèle un auteur érudit, spirituel et gai. Son vieux langage n'est pas toujours intelligible ; mais le nouvel éditeur y a remédié en ajoutant au texte un glossaire index qui est d'un grand secours. Il y a lieu de féliciter M. Jouve d'avoir tiré de l'oubli le curieux petit livre du médecin champenois, et ce petit livre doit nécessairement figurer parmi les monuments les plus intéressants de l'histoire des Vosges.

M. Defranoux lit quatre chapitres de son ouvrage sur la vigne. Ces quatre chapitres ont pour titres : *l'ébourgeonnement, le rognage, l'épamprage, l'effeuillage.* — L'ébourgeonnement a pour objet d'ôter à la vigne tous ses bourgeons inutiles, c'est-à-dire ceux sur lesquels on ne se propose pas d'asseoir la taille de l'an suivant ; son but est de permettre à l'air et au soleil de pénétrer jusqu'à toutes les parties du cep — Le rognage ôte au cep son excès de longueur. Il a pour but de faire refluer vers le fruit la sève trop occupée à faire du bois, d'empêcher le raisin de couler, d'être trop ombragé, de prévenir l'oïdium, etc. — L'épamprage ôte aux ceps les entrefeuilles ; son but est, à peu près comme celui du rognage, de soumettre le raisin à l'action de l'air, du soleil, de la rosée, de prévenir la coulure et la brûlure en concentrant la sève. — L'effeuillage a lieu en même temps que l'épamprage, mais c'est une opération qui doit être faite avec beaucoup de discernement,

car l'effeuillage privant la plante de quelques organes de respiration et d'exhalation, peut nuire à la maturation du raisin, et, dans tous les cas, aux yeux dont on attend du fruit l'année suivante. M. Defranoux donne un grand nombre de conseils sur la pratique de ces quatre opérations, sur les circonstances de toute nature où il faut les employer avec plus ou moins de sévérité. Si tous les cas particuliers ne peuvent pas être prévus, du moins un vigneron intelligent pourra s'approprier les idées générales qui guideront toujours sa manière d'opérer.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1869.

Président : **M. Maud'heux.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. Lahache, pharmacien à Bruyères, qui nous adresse une empreinte du sceau de la fabrique de l'église de Metz au XIII[e] siècle. Cette empreinte, que tous les membres présents examinent avec attention, sera renvoyée à M. Laurent, et des remercîments seront adressés à M. Lahache.

A la lettre de M. Lahache sont jointes les réponses au questionnaire relatif à l'éducation du ver à soie du chêne. Toutes les graines confiées à M. Lahache ont été stériles.

M. le Président fait connaître aussi à la société les réponses faites par M. Théophile Baldensperger et M. Jules Briot, auxquels M. Bardy avait confié de la graine. Ces deux messieurs n'ont pas obtenu plus de résultats.

Circulaire du comité d'organisation du congrès vinicole de Bourgogne, sous le patronage de la Société des agriculteurs de France. Projet de programme pour le premier congrès vinicole.

Lettre de M. Richard (du Cantal), inspecteur général des haras. Organisation de conférences départementales. Envoi d'un ouvrage : *Étude sur la conformation du cheval.*

Lettre de M. Chervin, ancien instituteur communal à Lyon, directeur de l'Institution des bègues à Paris, qui sollicite le titre de membre correspondant de notre Société. A l'appui de sa demande M. Chervin adresse différents écrits sur le bégaiement, et une lettre qui renferme des renseignements statistiques inédits sur la fréquence du bégaiement, particulièrement dans notre département.

M. Vadet signale à la Société ce fait : un cultivateur de Thaon a trouvé enfouies dans la terre une certaine quantité de médailles. M. F. Claudel, fabricant de papier à Docelles, les a achetées en grande partie. Avis en sera donné à M. Laurent avec prière de s'entendre avec M. Claudel, notre collègue, pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'enrichir encore le musée de cette nouvelle trouvaille.

M. le Président soumet à la Société certaines observations relatives à la conférence faite récemment à Épinal, par M. G. Lambert. M. le Président propose ensuite un projet de circulaire à adresser à tous nos collègues du département, pour faire appel à leur zèle et susciter la création de comités de souscription analogues à celui d'Épinal. La rédaction de cette circulaire est adoptée.

M. Gley fait le rapport de la Commission d'admission sur la candidature de M. Français.

M. Charton donne lecture du compte rendu dont il a été chargé pour la prochaine séance publique.

M. Lemoyne donne lecture de son rapport au nom de la Commission d'industrie sur le planimètre de M. Burel.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à la Société les propositions de récompenses faites par la Commission du concours littéraire, artistique, scientifique et industriel. La liste de ces récompenses est arrêtée.

M. Defranoux présente à la Société un certain nombre de tout petits coquillages fossiles très-bien conservés. Il les a trouvés à Salins dans son dernier voyage. Parmi ces fossiles est une hélice qu'il n'a jamais rencontrée dans ce terrain, et que par suite il croit neuve.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1867

Président : M. Maud'heux, père.

Secrétaire : M. Lebrunt.

La Société décide qu'une liste de souscription pour l'expédition au Pôle-Nord sera préparée et présentée à domicile chez tous les membres.

Correspondance :

Lettre de M. Hanus, avoué à Remiremont, qui envoie, comme membre de la Société d'Émulation, une souscription de 5 fr. pour l'expédition au Pôle-Nord.

Lettre de M. Haillecourt, inspecteur d'Académie de la Savoie, qui fait adresser par son éditeur un exemplaire de chacun des deux ouvrages suivants dont il est l'auteur : 1° *Arithmétique à l'usage des écoles élémentaires ;* 2° *Géométrie de l'école primaire*. A cet envoi est joint un exemplaire d'un livre : *Le Village*, destiné aux écoles primaires.

Lettre de M. Rabache qui nous adresse plusieurs pièces de poésie : *Le Mendiant et le Chien du Curé ; — Les Candidats ; — Visite à l'Académie ; — La Fête de Louise*.

M. Charton fait le rapport de la Commission d'admission sur la candidature de M. Chervin, aîné.

Après le vote au sujet de sa candidature, M. Français, peintre paysagiste à Paris, est proclamé membre correspondant.

M. le Président donne lecture des présentations de MM. les docteurs Buez et Robert

M. Gley fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire de M. Kirschleger, un de ses membres correspondants, professeur de botanique à Strasbourg.

Le Secrétaire fait part aussi à la Société de la perte d'un de ses membres associés libres, M. Bailly, cultivateur à

Saint-Maurice. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

M. de Clinchamps fait le rapport de la Commission d'agriculture sur les récompenses à décerner cette année. La Société arrête la liste de ses lauréats agricoles.

M. Lebrunt, au nom de la Commission du concours littéraire, artistique, etc., donne lecture d'une partie de son rapport sur les lauréats de ce concours.

La Société fixe les publications auxquelles elle s'abonnera pour 1870.

La Société règle tous les détails de sa prochaine séance publique.

M. Charton présente à la Société des tiges de l'*Holcus latanus* dont il a essayé la semence qui nous avait été envoyée du Hâvre.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1869.

Président d'honneur : **M. Grachet, Préfet des Vosges.**

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. Charton demande à ajouter une note à ce qui est dit dans le procès-verbal relativement aux cannes d'*Holcus latanus* qu'il a mises sous les yeux de la Société. M. Charton a semé quelques graines (de celles qui ont été adressées par M. George Réfuveille, de la Société hâvraise), dans une plate-bande de son jardin, au sol siliceux, bien exposée au midi et abritée contre le vent du nord par un mur de $2^m,5$. Ce semis a parfaitement réussi. M. Charton a obtenu des cannes qui ont dépassé la hauteur de 2 mètres et qui étaient très-vigoureuses. La graine récoltée en octobre était abondante et complétement mûre. Toutefois, deux cannes ayant été repiquées dans la même plate-bande un mois après le semis, n'ont pas pris tout à fait le même développement,

et la graine n'est pas arrivée à maturité. — L'*Holcus latanus*, originaire de la Chine, semble donc pouvoir s'acclimater dans notre département. Cette plante a déjà été cultivée du reste en 1868 dans les environs de Neufchâteau, et le succès a été pareil.

M. Gley donne lecture d'une lettre de remercîments adressée par M. Français, peintre paysagiste, à l'occasion de son admission au nombre des membres correspondants.

M. le Président donne lecture des présentations de M. Husson et de M. A. Benoît.

Correspondance :

Lettres de Leurs Exc. le Ministre de l'Instruction publique et le Ministre de l'Intérieur, qui remercient de l'envoi des *Annales*.

Lettre de M. Reuss, en réponse à la circulaire pour l'organisation de comités de souscription en faveur de l'expédition au Pôle-Nord. M. Reuss a organisé à Mirecourt un comité dont il est président, et qui se mettra en relation avec M. G. Lambert pour une conférence.

M. le Président fait part à la Société de la mort de M. Beaupré, conseiller honoraire à la cour impériale de Nancy. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal, et prie le rapporteur de la séance publique de consacrer quelques mots à l'éloge de ce collègue.

M. Gley fait le rapport de la Commission d'admission sur les candidatures de M. Husson, de M. le docteur A. Buez, de M le docteur A. Robert et de M. A. Benoît.

Après le vote pour son élection, M. Chervin, aîné, est proclamé membre correspondant de la Société d'Émulation.

M. Charton fait un rapport au nom de la Commission d'agriculture, et présente un certain nombre de propositions qui sont adoptées.

M. Lebrunt donne lecture de la seconde partie de son rapport au nom de la Commission du concours littéraire, artistique, etc.

M. Maud'heux, père, donne lectnre de plusieurs rapports

qu'il s'est chargé de faire sur les travaux adressés par divers membres correspondants. — M. Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Colmar, a fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Histoire de l'Homme antédiluvien, âges du Mammouth, de l'Ours des cavernes et du Renne.* M. Maud'heux donne une analyse rapide de ce travail. M. Bourlot ne regarde pas comme suffisamment prouvée l'existence de l'homme primordial avant les formations quaternaires; mais pendant cette période, elle lui semble incontestable, et il donne la description et les caractères de l'homme contemporain de l'ours des cavernes et du mammouth d'une part, et du renne d'autre part. Les conclusions finales sont celles-ci : « L'homme primordial n'était que chasseur; au dernier âge il s'est fait pêcheur, mais ce n'est qu'à l'âge du renne qu'il s'est fait quelque peu potier, puis cultivateur et pasteur... » La brochure de M. Bourlot, dit M. Maud'heux, joint au grand mérite d'une méthode simple et facile un mérite d'un autre genre, la précision et la clarté du style, unies à toute l'élégance que la nature du sujet comporte. C'est un tableau sincère, sans hyperbole, comme sans hypothèse conjecturale, de ce que la science moderne a constaté et prouvé quant aux origines de l'homme. La lecture doit en être recommandée à tous ceux qui désirent connaître les résultats des découvertes faites non-seulement en France, en Angleterre et en Allemagne, mais on peut ajouter sur une foule d'autres points du globe. — M. Raoul Guérin a adressé à la Société un premier travail intitulé : *Excursion zoologique de Luc-sur-Mer.* A Luc commencent les falaises qui vont aboutir à Lyon-sur-Mer. A une certaine hauteur on peut suivre une bande noire de 0m,3 d'épaisseur remplacée çà et là par des amas coquilliers, où domine la moule commune. Cet emplacement passait pour avoir été un camp romain C'est là que M. Guérin entreprit des fouilles où il a pu recueillir quelques vestiges intéressants laissés par d'anciennes populations, sur les rivages aujourd'hui encore habités de

Lyon-sur-Mer à Langrune. Ces fouilles ont fait constater dans les couches alluviales des falaises des environs de Luc l'existence de deux dépôts bien distincts : l'un qui, par la nature des débris qu'il renferme, ne paraît pas devoir remonter plus haut que la période de l'occupation romaine dans cette partie des Gaules; l'autre, qui renferme des débris d'une toute autre nature et qui paraît avoir été occupé dans les temps antéhistoriques. Il n'est pas étonnant d'ailleurs qu'à deux âges différents séparés par un intervalle plus ou moins long, la facilité de la pêche ait amené l'homme sur ce rivage. Un second travail a été envoyé aussi par M. Guérin : *Une sépulture préhistorique.* Dans ce mémoire M. Raoul décrit et commente les résultats de la fouille qu'il a faite avec les soins les plus scrupuleux dans une caverne située au bord de la Moselle, au village de Pierre, près de Toul. En rapprochant, dit M. le rapporteur, la notice de M. Guérin, qui aurait pu être plus étendue, mais que l'auteur se propose de compléter, de celles qui ont été publiées déjà sur d'autres cavernes des environs de Toul, nous devons considérer comme certain qu'à des époques très-reculées ces cavernes ont dû être occupées par l'homme, au moins par intervalles, notamment à l'époque de la pierre polie et à la naissance de l'âge de bronze; et quand nous retrouvons, au temps de César, Toul ayant acquis déjà une assez haute antiquité et une assez grande importance pour avoir le titre de Capitale des Leucks, on est porté à croire à un lien de succession des tribus de ces époques dans l'occupation du même sol. Reste à savoir si de nouvelles découvertes confirmeront cette hypothèse; c'est ce qui donne tant d'intérêt à celle de M. Raoul Guérin. — M. G. de Dumast a fait hommage à la Société d'une pièce de poésie intitulée : *Le Petit château de Lunéville, historiette en deux journées.* M. Maud'heux adresse à M. de Dumast un double éloge : d'abord les vers sont beaux et la forme irréprochable; ensuite ils révèlent un auteur qui aime l'antique Lorraine, et qui professe une sorte de culte pour ses anciens

ducs, maîtres en vaillance comme en bonté. M. le rapporteur analyse le double fait raconté par M. de Dumast : le jeune Charles Alexandre donnant, à l'âge de 13 ans à peine, le plan du château de Lunéville, mais oubliant l'escalier; vingt ans après le même Charles Alexandre revenant vainqueur et rassurant avec bonté le duc Stanislas prêt à s'enfuir. Le souvenir de ces princes lorrains remplis de bonté et de générosité inspire M. de Dumast lorsqu'il s'écrie :

Ah oui ! c'étaient des princes vraiment princes
Sur qui l'Europe avait les yeux ouverts ;
Classés petits.... au toisé des provinces,
Mais par le cœur grands comme l'univers.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 16 DÉCEMBRE 1869,

sous la présidence de M. Grachet, Préfet des Vosges.
(Voir plus loin.)

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce pendant l'année 1869.

Rapport de M. le docteur J. Guyot *sur la viticulture du canton d'Évian.*

Rapport de M. le docteur J. Guyot *sur la viticulture du Nord-Ouest de la France.*

Arrêté relatif au concours régional agricole de Nancy.

Arrêté relatif au concours général de volailles grasses et autres animaux de basse cour, vivants et morts, à Paris.

Arrêté relatif au concours général des grains, graines, racines et plantes fourragères, à Paris.

Études sur la viticulture de la France, par M. le docteur Jules Guyot.

Enquête agricole, 1re série. Documents généraux, décrets,

rapports, etc.; séances de la Commission supérieure. Tome 1er.

Enquête agricole, 4e série. Documents recueillis à l'étranger. Tome 3e.

Les races bovines au Concours général de 1867.

Statistique de la France.

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

Dictionnaire topographique du département du Gard, rédigé sous les auspices de l'Académie du Gard, par M. Germer Durand.

Répertoire archéologique du département de l'Yonne, rédigé sous les auspices de la Société des siences historiques et naturelles de l'Yonne, par M. Marx Quantin.

Considérations sur l'enseignement agricole en général et sur l'enseignement agronomique au muséum d'histoire naturelle en particulier, par M. Chevreul.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation des Vosges en 1869.

Revue d'hydrologie médicale française et étrangère, et clinique des maladies chroniques, sous la direction de M. le docteur Aimé Robert, quai Kellermann, 1, à Strasbourg.

L'apiculteur, journal mensuel, sous la direction de M. Hamet, rue Saint-Victor, 67, à Paris.

La vie des champs, moniteur de la propriété, rue du Cherche-Midi, 45, faubourg Saint-Germain, à Paris.

L'Arc-en-Ciel, journal littéraire, philosophique et scientifique, sous la direction de M. Poisle Desgranges, rue Campans, 20, à Paris.

Journal populaire de musique et de chant, sous la

direction de M. Gustave Francolin, rue Thévenot, 16, à Paris.

La Presse vosgienne, sous la direction de M. Humbert, à Mirecourt.

Le Bélier, sous la direction de M. Pâté, à Nancy.

Journal des Eaux-Bonnes.

Bulletin de la Société Francklin. Journal des bibliothèques populaires.

Les publications des Sociétés savantes dont la liste est plus loin.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société d'Emulation des Vosges pendant l'année 1869.

Comment les soins d'un empirique peuvent rendre une affaire médico-légale embarrassante, par M. le docteur Liégey.

Observations de chatonnement du placenta. Réflexions diverses principalement relatives aux maladies puerpérales de nos jours, par M. le docteur Liégey.

Épître de remercîment à la Société d'Émulation des Vosges, par M. A. Thévenot.

Hygiène des étables. Conférence faite à Julienrupt (commune du Syndicat) le dimanche 20 septembre 1868, par M. Mansuy.

Concordia et Tribuni. Extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, par M. Sabourin de Nanton.

Le château de l'île Bourbon, près d'Orléans, et l'inondation de la Loire en septembre 1866, par M. Vergnaud-Romagnési.

Notice sur le Hallier, ancien château du Gâtinais Orléanais, commune de Nibelle, près de Boiscommun, par M. Vergnaud-Romagnési.

A Nogent-sur-Seine, strophes récitées par M. Gaillard,

artiste dramatique, à l'occasion de l'inauguration du théâtre de cette ville, le 23 novembre 1868, par M. Thévenot.

Mode de conservation des semences de pommes de terre, par M. Gauthier.

Vigie nationale, par M. Dolfus Ausset.

Orchite catarrhale déterminée par un effort musculaire, d'abord simple, etc., par M. le docteur Liégey.

Observations météorologiques faites à Mirecourt pendant le 2e semestre 1868, par M. Brenswick.

Du cheval à deux fins et de sa production au moyen du croisement arabe avec le percheron, par M. G. Castel, de Nancy, garde général des forêts.

La seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs, étude historique et généalogique, par M. Ernest Lehr.

L'enseignement scientifique au village, par M. Nicklès.

Études sur quelques carex, par M. le docteur Fritz Schultz.

Compte rendu des travaux de la Société de Saint-François Régis, par M. Vagner.

Les Nymphes du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie. Étude archéologique et littéraire, par M. Sabourin de Nanton.

Revue des travaux de chimie publiés à l'étranger, par M. Nicklès, 1868.

Journal de Jean Bauchez, greffier de Plappeville au XVIIe siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit original, aux frais et sous les auspices de la Société d'Histoire et d'archéologie du département de la Moselle, par MM. Ch. Abel et E. de Bouteiller, membres de cette Société, etc.

Réapparition du genre Arethusina. — Faune silurienne des environs de Hof, en Bavière, par Joachim Barrande.

Comice agricole d'Épinal. Discours prononcé par M. Maud'heux fils, président, à l'assemblée générale tenue à Châtel le 23 août 1868.

Météorologie agricole du canton de Remiremont en 1868, par M. X. Thiriat.

Observations sur la vallée du Grindenwald et ses glaciers. Extrait du bulletin de la Société de géographie, par M. Ch. Grad.

Promenade dans l'Avranchin, par M. George Réfuveille.

Etapes maritimes sur les côtes d'Espagne, de la Catalogne et de l'Andalousie, souvenir d'un voyage exécuté en 1847 par le prince Anatole de Demidoff.

Conférences populaires faites à l'Asile impérial de Vincennes, par M. Baudrillart, membre de l'Institut : 1° *Des habitudes d'intempérance ; 2° le crédit populaire.*

Études sur le progrès social, le commerce et l'industrie au moyen âge et au temps de la chevalerie, de 420 à 1498, par M. George Réfuveille.

Installation de M. le grand rabbin de la circonscription de Colmar, *discours* de M. Isaac Lévy.

Les chapitaux mérovingiens de l'église de Chivy, dessins de M. Midoux, texte de M. Fleury.

Recherches sur les objets antéhistoriques du musée Lorrain, par M. Raoul Guérin.

Les prairies irriguées, par M. Ch. Moinel.

Étude sur l'économie rurale de l'Alsace, par MM. Tisserand et Leféburé.

Relation humoristique d'une excursion médicale à Schinznach. — Valeur des eaux sulfurées contre la phthisie pulmonaire, par M le docteur Putegnat.

Discours prononcé le 25 mai 1869 à la séance générale de la Société des sciences médicales de la Moselle, par M. Terquem, président, sur l'étude des sciences et sur leurs progrès.

Charte d'Agius, évêque d'Orléans, de l'an 854. Traduction, par M. Vergnaud-Romagnési.

Rapport de M. le docteur Putegnat, de Lunéville, sur la brochure du docteur Hamon : Manuel du rétroceps ; description, manœuvre, mode d'emploi de cet instrument ; sa

mise en œuvre pour effectuer l'accouchement physiologique artificiel.

Vingt ans du règne de Napoléon III, par M. Humbert.

Le Courrier du Bas-Rhin, n° du 22 juillet 1869. Article de M. Sabourin de Nanton : *Une fête à Munster.*

Les grands naturalistes français au commencement du XIXe siècle, par M. Bourguin. — Blainville.

Décollation du fœtus pendant l'accouchement, par M. le docteur Putegnat.

Réponse à l'article signé Hamon, par M. le docteur Putegnat.

Dissertation sur la nationalité de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Riant.

La vallée de Cleurie, par M. X. Thiriat.

Notice nécrologique sur M. Jacob Léopold, par M. Héquet.

Économie politique populaire, par M. H. Baudrillart, de l'Institut.

Étude sur la conformation du cheval, par M. Richard (du Cantal).

Ettenheim et le duc d'Enghien, par M. Sabourin de Nanton.

Saturn has no rings, par M. Ch. Rabache.

Lettre à M. le Directeur de la Revue d'Alsace, par M. l'abbé Ch. Martin, directeur du gymnase catholique de Colmar.

Le Petit château de Lunéville, historiette en deux journées, par M. G. de Dumast.

Note sur une sépulture préhistorique, par M. Raoul Guérin.

Excursion zoologique de Luc-sur-Mer, par M. Raoul Guérin.

Saint-Pierre à Rome, par M. de l'Hervilliers.

Le B. Josaphat Kuncewicz, par M. de l'Hervilliers.

Mieux vaut tenir que courir, par M. de l'Hervilliers.

Qu'y s'y frotte s'y pique, par M. de l'Hervilliers.

Arithmétique à l'usage des classes élémentaires, par M. Haillecourt.

Géométrie de l'École primaire, par M. Haillecourt.

Le Village, par M. Haillecourt.

Une habitation romaine à Pompéi, par M. Héquet.

Les plaids annaux de la baronnie de Sarreck, par M. A. Benoît.

Fête en l'honneur de la paix de Lunéville, par M. A. Benoît.

La croix Gebell de Mittersheim, par M. A. Benoît.

Notes sur Lunéville et ses environs, par M. A. Benoît.

Waterloo, par M. A. Benoît.

Les Gardes d'honneur du Bas-Rhin, par M. A. Benoît.

Cours de législation usuelle, rédigé conformément aux programmes officiels de l'enseignement secondaire spécial, par M. Benoît.

Souvenir de l'ancienne université d'Orléans et *projet d'une place devant la Préfecture*, par M. Vergnaud-Romagnési.

Un épisode de la dernière session des États-Généraux de Lorraine, par M. Lepage.

Histoire de la boulangerie, par M. Bataillard.

Histoire et législation de la boucherie, par M. Bataillard.

Les écoles épiscopales de Toul pendant toute la durée du siége fondé par St Mansuy, par M. l'abbé Guillaume.

Statistique générale du canton de Ramerupt, par M. A. Thévenot.

Journal de la Vienne, n° du 26 novembre 1869. *Rapport sur le prix Académique de mille francs*, par M. Joubin.

Florins de Bar émis sous le duc Robert, par M. J. Laurent.

Monnaies lorraines, par M. J. Laurent.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

1. Institut impérial de France. — Académie française. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — Académie des sciences. — Académie des beaux-arts. — Académie des sciences morales et politiques, quai de Conti, 23, à Paris.

2. Société impériale et centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

3. Société pour l'instruction élémentaire, quai Malaquais, 3, à Paris.

4. Société de la morale chrétienne, rue Saint-Guillaume, 12, à Paris.

5. Société impériale des antiquaires de France, au Louvre, 1, à Paris.

6. Société géologique de France, rue du Vieux Colombier, 24, à Paris.

7. Société impériale d'acclimatation, rue de Lille, 19, à Paris.

8. Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, à Paris.

9. Société de géographie, rue Christine, 3, à Paris.

10. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

11. Société impériale et centrale d'agriculture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

12. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, à Paris.

13. Société philotechnique, rue de Valois, 21, à Paris.

14. Société Francklin, rue Hautefeuille, 1 (bis), à Paris.

15. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, 58, à Paris.

16. Société centrale d'agriculture, à Nancy.

17. Académie de Stanislas, à Nancy.

18. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

19. Société de médecine de Nancy.

20. Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, à Nancy.

21. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.

22. Académie impériale de Metz.

23. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

24. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

25. Société philomathique de Verdun.

26. Société du musée, à Bar-le-Duc.

27. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de Douai.

28. Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

29. Société d'Émulation de Cambrai.

30. Société de l'histoire et des beaux-arts, de Bergues (Nord).

31. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

32. Société d'agriculture, sciences et arts, de Boulogne-sur-Mer.

33. Société académique de Boulogne-sur-Mer.

34. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

35. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

36. Société linnéenne du nord de la France, rue d'Alger, 6, à Amiens.

37. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

38. Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

39. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

40. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

41. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

42. Société de médecine de Caen.

43. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

44. Association normande, rue Froide, 2, à Caen.

45. Société académique de Brest.

46. Société impériale académique de Cherbourg.

47. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.

48. Société industrielle d'Elbœuf.

49. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

50. Société d'agriculture du centre de la Normandie, à Lisieux.

51. Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

52. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

53. Athénée du Beauvaisis, à Beauvais

54. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

55. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

56. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

57. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

58. Société académique de Laon.

59. Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).

60. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny (Aisne).

61. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

62. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français (Marne).

63. Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

64. Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.

65. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

66. Société historique et archéologique de Langres.

67. Académie impériale de Reims.

68. Société archéologique de Sens.

69. Société des sciences naturelles de Strasbourg.

70. Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.

71. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

72. Société médicale du Haut-Rhin, à Colmar.

73. Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, à Colmar.

74. Société d'histoire naturelle de Colmar.

75. Société industrielle de Mulhouse.

76. Société d'émulation de Montbéliard.

77. Société d'émulation du Doubs, à Besançon.

78. Société des sciences, arts et belles-lettres, de Besançon.

79. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

80. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

81. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

82. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

83. Société éduenne, à Autun.

84. Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny.

85. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

86. Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.

87. Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

88. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.

89. Société linnéenne de Lyon.

90. Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon.

91. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

92. Union des arts, à Marseille.

93. Société académique du Var, à Toulon.

94. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse).

95. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

96. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

97. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.

98. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende

99. Société d'agriculture, sciences et arts, d'Agen.

100. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

101. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

102. Société littéraire et scientifique de Castres.

103. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.

104. Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

105. Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, de Bordeaux.

106 Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

107. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers.

108. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, d'Angers.

109. Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

110 Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Indre-et-Loire, à Tours.

111. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

112. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

113. Académie des sciences et lettres, de Montpellier.

114. Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.

115. Académie du Gard, à Nîmes.

116. Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

117. Société archéologique de la province de Constantine.

118. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

119. Société jurassienne d'émulation à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

120. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

121. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre).

122. Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

123. Académie Gioenia des sciences naturelles, place de l'Université royale, n° 11-12, à Catane (Sicile).

124. Comice agricole d'Épinal.

125. Société d'arboriculture d'Épinal.

126. Comice agricole de Rambervillers.

127. Comice agricole de Saint-Dié.

128. Comice agricole de Remiremont.

129. Comice agricole de Mirecourt.

130. Société d'acclimatation et d'arboriculture de Mirecourt.

131. Comice agricole de Neufchâteau.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 16 DÉCEMBRE 1869.

La séance publique annuelle de la Société d'Emulation des Vosges a eu lieu le jeudi, 16 décembre 1869, à 2 heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Epinal.

Les abords de cette salle avaient encore conservé la jolie décoration dont les avait ornés la Société d'arboriculture pour sa réunion solennelle du dimanche précédent, et qui leur donnait un air de fête.

Presque tous les membres titulaires de la Société et un certain nombre des membres associés libres du département assistaient à la séance; l'auditoire était nombreux et brillant; les dames surtout étaient venues en plus grand nombre que d'habitude à la réunion académique.

Le fauteuil de la présidence était occupé par M. Grachet, Préfet du département et Président d'honneur de la Société. A la droite de M. le Préfet

étaient assis M. Maud'heux, père, Président de la Société, M. le Sous-préfet de Neufchâteau, M. Husson, Inspecteur d'Académie. A sa gauche, M. le Président du tribunal, M. Baudrillart, Conservateur des forêts, Vice-président de la Société, et M. de Blaye, président de la Commission d'agriculture.

M. le Préfet a déclaré la séance ouverte et a donné la parole à M. le Président de la Société, pour faire connaître le résultat du scrutin ouvert une demi-heure auparavant sur les quatre candidatures portées à l'ordre du jour. M. Husson, inspecteur d'Académie à Epinal, a été proclamé membre titulaire; M. le docteur A. Buez, inspecteur des eaux lithinées de Martigny-les-Bains; M. le docteur A. Robert, rédacteur en chef de la Revue d'hydrologie médicale française et étrangère à Strasbourg, et M. A. Benoît, suppléant du juge de paix à Fenétranges, ont été proclamés membres correspondants.

M. le Préfet a pris ensuite la parole. M. le Préfet félicite la Société de tout ce qu'elle a fait dans les Vosges : les travaux de ses membres ont leur importance, et les récompenses qu'elle décerne font faire tous les ans des pas au progrès. L'allocution se termine par l'assurance que la Société trouvera toujours auprès de l'administration un appui sur lequel elle peut compter. Tous les membres de la Société ont accueilli ces bonnes paroles avec la plus grande reconnaissance et les plus vifs applaudissements.

Le discours de M. le Préfet a été suivi du compte

rendu préparé par M. Charton et lu par M. Gley. La première partie de ce travail est en vers, et l'auteur a traité ce sujet tout vosgien : *La délivrance de Bruyères, en* 1475. M. Charton raconte comment la ville de Bruyères étant tombée au pouvoir de Charles-le-Téméraire, Charnoy, qui l'occupait avec 120 soldats, répandait partout la terreur. Un bourgeois, le brave Doron, part à pied, va trouver le duc René à Strasbourg, et lui demande quelques hommes pour délivrer la ville. Doron vient à bout de son entreprise hardie ; les Bourguignons sont obligés de quitter Bruyères. La seconde partie du discours est en prose ; c'est l'éloge funèbre des membres nombreux que la Société a perdus en 1869, et les compliments de bienvenue aux membres nouveaux.

M. de Clinchamps, maire de Darnieulles, membre titulaire, a exposé ensuite, au nom de la Commission d'agriculture, les titres des lauréats agricoles aux récompenses de la Société. Ce rapport est bien écrit ; il est clair et concis ; les travaux des candidats sont parfaitement appréciés. Si une leçon sévère est donnée avec raison aux cultivateurs qui ont présenté des demandes peu sérieuses pour des améliorations minimes ou même imaginaires, nos récompenses ne doivent avoir que plus de prix pour ceux qui les ont méritées. Le rapport de M. de Clinchamps a été vivement applaudi

M. Lebrunt, secrétaire perpétuel, a fait, au nom de la Commission du concours littéraire, artistique et scientifique, un rapport sur les œuvres présentées

à ces concours. Les noms de Mlle Piot, de M Tourey et de M. Ch. Conus ont été chaleureusement acclamés.

Après les rapports, ont eu lieu la proclamation et la distribution des récompenses. Les lauréats sont venus les recevoir au milieu des applaudissements et des félicitations.

M. le Préfet, avant de lever la séance, a adressé aux dames un compliment et un remerciment pour avoir bien voulu venir assister à la fête de la Société d'Émulation. Tous les membres de la Société ont applaudi à l'heureuse idée et se sont associés aux gracieuses paroles de M. le Préfet.

Le Secrétaire perpétuel

Ch. LEBRUNT.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

LE 16 DÉCEMBRE 1869,

PAR

M. GRACHET,

Préfet des Vosges,

PRÉSIDENT D'HONNEUR.

Mesdames, Messieurs,

Vous entendrez tout-à-l'heure le compte-rendu des résultats obtenus par les efforts de la Société d'Émulation des Vosges pendant l'année qui s'achève. Mais je veux vous dire auparavant, en peu de mots, à quel point je m'intéresse au but que vous poursuivez, et combien je suis heureux de me trouver aujourd'hui au milieu de vous.

Pour participer dignement à vos travaux et remplir la tâche qui m'est dévolue, il m'aurait fallu, Messieurs, préparer, plusieurs jours à l'avance, un de ces mémoires académiques comme vous êtes accoutumés d'en entendre tous les ans, et que son auteur a dû polir et repolir sans cesse, s'il a pensé au prudent conseil d'Horace :

Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

Hélas! les jours, et quelquefois les nuits, sont employés,

dans l'existence d'un administrateur, à toute autre chose, et je dois avouer que, jusqu'ici, ma vie n'a guère été qu'une suite d'infidélités à cette amie de mon enfance, la littérature. Il fallait que je vinsse dans les Vosges pour que le bonheur de reprendre mes relations avec cette vieille connaissance me fût accordé, et je vous remercie, Messieurs, de m'en avoir procuré l'occasion.

Votre Société, du reste, étend ses ramifications au dehors, et jusque dans le département à la tête duquel j'étais placé il y a peu de temps encore; si je ne me trompe, quelques-uns de mes anciens administrés de la Haute-Marne figurent au nombre de vos collaborateurs.

Ce sera une gloire pour vous, Messieurs, d'avoir réuni ainsi en un seul faisceau beaucoup de travaux utiles produits dans l'ombre, qui restaient autrefois perdus pour la science. Que de conceptions méritoires, longtemps élaborées ainsi dans le silence d'un village ou même d'une petite ville, pour lesquelles leur consciencieux auteur, — en l'absence de sociétés provinciales comme la vôtre, — désirait tout bas la pleine lumière de Paris? Cette puissance monstrueuse de la capitale, comparée, au point de vue des choses de l'esprit, au reste de la France, est un fait dont s'inquiètent, à bon droit, les hommes sachant tirer des événements qu'ils voient s'accomplir sous leurs yeux, des enseignements et des prévisions pour l'avenir.

La Société d'Émulation des Vosges a puissamment contribué à réchauffer dans ce beau département et dans l'est de la France cette vie qui semblait vouloir, à tout jamais, abandonner les extrémités pour le centre. Je vous en félicite sincèrement : voilà la vraie manière de se montrer décentralisateur, si vous me permettez d'employer un mot qui n'est peut-être pas dans le dictionnaire, mais qui me paraît appelé cependant à faire brillamment son chemin.

Le Gouvernement, Messieurs, est entré dans cette voie dès l'année dernière, et M. de Fleury, mon prédécesseur, a pu, il y a un an à pareil jour, vous annoncer la création

d'un prix de mille francs, destiné à récompenser, dans chacune des Académies, le meilleur travail d'histoire, d'archéologie ou de science. J'ajouterai qu'un prix de trois mille francs viendra en outre couronner, entre les 18 lauréats des Académies de France, l'auteur de l'ouvrage le plus remarquable de tous.

N'est-ce pas là, Messieurs, une noble manière d'encourager l'émulation, et quoi de plus beau que ce pacifique concours? Vous y prendrez part, je n'en doute pas, et si j'ai un vœu à former, ce sera de voir un membre de la Société vosgienne remporter la palme.

J'ai toutefois encore d'autres félicitations à vous adresser. Vous vous êtes aperçus que vous pouviez donner à vos encouragements un nouveau caractère d'utilité en y comprenant les progrès agricoles de toute nature, et en récompensant le labeur et le mérite partout où vous le rencontrez. Vous accordez en effet des distinctions à des cultivateurs qui défrichent un autre jardin que le *Jardin des Racines grecques*, — comme on disait sur les bancs du collége, — et qui lui font produire d'autres fleurs que les fleurs de rhétorique.

La voie dans laquelle vous êtes ainsi entrés ne peut que vous conduire au but qui fait l'objet de votre sollicitude comme de la mienne : l'introduction et la diffusion plus générales des théories scientifiques dans la pratique de l'agriculture.

Je termine, Messieurs, et je laisse le champ libre aux honorables membres qui prendront la parole après moi.

Quelque peu de temps que je puisse consacrer à la Société d'Émulation dont vous m'avez fait le Président d'honneur, disposez de moi, chaque fois que vous croirez mon concours utile. Je serai toujours heureux de servir les intérêts des études littéraires, historiques ou agricoles du pays, et je leur consacrerai volontiers ce que l'administration me laissera de force et de temps.

DISCOURS

prononcé à la Séance publique

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du 16 décembre 1869.

PAR M. Ch. CHARTON,

Membre titulaire.

LA DÉLIVRANCE DE BRUYÈRES EN 1475.

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION EN 1869.

Messieurs,

Sur le front escarpé d'un aride coteau
Bruyère avait bâti son célèbre château,
Flanqué de bastions aux solides murailles
Et pouvant défier la foudre des batailles.
Il dominait la ville, il était son gardien :
Le peuple en lui voyait son plus ferme soutien.
Maintes fois attaqué durant le moyen-âge,
Il s'était vaillamment vengé de cet outrage.
Mais la guerre à la fin dut en avoir raison ;
Un conquérant le prit avec sa garnison,

Et voulant à jamais l'empêcher de combattre,
Il usa largement du pouvoir de l'abattre
Et le château n'est plus qu'un amas de débris
Habités par la chouette et la chauve-souris.
Quand il était debout, le drapeau de Bourgogne
Vint flotter triomphant aux bords de la Vologne.
Charles-le-Téméraire, en lutteur obstiné,
Livrait dans ses états la guerre au duc René.
Bruyères succomba. La fortune infidèle
Aux mains de l'étranger remit sa citadelle.
Le bourguignon Charnoy, vieilli dans les combats,
Se logea dans ses murs avec cent vingt soldats,
Et sur tout le pays étendant sa puissance,
Par le vol et l'impôt révéla sa présence.
Le peuple gémissait sous son joug détesté;
Vers l'avenir tournant un regard attristé,
Il suppliait le ciel de lui rendre son prince
Et d'étouffer les maux tombés sur la province.
Mais voilà qu'animé d'un pieux dévouement,
Bon Lorrain entre tous, vivant chrétiennement,
Un bourgeois a conçu la chanceuse entreprise
De reprendre au vainqueur la ville qu'il a prise.
Il se nomme Doron : de son hardi dessein
Gardant avec l'espoir le secret dans son sein,
Seul il part pour Strasbourg où le duc de Lorraine
Luttait contre le spleen qu'après lui l'exil traîne.
Léger d'argent, il va par monts et par forêts,
Sans craindre les routiers et les coupe-jarrets,
Qui, du jour profanant la céleste lumière,
Saccageaient tour à tour et manoir et chaumière.
Il fait avec bonheur ce trajet périlleux.
Bientôt il aperçoit le clocher sourcilleux
Qui signale de loin la merveilleuse église
De la cité guerrière auprès du Rhin assise.
Marchant plus vite encore, il atteint ses remparts,
Pénètre dans ses murs et court de toutes parts

S'informer en s'aidant du patois de la Vosge,
Dans quel riche palais le prince lorrain loge.
« Son palais ! lui dit-on, c'est ce vieux bâtiment
Au dehors si modeste. » Il entre hardiment
Et reconnaît le duc qui se montre à sa vue
Au milieu d'officiers surpris de sa venue.
Il l'aborde joyeux. « Bonjour ! duc, lui dit-il. »
« Que me veux-tu, bonhomme ? » — « Ah ! que ton air gentil
Me plaît ! » — Le duc sourit. — « Mais j'aurais à te dire
En secret quelque chose et je peux te prédire
Un grand contentement. » — « Retirez-vous, amis.
Maintenant, parle. » — « Eh bien ! je hais tes ennemis
Autant qu'il est en moi. La ville de Bruyère
Qui de t'avoir pour duc a toujours été fière
Languit dans la douleur depuis le jour maudit
Qu'elle est soumise au joug de Charnoy-le-Bandit.
A part moi j'ai juré de t'en rendre le maître.
Voici mon plan : Charnoy, qui désire peut-être
Racheter ses péchés et changer son destin,
Fréquente assidûment l'église le matin.
Un groupe assez nombreux de soldats l'environne ;
Je veux, dans ce lieu saint, que Dieu me le pardonne !
L'attaquer, le saisir de mon bras vigoureux
Et l'envoyer ailleurs remplir son rôle affreux.
Mais il me faut des gens connus par leur courage.
Donne-les-moi. Bruyère est à toi sans partage ;
Puis viendront Epinal, Arches, Remiremont,
Tout le pays enfin jusques à Vaudémont. »
« En es tu sûr ? » — « Oui-dà ! Compte sur ma conquête ;
Et, si je suis menteur, je te livre ma tête. »
Le duc rangeait parmi ses plus braves guerriers
Des Allemands du Rhin, sorte d'aventuriers,
Commandés par l'un d'eux, le fameux Harnequaire,
Qui n'avait jamais peur et n'aimait que la guerre.
René le fait venir. « Capitaine, veux-tu
Relever aujourd'hui mon pouvoir abattu ;

Et du fier Bourguignon châtier l'insolence? »
— « J'en fais serment. » — « Alors va montrer ta vaillance,
Et celle de tes gens sur le nouveau terrain
Où vous conduira tous ce fidèle Lorrain.
Suis-le sans balancer et fais ce qu'il ordonne. »
Et de sa bourse il sort trente florins qu'il donne
Au courageux bourgeois en lui serrant la main.
Harnequaire et les siens quittent le lendemain
Strasbourg avec Doron, franchissent la frontière,
Gagnent rapidement le chemin de Bruyère,
Marchent avec prudence et, pour n'être point vus,
Cherchent l'obscurité dont sont toujours pourvus
Les bois où règne l'arbre imprégné de résine.
Ils vont toujours. Enfin à leurs yeux se dessine
Le château de Bruyère avec ses bastions.
« Beau capitaine, il faut que nous nous arrêtions
Dans cet épais taillis, dit Doron, jusqu'à l'heure
Où nous pourrons dans l'ombre atteindre ma demeure. »
On fait halte, on attend le retour de la nuit,
Et, quand elle est venue, on s'avance sans bruit.
Doron guide la troupe : il sait par quelle voie
Il pourra la mener chez lui sans qu'on la voie.
Après un court trajet, sous son toit spacieux
Les reîtres sont entrés toujours silencieux.
Leur hôte intelligent en bon ordre les range,
Les uns dans son grenier, les autres dans sa grange,
Tous pouvant jusqu'au jour savourer le sommeil,
Et pour qu'aux environs rien ne donne l'éveil,
Il dit à sa famille, à ses lois asservie,
De garder le secret sous peine de la vie.
La nuit a disparu, le soleil s'est levé,
L'héroïque projet que Doron a rêvé
Doit bientôt le couvrir ou de gloire ou de honte.
La cloche, dont la voix argentine au ciel monte,
Invite les chrétiens au service divin.
Le chef des Bourguignons, descendant le ravin

Que le château couronne, avec lenteur s'avance,
Suivi d'hommes armés du sabre et de la lance.
Il dirige ses pas vers le parvis sacré.
Le prêtre est à l'autel modestement paré.
Sous le poids du chagrin le peuple à genoux prie.
Charnoy sur lui promène un œil plein de furie;
On dirait d'un vainqueur voulant frapper encor
Et ravir aux vaincus ce qui leur reste d'or.
Doron, qui près de là le guettait sur sa porte,
L'a vu monter au temple ainsi que son escorte.
Il court vers Harnequaire. « Allons, dit-il, debout!
Et sus aux Bourguignons! Nous en viendrons à bout. »
Le vieux chef fait lever la troupe qu'il commande,
Doron s'arme et se joint à l'intrépide bande.
Tous, le cœur embrasé de l'ardeur des combats,
S'élancent du logis, précipitent leurs pas,
Et du saint édifice envahissent l'enceinte.
Sur les traits de Charnoy la pâleur est empreinte.
Il se voit entouré de soldats menaçants
Aux terribles regards, aux sauvages accents.
Son escorte battue est faite prisonnière;
En vain il fait appel à son humeur guerrière,
En vain il veut combattre et sauver son honneur.
Doron s'en est saisi. « Recommande au Seigneur
Ton âme, lui dit-il, car je me sens l'envie
De punir tes méfaits et de t'ôter la vie.
Si dans une heure au plus tu ne m'as pas livré
La ville et le château dont tu t'es emparé.
Y consens-tu? Réponds. » Et Doron le secoue
En lui mettant son fer acéré sur la joue.
Le Bourguignon paraît hésiter un moment,
Mais il accepte enfin cet accommodement,
Et, sûr de recevoir les honneurs de la guerre,
Il quittera vaincu la ville de Bruyère.
Le peuple est dans la joie; affranchi de ses maux
Il proclame Doron son sauveur, son héros,

Et René, partageant la commune allégresse,
Veut ouvrir au bourgeois les rangs de sa noblesse.
Mais lui : « J'aimerais mieux un sort moins éclatant,
Duc, fais-moi sergent d'Arche et je serai content. »
Ces nobles dévouements, consacrés par l'histoire,
Du sexe le plus faible ont aussi fait la gloire.
N'est-ce pas Jeanne d'Arc qui, bravant le danger,
Délivra son pays du joug de l'étranger?
C'est ainsi qu'au devoir la valeur se marie,
Et qu'en Lorraine on sert son prince et sa patrie.

Après avoir, Messieurs, demandé à la poésie de retracer la belle et patriotique conduite d'un glorieux enfant de nos montagnes, il me reste un autre, mais pénible devoir à remplir; c'est de vous parler des pertes éminemment regrettables que nous avons faites dans le cours de la présente année. Huit de nos collègues, MM. Malgras, Nicklès, Blatin, Conrad de Gourcy, Bailly, Kirschleger, Liver et Beaupré, nous ont été enlevés par cette loi terrible du destin que rien ne peut fléchir et qui n'épargne personne. Permettez-moi de vous rappeler en quelques lignes les traits les plus saillants de l'existence de chacun d'eux.

M. Malgras appartenait à cette grande et féconde institution nationale, qui s'appelle l'Université de France et qui répand à profusion les lumières et les bienfaits de l'instruction dans toutes les classes de la société. Il entra de bonne heure dans la carrière de l'enseignement, où il passa quarante ans de sa vie et que la mort seule lui fit abandonner. Tour à tour maître d'études au lycée de Nancy et professeur aux colléges de Neufchâteau, Saint-Dié et Mirecourt, il se distingua dans l'art si difficile de faire régner l'ordre et la règle parmi une jeunesse toujours un peu rebelle, et de lui transmettre les connaissances qu'on possède. Ses aptitudes personnelles et ses heureux débuts lui concilièrent les sympathies des familles en même temps que l'estime de l'au-

torité universitaire, qui le lui prouva en le nommant à la fois principal du collége de Mirecourt et directeur de l'école normale primaire des Vosges. Il avait à former dans l'un de ces établissements des hommes et des bacheliers et dans l'autre des hommes et des instituteurs. Pendant quinze ans tous ses efforts tendirent vers ce double but, et il eut plus d'une fois à s'applaudir de leurs résultats.

Appelé à un poste plus élevé, celui d'Inspecteur d'académie pour le département des Vosges, M. Malgras, qui l'occupa pendant quinze autres années, montra que chez lui les talents de l'administrateur égalaient la science du professeur. Son autorité était douce et paternelle, mais juste et ferme. Doué d'un esprit supérieur, d'un jugement solide, d'une activité exceptionnelle, d'une persévérance opiniâtre, il ne cessa de se préoccuper des besoins de l'enseignement, et fut toujours prêt à prendre ou à proposer les mesures propres à leur donner une prompte et entière satisfaction. Sans perdre de vue les intérêts de nos colléges, sa sollicitude embrassa surtout ceux de nos écoles. L'amélioration du sort des instituteurs, les créations d'écoles, les cours d'adultes, l'instruction gratuite, les caisses de secours mutuels, les bibliothèques et les expositions scolaires et d'autres innovations non moins utiles trouvèrent en lui le plus ardent propagateur. Il était comme le bon génie de l'instruction primaire dans les Vosges. Grâce à son initiative et à son impulsion, en peu d'années le nombre de nos écoles s'accrut à tel point qu'aujourd'hui il n'est pas jusqu'au moindre hameau qui n'ait la sienne, et que notre département a l'honneur de figurer un des premiers sur l'échelle statistique de l'enseignement élémentaire.

Cependant les soins si divers que ses fonctions lui imposaient n'absorbaient pas tout le temps de M. Malgras. Il en trouvait encore pour cultiver la littérature, la poésie, le dessin, la peinture même. Il a publié d'importants ouvrages sur l'instruction et l'éducation et il a laissé des poëmes et des tableaux qui ne manquent pas d'un certain charme.

Membre de la Société d'Émulation depuis plus de vingt ans, il prenait une part active à nos travaux, il présidait notre commission du concours littéraire et artistique; chaque année, il représentait notre compagnie au congrès des Sociétés savantes qui se réunit à la Sorbonne, où il lisait toujours des mémoires pleins d'intérêt, et nos *Annales* se sont plus d'une fois enrichies de ses œuvres.

Officier de l'instruction publique, chevalier de la Légion d'Honneur, notre collègue était tenu en haute estime par M. le Ministre Duruy, qui voyait en lui un infatigable auxiliaire et un des plus intrépides antagonistes de l'ignorance. L'an dernier, il en reçut l'honorable mais épineuse mission d'inspecter les écoles primaires du Midi et de leur donner l'impulsion qui leur manquait. Il partit pour s'acquitter de cette tâche avec son dévouement si actif et si éclairé, mais malheureusement il quitta notre département pour ne plus le revoir.

Le jour de ses funérailles, qui ont été célébrées en présence d'une multitude d'instituteurs, M. le Recteur Maggiolo, en rappelant en termes éloquents la vie de M. Malgras, a dit « qu'il était un homme excellent entre tous par l'énergie de la volonté, par l'intelligence des choses morales et surtout par le cœur. » Cet éloge, Messieurs, est pleinement justifié, tant par les travaux et les services de notre collègue que par l'affection et la reconnaissance de nos instituteurs qui vont ériger à sa mémoire le monument qu'elle mérite.

M. Nicklès était aussi un des membres les plus remarquables de l'Université. Attaché depuis 1854 à la Faculté des sciences de Nancy, il y occupa durant quinze années la chaire de chimie générale. Sa vie a été une vie de travail, une vie entièrement dévouée à l'enseignement. Non-seulement il professait à la Faculté, mais encore il faisait à plusieurs centaines d'ouvriers des cours où il leur apprenait les éléments de la science. Ce qui ne l'empêchait pas de se faire entendre en outre dans les conférences publiques,

d'ouvrir un cours de chimie agricole, d'enseigner à son fils et par suite aux enfants des écoles les choses indispensables des sciences d'observation. Il possédait une des plus précieuses qualités du professeur, le désir ardent de communiquer ses idées et de les faire pénétrer dans l'esprit des autres.

Le temps qu'il ne consacrait pas à ses leçons orales, M. Nicklès le passait dans son laboratoire d'où sont sortis tant de remarquables travaux. Il s'était attaché à la recherche du fluor et pensait arriver à isoler ce corps simple, ce que les chimistes cherchent en vain depuis un siècle; mais une mort aussi rapide qu'imprévue vint le frapper jeune encore et l'empêcher d'atteindre le but qu'il poursuivait.

Chez lui le savant chimiste s'unissait à l'écrivain éminent et laborieux. Il a mis au jour plus de cent mémoires et non moins de douze volumes traitant de la physique, de la chimie et de la minéralogie, et bon nombre d'entre eux sont conservés avec soin dans la bibliothèque de la Société d'Émulation.

Docteur-ès-sciences, chevalier de la Légion d'honneur, membre de diverses sociétés savantes, M. Nicklès jouissait d'une renommée justement acquise par l'étendue de son savoir et de ses œuvres, comme par la noblesse de son caractère, et les discours prononcés sur sa tombe ont tous fait ressortir la perte irréparable que la science et l'enseignement ont faite en lui.

Personne n'ignore qu'il existe à Paris une Société protectrice des animaux, qui s'est imposé la bienfaisante mission d'éloigner d'eux les mauvais traitements et d'encourager tous les efforts tentés dans ce but. Vous entretenez depuis longtemps, Messieurs, avec cette Société des relations qui sont bien loin d'être stériles, et tout à l'heure, vous aurez encore la satisfaction de remettre à plusieurs de nos concitoyens les récompenses que vous lui avez demandées pour eux et qu'ils ont méritées par leur louable conduite envers les animaux. Notre collègue, M. le docteur Blatin, chevalier de la Légion d'honneur, était

un des fondateurs de cette association, comme il était un des créateurs de la Société française contre l'abus du tabac, de l'Orphelinat de Saint-Charles et de la Société protectrice de l'Enfance C'est assez dire qu'il était une de ces âmes dévouées au bien, toujours prêtes à obliger et que les souffrances ou le malheur n'implorent jamais inutilement. Esprit chercheur et ingénieux, les sciences, les arts, l'industrie lui doivent une foule d'inventions toutes profitables à l'humanité et qu'il abandonnait en toute propriété à ses nombreux protégés. C'était ce qu'il appelait en souriant : « Créer des dotations. » M. Blatin aimait le travail qui ne le fatiguait jamais; il aimait à écrire sur des sujets d'une haute portée, et il a composé pour les quatre Sociétés que je viens de citer un grand nombre de volumes qui sont devenus populaires et qui conserveront longtemps leur influence moralisatrice. Aussi son souvenir sera-t-il toujours cher à ces sociétés comme à la nôtre.

La science agricole était l'objet des constantes préoccupations de M. le comte Conrad de Gourcy. Durant les vingt-huit dernières années d'une carrière qu'il sut prolonger jusqu'à l'âge de 78 ans, il lui livra toutes ses pensées, toute son intelligence, toute son activité. Agronome cosmopolite, il alla l'étudier dans tous les pays, mais principalement en Allemagne et en Angleterre, et s'attacha à faire profiter de ses découvertes l'agriculture française dont il favorisa ainsi la marche progressive. M. de Gourcy importa chez nous la culture du lupin et du maïs-dent-de-cheval, ce fourrage si excellent et si recherché. Il prit rang parmi les plus zélés promoteurs du drainage et de la race Durham, et le premier il signala un mode tout spécial de culture de la vigne, dont M. le docteur Jules Guyot a démontré la simplicité et les avantages. Ses écrits sont nombreux, utiles à consulter, et l'agriculture pratique saura toujours en tirer profit.

Né à St-Maurice dans une famille de cultivateurs, M. Bailly

se livra, dès sa première jeunesse, aux travaux des champs pour ne les quitter qu'à la dernière heure. Il y apportait l'activité et l'intelligence qui font prospérer l'agriculture. Ennemi déclaré de la routine, qui finira sans doute un jour par ne plus compter de partisans, il recherchait avec avidité les méthodes nouvelles de culture, les instruments aratoires perfectionnés; il les étudiait, et quand il était convaincu de leur supériorité, il les adoptait sans hésiter, tout en les recommandant autour de lui. C'est M. Bailly qui, le premier, employant à St-Maurice la marne comme engrais, fit voir l'action puissante et avantageuse de cette fumure, dont il serait à désirer que l'usage devînt plus général. M. Bailly était, à juste titre, estimé de tous ses concitoyens, et vous vous étiez empressés de le recevoir au milieu de vous, après avoir constaté et récompensé les grandes améliorations agricoles opérées par ses soins.

Professeur à l'École de pharmacie de Strasbourg et agrégé de la Faculté de médecine de la même ville, M. le docteur Kirschleger se sentit entraîné d'une manière irrésistible vers l'étude de la botanique où il fit de remarquables progrès. Sous l'empire de cette impulsion, il entreprit, il y a quelque trente ans, une œuvre capitale qui lui demanda beaucoup de temps et de recherches et pour laquelle il multiplia ses excursions et ses fatigues. C'était la Flore d'Alsace et des contrées voisines. Il sut mener à bonne fin ce grand travail d'où sortirent trois forts volumes qui parurent successivement et dont le dernier date de 1862. La première édition de cet ouvrage étant épuisée, il en préparait une seconde, lorsque au mois de novembre dernier, la mort vint brusquement le surprendre à l'âge de 64 ans.

Depuis 1862, le docteur Kirschleger publiait tous les ans les annales de la Société philomatique Vogéso-Rhénane qu'il avait fondée. Mais cette tâche ne suffisait point à l'activité de son esprit. Écrivain plein d'ardeur, il fournissait en même temps d'excellents mémoires à la Société des sciences naturelles de

Strasbourg et à la Société botanique de France, il lançait dans le public des *Lettres Strasbourgeoises*, où, pendant dix ans, il fit briller sa verve originale, il collaborait à tous les journaux et à toutes le revues de l'Alsace, et il en rehaussait le mérite par ses articles, toujours marqués au coin d'une solide instruction.

En dehors de ces écrits, M. Kirschleger s'acquit encore des droits à la haute estime de ses concitoyens, en organisant, il y a six ans, à l'Orangerie de Strasbourg, une exposition hygiénique et pharmaceutique qui inspira le plus vif intérêt et remporta un succès complet.

La mort du docteur Kirschleger a été, comme celle de M. Nicklès, un malheur pour la science. La plume d'un de ses amis a tracé si exactement son portrait que je me ferais un reproche de ne pas le reproduire ici :

« M. Kirschleger occupait une place à part dans le corps des savants et des professeurs de l'Académie de Strasbourg. Il y représentait au plus haut degré l'élément local, le génie alsacien. Il avait étudié et il connaissait à fond les deux départements du Rhin, leur faune, leur flore, leur configuration géologique. La Flore d'Alsace, cet ouvrage sur lequel se concentrèrent les efforts et pour ainsi dire la tendresse de M. Kirschleger, restera comme une œuvre d'originalité scientifique hors ligne et d'une inappréciable utilité pour tous ceux qui voudront étudier notre province. M Kirschleger a laissé là une œuvre comme il n'est donné qu'à un petit nombre d'en laisser ; il sera utile à la postérité comme il l'a été à ses contemporains.

» Ce n'est pas seulement dans la chaire du professeur que M. Kirschleger représentait ce que l'on peut appeler le génie alsacien et la science locale. M. Kirschleger possédait à un haut degré ce don de vulgarisation, si précieux quand il est au service d'idées saines et honnêtes ; il a écrit en langue allemande, et d'une manière qui n'appartenait qu'à lui, des articles nombreux et justement appréciés par les Sociétés littéraires de l'Allemagne.

» On rend partout la plus complète justice à l'homme de bien qui vient de s'éteindre, au professeur intelligent, zélé et aimé de la jeunesse, à l'écrivain populaire qui savait assaisonner de son original humour alsacien des écrits pleins de science et d'érudition rare. »

M. Liver exerçait à Château-Salins les fonctions de juge de paix. C'était un magistrat intègre, apte sous tous les rapports à remplir sa mission conciliatrice, et apportant dans l'accomplissement de ses devoirs un esprit de justice et de bienveillance qui l'entoura de l'estime et de la considération publiques.

Tout le monde savant connaissait M. Beaupré, qui était un bibliophile d'un mérite supérieur. La bibliographie lorraine avait trouvé en lui un chercheur infatigable, un historien érudit. Il lui consacrait tous ses loisirs et toutes ses veilles. Combien de catalogues, de bibliothèques, de livres, de manuscrits n'a-t-il pas interrogés? combien de notes, de copies, d'extraits n'a-t-il pas pris dans l'intérêt de son œuvre? Il a pu ainsi, et après bien des années, réunir les éléments de deux précieux ouvrages, qui sont chers aux bibliophiles et qu'il a intitulés, l'un : *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie dans le duché de Lorraine et dans les villes épiscopales de Toul et de Verdun*, et l'autre : *Notice sur les Heures à l'usage de Toul et de Verdun et sur les livres liturgiques de ces deux diocèses imprimés, vers la fin du XVe siècle et dans la première moitié du seizième*. Dans ce dernier ouvrage il fait remarquer que les Heures de Marie imprimées en 1503 à Saint-Nicolas-du-Port sont le plus ancien monument connu, et sous ce rapport le plus intéressant de la typographie lorraine.

M. Beaupré ne se borne pas à faire connaître comment l'imprimerie s'est introduite dans notre province, dans quelle ville elle a successivement établi ses presses, quels ont été ses travaux, ses succès et ses revers; il ne se borne pas à donner l'exacte et complète description des livres qui ont

fixé son attention. Il entre encore dans des détails piquants, dans des récits historiques qui doublent la valeur de son livre et qui en rendent la lecture plus attrayante. C'est un curieux et utile monument qu'il a érigé à l'histoire de son pays.

Mais M. Beaupré, qui portait la croix bien méritée de chevalier de la Légion d'honneur, ne se recommande pas seulement au souvenir de la postérité comme savant, il y a droit aussi comme magistrat, car la Cour impériale de Nancy, dont il a été longtemps un des membres les plus éminents, l'a toujours vu distribuer la justice avec les lumières du jurisconsulte et la conscience de l'honnête homme.

Tels étaient, Messieurs, les huit collègues qui sont à jamais séparés de nous. Cette séparation nous est douloureuse sans doute, mais ce qui doit en adoucir l'amertume, c'est la récente admission parmi nous de nouveaux et honorables collaborateurs. Nous devons en effet nous féliciter de compter aujourd'hui dans nos rangs MM. Fontaine, Grad, Guérin-Raoul, Lapaix, Marchal, Rabache, Thévenot, Français, Chervin, Buez, Robert, Husson et A. Benoît, qui tous, nous ont donné des témoignages éclatants de leur mérite personnel. Aidés de leur concours, forts de l'appui que nous prêtent l'État et le département qui, chaque année, nous accordent de notables encouragements, certains aussi de l'intérêt que nos concitoyens veulent bien prendre à nos travaux, nous continuerons de marcher dans la voie du progrès que notre Société suit depuis près d'un demi-siècle qu'elle existe, et nous aurons toujours pour guides ces deux sublimes sentiments, l'amour du bien et l'amour du pays.

NOTE.

« Sur la montagne, au nord de la ville de Bruyères, sont les ruines de l'ancien château. Voici, d'après une note qu'a bien

voulu nous transmettre M. le Maire de Bruyères, quelle était la forme de ce château. Il était quadrangulaire; le milieu était un donjon; d'un côté était une grande salle et de l'autre les appartements du gouverneur. Deux remparts, d'environ treize mètres de distance, en défendaient l'entrée. On y voyait deux portes. Une grosse tour, dite la *Cabée*, était construite contre la première porte, on arrivait à la seconde par un pont-levis, et de la *Cabée* on descendait à la ville par un passage fort étroit qui venait aboutir aux premières maisons. La montagne a été boisée par M. l'abbé Georgel et par M. Merlin, et ils y ont établi en outre des promenades qui en rendent l'accès facile et agréable.......

» René, pour récompenser Doron, lui donna la charge de sergent dans les prévôtés d'Arches et de Bruyères, charge qui se perpétua dans sa famille de mâle en mâle, jusqu'en 1663, qu'elle passa à Claude Mion, mari de Barbe Doron. Le duc de Lorraine Charles IV permit à Jean Mion, leur fils, de s'appeler Doron. Les Mion-Doron jouissaient encore de cet office en 1751....

» Afin de perpétuer le souvenir de cet événement, on a donné le nom de *Doron* à la place qui est au-dessus de l'église. » (Extrait de la *Statistique des Vosges* par MM. Henri Lepage et Charles Charton.)

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

de la Société d'Émulation des Vosges,

SUR LES RÉCOMPENSES

A DÉCERNER A L'AGRICULTURE EN 1869,

PAR

M. DE CLINCHAMPS,

Membre titulaire.

Messieurs,

Le jury voyageur, nommé par votre Commission d'agriculture, m'a chargé de vous rendre compte du résultat des tournées qu'il a faites, afin d'apprécier sur place la valeur des demandes d'encouragement qui vous ont été adressées pour le concours de 1869.

D'après le système de roulement adopté par vous, l'arrondissement de Mirecourt est celui qui doit, cette année, participer seul aux récompenses que vous donnez sur les fonds de l'État. Cet arrondissement étant essentiellement agricole, les concurrents se sont montrés en grand nombre; le jury a examiné avec la plus sérieuse attention les travaux de toute nature qu'ils font valoir, et je vais avoir l'honneur de vous les faire connaître, en les classant par ordre de mérite.

M. Metavant, à Valfroicourt.

M. Metavant exploite la ferme de Xiroux, d'une contenance de 298 hectares, et dont le chiffre de location se monte à 8,500 francs.

Il existe dans cette ferme une machine à vapeur qu'il fait servir au roulement d'un moulin à concasser, d'une distillerie et d'une huilerie, dont les résidus sont employés à l'entretien d'un bétail composé de 60 têtes, d'une bergerie comprenant 200 moutons, sans compter 12 chevaux de culture. Ce fermier a créé 25 hectares de prairies naturelles, en plein rapport, il assainit un terrain de six hectares, en faisant exécuter 3,600 mètres de drainage : nous avons vu aussi 20 hectares de plantes sarclées, ne laissant rien à désirer sous le rapport des soins.

Cet homme intelligent et actif augmente, autant que possible, l'étendue de ses prairies artificielles, qui embrassent déjà 50 hectares.

M. Moitessier, à Mirecourt.

M. Moitessier exploite une propriété qui était, pour ainsi dire, de nul rapport; mais il en a considérablement élevé la valeur par des travaux de défoncement et de nivellement exécutés dans ses prairies d'une étendue de 10 hectares.

Les écuries sont parfaitement tenues et ne laissent rien à désirer; le bétail de race choisie est très-beau. Les terres ont été assainies en faisant exécuter 1,800 mètres de drainage. Les purins abondants, au moyen d'une fosse placée convenablement, se déversent dans une vallée défoncée et convertie en prairies naturelles.

Les bâtiments, construits par M. Moitessier, s'adaptent avantageusement à tous les besoins de son exploitation.

M. Job, à Jonxey.

M. Job est un ancien élève de la ferme de Lahayevaux, où il s'est constamment fait remarquer par son intelligence, son travail, de même que par sa bonne conduite. Privé absolument de ressources pécuniaires, et ne rappelant que trop la triste position de son homonyme de la Bible, il a cependant eu le courage d'entreprendre l'exploitation de la ferme de Jonxey, perdue dans un ingrat pays.

Cette ferme est d'une étendue de cinquante hectares, dont 12 étaient complétement en friche : en créant 10 hectares de prairies artificielles, il s'est procuré les moyens d'élever un certain nombre de têtes de bétail, qui, lui fournissant une plus grande quantité d'engrais, l'ont mis à même de rendre à la culture cinq hectares de terres complétement abandonnées et d'en faire des champs très-productifs.

Malgré son dénuement, il a pu faire l'acquisition d'instruments aratoires perfectionnés, entr'autres une faucheuse, qui lui a été d'un grand secours en raison de la rareté des bras dans ce pays. En un mot, Job est un fermier laborieux, économe, actif, intelligent, et qui mérite d'honorables encouragements.

M. Leblanc, à Beaufroid.

M. Leblanc exploite la ferme de Beaufroid, près de Mirecourt : il a créé une prairie naturelle de 10 hectares, sur laquelle sont amenées les eaux des champs environnants ; un drainage de 2,000 mètres assainit ses terres en même temps que cette prairie. En outre, il a défoncé à la pioche un terrain de deux hectares qui se trouve planté en vigne

Les bâtiments d'exploitation sont avantageusement construits.

M. Hanus, à Charmes.

M. Hanus a doublé les revenus d'une ferme dont il fit l'acquisition il y a six ans environ : dès le début de son entrée en possession, il créa une prairie naturelle de deux hectares et ensemença en même temps 17 hectares de luzerne du plus beau rapport. Nous avons remarqué aussi trois hectares de vigne plantés par lui-même, dans un terrain défoncé à la pioche. Les boues de la ville qu'il achète sont répandues sur ses terres, et 350 moutons parquent continuellement quand la saison le permet.

M. Hanus est un homme intelligent et actif, ne reculant devant aucun sacrifice pour l'amélioration de sa ferme.

M. Georges, à Ravenel.

M. Georges, dont on ne peut contester l'habileté et l'activité, exploite une propriété de 70 hectares : son bétail se compose de 25 vaches laitières, 5 paires de bœufs, 12 chevaux, dont 2 à l'école de dressage, 200 moutons et 10 jeunes bêtes. Les écuries sont parfaitement tenues, la propreté et l'ordre ne laissent rien à désirer.

Il existe dans la cour un bassin recueillant les eaux d'une fontaine, ainsi que les purins abondants qui se déversent ensuite sur les prairies de la ferme.

Enfin, M. Georges a créé un chemin d'exploitation bien entretenu.

M. de Fleury, à Lichecourt.

M. de Fleury se recommande par ses travaux agricoles : il a créé environ 12 hectares de prairies naturelles en faisant exécuter 18,000 mètres de drainage, dont 3,000 en pierres.

M. Brice, à Mazirot.

M. Brice exploite la ferme de Mazirot, qu'il loue 1,300 fr., et dont le bail se trouve augmenté de 800 francs par suite des améliorations qu'il y a apportées. C'est un cultivateur éclairé, et dont les récoltes en avoines et en plantes sarclées nous ont paru magnifiques.

Il est à regretter que M. Brice néglige trop les purins abondants dont il pourrait tirer un meilleur profit.

M. Colin, à Ménil-sous-Harol.

M. Colin s'est imposé des sacrifices pécuniaires pour réunir en une seule pièce, derrière son domicile, 3 hectares de mauvais terrains dont les deux tiers sont déjà convertis en bonne prairie, le surplus est en pleine voie d'exécution.

Après avoir surmonté des difficultés de toute nature, il est cependant parvenu à amener devant son habitation une source dont les eaux servent à l'irrigation de cette nouvelle prairie.

M. Neuhauser, à Bracquemont.

M. Neuhauser s'est appliqué à former deux hectares de prairies naturelles, aujourd'hui en plein rapport ; c'est encore le drainage qui a contribué à cette heureuse transformation.

M. Jacques, à Domjulien.

M. Jacques se distingue par les travaux de drainage qu'il a exécutés sur une longueur de 2,000 mètres, dont 1,500 en pierres, et à une profondeur d'un mètre 30 centimètres. Ces pierres ont été extraites par lui d'un terrain de 40 ares, tout à fait inculte, et qu'il a ainsi utilisé. Ses autres prairies ont été aussi améliorées par de bons drainages.

M. Moinel, à Epinal.

Dans une brochure que M. Moinel a présentée pour le concours de 1869, traitant la question des prairies irriguées, on rencontre de curieux et intéressants détails sur les travaux entrepris dans les Vosges, à différentes époques, pour employer avec succès nos cours d'eau à la fertilisation de terrains qui ne produisaient rien.

M. Moinel a acquis, en outre, d'autres droits à l'estime publique en ouvrant à Épinal, en 1868, des cours gratuits de dessin et d'arpentage, qui sont assidûment suivis par un grand nombre d'élèves.

M. Robin, à Pierrefitte.

M. Robin a utilisé les terrains dont il est propriétaire en défonçant à la pioche une surface de 30 ares, qu'il a plantée en vigne, et en nivelant des terrains dont il a fait des prairies naturelles.

C'est pour le bon exemple que M. Robin donne dans un pays arriéré sous le rapport des améliorations rurales, que nous lui accordons une récompense.

M. Barthélemy, à Chauffecourt.

M. Barthélemy a le mérite de maintenir en bon état la ferme qu'il exploite, et de faire progresser l'agriculture en soignant parfaitement ses vignes, et en faisant produire à ses terres tout ce qu'elles peuvent donner.

Il se livre, du reste, à la fabrication des fromages, et c'est sous ce rapport qu'il a droit à la reconnaissance de ses concitoyens.

APICULTURE.

M. Gilbert, à Ménil-en-Xaintois.

M Gilbert s'est attaché à l'éducation des abeilles, et le jury a vu avec plaisir qu'il possède dans son rucher, parfaitement tenu, 40 paniers d'abeilles, produisant chaque année une grande quantité de miel et de cire.

M. Bronsvick, à Mirecourt.

Le Petit Conservateur de la santé, par M. Bronsvick, nous paraît utile, assez bien fait et contenant des choses que l'on serait heureux de connaître, dans bien des circonstances de la vie. Ce petit opuscule mérite aux yeux de la Société quelques bons mots en faveur de l'auteur.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX.

Au nom de la Société protectrice des animaux, je dois vous signaler, Messieurs, deux de ses lauréats, qui habitent la ville d'Épinal :

Le sieur Bontemps, Félix, qui, depuis 25 ans, est attaché au service de M. Morel, propriétaire des grands moulins de cette ville, s'est constamment fait remarquer par sa bonne conduite et les soins intelligents qu'il a toujours donnés aux chevaux qui lui ont été confiés. Aussi la Société protectrice lui a-t-elle décerné une médaille de bronze et une prime de 20 francs.

M. Villemin, François, receveur de l'octroi, a reçu également de la même Société une médaille de bronze pour les observations et les reproches bien mérités qu'il adresse journellement aux conducteurs de voitures qui maltraitent leurs chevaux.

D'après l'exposé qui précède, votre Commission d'agriculture a l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'accorder les récompenses suivantes :

PRIMES DU GOUVERNEMENT.

M. Métavant, une médaille de première classe et une prime de 250 francs.

M. Moitessier, une médaille de première classe et une prime de 200 francs.

M. Job, une médaille de première classe et une prime de 175 francs.

M. Leblanc, une médaille de première classe et une prime de 125 francs.

M. Hanus, une médaille de première classe et une prime de 100 francs.

PRIMES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

M. Georges, un rappel de médaille de vermeil.

M. de Fleury, le prix Claudel, consistant en une médaille de vermeil.

M. Brice, une médaille de première classe et une prime de 90 francs.

M. Colin, une médaille de deuxième classe et une prime de 70 francs.

M. Neuhauser, une médaille de deuxième classe et une prime de 50 francs.

M. Jacques, une médaille de deuxième classe et une prime de 30 francs.

M. Moinel, une médaille de deuxième classe.

M. Robin, une médaille de bronze et un ouvrage d'agriculture.

M. Barthélemy, une médaille de bronze et un ouvrage d'agriculture.

M. Gilbert, apiculteur, une médaille de deuxième classe.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de vous exprimer les regrets que nous éprouvons, chaque année, de voir des demandes mal fondées, pour ne pas dire ridicules, se produire en trop grand nombre. Certes, je peux le dire, l'appel fait à nos encouragements par des hommes restés jusqu'alors dans l'ornière de l'ignorance, en ce qui concerne l'agriculture, ornière où les ont laissés leurs pères, est la cause de déceptions fort amères pour les membres de la Commission voyageuse. Elle espère donc que les lauréats dont je viens de proclamer les noms seront fiers de venir recevoir, au sein de notre Société, les palmes dues à leur incontestable mérite, et qu'ils les considèreront comme la juste récompense des efforts qu'ils font chaque jour en vue des améliorations et des progrès de l'agriculture.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

artistique, scientifique et industriel,

Par M. LEBRUNT,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Messieurs,

Je suis chargé de vous parler aujourd'hui de tant de choses si diverses : enseignement élémentaire, poésie, musique, géométrie, histoire, etc., dont beaucoup me sont même tout à fait étrangères, qu'il m'est impossible de faire, comme préambule, quelques remarques d'ensemble, et de développer quelques idées générales se rattachant à tout cela. J'entre donc immédiatement en matière et je supprime l'exorde. J'y gagnerai moi-même, et l'auditoire, qui veut bien m'écouter, n'y perdra rien.

Dix concurrents ont sollicité vos récompenses.

La Commission vous a demandé l'exclusion de trois d'entre eux.

Le premier vous a présenté quelques chansons et trois petites pièces de théâtre. La Commission n'a pas jugé ces œuvres assez sérieuses pour motiver une distinction.

Un autre vous a envoyé un travail sur un sujet historique qu'il aurait pu traiter bien plus complétement, s'il avait quelque peu consulté les publications antérieures à la sienne.

Le troisième vous a adressé un volume de poésies dont plusieurs ont été déjà couronnées ailleurs. Ce volume a un mérite réel ; d'après votre avis unanime, il eût été une bonne fortune pour votre concours. Je dois donc regretter de n'avoir pas à en faire ici l'analyse ni l'éloge. L'auteur n'a pas pu prendre part à la lutte que vous ouvriez, et cela d'après vos programmes mêmes, par le motif seul qu'il n'est pas vosgien, et que ses poésies n'ont rien de particulier aux Vosges.

La Commission vous a demandé aussi l'ajournement d'un autre concurrent jusqu'à ce que l'instrument qu'il a inventé, et dont il ne vous a soumis que le dessin, ait été exécuté, et que les membres chargés de l'examiner aient pu le voir fonctionner.

Aux six autres concurrents, la Commission demande que vous décerniez diverses récompenses : une mention honorable, une médaille de bronze, une prime d'encouragement de 30 francs, une médaille d'argent de 1re classe, une médaille de vermeil, enfin une médaille d'argent avec une prime de 150 francs.

La mention honorable est pour Madame Ernest Barutel, de Castelnaudary. Je m'empresse de vous dire que c'est le nouveau nom de Mlle Adolphine Bonnet, que vous récompensez aujourd'hui pour la quatrième fois, et dont les poésies ont reçu ici même des éloges à la suite des concours de 1866, 1867 et 1868. La pièce envoyée cette année a pour titre : *Les Imageries d'Épinal*. Voici le sujet : Une mère environnait sa petite fille d'une sollicitude infinie, d'une surveillance continuelle et voilée. Un jour une image tombe entre les mains de l'enfant qui la rapporte à sa mère. La mère croit y voir quelque chose d'inconvenant, jette l'image au feu et en promet une autre à sa fille. Conclusion : Imagistes, respectez les enfants, *Maxima debetur puero reverentia.* Si le conseil ou le reproche de Mme Barutel s'adresse à l'imagerie en général, nous acceptons le fonds du sujet ; mais si, comme le titre le fait présumer, il s'adresse aux

imageries d'Épinal spécialement, nous protestons, car rien n'en sort d'indécent ni d'immoral. Quoi qu'il en soit, la Commission a trouvé dans la forme un souffle poétique, une grâce charmante dont, en ma qualité de mathématicien, je ne puis vous donner l'idée qu'en vous lisant la pièce elle-même.

LES IMAGERIES D'ÉPINAL.

Elle était toute rose avec des boucles brunes;
Ses sept ans rayonnaient à son front; et ses yeux
Embrassaient l'horizon d'un regard radieux;
Son pied, sans s'y graver, eût traversé les dunes.

On l'habillait de blanc; toujours un ruban bleu
Parait sa folle tête et formait sa ceinture,
Car, priant à genoux la Vierge douce et pure,
De la lui consacrer sa mère avait fait vœu.

D'une sollicitude infinie et voilée
Elle l'environnait depuis son premier jour,
Comme un lys qu'on cultive et garde avec amour
Pour le porter éclos devant l'Immaculée.

Et quand l'ange gardien, le soir, dans la lumière
Montait, au Dieu jaloux il disait, triomphant ·
« Vous pouvez la bénir ! à ses ailes d'enfant
Elle n'a pas encore un seul grain de poussière. »

Or, voilà qu'un matin, dans les sentiers déserts
Du jardin calme et frais, elle accourt tout en nage;
« Mère, j'avais un sou ! voyez la belle image ! »
Et d'un rire sonore elle emplissait les airs.

« Il faut brûler cela ! » répondit, grave et tendre,
La mère...— » Oh ! » fit l'enfant que les pleurs arrosaient;

Tels, écoutant Jésus, les disciples pensaient :
« Cette parole est dure, et qui voudrait l'entendre? »

« Ceci n'était pas bon, dit l'aimable mentor,
Mais nous trouverons mieux ; viens, ma fille adorée ! »
— « Ma pauvre image, hélas ! toute rouge et dorée ! »
Balbutia l'enfant qui sanglotait encor.

« Mais nous en trouverons, mignonne, et de plus belles !
On en fait par milliers ! veux-tu sécher tes yeux ?
Nous en prendrons beaucoup, mais nous choisirons mieux,
Voilà tout ! .. qu'est-ce donc que ces larmes rebelles?

Comme s'essuie au vent l'aile d'un cygne noir,
Les cils bruns secouaient, tremblants, leur soie humide;
Et la petite voix caressante et timide,
Dit : « Pourquoi les fait-on, s'il ne faut pas les voir? »
. . . .

Oui, pourquoi les fait-on? pourquoi, quand on s'avance
Vers ces anges de Dieu, vers ces êtres naissants
Si charmants, si sacrés, de grâce éblouissants,
N'est-on pas envahi par un respect immense?

Ils sont à vous, tout pleins d'abandon et de foi ;
Par pitié ! ne versez que le parfum des choses
Sur ces cœurs altérés, sur ces âmes mi-closes,
— Comme on choisit les mets pour la table d'un roi. —

Montrez-leur des oiseaux nichés dans l'aubépine ;
Ou des contes de fée où tout soit chaste et beau !
Ou des enfants comme eux qui, sous un blanc rideau,
Joignent leurs frêles mains devant la croix divine.

Peignez-leur, dans la robe aux longs et mille plis,
Les patriarches saints qui dormaient sous des tentes,

Promenez-les, ravis, dans les fleurs éclatantes,
Ou faites-les pleurer sur des ensevelis;

Mais, je vous en supplie, au nom des roses blanches
Que portait votre mère au bouquet nuptial;
Au nom de l'avenir, au nom de l'idéal
Plus pur que le flocon des hautes avalanches;

Au nom des gouttes d'eau dont le prêtre, jadis,
Vous effleura le front, vous purifia l'âme;
Au nom du bisaïeul (lampe à mourante flamme),
Dont le pied déjà touche au seuil du Paradis...

Oh! jamais, à l'enfant, lorsque vers vous il lève
Ses beaux yeux grands ouverts, étonnés, curieux,
Ne montrez un tableau qu'il ne puisse, joyeux,
A son ange du soir raconter dans un rêve.

Mlle Félicie Piot, de Saint-Dié, vous a adressé un cahier de poésies qui contient seize pièces sur des sujets différents. Nous avons trouvé plusieurs irrégularités et même plusieurs fautes dans les vers de Mlle Piot; mais la Commission a été unanime pour constater de la poésie dans les idées et de très-heureuses inspirations. Vous ne vous attendez pas, Messieurs, à ce que je vous donne l'analyse de ces pièces; je ne vous dirai même pas les titres de toutes. Voici seulement quelques citations. Un autre qu'un profane comme moi eût pu mieux choisir.

Écoutez dans : *Les plaintes de l'exilé*, ces quelques strophes :

Le voyez-vous s'asseoir sur la rive lointaine
Au bord des flots amers, les yeux vers l'Orient?
C'est qu'il lui semble voir sur la liquide plaine
Paraître son pays en un songe riant.

Beau vaisseau qui fends l'onde, ô toi que j'interroge,
Dit-il, qu'apportes-tu pour le pauvre banni?

. . . .

. . . .

Mais je m'abuse, ô ciel! car, loin de cette plage
Le vaisseau lentement s'enfuit vers d'autres cieux.
Fais, ô Dieu de bonté! qu'il gagne le rivage;
Épargne la tempête à cet esquif heureux!
O toi, nuage blanc dont la course est si fière,
De mon pays natal les vents t'ont-ils chassé?
Ton front laiteux a-t-il abrité mon vieux père?
Sur le toit paternel n'as-tu donc point passé?
Oh! non, car tu me fuis, et la brise légère
Rend plus vive ta course. Éloigne, éloigne-toi.

. . . .

. . . .

Viens, ma douce hirondelle à la robe d'ébène,
Parle-moi de ces lieux où je vivais content;
Apprends-moi si ma sœur, à l'ombre du vieux chêne,
Les yeux vers le chemin, anxieuse, m'attend.
As-tu vu nos sapins, du pays la richesse?
L'air est-il parfumé de leurs fraîches senteurs?
Non, car ton cri joyeux répond à ma tristesse,
Et je demeure seul, seul avec mes douleurs.
Hélas! qui me dira des miens la destinée,
Ce qu'ils sont devenus, s'ils sont heureux sans moi?
Si, par un fils ingrat ma mère abandonnée
Pleure encor sur l'absent? ..Belle fleur, est-ce toi?

La Commission a entendu avec plaisir la lecture d'une autre pièce : *Méditation sur le cloître de Saint-Dié*; et encore celle de la suivante : *Pauvre soldat*. L'armée part, et, après bien des fatigues, arrive sur le lieu où doit se livrer la bataille. La veille

Lorsque le mouvement s'endort dans le silence,
Que le jour qui s'éteint laisse place à la nuit,

Le sommeil du soldat vers un coin de la France
Fait envoler son cœur, qu'un doux songe conduit.
Il croit suivre au retour cette route poudreuse
Qu'il suivit au départ, qui le ramène aux siens ;
Il embrasse sa sœur, sa mère tout heureuse ;
L'absence a toujours su serrer nos doux liens.
Mais à l'heureux instant de sa douce arrivée
Le clairon retentit... Debout, debout ! soldat !
Laisse-là ton bonheur, l'allégresse rêvée.
Elle sera pour toi si tu sors du combat.
Et déjà le canon commence la bataille ;
Pour deux ambitieux des hommes vont périr,
Et dans les régiments fauchés par la mitraille
De son terrible doigt la mort n'a qu'à choisir.
. . . .

Le lendemain

Couché faible et mourant au pied de la colline,
Bien loin du sol natal va dormir le conscrit ;
Au milieu du délire il rêve à sa chaumine ;
Il croit voir sur le seuil sa mère qui sourit.
. . . .
. . . .

Je ne fais que nommer : *les Stances à l'amitié*, *les Echos du soir*, *la Croix de l'enfant*, *Fleurette*, et enfin la dernière pièce : *Hommage à Pellet*. Une citation encore dans celle-ci :

Oui, sa vie à la muse était bien toute entière ;
Mais il savait aussi qu'un chant ne suffit pas ;
Alors, se dérobant à la déesse altière,
Il sut à son pays vouer ses moindres pas.
Il entendit un jour un long cri de détresse
Redit par les échos monter jusques aux cieux
Remplaçant pour la France un hymne d'allégresse :
C'était ou la victoire ou les derniers adieux.

Mais il fallait veiller au salut de la France;
Aussi, sur la frontière, un cri de liberté
Répondit à l'appel du pays en souffrance,
Et, sur le sol vosgien que Pellet a chanté,
On vit se réunir de hardis volontaires
De leur pays natal valeureux défenseurs;
On les vit occuper nos vallons solitaires,
La seule trahison fut pour les agresseurs,
Et c'est là que Pellet, bien loin de fuir l'orage
Voit le pays en deuil, et son cœur a frémi :
Il se jette en avant et son noble courage
Commande le combat, fait face à l'ennemi ...
C'était un cœur vaillant que toute noble cause
Comptait comme un soutien, comme un viril appui;
Pour aider l'indigent s'il pouvait quelque chose,
La fatigue jamais ne put compter pour lui;
Sa voix émut parfois les juges dans l'enceinte
Où Pellet défendit et le pauvre et le grand !
Des malheureux toujours il entendit la plainte.
Il aimait à goûter ce plaisir enivrant
De donner à celui qui trouve en sa demeure
La misère debout auprès de son foyer;
Il aimait à sauver ceux que la honte effleure,
Les réhabilitant dans un beau plaidoyer.
Ah ! n'est-il pas bien doux de conserver la vie
A l'innocent trahi par l'aveugle destin,
Et n'est-il pas bien beau dans une âme ravie
De placer le bonheur en chassant le chagrin ?
De faire retentir des mots de délivrance
Dans l'enceinte où sa voix, avec autorité,
Rend au cœur abattu le rayon d'espérance
Qui précède pour lui la sainte liberté !

Nous vous avons demandé pour Mlle Piot une médaille de bronze qui sera à la fois une récompense bien méritée et un encouragement pour l'avenir.

Après le concours de poésie, voici le concours artistique dans lequel vous allez décerner deux prix de nature très-diverse.

Dans deux de vos séances publiques précédentes, vous avez récompensé le zèle des organisateurs de corps de musique dans les communes rurales : les encouragements que vous avez donnés ont été parfaitement bien accueillis à Docelles et à Deyvillers. L'an dernier, la musique de Pouxeux a prêté son concours aussi à la distribution des prix aux instituteurs des Vosges. Qu'elle reçoive une prime de 30 francs, que nous regrettons de ne pas pouvoir donner plus forte, et qui pourra servir à l'achat de morceaux de musique pour sa fanfare.

En 1864, vous avez décerné une médaille de 1re classe à M. Tourey, professeur de musique à Épinal; en 1865 un rappel de cette médaille; en 1867 un nouveau rappel. Vous voyez que tous les ans M. Tourey nous envoie quelque chose. Cette année c'étaient diverses œuvres musicales, et surtout un quatuor qu'il a dû être fier de signer. Si je parlais de Tourey comme il le mérite, un auditoire qui ne le connaîtrait pas me taxerait d'exagération. Mais ma tâche est facile : tout le monde le connaît; l'éloge de son talent est dans toutes les bouches. Laissez-moi seulement, à l'occasion de son quatuor, commettre l'indiscrétion de vous lire une lettre de félicitations à lui adressée par un autre artiste qui est un de nos compatriotes et que vous connaissez :

« Mon cher Tourey,

« J'ai été enchanté de ton charmant quatuor, et je le trouv tellement réussi que je n'hésite pas à le classer au rang de ce que tu as fait de mieux. Reçois-en mes félicitations d'autant plus sincères qu'on est plus heureux de rencontrer une œuvre remarquable au milieu du débordement de pauvretés musicales qui nous inonde de tous côtés. »

A Tourey donc une de nos plus hautes récompenses, une médaille de vermeil.

J'arrive maintenant au concours scientifique et industriel, pour lequel nous n'avons qu'un seul candidat à recommander. Je n'ai rien de mieux à faire à son sujet que de vous répéter à peu près textuellement le rapport spécial de M. Lemoyne. Vous savez, Messieurs, qu'on appelle en général planimètre un instrument destiné à mesurer les surfaces planes. M. Burel, sous-inspecteur des forêts à Châlons-sur-Marne, vous a présenté un de ces instruments qu'il a imaginé, qu'il appelle planimètre-réducteur, et dont la fonction est de transformer un polygogne plan quelconque en un triangle. Cette transformation se fait ordinairement avec une règle, une équerre et un piquoir ou un crayon L'appareil de M. Burel permet d'opérer beaucoup plus rapidement qu'avec ces simples outils élémentaires du dessinateur. Aussi, il peut rendre de grands services aux agents forestiers qui ont fréquemment à opérer des mesures approximatives de surfaces polygonales.

Il existe déjà d'autres planimètres qui remplissent le même but que celui de M. Burel, et qui même donnent directement les surfaces, non-seulement des polygones, mais encore de toutes les figures planes quelconques. Nous citerons parmi eux le planimètre polaire de M. Amsler, de Schaffouse, qui a reçu une médaille d'argent à l'exposition universelle de Paris, en 1867, et que vous a fait connaître M. Cherest, notre collègue, dans un travail qu'il vous a adressé.

Le planimètre Burel est loin de donner des résultats aussi complets que le planimètre Amsler; mais il est beaucoup moins cher, dix francs au lieu de cinquante francs; et ce prix minime le met à la portée de tous les géomètres et arpenteurs pour être employé, soit comme moyen de calcul des surfaces, soit surtout comme moyen de vérification rapide de calculs faits par d'autres procédés plus lents et plus certains.

Nous vous proposons, en conséquence, comme l'a déjà fait le concours régional de Châlons-sur-Marne, de décerner à M Burel une médaille d'argent, de 1re classe.

Depuis deux ans, Messieurs, un concours spécial a été

inscrit dans vos programmes sur ce sujet : *Éloge de Pellet.* Ce concours vous a valu de la part de M. Ch. Conus un travail très-sérieux que vous êtes heureux de couronner.

Pellet est une des célébrités d'Épinal : le nom de Pellet a été des plus populaires. Pour les hommes de sa condition, c'était un ami sûr, spirituel, gai, plein d'entrain, dévoué; pour les pauvres et les malheureux, un protecteur et un généreux bienfaiteur; pour les accusés, un défenseur éloquent. Aussi la ville d'Épinal a donné son nom à une rue, et la reconnaissance publique lui a élevé dans notre cimetière un mausolée en marbre blanc. Pellet a été membre de la Société d'Émulation; son souvenir vit encore parmi nous, car plusieurs d'entre nous l'ont connu. Quarante ans après sa mort, la Société d'Émulation a voulu ériger un monument à sa mémoire en rassemblant tous les documents épars de sa biographie; elle a eu pour cela la bonne idée de mettre son éloge au concours.

J'emprunte à mon collègue M. Gley les éléments du rapport que vous avez adopté.

M. Ch. Conus a intitulé modestement son manuscrit : *Essai sur Pellet.* Il se divise en deux parties : 1° La vie de Pellet; — 2° Ses œuvres.

« Ce travail, a dit votre rapporteur spécial, en parlant surtout de la première partie, est bien pensé et clairement distribué. On y trouve les faits généraux et les détails particuliers d'une vie bien remplie, vouée à des travaux nombreux, dont le souvenir se rattache à plusieurs actes importants. Aussi, quoique la partie critique ne sorte guère du cadre étroit tracé par les écrivains du genre, l'auteur y répand l'intérêt d'un développement assez complet. Il entre un peu dans le mouvement des idées et des faits; il ne se contente pas de raconter, il juge. Il n'expose pas seulement la suite biographique des événements et la série des œuvres de Pellet; il a sur les hommes et sur les choses de cette époque des vues personnelles, des opinions sincères qui se font jour à travers le récit. Il y fait entrer des parties inédites de la correspondance de Pellet avec plusieurs per-

sonnages marquants. Il y a peut-être un peu d'exagération dans les louanges données à Pellet par M. Ch. Conus. Assurément Pellet est un avocat éloquent, un poète remarquable. Mais il pèche par un certain excès d'abondance : c'est le sentiment qu'on éprouve lorsqu'on porte un jugement sur ses poésies....

« Du reste, le style de M. Conus est bon, et, s'il a un défaut, c'est celui même de Pellet, la facilité et le manque d'ampleur. »

La seconde partie de l'Essai de M. Conus est consacrée à la critique des poésies de Pellet. « L'examen littéraire qu'on trouve après chaque pièce nous a semblé d'un bon juge; les appréciations sont sages, bien motivées, et les principaux traits sont finement saisis. »

Je pourrais faire des citations, mais elles dépasseraient les limites de ce rapport, et je me borne à les indiquer.

Le jugement porté par l'auteur sur l'ode intitulée : *Le Réveil de la Grèce*, lui a inspiré des considérations morales qui ont mérité votre approbation.

Nous avons trouvé des réflexions spirituelles dans l'*Épître*, « ce petit chef-d'œuvre pétillant d'esprit français. »

M. Conus ne s'arrête pas longtemps sur les *doutes philosophiques*, mais il analyse complétement la tragédie de *Constantin-le-Grand*.

On aime à lire ce qu'il dit du patriotisme local de notre poète à propos des *poésies inspirées par l'amour du sol natal*.

Quant aux *classiques* et aux *romantiques*, « dont la querelle usée aujourd'hui » eut sous la Restauration et au commencement de 1830 une si grande importance, M. Conus analyse et juge bien le caractère héroï-comique de ce combat « qui rappelait celui des chanoines de la Sainte-Chapelle », et apprécie d'une manière plaisante quelquefois, impartiale toujours et juste, cette satire où notre compatriote fait jouer au père du romantisme un rôle passablement ridicule.

En résumé, à part le reproche cité plus haut, à part quelques incorrections ou négligences, comme néologismes,

expressions un peu hasardées, comparaisons douteuses, le travail de M. Conus est le plus utile qu'on puisse consulter si l'on veut se faire une idée de Pellet. Cette étude, consciencieusement faite, doit être considérée comme un bon livre, à la hauteur des louanges et du prix proposé par la Société. Vous décernerez donc à M. Ch. Conus une médaille d'argent, de première classe, et le prix de 150 francs.

J'ai terminé, Messieurs, le rapport de votre Commission. Mais vous aurez tout à l'heure une autre catégorie intéressante de lauréats que je ne puis passer sous silence : ce sont nos braves instituteurs. Vous n'attendez pas que je fasse sur chacun d'eux un rapport particulier. Il faudrait vous montrer jour par jour, pendant beaucoup d'années, les détails minutieux d'un dur service consciencieusement rempli. Je résume tous leurs mérites en deux mots : intelligence et dévouement.

Vous avez proposé, cette année, à la Société pour l'Instruction élémentaire de Paris : MM. Bois, instituteur public à Rambervillers; Chevillot, à Bruyères; Salmon, à Blevaincourt; Colin, à la Petite-Fosse; Druaux, à Bouxurulles; Durrembach, à Châtel-sur-Moselle; Garnier, à Gérardmer; Gauthier, à Viocourt; Jacques, au Tholy; Jérôme, à Thuillières; Kilmann, à la Fontenelle; Lemoine, à Géroménil; Paradis, maître-adjoint à l'école de Barembach; Perrin, instituteur à Saint-Amé; Severin, à Pouxeux; Thouvenot, à Tranqueville; MM^mes Magnière, institutrice à Midrevaux; Pétrement, à Saint-Genest; Dubuquois, à Harmonville; Remy, à Gruey-les-Surance, et Thomas, à Martinvelle. Ces instituteurs et institutrices sont-ils les seuls méritants? Non. Chaque année vous faites des propositions à la Société de Paris, et vous êtes toujours embarrassés pour arrêter, et surtout pour limiter votre liste. Ceux qui ont été déjà récompensés les années précédentes, à pareil jour, pourront recevoir plus tard des distinctions supérieures. Ceux qui n'ont encore rien reçu doivent ne pas perdre de vue que, dans le personnel

intelligent et dévoué des Vosges, il faut attendre longtemps l'honneur d'être porté pour une récompense. — Que cette fois encore la Société pour l'Instruction élémentaire veuille bien recevoir nos remercîments pour l'accueil qu'elle a fait à toutes nos propositions ; et je crois être l'interprête de ses lauréats en lui transmettant aussi l'expression de toute leur gratitude.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance solennelle
et publique du 16 décembre 1869.

I.

**Primes du Gouvernement,
attribuées spécialement, cette année,
à l'arrondissement de Mirecourt.**

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation du département des Vosges, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, a décerné les récompenses suivantes :

Une prime de 250 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Mettavant, Jean-Nicolas, de la ferme de Xiroux, commune de Valfroicourt (Remoncourt), pour bonne exploitation.

Une prime de 200 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Moitessier, cultivateur à Mirecourt, pour bonne exploitation.

Une prime de 175 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Job, cultivateur à la ferme de Jonxey, commune de Belrupt (Darney), pour bonne exploitation.

Une prime de 125 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M Leblanc, Joseph, cultivateur à Beaufroid (Mirecourt), pour bonne exploitation.

Une prime de 100 fr. et une médaille d'argent, de 1re classe, à M Edmond Hanus, cultivateur à Charmes.

II.

Récompenses accordées par la Société protectrice des animaux, de Paris.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société protectrice des animaux, de Paris, dans sa séance publique annuelle du 17 mai 1869, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de bronze à M. Villemin, Pierre, receveur buraliste au bureau de la gare, à Épinal, pour sa vigilance à faire cesser les mauvais traitements infligés aux animaux.

Une médaille de bronze et une prime de 20 fr. à M. Bontemps, Félix, domestique chez M. Morel, aux grands moulins d'Épinal, pour ses soins intelligents et sa douceur envers les chevaux qui lui sont confiés.

III.

Récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris, dans sa séance générale du 18 juillet 1869, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de bronze à M. Bois, François, instituteur public à Rambervillers.

Une médaille de bronze à M. Chevillot, instituteur public à Bruyères.

Une médaille de bronze à M. Salmon, Antoine, instituteur public à Blevaincourt (Vrécourt).

Une mention honorable à M. Colin, Jean-Jacques, instituteur public à la Petite-Fosse (Saales).

Une mention honorable à M. Druaux, Auguste, instituteur public à Bouxurulles (Charmes).

Une mention honorable à M. Durrenbach, Étienne, instituteur public à Châtel-sur-Moselle.

Une mention honorable à M. Garnier, Emmanuel, instituteur public à Gérardmer.

Une mention honorable à M. Gauthier, Jean-Baptiste, instituteur public à Viocourt (Châtenois).

Une mention honorable à M. Jacques, Jean-Claude, instituteur public au Tholy.

Une mention honorable à M. Jérôme, Auguste, instituteur public à Thuillières (Remoncourt).

Une mention honorable à M. Kilmann, Humbert, instituteur public à la Fontenelle, commune de Ban-de-Sapt (Senones).

Une mention honorable à M. Lemoine, Jean-François, instituteur public à Géroménil, commune de Hadol (Xertigny).

Une mention honorable à M. Paradis, Joseph, instituteur-adjoint à Barembach (Schirmeck), pour l'aide qu'il a apportée aux cours d'adultes et pour ses cours gratuits de musique.

Une mention honorable à M. Perrin, Lambert, instituteur public à Saint-Amé (Remiremont).

Une mention honorable à M. Severin, Charles, instituteur public à Pouxeux (Arches).

Une mention honorable à M. Thouvenot, Honoré, instituteur public à Tranqueville (Martigny-les-Gerbonvaux).

Une médaille de bronze à Melle Caroline Magnière, institutrice libre à Midrevaux (Neufchâteau).

Une médaille de bronze à M[elle] Marie Pétrement, institutrice libre à Saint-Genest (Rambervillers).

Une mention honorable à M[me] Dubuquois, institutrice publique à Harmonville (Neufchâteau).

Une mention honorable à M[elle] Justine Remy, institutrice publique à Gruey-les-Surance (Bains).

Une mention honorable à M[elle] Louise Thomas, institutrice publique à Martinvelle (Monthureux-sur-Saône).

IV.

Récompenses agricoles ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Prix Claudel : une médaille de vermeil à M. de Fleury, Eugène, cultivateur à Lichecourt, commune de Relanges (Darney), pour création de prairies naturelles.

Un rappel de la médaille de vermeil et de la prime accordées en 1864 à M. Georges, Louis, cultivateur à Ravenel (Mirecourt), pour bonne exploitation.

Une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 90 fr. à M. Brice, Félix, cultivateur à Mazirot (Mirecourt), pour bonne exploitation.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime de 70 fr. à M. Colin, Louis, cultivateur et aubergiste à Ménil-sous-Harol (Ville-sur-Illon), pour création de prairies naturelles.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime de 50 fr., à M. Neuhauser, Jean, cultivateur à Bracquemont, commune de Poussay (Mirecourt), pour création de prairies naturelles.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime de 30 fr., à M. Jacques, Sébastien, culti-

vateur à Domjulien (Remoncourt), pour assainissement de terrains.

Une médaille de bronze et un ouvrage d'agriculture à M. Robin, Constant, cultivateur à Pierrefitte (Dompaire), pour défrichements.

Une médaille de bronze et un ouvrage d'agriculture à M. Barthélemy, Victor, cultivateur à Chauffecourt (Mirecourt), pour sa fromagerie.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Gilbert, Célestin, à Ménil-en-Xaintois (Rouvres-en-Xaintois), pour apiculture.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Moinel, Charles, ex-conducteur du service hydraulique des Vosges, à Épinal, pour son travail sur les prairies irriguées.

V.

Récompenses du concours littéraire, artistique et industriel.

Sur les propositions de sa Commission du concours littéraire, artistique et industriel, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Une mention honorable à Mme Ernest Barutel (née Adolphine Bonnet), à Castelnaudary, pour sa pièce de vers : *Les Imageries d'Epinal.*

Une médaille de bronze à Mlle Félicie Piot, de Saint-Dié, pour ses poésies.

Une prime d'encouragement de 30 fr. au corps de musique de Pouxeux

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Burel, sous-inspecteur des forêts à Châlons-sur-Marne, pour son planimètre réducteur.

Une médaille de vermeil à M. Tourey, professeur de musique à Épinal, pour diverses compositions musicales.

Une médaille d'argent, de 1re classe, et un prix de 150 fr., à M. Charles Conus, employé à la mairie, à Épinal, pour son *Essai sur l'ellet*.

EXAMEN CRITIQUE

DE DEUX BROCHURES

DE

M. L'ABBÉ CHARLES MARTIN,

DIRECTEUR DU GYMNASE CATHOLIQUE DE COLMAR,

intitulées :

LES

DEUX GERMANIES CIS-RHÉNANES,

Questions alsaciennes à l'occasion de la vie de César,

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société.

M. l'abbé Martin, à la sollicitation de M. Grad, de Colmar (1), a fait hommage à notre Société de ces deux brochures, fruit d'études consciencieuses, écrites avec un rare talent de polémique, et inspirées par une de ces fermes convictions qui n'admettent plus le doute. Éminemment remarquables sous ces divers rapports, elles offrent pour nous un intérêt particulier, en ce qu'elles abordent des questions de topographie antique qui sont en quelque sorte communes à nos contrées et à l'Alsace. C'est ce qui m'a déterminé à les soumettre à un examen approfondi et à vous présenter les résultats auxquels il m'a conduit.

(1) Membre correspondant de notre Société.

C'est une véritable bonne fortune que d'avoir à donner son avis sur des œuvres écrites avec la scrupuleuse loyauté dont M. l'abbé Martin a fait preuve dans ses brochures. Bien différent sous ce rapport de la plupart des auteurs qui, ayant adopté un système, rejettent à l'écart tout ce qui pourrait le contredire et s'appliquent exclusivement à mettre en relief les faits et les arguments qui l'appuyent, il rassemble tous les documents qui peuvent éclairer les questions qu'il traite; il place sous les yeux de ses lecteurs toutes les pièces du procès, et ils n'ont plus besoin de recourir à d'autres recherches pour savoir s'ils doivent adopter ou rejeter ses conclusions. Il serait à désirer que toute œuvre historique fùt marquée au coin d'une aussi parfaite bonne foi.

La première de ces brochures traite de la division de la Germanie cis-rhénane en deux parties distinctes. C'est à cette occasion que l'auteur discute et décide à son point de vue les questions de géographie antique, dont je désire aussi entretenir notre Société après avoir mis sous ses yeux un récit sommaire de la première guerre que Jules César eut à soutenir, dès son arrivée dans les Gaules, et qu'il a décrite dans le premier livre de ses Commentaires.

Séparés des Germains par le cours supérieur du Rhin, sans cesse en armes pour repousser leurs invasions, et considérant leur territoire comme resserré dans des limites trop étroites, les Helvètes s'étaient décidés à une émigration générale. Leur projet était d'aller chercher de nouvelles terres dans les pays des Santons et des Tolosates (1), où ils ne pouvaient parvenir qu'en traversant d'abord les pays des Séquanes et des Edues, alliés des Romains. Au jour fixé, ils avaient incendié leurs villes, *oppida*, au nombre de douze, leurs bourgs et villages, *vici*, au nombre de 400, et, munis de vivres pour trois mois, il s'étaient mis en marche accompagnés des Boiens, peuple Gaulois qui s'était fixé dans la Norique sur la rive droite du Rhin, des Tulinges, des

(1) La Saintonge et les environs de Toulouse.

Latobriges et des Rauraques, peuples de la rive gauche et habitant les frontières de l'Helvétie. L'émigration comptait 263,000 Helvètes, 32,000 Boiens, 36,000 Tulinges, 14,000 Latobriges et 23,000 Rauraques; en tout 369,000 personnes de tout âge et de tout sexe, dont 112,000 seulement en état de porter les armes. Un peuple entier ne peut émigrer en masse sans traîner à sa suite une grande quantité de voitures et de bagages. Il était donc naturel qu'entre les deux voies qui s'offraient pour son passage, les défilés du Jura et la vallée du Rhône, les Helvètes choisissent la dernière, la plus facile et la plus commode. Ce fut cependant ce choix qui amena leur échec. En effet, César, qui craignait avec raison que cette émigration ne continuât sa route par la province romaine, se hâta de porter ses légions dans la vallée du Rhône où elle était déjà engagée et de lui fermer le passage. Obligée de retourner en arrière, l'émigration réussit, à l'aide des intrigues de Dumnorix et en livrant des ôtages, a obtenir des Séquanes la permission de traverser les défilés du Jura, et elle était déjà parvenue jusqu'aux frontières des Edues, lorsque César prit la résolution de la refouler dans les pays qu'elle venait de quitter et qu'il redoutait de voir bientôt occupés par une invasion de peuples germaniques. Il s'avança à la rencontre des émigrants, et, après plusieurs combats, il remporta sur eux une victoire tellement décisive, qu'ils furent contraints de remettre leur sort à sa discrétion. Les malheureux émigrants avaient fait des pertes immenses : leur nombre était réduit à 110,000. César leur enjoignit de retourner dans leurs territoires et chargea les peuples voisins de leur fournir des vivres. Les Boiens seuls furent exceptés de cette mesure à la prière des Edues qui leur donnèrent des terres, heureux de retenir près d'eux ce peuple renommé par sa vaillance.

Ce récit soulève une première question. Où étaient situés les territoires des Rauraques, des Latobriges et des Tulinges? Cette question, plusieurs fois controversée, me paraît avoir été parfaitement résolue par M. l'abbé Martin : suivant lui, les Rau-

raques occupaient Bâle et les contrées environnantes ; les Latobriges occupaient la vallée de la Largue, et les Tulinges la vallée de la Thur. Cette opinion me paraît reposer sur les bases les plus solides.

En effet, à plusieurs reprises, César a décrit dans ses Commentaires les limites de l'Helvétie.

Au second chapitre du 1er livre, il a déterminé ses limites naturelles, le Rhin qui la sépare des Germains; le mont Jura qui la sépare de la Séquanie; le lac Léman et le Rhône qui la séparent de la province romaine. Voilà donc trois limites exactement précisées, celles de l'Ouest, celle de l'Est et celle du Midi. Il ne manque que celle du Nord, qui, n'étant pas formée par des accidents naturels, échappait nécessairement à cette première description.

Au chapitre 5 du même livre, César dit que les Rauraques, les Latobriges et les Tulinges étaient voisins des Helvètes : *in finitimis eorum.* — Evidemment ces peuples devaient occuper la frontière du Nord.

Enfin, au chapitre 10 du livre 4, César décrit ainsi le cours du Rhin — ***Rhenus autem oritur ex Lepontiis qui Alpem incolunt et longo spatio, per fines Nantuatium, Helvetiorum, Sequanorum, Medio matricorum, Triboccorum, citatus fertur*** ....

Le concours de ces trois textes ne permet pas de placer les trois peuples des Rauraques, des Latobriges et des Tulinges, ailleurs que sur la rive gauche du Rhin et au nord de l'Helvétie. Le midi est occupé par les Lepontins et les Nantuates. Appartenaient-ils à la province Romaine ou à la confédération des Helvètes? Peu importe. Ce sont ces peuples qui occupent la partie supérieure du cours du Rhin ; viennent ensuite les Helvètes, les Séquanes, puis les Médiomatriques et les Triboques. Sans doute, César ne nomme pas les Rauraques, mais, excepté dans quelques circonstances, César ne désigne que les peuples principaux qui se composaient de peuples plus faibles unis ensemble au titre de confédérés, d'alliés ou même de tributaires.

Ce n'est pas seulement sur les textes de César que M. l'abbé Martin appuie son opinion. A l'égard des Rauraques, il montre la position d'Augusta Rauracorum, près de Bâle, déterminant exactement la contrée que ce peuple occupait, et, suivant la série des temps, il cite un évêque de Bâle, assistant, avec le titre d'évêque des Rauraques, au concile tenu à Cologne en 346. Quand même on admettrait, avec quelques géographes, qu'une partie de la Rauracie s'étendait sur la rive droite, il n'en serait pas moins certain que sa ville principale et la plus grande étendue de son territoire appartenaient à la rive gauche. Il en était de même de la seconde ville des Rauraques, Argentovaria, que des investigations récentes placent à Ohnenheim, entre Guémar et Marskolsheim, et non loin des limites de l'évêché de Strasbourg.

Cette détermination, qui exclut toute espèce de doute, entraîne avec elle celle du territoire des deux autres peuples, les Latobriges et les Tulinges, que César associe aux Rauraques dans ses désignations. M. l'abbé Martin précise la position respective de ces deux peuples à l'aide d'arguments qui ne me semblent pas moins décisifs.

Ainsi, en ce qui concerne les Latobriges, il fait remarquer la synonymie des mots latins : *Latus* et *largus* Elle autorise à placer ce peuple dans la vallée de la Largue où les itinéraires indiquent la station de *Larga,* aujourd'hui *Largitzen.* On rencontre encore dans cette contrée d'autres localités dans les noms desquelles le même mot entre en composition. On y a aussi découvert de nombreuses ruines romaines.

La lettre *l* est souvent employée comme transformation de la lettre *r*. On peut donc considérer les noms de Tulinges et de Thuringes comme synonymes. M. l'abbé Martin n'hésite pas à considérer la vallée de la Thur comme le véritable territoire des Tulinges. La Thur arrose la vallée de Saint-Amarin et va se jeter dans l'Ill à Turckheim. Ce nom de Thur est entré en composition dans celui de cette ville et dans

ceux de plusieurs autres localités de cette contrée qui était encore désignée au commencement du moyen-âge sous celui de Thoringie. — C'était aussi en prenant pour point de départ cette transformation des lettres *l et r*, que M. Alfred Jacobs avait cru pouvoir placer les Tulinges dans la vallée de la Thur Suisse, qui a donné son nom au canton de Thurgovie. Des études plus approfondies lui ont fait abandonner cette attribution et reporter ce peuple sur les rives de la Thur des Vosges.

Toutes ces raisons sont décisives à mes yeux, et je partage complétement l'opinion de M. l'abbé Martin. Comme lui, je ne puis considérer que comme purement conjecturales les opinions qui rejettent sur la rive droite du Rhin, non-seulement une partie des Rauraques, mais encore les Latobriges et les Tulinges. Si l'on ne peut méconnaître que le nom des Rauraques a une physionomie germanique qui permet de croire que leur établissement sur la rive gauche a eu pour origine une invasion dont l'époque est inconnue, il reste certain d'un autre côté que, dans les noms des Latobriges et des Tulinges, sont entrés en composition des mots celtiques : *Briga*, pont : *Thur ou Dur,* eau, rivière, qui a servi aussi à former les noms de plusieurs villes des Gaules et même celui d'une petite rivière de nos contrées, le Durbion.

César, en énumérant les peuples qui prirent part à l'émigration des Helvètes, cite les Boïens, en ayant soin d'indiquer que, quoique Celtes d'origine, ils étaient établis sur la rive droite, dans une partie de la Rorique qu'ils avaient conquise. Il ne dit rien de semblable à l'égard des Rauraques, des Latobriges et des Tulinges. D'un autre côté, si la rive droite eût été occupée par ces trois peuples, comme elle l'était par les Boïens, les Helvètes n'eussent pas eu à soutenir des luttes incessantes contre les Germains. Quatre peuples celtiques auraient séparé du Rhin les tribus germaniques et formé une première ligne de défense contre leurs invasions.

La brochure de M. l'abbé Martin laisse subsister quelque

incertitude sur l'étendue de la Haute-Alsace occupée par les Tulinges et les Rauraques. Les évêchés de Strasbourg et de Bâle étaient limités par le *Landgraben*, fossé des limites, qui est tracé plus au nord que Ohnenheim, l'ancienne *Argentovaria*, et que le confluent de la Thur et de l'Ill. En suivant l'opinion généralement admise, que la circonscription des évêchés représente celle des territoires des anciens peuples Gaulois, on est nécessairement amené à penser que celui des Rauraques s'étendait jusqu'à Marskolsheim, qu'un grand nombre de savants considèrent comme le point le plus méridional de l'occupation des Triboques, et celui des Tulinges jusqu'au Landgraben.

Quelle que soit la valeur de cette observation, elle n'infirme en rien la solution donnée par M. l'abbé Martin à la première question. Elle ne porte que sur un détail.

M. l'abbé Martin examine ensuite une autre question : les Rauraques, les Tulinges, les Latobriges faisaient-ils partie de la confédération des Helvètes ou de celle des Séquanes? et il conclut de cet examen qu'ils constituaient des peuples libres et indépendants.

Que ces peuples n'aient pas appartenu à la confédération des Helvètes, c'est ce qui me paraît suffisamment démontré par la différence des expressions que César emploie pour expliquer la formation de l'émigration générale. S'agit-il des Helvètes? les chefs du mouvement commandent, *jubent*. S'agit-il des Rauraques, des Latobriges et des Tulinges? ils persuadent, *suadent*. S'agit-il des Boïens? les chefs accordent, *receptos ad se socios*. Ces textes si précis prouvent que les chefs de l'émigration n'avaient pas le pouvoir de commander à ces quatre peuples, et par conséquent qu'ils n'appartenaient pas à la confédération des Helvètes.

Mais à l'égard de la confédération des Séquanes, les textes de César ne sont plus d'accord avec le système de M. l'abbé Martin. Au chapitre premier du premier livre, décrivant les limites de la Gaule Celtique en commençant par les rives de l'Océan et par les frontières du Nord, et en remontant

ensuite le cours du Rhin, il dit : *attingit etiam a Sequanis et Helvetiis flumen Rhenum.* Ce texte est clair, et c'est en vain que l'auteur essaye de traduire la préposition *a* par les mots *à travers* César ne traçait pas un itinéraire, mais une délimitation. Il n'a donc pas voulu dire que, pour atteindre au Rhin, il fallait traverser d'abord le pays des Séquanes et ensuite celui des Helvètes. Il a voulu dire, et il a dit expressément, que ces deux contrées confinaient au Rhin.

Ce texte n'est pas isolé. J'ai déjà eu occasion de citer le chapitre 10 du livre 4, où, décrivant le cours du Rhin, il montre ses rives occupées par les Nantuates, par les Helvètes, ensuite par les Séquanes, et plus bas par les Médiomatriques et les Triboques. Dans ce texte, point de préposition qui puisse prêter au doute ou à l'équivoque.

A des documents aussi positifs, quels arguments oppose M. l'abbé Martin?

Aucun passage des Commentaires ne désigne les Rauraques, les Latobriges et les Tulinges comme clients des Séquanais, tandis qu'il donne cette qualification à d'autres peuples appartenant à d'autres confédérations. Mais César n'a donné nulle part la nomenclature des confédérations gauloises et des peuples qui composaient chacune d'elles au titre d'alliés, clients ou tributaires. Il n'y a donc rien à conclure de son silence sur les relations qui unissaient les trois peuples à la confédération des Séquanes. Il faut d'ailleurs ne pas perdre de vue qu'au titre d'alliés, ou même de clients, les peuples qui faisaient partie d'une confédération ne perdaient pas pour cela toute autonomie et toute indépendance. Les Romains eux-mêmes, après la conquête, maintinrent cet état de choses en accordant à certains peuples des Gaules le titre d'alliés, à d'autres, aux Leuks notamment, celui de peuples libres, titre qui leur permettait de conserver leurs lois et leurs magistrats.

Si les trois peuples dont il s'agit eussent appartenu à la confédération des Séquanes, ils n'eussent pas eu besoin de

recourir à la protection de Dumnorix, ni de livrer des otages pour obtenir la permission de traverser les défilés du Jura. M. l'abbé Martin, en posant cet argument, perd de vue que les trois peuples ne comptaient que 73,000 individus dans la masse émigrante, tandis qu'elle contenait 295,000 Helvètes et Boyens. Ce que les chefs des Séquanes eussent peut-être permis, sans condition, aux trois peuples qui appartenaient à leur confédération, pouvaient-ils l'accorder avec la même facilité et sans aucune garantie aux Helvètes et aux Boyens?

S'emparant, dans sa seconde brochure, de l'autorité de Zeuss, tout en la rejetant sur d'autres points où elle gêne son opinion, il fait remarquer qu'au 25me chapitre du livre 6, César, décrivant la forêt d'Hercinie, dit qu'elle commence aux frontières des Helvétiens, des Némètes et des Rauraques et s'étend dans les régions du Danube, jusqu'aux Daces et aux Anartiens. Mais il avait dit au chapitre précédent que cette forêt était entourée des terres les plus fertiles de la Germanie. César n'a donc pas entendu, au chapitre 25, donner la délimitation précise de la forêt d'Hercinie, mais indiquer sommairement sa position. Conclure, du vague de cette détermination, que les Rauraques étaient indépendants et n'appartenaient à aucune confédération, c'est aller beaucoup trop loin. Cependant, M. l'abbé Martin ne s'arrête pas là. S'appuyant encore de la même autorité, il prétend que César n'est pas toujours exact dans ses indications topographiques, et il présente les textes cités plus haut, qui placent les Nantuates sur les bords du Rhin, comme en contradiction formelle avec celui du chapitre 1er du livre 3, où il est dit qu'il envoya Galba avec la douzième légion et une partie de la cavalerie dans les pays des Nantuates, des Véragres et des Séduniens qui occupaient les Hautes-Alpes, *qui ad Summas Alpes pertinent*, depuis le pays des Allobroges, le lac Léman et le cours du Rhône. Est-ce bien là une contradiction, et peut-il paraître impossible que les Nantuates, même en supposant ce peuple peu nombreux, pussent, dans une contrée aussi peu habitable que les Hautes-

Alpes, s'étendre du cours du Rhin à celui du Rhône, deux fleuves dont les sources sont si voisines? Ce n'est pas à la légère que l'on peut accuser les Commentaires d'erreurs topographiques, à moins qu'on ne veuille absolument rejeter dans une obscurité profonde toute espèce de renseignement sur la division géographique des Gaules à l'époque des conquêtes de César. Il a parcouru cette vaste contrée dans tous les sens; il l'a vue par lui-même; il l'a étudiée comme un chef militaire a besoin de le faire pour combiner ses plans de campagne; il y a livré plusieurs grandes batailles; il a porté ses légions sur les rives du Rhin et, dès son arrivée dans ces contrées, il a trouvé des alliés chez les Edues et les Leuks et des renseignements de toute sorte près de Divitiacus. Quel est le géographe dont les indications puissent s'appuyer sur des conditions d'exactitude aussi considérables? Admettre que des erreurs ou des contradictions aient pu lui échapper, ce serait supposer que les Commentaires ont été écrits au jour le jour et que César n'a pas même pris la peine de les relire avant de les livrer à la publicité.

Dans cette seconde brochure encore, M. l'abbé Martin invoque un dernier argument. César dépeint les Helvètes comme un peuple vaillant et passionné pour les combats. D'un autre côté, il montre Arioviste, ce roi des Suèves, déjà maître de la Basse-Alsace où, du consentement des Médiomatriques à qui elle appartenait, il avait établi la nation germaine des Triboques, aspirant à envahir de proche en proche les peuples de la Gaule celtique. Comment supposer, dit l'auteur, que le voisinage d'Arioviste eut été toléré pendant quatorze ans par les Rauraques, les Latobriges et les Tulinges, et que, de son côté, ce chef, dévoré d'une si vaste ambition, eut laissé s'écouler tant d'années sans chercher à s'étendre dans la Haute-Alsace et dans l'Helvétie? Il est facile de répondre à cet argument. César ne nous a pas fait connaître à quelle époque les Médiomatriques, fatigués des incursions des Germains, permirent à la nation des Triboques de s'établir dans la Basse-Alsace, s'assurant

ainsi un rempart de Germains à la rive gauche contre les invasions de ceux de la rive droite. Il n'a précisé ni l'époque de la guerre faite aux Edues par les Séquanes secondés par Arioviste, ni celle de la cession du tiers de la Séquanie, ni la position topographique du territoire ainsi concédé. Si ce silence est éminemment regrettable, il n'autorise cependant pas à penser que les trois peuples de la Haute-Alsace se soient jamais crus assez forts pour chasser le roi des Suèves qui, en cas de guerre, pouvait appeler à lui les Germains de la rive droite. Le premier soin d'Arioviste avait dû être naturellement de consolider son établissement dans la Basse-Alsace, et de se préparer à saisir l'occasion favorable d'étendre ses conquêtes, occasion que l'ambition et l'imprudence des Séquanes vint lui offrir. Si l'on pèse bien les récits de César, loin d'admettre les impressions de M. l'abbé Martin, on arrive à penser que l'extension de la puissance d'Arioviste dut contribuer à déterminer l'émigration des Helvètes et des trois peuples leurs voisins, menacés désormais du côté de la Basse-Alsace comme sur le cours du Rhin.

Aucun des arguments de M. l'abbé Martin n'est donc suffisant pour combattre les inductions qui dérivent des textes si positifs des Commentaires, et quand, plus tard, on retrouve, à la suite d'une nouvelle division du territoire des Gaules, la Haute-Alsace faisant partie de la *maxima Sequanorum*, il ne paraît pas possible de douter que cette attribution ne fût pas autre chose qu'une restitution et un retour à un état de choses antérieur et accidentellement troublé.

La seconde brochure de M. l'abbé Martin est surtout consacrée à réfuter quelques opinions émises par l'auguste auteur de la vie de César. Mais, à cette occasion, il tranche une autre question topographique qui intéresse aussi la contrée des Vosges. Je ne puis admettre la solution qu'il adopte et je dois expliquer mes motifs.

Quel était le territoire que les chefs Séquanes abandonnèrent à Arioviste pour prix de son alliance, et qui formait

le tiers et la meilleure partie de la Séquanie? Suivant M. l'abbé Martin, ce n'était pas la Haute-Alsace; elle était occupée par les Rauraques, les Tulinges et les Latobriges dont cet auteur s'est attaché dans ses deux brochures à proclamer la complète indépendance. Leur territoire s'étendait depuis le Rhin jusqu'à la grande chaîne des Vosges. Ce n'étaient pas non plus les versants occidentaux des Vosges; ils appartenaient aux Leuks qui, comme les Lingons, étaient devenus les alliés de César dès son arrivée dans les Gaules. Les Séquanes n'avaient aucun droit de disposer, en faveur d'Arioviste, ni de la Haute-Alsace, ni surtout du pays des Leuks, et les peuples de ces deux contrées pouvaient encore moins avoir un motif ou un intérêt quelconques à sacrifier une partie de leurs terres pour favoriser l'ambition des Séquanes et leurs prétentions à la suprématie des Gaules. Donc, si le territoire concédé à Arioviste ne pouvait être placé ni à l'Est, ni à l'Ouest de la grande chaîne des Vosges, on ne peut le retrouver que dans le triangle compris entre la Saône et le Doubs jusqu'à leur confluent, et ayant pour base les monts des Faucilles, rameau de la grande chaîne qui côtoie au Midi la vallée de la Moselle. Tel est le raisonnement de M. l'abbé Martin : Il a pour base principale l'indépendance absolue des trois peuples de la Haute-Alsace, c'est-à-dire, un fait non prouvé et éminemment contestable.

Les textes des Commentaires sont muets sur la position et sur l'étendue du tiers abandonné par les Séquanes. Il faut cependant les consulter pour en déduire les conjectures qui seules peuvent élucider la question et conduire à une solution admissible.

Après la victoire remportée sur les Helvètes, les chefs Gaulois demandent une entrevue à César. Divitiacus porte la parole. Il expose à César les circonstances qui amenèrent Arioviste à se mêler aux affaires de la Gaule celtique; son alliance avec les Séquanes et les Arvernes en lutte avec les Edues pour la suprématie des Gaules; le secours de 15,000 guerriers qui assura la défaite des Edues; les tributs et les

ôtages imposés aux vaincus; la cession de territoire exigée des Séquanes; l'arrivée incessante de nouvelles populations germaniques s'élevant déjà à 120,000 personnes; les prétentions croissantes d'Arioviste s'emparant des places fortes des Séquanes, exigeant la cession d'un second tiers de leur territoire, ne reculant devant aucun moyen d'asseoir et de consolider sa domination et se préparant à introduire 20,000 Harudes dans la contrée. Il montre cette ambition de plus en plus menaçante pour les Edues et devant l'être bientôt pour toute la Gaule celtique. — Pendant son discours, les chefs Séquanes ont une attitude qui ne tarde pas à être remarquée par César. Leurs yeux sont baissés vers la terre : ils s'inclinent pour cacher leur honte et leur humiliation. César les interroge : ils se taisent. Il faut que Divitiacus explique leur repentir et leurs craintes. Ce sont eux qui ont attiré Arioviste dans ces contrées : leur position est plus misérable encore que celle des autres peuples. Arioviste occupe leurs places fortes; ils ne peuvent ni recourir à la force, ni chercher des auxiliaires, et, même en l'absence d'Arioviste, ils sont accablés de crainte et d'horreur en songeant à sa cruauté.

Tel est le récit de Divitiacus. César n'hésite pas et il promet de marcher contre Arioviste. Il a compris qu'il fallait vaincre ce chef sans attendre qu'il eût inondé les Gaules par de nouvelles invasions de Germains.

Certainement ce récit ne nous dit pas quel était le premier tiers du territoire Séquanien concédé à Arioviste, mais il nous montre avec quelle audace et quelle habileté ce chef germain poursuivait ses projets d'envahissement dans la Gaule celtique. En présence d'un si éclatant témoignage, comment comprendre qu'il eût consenti à accepter pour prix de son alliance avec les Séquanes un territoire séparé de ses établissements par des peuples libres et indépendants? Que l'on admette, si l'on veut, qu'il ait pu par surprise faire passer soit par les contrées des Rauraques, des Latobriges et des Tulinges, soit par les versants occidentaux des Vosges,

ce qui semble encore moins admissible, les 15,000 guerriers envoyés au secours des Séquanes. On peut le comprendre jusqu'à un certain point, parce qu'il aurait pu former en secret ce corps d'armée, et par une marche rapide le faire parvenir dans la Séquanie avant que les peuples dont il violait le territoire fussent en mesure de s'y opposer. Mais ce qui est contraire à toute vraisemblance, c'est qu'un chef habile n'eût pas compris que, si la victoire était remportée par les Edues, ce corps d'armée, affaibli par les pertes subies pendant la bataille, aurait été infailliblement détruit à son retour en traversant des contrées étrangères, dont les peuples indignés d'une première violation de leur territoire n'en auraient certainement pas supporté une seconde, surtout de la part d'une armée vaincue. Encore moins, peut-on comprendre qu'ils auraient toléré le passage successif de ces populations germaines que Divitiacus évaluait à 120,000 individus, populations qui, composées d'hommes, d'enfants, de vieillards et traînant avec elles de lourds bagages, ne pouvaient s'avancer qu'avec lenteur et devaient être facilement arrêtées par les peuples de la contrée.

C'est à ces invraisemblances que se heurte l'opinion de M. l'abbé Martin, et il les a lui-même rendues bien plus saisissantes en nous présentant les trois peuples de la Haute-Alsace comme trop jaloux de leur indépendance pour avoir toléré pendant quatorze ans le seul voisinage d'Arioviste. Cette assertion et l'autorité d'Ammien Marcellin qu'il invoque semblent prouver que, dans sa conviction, le passage des 15,000 germains d'Arioviste aurait eu lieu par Saverne et par le pays des Leuks.

Comme le dit cet historien, les invasions des Germains s'effectuaient surtout par Saverne, *Très Tabernæ*, lorsqu'elles se dirigeaient vers l'intérieur des Gaules. On ne saurait admettre qu'il en fut de même d'un corps de troupes germaines, partant de la Basse-Alsace pour pénétrer dans la Séquanie. La route naturelle était tracée par la Haute-Alsace et, s'il eut été contraint d'en prendre une autre, il n'eut certainement

pas choisi celle de Saverne de préférence à celles du Donon, du Val de Villers, ou même de Ste-Marie-aux-Mines. Il y eut trouvé le précieux avantage de ne sortir du pays des Triboques qu'à son extrémité la plus méridionale, et de ne parcourir que le moindre espace possible sur un territoire étranger.

L'attitude des chefs des Séquanes, dans la conférence tenue avec César, fournit aussi à M. l'abbé Martin un argument dont je n'ai pas pu comprendre l'influence sur la question. Que ces chefs, en présence de celui dont ils réclamaient l'appui, se soient montrés pleins de repentir et de crainte : on le conçoit parfaitement. Que les exigences toujours croissantes d'Arioviste, sa prétention d'obtenir un nouveau tiers de la Séquanie pour y établir les 24,000 Harudes qu'il attendait et peut-être aussi les cent pagi de Suèves qui se préparaient à passer le Rhin, que tant de vexations et ses cruautés aient imprimé une profonde terreur dans les âmes des chefs Séquanes, terreur à laquelle les légions de César elles-mêmes se laisseront aller pendant quelque temps, en quoi cela peut-il prouver que le tiers déjà concédé s'étendait entre les Faucilles, le Doubs et la Saône plutôt qu'entre le Rhin et les Vosges? Dira-t-on que cette terreur n'eut pas été aussi grande si ce tiers eut été constitué par la Haute-Alsace, et qu'en ce cas Divitiacus n'aurait pas pu dire à César que la fuite elle-même était impossible aux Séquanes, parce qu'Arioviste était établi dans leur territoire, *intra fines suos* (1)? Ce serait oublier que Divitiacus ajoute qu'Arioviste s'était emparé de toutes les places fortes de la Séquanie, *oppida omnia*. En réalité, Arioviste occupait non pas seulement le tiers qui lui avait été cédé par un traité, mais toute la province Séquanaise dont il s'était emparé par la violence.

Si, contre le sentiment de M. l'abbé Martin, on admet que les peuples de la Haute-Alsace faisaient partie de la confédération des Séquanes, on arrive sans effort à penser que

(1) Liv. 1er, chap. 32.

c'était cette partie qui avait été cédée à Arioviste. En possession de la Basse-Alsace, le chef germain, dans ses vues d'envahissement, devait avant tout désirer ardemment de s'emparer de la Haute. Par elle, il touchait au reste de la Séquanie; il y parvenait sans être obligé de faire passer ses armées, ou par la surprise, ou par la violence, sur les territoires de peuples libres et indépendants. Ses communications avec son armée étaient assurées. En cas de défaite, sa retraite ne rencontrait aucun obstacle. Il lui était facile de faire parvenir dans les contrées où il voulait les établir les 120,000 Germains dont parle Divitiacus, les 24,000 Harudes qui étaient en marche pour le rejoindre, et les cent *pagi* de Suèves déjà prêts à passer le Rhin dans le même but. Il n'aurait pas commis la faute immense d'accepter, pour prix de son alliance, un territoire dont le séparaient, d'un côté, trois peuples indépendants établis entre le Rhin et les Vosges, et, de l'autre côté des Vosges, celui des Leuks qui dépendait de la Gaule-Belgique et qui était allié des Romains, un territoire resserré entre les Séquanes humiliés et repentants de cette concession, les Edues encore frémissants de leur défaite et ne supportant qu'avec douleur les dures conditions qu'il leur avait imposées, et enfin les Lingons peu soucieux d'un pareil voisinage et qui, comme les Leuks et les Edues, étaient déjà alliés des Romains et assurés de leur appui. Il n'est pas jusqu'à la résolution prise par les Rauraques, les Latobriges et les Tulinges de s'unir à l'émigration des Helvètes, qui ne trouve une explication simple et naturelle dans l'hypothèse à laquelle j'accorde la préférence.

A défaut des textes, ai-je dit plus haut, les événements ne peuvent être expliqués que par des conjectures, et l'on doit certainement préférer à celles qui sont entachées d'invraisemblance et de discordance celles qui, au contraire, sont en harmonie parfaite avec les faits connus et avec le caractère et l'intelligence des hommes qui y ont été mêlés.

La seconde brochure de M. l'abbé Martin aborde d'autres questions sur lesquelles j'évite de porter mon examen, malgré

leur importance et l'intérêt que présente surtout celle qui a trait à la campagne de César contre Arioviste, et à la localité où se livra la bataille qui amena la défaite complète des Germains. La concision des Commentaires et l'absence des indications topographiques qui pourraient seules élucider ces questions, me détournent de les aborder, et surtout d'ajouter une opinion nouvelle aux solutions si nombreuses et si divergentes qu'elles ont reçues dans la polémique archéologique. J'ai préféré me restreindre aux seules questions qui se rattachent par des liens étroits à l'antique topographie de nos contrées des Vosges.

Si, sur celles-ci, je ne suis pas toujours d'accord avec M. l'abbé Martin, je n'en rends pas moins une complète justice à ses œuvres, et je ne terminerai pas sans déclarer que, même lorsqu'elle s'égare, une opinion qui est le fruit d'études approfondies et qui s'expose avec une aussi parfaite loyauté, sera toujours un véritable service rendu à la science, parce que les erreurs sont encore un pas vers la lumière. Elles marquent les voies où il ne faut pas la chercher, parce qu'elles n'y conduisent pas.

Février 1870.

MAUD'HEUX, père,

Président de la Société d'Émulation des Vosges.

NOTE A.

Plusieurs archéologues, en cherchant à déterminer l'endroit où César livra bataille à Arioviste et le vainquit, ont supposé que ce chef des Germains, en marchant à la rencontre des légions, avait pu conduire son armée par les vallées de la Bruche et de la Fave, franchir la Meurthe à Jointures (Saint-Dié), la Mortagne entre le village de ce nom et celui de Fremifontaine, la Moselle à Arches, et gagner par Escles les frontières de la Séquanie qui en est à une petite distance. Cet itinéraire pénètre dans le désert ou forêt des Vosges, *Saltus Vogesi*, jusqu'au delà de Fremifontaine, et le longe ensuite depuis ce point jusqu'à Escles.

On ne saurait douter que les peuples des deux versants des Vosges ont eu entre eux des communications traversant cette chaîne de montagnes. Sans sortir des limites du département, le col de Bussang permet de passer de la vallée de la Thurr à celle de la Moselle, où le nom de Letraye, *via-Strata*, et la découverte de quelques antiquités gauloises et romaines, attestent la fréquentation de ces deux peuples. Une route romaine partant des environs du camp de Repy et franchissant les Vosges au col du Bonhomme a été reconnue et décrite par M. Jollois, dans son mémoire sur les antiquités des Vosges. Les cartes de l'état-major placent un camp romain sur une montagne qui touche au col de Ste-Marie-aux-Mines. Les chroniques les plus anciennes désignent, tantôt sous le nom de *via Saramatorum*, tantôt sous celui de *via Salinatorum*, un chemin qui, venant du territoire compris dans le département de la Meurthe, passait à Saales et allait descendre en Alsace par le val de Villers. Il ne paraît pas possible de supposer que l'armée des Triboques aurait franchi l'un ou l'autre de ces passages. Mais il n'en est pas de même de celui qui, remontant depuis Strasbourg la rivière de la Bruche jusqu'à sa source et qui, franchissant un col assez déprimé, redescendait par la vallée de la Fave dans celle de la Meurthe. Les antiquités du Donon, si exactement décrites par M. Jollois, ce nom de *Saales* qui semble appartenir à la langue des Germains (*Sala* dont est dérivée la qualification de Salique donnée à une loi souvent invoquée dans notre histoire), des débris antiques découverts à Spitzemberg, à Ormont, à Marzelay, et surtout le trésor de deux mille monnaies gauloises découvert entre Saint-Dié et Robache, attestent que ce passage a été fréquenté tour à tour par les Gaulois, par les Germains et par les Romains, et a servi même dans des temps plus reculés aux réunions des populations voisines qui se rendaient aux enceintes du Chazeté, et aux Dolmens élevés sur les deux montagnes des Jumeaux. Un chemin partant des rives de la Meurthe et passant près du village de la Salle (encore Sala) contournait ces deux montagnes, non loin d'une carrière de plusieurs hectares d'étendue, employée à la confection des meules à bras. Il passait par Mortagne où a existé un tumulus aujourd'hui détruit, et où on a trouvé des monnaies Romaines, traversait la rivière du même nom qui a fourni aussi un contingent d'antiquités de la même époque, et longeait le pied d'une hauteur,

faisant partie aujourd'hui des forêts de Fremifontaine, et sur laquelle ont été reconnues des stèles dédiées aux déesses mères. Ce chemin rencontrait, près de Destord, une voie romaine, dont il existe des tronçons dans les forêts de Ménil et de la ville d'Epinal, et qui, de Deneuvre (Danubrium) où elle était encore visible il y a peu d'années, conduisait à un pont construit à Arches sur la Moselle, et de là à Escles. Non loin de cette localité où de nombreuses antiquités romaines ont été recueillies, existait un ancien oppidum construit suivant le mode Gaulois décrit par César et appelé aujourd'hui le Châtelet de Bonneval; on voyait encore, il y a 40 ans, non loin de là, plusieurs piédestaux de statues et les quatre pilliers d'un tombeau dont la pierre supérieure avait été détruite et que le peuple des environs avait nommé le tombeau du grand-pacha. Les anciens des lieux prétendaient qu'une longue inscription latine était gravée sur la pierre supérieure, et il est à supposer que les mots *Gallia pacata*, gravés en entier ou en abrégé, avaient donné naissance à cette dénomination étrange de tombeau du grand-pacha. La voix publique et l'attestation de plusieurs personnes honorables affirmaient l'existence d'un manuscrit racontant que les troupes Romaines envoyées de Langres pour soumettre la ville d'Escles avaient été surprises dans leur marche par les habitants de cette ville, qui s'étaient portés à leur rencontre, les avaient mises en déroute et tué leur chef et leurs principaux officiers; mais que César, lui-même, voulant venger cette défaite, était venu avec des forces supérieures, avait assiégé et pris la ville et l'avait détruite. C'était à lui que le manuscrit attribuait l'érection des monuments funèbres élevés à la mémoire du général et des officiers tués dans la première rencontre. Dès 1820, la commission des antiquités des Vosges, et ensuite la Société d'Emulation, qui lui a succédé, en 1829, ont fait sans succès les plus minutieuses recherches pour découvrir ce manuscrit. Elles ont trouvé des témoins honorables qui ont attesté l'avoir lu, mais il a été impossible de le découvrir.

Si cet itinéraire est ainsi marqué par une série d'antiquités dont une grande partie est postérieure au temps de César, il s'en rencontre assez d'autres sur son parcours pour attester que des populations gauloises ont antérieurement occupé ses abords. Il est donc certain qu'un corps d'armée aurait pu suivre cette voie pour passer du pays des Triboques aux confins de la Séquanie. On peut admettre aussi

que sa marche, dans les vallés de la Fave, de la Meurthe et de la Mortagne, à travers la forêt des Vosges, et longeant ensuite les rives de cette forêt, aurait pu s'accomplir assez rapidement pour que les Leuks n'eussent pas eu le temps de se mettre en mesure de s'y opposer. Mais aucun document, aucune ruine, aucun vestige ne prouve que ce fait aurait eu lieu, et il est évident que ce qui eût été praticable pour une forte troupe armée, n'eût pas été possible pour ces bandes d'émigrants germains qu'Arioviste attirait successivement dans la Séquanie. Les Leuks eussent facilement arrêté ces bandes et mis fin à ces incessantes violations de leur territoire.

J'ai cru devoir mettre en relief les détails consignés dans cette note, afin d'imiter la loyauté dont M. l'abbé Martin a fait preuve dans ses brochures; mais je dois déclarer qu'ils n'infirment en rien mon opinion contraire à la sienne.

ATELIERS MONÉTAIRES

ÉTABLIS

PENDANT LE MOYEN-AGE

DANS LA PARTIE DU TERRITOIRE LORRAIN APPELÉE,

depuis 1790,

DÉPARTEMENT DES VOSGES,

Par M. Jules LAURENT,

Membre titulaire.

ATELIERS MONÉTAIRES

de Châtel, Epinal, Lamarche, Mirecourt, Neufchâteau et Saint-Dié.

Avant et après la conquête des Gaules par les Romains, le vaste territoire (607,994 hectares) détaché en 1790 de la Lorraine pour former avec quelques lambeaux de la Champagne, de la Franche-Comté et de l'Alsace, ce que l'on a appelé le département des Vosges, appartenait pour la plus grande partie aux Leucks; les Tricasses, les Lingons, les Séquanes et les Tribocci en possédaient aussi quelques parcelles. Dans le moyen-âge, ce même territoire faisait partie du comté de Chaumontois; quelque peu des pagi Odarnensis, Solocenses, Basiniaci, Segentensis.

Pendant cette dernière période, ce pays avait été administré au nom de l'empereur par des seigneurs puissants qui, dans la suite, profitant des troubles qui pendant plusieurs siècles

désolèrent l'empire, s'en emparèrent et gouvernèrent en leur propre nom. Deux grandes abbayes, celles de Remiremont et de Saint-Dié, qui, lors de leur fondation, avaient reçu des empereurs et des rois d'Austrasie d'immenses domaines, obtinrent plus tard la jouissance des droits réguliers et émirent aussi des monnaies sur lesquelles étaient représentés leurs patrons, saint Diodat et saint Pierre.

Mais avant cette époque, un des gouverneurs du Chaumontois avait frappé des monnaies sur lesquelles des initiales (P et T) liées entre elles, mises à la suite de son nom, indiquaient que cette monnaie était émise par ordre d'un délégué de l'empereur, *Præfectus* ou *Procurator* et *Tutor*. Dans le courant du onzième siècle, les initiales disparurent et furent remplacées par le titre d'évêque ou celui de duc, selon que les pièces étaient frappées par un évêque de Metz resté maître dans ces temps de désordres et d'usurpation, du château d'Épinal, ou par le duc de Lorraine, voué des chapitres de Remiremont et de Saint-Dié.

Il y eut donc d'abord dans ce pays trois ateliers monétaires, Épinal, Remiremont et Saint-Dié, travaillant pour les ducs de Lorraine et les évêques de Metz.

Mais, pendant les troubles des onzième, douzième et treizième siècles, d'autres seigneurs moins puissants s'étant petit à petit affranchis, voulurent aussi jouir de ce droit de monnayage qui, dans ces temps de désordres, rapportait de grands bénéfices à ceux qui en usaient et abusaient; des villes mêmes usèrent de ce droit qui était un signe d'indépendance, et puis d'ailleurs, il faut bien en convenir, la difficulté des communications rendait souvent indispensable cette multiplicité d'ateliers monétaires. Ainsi aux trois ateliers d'Épinal, tenu par l'évêque de Metz, Remiremont et Saint-Dié, exploités par le duc de Lorraine en qualité de voué, se joignirent à Épinal deux autres ateliers, un pour le chapitre et l'autre pour la commune, ainsi que semblent l'attester, à défaut de documents écrits, des monnaies qui nous restent et qui ont tout le caractère municipal et des chapitres. A

Remiremont l'abbesse eut aussi des monnayers jusque dans le XIVe siècle, bien que l'on ne connaisse pas de produits de cet atelier dépassant le XIIIe.

Vers la même époque, le grand prévôt de Saint-Dié émit aussi des monnaies, en même temps que son voué, le duc de Lorraine.

Dans le courant du XIIe siècle, les comtes de Toul, possesseurs de la ville de Mirecourt, y eurent un atelier, et plus tard les ducs de Lorraine, étant devenus propriétaires de cette ville, continuèrent à y émettre des monnaies.

Neufchâteau eut aussi son atelier où furent frappées des monnaies ducales, des monnaies des seigneurs de ce lieu qui fut souvent donné en apanage à des cadets de la Maison de Lorraine. Quelques-unes des monnaies de cet atelier ont aussi un caractère tout municipal.

Les comtes de Vaudémont possédaient la seigneurie de Châtel-sur-Moselle; ils y eurent un atelier, et dans le XIVe siècle les évêques de Metz en ouvrirent aussi un à Rambervillers, mais cet atelier semble avoir très-peu travaillé, car ses produits sont d'une excessive rareté.

Les comtes de Bar avaient un atelier monétaire à Lamarche, mais n'en connaissant pas le différent, il est impossible, quant à présent du moins, de reconnaître parmi les monnaies barroises que l'on possède celles qui en sont sorties.

Il y eut donc incontestablement, dans cette partie du territoire appelée maintenant le département des Vosges, huit ateliers monétaires qui fonctionnèrent à diverses époques dans les villes d'Épinal, Rambervillers, Châtel, Mirecourt, Remiremont, Saint-Dié, Neufchâteau et Lamarche, et ce nombre pourrait être porté à dix si l'on admettait que sous l'évêque Conrad de Scharsphenneck, entre 1212 et 1224, l'évêque, la commune et le chapitre d'Épinal ont simultanément frappé ces monnaies dont le trésor découvert à Diarville contenait un si grand nombre d'exemplaires (V. pl. IV, fig. 25 à 35.)

Nous allons à présent passer en revue les produits de chacun de ces ateliers.

ATELIER D'ÉPINAL.

Vers la fin du dixième siècle (974)*, il existait déjà, sur l'une des hauteurs entre lesquelles coule la Haute-Moselle, un château appartenant à l'évêque de Metz, Théodoric Ier, ou plutôt dont la garde lui avait été remise pour surveiller et protéger au besoin cette partie du Chaumontais qu'il administrait au nom de l'Empereur.

Cette résidence plaisait à Théoderic, dit la chronique de saint Symphorien de Metz ; il l'habitait une partie de l'année, et fit construire entre le pied de la montagne sur laquelle était le château et la rivière, dans une plaine couverte de ronces et d'épines, et pour cela appelée *Spinal*, une église dans laquelle il apporta des reliques de Saint-Goëric, un de ses prédécesseurs au siége de Metz ; il la dédia à Dieu et à ce saint personnage. Bientôt, si l'on en croit la même chronique, le grand nombre de miracles accomplis par l'intercession du saint patron attirèrent une telle affluence de pélerins, qu'il fut indispensable d'établir un marché, et en même temps un atelier monétaire nécessaire certainement pour faciliter les transactions entre les pélerins venus de tous pays et les habitants du lieu, établissement dont Théodoric, cousin germain de l'empereur Othon Ier, et bien vu à la cour impériale, obtint la confirmation donnée en 983 à Mantoue par l'empereur Othon II (1).

A la vérité, dans cette charte, il n'est parlé que du marché, bien que D. Calmet cite, sans dire d'où il l'a tiré, un texte ainsi conçu (2) : *Ut locus celebrior haberetur percussuram moneta fieri marcatum publicum constituit celebrari etiam hoc decreto et sigilla imperiali sancire non pretermisit.*

Néanmoins, si l'on ne possède plus le diplôme qui con-

(1) Voir aux *Preuves*.
(2) *Notice de Lorraine*, article Épinal.

firmait la création de l'atelier monétaire, on a la certitude que cet atelier a fonctionné, car il en reste encore quelques produits, bien rares à la vérité.

L'un d'eux (1), en parfait état de conservation, le n° 2 de la planche première, faisait partie du trésor découvert à Charmes en 1840; il porte au droit un temple pentastyle à fronton circulaire autour duquel est la légende SPINAL et au revers la légende DODERICVS T entourant une croix ancrée cantonnée de deux besants.

Les sigles qui terminent cette dernière légende ont été longtemps inexpliqués, et ce n'est qu'en 1867, dans un mémoire publié dans la *Revue numismatique*, que je crois l'avoir fait d'une manière satisfaisante; c'est un P et un T liés ensemble, initiales, me semble-t-il, des mots *Procurator* ou *Præfectus et Tutor*, titres que prenaient les délégués de l'Empereur dans le Chaumontais.

Notre musée départemental possède de cette monnaie un autre exemplaire (pl. 1re, n° 1), dont le temple semble être d'un style encore plus Carlovingien que celui du trésor de Charmes, mais la légende n'est pas complète, il y manque la croisette, les deux premières lettres du nom de Deodericus et les sigles, parce que le coin étant plus grand que le flan, cette partie de la légende n'a pu être reproduite. Au droit la croix est alaisée et cantonnée de deux besants, l'un au premier canton et l'autre au quatrième.

On ne connaît pas de monnaies frappées à Épinal par Adalbéron II, successeur immédiat de Théodéric Ier. Cependant on pourrait penser que cet évêque a dû en émettre, lui qui adjoignit à l'église d'Épinal un monastère de vierges, auquel il donna de grands biens dépendant de son évêché : au nombre de ces dons était le marché fondé par son prédécesseur et confirmé par Othon II, ainsi que nous l'avons

(1) Cette rare monnaie fait partie de la riche collection de Mlle Rollin, de Nancy, que, à notre grand regret, il ne nous a pas été permis de visiter.

dit précédemment. Plus tard, et par l'intermédiaire de la reine Cunegonde, le même évêque obtint du roi des Romains, Henri II, par un diplôme (1) donné à saint Hyppolite, l'an 1003, la confirmation de ces biens, et de plus ce prince voulut bien prendre sous sa mainburnie et protection royale le lieu appelé Épinal et le monastère.

Serait-ce parce que l'évêque avait fait abandon du marché au monastère qu'il se serait abstenu de frapper des monnaies à Épinal, ou parce que le roi des Romains avait pris ce lieu sous sa mainburnie et protection?

M. de Saulcy donne, d'après Dupré de Geneste, une monnaie dont le droit est tout à fait semblable au n° 2 et qu'il attribue aussi à Théoderic Ier. Mais le temple qui est entouré de la légende SPINAL n'est plus carlovingien, il est bien plutôt othonien dégénéré, et pour cette raison nous croyons que c'est à Théoderic II, qui occupa le siége de Metz de 1004 à 1046, qu'il doit être restitué. (Pl. 1re, fig. 3.)

M de Saulcy, dans sa savante classification des monnaies des évêques de Metz, attribue aussi à Adalbéron II celles de ces pièces qui portent indistinctement les mots METTIS ou SPINAL en légende circulaire ou cantonnant la croix; nous pensons de même pour celles portant soit une tête de profil, soit un temple. Quant à celles où saint Étienne est représenté à genoux, nous croyons qu'elles doivent être restituées à Adalberon III, et que c'est seulement à dater de ce prélat que ce type s'est montré sur les monnaies de cet évêché.

Adalbéron III, successeur de Théodéric II, occupa le siége de Metz, de 1046 à 1072, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt-six ans, néanmoins les monnaies émises par ce prélat sont fort rares et on n'en connaît qu'un petit nombre frappées à Épinal; elles portent toutes d'un côté le saint Étienne à genoux, mais les unes ont deux légendes circulaires entourant une croix cantonnée de quatre besants, dans la première lé-

(1) Voir aux *Preuves*.

gende, on lit † ADELBERO EP-S et dans la seconde SPINAL, (pl. 1re, fig. 4); les autres ont aussi la légende circulaire ADELBERO EP-S, mais cette légende entoure une croix cantonnée du mot S-PI-N-AL, (Pl. 1re, fig. 5), et ce dernier type est probablement le plus récent des deux, puisque cette manière de placer le nom de la ville se retrouve sur une pièce d'Heriman (pl. 1re, fig. 6).

Heriman ayant pris le parti de Grégoire VII contre l'antipape Guibert et l'Empereur, fut forcé de sortir de sa ville épiscopale, et déclaré ennemi de l'Empire à la diète tenue à Mayence en 1080.

Après être rentré plusieurs fois momentanément dans son diocèse, Heriman y revint enfin en 1088, et mourut à Metz en 1090.

Les monnaies d'Épinal avec les noms d'Adalbéron IV et de Théodgène, si toutefois il en a été frappé, sont encore à découvrir, mais il est plus probable que c'est à partir de la longue expulsion d'Hériman de son évêché qu'ont été frappés à Épinal ces grands deniers et ces oboles portant au droit un temple tristyle plus ou moins écrasé, entouré de la légende SPINAL entre deux grènetis, et au revers la même légende aussi entre deux grènetis, entourant une croix cantonnée de deux besants. (Pl. II, fig. 7 à 15.)

Ce dernier type fut employé pendant un assez long espace de temps, car parmi les exemplaires de cette monnaie que possède notre musée départemental, il se trouve un denier et une obole sur lesquels est le nom du duc Simon Ier. Ce prince, comme les autres seigneurs voisins de l'évêché de Metz qui, profitant de l'éloignement de l'évêque, s'emparent des villes et châteaux de son temporel à leur convenance, avait lui aussi pris la ville d'Épinal et y avait fait frapper des monnaies à son nom. Mais après la paix conclue entre l'empereur Henri V et le pape Calixte II, Étienne ayant pu rentrer dans sa ville épiscopale, son premier soin fut de reprendre, avec l'aide de son frère Renaud Ier, comte de Bar, toutes les places qui avaient été distraites du domaine

épiscopal. Épinal fut de ce nombre et Étienne y frappa alors des monnaies au même type, portant toujours au droit entre deux grènetis la légende SPINAL entourant un temple ou portail moins écrasé que sur les anciennes pièces; au revers et autour de la croix cantonnée de deux besants est le mot STEFANVS précédé d'une croisette; le denier pèse 1g,10.

Combien de temps Étienne qui occupa le siége de Metz, de 1120 ou plus exactement de 1122 à 1163, se servit-il du type à l'édifice écrasé? on l'ignore, mais il est probable que ce fut jusqu'au moment où le duc de Lorraine, Mathieu Ier, reçut des mains de cet évêque la vouërie d'Épinal comme gage de reconnaissance du service qu'il lui avait rendu en l'aidant à reprendre cette ville et son château, dont le voué refusait de reconnaître comme son seigneur l'évêque de Metz.

Ce dut être vers cette époque, 1139, qu'a été frappée une monnaie de même dimension, quoique un peu plus légère que les grands deniers au temple écrasé, mais sur laquelle ce temple est remplacé par une main tenant une fleur; au revers, le nom d'Épinal est encore en légende, et dans le champ la croix cantonnée de deux besants.

Cette main tenant une fleur n'indiquerait-elle pas par une allégorie toute l'importance qu'avait le don fait par Étienne au duc de Lorraine?

Lors de la découverte dans le petit trésor de Contrexéville d'un certain nombre de ces monnaies qui sont venues prendre place dans la collection du musée départemental, nous avions exprimé l'idée qu'elles avaient pu être frappées à l'époque où Mathieu Ier avait remis la vouërie d'Épinal à son fils, l'évêque de Metz, Théoderic IV, lorsqu'en 1173, cet évêché avait été donné; mais après un examen plus attentif, nous avons reconnu qu'elles appartenaient à un système monétaire abandonné depuis longtemps déjà, lorsque le duc Mathieu remit entre les mains de son fils la vouërie d'Épinal.

Étienne, en accordant au duc Mathieu cette charge, s'était réservé certainement le droit de monnayage dans cette ville,

et ce dut être à cette époque qu'il commença à modifier son système monétaire, car les déniers de l'ancien style que possède le musée donnent un poids moyen de 1g 10 et étaient par conséquent à la taille de 222 au marc, tandis que ceux à la main tenant une fleur ne pèsent, en prenant toujours le poids moyen d'un certain nombre d'exemplaires, que 0,88 ; il en était donc taillé 278 dans le marc.

Ce second type qui semble n'avoir été employé que pour une pièce de circonstance a été remplacé par un troisième plus léger encore sur lequel, au droit, on a replacé le portail, mais modifié dans sa forme.

Sur l'ancien denier, c'est incontestablement un édifice en bois que l'on a voulu représenter. En effet, chaque pièce du poutrage est indiquée avec soin, et d'ailleurs son brusque élargissement à angle droit à la naissance des cintres des arcades, ses angles saillant à droite et à gauche sans aucun soutien et supportant cependant le comble, rendraient impossible sa construction en pierres; tandis que sur les deniers du troisième système, le petit édifice du droit est de forme cubique percé aussi de deux arcades et construit certainement en pierres; sa toiture est à quatre pentes et couverte de tuiles ornées. Au revers de cette pièce il y a aussi comme sur les deux autres une croix cantonnée de deux besants, auxquels a été ajoutée une rose dans chacun des deux autres cantons.

Le pesage de ce nouveau denier, opéré sur 15 pièces, a donné pour poids moyen 61 centigrammes ou 400 pièces environ au marc.

On ne connaît pas de monnaies frappées à Épinal par les évêques Théodéric III, Frédéric de Pluvoise, Théodéric IV et Bertram, qui ont occupé le siége de Metz, entre Étienne de Bar et Conrad de Scharphenneck; en émirent-ils dans ce lieu, ou leur monnaie épiscopale n'aurait-elle pas été remplacée par cette monnaie au type adopté en dernier lieu par Étienne de Bar, mais sur le revers de laquelle on a remplacé le nom de l'évêque par celui de la ville mis aussi au

droit? ce serait alors une monnaie franchement municipale, et une nouvelle preuve de la prétention à l'indépendance que la communauté d'Épinal avait déjà donnée soixante ans avant, indépendance que plus tard elle parvint à faire reconnaître par les évêques de Metz eux-mêmes.

Après la mort de Bertram, l'empereur Otton IV avait fait donner le siége de Metz à Conrad de Scharphenneck, déjà évêque de Spire, vice-chancelier de l'empire et ayant une grande influence à la cour.

Ce prélat suivit Otton à Rome et profita de son séjour dans cette ville pour indisposer le pape contre son bienfaiteur, dont plus tard, en 1212, à la diète de Coblentz, il fit prononcer la déchéance et qu'il fit remplacer par Frédéric II.

Otton avait espéré renverser le principal soutien de Frédéric, Philippe-Auguste, en allant au secours du comte de Flandre, mais son armée fut entièrement défaite à la bataille de Bovines en 1214, et il fut forcé de se réfugier dans le château de Hartzbourg, où il mourut en 1218.

Ce fut probablement entre la déchéance d'Otton en 1212 et la bataille de Bovines en 1214 qu'un seigneur, partisan d'Otton, aura enlevé à l'évêque Conrad la ville d'Épinal, y aura fait reconnaître Otton et frapper des monnaies portant au droit l'aigle impériale avec OTTO en légende circulaire, et au revers la légende SPINAL entourant deux poissons adossés qui devaient être les armoiries du seigneur.

A cette époque, beaucoup de seigneurs lorrains et des pays circonvoisins avaient des poissons pour armoiries, mais quel est celui d'entre eux qui a pu alors mettre Épinal sous la puissance d'Otton? ce que l'on sait, c'est que ce ne peut être le plus puissant de ces seigneurs, le comte de Bar, Henri II, puisqu'il combattait dans les rangs de l'armée de Philippe-Auguste à la bataille de Bovines et faillit faire prisonnier l'empereur, qui ne dut son salut qu'à un écart de son cheval.

Il est impossible de reconnaître à quel système monétaire appartenait cette pièce, car les deux seuls exemplaires connus

découverts dans le trésor de Diarville et appartenant à notre musée départemental ont chacun un poids bien différent; l'un pèse soixante-seize centigrammes et l'autre cinquante-cinq seulement, indication de peu de soins dans leur fabrication, qui ne dut être que de courte durée; le type de l'aigle impériale disparut et fut remplacé par une tour crenelée que l'on retrouve sur les sceaux apposés sur les différents documents émanés de l'administration municipale d'Épinal.

Sur les nouvelles monnaies le nom de la ville est placé circulairement au-dessus de la tour, et c'est encore le mot ESPINAL entre deux grènetis qui, au revers, entoure une croix alaisée cantonnée de trois besants et d'un croissant.

Après la chute d'Otton, Conrad étant rentré en possession de la ville d'Épinal y exerça son droit de monnayage, et adopta le même type de la tour crénelée pour le droit, modifiant le revers en plaçant en légende son nom formant la croix de quatre balustres reliés par un globule et mettant dans les cantons deux croissants et deux besants.

Dans le trésor découvert à Diarville, il y avait encore un certain nombre d'autres monnaies aux mêmes types que celles de l'évêque, mais où le revers CONRADVS de la légende du revers était remplacé par S.GEVRIC, patron du chapitre et de l'église d'Épinal. L'abbesse du chapitre, profitant des troubles qui empêchaient Conrad de se faire reconnaître comme seigneur d'Épinal, aurait-elle voulu imiter l'abbesse de Remiremont qui, elle, d'après un diplôme impérial, avait le droit d'émettre sa monnaie sur les terres de l'abbaye, ou le seigneur voué de l'abbaye d'Épinal, qui selon la chronique prenait le titre de chevalier de Saint Geuric, aurait-il été assez maître dans la ville qu'il était chargé de défendre pour pouvoir y faire frapper des monnaies au type de celles émises par le conseil de ville? A défaut de documents, nous n'oserions affirmer l'une ou l'autre de ces deux attributions.

Mory d'Elvange avait eu entre les mains un mauvais exemplaire d'une de ces trois variétés sur lequel il avait cru lire PETRUS et l'avait alors attribué à Pierre de Luxembourg :

un écu chargé d'une bande bordée passant sur une crosse mise en pal; dans les angles rentrants de la croix sont les lettres G-E-R-A-E-P, *Gérardus episcopus ;* un grènetis entoure le tout.

D. Calmet, dans sa notice de Lorraine, article Épinal, fait connaître un traité passé entre Gérard de Relanges et Simonin, bourgeois d'Épinal, par lequel ce dernier reconnaissait avoir reçu dudit évêque, Gérard de Relanges, son monnayage d'Épinal, promettant de n'en jouir que pendant la vie de ce prélat; mais le savant bénédictin n'avait pas vu de ces monnaies forgées par Simonin. M de Saulcy n'avait pas été plus heureux.

Le successeur de Gérard de Relanges, Renaud, fils de Thiébaut II, comte de Bar, a fait frapper à Épinal, pendant son épiscopat de 1302 à 1316 des monnaies de coins variés qui sont des copies plus ou moins fidèles des monnaies des ducs de Lorraine Thiébaut II et Ferry IV; c'est d'abord un denier sur lequel est au droit un évêque en pied de face, la tête mitrée, tenant de la main droite sa crosse et de la gauche le livre des évangiles ouvert, la légende est R+EPS, *Renaldus episcopus;* au revers, copie de la monnaie ducale, la légende placée entre un grènetis et un filet est ESPINAVS ou EPINAV coupé par la poignée et la pointe d'une épée qui traverse le champ; on connaît plusieurs variétés de cette monnaie.

Vient ensuite la copie exacte du denier au fantassin armé combattant à droite; la légende T ou F. DVX est remplacée par les lettres R. D. B., *Renaud de Bar,* et au revers EPINAV remplace NANCEI qui se voit sur la monnaie ducale.

Renaud a fait aussi copier la tiercelle lorraine au cavalier galopant à droite armé de toutes pièces et tenant une lance ornée d'une banderole; la légende entourant le cavalier est R. EPS. METENS, et au revers MONETA SPINALENS entourant une épée nue à la poignée de laquelle sont suspendus deux barbeaux.

Il est probable que si la tiercelle au guerrier à pied armé

M. de Saulcy a contesté avec raison une attribution qui donnait à un évêque ayant siégé à la fin du quatorzième siècle une monnaie frappée dans les dernières années du treizième.

Depuis Conrad de Scharphenneck, remplacé par Jean d'Aspremont, jusqu'à Gérard de Relange, c'est-à-dire de 1225 à 1298, on ne connaît qu'une seule petite monnaie frappée à Épinal par un des évêques qui ont occupé le siége de Metz pendant cet espace de soixante-treize ans. M. le baron de Kœhn, en publiant cette rareté dans la revue de numismatique française de 1862, exprimait la pensée qu'elle pourrait être attribuée à Henri Dauphin qui siégeait à Metz de 1319 à 1324; nous ne partageons pas cette opinion, parce que cette monnaie (pl. III, fig. 1re,) est d'un type plus ancien que l'evêque Henri; c'est celui employé par Jean d'Aspremont et par Jacques de Lorraine dans leur monnaie de Metz; c'est donc certainement à l'un de ces deux évêques qu'elle doit être attribuée, et nous pensons que c'est le dernier qui en est l'auteur.

Dans son supplément aux monnaies épiscopales de Metz, M. de Saulcy cite une monnaie dessinée dans le recueil manuscrit de M. Dupré de Geneste sur laquelle est, entre deux grènetis, la légende LAVRENCIVS entourant une tête d'évêque mitrée tournée à gauche et au revers un chatel tourellé sans légende. Nous doutons, comme M. de Saulcy, que cette monnaie appartienne à l'évêché de Metz. Cependant si on veut absolument y voir une monnaie de l'évêque Laurent, elle serait probablement sortie de l'atelier d'Épinal qui, si l'on en doit croire quelques auteurs, aurait mis quelquefois dans ses armoiries une tour d'argent tourellée de même.

On ne connaît pas de monnaies frappées à Épinal par Jean de Flandre et Bouchard d'Avesnes (1180 à 1196); mais notre musée départemental en possède une très-jolie et rarissime de leur successeur Gérard de Relanges; elle porte une croix bordée pattée cantonnée des lettres E-P-N-A, abréviation d'Épinal; au revers, dans une étoile à six pointes, est

de toutes pièces, se couvrant de son écu et tenant son épée nue, la pointe en bas, n'existe pas déjà dans quelques collections, on la retrouvera plus tard

Renaud est le dernier évêque de Metz dont on possède des monnaies frappées à Épinal; peut-être en retrouvera-t-on encore quelques-unes de ses successeurs, ce qui est peu probable, leurs longs démêlés avec les habitants d'Épinal expliquant suffisamment l'absence des monnaies épiscopales. Cependant D. Calmet dans sa notice de Lorraine rapporte que le successeur de Renaud, Henri Dauphin, laissa sa monnaie d'Épinal à un bourgeois de cette ville, et nous devons à l'obligeance de M. Duhamel, conservateur des archives des Vosges, la connaissance d'une charte d'Aymar ou Adémar de Montil existant dans les archives de la Meurthe par laquelle ce prélat, au mois de février 1331, donnait *à son bien-aimé Boudoin Baille, bourgeois d'Épinal, l'office de l'un de ses maîtres monayées d'Épinal, laquelle lui est escheue par la mort de Vautrin, eschevin de ce lieu.* D. Calmet rapporte encore que dans un mémoire rédigé lorsque Conrad Bayer de Boppart était évêque de Metz, c'est-à-dire de 1427 à 1459, il est dit que *un évêque de Metz peut faire franchement monnaie quand il lui plait en la ville d'Épinal et y ordonner maître, et nul des bourgeois de ladite ville ne du ban, ne doit changer blanche monnaie ne argent à poids, s'il ne l'a offert de devant au maître de la monnaie, lequel la doit avoir pour un denier moins au marc qu'un autre.* Mais ce mémoire a dû être écrit pour prouver que si l'évêque de Metz avait le droit depuis des siècles de frapper monnaie à Épinal, c'est qu'il en était réellement seigneur; il ne prouve pas que Conrad Bayer de Boppart ait usé de son droit, et il est bien possible même que les maîtres Wautrin et Baille, nommés dans la charte d'Ademar de Monthil, n'aient jamais profité du privilége qui leur était accordé, mais qu'ils n'avaient peut-être sollicité que pour jouir des franchises qui, dans le moyen-âge, étaient attachées à la charge de maître des monnaies.

Quelques années plus tard, en 1444, le roi Charles VII s'étant ligué avec le duc de Lorraine contre Conrad, les habitants d'Épinal envoyèrent près de lui des députés pour lui offrir la possession de leur ville ; il l'accepta, et accompagné de René 1er, il s'y rendit, y fit une entrée solennelle et fit placer des fleurs de lys sur les tours. Mais Louis XI, auquel l'éloignement de cette ville du centre du royaume rendait sa garde difficile et onéreuse, délia ses habitants du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté et leur permit de se choisir pour seigneur qui bon semblerait.

Enfin, en 1472, Henri de Neufchâtel céda au duc de Lorraine les droits qu'il pensait avoir sur Épinal qui, dès lors, fit définitivement partie du duché de Loraine.

ATELIER DE RAMBERVILLERS.

Lorsque en 1122, la paix fut conclue entre l'Empereur Henry V et le pape Calixte II, l'ordre s'étant rétabli dans l'empire, Étienne de Bar qui, élu au siége de Metz dès 1120, avait suivi le parti de Calixte et n'avait pu, par ce fait, entrer dans sa ville épiscopale dont les habitants étaient restés fidèles à l'Empereur, vint alors prendre possession de son évêché.

Le premier soin de notre évêque, ainsi que nous l'avons vu précédemment, fut, avec l'aide de son frère Renaud, comte de Bar, d'expulser de la plupart des villes et châteaux du domaine épiscopal les seigneurs qui, profitant de l'anarchie que le schisme avait fait régner dans tout l'empire, s'en étaient emparés.

Étienne ne se contenta pas de reprendre ces biens qui avaient été usurpés, il les augmenta par des acquisitions au nombre desquelles fut Rambervillers qui, alors, appartenait à plusieurs seigneurs ; il y fit construire un château qu'il fortifia.

En achetant Rambervillers, Étienne ne devait pas seulement désirer accroître les domaines de l'évêché, il devait

tainement plus ancienne, car Henri n'a pu reprendre un type abandonné depuis 60 ans, et s'il a fait forger des monnaies à Epinal, il se sera plutôt servi de celui de son prédécesseur Renaud de Bar.

M. R. Chalon paraît être bien plus dans le vrai lorsqu'il attribue le petit denier de Rambervillers à Jean d'Aspremont ou à Jacques de Lorraine, dont on a des pièces tout à fait semblables frappées à Metz. Mais auquel des deux évêques peut-il être donné avec certitude? ils ont l'un et l'autre été brouillés avec les habitants de Metz et forcés de rester pendant plusieurs années hors de cette ville, ils ont pu emmener leurs monnayers, mais Jean étant resté en bonne intelligence avec l'empereur, nulle raison ne l'obligeait à ne pas inscrire son nom sur ses monnaies, tandis que Jacques ayant pris le parti de Grégoire IX contre l'Empereur Frédéric II, ayant assisté au concile de Lyon en 1245, où la déchéance de ce prince fut prononcée, à la diète de Wurtzbourg dans laquelle fut élevé à l'empire Henry, landgrave de Thuringe, mort peu après et immédiatement remplacé par Guillaume, comte de Hollande, ses monnayers de Rambervillers pouvaient craindre d'attirer sur eux la colère de Frédéric en inscrivant sur les monnaies qu'ils forgeaient le nom de son ennemi. Ce qui donne quelque vraisemblance à cette supposition, c'est qu'un denier anonyme tout semblable à celui de Rambervillers et par conséquent de la même époque a été frappé aussi à Épinal.

Par une singulière coïncidence, à peu près à l'époque où M. R. Chalon tirait de l'oubli l'atelier de Rambervillers, M. Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, publiait dans les annales de l'Académie de Metz la description d'un trésor découvert près de Hombourg en 1850, dans l'exécution des travaux du chemin de fer de Metz à Forbach.

Parmi ces monnaies, il s'en est trouvé deux de l'évêque de Metz Adémar de Monthil; elles étaient variées, c'était une tiercelle et un denier, mais toutes les deux sortaient de l'atelier de Rambervillers.

certainement avoir un but stratégique, celui de relier entre elles par une forteresse intermédiaire ses deux places d'Épinal et de Deneuvre, trop éloignées l'une de l'autre pour pouvoir se secourir en cas d'une attaque imprévue.

Ce fut le château seul qu'Etienne fit alors construire et fortifier, plus tard, ainsi que le fait connaître la chronique de Metz. Jacques de Lorraine, qui fut évêque de Metz de 1228 à 1260, forcé de sortir de sa ville épiscopale pour avoir pris le parti de Grégoire IX contre l'Empereur Frédéric II, fit mettre en bon état de défense ses places de Vic, Marsal, Deneuvre, Épinal, et fit enceindre de bons remparts flanqués de vingt-qutre tours sa ville de Rambervillers qui jusques alors n'était entourée que de haies, *Sæpes,* dit la chronique.

Il est possible qu'en sortant de Metz, Jacques ait emmené avec lui ses monnayers et les ait établis provisoirement dans sa ville de Rambervillers, où il aurait fait frapper certaine petite monnaie qui n'est connue que depuis 1851.

A cette époque, M. R. Chalon, savant numismate de Bruxelles, publiait dans la revue numismatique française un petit denier d'argent sur lequel était représenté au droit un buste d'évêque mitré tourné à gauche, bénissant de la main droite et tenant sa crosse dans la gauche; au revers, autour d'une croix pattée, on lisait RAMBTIL. Rambervillers, atelier jusqu'alors inconnu ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

M. Chalon pensait avec raison que cette intéressante monnaie était du XIIIe siècle et devait être donnée soit à Jean d'Apremont, soit à Jacques de Lorraine.

Plus tard, en 1862, M. le baron de Kœhn a publié aussi dans la même revue un autre denier de Rambervillers presqu'entièrement semblable à celui publié onze ans plus tôt par M. Chalon; la seule différence qu'on remarque entre eux consiste en ce que sur la monnaie de M. Chalon, l'évêque bénit de la main droite, tandis que sur celle de M. de Kœhn, il tient de cette main le livre des évangiles.

Cette monnaie, M. de Kœhn l'attribuait à Henri Dauphin qui fut évêque de Metz de 1319 à 1324, mais elle est cer-

Adémar fut souvent en guerre avec ses voisins, et pour soutenir ces luttes, il dut à plusieurs reprises engager les biens de son évêché, et en 1334 il céda pour deux ans aux magistrats de Metz son droit de monnayage dans la cité.

Serait-ce alors que pour procurer aux habitants de ses possessions de Deneuvre et de Rambervillers des monnaies indispensables pour leurs transactions commerciales, ou tout simplement pour augmenter ses revenus, il aurait fait frapper dans cette dernière ville des monnaies qui du reste n'ont dû, vu leur extrême rareté, être émises que pendant un laps de temps très court?

C'est donc à quatre monnaies seulement que se bornent, quant à présent, les produits de l'atelier de Rambervillers.

ATELIER DE CHATEL-SUR-MOSELLE.

Châtel-sur-Moselle, un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Épinal, était dans le moyen-âge une seigneurie appartenant aux comtes de Vaudémont, dont l'un d'eux, Henri III, de concert avec sa femme Isabelle de Lorraine, affranchit les habitants et y établit une commune par une charte datée de l'année 1317.

Cette seigneurie fut donnée en dot par le comte Henri V à sa fille Alix, lors du mariage de cette dame avec Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne. Plus tard elle passa dans la maison d'Issembourg en Allemagne, puis fut réunie à la Lorraine en 1543 par le duc Antoine qui donna en échange Vaudrevange et Belrain.

Gérard, second fils de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, ayant reçu de l'empereur Henri IV à titre indépendant le comté de Vaudémont, ses successeurs se crurent en droit de frapper des monnaies en leur nom, et Châtel étant une de leurs seigneuries, ils y établirent un atelier monétaire dont les produits sont d'une excessive rareté, comme le sont du reste presque tous ceux du comté.

On ne connaît encore que deux pièces de l'atelier de Châtel : l'une qui appartient au musée départemental d'Épinal est un denier au guerrier combattant à pied avec la légende H.C.V.X (*Henricus comes Vademontis*), le tout entouré d'un grènetis et au revers MONE'CAI (*Moneta castelli*) entre un grènetis et un filet ; dans le champ est une épée dont la poignée et la pointe coupent la légende (pl. 6, fig. 45).

La seconde de ces monnaies qui fait partie de la collection de M. Charles Laprevote, de Nancy, amateur zélé des antiquités lorraines : c'est une obole du même seigneur et dont les types sont entièrement semblables à ceux du denier décrit ci-dessus (pl. 6, fig. 46).

On pourrait penser que ces deux monnaies, au même type et du même poids que des pièces émises par les ducs de Lorraine Thiébaut II et Ferry IV, n'étaient en réalité que des copies de ces dernières ; il n'en est rien cependant, car ce type était déjà employé avant 1306, dans le comté de Vaudémont, ainsi que le prouvent deux pièces émises à Vaudémont par Gaucher de Châtillon, connétable de France, qui, en 1301, avait épousé Élisande de Vergi, veuve du comte de Vaudémont Henri II.

Cette dame avait de son premier mari un fils, très-jeune encore, appelé Henri comme son père. Gaucher prit le gouvernement du comté et mit, comme il était d'habitude, son nom sur les monnaies de la seigneurie, ainsi que nous en avons la preuve par deux rarissimes monnaies, l'une, un denier, au type du guerrier à pied combattant à droite que nous avons vu dans la riche collection lorraine de feu M. Monnier, de Nancy ; l'autre qui fait partie de la collection du musée départemental est une tiercelle au type du cavalier armé de toutes pièces, chargeant à droite, tenant en arrêt une lance ornée d'une banderole.

Ces deux types, fort en vogue à cette époque, était flamands et auront été introduits simultanément par Gaucher et par Thiébaut dans leurs possessions, en remplacement du petit denier au type du cavalier armé tenant l'épée haute, qui lui-même déjà était flamand.

DESCRIPTION

des monnaies de l'atelier d'Épinal.

THÉODORIC Ier,

Évêque de Metz de 963 à 983.

Pl. Ire, fig. 1. + SPINAL. Entourant un édifice pentastyle élevé sur deux marches et surmonté d'un fronton curviligne.

℞ : + DEODERICVS. Entre deux grenetis; dans le champ, croix alaisée cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids du denier de la collection de Saulcy, 0g850, de la collection du musée départemental d'Épinal 1g1. (De Saulcy. Recherches sur les monnaies des évêques de Metz, pl. I, fig. 1.)

Fig. 2. + SPINAL. Entourant un édifice pentastyle supporté par deux marches et surmonté d'un fronton curviligne.

℞ : + DEODERICVS T. Entre deux grènetis; dans le champ, croix ancrée cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids 0,744. (Collection de Mlle Rolin, à Nancy. Description de quelques monnaies lorraines des XIe et XIIe siècles par G. Rolin.)

THÉODERIC II.

Évêqué de Metz de 1004 à 1044.

Fig. 3. + SPINAL. Entourant un édifice pentastyle élevé sur deux marches et surmonté d'un fronton à trois pans.

℞ : + DEODERICVS. Entre deux grenetis entourant une croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 1,062. (De Saulcy. Supplément aux recherches sur les monnaies des évêques de Metz.)

ADELBERON III,

Évêque de Metz de 1046 à 1072.

Fig. 4. S. STEPHANUS. Entourant Saint-Etienne à genoux tourné à droite, la tête nimbée et les mains jointes.

℟ : ADELBERO EPS. Entre deux grénetis en première légende, et SPINAL en seconde; troisième grènetis, entourant une croix cantonnée de quatre besants.

Denier. Arg. Poids : 1,115. (De Saulcy, pl. I, fig. 25.)

5. S. STE...... Entourant un Saint-Etienne à genoux la tête nimbée et les mains levées au ciel.

+ ADELBERO EPS. Entre deux grènetis; dans le champ, croix pattée cantonnée des lettres E-PI-N-AL.

Denier. Arg. Poids du denier de la collection Dupré de Geneste 21 grains ou 1,115 et 0,75 — 0,99 et 1,115 des trois exemplaires de la collection du musée départemental.

HÉRIMAN,

Évêque de Metz de 1073 à 1090.

6. SC. STEPHANVS. Entourant Saint-Etienne à genoux; la tête nimbée et les bras levés au ciel.

℟ : + HERINANN EP. Entre deux grènetis; dans le champ, croix cantonnée des lettres S-PI-N-AL.

Denier. Arg. Poids : 1,115. (De Saulcy, supplément n° 65.)

Monnaies communales.

1090 à 1120.

Pl. II, fig. 7. + SPINAL. Entre deux grènetis circulaires; dans le champ, édifice tristyle s'élargissant brusquement à la hauteur des cintres et surmonté d'un fronton.

℟ : + SPINAL. Entre deux grènetis circulaires; dans le champ, croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 1,01. (Collection du musée départemental d'Epinal.)

8. Même légende et même type.

℟ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,55. (Collection du musée départemental.)

9. Même légende et même type.

℟ : Même légende; croix cantonnée de quatre besants.

Denier. Arg. Poids 1,01. (Collection du musée départemental.)

10.....NO..... (Spïnalencis) même type.

℟ : Même légende entourant la croix cantonnée de deux besants et de deux soleils.

Denier. Arg. Poids : 0, 849.

Pl. II, fig. 11. + ESPINAL. Même type.

℟ : Même légende; croix cantonnée de quatre besants.

Denier. Arg. Poids : 1,10. (Collection du musée départemental.)

12. Même légende et même type.

℟ : Même légende entourant une croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 1,05. (Collection du musée départemental.)

13. Même légende et même type.

℟ : Même légende entourant une croix cantonnée d'un seul besant.

Obole. Arg. Poids : 0,45. (Collection du musée départemental.)

Monnaies ducales.

SIMON Ier,

Duc de Lorraine de 1115 à 1139.

14. + SVMON entre deux grènetis, entourant un édifice tristyle.

℟ : SV-ON (SIMON) entre deux grènetis ; dans le champ, croix cantonnée de quatre besants.

Obole. Arg. Poids : 0,44. (Collect^{on} du musée départemental.)

Pl. III, fig. 15. + SPINAL entre deux grènetis, entourant un édifice tristyle.

℟ : SVMON DVX entre deux grènetis entourant une croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 1.01. (Collect^{on} du musée départemental.)

Monnaies épiscopales.

ÉTIENNE DE BAR,

Évêque de Metz de 1120 à 1163.

Pl. III, fig. 16. + SPINAL entre deux grènetis entourant un édifice tristyle.

℟ : + STEFANVS entre deux grènetis entourant une croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 1,10. (Collection Monnier, de Nancy.)

17. +....N.... Entre deux grènetis de même type.

℟ : PI.... Entre deux grènetis entourant une croix cantonnée de quatre besants.

Denier. Arg. Poids : 0,85. (Collection du musée départemental.)

18. + ... AL. (SPINAL) Même type.

℟ : SP.... Entre deux grènetis, entourant une croix cantonnée de deux besants.

Obole. Arg. Poids : 0,52. (Collection du musée départemental.)

19. + S....N.... (Spinal) Entre deux grènetis, entourant un édifice tristyle.

℟ : ST. .. entre deux grènetis, cantonnant une croix.

Obole. Arg. Poids : 0,51. (Collection du musée départemental.)

Nous avons multiplié les dessins de ces monnaies pour

rendre évident à tous les yeux que l'édifice qui est au droit est bien la représentation d'une construction en bois, le portail de l'église vraisemblablement, tandis que le petit monument tristyle mis sur les petits deniers qui suivront celui à la main, tenant une fleur, est en pierre et surmonté d'un toit à quatre pentes couvert de tuiles ornées. Ce petit monument paraît être le dernier étage de la tour de l'église qui a dû être construite vers l'époque de l'épiscopat d'Étienne de Bar.

20. + SPINAL. Entre deux grènetis, entourant une main tenant une fleur.

R' : + SPINAL. Entre deux grènetis. Dans le champ, croix cantonnée de deux besants.

Denier. Arg. Poids moyen : 0,88 (Collection du musée départemental. De Saulcy, supplément, fig. 14.)

21. + SPINAL entre deux grènetis; dans le champ, édifice tristyle avec toit à quatre pentes surmonté d'une croix.

R' : STEFAN entre deux grènetis; dans le champ, croix cantonnée de quatre roses.

Denier. Arg. Poids : 0,70. (Collection du musée départemental.)

22. Même légende et même type.

R' : Même légende; dans le champ, croix cantonnée de deux roses et de deux besants.

Obole. Arg. Poids : 0,215.

Collection du musée départemental.

Monnaies communales.

XIIe Siècle.

Pl. III, fig. 23. Même légende et même type.

R' + SPINAL entre deux grènetis; dans le champ, croix cantonnée de deux besants et de deux roses.

Denier. Arg. Poids : 0,60

(Collection du musée départemental. De Saulcy, suppl. n° 73.)

CONRAD DE SCHARPHENNECK,

évêque de Metz de 1212 à 1224.

Pl. IV, fig. 24. ESPINAL accostant et surmontant une tour crénélée sous laquelle sont trois globules; grènetis entourant le tout

℞ + CONRADUS entre deux grènetis : dans le champ, croix formée de quatre balustres reliés par un globule, cantonnée de deux croissants et de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 0,60.

Collection du musée départemental.

Monnaies communales.

XIIIe Siècle.

25. Même légende et même type que sur le denier de Conrad.

℞ ESPINAL entre deux grènetis entourant une croix alaisée cantonnée d'un croissant et de trois besants.

Denier. Arg. Poids : 0,61.

Collection du musée départemental.

Pl. IV, fig 26. Variété dans le placement des lettres de la légende.

℞ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,61.

Collection du musée départemental.

27. Autre variété.

℞ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,61.

Collection du musée départemental.

28 Autre variété dans le placement des lettres de la légende; même type.

℞ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,60.

Collection du musée départemental.

29. Variété dans les lettres de la légende; même type.

Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,60.

Collection du musée départemental.

30. Variété dans le placement des lettres; même type.

R/ : Même légende et même type.

31. Variété dans le placement des lettres; même type.

R/ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,61.

Collection du musée départemental.

32. Variété dans la forme et le placement des lettres de la légende.

R/ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,60.

Collection du musée départemental.

Monnaies du chapitre ou de son avoué ?

33. Même légende et même type; un seul globule sous la tour.

R/ : + S GEVRIC. Entre deux grènetis; dans le champ, croix formée de quatre balustres reliés par un globule et cantonnée de deux croissants et de deux besants.

Denier. Arg. Poids : 0,61. (Collection du musée départemental.)

34. Même légende; même type sans globule sous la tour.

R/ : Même légende et même type.

Denier. Arg. Poids : 0,61. (Collection du musée départemental.)

35. Variété dans le placement des lettres de la légende, même type.

R/ : Même légende et même type.

Denier. arg. Poids : 0,60. (Collection du musée départemental.)

Monnaie impériale.

OTTON IV.

1209 à 1214.

36. OTTO placé circulairement au-dessus d'une aigle aux ailes éployées; grènetis entourant le tout.

℟ : ESPINAL entourant deux poissons placés ventre à ventre.

Denier. Arg. Poids : 0,76 et 0,55. (Collection du musée départemental.)

JACQUES DE LORRAINE?

Évêque de Metz de 1239 à 1268?

37. Buste d'évêque tourné à gauche, la tête mitrée et les mains jointes; un grènetis entoure la pièce.

℟ : ESPINAVS autour d'une croix pattée; le tout entouré d'un grènetis.

Denier. Arg. (Baron de Kœhn. *Revue numismatique*, 1862.)

LAURENT?

Évêque de Metz de 1269 à 1279.

38. LAVRENCIVS entre deux grènetis; dans le champ, tête mitrée tournée à gauche.

℟ : Tour tourellée entourée d'un grènetis.

Denier. Arg. Poids : 6,69. (De Saulcy. Suppl., pl. III, fig. 130).

GÉRARD DE RELANGES.

Évêque de Metz de 1298 à 1309.

39. GERA — EP (Gerardus episcopus), dans les angles

rentrants d'une étoile ajourée, au centre un écu chargé d'une bande bordée passant sur une crosse mise en pal.

℟ : EPNA (Epinal), dans les cantons d'une croix pattée, bordée et entourée d'un grènetis.

Denier. Arg. Poids : 0,45. (Collection du musée départemental.)

RENAUD DE BAR,

Évêque de Metz de 1302 à 1316.

40. R. EPS. METECIS; dans le champ, cavalier armé de toutes pièces, galopant à droite, tient en arrêt sa lance ornée d'une banderole.

℟ : MONETA SPINALEN entre deux grènetis; dans le champ, épée en pal, la pointe en bas entre deux barbeaux attachés à la garde de l'épée.

Tiercelle. Arg. Poids : 0,98. (Collection du musée départemental. De Saulcy, pl 4, fig. 131.)

41. R.D.B. entourant un guerrier à pied combattant à droite; grènetis entourant le tout.

℟ : ESPINAV entourant une épée la pointe en bas, le tout dans un grènetis circulaire.

Denier. Arg. Poids : 0,51. (Collection du musée départemental. De Saulcy, pl. IV, fig. 133.)

42. R EPS entourant un évêque debout, de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche le livre des évangiles ouvert, le tout entouré d'un grènetis.

℟ : ESPINAVS entourant une épée nue la pointe en bas, le tout dans un grènetis circulaire.

Denier. Arg. Poids : 0,51. (Collection du musée départemental. De Saulcy, pl. IV, fig. 132.)

43. RENA entourant un évêque debout de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche le livre des évangiles ouvert; le tout dans un grènetis circulaire.

℟ : EPINAV entourant une épée nue mise en pal, la pointe en bas.

Denier. Arg. Poids : 0,50. (Collection du musée départemental.)

Monnaies de l'atelier de Rambervillers.

JACQUES DE LORRAINE,

Évêque de Metz.

Pl VI, fig. 45 Buste d'évêque tourné à gauche, bénissant de la main droite et tenant une crosse de la gauche, entouré d'un grènetis

℟ : RAMBERVILL. entourant une croix pattée, le tout enveloppé d'un grènetis circulaire.

Denier. Arg. (R. Chalon, *Revue numismatique,* 1851.)

46 Buste d'évêque tourné à gauche, tenant de la main droite le livre des évangiles et de la gauche une crosse, grènetis au pourtour.

℟ : RAMBERVILL autour d'une croix pattée et le tout entouré d'un grènetis.

Denier. (B^on de Kœhn. *Revue numismatique*, 1862.)

MM. Régnier Chalon et B^on de Kœhn, ne donnent pas le poids de ces deux monnaies.

ADÉMAR DE MONTHIL,

Évêque de Metz de 1327 à 1361.

47. A.EPS, Buste d'évêque bénissant de la main droite et tenant une crosse de la gauche.

℟ : MONETA RAMBTI (Ramberti Villare), entre deux grènetis; dans le champ, crosse en pal coupant la légende accostée de deux croix fleuronnées.

Denier. Arg. Poids : 0,49. (Collection de M. Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées. Mémoire de l'Académie impériale de Metz, 1851)

48. **ADEMARIVS EPISC.** entre deux grènetis; dans le champ, évêque à mi-corps tourné à droite, tenant de la main gauche une crosse et bénissant de la droite.

℟ : **MONETA DE RAMBTI.** entre deux grènetis; dans le champ, crosse en pal entre deux croix fleuronnées.

Tiercelle. Arg. Poids : 0,95. (Collection de M. Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées. Mémoire de l'Académie impériale de Metz, 1851.)

Monnaies de Châtel.

HENRI III,

Comte de Vaudémont de 1299 à 1335 ?

49. + H.C.V. (Henricus comes Validimontis) entourant un guerrier combattant à pied, tourné à droite.

℟ : MON.CAI (Moneta castelli) entouré d'un grènetis, dans le champ, épée nue dont la poignée et la pointe coupent la légende.

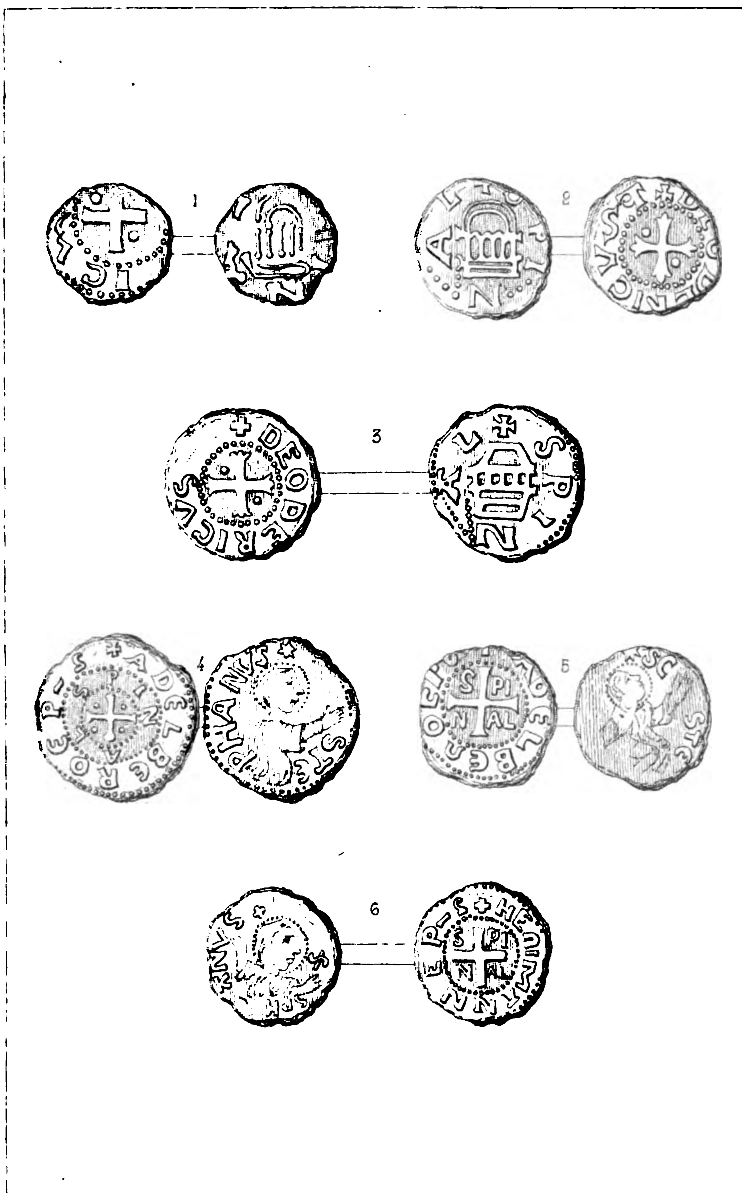
Denier. Arg. Poids. 0,31 (Collection du musée départemental. *Revue numismatique*, 1867.)

50. Même légende, même type.

℟ : Même légende, même type.

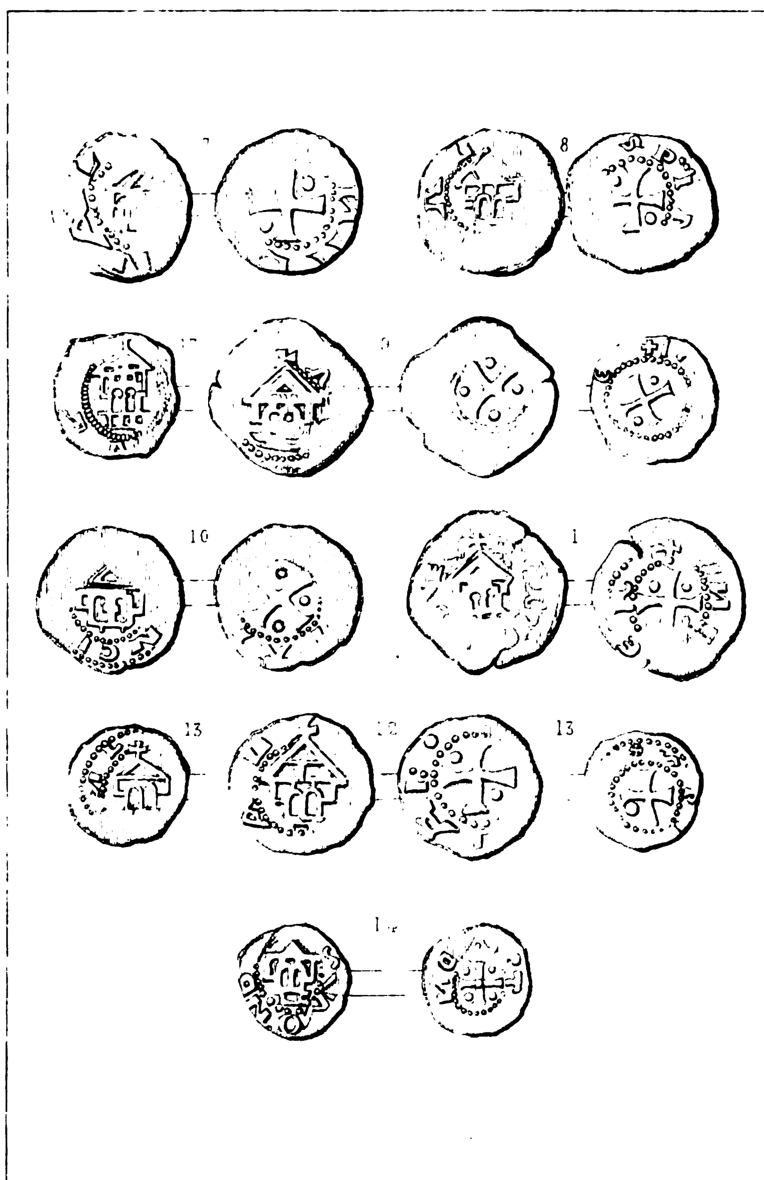
Obole. Arg. Poids : 0,16. (Collection de M. Ch. Laprevote, à Nancy.)

PL. I.



H. Aost Lith.

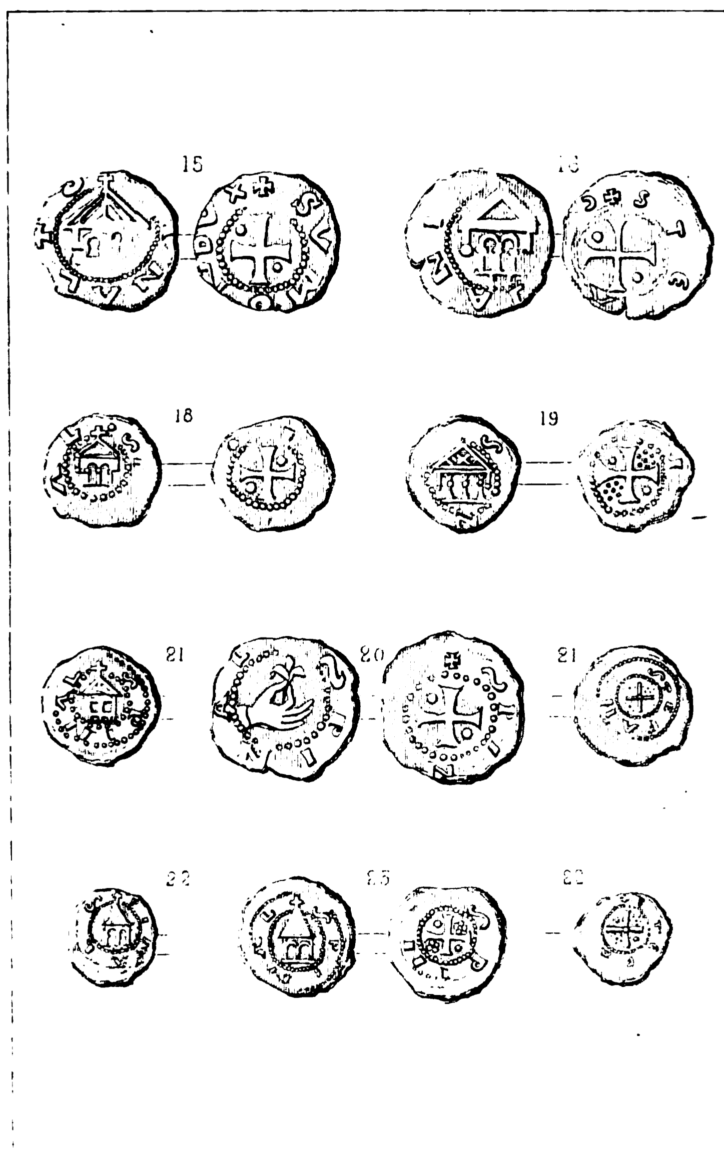
EPINAL



H. fort lith

EPINAL

PL. III



H. Jost lith.

EPINAL

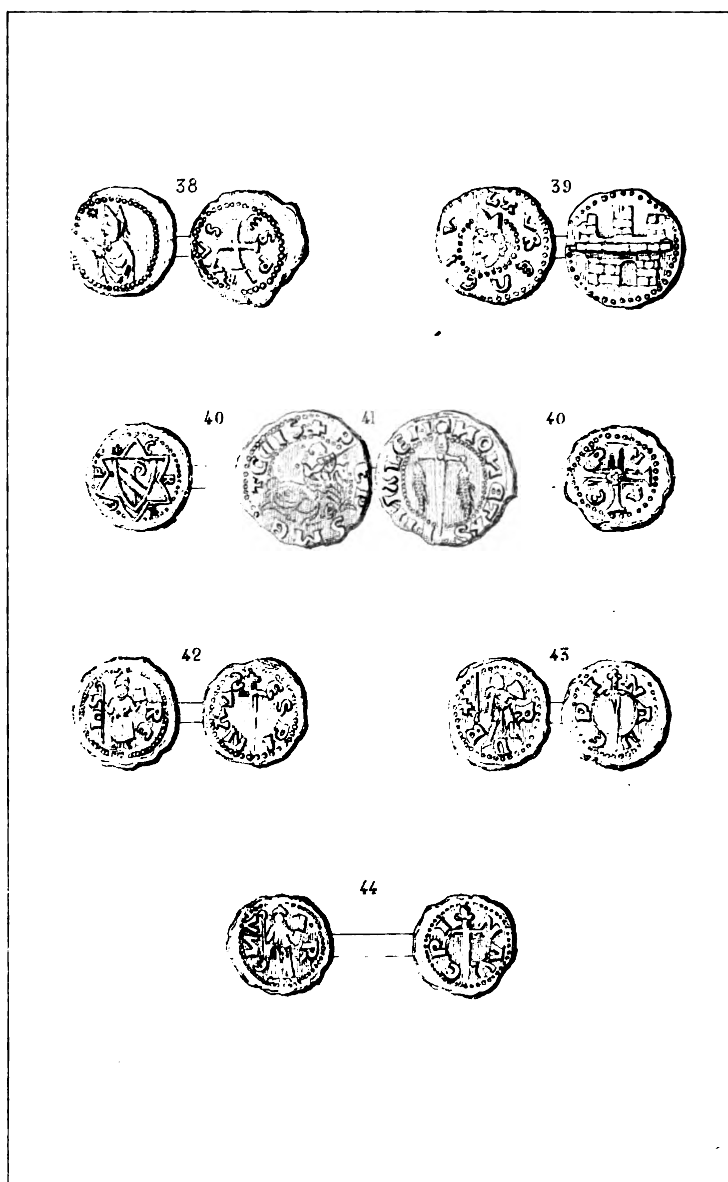
Pl. VI.



H. Aort lith.

EPINAL

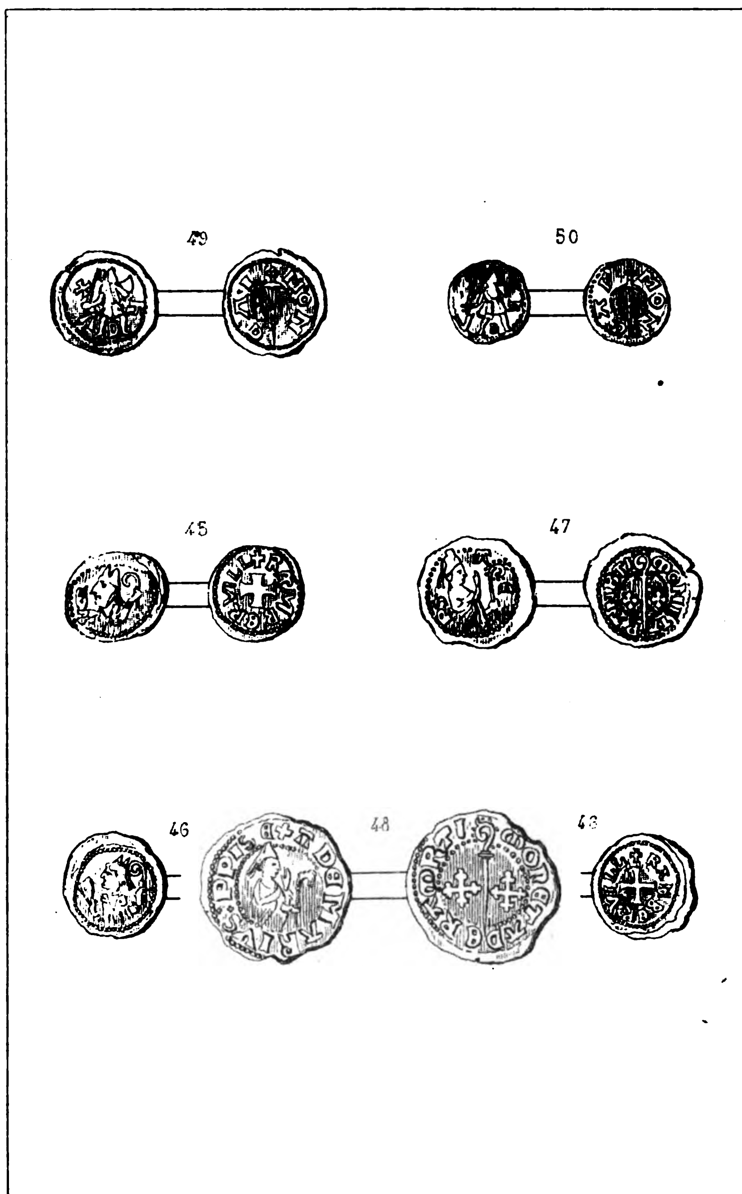
PL V



H. Jost Lith.

EPINAL

PL.VI



CHATEL, RAMBERVILLERS

CONFÉRENCE

FAITE A L'HOTEL-DE-VILLE D'ÉPINAL,

LE 9 MARS 1869,

PAR J. CONUS.

Professeur de rhétorique, agrégé de l'Université.

UN MOT
SUR MARIE STUART
et son temps.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le nom de Marie Stuart est bien connu de vous. L'histoire, le roman, le théâtre ont, à l'envi, perpétué et popularisé le souvenir de sa beauté, de sa grâce et des tragiques événements de sa vie. Est-elle innocente ou coupable? Grande question restée pendante durant trois siècles! Placée entre les affirmations si formelles et si opposées de ses adversaires et de ses partisans, la postérité hésitante n'a pu se défendre d'un sentiment de pitié pour tant de jeunesse et de malheur. Aujourd'hui seulement, grâce à la découverte de documents nouveaux, l'histoire peut déchirer tous les voiles qui cachaient la vérité et dire son dernier mot sur l'infortunée reine d'Écosse. C'est donc le moment de revenir sur cette intéressante question et de jeter, en passant, un coup d'œil sur ce XVIe siècle si fécond en

événements curieux à étudier. Un autre titre à l'attention d'un public lorrain est l'origine lorraine de Marie Stuart descendant par sa mère, Marie de Lorraine, de l'illustre famille des Guises qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de notre pays.

L'histoire des Stuarts n'est qu'une longue et lugubre tragédie. Des cinq rois qui portèrent la couronne d'Écosse avant Marie Stuart, deux furent assassinés, deux tués sur le champ de bataille, et le dernier, Jacques V, le père de cette princesse, mourut de désespoir, d'avoir été abandonné par sa noblesse devant l'ennemi.

Quand ce prince, sur son lit de mort, apprit la naissance de sa fille, il eut un éclair de joie, puis retombant sur son oreiller : « Ceux, dit-il, qui n'ont pas respecté le chardon royal, et qui ont profané la couronne d'Écosse sur mon front, l'arracheront du sien. Par fille elle est venue, par fille elle s'en ira » Telles furent les paroles prophétiques de Jacques V, à la naissance de sa fille Elle avait six jours quand il mourut.

Elle héritait d'un trône, et les prétendants à sa main se présentèrent aussitôt. Henri VIII d'Angleterre, croyant l'occasion venue de réunir les deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse, la demanda pour son fils le prince de Galles; mais Marie de Lorraine, devenue régente, fiança sa fille, du consentement de la noblesse, au Dauphin qui fut François II.

La jeune princesse, âgée de six ans, vint en France, pour y être élevée, avec quatre de ses compagnes nommées les *Quatre Marie*. Son arrivée à Saint-Germain, où se trouvait la cour, fit sensation. — « Notre petite reinette écossaise, disait Catherine de Médicis, n'a qu'à sourire pour faire tourner toutes les têtes françaises. » — Sa beauté et sa grâce naissantes faisaient d'elle un des enchantements de la cour des Valois, et les poëtes, qu'elle inspirait déjà, déposaient leurs vers à ses pieds :

En votre esprit le ciel s'est surmonté,
Nature et l'art ont en votre beauté
Mis tous le beau dont la beauté s'assemble.

J. DU BELLAY.

Amour de ses beaux traits lui composa les yeux,
Et les Grâces qui sont les trois filles des cieux,
De leurs dons les plus beaux cette princesse ornèrent,
Et pour mieux la servir les cieux abandonnèrent.

RONSARD.

Marie Stuart fut élevée avec les filles de Catherine de Médicis, sous les yeux de la savante Marguerite de France, sœur de Henri II. Ces jeunes princesses étudiaient les langues et cultivaient les arts. Marie savait le grec, l'italien, l'espagnol, l'anglais, le français, l'histoire et la musique. A treize ans, elle composa une harangue latine, sur l'aptitude des femmes aux travaux de l'esprit, et la récita devant Henri II, aux applaudissements de toute la cour. Elle aimait la poésie et conversait volontiers avec les poëtes et les savants. Si elle était sérieuse et studieuse, elle savait aussi être de son âge, et, le soir, dans les galeries de Henri II, ou, le matin des jours d'été, dans les sentiers des parcs, à l'ombre des grands arbres, elle charmait sa jeune société par son entrain, son naturel, la vivacité et l'agrément de son esprit,

La vie de société, chose nouvelle en France, datait des guerres d'Italie. Les Français avaient rapporté de la péninsule, avec les luths, les guitares et les parfums, le goût des lettres, des arts, des fêtes, de la galanterie et des plaisirs de société. Jadis, la belle châtelaine, emprisonnée dans son manoir, vivait seule, pendant que son mari guerroyait au loin, en terre sainte, ou contre le roi. La seule distraction, alors, était l'arrivée du ménestrel ou du jongleur, qui allait, de château en château, chanter, en s'accompagnant

de la vielle, les exploits d'Arthur et de Charlemagne, où les amours de Lancelot et de la belle Genièvre, ou quelque fabliau assaisonné de malice gauloise. Le chanteur parti, emportant les largesses et quelquefois le cœur de la dame, le château retombait dans la monotonie et le silence habituels.

Tout change au XVI[e] siècle ; les châteaux sont abandonnés pour la cour. Louis XI n'eut point de cour : « Je veux gens qui ne soient point seigneurs », disait ce roi ami de la roture. Mais Louis XII en eut une et une sévèrement tenue par Anne de Bretagne, qui se rappelait les *œillades doulcettes* des beautés italiennes aux chevaliers français (1). « Une cour sans dames, disait François I[er], est un printemps sans roses et un parterre sans fleurs. » Aussi, rapporte Brantôme « d'ordinaire, pour le moins, sa cour était pleine de plus de trois cents dames et demoiselles appartenant aux plus illustres familles du royaume. »

Henri II, ami du faste et du plaisir comme son père, donna aussi des fêtes, des bals, des chasses, des tournois. « Sa cour était remplie de déesses humaines, les unes plus belles que les autres et toujours bien parées........ Qu'il faisait beau voir les filles d'honneur de la reine, aux processions générales de la Fête-Dieu ou des Rameaux, portant leurs palmes et rameaux d'une si bonne grâce, et le jour de la chandeleur, portant de même leurs flambeaux...... En ces trois processions qui sont fort solennelles, on n'y remarquait que toute beauté, toute bonne grâce, tout beau port, tout beau marcher, si bien que les voyants en demeuraient tout ravis.......Il faisait beau voir aussi quand la

(1) OEillades doulcettes
Aux amants tendaient ;
Chevaliers honnêtes
Ravis d'amourettes
De voir telles fillettes,
Comme les mouchettes (petites mouches)
Au feu se brûlaient.

JEAN MAROT.

reine allait par pays, fût en sa litière, fût à cheval; vous eussiez vu quarante à cinquante dames ou demoiselles la suivre, montées sur de belles haquenées toutes bien harnachées, et elles se tenant à cheval de si bonne grâce que les hommes n'y paraissaient pas mieux, leurs chapeaux tout garnis de plumes, ce qui enchérissait encore leur grâce, si bien que ces plumes volitantes en l'air semblaient demander amour ou guerre. » (Brantôme.)

Voilà certes une vive et gracieuse peinture de la vie des dames de ce temps, vie de plaisirs, de cavalcades, de chasses, de tournois, mais pleine de passions, de périls et d'aventures, plus favorable à l'élégance de l'esprit qu'à la pureté des mœurs. Il faut lire, ou plutôt il ne faut pas lire Brantôme, qui n'a peint si bien les vices de son siècle que parce qu'il les aime et les prend pour des qualités. Pour lui, comme pour ses contemporains, dit M. Saint-Marc Girardin, la beauté vaut la vertu et surtout elle en dispense. La vertu, selon Brantôme, ne convient qu'aux femmes de petite naissance ou aux laides. Il sied aux belles et aux grandes dames d'être inconstantes en leurs amours : « Elles doivent ressembler le soleil, qui répand de sa lueur et de ses rayons à un chacun dans le monde, si bien que chacun s'en ressent. » C'était le temps où Henri II donnait des fêtes à la belle Diane de Poitiers, que ses envieuses avaient surnommée la Diane payenne, la Diane d'Éphèse, et que les peintres et les sculpteurs représentaient avec un croissant sur la tête. Le nom seul de cette femme dit assez ce qu'il faut penser de cette cour élégante et légère.

C'est dans cette société licencieuse que Marie Stuart passa les années de sa jeunesse; mais, grâce à son heureuse nature, elle échappa à la contagion de l'exemple, et son oncle, le cardinal de Lorraine, pouvait écrire à sa mère : « Votre fille est tellement creue et croist tous les jours, en grandeur, beauté, bonté, sagesse et vertus, que c'est la plus parfaite et la plus accomplie en toutes choses honnestes et vertueuses qu'il est possible......»

Sa beauté était célèbre dans toute l'Europe, et les portraits d'elle conservés à Versailles, à Eu, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Saint-James, à Windsor, à Holyrood, etc., peints par les meilleurs artistes de la Renaissance, justifient l'admiration des contemporains. — « Venant sur les quinze ans, dit Brantôme, sa beauté commença à paraître comme la lumière en beau plein midy.......Sous le tartan écossais, elle était charmante, mais quand elle s'habillait à la française, à l'espagnole ou à l'italienne, elle était adorable. » Grande et bien faite, elle avait une tête ravissante qui semblait l'idéal vivant de la beauté. Des yeux bruns, humides et profonds, des cheveux châtain-foncé, un teint clair et brillant alliaient le charme du midi à celui du nord. Deux plis se dessinaient au coin d'une bouche dont le sourire, brillant comme un rayon de soleil, éclairait tout le visage. Son front pur et élevé respirait l'intelligence, et l'exquise douceur de son regard lui attirait d'emblée les cœurs. Il fallait faire effort pour cesser de la regarder, et le roi Charles IX ne traversait jamais la galerie du Louvre sans rester longtemps en admiration devant son portrait. Bref, si pure et si touchante était sa beauté, si irrésistible sa grâce, qu'un jour qu'elle suivait la procession de la Chandeleur, un cierge à la main, une femme du peuple, tombée à genoux devant elle, s'écria : « En vérité, n'êtes-vous point un ange? »

Marie Stuart n'était pas moins bien douée du côté de l'esprit et du cœur. Elle parlait plusieurs langues, cultivait les arts, tournait bien le vers, et écrivait mieux encore en prose, comme le prouve la collection de ses lettres publiée par le prince Labanoff. Esprit vraiment français, elle avait une conversation vive, enjouée, assaisonnée quelquefois de malice, de méchanceté jamais. Il n'y avait que pour Catherine de Médicis — *la marchande florentine,* comme elle l'appelait — qu'elle se sentait presque méchante, tant cette nature tortueuse et ce caractère italien lui étaient antipathiques! Le cœur chez elle était foncièrement bon; elle

donnait libéralement et avec une bonne grâce qui doublait le prix de ses dons. Telle était la princesse accomplie que le Dauphin épousa, en grande pompe, à Notre-Dame, le 24 avril 1558. S'il y eut foule pour voir passer la belle mariée, cela ne se demande pas du peuple de Paris « tant sot, dit Rabelais, tant badaud, tant inepte de nature, qu'un bateleur, un porteur de rogatons, un mulet avec ses cymbales, un vielleux au milieu d'un carrefour, assemblera plus de gens que ne ferait un bon prescheur évangélique. » Pendant plusieurs jours, ce ne fut que fêtes et réjouissances dans tout Paris.

C'est ici le lieu de parler d'un fait qui eut plus tard de funestes conséquences pour Marie Stuart. A la mort de la reine d'Angleterre, Marie Tudor la Sanglante, elle prit le titre et les armes de reine d'Angleterre et d'Écosse, et fit graver, sur sa vaisselle, le triple blason des Valois, des Stuarts et des Tudors. Élisabeth lui voua dès lors une haine qui s'accrut encore, bientôt après, quand, à la mort de Henri II, les jeunes époux ceignirent les trois couronnes de France, d'Écosse et d'Angleterre.

Pour le moment, le bonheur souriait à Marie Stuart, doublement reine par son titre et sa beauté, au milieu d'une cour brillante et animée. Tout à coup cette vie d'enchantement et de plaisir s'évanouit comme un rêve. Le 5 décembre 1560, François II mourut après seize mois de règne. Les premiers jours, toute à son désespoir, Marie ne put que gémir et pleurer. Plus tard, le souvenir de celui qu'elle avait aimé lui inspira les vers suivants :

. . . .

Ce qui m'estait plaisant
Ores m'est peine dure;
Le jour le plus luisant
M'est nuit noire et obscure,
Et n'est rien si exquis
Qui de moy soyt requis.

. . . .

Si en quelque séjour,
Soit en bois ou en prée,
Soit sur l'aube du jour,
Ou soit sur la vesprée,
Sans cesse mon cœur sent
Le regret d'un absent.

. . . .

Elle renonça au titre et aux armes de reine d'Angleterre et se réfugia dans le couvent de St-Pierre, à Reims, auprès de Rénée de Lorraine, sa tante. C'est là qu'elle se décida à quitter la France où elle ne régnait plus, pour retourner en Écosse. Cette nouvelle attrista toute la cour, et Ronsard, interprète de la douleur commune, ne fut jamais mieux inspiré. Voici quelques-uns de ses vers :

Comme un beau pré despouïllé de ses fleurs,
Comme un tableau privé de ses couleurs,
Comme le ciel, s'il perdait ses estoiles,
La mer ses eaux, la navire ses voiles,
Un bois sa feuille, un antre son effroy,
Un grand palais la pompe de son roy,
Et un anneau sa perle précieuse :
Ainsi perdra la France soucieuse,
Ses ornements, perdant la royauté
Qui fut sa fleur, sa couleur, sa beauté.

Aimée de tous, chantée par les poëtes, Marie pouvait-elle quitter sans regret cette France où s'était écoulée son heureuse enfance? Elle voulut revoir tous les lieux qui lui étaient chers, avant de s'en éloigner à jamais. Après quelque temps de séjour à Paris, elle revint passer deux jours à Fontainebleau, son château de prédilection. Son père l'avait habité, et il était plein des souvenirs tout vivants de François Ier, de sa cour, des artistes qui l'avaient décoré et embelli. On

était à l'aurore de la Renaissance, et, pour une princesse lettrée, aimant les arts, c'était une amère pensée que celle de quitter tant de choses parlant à son cœur, à ses yeux et à son imagination.

Au commencement de l'automne, Marie se mit en route pour Calais, avec un nombreux cortége d'honneur composé de ses oncles les Guises, des premières dames de la Cour et des plus nobles gentilshommes de France. La veille de l'embarquement elle esquissa ces vers si connus, qu'elle acheva plus tard à Holyrood :

Adieu plaisant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie
Qui as nourri ma jeune enfance!
Adieu France! Adieu nos beaux jours!
La nef qui déjoint nos amours
N'a eu de moi que la moitié;
Une part te reste, elle est tienne :
Je la fie à ton amitié,
Pour que de l'autre il te souvienne.

Le 15 août 1561, Marie se sépara des seigneurs qui l'avaient accompagnée « tous regrettants et pleurants à chaudes larmes l'absence d'une telle Reyne ». Quelques-uns cependant voulurent la reconduire jusqu'en Écosse. Elle était à peine sur le pont de son vaisseau que deux barques chavirèrent et six hommes se noyèrent sous ses yeux : « Ha! mon Dieu! s'écria-t-elle, quel augure de voyage est cecy! » Un romain eût reculé devant ce présage, mais Marie était emportée par sa destinée! Rien n'est plus touchant que le récit de son départ fait par Brantôme, un des gentilshommes qui l'accompagnaient : « ...... la galère, dit-il, estant sortie du port et s'estant eslevé un petit vent frais, on commença à faire voile......... Elle, les deux bras sur la poupe de la galère du costé du timon, se mist à fondre à grosses larmes,

jettant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle estait partie, prononçant toujours ces tristes paroles : Adieu ! France..... jusqu'à ce qu'il commença à faire nuict. ...... Elle voulut se coucher sans avoir mangé et ne voulut descendre dans la chambre de pouppe, et lui dressa-t-on là son lit. Elle commanda au timonier, sitost qu'il serait jour, s'il voyait et découvrait encore le terrain de la France, qu'il l'éveillast et ne craignist de l'appeler : à quoy la fortune la favorisa ...... le jour paraissant, parut encore le terrain de France, et n'ayant failly le timonier au commandement qu'elle luy avait faict, elle se leva sur son lit et se mist à contempler la France encore et tant qu'elle put..... Adonc redoubla encore ces mots : Adieu France ! Adieu France ! je pense ne vous voir jamais plus. »

Sa flottille échappa à la croisière anglaise envoyée par Élisabeth, pour s'emparer de sa personne, et, à la faveur d'un brouillard épais, put entrer, le 19 août, dans le port de Leith. L'empressement de sa noblesse à venir à sa rencontre la toucha, sans la réjouir. Le pays lui parut triste et pauvre, et, « à la vue du cheval et des maigres haquenées de montagnes telles quelles, dit Brantôme, et harnachées de même, qu'on avait amenées pour elle et sa suite, elle se mit à pleurer et à dire que ce n'était pas les pompes, les apprêts, les magnificences, ni les superbes montures de France. » Ce fut bien pis, le soir, quand les bourgeois d'Édimbourg vinrent lui donner un concert de leur façon, pour sa bienvenue. Laissons parler Brantôme qui était là : « et qui pis est, le soir ainsi qu'elle se voulait coucher...... vindrent sous sa fenêtre cinq ou six cents marauts de la ville lui donner l'aubade de méchants violons et petits rebecz dont il n'y a en faute en ce pays là, et se mirent à chanter des pseaumes tant mal chantez et si mal accordez que rien plus ! » Marie se sentit étrangère dans un pays dont elle n'avait pas les mœurs et qui ne partageait plus ses croyances ; elle voyait comme un abîme ouvert entre elle et ses sujets, et l'avenir lui inspira un vague sentiment d'effroi.

L'Écosse était alors le royaume le plus troublé de l'Europe. Partout, sur le continent et en Angleterre, l'ordre et l'unité commençaient à s'établir; mais en Ecosse, pays de montagnes, presque sans villes, sans communes organisées, hérissé de châteaux, les seigneurs faisaient échec à la royauté et vivaient dans une demi-indépendance. Tous les efforts des premiers Stuarts pour les soumettre avaient été impuissants, et les nobles avaient profité de plusieurs minorités successives et de l'éloignement de Marie Stuart pour reconquérir, un à un, tous leurs priviléges. Murray, Morton, Lindsay, Huntly, Lethington, Kirkaldy de Grange, etc., tels étaient les principaux adversaires, tantôt publics, tantôt secrets, qui, au profit de leurs intérêts et de leur ambition, poussèrent peu à peu Marie Stuart dans l'abîme.

Un autre danger non moins grand pour une reine catholique était le triomphe récent de la Réforme en Écosse. A la voix de Knox, les masses avaient abjuré la religion de leurs pères et s'étaient livrées à tous les excès du fanatisme le plus violent. Ajoutez à cela les intrigues anglaises pour effacer l'influence française et préparer l'annexion de l'Écosse à l'Angleterre, et vous aurez un aperçu des dangers multiples qui entouraient Marie Stuart.

En resumé : la royauté était affaiblie, la noblesse unie, la réforme triomphante, l'alliance française odieuse et l'alliance anglaise rétablie. Marie avait donc tout contre elle : le fanatisme et la barbarie de son peuple, l'ambition d'une aristocratie capable de tous les crimes, la trahison permanente de ses conseillers, la malveillance de Catherine de Médicis, la jalousie et la haine active d'Élisabeth et de ses ministres.

Pour dominer une telle situation, il lui eût fallu des qualités qu'elle ne possédait pas. Fière et courageuse devant l'offense ou le péril, elle avait l'élan mais non l'énergie soutenue et la fermeté suivie d'une Isabelle la Catholique ou d'une Élisabeth. D'une nature franche et droite, elle croyait difficilement au mal, ne voyait pas le visage derrière le masque,

et, trop prompte à pardonner au moindre signe de repentir, elle fut souvent la dupe des hypocrites, tant l'hypocrisie était loin de son cœur !

Grâce à sa prudence et à son esprit de conciliation, Marie Stuart empêcha le déchaînement immédiat des passions qui grondaient dans les cœurs. Toutefois ce ne fut pas sans peine qu'elle put pratiquer son culte particulier. Elle essaya, mais en vain, sa puissance de séduction sur Knox, dont les doctrines sapaient l'autorité royale, et, après quelques entrevues, elle dut rompre avec l'inflexible sectaire. Celui-ci s'en retournant vit, dans le salon d'attente, les groupes frais et charmants des jeunes filles de la reine causant gaiement, riant, folâtrant et se moquant peut-être de sa rudesse. Il s'arrêta devant elles, et, redressant sa haute taille — il avait six pieds — il leur jeta ces paroles d'adieu : « Ah ! belles dames, la plaisante vie que la vôtre, si elle devait durer toujours, et si vous pouviez aller au ciel dans ces belles parures ! Mais les vers du tombeau mangeront votre chair, et remplaceront ces parures dont vous êtes si vaines. Oh ! l'horrible chose que cette mort qui court après vous, et qui vous atteindra quoi que vous fassiez ! » Les rires cessèrent et Knox s'éloigna de son pas ordinaire, lentement, fièrement, sans autre émotion sur le visage que celle du dédain.

Isolée et comme exilée dans son royaume, attristée par le ciel de l'Écosse, Marie Stuart regrettait la France, son soleil, la conversation des beaux esprits, la société des aimables seigneurs de la Cour, et les fêtes si animées de Fontainebleau et de Saint-Germain. Toutes les splendeurs d'Holyrood, son parc, ses jardins, ses prairies ne lui disaient rien, son cœur était ailleurs. Pour tromper son ennui, elle cherchait des distractions dans la musique qu'elle aimait passionnément. C'est dans un concert qu'elle remarqua l'italien David Riccio, qui avait une très-belle voix de basse. Elle le demanda au marquis de Moretta, ambassadeur de Savoie, dont il était le *camerière*, et l'attacha à son service.

Riccio était un homme de vingt-huit ans, d'une figure plus expressive que belle : son teint brun, des sourcils touffus, des yeux vifs, un nez vivant et dilaté, des dents admirables, des traits mâles lui prêtaient une énergie qui manquait à son âme. Le cœur défaillait en lui devant le péril, et il se trouvait désarmé devant le dédain ou l'injure. Mais son esprit cultivé, son humeur enjouée, ses manières polies et son intelligence des affaires séduisirent Marie Stuart qui en fit son secrétaire, une sorte de premier ministre. Il abusa de sa haute fortune, et, malgré de secrets avertissements de ne pas trop battre monnaie avec la faveur de la reine, il eut un grand train, se montra fier et arrogant, vendit sa protection et ses services et se fit de nombreux ennemis. Un des plus redoutables était Murray, qui ne pouvait pardonner à l'étranger la perte de son influence. Ses assiduités chez la reine, qu'explique la nature de ses fonctions, étaient mal interprétées. Le spirituel Lethington s'en moquait, mais le violent Ruthven s'en offensait. — J'ai eu, ce soir, chez la reine, une forte tentation, disait Lindsay à Knox. — Laquelle? demanda le réformateur. — Celle de jeter par la fenêtre ce valet italien, qui n'est pas fait pour s'asseoir devant les lords, mais pour leur offrir l'aiguière et leur tenir l'étrier. — Il est vrai, répondit Knox; et de plus ce bouffon méridional est le pensionnaire du pape et le suppôt de Satan. — Telles étaient les dispositions de la noblesse à l'égard de Riccio; aussi le jour de la vengeance ne devait pas se faire attendre.

Cependant Marie Stuart ne pouvait rester veuve plus longtemps. Les dangers auxquels l'exposaient sa jeunesse, sa beauté, le veuvage; la nécessité de donner un héritier au trône d'Écosse, tout lui faisait un devoir de songer à un nouveau mariage. C'était d'ailleurs le vœu de la nation. Les prétendants, rois, princes, ducs, ne manquèrent pas, on peut le croire. Don Carlos d'Espagne, fils de Philippe II, obtint d'abord la préférence, mais les intrigues de la France et de l'Angleterre, et l'indécision du prince firent échouer

ce projet d'union. Marie fixa ensuite son choix sur le jeune et beau Darnley, son cousin, allié comme elle à la maison régnante d'Angleterre, et demanda l'agrément d'Élisabeth, sans pouvoir obtenir autre chose que des réponses évasives.

Il faut nous arrêter un instant devant la figure d'Élisabeth, le mauvais génie de Marie Stuart. Fille d'une mère décapitée (Anne de Boleyn), elle avait connu de mauvais jours, sous le règne de sa terrible sœur, Marie Tudor, qui la tint emprisonnée et l'aurait fait mourir, sans l'intervention de son mari Philippe II. En prison, elle apprit à réfléchir et à dissimuler, et, toute sa vie, la dissimulation resta le fonds de son caractère. Il convient de distinguer en elle la reine et la femme. Elle avait toutes les qualités d'un homme d'État : la fermeté, le jugement, l'application aux affaires, le don de bien choisir ses ministres, les Cécil, les Walsingham, les Randolph, politiques habiles, dont l'honnêteté était le moindre défaut. Elle jeta les fondements de la grandeur de la marine anglaise, et mérita ainsi le nom de Grande Reine que les Anglais se plaisent à lui donner. Toutefois ses qualités sont ternies par de graves défauts : elle était hautaine, impérieuse, jalouse, cruelle, fausse, fausse surtout, et souvent elle se livrait aux violences de son père, Henri VIII.

Son éducation avait été très-soignée, comme le prouve cette conversation rapportée dans le journal de Huraut de Maisse, envoyé de Henri IV, en Angleterre (1596) : « Elle me dict, écrit-il, que quand elle vint à la couronne qu'elle sçavait six langues mieux que la sienne, et, parce que je lui dis que c'était une grande vertu à une princesse, elle me dict que ce n'était point merveille d'apprendre à une femme à parler, mais qu'il y avait bien plus à faire à lui apprendre à se taire. »

Dans la femme se retrouvait une fille d'Ève jalouse de ses moindres avantages, témoin la comédie de vanité et de coquetterie jouée par elle devant Melvil, l'ambassadeur d'Écosse. Un jour, elle le fait conduire, *par hasard*, dans une pièce

voisine, pendant qu'elle est au clavecin, et lui arrache l'aveu de sa supériorité de musicienne sur sa maîtresse. Une autre fois, elle danse devant lui, se montre habillée à la française, à l'italienne, à l'anglaise, et lui demande qui, d'elle ou de Marie, avait le plus beau teint, les plus beaux cheveux. En adroit courtisan, Melvil répondit que nulle beauté en Angleterre n'était comparable à Élisabeth, ni en Écosse à Marie Stuart.

Cependant Élisabeth ne fut jamais jeune; de bonne heure elle eut trente ans, mais non les trente ans de Balzac, le bel âge de la femme qui arrive seulement alors à son plein épanouissement. Elle était grande de sa personne, bien faite, mais d'une dignité sans grâce. Sur ses portraits, elle a un front admirable, des yeux grands, un nez régulier, une bouche petite, et un ovale irréprochable encadré d'une épaisse chevelure bouclée naturellement, et, malgré cela, ce n'est pas une franche beauté. Ses cheveux presque fauves, ses paupières dégarnies de cils, son regard fixe, son nez aigu comme le regard, sa bouche maussade, son teint de cire lui donnent une physionomie étrange et dure, et causent une pénible impression. La figure est intelligente, oui; mais où est l'expression de douceur, où est le charme de la belle Marie Stuart?

Elle se croyait bien belle pourtant, et c'était lui faire habilement sa cour de lui dire qu'elle était aussi séduisante que sage; car une autre de ses prétentions était de paraître absorbée dans des pensées virginales. Elle ne voulut pas se marier, pour ne pas se donner un maître d'abord, mais aussi et surtout pour poser en vestale. Le titre de *Vestale couronnée*, que lui donna Shakspeare, flattait beaucoup son orgueil et sa pruderie britannique, et c'est en son honneur que des colons anglais donnèrent à une province des États-Unis le nom de Virginie. Elle n'eut pas d'amants, il est vrai; elle n'eut que des favoris, mais elle en eut toute sa vie, et les mauvaises langues prétendaient que le diable n'y perdait rien. Pleine d'une sollicitude hy-

pocrite pour la réputation de Marie Stuart, elle l'informait de tous les mauvais bruits qui pouvaient y porter atteinte, tout en lui refusant les moyens de se justifier. Aussi, un jour, à bout de patience et de prudence, Marie décocha à sa vertueuse geôlière, une lettre pleine de verve et d'ironie, dans laquelle, nouvelle Célimène, rendant franchise pour franchise à une autre Arsinoé, elle énumérait complaisamment à Sa Majesté Britannique l'interminable liste de ses péchés mignons, objet des propos du monde dont l'écho arrivait jusqu'à sa prison. Cette lettre étincelante de vivacité et d'esprit arriva-t-elle à son adresse? On peut en douter, malgré la rigueur plus grande exercée, à partir de ce jour, envers la malheureuse prisonnière. Mais n'anticipons pas.

Élisabeth haïssait en Marie Stuart son héritière, la femme vantée pour sa beauté, la reine d'Écosse et la princesse catholique. L'idée de laisser son trône aux descendants d'une rivale détestée lui était insupportable; c'est pourquoi elle travaillait sourdement à faire échouer tous ses projets de mariage. Don Carlos et les autres prétendants puissants une fois écartés, elle recommanda tour à tour Leicester et Darnley, uniquement pour les opposer l'un à l'autre et empêcher la reine d'Écosse d'arrêter son choix. Aussi Marie, justement irritée de servir de jouet à sa cousine, finit par braver ses menaces et se décida à épouser Darnley.

Malheureusement, Darnley n'avait pour lui que sa tournure et sa beauté, et encore une beauté féminine. Mince, élancé comme un jeune bouleau de Perth, Élisabeth l'appelait *yonder long lad*, le long garçon. Sa mère lui avait donné les talents brillants et tout extérieurs du gentilhomme de cour : il dansait en perfection et chantait à ravir; il avait fait quelques études, et tournait agréablement un sonnet; aussi était-il adoré des femmes et méprisé des hommes.

A peine arrivé à la cour, il dit en voyant sur une carte d'Écosse l'étendue des domaines de Murray : « C'est trop », parole imprudente qui lui fit du comte un ennemi mortel. Aussitôt un complot se forme contre lui, et Randolph

prédit dès lors « qu'il ne ferait pas longue vie, chez un tel peuple. »

C'est dans ces circonstances que Marie Stuart épousa secrètement son cousin, au château de Stirling, en avril 1565. Cette union romanesque, bien que régulière, était une faute, puisqu'elle exposait la reine d'Écosse à être méconnue et calomniée.

Ce mariage n'était pas encore connu, que, pour l'empêcher, Murray et ses complices dressèrent une embuscade à *Kirk of Beith*. Leur intention était de *tuer Darnley et d'emprisonner Marie Stuart*. Ce projet, déjoué cette fois, sera repris deux ans plus tard et recevra son exécution.

Le 29 juillet 1565, après l'arrivée des dispenses du pape, Marie Stuart épousa publiquement Darnley, dans la chapelle d'Holyrood, à six heures du matin. Fatale union ! Marie ne tarda pas à connaître les défauts et l'incapacité politique de cet enfant gâté, capricieux, volontaire et violent, qu'elle ne put associer aux affaires, en lui donnant, comme à François II, la couronne matrimoniale, c'est-à-dire le partage de l'autorité royale. Darnley, qui entendait bien être autre chose que le mari de la reine, s'en prit à Riccio du refus de Marie Stuart, et jura de se venger. Il prêta l'oreille aux propos des seigneurs qui lui insinuèrent que le favori déshonorait la couche royale, et entra dans une conjuration ourdie, contre l'italien, par Douglas, Ruthven, Lindsay et Morton. Les conjurés firent miroiter aux yeux de Darnley l'appât de la couronne d'Écosse. Les prétextes du complot étaient l'honneur du roi à venger, une réaction catholique à prévenir; le vrai motif, d'empêcher la reine de faire révoquer, devant le prochain parlement, les aliénations du domaine royal pillé par les grands, pendant sa minorité.

Le samedi, 9 mars 1566, vers six heures du soir, trois cents hommes armés environ se glissèrent, à la tombée de la nuit, des ruelles borgnes de la Canongate dans les ombres du palais. Darnley les attendait. La reine soupait dans son

cabinet, en compagnie de la comtesse d'Argyle, de Beaton le commandant d'Holyrood et de Riccio. Sur les huit heures, Darnley suivi de Ruthven, de Douglas, de Kar, de Ballendyn et de d'Ormiston, monte, par un escalier dérobé, à l'appartement de la reine. Il entre seul, embrasse sa femme et se mêle à la conversation. Sa voix était émue, son visage pourpre, et., de temps en temps, il jetait un regard furtif vers la porte laissée entr'ouverte. Bientôt apparaît, en tenue de guerre, et pâle comme un mort, Ruthven qui relevait de maladie. Sa physionomie farouche, bouleversée par la souffrance et la colère, glaçait de terreur. Au même moment tombe avec fracas la porte de la chambre à coucher de Marie, sous les coups de Morton et de Lindsay. Ruthven, alors, s'élance avec une impétuosité telle que le parquet en est ébranlé. — Pourquoi êtes-vous ici? s'écrie la reine. — J'ai affaire à David, à ce galant que voilà, répondit Ruthven d'une voix sourde. — Un autre conjuré s'avançant, Marie lui dit : « Si David est coupable, il sera livré à la justice. » — Voilà la justice, répliqua le conjuré, en tirant une corde de dessous son manteau. — Riccio, tout hagard de peur, saisit la robe de la reine en criant : « Je suis mort! Giustizzia! Giustizzia! sauvez-moi, Madame, sauvez-moi. » Il y eut alors un affreux tumulte, la table fut renversée, et, comme la reine faisait tous ses efforts pour arracher Riccio aux assassins, Ruthven et Lindsay brandissent leurs dicks nus, et André Kar la menace de son pistolet : « Tirez, lui dit-elle, si vous ne respectez pas l'enfant que je porte. » Darnley la prit dans ses bras et la retint à grand peine sur un fauteuil, pendant que les autres entraînaient de force David.

Le malheureux pleurait, criait, se débattait, se cramponnait partout, jusqu'à ce qu'enfin il tomba percé de cinquante-cinq coups de poignard. Darnley vint frapper le cinquante-sixième et dernier coup, après quoi le cadavre fut traîné par les pieds au bas de l'escalier. Les traces du sang de Riccio se voient encore aujourd'hui, après trois siècles, sur

le parquet de la chambre de parade, qui est restée comme elle était au jour du crime.

En apprenant la mort de David, la reine poussa un cri, puis se tournant vers le roi : « Ah ! traître ; fils de traître, voilà ce que tu réservais à celui qui t'a fait tant de bien et tant d'honneur ! voilà ma récompense à moi, qui, par son conseil, t'ai élevé à une dignité si haute ! Ah ! plus de larmes, mais la vengeance ! Je n'aurai de joie que lorsque ton cœur sera aussi désolé que l'est aujourd'hui le mien. » En achevant ces paroles elle s'évanouit.

Les amis qu'elle avait à Holyrood ne purent que s'enfuir ; Athol, Fleming, Livingston, par un couloir obscur ; Bothwel et Huntly, par une fenêtre donnant sur les champs.

Quand Darnley vit les meurtriers délibérer sur la vie ou la mort de la reine, il s'aperçut, mais trop tard, qu'il avait été leur dupe ; et ce mari, soi-disant outragé, ne songea plus qu'à tirer sa femme de leurs mains. Il réussit à tromper leur surveillance et s'enfuit avec Marie, à Dunbar, dans la nuit du 11 au 12 mars.

Bientôt la reine à la tête de 8000 hommes d'armes rentra triomphante à Édimbourg, et les assassins de Riccio cherchèrent un refuge auprès d'Élisabeth. Darnley eut l'imprudence et l'impudence de protester publiquement qu'il était étranger au meurtre de Riccio et de dénoncer ses complices. Cette lâche trahison les tourna tous contre lui. Leur première vengeance fut de mettre sous les yeux de la reine le texte des deux *bonds*, signés par lui, et relatifs à la couronne matrimoniale et au meurtre de l'italien. Marie, qui avait pu attribuer la conduite de son mari à l'irréflexion et à la jalousie, éprouva dès lors pour lui un profond éloignement. Fermant les yeux sur le passé de Murray, elle le rappela aux affaires et ménagea un rapprochement entre lui et Bothwell, dont la fidélité ancienne ne s'était pas démentie dans la tragique nuit du 9 mars. Elle eut alors quelques mois de repos, pour se

remettre de tant d'émotions, et, le 19 juin 1566, elle accoucha heureusement d'un fils, au château d'Édimbourg. Toutefois sa frayeur avait été si grande que l'enfant qu'elle portait (Jacques VI) ne put jamais voir une épée nue sans pâlir d'effroi, et cette terreur, ni l'éducation du gentilhomme, ni les efforts du roi ne parvinrent jamais à la surmonter.

Cette trêve malheureusement fut de courte durée. Les nobles avaient une revanche à prendre de leur échec dans le complot de 1566. Le meurtre de Riccio n'avait pas été seulement stérile, il avait tourné à leur détriment. Trois obstacles leur avaient barré le chemin : la défection de Darnley, la fidélité de Bothwell, la popularité de la reine. Punir Darnley, gagner ou écraser Bothwell, perdre Marie de réputation, pour lui ôter l'appui du peuple, tel était le plan tracé par la situation. Cette fois, ils sauront l'exécuter.

Darnley ne parlait que de ruiner ses ennemis; l'imprudent aurait mis l'Écosse en feu. Il voulait, dit Ducroc, « être tout, commander partout. » Après l'expérience du passé, Marie ne pouvait y consentir. De là des emportements d'enfant : il refusa d'assister au baptême de son fils, et, rompant publiquement avec la reine, il finit par se retirer chez son père, à Glascow. Ses ennemis veillaient, et il ne voyait pas, le malheureux, que s'isoler ainsi, c'était se découvrir à leurs coups.

Marie, au contraire, cherchait à calmer les esprits exaspérés par les menaces de son mari, en multipliant les pardons et les rappels d'exilés; bienfaits perdus ! elle avait affaire à des gens inplacables. Abreuvée de chagrins domestiques, entourée de ministres suspects, elle ne voyait, dans tout son entourage, qu'un homme dont le dévouement passé lui inspirât confiance. Cette homme était Bothwell

Bothwell avait une triste réputation de debauché; mais, bon écossais avant tout, jamais il n'avait pactisé avec

l'anglais. Marie n'ignorait pas les désordres de sa vie; mais pouvait-elle oublier qu'il avait prêté assistance à la régente d'Écosse, Marie de Lorraine, rétabli l'ordre dans le Border, et versé son sang pour la cause royale? qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle lui ait accordé quelques honneurs et une part dans la conduite des affaires?

Nous touchons à l'époque critique de l'histoire de Marie Stuart. Les faits semblent la condamner, mais perçons les apparences, et nous verrons ses ennemis eux-mêmes la justifier. De leur part, cette réhabilitation inattendue ne saurait être suspecte.

Jusqu'à son mariage avec Darnley, sa réputation est intacte. Nous avons sur ce point le précieux témoignage de ceux qui vont travailler à la déshonorer pour la perdre.

En 1561, elle sort de France « pure et sans tache », suivant le rapport de l'ambassadeur anglais Throkmorton à Élisabeth. — En 1562, Lethington écrit, à Cécil, que « Marie Stuart est une princesse si aimable, et si douce envers tous ses sujets, et dont la conduite a toujours été telle que ce serait merveille qu'il s'en trouvât quelqu'un d'assez méchant pour lui vouloir du mal. » — Randolph, le négociateur du mariage de Leicester, après l'avoir scrutée (*scrutinised*) quatre ans presque jour par jour, la décrit « comme une créature dont les perfections passaient la croyance de qui ne l'avait pas vue. » Marie choisit Darnley; aussitôt Randolph s'écrie, avec une indignation comique, qu'il s'est trompé en vantant cette princesse. Pourquoi aussi ne pas épouser Leicester!

Est-ce cette femme, aujourd'hui *si digne, si sage, si honorable* dans toutes ses actions, au dire du même Randolph, qui va, du jour au lendemain, se rendre coupable d'adultère et de meurtre? Cela est peu croyable, malgré ces deux vers de François Ier, vieux et désillusionné :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie!

Croyons-en plutôt le poëte qui a dit avec tant de vérité :

« Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes ! »

Or rien dans le passé, rien dans le caractère de Marie Stuart ne décèle une Frédégonde et une Messaline. Qu'elle en voulût à Darnley, de lui avoir fait un si mortel affront, et de lui créer, tous les jours, les plus sérieux embarras, cela était bien naturel; mais de là à un crime il y a un abîme; nous allons voir si Marie Stuart l'a franchi.

Le système de calomnies inauguré contre Marie Stuart, par Murray, en 1565, pour préparer l'opinion au meurtre de Riccio et à la chute possible, peut-être même à la mort de la reine, est repris en grand, à l'automne de 1566. George Buchanan, un des cicéroniens écossais, l'ancien professeur et l'obligé de Marie Stuart, vendit sa plume à Murray, et fit merveille dans son rôle de calomniateur.

La première victime désignée aux coups des nobles était Darnley, coupable de trahison à leur égard; mais Bothwell pouvait encore être un obstacle à leurs projets. Ne pouvant l'écraser par la force, ils l'attaquèrent par la ruse. Une secrète et feinte réconciliation l'attira dans leurs intérêts. Ils enivrèrent sa grossière convoitise en lui montrant la main tant briguée de la belle reine et le partage du trône, s'il les aidait à les débarrasser de leur ennemi Darnley, soit en déterminant Marie à un divorce, soit en recourant à l'assassinat. Détruire Darnley par Bothwell, puis Bothwell comme assassin de Darnley, englober Marie Stuart dans le châtiment de leur complice, sous prétexte de passion criminelle et de complicité avec lui, tel était leur plan machiavélique.

Les circonstances les servirent à souhait. Comme grand amiral et haut shériff d'Édimbourg, Bothwell avait de fréquents rapports de service avec la reine. La belle occasion, pour Murray et Buchanan, de forger là-dessus une intrigue d'amour propre à enlever à Marie sa considé-

ration et sa popularité ! La vanité et l'aveuglement de la passion empêcheront Bothwell de voir le piège tendu sous ses pas. Dès lors toutes les paroles, toutes les actions de Marie Stuart sont dénaturées avec un art infernal. On affirme — sans preuve, il est vrai, — qu'elle s'est prise pour Bothwell d'une passion désordonnée. — « Ce Bothwell, dit Brantôme, était le plus laid homme, et d'aussy mauvaise grâce qu'il se peust voir. » — N'importe ; cette femme, jeune, belle, élégante et spirituelle, s'éprend d'un ancien corsaire, borgne, brutal et grossier ; ainsi le veut le plan d'attaque.

Nous ne suivrons pas Buchanan dans le dédale de ses calomnies ; nous renvoyons pour les détails relatifs au tête-à-tête d'Alloa, à la partie de débauche de l'Ermitage, au souper de Tranent, etc...., au livre de M. Wiesener, qui a fait bonne justice du pamphlétaire et du pamphlet.

Il faut noter en passant le touchant intérêt que Darnley inspire tout-à-coup à ceux qui vont l'assassiner. Ce n'est plus ce mari libertin, crapuleux, violent, battant les gens quand ils étaient de condition ou d'humeur à recevoir des coups sans les rendre ; c'est un infortuné jeune homme laissé, par une épouse sans pudeur, dans l'abandon et le dénûment. Cette tactique habile a pour but de préparer l'opinion, de détourner les soupçons des vrais coupables, pour les faire tomber, l'heure venue, sur l'épouse infidèle et meurtrière.

Que faisait Marie, pendant que ses ennemis minaient ainsi le sol sous ses pas ? Elle était en proie à une tristesse profonde, facile à comprendre. Pouvait-elle oublier la nuit du 9 mars, le meurtre de Riccio ? L'audace de ses ennemis devait-elle s'arrêter là ? « Je voudrais être morte, disait-elle souvent. » Témoins de son abattement, les lords confédérés, Murray, Lethington, Huntly, Argyle, vinrent lui proposer le divorce. Sur son refus, Lethington lui insinua que sa noblesse trouverait bien le moyen de la délivrer d'un tel mari, sans préjudice pour son fils. Marie

leur défendit de rien faire de contraire à son honneur et à sa conscience. Résistance trop molle, dit M. Mignet qui sait que le meurtre est sorti de là ; mais la reine pouvait-elle prévoir, elle, un crime si prochain?

Au sortir même de cette entrevue, le *bond* pour l'assassinat de Darnley est rédigé par Sir James Balfour, signé par Lethington, Huntly, Argyle, et remis, comme garantie, à Bothwell qui se chargeait de ce triste exploit. Remarquons qu'il n'y est fait aucune mention de la reine, et que ces hommes, qui viennent de signer le meurtre de Darnley, sont les mêmes qui se porteront ses vengeurs contre Bothwell et Marie Stuart.

Il ne fallait plus qu'une occasion pour faire le coup ; elle se présenta bientôt. En janvier 1567, Darnley tombe malade de la petite vérole à Glascow. Vite, Marie Stuart, quoique souffrante, lui envoie son médecin, et ne tarde pas à venir elle-même, suivant le désir de son mari. Quand il put voyager, elle le ramena dans sa litière, aux environs d'Édimbourg, pour qu'il purgeât sa quarantaine de convalescence, à la campagne, au grand air. Elle comptait s'établir à Craigmillar; mais, à son arrivée, elle fut conduite à *Kirk of Field* (l'Église du champ), où, sans la prévenir, ni elle, ni même Bothwell — circonstance à noter—on lui avait préparé la maison de J. Balfour, le rédacteur du *bond* homicide. Trois jours après, le 9 février 1567, la maison sautait pendant la nuit, et, le lendemain, Darnley et son page Taylor étaient trouvés, étranglés, sans trace de brûlure, au bout du verger. Cinq domestiques furent écrasés sous les décombres ; un seul, Nelson, survécut à la catastrophe. La reine n'avait quitté son mari qu'à onze heures, pour assister à une fête de nuit donnée à l'occasion du mariage de deux serviteurs dévoués, Sébastien Paiges et Marguerite Carvood. Marie leur avait promis de danser à leur bal et de mettre l'épousée au lit, suivant une coutume du XVI[e] siècle.

Marie Stuart est accusée d'avoir trempé dans ce meurtre,

et, entre autres preuves, on produit quatre lettres d'elle à Bothwell, datées de Glascow. Dans la première on lit cette phrase homicide : « Faites-moy scavoir ce que je doy faire, et quoy qu'il en puisse advenir, je vous obéiray. Et pensez-en vous-mesme si vous pouvez trouver quelque moyen plus couvert que par breuvage; car il doit prendre médecine et être baigné à Craigmillar. » Dans la séconde elle lui annonce quel jour elle amènera « *l'homme* », c'est-à-dire la victime. Le moyen, après cela, de douter de son crime? Un aveu direct, de sa main, dans des lettres authentiques! authentiques! le sont-elles? Ce problème, un des plus difficiles de l'histoire moderne, a été franchement abordé et heureusement résolu par M. Wiesener, dans son beau et solide travail sur Marie Stuart et Bothwell. Nous nous bornerons à donner ici ses conclusions.

Disons-le tout de suite : ces lettres sont l'œuvre de faussaires. Les preuves abondent. Laissons parler d'abord la chronologie, il n'y a rien de clair comme les chiffres.

Marie quitte Édimbourg le 24 janvier (le 23 d'après le journal de Murray) et arrive le soir à Glascow, d'où elle repart avec Darnley, le lundi 27. C'est dans ces *deux* ou ces *trois* jours qu'elle aurait expédié quatre épîtres à Bothwell, la première de quatorze pages le 24, — la seconde, le samedi matin 25.

Or il résulte de trois passages de la première lettre, que Marie ne la commença que le surlendemain de son arrivée, le 25, et qu'elle la reprit, pour l'achever, le 26, assez tard dans la journée.

En conséquence, Paris, son messager, ne peut partir que le lundi matin 27. Pourquoi la seconde lettre est-elle datée du samedi 25? Pourquoi, dans cette seconde lettre, la reine s'impatiente-t-elle de n'avoir pas encore la réponse de Bothwell à celle du 24 (qui ne sera achevée que le 26)? De plus, la première lettre est remise à Bothwell : 1° dans les environs de Glascow ; — 2° à Édimbourg ; — 3° dans le Liddisdale, à 120 milles de Glascow; il est ainsi dans trois endroits à la fois.

En suivant le système des accusateurs de Marie, elle ne peut, pendant le séjour à Glascow, avoir rédigé *qu'une* lettre, *une seule*, la première, et il y en a *quatre!* Que fera-t-on des trois autres? Que sera-ce si l'on prend pour base les vraies dates? savoir, le départ d'Édimbourg le 24, l'arrivée à Glascow le 25, la rédaction de la lettre les 27 et 28; l'arrivée de Paris à Édimbourg le 29, son séjour dans cette ville le 30, son retour le 31 à Glascow, que la reine avait quitté le 27? Ainsi c'est par *leur propre chronologie* que ces documents sont convaincus de fraude.

Faut-il ajouter que cette première lettre n'est, en très-grande partie, qu'un tissu d'incohérences et de platitudes mises à la charge de la pauvre reine, qui a un bien autre style dans sa vraie correspondance ; que l'horrible phrase accusatrice n'a aucun rapport avec ce qui précède et ce qui suit; que la comparaison de Marie avec *l'amye de Jason* (*Médée*) est comme la marque de fabrique de la pièce et la signature de Buchanan, traducteur de la Médée d'Euripide? Ces considérations et d'autres sont amplement et curieusement développées dans le livre de M. Viesener.

L'histoire de ces lettres est aussi intéressante qu'instructive. La fameuse cassette où elles se trouvaient avec d'autres papiers tomba, le 20 juin 1567, entre les mains de Morton qui la remit a Murray. Celui-ci, sans doute, va les publier sans retard, pour perdre à tout jamais sa sœur et légitimer du même coup son pouvoir usurpé. Non, il ne dit mot de cette précieuse capture; ce n'est qu'au bout de 15 mois, lors de la captivité de Marie en Angleterre, que les prétendus originaux (1) de ces lettres en français furent officieusement montrés aux commissaires anglais. Ceux-ci déclarèrent que « Murray et Lethington leur avaient présenté des lettres *comme* de la main de la reine d'Écosse et que,

---

(1) Ces originaux ne furent jamais publiés; *ils se perdirent* et ne furent connus que par des traductions en écossais, en anglais, en latin et en français.

si cela est, il est difficile de ne pas la croire coupable. » Que plus tard le conseil privé d'Angleterre ait solennellement reconnu l'authenticité de l'écriture de Marie Stuart, cela ne peut que faire honneur à l'habileté du faussaire. D'ailleurs le conseil lui-même décida que la culpabilité de Marie n'était pas suffisamment prouvée pour donner à la reine d'Angleterre « une mauvaise opinion de sa bonne sœur en quoi que ce soit. » Il suffisait à Élisabeth, dit M. Mignet, de diffamer sa rivale. Alors elle atteignit si peu son but que, le 20 octobre 1568, sir Francis Knollis, un des premiers gardiens de Marie captive sur le sol anglais, écrivait à Cécil que, « Sa Majesté (Élisabeth) ne pouvait avec *honneur* et *sûreté* détenir cette reine, à moins de la perdre absolument aux yeux du monde. » De son côté, Cécil mandait à l'ambassadeur d'Angleterre en France « de remettre, à l'occasion, le livre de Buchanan aux rois et aux nobles de son conseil qui leur rendront l'utile service de la déshonorer, ce qui est indispensable, avant qu'on puisse parvenir à autre chose. » Dans un mémoire de 1569, retrouvé tout récemment et écrit de la main même de Cécil pour Élisabeth, il est dit : « ..... le parti du comte de Murray, petit parti qui se dissoudra en peu de temps, par la perspective du retour de la reine...... .. le bruit répandu contre elle, à l'occasion de la mort de son mari, sera bientôt évanoui. *Il sera aisé de l'en disculper.* » Quand des ennemis parlent ainsi, dans le secret, c'est leur vraie pensée qu'ils expriment, et on peut les croire.

Voyons maintenant la valeur de la prétendue déposition de Paris contre Marie Stuart. La vérité sortira du simple exposé des faits. Paris, serviteur de Bothwell, puis de Marie Stuart, s'était réfugié, avec son ancien maître, en Danemarck. Il fut livré, en février 1568, à Murray qui le tint enfermé au château d'Édimbourg.

Pendant les conférences d'Angleterre (d'octobre 1568 à janvier 1569), lorsque Murray communiqua aux commissaires anglais les lettres de la cassette, *il oublia* de produire

comme témoin celui qui en avait été le porteur; et en juillet 1569, il le transporta à son château de Saint-André, pour l'avoir toujours sous la main.

La précaution n'était pas inutile. Quand Élisabeth apprit qu'il tenait un témoin si important, elle expédia, coup sur coup, trois messagers pour le réclamer. Murray avait pris les devants et fait pendre Paris, sans jugement, le 15 août 1569. Il envoya, avec ses regrets, à la reine d'Angleterre, les deux interrogatoires subis par ce malheureux, les 9 et 10 août, incriminant : le 1er le comte de Bothwell, — le 2e Marie Stuart, plus Lethington et Balfour avec lesquels il venait de se brouiller.

La première confession contient des détails vrais, relatifs au meurtre de Darnley, détails que Paris seul a pu donner; pour la seconde, elle est plus que suspecte. Paris mort, on lui fit dire tout ce qu'on voulut sur la complicité de Marie Stuart, sur les lettres qu'il avait colportées entre les deux amants. Tant qu'il avait vécu, on l'avait couvert d'un silence impénétrable, mais sur l'échafaud, le calomniateur malgré lui déclara qu'il n'avait jamais porté de lettres de cette sorte et que la reine n'était pour rien dans l'assassinat du roi.

La deuxième confession fut reçue et rédigée par Buchanan et deux secrétaires de Murray, Wood et Ramsay; elle fut lue à Paris qui la *marqua* à chaque page (il ne savait pas écrire), pour attester qu'il la reconnaissait comme vraie. Cécil trouva la caution légère et en fit lever une autre copie, dont on fit disparaître les trois noms précédents, pour y substituer l'affirmation d'Alex. Hay, autre créature de Murray, secrétaire du conseil privé du roi et notaire public. Ce notaire affirmait ce qu'il n'avait ni vu ni entendu, puisque dans l'acte original, les trois précédents personnages *seuls* ont été indiqués comme ayant reçu la confession de Paris.

On est confondu de voir que cette confession qui ne trouva créance nulle part dans l'origine, que Buchanan lui-même n'osa pas reproduire dans ses écrits, ait pu faire ainsi illusion

avec le temps, et servir de base à l'échafaudage d'accusations dressé contre Marie Stuart.

Les interrogatoires des autres coupables subalternes ont été conservés avec leurs dates, et ne renferment pas un mot contre la reine d'Écosse. Il va sans dire qu'on supprima ces aveux compromettants; mais on oublia de baillonner ces malheureux sur l'échafaud, et tous, devant plus de 5,000 témoins, accusèrent hautement Morton, Lethington et leurs complices, et protestèrent de l'innocence de la reine. Cet aveu suprême se trouve dans une attestation du 12 septembre 1568, signée par trente-cinq nobles, et tous les artifices de rédaction de Buchanan n'ont pu le démentir.

On parle toujours d'un beau lit neuf enlevé de Kirk of Field, par ordre de la reine, et remplacé par un vieux. La vérité est qu'il n'y eut aucun lit enlevé et que le mobilier du roi était très-somptueux, comme cela ressort de l'inventaire des meubles perdus. Dès lors l'enlèvement de la couverture de martre, portée à Holyrood, la veille de la catastrophe, perd sa gravité comme preuve de la culpabilité de Marie. On n'en finirait pas si l'on voulait entrer dans le détail de ces mille et un mensonges que M. Wiesener a eu la patience de ruiner les uns après les autres.

Nous arrivons au dénouement de ce diabolique complot. Après le meurtre de Darnley, Bothwell, dénoncé comme l'assassin, par des placards accusateurs, subit un jugement solennel en apparence et dérisoire au fond. Son innocence fut hautement reconnue et même proclamée par un acte du Parlement. Il fallait à tout prix laisser Marie dans l'ignorance du crime de Bothwell, qui ne vit pas non plus qu'il était la dupe et l'instrument de ses complices de circonstance. Le 19 avril 1567, *au souper d'Anslie*, les lords signèrent à ce dernier un *bond* par lequel ils s'engageaient à tout faire pour qu'il obtînt la main de la reine. Bothwell n'imagina rien de mieux que d'enlever Marie, avec 1,000 cavaliers, aux portes mêmes d'Édimbourg, et de la conduire dans la forteresse de Dunbar soumise à son commandement. Rapt

de comédie ! disent les ennemis de Marie Stuart, et, pour preuves, ils invoquent de prétendues lettres adressées de Stirling à Bothwell pour concerter l'enlèvement. Les lettres de Stirling présentent les mêmes difficultés chronologiques que celles de Glascow et ne soutiennent pas la discussion. Ce sont des lettres supposées. D'ailleurs la sentence de forfaiture portée par le Parlement (décembre 1567), contre Bothwell « coupable d'avoir tué le roi Henri et arrêté traîtreusement Marie, reine d'Écosse, aux portes de Foulbriggs, près d'Édimbourg », ne laisse aucun doute à cet égard.

Marie séparée de ses femmes, à Dunbar, resta douze jours à la merci de son brutal ravisseur, qui se vanta devant Melvil de l'épouser « bon gré, mal gré ». La malheureuse subit le mariage comme le seul moyen de sauver son honneur. Mieux eût valu pour elle la mort de Lucrèce; car, en devenant la femme de Bothwell, elle acceptait, sans le savoir, la responsabilité du crime de Kirk of Field et le déshonneur. C'est là que ses ennemis l'attendaient. Pendant sa captivité à Dunbar, pas un n'avait élevé la voix, pas un n'avait bougé, et, vingt jours après le mariage, ces malfaiteurs titrés refont une association : pour *délivrer* la reine, protéger le prince royal et punir l'assassin Bothwell.

Une fois maître de la personne de Marie, ils l'enferment au château de Lochleven, au milieu d'un lac, sous la garde de Marguerite Douglas, mère de James Stuart et son ennemie personnelle. Une première tentative d'évasion échoua; une seconde réussit. Walter Scott, dans son roman de l'Abbé, décrit ainsi le réveil de Marie Stuart le lendemain de sa délivrance :

« . . . . La première pensée de Marie, à son réveil, fut de douter de sa liberté; et, sous cette impression, elle sauta de son lit, jeta à la hâte sa mante sur ses épaules et courut regarder à la fenêtre de sa chambre. Vue délicieuse! au lieu de la nappe de cristal du Lochleven, dont le vent seul troublait la surface, un paysage boisé et coupé de

landes s'étendait devant elle, et le parc autour du château était occupé par les troupes de ses nobles les plus chers et les plus dévoués. — Lève-toi, lève-toi, Catherine ! s'écria la princesse dans son ravissement, lève-toi et viens ici ! Voici des épées et des lances en de fidèles mains, et des armures étincellent sur de loyales poitrines. Voici des bannières, mon enfant, flottant au vent aussi légèrement que des nues d'été. Grand Dieu ! quel plaisir c'est pour mes yeux fatigués d'en démêler les devises : — celle de ton père, le brave Seyton, — celle du noble Hamilton, celle du fidèle Fleming. — Vois, vois ! — ils m'ont aperçue et se pressent en foule vers la fenêtre !

Elle ouvrit la fenêtre de toute sa grandeur, et, la tête nue, d'où retombait en arrière sa chevelure en désordre, son beau bras à peine voilé par sa mante, répondit par un signe à leurs acclamations joyeuses, dont l'écho retentissait au loin. Après ce premier transport de joie et d'enthousiasme, elle se souvint combien elle était légèrement vêtue, et se couvrant de ses deux mains le visage, où ce souvenir avait fait monter une vive rougeur, elle se retira brusquement de la fenêtre. Le motif de sa retraite fut aisément deviné et accrut encore l'enthousiasme général ..... Les acclamations s'éteignaient à peine qu'aussitôt elles se renouvelaient et faisaient retentir avec plus de force les hauteurs et les bois environnants ; et bien des serments furent faits ce matin-là, sur la croix de l'épée, que la main ne déposerait pas l'arme avant que Marie Stuart fût rendue à tous ses droits. Mais que sont les promesses, que sont les espérances des mortels ? Dix jours ne devaient pas s'écouler avant que ces hommes si braves et si dévoués fussent tous tués, captifs ou en fuite. »

Vaincue une seconde fois, Marie Stuart se réfugia sur le territoire anglais où elle trouva une prison. Nous ne la suivrons pas sur la voie douloureuse qui, après dix-huit ans d'épreuves, la conduisit à l'échafaud. Disons seulement que Bothwell, à son lit de mort, déclara, devant Fré-

déric II, roi de Danemark, et d'autres témoins, que Marie était innocente du meurtre de son mari; que, la même année, le même mois, où Bothwell justifiait Marie Stuart, Lady Lennox, la mère de Darnley, ayant pénétré le mystère atroce de la mort de son fils, écrivit à sa bru, pour la consoler et lui rendre son amitié, une lettre qui fut interceptée, et qui, retrouvée par Miss Strickland dans les papiers de Cécil, témoigne aujourd'hui de l'innocence de la reine d'Écosse. Dans l'inventaire du mobilier de Marie Stuart saisi par les Anglais, à Chartley, le 18 juillet 1586, se trouve « un petit carré fait à point tressé, ouvré par la vieille comtesse Lennox, elle estant en la Tour. » La noble ouvrière y avait employé, en les mélangeant avec des fils de lin très-déliés, ses cheveux blanchis par le chagrin plus encore que par l'âge. Doutait-elle de l'innocence de sa bru et de la pureté de ses mœurs, lorsqu'elle venait se donner en quelque sorte elle-même, à la veuve tant accusée? Et avons-nous le droit, nous, sur la foi d'hommes convaincus par eux-mêmes de mensonge et de trahison, d'être plus sévères que la mère et la famille de Darnley, qui, tardivement instruites de la vérité, rendirent à la pauvre prisonnière sa place dans leur cœur et ne souhaitaient rien tant que de pouvoir, réunies autour d'elles, l'aimer, la servir et l'honorer comme leur reine, leur fille et leur sœur? Vœux impuissants! après dix-huit ans de captivité et de persécutions, Marie Stuart devait descendre dans une tombe sanglante. La mort fut pour elle une délivrance, et, à l'heure suprême, à l'heure où l'on ne ment point, elle montra, devant l'échafaud, le tranquille courage et la sérénité du juste.

Voyez Élisabeth, au contraire, mourant à soixante-douze ans, dans le ridicule d'un dernier amour et l'incommodité d'une dernière hypocrisie. Elle ruse avec la mort, et ne veut pas se mettre au lit, parce qu'une prophétie lui a prédit qu'elle mourrait dans un lit. A demi roulée sur des tapis, les doigts dans la bouche, comme pour retenir son

âme au passage, les yeux ouverts et attachés sur le plancher, elle meurt sans grandeur et sans dignité, comme un avare vulgaire qui ne peut s'arracher à ses trésors.

Marie Stuart, elle, calme et résignée, s'était revêtue, pour mourir, du costume de veuve qu'elle portait les jours de grande solennité. « Ses habillements, dit Jebb, estaient des plus beaux qu'elle eust, toutesfois modestes et qui représentaient une royne veulve. » C'était une robe de velours cramoisi brun, avec un manteau de satin noir, à longue queue, bordé de martre zibeline, et un long voile de dentelle blanche. Quand elle entra dans la salle funèbre toute tendue de noir, elle avait la dignité d'une reine et le paisible recueillement d'une chrétienne. Elle considéra sans défaillance les apprêts lugubres, le billot, la hache, le bourreau et son aide en vêtements de velours noir, un crêpe rouge au bras gauche, et, dans un coin obscur, le cercueil, sa dernière prison Son voile relevé, sa figure, où brillait une espérance qui n'était plus de ce monde, parut belle comme aux jours de sa jeunesse. Elle confessa hautement sa foi, pardonna à ses ennemis et, le col sur le billot « son dur et dernier chevet », elle récita les versets suivants :

« J'espère en vous, Seigneur, ne me confondez pas à jamais; secourez-moi....

» Ne me rejetez pas, ne m'abandonnez pas quand mes forces m'abandonnent...

» Seigneur, vous me rendrez la vie, vous me rappellerez du fond de l'abîme... »

Cette prière, commencée sous le bras de l'exécuteur, s'acheva dans le sein de Dieu. Le bourreau frappa un premier coup qui, portant à faux sur la nuque, blessa seulement la reine. Elle poussa un cri qui se perdit au milieu des gémissements de l'assemblée. Un second coup lui trancha la tête. Le martyre de la pauvre reine était fini.

EXAMEN DU PROJET DE LOI

SUR

LE RÉGIME DES EAUX

PROPOSÉ

par la Société des Agriculteurs de France.

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société.

La Société des agriculteurs de France soumet à notre Société cinq propositions et un projet de loi relatif au régime des eaux, et réclame nos observations.

Non-seulement ce projet intéresse vivement notre département qui abonde en usines et où la pratique des irrigations est si ancienne et se développe de plus en plus, où il y a si souvent antagonisme entre leurs intérêts respectifs, où ces difficultés soulèvent des procès ruineux; mais il intéresse aussi la sécurité et la salubrité publiques. Pendant cinquante années de pratique au barreau, intervalle pendant lequel une foule d'usines nouvelles se sont élevées, j'ai été amené à étudier pratiquement les questions les plus compliquées que soulève la législation actuelle sur le régime des eaux. Je me crois donc autorisé à soumettre à la Société mon opinion personnelle sur la communication qui nous est faite et qu'elle renverra, je n'en doute pas, à l'étude approfondie d'une commission spéciale.

1° CLASSEMENT DES EAUX.

La législation actuelle repose sur une classification des eaux que les propositions et le projet de loi y joint adoptent également, savoir :

1° Eaux pluviales;

2° Sources;

3° Ruisseaux, rivières et parties de rivières;

4° Rivières et parties de rivières flottables par trains, ou navigables;

5° Eaux encaissées, telles qu'étangs, pièces d'eau, réservoirs, etc.

Cette classification n'est pas critiquable quant aux n°s 1, 2 et 5; mais il n'en est pas de même quant aux n°s 3 et 4. La distinction qu'ils établissent entre les diverses eaux courantes ne repose que sur la flottabilité par trains et la navigabilité, ou plutôt sur l'emploi qui était fait des eaux à l'époque de l'ordonnance de 1835 sur la pêche fluviale. Elle ne tient compte ni du volume débité par ces cours d'eau, ni de la longueur de leur parcours, ni de la largeur de leur lit. Il suffit d'ouvrir cette ordonnance, en ce qui concerne le département des Vosges, pour remarquer, parmi les cours d'eau dont elle attribue la pêche à l'État, de faibles ruisseaux des montagnes, coulant aux rives de vastes forêts dont les produits, planches ou pièces de bois, assemblés en très-petits trains, sont flottés sur leurs eaux à grand renfort de retenues et de barrages. Au contraire, on y voit dans la classe des cours d'eau ordinaires, des rivières, comme la Moselle au-dessus d'Épinal, ayant un volume de plusieurs mètres cubes par seconde et un lit très-large, mais avec un fonds inégal qui empêche la navigation et qui, par d'autres accidents de ce lit et par l'absence des produits nécessaires, n'y voit plus pratiquer le flottage.

A cette classification basée sur un fait accidentel, il faudrait comme premier moyen d'amélioration une distinction basée

sur l'importance réelle de chaque cours d'eau, par exemple, sur le volume des eaux à l'étiage. Cette distinction n'exclurait pas les mesures d'administration que pourrait exiger la pratique du flottage par trains, ou même du flottage à buches perdues.

Je crois qu'il est indispensable d'adopter ce nouveau mode de classement, si l'on veut admettre quelques-unes des règles nouvelles formulées dans le projet de loi proposé.

Ainsi, j'admets bien que, pour les petits cours d'eau, la propriété du lit soit attribuée aux riverains qui ont la charge du curage et qui, se formant en syndicat, pourraient, dans bien des localités, s'entendre pour redresser un cours d'eau trop sinueux, et pour reconquérir ainsi un terrain inutilement perdu au préjudice de l'agriculture. La jurisprudence refuse aux riverains la propriété du lit, et il est évident que, si elle a adopté cette décision, c'est que, par le vice du classement des cours d'eau, elle n'a pu considérer le lit de ceux qui ont quelqu'importance comme un véritable accessoire de la propriété riveraine, ni le passage du cours d'eau comme une simple servitude grevant cette propriété. Ce motif disparaîtrait si la règle proposée était restreinte aux petits cours d'eau, à ceux, par exemple, qui n'offriraient pas un volume d'eau de plus d'un mètre cube à l'étiage.

Il en est de même de la pêche. Le riverain a ce droit, et il est bien rare qu'il en use, qu'il puisse même en user. Je ne crois pas qu'un intérêt public quelconque puisse engager à le lui retirer à l'égard des petits cours d'eau, dont la pêche n'est en réalité exercée que par les braconniers qui savent échapper à toute espèce de réglementation. Mais, dans les parties de cours d'eau dont le débit à l'étiage est supérieur à un mètre cube, la pêche acquiert déjà une certaine importance, et, si l'on considère la production du poisson et sa multiplication comme d'intérêt public, le droit de pêche ne devrait pas appartenir aux riverains qui n'en usent pas, mais aux communes qui pourraient, qui devraient même le

louer, et à l'État à partir du point où commence la navigabilité.

En résumé, j'adopterais le système suivant :

Troisième classification.	Cours d'eau débitant moins d'un mètre cube par seconde à l'étiage.
Troisième *bis*.	Cours d'eau débitant plus d'un mètre cube par seconde à l'étiage jusqu'au point où commence la navigabilité.
Quatrième classification.	Rivières navigables et fleuves.

Sur les cours d'eau de la troisième classification, j'attribuerais le droit de pêche et la propriété du lit aux riverains, avec la charge du curage.

Sur ceux de la troisième *bis*, j'attribuerais aux communes le droit de pêche et la propriété du lit, à charge du curage.

Sur ceux de la quatrième, ces droits appartiendraient à l'État.

Les dispositions du code civil sur les alluvions, sur les îles, sur les déplacements de lit, etc., seraient maintenues.

Le flottage, soit par trains, soit à buches perdues, serait ramené à un droit de servitude sur les cours d'eau. L'usage de cette servitude serait préalablement déclaré d'utilité publique après enquête, et un règlement administratif en réglerait l'exercice.

2° DE L'ACTION ADMINISTRATIVE.

Les propositions et le projet de loi tendent à refuser à l'administration toute influence sur le régime des cours d'eau et sur leur emploi. Cette défiance retombe de tout son poids sur le corps des ingénieurs. Ce corps si distingué par sa science, par son honorabilité, et que toute l'Europe nous envie, est en réalité celui qui prépare les décisions administratives. S'il n'est pas impossible de lui imputer quelques erreurs, fort rares d'ailleurs, il ne l'est pas moins d'apprécier tous les dommages que son concours a fait éviter, toutes les

contestations et tous les procès qu'il a empêchés. S'il y a eu quelques fautes commises, elles ont tenu à l'inexpérience d'ingénieurs novices et manquant d'une pratique suffisante des intérêts agricoles. Plusieurs Conseils généraux, celui des Vosges notamment, ont demandé, à plusieurs reprises, qu'il y eût dans chaque département un ingénieur exclusivement chargé du service hydraulique. On pourrait ajouter à ses attributions les opérations du drainage, le relevé des pentes et des débits de chaque cours d'eau, la constatation des hauteurs des crues extraordinaires, la possibilité de l'emploi de chaque cours d'eau aux irigations. J'ai la conviction intime, et elle est partagée par un grand nombre de bons esprits, qu'une telle institution rendrait d'immenses services à l'agriculture, qui généralement n'a pas assez de prairies et manque d'engrais suffisants.

On rencontre dans nos montagnes quelques irrigateurs praticiens qui, sans nivellement préalable, savent déterminer d'un coup d'œil jusqu'à quel point les eaux d'une source peuvent être conduites. Je n'ai jamais entendu dire qu'aucun ait eu assez d'habileté pour indiquer le point où le remous d'un barrage se fera sentir. Ce point varie d'ailleurs en temps d'eaux basses, d'eaux moyennes, et de crues. Quel est l'irrigateur qui; livré à lui-même, sans le secours de la science, ne sera pas exposé, quoiqu'agissant avec une parfaite bonne foi, à causer des stagnations ou des inondations nuisibles, à faire naître par suite des procès et des dommages intérêts? S'il est influent dans sa localité, s'il est riche, si ceux que ses travaux lèsent sont sous sa dépendance par suite de parenté, de relations de débiteur à créancier, de marchand à consommateur, qui osera se plaindre, intenter un procès que son adversaire pourra poursuivre jusqu'à la plus haute juridiction, et qui, en définitive, même en cas de succès définitif, lui occasionnera des dépenses souvent supérieures à la valeur de la propriété qu'il a voulu défendre?

N'y a-t-il pas aussi des intérêts généraux que l'admini-

stration a reçu la mission de défendre, par des lois spéciales qui l'ont chargée de prévenir les submersions et les stagnations nuisibles, et de diriger les eaux vers un but d'utilité générale, notamment vers les irrigations? Est-ce l'intérêt privé qui peut être chargé d'une telle mission? Quel est donc le propriétaire, riverain ou non, qui voudra, en dehors de son intérêt privé, s'engager, uniquement en vue d'un intérêt général, dans un de ces procès de cours d'eau qui nécessitent toujours des expertises dispendieuses, parce que le juge ne peut s'éclairer que par l'avis préalable des hommes de l'art?

Il ne faut donc pas céder à une défiance injurieuse pour un corps justement honoré. Il ne faut pas méconnaître que l'autorisation administrative qui d'ailleurs réserve toujours les droits des tiers, indispensable pour protéger les intérêts publics, n'est pas moins utile pour prévenir les procès et pour protéger le pauvre et le faible contre le riche et le puissant. La suppression proposée ne servirait qu'à faire surgir une foule de procès, et à enrichir les hommes d'affaires et surtout le fisc qui recueille la plus grosse part dans les frais judiciaires.

Loin donc d'exclure la nécessité de l'autorisation administrative et l'intervention des ingénieurs, je voudrais que l'ingénieur hydraulique fit nécessairement partie des experts appelés à donner leur avis sur les procès relatifs aux cours d'eau. Pourvu d'un traitement fixe, il n'aurait à recevoir que des frais de déplacement et de séjour, tandis que les experts, dans beaucoup de circonstances forcément choisis au loin, ne se réunissent qu'avec peine à raison de leurs occupations, et réclament des taxations qui, même très-élevées, peuvent bien souvent encore n'être pas suffisamment rémunératrices.

3° DROITS RÉSERVÉS A L'INDUSTRIE.

Ce que je n'admets pas et ce que je vois aussi avec peine,

dans la rédaction des propositions et du projet de loi, c'est une sorte de proscription contre les usines, et, entre les deux branches les plus importantes de la prospérité publique, une balance qui penche trop d'un côté au préjudice de l'autre.

Je ne parle pas des droits acquis. Évidemment, la loi ne pourrait les atteindre sans causer un préjudice immense. Il ne saurait en être question et je ne doute pas que l'auteur du projet n'a eu en vue que les créations nouvelles.

Pour me faire bien comprendre, j'ai besoin de faire remarquer :

1° Que l'eau peut être employée comme force motrice, comme charriant et déposant des principes de fertilisation, ou comme fournissant aux plantes un rafraîchissement qui les préserve de la sécheresse;

2° Que les usines ne les utilisent que comme force motrice;

3° Que, dans les sols peu fertiles, l'irriagtion procède par une sorte de colmatage qui remplace l'engrais;

4° Que, dans d'autres, l'eau n'opère que comme rafraîchissement;

5° Qu'enfin il y a des cours d'eau tellement chargés de matières argileuses et calcaires que leurs crues d'automne et de printemps assurent, dans toute l'étendue que ces crues ont recouverte, une fertilité visible à l'œil au point de permettre de fixer le point où la crue s'est arrêtée.

Dans les cours d'eau à pente très-sensible, le code civil a parfaitement concilié les intérêts agricoles et les intérêts industriels. Les riverains supérieurs peuvent utiliser toute l'eau du cours d'eau, mais à la charge de la rendre à la sortie de leurs fonds. Ils en auront retenu sur leurs prés les principes fertilisants, sans altérer en rien la force motrice que l'usine utilise ensuite. Mais, pour obtenir une chute d'eau plus puissante, l'usinier peut employer le lit du cours d'eau comme canal d'amener, ou bien en ouvrant un déversoir en tête et un canal de décharge et en faisant entrer les eaux au moyen d'un barrage dans un canal d'a-

mener. Dans ces deux cas, il y a privation du droit d'irrigation pour une certaine étendue des propriétés de rive. Que faut-il faire alors? exiger de l'usinier que, par une roue d'élévation établie au bas de son usine, il rende une irrigation aux prairies riveraines qu'il en prive, ou, si cela ne suffit pas, qu'il paye une redevance aux propriétaires. Dira-t-on que c'est là une expropriation indirecte des droits des riverains? Je repousse cette objection parce que le droit des riverains, qui n'est qu'un droit à l'usage des eaux, un droit de pure faculté, n'est pas un droit de propriété et ne constitue pas le *jus utendi et abutendi*. La loi peut régler l'usage, et, au point de vue de l'intérêt général, elle peut le remplacer par une valeur équivalente. Assurément, il y a telle usine qui versera en une quinzaine à ses ouvriers une somme bien plus élevée que le produit naturel des propriétés riveraines dont son existence aura supprimé ou diminué l'irrigation. Cela suffit pour justifier mon système. C'est d'ailleurs ainsi que se sont établies dans les Vosges les nombreuses usines de l'industrie cotonnière, et récemment les usines plus nombreuses encore de l'industrie féculière. Les industriels ont transigé avec les riverains, soit en achetant, soit en payant une indemnité, soit en stipulant une redevance. Ceux qui ont prétendu s'imposer d'autorité ont eu de longs procès à soutenir et ont fini par les perdre.

Je viens de parler des rivières coulant dans un lit à pente très-sensible. Il y en a d'autres dont le cours est lent, dont la pente n'offre presque pas de différence de niveau sur une très-longue étendue. Quelle doit être la règle du partage des eaux? Le partage par moitié, posé par le projet comme un principe absolu, semble en ce cas légitime. Mais, s'il peut être applicable quelquefois, il ne saurait l'être toujours. Ou l'irrigation procède comme colmatage et exige beaucoup d'eau; ou elle a pour unique emploi le rafraîchissement de la plante, et il faut très-peu d'eau; ou les débordements d'automne et de printemps suffisent à fertiliser les

prairies riveraines et dispensent de toute irrigation permanente. Appliquer une règle unique à des situations si différentes n'est pas possible. L'industrie en souffrirait; l'agriculture n'en profiterait pas, si ce n'est, çà et là, par exception.

Il faut encore remarquer que l'irrigation a ses saisons et ne peut être permanente comme le projet le permet. Lorsqu'elle opère comme colmatage, elle commence après l'enlèvement des secondes herbes; elle est interrompue pendant les gelées, et reprise jusqu'au moment où les plantes commencent à pousser. Elle recommence pendant quelques jours après la première coupe. En temps de grand froid, elle ferait geler les racines des plantes : trop prolongée, elle les ferait pourrir Dans les contrées où l'irrigation ne sert qu'au rafraîchissement de la plante, elle est nécessaire pendant sa croissance, c'est-à-dire, dans d'autres temps de l'année.

Il faut donc bien reconnaître que les deux modes d'irrigation offrent des différences sensibles et notamment des interruptions forcées, pendant lesquelles rien ne peut s'opposer à ce que les usines usent de la totalité des eaux. Il faut en conclure surtout qu'une règle unique et absolue ne peut pas être adoptée. Enfin, tout ce qui vient d'être dit prouve encore qu'exclure l'administration de toute influence sur le régime des cours d'eau, renoncer aux lumières d'un corps honorable et initié à toutes les opérations de l'hydraulique, serait une faute immense, aussi nuisible à l'agriculture qu'à l'industrie et aux intérêts généraux.

Les observations qui précèdent s'appliquent aux cours d'eau ordinaires. Quant aux rivières navigables, des intérêts d'un autre ordre exigent le maintien de la législation actuelle. Permettre d'en détourner les eaux, sans autorisation, ce serait assurer la ruine de la navigation dans un prompt avenir. Je repousse donc énergiquement les articles 17 et 18 du projet.

4° EXTENSION DE L'USAGE DES EAUX A DES PROPRIÉTÉS NON RIVERAINES.

Dans mon opinion, la législation actuelle réclame des améliorations.

J'ai indiqué et je crois avoir justifié la première, qui consiste à distinguer les cours d'eau non suivant leur emploi, mais suivant leur force et leur puissance d'eau.

Les droits des riverains à l'usage de l'eau sont la juste compensation des dommages auxquels ils sont sans cesse exposés par les crues qui, selon la nature des sols que les eaux parcourent, déposent des sables sur les prairies, les ruinent ou les dégradent, ou qui, en été, laissent sur les plantes un limon terreux qui ne permet plus de les livrer au bétail. Prétendre associer aux droits des riverains des propriétés qui ne sont pas exposées à ces dommages, serait à mes yeux une mesure contraire à l'équité.

Si, sans tenir compte des droits acquis et au risque de ruiner des créations fondées sur ces droits, on voulait établir un nouveau régime, soit en accordant l'usage des eaux à toutes les propriétés submersibles dans les crues ordinaires, soit à une bande d'une largeur déterminée sur chaque rive, il faudrait toujours bien exiger le retour des eaux au lit principal, à moins qu'on ne veuille sacrifier les droits des riverains inférieurs au profit des riverains supérieurs. Il faudrait toujours exclure de l'usage des eaux les propriétés non comprises dans les limites admises, à moins que des titres ou la prescription ne leur aient conféré d'autres droits. Il faudrait toujours surtout laisser au riverain la faculté d'user ou de ne pas user de son droit. C'est un stimulant utile, comme nous le voyons dans les Vosges, où des riverains qui ne pouvaient pas user de leur droit, à raison de l'élévation du sol de leurs propriétés, l'abaissent et le nivellent pour en profiter, à l'avantage de leur intérêt privé et de l'intérêt général.

Je repousse tout ce qui serait contraire à ces règles, tout en laissant aux conventions privées la faculté d'y déroger par l'accord de tous les intéressés, et dans ce but je proposerais la création par la loi elle-même des associations d'intéressés, associations que le projet rend seulement facultatives.

Ma conviction intime est que l'extension proposée ouvrirait la porte à une foule de procès inextricables et finirait, en étendant indéfiniment l'usage des eaux à tout un bassin, par réduire à rien les avantages qu'il procure.

5° DROIT DE RECOUPER LES VEINES DES SOURCES.

J'ai aussi une observation à présenter sur l'article 3, que je repousse énergiquement comme donnant naissance aux contestations les plus fâcheuses et les plus fréquentes. Comment! la seconde partie de l'article 2 ne permet pas au propriétaire de la source d'en conduire les eaux dans un autre bassin, et le code civil prononce la même interdiction quand les eaux de la source servent à l'alimentation d'un village ou d'un simple hameau, et, par l'article 3, le projet donne au propriétaire du fonds supérieur le droit absolu de recouper cette source et d'en user sur son propre fonds, sans soumettre ce droit à aucune restriction. Il y a là une contradiction évidente et qu'il faut faire disparaître. Dans la contrée des Vosges surtout, l'article 3 serait désastreux. L'existence d'une source dans un fonds a été la cause déterminante de la construction d'une maison et de l'établissement d'une exploitation rurale. Que la source disparaisse, la maison est inhabitable et l'exploitation rurale, qui se compose surtout de prairies arrosées par la source, devient impossible. Sans doute, les tribunaux ont quelquefois reconnu le droit fondé par l'article 3 comme résultant du principe que la propriété d'un sol emporte celle du dessus et du dessous; mais, ce principe a déjà reçu une atteinte grave par la législation sur les mines, et, quand il a été

appliqué, il a engendré des ruines et des haines. Lorsque le propriétaire de la source possédait un fonds supérieur à celui où elle avait été recoupée souterrainement, il ne manquait pas de la recouper à son tour, et quelquefois le même fait se reproduisait de proche en proche. Après bien des travaux, il arrivait presque toujours que la source disparaissait. Voilà ce que j'ai vu plusieurs fois dans une pratique de cinquante ans. Voilà pourquoi je repousse un droit qui permettrait d'anéantir les possessions les plus antiques, et qui donnerait aux uns le moyen de s'enrichir au préjudice et par la ruine des autres.

Au lieu de créer un pareil droit, je le proscrirais expressément.

6° JURIDICTIONS.

Je terminerai la série de mes observations par l'examen des dispositions du projet concernant les attributions nouvelles qu'il veut conférer aux juges de paix. Ils ne connaissent actuellement que des actions possessoires qui ne comportent que la vérification des faits matériels de possession et de trouble, de quelques autres affaires, et, selon moi, si, suivant le régime qui sera promulgué, le concours des juges de paix pourra être utile, ce ne sera pas toutefois en ce qui concerne les contestations sur les droits, matières compliquées, exigeant presque toujours des plans, des expertises, des vérifications de lieux et des enquêtes, et souvent offrant des questions d'hydraulique que la science seule peut résoudre.

RÉSUMÉ.

Sur les bases mêmes du projet proposé, je diffère d'opinion, de conviction, devrais-je dire; je reproche à ce projet de vouloir fonder, au bien faible profit de l'agriculture, une prédominance funeste à l'industrie. C'est, il est vrai, l'esprit du jour : chaque intérêt veut être complétement satisfait, fût-ce au prix de la ruine des autres. La conciliation,

personne n'y songe, personne ne semble en vouloir. C'est une fâcheuse révélation de l'état des esprits, et un grave embarras pour le Gouvernement dont le devoir est de concilier les intérêts privés pour en faire sortir la plus grande masse d'intérêt général. Je lui reproche d'écarter l'influence active de l'administration, indispensable cependant pour sauvegarder les intérêts prédominants de la sûreté et de la salubrité publiques, non moins nécessaire pour prévenir les contestations et pour protéger contre le puissant le pauvre et le faible incapables de soutenir les charges des procès judiciaires. Je lui reproche enfin d'adopter des règles absolues qui conduiraient à de funestes conséquences.

En général, je ne suis pas partisan des lois qui, en renversant la législation existante, troublent les habitudes des populations, remettent en question les droits acquis et soulèvent chaque fois des questions transitoires. Je reconnais toutefois qu'il y a des améliorations nécessaires à notre régime des eaux, et je crois possible de le simplifier et de préparer pour l'avenir des facilités qui permettront une solution rapide des procès relatifs aux cours d'eau. C'est ce que j'ai tenté de faire par le contre-projet suivant :

CONTRE-PROJET.

1. L'eau, considérée comme élément, est du nombre des choses que l'article 714 du code civil déclare n'appartenir à personne et dont l'usage est commun à tous.

2. La loi en règle l'usage quand elles forment soit des amas naturels ou artificiels, soit des écoulements permanents ou temporaires.

3. Sous ce rapport, les eaux sont classées suivant différentes catégories, savoir :

1° Les lacs, marais, étangs et autres amas d'eau ;

2° Les eaux pluviales ;

3° Les sources et puits artésiens ;

4° Les ruisseaux ou cours d'eau depuis leur origine jusqu'au

point où leur débit à l'étiage n'excède pas un mètre cube par seconde ;

5° Les rivières ou parties de cours d'eau, depuis le point où leur débit à l'étiage atteint un mètre cube par seconde, jusqu'au point où commence la navigabilité;

6° Les rivières et fleuves navigables ;

4° La propriété des lacs, étangs, marais, etc., comporte, comme accessoire, le droit exclusif de la pêche dans leurs eaux.

5. La hauteur des retenues doit être telle que leurs eaux ne couvrent que l'étendue de terrain qui appartient aux lacs, marais, étangs, etc.

6. La propriété des lacs, marais, étangs, etc., peut être expropriée pour cause d'utilité publique, à charge de dessèchement dans le temps déterminé par le décret déclaratif de l'utilité publique. Elle ne peut être prononcée que sur la preuve des dangers que ces amas d'eau présentent pour la sûreté et la salubrité publiques.

7. Les eaux pluviales appartiennent, par droit d'accession, aux terrains sur lesquels elles tombent. Le propriétaire peut les faire écouler en vertu de la servitude établie sur les fonds inférieurs par l'article 640 du code civil, ou les rejeter dans des puits d'absorption.

8. Le propriétaire du fonds inférieur ne peut acquérir un droit sur les eaux pluviales qui tombent sur le fonds supérieur que par une possession valable, continuée pendant trente années consécutives, manifestée à son origine et pendant toute sa durée par des travaux exécutés et entretenus sur le fonds supérieur.

9. Les § 7 et 8 sont applicables aux sources qui émergent naturellement dans un fonds ou qui ont été produites par des travaux artificiels, tels que les puits artésiens.

Néanmoins, le propriétaire du fonds où elles émergent ne peut changer le cours de la source, qu'elle soit naturelle ou artificielle, lorsqu'elle fournit aux habitants d'une commune ou d'un hameau l'eau nécessaire aux besoins des habitants

et de leur bétail, sauf le droit à une indemnité si la commune ou hameau en fait usage depuis moins de trente ans.

Il ne peut pas en changer le cours au préjudice des irrigations, des usines et des amas d'eau établis sur les fonds inférieurs.

En général, les eaux qui surgissent d'un bassin ne peuvent être détournées pour être conduites dans un autre, si ce n'est du consentement de tous les intéressés.

10. Tout propriétaire d'un fonds peut y faire les travaux nécessaires pour y trouver des eaux, mais à charge de ne pas nuire aux sources naturelles ou artificielles des fonds voisins ou inférieurs, et sous peine, dans le cas contraire, d'indemnités équivalentes au préjudice causé.

11. Le droit de pêche et la propriété du lit appartiennent aux riverains dans les cours d'eau désignés sous le n° 4 de l'article 3, à charge que le lit restera chargé dans toute sa largeur de la servitude d'écoulement des eaux et sera entretenu en bon état de curage par les riverains.

12. Le droit de pêche et la propriété du lit appartiennent aux communes, sous les mêmes charges et obligations, dans les parties de cours d'eau classées sous le n° 5 de l'article 3 du présent projet.

13. S'il y a lieu de procéder au curage ou redressement du lit des cours d'eau classés sous les n°s 4 et 5 de l'article précité, il y sera pourvu comme il sera dit ci-après.

14. Les riverains exerceront sur les cours d'eau de ces deux catégories les droits qui leur sont reconnus par les articles 644 et 645 du code civil. Ces droits continueront à être imprescriptibles par le non usage, et soumis cependant à ceux qui résultent des titres, ou de la prescription acquise sur le cours d'eau.

15. L'usage des eaux, le droit de pêche et la propriété du lit appartiennent à l'État dans les rivières et fleuves navigables.

Une loi spéciale déterminera comment l'État devra user de ses droits et de ceux qui lui appartiennent sur les canaux de son domaine.

16. Il n'est pas dérogé par la présente aux autres dispositions du code civil et des lois postérieures concernant les eaux, et qui ne sont pas virtuellement abrogées par la présente loi.

17. Dans chaque commune et pour chaque cours d'eau qui la traverse, les propriétaires ayant des droits sur le cours d'eau, soit comme irrigants, soit comme usiniers, seront formés en association syndicale, sur la convocation et sous la présidence du juge de paix du canton. Ils seront tenus d'élire un syndicat de douze membres.

Le syndicat élira un président, un vice-président et deux secrétaires.

18. Plusieurs communes, traversées par un même cours d'eau, pourront se réunir pour ne former ensemble qu'une même association syndicale.

19. Le droit de convocation appartiendra au juge de paix du canton sur lequel le cours d'eau parcourra la plus grande longueur. Le nombre des syndics à élire sera réparti suivant la même base entre les communes réunies en une seule association.

20. Les syndicats auront pour mission d'étudier les nécessités des irrigations et des usines qui usent du cours d'eau dans leur ressort, d'indiquer les temps où l'irrigation est praticable, de signaler la nécessité des curages et des redressements du lit, et de donner leur avis sur les abus commis dans l'usage des eaux et sur les contestations auxquelles ils pourront donner lieu. Sont exceptées néanmoins les actions possessoires, à moins que le juge de paix auquel elles sont déférées ne requierre l'avis préalable du syndicat, lequel devra le fournir dans le plus bref délai.

21. Il est expressément recommandé aux syndicats de rechercher et de proposer les meilleurs moyens d'étendre les bienfaits de l'irrigation aux terrains que le cours d'eau baigne dans ses crues, suivant les ressources d'eau qu'il présente, et en respectant les droits acquis, et d'indiquer

les travaux à faire pour y parvenir, ainsi que la répartition de la dépense entre les intéressés.

22. Toutes demandes en établissement d'œuvres défensives sur les rives des cours d'eau, de constructions sur ses rives, de création de barrages, retenues, roues hydrauliques, et, en général, de tout ouvrage pouvant influer sur le régime du cours d'eau, sera adressée au Préfet.

23. La demande sera immédiatement renvoyée aux associations syndicales du cours d'eau, afin d'avoir leur avis qu'elles devront aussi fournir dans le délai qui sera fixé par l'arrêté du renvoi.

24. Toute décision syndicale sera affichée et publiée, afin que toute partie qui se croira lésée puisse exercer son recours devant le conseil de préfecture, ou devant les tribunaux suivant la nature de ses réclamations.

25. Le renvoi devant les tribunaux sera prononcé par le conseil de préfecture s'il reconnaît qu'il y a nécessité de faire juger les contestations soulevées avant de statuer sur la *sanction* de la résolution.

26. Il sera établi dans chaque département un ingénieur exclusivement chargé du service hydraulique. Il devra donner son avis dans tous les cas prévus par les articles 20 à 25 de la présente loi.

27. Il sera en outre chargé :

1° D'étudier tous les cours d'eau du département par la détermination de leurs pentes, de la longueur de leurs parcours à travers chaque commune, de la hauteur de leurs eaux à l'étiage, en crue moyenne, en grandes crues, de l'étendue des terrains submergés pendant les crues, de la largeur des lits, de l'étendue des remous produits par les retenues, barrages et autres ouvrages. Il en sera dressé des plans divisés par commune et présentant lesdites indications à chaque point supérieur de la limite d'une commune, et autres, s'il y a lieu ;

2° De rechercher les moyens de rendre les cours d'eau

plus utiles à l'agriculture et à l'industrie, de signaler la nécessité des curages et des redressements de lits, d'indiquer les moyens mécaniques de diminuer les quantités d'eau nécessaires aux usines et d'étendre les irrigations aux propriétés non riveraines, suivant les différents systèmes d'irrigation propres à chaque contrée, et, en général, de rechercher tous les moyens pratiques de rendre les eaux plus utiles, et de faire, sous ces divers rapports, des propositions qui seront soumises aux syndicats ;

3° De participer aux expertises ordonnées par les tribunaux pour y veiller au maintien des intérêts de la santé et de la sécurité publique et, si les tribunaux lui en confient la mission, de donner son avis sur les contestations portées devant eux.

28. Un extrait des plans des cours d'eau avec les indications prescrites sera délivré à chaque commune en ce qui la concerne.

29. Toute demande en autorisation d'ouvrages à effectuer sur les cours d'eau sera résolue par le Préfet après l'avis de l'ingénieur hydraulique.

30. L'autorisation réservera toujours et expressément les droits des tiers.

31. Le conseil de préfecture statuera, en cas d'opposition, sur les résolutions des syndicats concernant les curages, les redressements de lit et la détermination des époques et durées des irrigations.

32. Les actions possessoires concernant les eaux demeurent dans le ressort des juges de paix.

33. Les autres contestations sont du ressort des tribunaux.

34. Lorsqu'elles auront été l'objet d'un avis préalable du syndicat local, elles seront dispensées du préliminaire de conciliation.

35. Toute loi, décret, ordonnance, ou règlement donnant à une autorité quelconque le droit de faire fermer les prises d'eau d'irrigation, sont expressément abrogées.

36. Restent en vigueur toute disposition de loi, décret, ordonnance ou règlement, non contraires à la présente loi.

37. Toutes les contraventions et infractions à la présente seront déterminées et punies conformément à une loi spéciale qui règlera l'attribution du produit des amendes, aux charges et aux dépenses des syndicats.

Tel est le projet que je propose de soumettre à l'étude de la société des agriculteurs de France. Il me paraît écarter les inconvénients, si graves à mes yeux, de celui qu'elle a bien voulu communiquer à notre Société. En apparence, on peut m'accuser d'avoir apporté des complications inutiles. Je crois, au contraire, qu'elles auront une efficacité réelle pour prévenir les contestations et pour assurer des améliorations inespérées. C'est un double résultat que l'on peut attendre avec confiance de l'influence et de la participation du juge de paix, des associations, des syndicats, et de l'institution d'un ingénieur spécialement chargé du service hydraulique. Les associations et les syndicats mettent en contact tous les intéressés et seront ainsi éminemment propres à remplir cette double mission, que la création de l'ingénieur hydraulique rendra plus facile en leur apportant le concours de la science (1). Nous avons eu maintes fois occasion de

(1) Je ne puis trop insister sur la nécessité de cette création et de l'œuvre principale que je voudrais lui voir confier. Chaque cours d'eau a ses conditions propres résultant de la diversité des circonstances. Les uns naissent dans des montagnes dénudées; d'autres s'échappent de forêts qui retiennent les eaux des pluies et des neiges. Les uns sortent de montagnes formées de roches compactes qui repoussent les eaux et font émerger des sources à toutes les hauteurs, comme dans la chaîne des Vosges ; ailleurs le sous-sol repose sur des roches crevassées qui laissent les eaux descendre à de grandes profondeurs et où les cours d'eau disparaissent pour se remontrer plus loin, comme dans l'arrondissement de Neufchâteau. L'étude de ces phénomènes, la confection des plans indiquant la pente des cours d'eau, la largeur de leurs lits, ses nivellements

décerner des primes à des associations volontaires qui avaient réalisé de grandes irrigations. Nous avons vu une entente commune triompher de nombreux obstacles ; et, sous l'impulsion des frères Dutac, doués de la foi dans leur entreprise et cependant dépourvus des ressources nécessaires pour la réaliser, en assurer le succès et amener ainsi la conversion en prairies de plus de mille hectares de grèves dont le cours de la Moselle avait garni ses rives, et fixer enfin ce cours variable à chaque crue. Combien ces œuvres eussent été plus faciles avec le concours des associations et d'un ingénieur spécial.

Certes le projet que je propose a besoin d'être complété et remanié dans sa rédaction. Il faut la rendre applicable aux nécessités spéciales de chaque contrée. Je suis le premier à le reconnaître et à exprimer le désir qu'une Commission de notre Société soit chargée de donner son avis sur mon rapport et qu'il soit transmis, avec la résolution que la Société adoptera, à M. le Président de la Société des agriculteurs de France, en réponse à sa communication.

Épinal, le 31 mars 1870.

MAUD'HEUX.

---

latéraux, exigera plusieurs années ; mais dès qu'elle sera terminée, il n'y aura plus de difficultés sérieuses ni pour l'administration, ni pour les tribunaux, et la loi pourra accorder de grands pouvoirs aux associations.

RÉGIME ÉCONOMIQUE,

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société.

— —

Une circulaire de M. le Président de la Commission de l'enquête parlementaire demandait à notre Société l'envoi de documents statistiques sur les diverses industries du département des Vosges. Elle nous annonçait qu'un questionnaire nous serait adressé.

Nous n'en avons reçu que la partie qui concerne l'agriculture.

La Société, ne possédant pas les documents demandés, nous n'avons pas répondu à la demande qui nous en était faite.

Mais devons-nous, par ce motif et parce que nous n'avons pas reçu la partie de la circulaire qui concerne l'industrie, nous abstenir d'élever la voix? Ce serait manquer à notre mission et à notre droit. Quand, depuis son origine, notre Société consacre tous ses efforts à la propagation du progrès, pourrait-il lui être interdit de réclamer contre les mesures qui tendent à anéantir ceux qui sont déjà accomplis?

Que la Société me permette donc de lui présenter mes idées dans un rapport qu'elle soumettra ensuite à une délibération.

Comme le disait avec une haute éloquence M. le Garde des Sceaux répondant à M. Gambetta dans la discussion relative au Sénatus-Consulte : ce n'est pas par les déductions de la dialectique, mais par les leçons de l'expérience, qu'il faut régler les institutions des peuples. Il en doit être ainsi surtout en fait de régime économique. Ce régime intéresse toutes

les branches de la production nationale, qui, chacune dans la mesure de ses forces, concourt au bien-être général. Toutes ont droit à un ferme appui, et l'équité s'unit à l'expérience pour exiger entre elles une conciliation efficace pour toutes.

2. Une nation n'a jamais à opter d'une manière absolue entre les systèmes prohibitif, protectif, ou de libre échange. Elle peut et doit user de tous simultanément, ou tour à tour, selon les nécessités du bien général, révélées par l'expérience.

Juge-t-elle à propos de conserver une industrie incapable de lutter contre la concurrence étrangère? elle la soutient par la prohibition.

Pense-t-elle que des droits protecteurs suffisent? elle la place sous le régime de la protection.

Reconnaît-elle qu'elle peut lutter contre la concurrence étrangère? elle lui retire la prohibition et la protection, et la livre au régime du libre échange.

3. Sans doute, ce dernier régime doit être le but vers lequel elle doit s'appliquer à diriger les diverses branches de la production. Mais elle doit y tendre par des mesures successives, sans secousses violentes, sans ces élans brusques qui ne produisent que des ruines. La plus rigoureuse équité exige la conciliation entre les intérêts des diverses industries et repousse énergiquement toute mesure qui tendrait à fonder les progrès d'une industrie sur la ruine d'une autre.

4. Dira-t-on que ces idées ont le tort de ne pas tenir un compte suffisant, cependant nécessaire et légitime, des intérêts des consommateurs en opposition inévitable avec ceux des producteurs? Cette objection, tant de fois mise en avant dans les discussions, est-elle bien fondée?

Les consommateurs sont aussi, pour la plupart, des producteurs. Donc il faut écarter du débat tous ceux qui réunissent cette double qualité. Quant à ceux qui sont seulement consommateurs, est-il injuste de leur demander quelques sacrifices en vue de l'intérêt général? Celui qui n'est

que consommateur, qui n'appartient pas à la classe des producteurs, ni comme travailleur, ni comme créancier ou bailleur de fonds, ni par quelqu'un de ces liens qui intéressent à la prospérité de la production, ne peut être qu'un homme placé par la fortune dans des conditions supérieures à celles de la masse de ses concitoyens. — Il faut donc à tous égards ne pas tenir compte de l'objection. Elle est mal fondée quand on considère une nation prise en masse. Elle n'a apparence de raison que quand on la divise en spécialités, c'est-à-dire, quand on met en regard une production déterminée, et une autre production, par exemple, l'industrie métallurgique, en face de l'agriculture, la production agricole en face des consommateurs qui appartiennent à d'autres industries. Est-ce qu'en effet tous ne recueillent pas leur part de la prospérité générale? Tous ne souffrent-ils pas de ce qui la fait décroître?

Ce ne sont pas là, il est vrai, des idées neuves. Mais c'est l'expérience qui les a enfantées. Toutes les industries, l'agriculture elle-même, ont eu besoin de la prohibition et de la protection pour se développer et pour acquérir la puissance nécessaire pour supporter le régime du libre échange. L'Angleterre elle-même, citée si souvent comme modèle, n'a-t-elle pas eu ses lois des céréales au profit de son agriculture? N'a-t-elle pas eu, grâce aux longues guerres du continent, l'immense avantage de dominer sur les mers, de s'emparer de tous les débouchés, d'y écouler les produits que le continent ne pouvait plus recevoir, et, à la faveur de l'énergique impulsion de la nécessité et de la paix qui régnait sur son territoire, de développer son industrie, d'envahir tous les marchés étrangers, et d'atteindre au plus haut degré de prospérité commerciale? A-t-elle, au retour de la paix, malgré tant d'avantages, abandonné le régime de la prohibition absolue ou même de la protection? N'a-t-elle pas attendu, pour les tempérer, que sa supériorité lui parût à l'abri de toute concurrence?

Dans ma convition intime, la France doit imiter cette

prudence, et c'est à ce point de vue qu'il faut étudier les plaintes de l'industrie vosgienne.

Que demande-t-elle?

Uniquement, que le Gouvernement procède à l'égard de ses industries comme l'Angleterre a procédé pour les siennes. C'est-à-dire qu'il s'inspire des idées que je viens d'émettre et que, mesurant exactement les forces de chaque branche de la production, il les protège par la prohibition si elle leur est indispensable, ou par la protection, et n'applique le régime du libre échange qu'à l'égard des produits similaires qui peuvent le supporter. Établir le libre échange entre des produits non similaires, ce serait anéantir les branches de la production qui ont besoin d'être soutenues, au profit de celles à qui un appui n'est pas nécessaire, c'est-à-dire, sacrifier la pauvreté à la richesse, la faiblesse à la force, et ainsi consommer une suprême injustice.

L'industrie n'a-t-elle pas contre elle des chances qui compromettent, à chaque instant, ses intérêts et menacent ses établissements d'une ruine complète? N'a-t-elle pas l'influence défavorable des conditions d'existence qui entourent ses établissements, ou une partie d'entre eux, et lui rendent impossible la lutte contre l'industrie étrangère plus heureusement dotée? Au seul point de vue des avantages des grandes usines comparées aux petites, n'a-t-on pas dit que beaucoup d'établissements étaient fatalement condamnés à périr? L'agriculture elle-même n'a-t-elle pas aussi, contre quelques-unes de ses branches, des menaces de même nature?

En admettant que ce verdict soit fondé, faut-il tuer immédiatement tout ce qui est condamné ainsi à périr? Ne faut-il pas au contraire prolonger son existence autant que possible? La ruine d'un établissement industriel, ou d'une branche de la production agricole, n'atteint pas seulement l'industriel ou l'agriculteur qu'elle frappe. Elle atteint avec lui sa famille, ses employés, les ouvriers qu'il occupe, les créanciers qui lui ont fourni des capitaux. Ne faut-il donc rien faire pour éviter, ou au moins pour atténuer tant de désastres? Ne

faut-il pas donner à chacun le temps nécessaire pour opérer une liquidation avantageuse, pour chercher d'autres emplois, pour tenter d'autres voies, et pour substituer, à une exploitation qui tombe, une exploitation nouvelle?

Ce que l'on peut reprocher avec raison au traité de commerce de 1860 et aux mesures qui l'ont accompagné et suivi, c'est de n'avoir pas suffisamment ménagé les transitions d'un régime à un autre, ou, tout au moins, de n'avoir pu prévoir les obstacles que les circonstances préparaient à la réalisation des vues vers lesquelles il tendait.

En étudiant les industries des Vosges qui sont en souffrance, on ne peut hésiter à reconnaître combien elles ont de droit à des ménagements.

Dans cette contrée privée de mines de fer utilement exploitables et ne produisant pas la fonte, l'industrie métallurgique a été attirée par l'abondance et les bas prix des bois et par la force hydraulique des cours d'eau. Qu'est-il arrivé? les défrichements ont fait disparaître une partie des forêts, réservoirs naturels des eaux des sources; il a fallu à la force hydraulique substituer la force vapeur. La houille a remplacé le bois comme chauffage des fours, et la houille comme la fonte ne sont pas des produits de la contrée. Leur transport impose des charges considérables. Le fer à la houille a progressivement rétréci le marché des fers au bois, et les progrès de sa fabrication menacent d'exclure son aîné. — La métallurgie vosgienne a employé tous les moyens possibles de lutter contre ces obstacles pressants et qui l'entravaient de plus en plus. Les bénéfices qu'elle avait pu obtenir dans les temps favorables, elle les a absorbés. A bout de forces, plusieurs établissements sont tombés; les plus heureux se sont appliqués à transformer les fers qu'ils produisaient : il en est enfin qui ont approprié leurs usines à d'autres industries. Ce grand travail de transformation s'opère avec une inévitable lenteur; il faut du temps pour le généraliser.

Est-ce donc là une industrie qu'il faille sacrifier sans pitié? Est-ce là une industrie à laquelle une nation puisse renoncer?

Il se peut que la puissance des faits l'oblige à se déplacer. Mais la tuer à l'avance, lui refuser une protection sans laquelle la métallurgie française ne peut lutter contre la concurrence étrangère, sans laquelle ses établissements entourés de conditions défavorables ne pourront ni se déplacer, ni se transformer, ni se liquider sans désastres, ce serait une immense ruine et un immense malheur. Toutes les industries devraient déplorer une telle rigueur, car toutes pourraient un jour être exposées à la subir.

L'industrie cotonnière est née dans les Vosges sous le régime de la prohibition. Elle était faible, stationnaire, incapable de soutenir sans appui la lutte contre la concurrence étrangère, contre l'industrie anglaise déjà si riche et si puissante. Elle s'est développée à la faveur du crédit, grâce au courage et à l'esprit industrieux de la population vosgienne. Tous les bénéfices qu'elle avait pu recueillir, elle les a consacrés à se développer et à se perfectionner. Elle a subi, comme la métallurgie, l'influence du dessèchement des forêts, de l'appauvrissement des cours d'eau et de la concurrence des grandes usines. Elle se trouvait ainsi dépourvue de capitaux, quand le traité de 1860 est venu la mettre en demeure de se préparer à subir le régime du libre échange. Le délai qui lui a été imparti était trop court et les circonstances l'ont empêchée absolument d'en profiter. La guerre de la sécession a exhaussé les prix de la matière première; la paix a été suivie de la guerre des tarifs qui a enlevé le marché de l'Amérique à ses produits. Il faut rendre cette justice aux industriels des Vosges et, en général, à tous ceux de l'Est, c est que, menacés de toutes parts, atteints par des circonstances cruelles, et déçus de la protection même qui leur était assurée par les traités, grâce au régime des admissions temporaires, ils n'ont cependant pas arrêté leurs usines : ils ont courageusement voulu continuer à donner du travail et du pain à leurs ouvriers, comptant sur un meilleur avenir. Cet avenir s'est fait trop attendre : épuisés

de ressources, un grand nombre d'établissements sont tombés et ont été vendus à un prix équivalent à peine au cinquième de leur valeur. Telle est aussi la dépréciation des usines qui continuent à marcher.

Est-ce-donc là encore une industrie qu'il faut condamner? En la faisant naître et se développer par la prohibition d'abord, par la protection ensuite, la nation n'a-t-elle donc pas contracté le devoir de la soutenir et de la sauver, ou, tout au moins, de lui donner les moyens de se liquider sans désastre ?

Non, le Gouvernement actuel ne faillira pas à ce devoir; il ne voudra pas entasser des ruines sur des ruines au profit de la doctrine absolue du libre échange, qu'on ne saurait comparer qu'à celle-ci : périssent les colonies plutôt qu'un principe.

Non, pas plus en industrie qu'en agriculture, il n'est possible de sacrifier une branche quelconque de la production nationale. Qui donc voudrait supprimer l'élevage du mouton parce que l'Australie nous envoie ses laines à bas prix ? Retrancher une branche de la production, c'est diminuer la prospérité générale. Il se peut que cette suppression favorise d'autres branches. Mais qui oserait dire qu'il y aurait justice à ruiner ainsi les uns au profit des autres, une contrée au profit d'une autre ?

En ordonnant l'enquête parlementaire sur le régime économique, le Gouvernement a voulu s'éclairer dans le but évident de sauvegarder et de concilier tous les intérêts engagés. Il saura dominer et les idées absolues, et les moyens que l'on propose, mais qui, méconnaissant jusqu'aux règles de la véritable équité, jusqu'à la foi due aux contrats, ne sauraient être acceptés.

Je n'ai pas la prétention d'apporter des lumières sur les nombreuses questions posées par la commission. L'enquête les fournira. Notre Société ne peut que formuler des vœux, et je lui demande d'adopter le suivant :

« Que le Gouvernement s'applique à relever et à rendre à la prospérité toutes les branches de la production nationale, par une équitable conciliation de leurs intérêts. »

Epinal, 31 mars 1870.

MAUD'HEUX, *Président*,

DE LA

NATIONALITÉ DE JEANNE D'ARC,

PAR M. L'ABBÉ RIANT,

Aumônier honoraire du lycée de Strasbourg,
Membre correspondant.

Il y a longtemps que la question de la nationalité de Jeanne d'Arc est agitée, et l'on conçoit sans peine que *Français* et *Lorrains* revendiquent la gloire de compter la vierge de Domremy au nombre de leurs compatriotes. De nos jours M. Wallon, de l'Institut, déclare que Jeanne d'Arc était française; M. Villaumé, venu après lui, n'en soutient que plus vivement que Jeanne d'Arc était lorraine. Ne pourrait-on pas dire qu'elle était tout à la fois lorraine et française?

Son père, Jacques d'Arc, était *français*, du village de Sept-Fonds (Séfon, Ceffonds) en Champagne (Haute-Marne), et sa mère, Isabelle Romée, était *lorraine*, du village de Vouthon-le-Bas, en Barrois (Meuse et non pas *Vosges*, comme il est dit dans l'ouvrage de M. Wallon). Jeanne était donc de naissance *française* par son père, et *lorraine* par sa mère.

Quant à la question du territoire, Domremy, qui plus tard appartint tout entier à la Lorraine, était du temps de Jeanne mi-partie champenois ou français et mi-partie barrois ou lorrain, les deux parties étant séparées par un ruisseau.

Le cours du ruisseau a-t-il changé? La maison du père de Jeanne était-elle sur la rive française ou sur la rive lorraine? Questions sur lesquelles on dispute; il ne s'agit, comme on le voit, que de quelques toises de terrain.

Mais ne pourrait-on pas, dans cette question de nationalité, argumenter des paroles mêmes de la Pucelle ? Je prendrai mes citations dans l'ouvrage si remarquable de M. Wallon :

1° Lorsque Jeanne était encore à Domremy, l'ange qui lui apparut lui apprit : « qu'il lui faudrait *venir en France :* Dixit necessarium esse quòd ipsa Johanna *veniret in Franciam.* » (Wallon, t. 1er, p. 16, 2e édition.)

2° Deux ou trois fois par semaine la voix lui disait « qu'il fallait *partir et venir en France :* Illa vox sibi dicebat bis aut ter in hebdomade quòd oportebat ipsam Johannam *recedere et venire in Franciam.* » (Ibid., tom., 1er, p. 17.)

3° Jeanne en ressentait de rudes combats intérieurs « elle aimerait mieux, pensait-elle, être tirée à quatre chevaux que de *venir en France* sans congé de Dieu : Mallet esse distracta cum equis quàm *venire in Franciam* sine licentia Dei. » (Ibid., tom. 1er, p. 18.)

Or que signifieraient ces expressions *venir en France, partir et venir en France,* si à Domremy elle eût été *en France ?*

4° A Rouen, quand elle est interrogée sur son nom : « Dans mon pays, dit-elle, on m'appelait Jeannette ; depuis que *je suis en France,* on m'appelle Jeanne. » (Ibid., tom. 2e, p. 46.)

Elle n'était donc pas encore *en France* quand on l'appelait Jeannette. Une champenoise n'aurait pas eu lieu de dire : *depuis que je suis en France.*

5° L'évêque Cauchon, de sinistre mémoire, voulant obtenir d'elle un serment absolu de dire la vérité sur tout, elle promettait de dire la vérité *sur sa venue en France,* sans toutefois s'engager à tout dire. (Ibid., tom. 2, p. 54.)

Que signifieraient ces mots *sur sa venue en France,* si eût été *pays de France* la partie de Domremy où Jeanne était née et avait été élevée, et d'où elle était partie pour venir secourir Charles VII ?

6° Et ses juges à Rouen semblent bien avoir pensé comme elle sur ce point.

En effet, le docteur Jean Beaupère, recteur de l'Université

de Paris, en l'absence de Gerson, et l'un des assesseurs de Cauchon, l'interrogeant sur ses sentiments à l'égard des Bourguignons lorsqu'elle était encore à Domremy, lui demande entr'autres choses « si elle eût *souhaité d'être homme pour aller en France* », et Jeanne dans sa réponse dit que « depuis qu'elle fut *appelée à venir en France*..... que quand *elle est venue en France*..... etc. » (Ibid., tom. 2, p. 61 et 62.)

Le récent et bel ouvrage de M. O'Reilly me fournirait d'autres citations

Il y a cependant une circonstance où ces mots *aller en France, venir en France*, ont un sens plus restreint.

Charles VII, au lieu de presser rigoureusement l'attaque de Paris, selon le conseil de Jeanne qui affirmait que la place serait prise, s'était retiré sur la Loire. Cependant Jeanne est envoyée pour faire le siége de la Charité, en Nivernais. Mais elle aurait mieux aimé *aller en France* (ibid., tom. 1er, p. 210) ; et lorsque dans son procès elle parle de ce siége, « je voulais *venir en France*, dit-elle, mais les gens d'armes me dirent que c'était le mieux d'aller devant la Charité, premièrement. » (Ibid., tom. 2, p. 97.)

On voit facilement qu'elle désigne par là l'*Ile de France*, dont Paris est la capitale en même temps que de toute la France, Paris, qu'elle désirait si ardemment voir en la puissance du roi.

Mais ce sens restreint ne peut infirmer en rien ce que nous avons dit plus haut, car si la province, dont Paris est la principale ville, était l'*Ile de France* ou la *France* par excellence par rapport aux autres provinces, l'on ne saurait dire qu'une province comme la Touraine, où Jeanne vint trouver le Roi, ou bien comme l'Orléanais, où elle accomplit le beau fait d'armes de la levée du siége, ait pu être appelée *France* par rapport à la Champagne ; mais c'était une dénomination exacte par rapport à la Lorraine.

Ce qui montre bien encore que le mot *France* n'est ici indication que de *province*, c'est la manière dont Jeanne

désigne certaines localités, ajoutant à la ville le nom de la province, : Saint-Denys *en France*, Crespy *en Valois*, Montfaucon *en Berry*, Neufchâteau *en Lorraine* (O'Reilly, passim), distinguant en ce dernier cas la *Lorraine* proprement dite du *Barrois*, où se trouve Domremy.

Je citerai maintenant quelques témoignages contemporains de la nationalité de la Pucelle :

1° L'auteur anonyme du *Journal du siége d'Orléans*, décrivant l'entrée de Jeanne dans la ville, s'exprime ainsi : « Elle fut reçeue à très-grant joye avecques ses deux frères, et les deux gentilshommes et leurs varlets, qui estoient venus avecques eulx *du pays de Barroys*. » (O'Reilly, tom. 1er, p. 244.)

2° Guillaume de Ricarville, un des témoins dans les enquêtes qui ont précédé la réhabilitation de Jeanne d'Arc, et qui était dans Orléans avec Dunois lors de la venue de Jeanne, parle ainsi dans sa déposition : « Le bruit s'y (à Orléans) répandit qu'il était passé par Gien une pauvre petite bergère nommée Pucelle, conduite par deux ou trois gentilshommes *du pays de Lorraine dont elle était originaire*, qui prétendait venir de la part de Dieu lever le siége d'Orléans et conduire le roi à Rheims. » (O'Reilly, ibid., p. 224.)

3° Jean d'Aulon, chevalier, conseiller du roi et sénéchal de Beaucaire, était simple écuyer dans la maison du roi lorsque sa réputation de vertu le fit choisir pour accompagner Jeanne d'Arc et lui servir d'intendant. Lorsqu'il déposa dans les enquêtes pour la réhabilitation, il disait ceci : « Vingt huit ans a, ou environ, le roy estant en la ville de Poictiers, luy fut dit que ladicte Pucelle, *laquelle était des parties de Lorraine*, avait esté amenée audit seigneur par deux gentilz hommes. » (O'Reilly, ibid., p. 266.)

4° Pendant que Jeanne était dans les prisons de Rouen, le chanoine Loyseleur, assesseur de Cauchon, et encore plus infâme que lui, chercha à capter la confiance de Jeanne pour la trahir. Il feignit *d'être de sa province* et de son parti, homme de métier, prisonnier comme elle, et trouvait

moyen de se faire bien venir par les nouvelles qu'il lui donnait du pays. Plus tard, reprenant l'habit de prêtre, il vint à elle en qualité non-seulement *de compatriote*, mais aussi de confesseur! et toujours pour trahir!

M. Wallon, en disant qu'il feignit *d'être de la province* de Jeanne d'Arc et vint à elle en *qualité de compatriote*, n'en dit pas assez; car quelle était cette province? Citons encore M. Wallon. Dans une des notes de son bel ouvrage (tom. 2, p. 438), il cite le témoignage de l'un des greffiers, Guillaume Colles, dit Boisguillaume, où celui-ci, parlant de Loyseleur, s'exprime de la sorte : « Fingens se sutorem et captivum de parte regis Franciæ et *de partibus Lotharingiæ :* Cordonnier, prisonnier du parti du roi de France et *des contrées* (*du pays*) *de Lorraine.* » Voilà qui me paraît clair.

Je rends sincèrement hommage aux longues et savantes dissertations qui ont eu lieu sur la nationalité de Jeanne d'Arc; toutefois je m'en tiens à cet argument bien simple qui résulte de ce qui précède :

Jeanne a déclaré que, de par sa mission, il lui fallut *venir en France*, donc elle n'était pas *en France* quand sa mission lui fut signifiée; et à Rouen elle distingue nettement *son pays* natal du pays de *France*. La simple parole de la Pucelle me paraît avoir ici plus de force que les plus savantes dissertations.

Répondons cependant encore à certaines observations de M. Wallon. M. Wallon fait observer :

1° Que Jeanne d'Arc appelle le roi de France son *seigneur et son roi;*

2° Que dans son procès, dans l'enquête ordonnée par ses juges, et dans sa propre déclaration, on voit la *preuve directe* qu'elle était *française ;*

3° Que dans les deux actes de Charles VII, savoir les lettres d'anoblissement et l'exemption d'impôt accordée aux villages de Greux et de Domremy, cette même preuve se voit encore.

L'autorité de M. Wallon est très-grande; toutefois je crois pouvoir répondre :

1° A la première allégation,

Que Jeanne recevant mission d'en haut d'aller combattre pour Charles et le faire sacrer roi de France, peut à bon droit l'appeler *son roi*, puisque c'est *de par Dieu* qu'elle va le servir et le faire couronner; il est *son roi* de fait et de choix. Dans l'enthousiasme d'une telle mission, elle ne devait pas voir la moindre difficulté à appeler Charles *son roi*.

Je me rappelle à ce propos que lors de la délivrance de Vienne par Sobieski, les princes allemands, dans l'enthousiasme de la victoire, accouraient embrasser Sobieski; les généraux lui baisaient les mains et les pieds, et les officiers et les soldats allemands s'écriaient tous : *Ah! notre brave roi : ah! unser brav kœnig!* Et en effet, ne l'était-il pas de fait dans ce glorieux jour?

Que l'on ne cherche donc pas matière à chicane dans les expressions du dévouement et de l'enthousiasme.

Même réponse pour la dénomination de *seigneur*. Au surplus ne pouvait-elle pas l'appeler ainsi puisqu'elle était du Barrois, dont le souverain appelait lui-même le roi de France *son seigneur*, puisqu'il lui devait faire hommage pour une partie de son duché. La sujette pouvait bien se servir d'une expression dont se servait le souverain, de même que les autres vassaux du roi de France (et nous voyons le fier Richard Cœur-de-Lion s'en servir à l'égard de Philippe-Auguste), par exemple dans la romance en langue d'oc de sa captivité : *mas senher met ma terre en tourment* : mon seigneur met ma terre en désolation;

2° A la seconde allégation je réponds :

Que Jeanne, en effet, déclare qu'elle *est née au village de Domremy qui ne fait qu'un avec Greux, que c'est à Greux qu'est la principale église*. Remarquons surtout ces derniers mots. Oui Greux était un village français sans doute, mais qui ne voit que Jeanne ne parle ici que de rapports *ecclésiastiques* entre les deux villages qui étaient du même diocèse lorrain, et non pas de rapports *civils*, d'autant plus

que sous le rapport civil Domremy, mi-français et mi-barrisien, ne faisait pas *qu'un* avec Greux.

Le chanoine Jean d'Estivet, promoteur au procès, et très-digne acolyte de Cauchon, déclare que Jeanne *est née au village de Greux, qu'elle a vécu jusqu'à dix-sept ans au village de Domremy, sur la Meuse, au baillage de Chaumont, prévôté de Monteclaire et d'Andelot.*

Mais pourquoi donc dire que Jeanne est née à *Greux*, tandis qu'elle est née à *Domremy?* M. Villaumé voit ici de la *légèreté* de la part du rédacteur, et je crois y voir, moi, *une ruse méchante*. Jeanne a dit que Domremy ne fait *qu'un* avec Greux; or en la déclarant *native de Greux* on la déclarait *née française*, et l'on échappait à l'éventualité de la voir réclamer par le duc de Bar, ce que les Anglais avaient intérêt à prévenir, comme le fait observer encore M. Villaumé.

Quant à dire que Domremy était du baillage de Chaumont, cela était vrai, mais seulement par suite des droits de justice qui revenaient au roi comme suzerain des ducs de Bar.

Cette manière astucieuse de rédiger me paraît encore un indice que Jeanne était lorraine.

A la troisième allégation, je réponds, premièrement :

Que les lettres d'anoblissement, en déclarant que Domremy, village natal de Jeanne, était du baillage de Chaumont, n'ont rien dit que de vrai, et qu'il n'était pas nécessaire, pour la validité desdites lettres, de faire mention de la partie du village située en Barrois, même daus la supposition que la Pucelle y fût née.

Secondement, par rapport à l'exemption d'impôts, je réponds :

Que puisqu'il est reconnu de tout chacun que Domremy appartenait en partie au duc de Bar, le roi de France n'a pu exempter d'impôts *tout* le village, qu'après entente préalable avec le duc. (Villaumé, p. 445.)

Si l'on n'admet pas cette entente, on serait alors obligé d'admettre que Charles VII a déclaré exempte d'impôts une localité (la partie barrisienne) qui n'était de son royaume

que relativement, ce qui se conçoit encore mais paraît assez arbitraire, ou bien que l'exemption ne regardait que la partie française du village, ce qui est possible.

Mais c'est aussi une possibilité, et bien plus admissible que l'entente dont il est question, entente avec un prince allié, combattant pour Charles contre les Anglais, et qui s'était empressé de venir à Rheims se ranger auprès de lui, « *et vint* à Rheims *devant ledit roy pour estre à son service le duc de Bar et de Lorraine, et le sire de Commercy, à grant compaignie de gens d'armes, pour eulx emploier au service du Roy* » Extrait de la chronique de Jean Chartier, moine de Saint-Denys. (O Reilly, tom. 1, p. 321.)

M. Wallon objecte encore (tom. 1, p. 248) que du temps de Jeanne le Barrois était possédé par un prince français, René d'Anjou, qui ne devint duc de Lorraine que l'année de la mort de la Pucelle, et que Jeanne, née en Barrois, aurait donc été *française*. Cette conclusion ne nous paraît pas bien fondée, car de la personnalité des princes ne dépend pas la nationalité des sujets; l'histoire le prouve suffisamment

M. Wallon, qui veut que Domremy ait été *terre de France* au temps de Jeanne d'Arc, ajoute (tom. 1, p. 256) « *Ce n'est pas d'un pays étranger* (*tout l'intérêt de la question est là*) *qu'est venue celle qui fut appelée à sauver la France.* »

Il me semble d'abord que l'on pourrait fort bien ne pas appeler *pays étranger*, par rapport à la France du temps de Jeanne, ce pays de Bar et de Lorraine, dont les habitants avaient la même langue, la même origine, la même croyance religieuse, les mêmes mœurs, la même répulsion à l'égard des Anglais, que ceux *de la France*, surtout s'il s'agit d'une localité (la partie barrisienne de Domremy) située tellement à la frontière qu'elle ne faisait qu'un même groupe de maisons avec celle de *la terre de France*.

Dailleurs admettons que l'on puisse considérer comme *étrangère*, par *sa naissance*, Jeanne née dans le Barrois, je dirai comme M. Villaumé (p. 416) que ce n'est pas la

seule fois que l'on vit une nation sauvée par une personne étrangère.

Mais j'ajouterai que la mission de Jeanne d'Arc, unique dans l'histoire (toutes réserves faites quant à l'histoire du peuple de Dieu), faisait d'elle *la Française par excellence*, eût-elle été barrisienne.

ÉTUDE

SUR

LA VÉRITABLE NATIONALITÉ

DE JEANNE D'ARC,

PAR J.-CH. CHAPELLIER,

INSTITUTEUR,

Secrétaire-archiviste de la Société d'Émulation des Vosges,
Correspondant de l'Académie de Stanislas.

Dans le travail qui précède, M. l'abbé Riant s'est particulièrement attaché à établir la nationalité de Jeanne d'Arc d'après les expressions mêmes de la noble fille de Domremy; son manuscrit nous ayant été remis par la Commission de rédaction de la Société d'Émulation pour le compléter au besoin, nous avons essayé de répondre à une confiance toute bienveillante, en rédigeant cette simple *Étude*. Elle résume quelques-uns des faits que nous avons appris en nous occupant particulièrement de recherches historiques sur les grandes familles des environs de Neufchâteau, notre pays, notamment sur les anciens seigneurs de Bourlémont qui possédèrent Domremy, dès le 12e siècle.

Ces recherches nous donnaient peut-être le droit de travailler à la solution d'une question restée douteuse encore pour beaucoup de personnes de bonne foi. Nous serions bien récompensé si notre petit travail pouvait leur être agréable; qu'elles nous permettent de le dédier à leur impartiale loyauté que nous prenons pour juge de notre raisonnement et des conclusions qui en résultent.

L'origine de Jeanne d'Arc a été, dans ces derniers temps surtout, l'objet des appréciations d'une foule d'auteurs qui, à de très-rares exceptions près, s'appuyant sur de simples apparences, sur leurs préférences ou des compilations dépourvues de valeur historique, plutôt que sur une érudition même médiocre ou des écrits réellement sérieux, ont placé le berceau de l'héroïne, les uns en Lorraine, les autres en Champagne. L'auteur d'un récent ouvrage nous apprend même qu'elle est née dans la Lorraine champenoise, transaction d'une bonhomie tellement gasconne que nous nous reprocherions de ne l'avoir pas reproduite.

En présence de cette diversité d'opinions, nos compatriotes nous sauront gré, nous l'espérons, d'avoir pris la parole avec les partisans de la véritable critique historique, pour dégager, en quelques mots, la vérité de l'obscurité où sembleraient vouloir encore la retenir les préjugés et l'ignorance.

Disons d'abord que Domremy, situé sur la rive gauche de la Meuse, aujourd'hui à l'extrémité nord-ouest du département des Vosges, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey, fut, jusqu'en 1789, de l'ancien diocèse de Toul, aux confins de la Lorraine, du Barrois et de la Champagne. Il appartenait au Barrois pour la partie du sud, et à la Champagne pour la partie du nord, ce qui s'exprimait alors en disant qu'il était mi-partie Barrois et Champenois.

Nous établirons successivement dans cette *Étude*, que Jeanne d'Arc, née dans la partie dépendante du Barrois, est *Barrisienne;* que Domremy étant du Barrois mouvant, elle est née *sujette* des rois de France, suzerains des ducs de Bar pour cette partie de leurs États; que, pendant son existence, le duché de Bar ayant été réuni, d'abord pour l'administration, ensuite définitivement au duché de Lorraine, et gouverné par les ducs de Lorraine eux-mêmes, elle est devenue l'une de leurs sujets, d'où lui est restée la qualification de *Lorraine*

1° *Jeanne d'Arc est née dans le Barrois : elle est donc Barrisienne.*

L'humble fille qui devait sauver la France naquit vers l'an 1412 (1), au village de Domremy, évidemment dans la maison qui existe encore près de l'église, connue, dès le XVIe siècle, sous le nom de ***Maison de la Pucelle***, et qu'une tradition constante, bien affirmée par toutes les anciennes familles de la localité, considère comme ayant été la demeure de ses parents et la sienne. Le fait est tellement bien établi que nous le croyons à l'abri de toute contestation sérieuse.

Cette maison, acquise par le département des Vosges, en 1818, est située dans la partie du village qui dépendait du Barrois. Pour le prouver, il nous suffira d'examiner un passage de l'un des titres concernant Domremy, que nous avons publiés, en 1868, dans le 1er volume des *Documents sur l'Histoire des Vosges*. Par cet acte de l'an 1334, Jean, sire de Bourlémont, dont le château qui domine Frebécourt était de la Champagne, se reconnaît homme lige d'Édouard II, comte de Bar, dont il tient « *la forte maison de » Donremey, le porpris et les appartenances, et la moytié » de la dicte ville, c'est adsavoir, dex la pierre* EN » ENVERS LOU MOUSTIER, *si comme li rus la porte, et » toutes les appartenances* » *qui appartiennent à cely » partie dou ban et dou finaige de Don-Remey* ».

Cette expression, EN ENVERS LOU MOUSTIER signifie, vulgairement de l'autre côté, au delà de l'église, l'envers étant le côté *opposé à celui que l'on voit*, dit le *Dictionnaire de l'Académie*. Jean de Bourlémont se plaçant sur la moitié

(1) Perceval de Boulainvilliers, conseiller-chambellan de Charles VII, écrivant, le 29 juin 1429, au duc de Milan, dit que Jeanne d'Arc naquit la nuit de l'Epiphanie; elle répond elle-même, dans son interrogatoire du 21 février 1431, qu'elle a 19 ans; elle serait donc née en 1412, pendant la nuit du 5 ou du 6 janvier, jour des Rois. (QUICHERAT, t. V, p. 116, et t. I, p. 46.)

de Domremy qu'il déclare tenir du comte de Bar, ou la considérant même depuis son château, et disant qu'elle s'étend jusqu'en *l'envers lou moustier*, affirmait donc que tout ce qui était au sud du ruisseau, du côté de Bourlémont, l'église même, était du Barrois.

Cette expression *en l'envers* a encore, dans notre ancien langage vosgien, une autre signification que nous ferons connaître.

Dans les montagnes des arrondissements de Remiremont et de Saint-Dié, on appelle *le droit*, à *l'endroit*, le versant situé à l'exposition du sud, et *l'envers*, à *l'envers*, le versant situé à l'exposition du nord. Ces deux expressions se trouvent dans tous les vieux titres relatifs aux forêts, et sont encore très-en usage, les seuls même en usage parmi les habitants de ces arrondissements.

Cette ancienne interprétation confirme de la manière la plus indubitable le sens de la locution dont nous établissons la valeur. Il en résulte que *en l'envers lou moustier* ne désigne pas seulement l'autre côté de l'église, mais encore ce qui existait au delà et *au nord* de l'église qui, alors, était du Barrois.

Et, d'ailleurs, cette église fut évidemment construite autrefois et même reconstruite par le concours des seigneurs et des paroissiens; or, les habitants de la partie champenoise du village furent jusqu'en 1821, date de l'érection de Domremy en succursale, paroissiens de Greux qui était en Champagne, assistant aux offices de l'église de Greux et contribuant à son entretien. L'église de Domremy appartenait donc exclusivement aux sujets du duc de Bar, et alors, il n'est pas possible de supposer qu'ils l'auraient construite sur un sol étranger au leur, étranger à celui de leur nationalité.

Or, la maison des parents de Jeanne d'Arc, la maison où, d'après la tradition la plus incontestable, elle naquit et qu'elle habita jusqu'à son départ pour remplir la mission que la Providence lui confiait, est au sud de cette antique église,

où elle fut baptisée et qui fut témoin des élans de son grand cœur : donc cette maison est dans le Barrois, donc Jeanne d'Arc est née BARRISIENNE.

Cette preuve devrait suffire, nous en ajouterons une autre. Aux États réunis par ordre du duc de Lorraine et de Bar, Charles III, le 8 octobre 1580, pour la rédaction des coutumes du bailliage du Bassigny-Barrois, comparurent comme étant de ce bailliage, au ressort du Parlement de Paris, pour la prévôté de Gondrecourt à laquelle Domremy appartenait :

« 1° Messire Jean Granjean, curé de Domp-Remy, par Ni-
» colas Noblesse, fondé de procuration ;

» 2° Haut et puissant seigneur Jean, comte de Salm,....
» seigneur de Domp-Remy-la-Pucelle,.... par noble Jean Bar-
» net,..... procureur spécialement fondé dudict seigneur
» comte ;

» 3° Jacques de Saint-Blaise, chevalier,.... seigneur de
» Domp-Remy en partie, (pour ce qu'il y tenait de la prévôté
» de Gondrecourt), par Nicolas Noblesse, son procureur ;

» 4° Enfin, les habitants de Domp-Remy, par Nicolas
» Noblesse, fondé de procuration. »

La convocation et la présence à ces États du curé de Domremy prouve encore ce que nous avons établi plus haut, que l'église de ce village était du Barrois, car c'est précisément cette église qui lui donnait le titre de curé du lieu et les droits attachés à ce titre ; sans elle, qu'aurait-il été à Domremy, qu'il n'habitait sans doute pas, puisque ce n'était qu'une simple annexe de Greux (1) ? Cette question ne nous paraît pas facile à résoudre si on ne s'en tient pas à notre opinion.

Le comte de Salm, possesseur à Domremy de la majeure partie des biens de la maison de Bourlémont éteinte au commencement du XVe siècle, avait naturellement une place à ces États.

---

(1) L'église de Domremy est cependant qualifiée d'église *paroissiale* dans la plupart des dépositions des témoins de la localité, appelés au *procès de réhabilitation* de Jeanne d'Arc, en 1455.

Il en était de même de Jacques de Saint-Blaise, évidemment aussi pour une autre part de ces mêmes biens qui comprenaient, outre la moitié de la localité, peut-être plus, une portion non moins considérable du territoire.

Quant à Nicolas Noblesse, sujet du duc de Bar, il était mayeur de Domremy. Son habitation avoisinait au sud la maison de la Pucelle, qui avait ainsi le *cimetière attenant à l'église d'une part, et la maison du mayeur Nicolas Noblesse, d'autre part* (1).

Cette dernière maison était du Barrois, cela est positif, l'église en était de même, donc la maison des parents de Jeanne d'Arc en était aussi, ce qui démontre une seconde fois que l'héroïne était notre compatriote, qu'elle était BARRISIENNE (2).

---

(1) Vente de la *maison de la Pucelle*, acte du 15 février 1586.

(2) L'auteur anonyme du poëme latin *sur l'arrivée de la Pucelle et la délivrance d'Orléans*, rapporté par Quicherat, t. 5, p. 25 à 43, des pièces du *Procès de Jeanne d'Arc*, contemporain et peut-être même compatriote de Jeanne, connaissait parfaitement cette origine lorsqu'il écrit :

. . . . Mirabilis ecce Puella,
Orta parentela perpaupere ruricolarum,
Regni liligeri, patriæ Barrensis in oris
Emicat, ut, virgo, referat nova gourdia mundo.

La pièce suivante, tirée d'un registre de la Chambre des Comptes, et publiée par Denys Godefroy, historiographe du roi de France, dans l'histoire de Charles VII, par Jean Chartier et autres, p. 897 (Paris 1661), atteste aussi qu'au temps de Jeanne d'Arc, on connaissait très-bien à la cour de France qu'elle était du Barrois.

« A Jean de Metz, écuyer, la somme de cent livres pour le défrayement » de luy, et d'autres gens de la compagnie de la *Pucelle*, n'avoit gueres » lors venüe par devers le Roy, *du pays de Barrois*, à cause des frais » qu'ils avoient faits en la ville de Chinon, et qu'il leur convenoit faire » au voyage qu'ils avoient intention de faire lors, pour servir iceluy » seigneur en l'armée par luy ordonnée pour le secours d'Orléans : par » lettres du Roy, du 21 avril 1429. »

(Extrait du 8e compte de Guillaume Charrier, receveur général de toutes finances, depuis 1427 jusques en 1429, fol. IXXX xiiij.)

Ce n'est pas tout, le père et la mère de Jeanne avaient une origine différente. Son père, Jacques d'Arc, était, dit-on, natif de Ceffonds près de Montierender en Champagne ; il était donc, par sa naissance, *Champenois;* sa mère, Isabelle Romée, avait reçu le jour à Vouthon, près de Gondrecourt, dans le Barrois, elle était *Barrisienne.*

Admettons, ce qui n'est point prouvé, que ces origines soient exactes (1).

D'après nos codes français actuels, leurs enfants auraient dû être de la nationalité du père, c'est-à-dire Champenois. Mais cette doctrine était loin d'être généralement admise sous le régime féodal; quelquefois, suivant la coutume, les garçons suivaient la condition du père, et les filles celle de la mère, ou bien, ce qui arrivait assez souvent, tous les enfants suivaient la mère et sa condition, alors chacun de ces enfants, noble ou roturier comme elle, devenait aussi, comme elle, vassal ou sujet du seigneur sous la dépendance duquel elle se trouvait au moment de son mariage. Ce qui

(1) Un mémoire imprimé en 1610, par la famille Du Lys, fait naître Jacques d'Arc à Sermaize, près de Vitry-le-Français; Charles Du Lys, un de ses descendants, qui écrivait en 1612, paraît être le premier auteur qui ait avancé qu'i naquit à *Sefonds près de Montirandel;* Edmond Richer, écrivain champenois, reproduisait cette opinion en 1628, mais, comme Charles Du Lys, sans en donner aucune preuve. Cette origine du père de Jeanne d'Arc reste donc doublement incertaine. Quant à Isabelle Romée, sa mère, i est prouvé qu'elle avait des parents à Vouthon, notamment un neveu, Nicolas Romée, dit de Vouthon; l'indication de ce village, comme lieu de sa naissance, serait donc assez vraisemblable.

Les témoins de Domremy et des environs, appelés à déposer au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, déclarent unanimement que son père et sa mère, bien connus d'eux tous, étaient de Domremy et laboureurs. Cette profession exige la possession d'une certaine quantité de terrains ; ne serait-ce pas une présomption que Jacques d'Arc au moins était né d'une famille déjà établie à Domremy, et qu'il y avait hérité à la fois de la profession de ses pères et des terrains sur lesquels ils l'exerçaient? Il est évident que rien dans les dépositions que nous rappelons ne contredit cette supposition qu'elles suggèrent au contraire.

s'exprimait, dans le style du palais, par cette formule : « *Le fruit ensuit le ventre et la condition d'iceluy* » (1)

Cette coutume était précisément celle du bailliage de Chaumont dans lequel se trouvait Ceffonds, et dont dépendait aussi, comme nous allons le voir, le village de Domremy.

L'article V de cette coutume du bailliage de Chaumont est ainsi conçu :

« Item que par autre coutume entre les rivières d'Aube » et de Marne, le fruit ensuit le ventre et la condition » d'icelui, excepté quand l'un des deux conjoints est noble, » en ce cas le fruit ensuit le côté noble, et ne succèdent point » aux serfs comme dit est cy-devant; et au surplus, en » tout cedit bailliage le fruit ensuit le ventre, excepté si » l'un des deux conjoints est noble. »

Le texte de l'article II des mêmes coutumes paraît aussi justifier l'interprétation que nous donnons à cet article V.

A ce point de vue donc, et sans même examiner si Jacques d'Arc, fixé dans le Barrois, serait par ce fait devenu BARRISIEN, ce qui est probable, nous pouvons constater encore qu'Isabelle Romée, native du duché de Bar, ayant conservé, en venant habiter Domremy, sa nationalité intacte, aurait transmis, d'après la coutume du bailliage de Chaumont, cette nationalité à ses fils comme à ses filles. Cette conséquence, nous la maintenons jusqu'à preuve du contraire, et nous en concluons, une troisième fois, que Jeanne d'Arc était BARRISIENNE.

2° Domremy étant du Barrois mouvant, Jeanne d'Arc est née sujette du roi de France, suzerain des ducs de Bar pour cette partie de leurs États.

Le comte de Bar Henri III, gendre d'Édouard Ier, roi

(1) Cette disposition était indépendante du *droit de poursuite* que le seigneur d'une localité exerçait, selon des règles particulières, sur les sujets de ses domaines qui venaient à quitter sa seigneurie pour aller se marier ou résider autre part, droit qui consistait, la plupart du temps, à prendre congé du seigneur et à payer, au moment du départ, une amende spéciale et déterminée.

d'Angleterre, ayant pris le parti de son beau-père contre Philippe-le-Bel, entra en Champagne avec des troupes et y fit de grands ravages, mais Philippe envoya contre lui Gaucher de Châtillon, connétable de Champagne, qui le fit prisonnier en 1297, et le fit conduire à Bruges. Il ne recouvra ensuite la liberté, après plus de trois ans de captivité, qu'en s'obligeant, pour lui et ses successeurs, à faire hommage au roi et à ses successeurs rois de France, de sa ville de Bar et de toute la partie du Barrois située en deçà de la Meuse, du côté de la France, ce qu'on appela depuis le Barrois mouvant. Le traité est de l'octave de la Trinité, en 1301.

Le roi de France, devenu, par le traité de Bruges, suzerain du comte de Bar pour cette partie considérable du comté, dut immédiatement créer une juridiction spéciale pour faire respecter les droits que lui donnait ce traité, et exercer, au besoin, la justice par suite d'appel, quelquefois directement, sur les populations qui devaient reconnaître cette suzeraineté.

Toute la prévôté de Gondrecourt-le-Châtel, qui était du Barrois et où se trouvait Domremy, fut, par ce fait, placée sous l'autorité du bailli de Chaumont et du prévôt d'Andelot, officiers du roi de France.

Cette autorité s'exerça donc, dès lors, dans toute la prévôté de Gondrecourt, non pas exclusivement et d'une manière permanente comme dans toutes les localités champenoises du même bailliage de Chaumont, mais en quelque sorte accidentellement, et, excepté le cas d'appel, complétement en dehors des juridictions créées par les comtes ou ducs de Bar pour l'exercice de la justice ordinaire, sans nuire à cette justice ducale, sans la remplacer, ni même y suppléer. On conçoit que ces attributions exceptionnelles ne durent que bien rarement exiger, à Domremy et aux environs, l'intervention du prévôt d'Andelot, et encore moins celle du bailli de Chaumont. Enfin, en dernier ressort, les populations du Barrois mouvant pouvaient recourir au parlement de Paris.

C'est ainsi que Domremy, même pour la partie qui était

du Barrois, et sans cesser de dépendre des juridictions particulières du duc de Bar pour le bailliage du Bassigny-Barrois, était, au temps de Jeanne d'Arc, avec tous les villages de la prévôté et ville de Gondrecourt, du bailliage royal de Chaumont et de la prévôté d'Andelot, au ressort du parlement de Paris (1).

Sous ce rapport donc, Jeanne d'Arc, née vassale et sujette du roi de France, pouvait appeler Charles VII son roi, et même, sans cesser d'être *Barrisienne*, être considérée comme appartenant à la France, comme étant FRANÇAISE d'origine, autant qu'elle l'était par l'ardeur de son patriotisme

Mais à quoi bon discuter une semblable question? Les Gaulois, puis l'empire des Francs de Neustrie et d'Austrasie, jusqu'à Charles-le-Chauve, ne s'étendaient-ils pas jusqu'au Rhin, comprenant en une même nationalité toutes les populations des diverses contrées qui composent cette étendue de pays? Gauloises avant la conquête, ces populations séparées accidentellement et involontairement, ou réunies (ce qui est naturel), n'ont jamais pu être que *Françaises*, ayant une commune origine, les mêmes mœurs, les mêmes tendances, et presque toutes le même langage.

3° *Jeanne d'Arc est-elle* Lorraine, *d'où lui vient cette qualification?*

Le duc Robert, qui régna sur le Barrois pendant cinquante-neuf ans, et qui, dès l'an 1354, avait échangé le titre de comte contre celui de duc de Bar, étant mort en 1411, eut pour successeur l'aîné de ses fils vivants, Edouard III. Les premières années de Jeanne d'Arc s'écoulèrent donc sous le gouvernement de ce dernier prince Mais Edouard perdit la vie en 1415, en combattant pour la France contre les Anglais,

(1) Plus tard, ces juridictions françaises changèrent, et, du bailliage de Chaumont, toute la prévôté de Gondrecourt passa successivement à celui de Sens, puis à celui de Châlons-sur-Marne.

à la funeste bataille d'Azincourt. Il ne laissait pas d'héritiers directs. Son frère puîné, le cardinal Louis de Bar, alors évêque de Châlons-sur-Marne, se fit reconnaître duc de Bar; comme il était dans les ordres sacrés, ses deux sœurs et leurs époux essayèrent de lui disputer la couronne ducale. Il sut mettre fin à leurs convoitises et à leurs intrigues, d'abord par sa fermeté, puis en déclarant son unique et légitime héritier pour le duché de Bar, le marquisat de Pont-à-Mousson et quelques autres domaines, le petit-fils d'Iolande, sa sœur aînée, René d'Anjou, comte de Guise, âgé d'environ douze ans, fils de Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples et de Sicile. Cette déclaration, qui fut suivie de la cession immédiate de la souveraineté du duché en faveur du jeune René, eut lieu à Saint-Mihiel, le 13 août 1419, en présence de la famille ducale, des principaux seigneurs du pays et d'une assez nombreuse réunion de personnes des trois Etats du duché.

Le cardinal fit en même temps ratifier par ces États un traité qu'il venait de conclure avec le duc de Lorraine, Charles II, pour le mariage de René avec Isabelle de Lorraine, fille aînée de ce duc. Ce mariage fut célébré le 14 octobre 1420, et les ducs, pour assurer la possession des deux duchés aux nouveaux époux, firent prêter serment « à tous les nobles féaux, vassaulx, hommes subjects et communautez des bonnes villes de tous leurs pays », de reconnaître René et Isabelle comme leurs *droicturiers* seigneur et dame, et les seuls héritiers du duché de Lorraine et de celui de Bar qui, à l'avenir, seraient pour toujours tellement unis et indivisibles, qu'ils ne pourraient jamais être séparés sous quelque prétexte que ce pût être.

Comme le cardinal désirait dès lors ne plus prendre part au gouvernement du duché de Bar, et que René n'était point encore majeur, Charles II réunit, dès ce moment, l'administration du Barrois à celle de la Lorraine, et en fut comme le régent.

Charles II mourut le 25 janvier 1431. René s'étant aussitôt

fait reconnaître duc de Lorraine, du chef d'Isabelle son épouse, prit le double titre de duc de Lorraine et de Bar, que tous ses successeurs conservèrent jusqu'à la réunion définitive des deux duchés à la France, après la mort de Stanislas, en 1766.

Cette page d'histoire que nous venons de résumer montre clairement sous la domination de quels souverains Jeanne d'Arc vécut depuis sa naissance, en 1412, jusqu'à sa mort, arrivée le 30 mai 1431.

Jusqu'en 1419 ou 1420, date des traités que nous venons de rappeler, elle n'eut d'autres souverains que les ducs de Bar; elle fut donc exclusivement *Barrisienne*.

Placée ensuite pendant plusieurs années, comme tous ses compatriotes, sous l'administration du duc de Lorraine, Charles II, elle put être considérée comme *Lorraine*, et cela avec d'autant plus de raison que Nancy, capitale de la Lorraine, devait à l'avenir rester la véritable capitale des deux duchés réunis.

Enfin, le duc de Bar, René d'Anjou, étant devenu, par la mort de son beau-père, duc de Lorraine et de Bar, à partir du 25 janvier 1431, toute distinction entre les sujets des deux duchés disparut en quelque sorte. Dès cette époque, ou plutôt dès 1420, ils firent partie de la nation lorraine et furent compris sous le nom générique de Lorrains.

Jeanne d'Arc pourrait-elle seule être privée de cette qualification, elle qui, pendant toute son existence et jusqu'au moment de son martyre, mit toujours son village natal au rang de ses plus chères affections, et qui, après sa mission accomplie, exprima tant de fois le désir de revenir l'habiter? rien, ce nous semble, ne peut motiver contre elle une telle exclusion.

Nous maintenons donc, avec tous ses concitoyens, que cette qualification traditionnelle, qui n'a rien que de glorieux, qui est légitimement acquise à l'héroïque vierge de Domremy, notre compatriote, doit lui être conservée, et nous terminons par cette dernière et incontestable conclusion historique : Jeanne d'Arc est LORRAINE.

HISTOIRE VOSGIENNE.

SOUVENIRS DE 1814 A 1848,

PAR M. CH. CHARTON,

Membre titulaire.

LIVRE Ier. — 1814 et 1815.

Les puissances européennes firent crouler en 1814, sous leurs efforts réunis, l'empire fondé dix ans auparavant par Napoléon Ier. Après avoir, l'année précédente, déclaré dans une proclamation que « ce n'était point à la France, mais à l'Empereur seul qu'elles feraient la guerre, » elles réorganisèrent promptement leurs nombreux corps d'armée, en portèrent l'effectif au chiffre énorme de neuf cent mille hommes et les dirigèrent sur le Rhin qu'elles prirent pour leur base d'opérations. Dès le mois de décembre 1813, leurs troupes commencèrent à passer ce fleuve. Les provinces d'Alsace et de Lorraine furent bientôt envahies, malgré la résistance énergique des soldats français qui leur étaient opposés. La valeur et le dévouement ne purent rien contre la trop grande supériorité du nombre.

Le maréchal Victor, duc de Bellune (1), avait reçu de l'Empereur l'ordre de défendre les gorges des Vosges. Obligé de jeter dans plusieurs places fortes de la frontière 18,500

(1) Vosgien, né à Lamarche en 1764 et mort en 1841.

conscrits ou gardes nationaux, il ne lui restait pas 9,000 combattants pour tenir la campagne. Il observait néanmoins le Rhin depuis Bâle jusqu'à Strasbourg Mais il dut se replier et il établit à Baccarat, avec une partie de son infanterie, sa cavalerie de réserve commandée par le brave général Milhaud, qui, le 24 décembre, avait si bien sabré les Autrichiens à Sainte-Croix; il plaça en première ligne à Raon-l'Étape la division Duhesme forte de cinq bataillons, la division de cavalerie légère du général Piré et une batterie d'artillerie à cheval.

Le bruit de l'invasion des Alliés se répandit à Épinal la veille de Noël, au moment même où les habitants assistaient à la messe de minuit. Saisis d'une terreur panique et croyant que l'ennemi n'était plus loin de leurs portes, tous quittèrent précipitamment l'église et coururent s'enfermer chez eux. Le lendemain, aucun soldat étranger ne se montrant aux environs de la ville, ils se rassurèrent quelque peu, mais des nouvelles plus fâcheuses les unes que les autres ne tardèrent pas à se succéder coup sur coup, et la population, en proie aux plus vives alarmes, s'attendit à être envahie d'un moment à l'autre.

Depuis le XVII[e] siècle, époque des dernières guerres de Lorraine dans les Vosges, la ville d'Épinal n'avait pas vu d'ennemis dans ses murs et elle avait perdu le souvenir de ces temps malheureux. Quels étaient ces soldats étrangers qui pénétraient en France? Ces Autrichiens, ces Prussiens, ces Allemands de toute race? Quels étaient surtout ces Hongrois, ces Russes, ces Cosaques, ces Barbares du Nord qui ne devaient avoir que de mauvaises passions à satisfaire, de cruelles vengeances à exercer, et qui, sans aucun doute, commettraient tous les excès et toutes les violences? Ces questions, que les Spinaliens s'adressaient réciproquement sans pouvoir les résoudre d'une manière satisfaisante, ne servaient qu'à redoubler leurs inquiétudes et leurs craintes.

Cependant une portion des armées coalisées avait traversé le département du Haut-Rhin et faisait son entrée dans

celui des Vosges. C'était, d'une part, le corps wurtembergeois sous les ordres du prince royal de Wurtemberg, et, d'autre part, les Cosaques du Don commandés par l'hetman Platow. Le général baron Cassagne occupait alors Épinal avec une faible colonne d'infanterie et 300 chevaux que le duc de Bellune avait pu lui confier. Afin de s'assurer de la marche de l'ennemi, il fit partir le 3 janvier pour les montagnes des Vosges un détachement de cavalerie fort de 80 hommes et composé de gendarmes, de dragons et de chasseurs; ce détachement remonta le cours de la Moselle, en suivant la route de Remiremont, ne s'arrêta point dans cette ville et arriva le soir du même jour au village de Rupt, après avoir fait un trajet de 40 kilomètres. Le lendemain il se remettait en marche, lorsqu'il fut subitement enveloppé par une nuée de Cosaques, et forcé de se rendre après un échange de quelques coups de sabre et de lance; il fut tout aussitôt et sous bonne escorte dirigé sur l'Allemagne. La nouvelle de cette mésaventure parvint au général Cassagne, avec d'autres avis qui lui démontrèrent qu'il ne pourrait avec le peu de monde sous ses ordres faire tête aux Alliés, et force lui fut d'évacuer Épinal.

Dans la matinée du 7 janvier, un peloton d'une douzaine de Cosaques arriva dans cette ville et s'arrêta devant les premières maisons du faubourg des Capucins. Ces hommes, qu'il me semble encore voir, étaient de taille moyenne et montaient de petits chevaux de race tartare. Mal vêtus, mal armés, ils portaient le bonnet de peau de mouton, la capote et le pantalon de gros drap gris, le sabre, la paire de pistolets, le knout, et, en guise de lance, une longue perche surmontée d'un fer pointu et garnie d'une banderole brune; le tout en fort mauvais état.

Pour se rendre favorables ces rudes soldats du Septentrion, plusieurs habitants, pensant qu'ils aimaient les liqueurs alcooliques, s'enhardirent jusqu'à leur offrir pendant leur halte quelques petits verres d'eau-de-vie. Les Cosaques acceptèrent ces dons volontaires; toutefois, avant d'absorber

le liquide, ils exigèrent que les citoyens en bussent les premiers. Ils explorèrent ensuite la ville qui était morne et silencieuse, et, cette reconnaissance terminée, ils regagnèrent la route de Remiremont par laquelle ils étaient venus.

Une heure plus tard, une colonne de 2,000 Cosaques au moins entra à son tour à Épinal, y établit quelques postes et alla camper à l'extrémité du faubourg de Nancy, sur le plateau de la Madelaine qui domine la rive gauche de la Moselle. Le jour même, elle frappa la ville d'une réquisition de vivres, vin, eau-de-vie, vêtements et chaussures, et la ville y satisfit de son mieux. Du reste, les Cosaques se conduisirent assez bien; ils ne se livrèrent point au pillage et se contentèrent de voler, pendant qu'on le portait à l'Hôtel-de-Ville, où il devait s'en revêtir, l'habit officiel du maire, M. de Launoy : les broderies en argent de cet habit avaient probablement tenté leur cupidité.

Le 8 janvier, les Cosaques levèrent le camp et prirent la route de Nancy. Mais le duc de Bellune avait envoyé contre eux une brigade d'infanterie sous les ordres du général Rousseau et 200 chevaux de toutes armes commandés par le général Duvigneau, ainsi qu'une pièce d'artillerie. Le 9, ces troupes rencontrèrent l'ennemi à quelques lieues d'Épinal; les Cosaques ne voulurent point accepter le combat et rebroussèrent chemin. Les Français les poursuivirent vigoureusement et les atteignirent à l'entrée de la ville Un engagement eut lieu dans ses faubourgs. Les habitants voulurent en être témoins, et se portèrent en foule sur les trois ponts du canal des Moulins, au risque d'être atteints par les balles et les boulets. Ils purent ainsi voir défiler devant eux, avec la rapidité de l'éclair, les Cosaques qui fuyaient emportant leurs blessés sur leurs chevaux et laissant quelques morts à côté de quelques Français tués.

C'est dans ce moment que le capitaine d'Hennezel (1),

(1) Officier distingué, né dans les Vosges et mort à Épinal, il y a quelque trente ans.

aide-de-camp du général Cassagne, se montrant à cheval et l'épée haute, à la tête du pont des Quatre-Nations, s'adressa à la multitude et lui cria : « Levez-vous en masse et joignez-vous à nous. » Mais cet appel aux armes ne pouvait être entendu. La ville ne renfermait plus que des pères de famille, des vieillards, des infirmes, des femmes et des enfants; tous les hommes en état de servir étaient sous les drapeaux. A cette occasion je ferai remarquer que le public accusait le préfet des Vosges de fournir chaque année à l'Empereur plus d'hommes qu'il n'en demandait au département et de lui en vendre. Cette accusation était ridicule et absurde, le Gouvernement n'avait pas besoin d'acheter des soldats, la conscription lui procurait gratuitement tous ceux qu'il voulait.

Le succès du combat du 9 janvier engagea les Français à rechercher l'ennemi dans toutes les directions, mais le 11 ils furent promptement ramenés à Épinal par le corps d'armée wurtembergeois tout entier, dont les Cosaques n'avaient été que les éclaireurs. Ce corps d'armée comptait près de 20,000 hommes soutenus par quinze bouches à feu et portant tous comme des emblèmes de leurs exploits des branches de laurier ou de buis à leurs casques, à leurs shakos et même à leurs fusils.

Cette fois, la voix tonnante du canon n'eut pas le pouvoir de faire sortir les Spinaliens de leurs maisons. Ils eurent au contraire le bon esprit d'y rester, et pas un d'eux ne se décida à devenir spectateur de la nouvelle lutte.

Serrées de près par un ennemi bien plus nombreux qu'elles, les troupes françaises, dont l'infanterie ne se composait que de jeunes conscrits portant encore la blouse sous la capote militaire et nullement exercés, cherchèrent à rejoindre le corps du maréchal Victor et battirent en retraite, sans précipitation, en bon ordre, et en ripostant de leur mieux au feu des Wurtembergeois.

En suivant la route de Nancy, les Français aperçurent, sur les hauteurs d'Igney, les premiers rangs d'une armée

de Cosaques qui venait leur couper le passage. Pris entre deux feux, nos intrépides soldats ne perdirent pas courage, s'apprêtèrent à se battre et résolûrent de vendre chèrement leur vie, s'ils ne pouvaient remporter la victoire.

Un combat terrible s'engagea donc dans la plaine d'Igney et ne fut pas toutefois de longue durée. Pendant que, d'un côté, les Français tenaient tête aux Wurtembergeois, de l'autre, ils attaquaient vivement les Cosaques et faisaient dans leurs rangs une trouée qui leur permit de continuer leur route. Ils eurent la gloire d'échapper en grande partie à l'ennemi qui ne put même s'emparer de leur unique canon. Bon nombre d'entre eux néanmoins restèrent sur le champ de bataille ou furent pris; de leur côté, les Alliés et les Cosaques surtout firent des pertes sérieuses. Les cadavres des tués furent pour la plupart enterrés dans une fosse commune, creusée auprès de la forêt, en aval et à peu de distance d'Igney, à gauche de la vieille route de Nancy. Durant le combat, un boulet ennemi vint se loger dans le mur de face d'une des premières maisons du village. Le propriétaire l'y conserva et fit écrire autour du projectile ces mots : « De Russe que j'étais, je suis devenu Français le 11 janvier 1814. » Ce monument historique existe toujours.

Les prisonniers français furent conduits le soir à Épinal et en partirent le lendemain pour l'Allemagne; autant que je m'en souviens, ils n'eurent pas trop à se louer de leur escorte, qui ne leur ménagea pas les mauvais traitements. Parmi ces prisonniers se trouvaient le préfet des Vosges, M. Himbert, baron de Flégny, et le secrétaire général de la préfecture, M. Welche (1). Le sous-préfet de Remiremont, M. de Mortemart-Boisse, fut assez heureux pour trouver un refuge chez le vénérable curé d'Igney,

(1) Autre vosgien, administrateur d'un rare mérite, né à Senones, en 1772, et mort en 1844 dans les fonctions de maire de Nancy, fonctions remplies aujourd'hui par son petit-fils M. Ch. Welche.

M. l'abbé Bourgeois, et ne tomba pas dans les mains de l'ennemi. Conformément aux ordres de l'Empereur, ces fonctionnaires n'avaient dû quitter leur poste qu'à l'approche des Alliés et avaient suivi nos troupes. Ayant perdu tous leurs bagages dans la mêlée, le préfet et le secrétaire général ne purent se vêtir de manière à supporter un froid de 10 degrés au moins, et prirent place sur deux bottes de paille dans une mauvaise charrette qui n'était pas couverte

Tandis qu'on se battait dans la plaine d'Igney, une singulière idée traversa l'esprit du prince royal de Wurtemberg, qui était resté à Épinal avec de l'artillerie et quelques milliers d'hommes; ce fut d'assiéger le château de cette ville, dont l'histoire de Lorraine lui avait sans doute appris la force imposante et les hautes destinées d'autrefois. Ses soldats avaient inutilement exploré les rues, les casernes, les églises, les autres édifices publics, et même différentes maisons particulières, ils n'y avaient rencontré aucun militaire français; le prince en conclut que le château devait être occupé et l'assaut en fut décidé. C'était un honneur auquel le vieux manoir féodal était loin de s'attendre.

Entièrement démantelé depuis un siècle et demi, il était passé à l'état de ruine. Quelques pans de murailles, avec une large meurtrière pourvue de deux ou trois boulets de pierre, d'un casque et d'une cuirasse du XVIe siècle, c'était à peu près tout ce qu'il en restait.

Mais, en se dépouillant de ses formes sévères et de son attitude guerrière, la colline escarpée sur laquelle il se dressait entre les deux côtes de Lanfraumont et de la Justice, avait pris avec le temps le plus riant aspect. Aux ronces et aux broussailles qui l'encombraient, avaient succédé de jeunes et vigoureuses plantations. L'acquéreur de ce domaine, M. Doublat, receveur général des finances, s'était plu à l'embellir, et l'avait fait avec art et avec goût. Parcs, promenades, jardins, prairies, pièces d'eau, chalets, fermes, il avait créé tout cela en quelques années, de sorte que

la côte du château était déjà en 1814 ce délicieux site que nous voyons encore aujourd'hui et que les étrangers aiment à visiter (1).

Une ceinture de murailles l'environnait de toutes parts. Sur le versant occidental de la colline, le propriétaire avait érigé une colonne monumentale au pied de laquelle se croisaient deux petits canons tout à fait inoffensifs.

L'assaut fut donné de ce côté. L'artillerie ennemie battit en brèche le mur d'enceinte et y pratiqua une large ouverture, sans éprouver d'autre résistance que la résistance passive de la muraille. Les petits canons de la colonne restèrent muets. Ce que voyant, les Wurtembergeois, plus audacieux que jamais, gravirent rapidement la montagne, s'élancèrent par la brèche vers les ruines du château, qui n'étaient défendues que par des guerriers imaginaires, et s'en emparèrent sans coup férir. Ils se répandirent ensuite dans le parc et les jardins, cherchant partout des assiégés invisibles, et finirent par évacuer les lieux avec un air de triomphe que rehaussaient encore les rameaux de laurier dont leurs casques étaient parés.

Un fait d'armes aussi extraordinaire ne pouvait être perdu pour les générations présentes et futures. Les artistes allemands, imitant les historiens de leur nation, s'en emparèrent, le reproduisirent par le dessin, la lithographie et la gravure, et voilà comment le mémorable siége d'Épinal fut connu de toute l'Europe.

La prise d'Épinal, immédiatement suivie de celle de Châtel et de Charmes, ne détourna point le duc de Bellune d'occuper d'autres villes des Vosges. D'après ses ordres, le général Briche, à la tête d'une division de dragons, se dirigea sur Rambervillers, culbuta chemin faisant plusieurs centaines de Cosaques, composant l'avant-garde d'un corps de 3,000 cavaliers campés entre les villages d'Aydoilles et

---

(1) La ville est maintenant propriétaire de cet immeuble que lui a légué M. Lormont, son dernier acquéreur.

de Charmois, et parvint à s'installer à Rambervillers. Déjà cette avant-garde, à sa sortie d'Aydoilles, avait été assaillie hardiment par un détachement de gendarmes et de cuirassiers que commandait le capitaine de gendarmerie Dardenne (1), et que soutenaient les paysans armés de toute sorte d'instruments aratoires. Cette première affaire n'avait pas toutefois été meurtrière, puisque quelques hommes seulement y avaient été blessés.

De son côté, le général Duhesme alla prendre position à Saint-Dié avec sa division d'infanterie. En avant de cette ville s'étaient établis les avant-postes du corps d'armée bavarois commandé par le comte de Vrède, qui avaient été refoulés jusqu'à Sainte-Marguerite par les dragons du général Lhéritier. Le général Duhesme essaya inutilement d'éloigner les Bavarois; la brigade Deroy, qu'il attaqua, le repoussa jusqu'au pont de la Meurthe, derrière lequel il voulut recommencer le combat, mais foudroyé par l'artillerie, il se retira en toute hâte sur Saint-Dié, que l'ennemi enleva de vive force. Le général Deroy, grièvement blessé au début de l'action, céda le commandement au colonel Treuberg, qui porta ses avant-postes sur les routes de Raon-l'Étape et de Bruyères, et laissa le général Duhesme, qui perdit beaucoup de monde, gagner par Saint-Michel la ville de Rambervillers, où il se réunit au général Briche.

Le maréchal Victor, dont ce nouvel échec diminuait encore les forces, ne voulait cependant pas abandonner la défense des Vosges, mais enfin se sentant menacé d'un côté par le corps du prince de Wurtemberg et de l'autre par l'armée de Silésie, il jugea prudent de rejoindre à Nancy le maréchal Ney.

Le comte de Wrède, n'ayant plus d'ennemis devant lui, marcha alors sur Neufchâteau, où il entra le 20 janvier, et forma avec son corps la droite de la grande armée alliée réunie entre les deux villes de Neufchâteau et de Langres.

---

(1) Originaire de Ruppes (Vosges), cet officier était aussi ardent chasseur que brave militaire.

En passant à Epinal, il laissa dans cette place une garnison avec un parc d'artillerie de réserve, et y organisa une ambulance, dont l'armée bavaroise avait grand besoin. Cette ambulance, placée entre le pont du Cours et le pont de la Chatte, occupait l'emplacement où se trouvent aujourd'hui des écoles publiques de garçons et de filles Ses salles furent bientôt remplies de militaires dévorés par le typhus. Il en mourait tous les jours un grand nombre que l'on jetait dans des fourgons pêle-mêle et sans linceul, pour aller les enterrer, non pas dans le cimetière de la ville, mais hors d'Épinal, soit dans les champs de la Tabagie, voisins de la vieille route de Bains, soit dans les champs de la Côte Mauvray, près l'ancienne route de Mirecourt. Bien souvent la charrue, en traçant ses sillons, a mis leurs ossements à découvert. Le typhus se répandit de l'ambulance dans la ville et porta la désolation et le deuil dans bien des familles.

Le général bavarois pourvut également à l'administration départementale. A la tête de cette administration il plaça le comte d'Armansperg, chambellan du roi de Bavière, qui devint quinze ans plus tard premier ministre du roi de Grèce, Othon; ce personnage prit le titre de préfet des Vosges, et s'adjoignit pour la forme M. Joseph de Polzer, en qualité de « chef commissaire autrichien ». M. d'Armansperg, pour se conformer aux intentions bienveillantes des hautes puissances alliées, comme il le disait dans une de ses proclamations, annonça aux Vosgiens « qu'il voulait rendre son administration aussi juste que paternelle ». Il quitta ses fonctions et la ville d'Épinal le 16 mai 1814, en même temps que les troupes alliées.

J'ai écrit l'histoire de son administration; elle est insérée dans les *Annales de la Société d'Emulation des Vosges, année 1864*, et je ne peux qu'y renvoyer le lecteur. Je dois toutefois la compléter par le récit d'un événement dramatique dont le souvenir m'est revenu après coup.

Les Alliés n'étaient pas inquiétés seulement par les partisans qu'ils avaient raison de redouter; ils l'étaient aussi, quand

ils voyageaient isolément ou en petite troupe, par les vieux soldats qui vivaient retirés dans les montagnes, et dont quelques-uns étaient pourvus de fusils. Ces vétérans, qui avaient tant de fois battu l'ennemi, voyaient l'invasion étrangère avec autant d'indignation que de douleur. Dans le courant de février 1814, un d'eux, qui, si je ne me trompe, résidait au Val-d'Ajol, apprit que quelques soldats bavarois passeraient sur le territoire de cette commune et traverseraient une de ses immenses forêts. Il se cacha dans les taillis, attendit les voyageurs et tira sur eux un coup de fusil qui heureusement n'atteignit personne. Naturellement on se mit à la recherche du coupable ; on le découvrit et on l'arrêta. Traduit devant une commission militaire, il fut condamné à la peine de mort. Il devait être passé par les armes dans le cimetière d'Epinal. On l'y conduisit vers midi. Il était escorté par la troupe, précédé et suivi d'une foule d'habitants qui s'apitoyaient sur son sort. Arrivé sur le bord de la fosse ouverte pour recevoir son corps quand il serait privé de vie, on le fit mettre à genoux, on lui banda les yeux, et les soldats commandés pour le fusiller se placèrent en face et à quelques pas de lui. Le vieux militaire ne manifestait pas le moindre sentiment de frayeur; il était prêt à mourir en brave. Les spectateurs, qui avaient envahi l'intérieur et les murs du cimetière, attendaient ce moment terrible sous le coup de la plus pénible émotion. Le signal de l'exécution allait être donné, lorsqu'on vit venir de loin et courant à toute vitesse un cavalier portant un drapeau blanc qu'il agitait de toutes ses forces. Ce cavalier apportait la grâce du condamné. Un officier bavarois prit le papier, le lut à haute voix et aux applaudissements de la foule, et ordonna la mise en liberté du prisonnier qui rentra le même jour dans ses foyers. Cet acte de clémence contribua plus que la suprême expiation ne l'eût fait à sauvegarder la vie des soldats isolés.

II.

La dynastie des Bourbons, violemment renversée par la Révolution et violemment rétablie par l'Europe, comptait peu de partisans sincères dans le département des Vosges comme dans beaucoup d'autres départements Elle était en quelque sorte devenue étrangère à la France qui, après l'abolition de la royauté et dans le cours de vingt années, avait passé par la République, la Convention, la Terreur, le Directoire, le Consulat, l'Empire, et qui avait complétement rompu avec les errements de l'ancien régime.

On se demandait ce que ferait la monarchie restaurée.

On craignait généralement qu'obéissant à des sentiments de haine et de vengeance, elle ne fît payer au pays les excès commis par la Révolution.

On craignait qu'elle ne rétablît les droits féodaux, la dîme, la corvée, la taille, les priviléges, les jurandes, les maîtrises et les autres institutions supprimées.

On craignait aussi qu'elle ne regardât comme nulle et non avenue la vente des biens nationaux, et qu'elle ne les rendît à leurs anciens propriétaires.

Et puis, la fierté nationale était blessée de ce que les troupes étrangères avaient ramené les Bourbons aux Tuileries, où le drapeau blanc avait remplacé le drapeau tricolore.

Telles étaient les principales causes de l'hostilité que Louis XVIII rencontra en montant sur le trône de ses pères, et qu'il ne parvint pas à vaincre malgré ses bonnes intentions.

Cette hostilité se manifesta à plusieurs reprises dans les Vosges.

En juin 1814, un véritable soulèvement éclata dans la partie montagneuse du département, et surtout à Remiremont, au sujet du recouvrement de l'impôt que les contribuables refusaient de payer.

« J'ai vu dans ce mouvement populaire, disait dans sa

Correspondance Officielle M. le comte de Montlivault, ancien chambellan de l'Impératrice Joséphine, devenu préfet des Vosges, deux délits très-graves qu'il est de mon devoir de réprimer. Le premier est une opposition manifeste et violente à l'exécution des ordonnances publiquement notifiées de Sa Majesté; l'autre, plus répréhensible encore, est l'insulte faite à un magistrat en fonctions et la désobéissance formelle à ses ordres.... Il est nécessaire que la totalité des contributions directes et indirectes soit versée dans les coffres du Roi pour qu'il puisse acquitter les charges immenses de l'État.... Je me propose d'aller visiter les principales communes du département; faire connaissance avec leurs habitants, écouter leurs réclamations, y faire droit, si j'en ai le pouvoir, ou les porter au pied du trône.... Ils ne seront plus victimes d'insinuations perfides, dont les auteurs sont bien coupables, puisqu'ils sacrifient la tranquillité publique à leur intérêt particulier. Ces derniers doivent en être punis: ils le seront! J'appelle sur eux la sévérité des lois en les livrant aux tribunaux. »

Cette menace ne fut pas vaine, mais, au lieu de calmer les esprits, elle ne fit que les irriter davantage encore.

De nouveaux troubles, que l'autorité se plut à attribuer plutôt à l'égarement qu'à la malveillance, signalèrent la reprise des opérations de la régie des contributions indirectes. La force armée dut intervenir pour les faire cesser. Les débitants de boissons y prirent la part la plus active. Non contents de repousser les agents de la régie, ils s'obstinaient à ne point déclarer et à cacher les liquides qu'ils vendaient afin de ne pas en payer les droits.

Le préfet leur fit savoir, dans sa proclamation du 29 juillet 1814, que, pour dompter leur résistance, il leur enverrait à l'avenir des garnisaires, que la nourriture de ces agents de contrainte serait à leur charge, qu'ils leur payeraient en outre une rétribution de trois francs par jour, et qu'enfin ils encourraient la confiscation des boissons cachées et l'amende légale.

La résistance parut faiblir un instant, sauf à se raviver plus tard.

C'était principalement le peuple des campagnes qui témoignait de vives inquiétudes relativement à l'aliénation des biens nationaux et au rétablissement des droits seigneuriaux. Il importait de dissiper ces inquiétudes. M. de Montlivault, dont la tâche était hérissée de difficultés et qui s'en acquittait avec énergie, essaya de rassurer les esprits dans une circulaire qu'il adressa, le 12 août 1814, aux maires, aux curés et aux desservants.

Il leur dit que la charte constitutionnelle, *monument invariable du bonheur des Français*, avait garanti la vente des biens nationaux, qu'elle en avait déclaré la propriété inviolable et que les acquéreurs ne devaient pas concevoir le plus léger doute sur la validité de leurs acquisitions.

Il leur dit aussi que cette même charte avait prononcé sur les droits féodaux et qu'ils avaient été, ainsi que la dîme, solennellement abolis.

Il les engagea à le faire publiquement connaître à leurs administrés et à leurs paroissiens, à les éclairer et « à leur montrer le Roi constamment occupé de ce qui pourrait les mener au bonheur. »

Presque en même temps et par une sorte de contradiction, le préfet, se posant en législateur, crut pouvoir devancer la loi du 18 novembre 1814 et prit, le 16 août, un arrêté sur la célébration des fêtes et dimanches.

Cet arrêté, dont les dispositions étaient évidemment empruntées aux temps antérieurs à 1789, prescrivait, en vue de cette célébration, la suspension des travaux, la fermeture des ateliers, des boutiques et des magasins, l'interdiction des marchés, ventes et adjudications publiques les jours fériés et les dimanches.

Les colporteurs, les marchands étalagistes, les revendeurs et les revendeuses ne pouvaient colporter ni exposer en vente aucune espèce de marchandises, *à peine de saisie et d'amende.*

Il était défendu aux particuliers d'employer à leurs travaux des artisans, des ouvriers et des gens de journée, à peine d'être responsables des amendes encourues par ces derniers.

Toutefois le préfet voulait bien permettre aux pharmaciens, aux herboristes, aux épiciers, aux boulangers, aux bouchers, aux charcutiers, aux traiteurs, aux pâtissiers et aux marchands de légumes et de fruits de tenir leurs boutiques *entr'ouvertes*, sans qu'il leur fût loisible néanmoins d'exposer ou d'étaler leurs marchandises.

Il voulait bien aussi ne pas gêner l'approvisionnement habituel des villes et des marchés ni la circulation des voyageurs, des voitures publiques et des diligences, ni les travaux urgents des récoltes, ni les ouvrages à faire dans les cas de péril imminent, mais ces exceptions devaient être *autorisées* préalablement par les maires, à qui *la plus grande réserve* était recommandée à cet égard, et qui devaient distinguer ce qui était réclamé par la nécessité de ce qui ne l'était que par de *vains caprices* ou par des *calculs de cupidité*.

M. de Montlivault, reprenant ensuite la série des interdictions, défendait expressément aux marchands de vin, cabaretiers, maîtres de cafés ou de lieux dits *estaminets*, aux marchands d'eau-de-vie, de bière, maîtres de billards ou autres jeux quelconques, de donner à boire ou à jouer, aux domiciliés, pendant l'office divin, c'est-à-dire de huit heures à midi.

Il défendait également aux saltimbanques, faiseurs de tours, maîtres de curiosités, chanteurs ou joueurs d'instruments d'exercer leur métier dans leurs salles ou sur la voie publique avant la fin de la messe; dans tous les cas, il leur fallait la permission du maire.

Tous les jeux étaient interdits sur la voie publique pendant la messe, et devaient toujours cesser à la nuit tombante.

Les réunions pour la danse ou la musique dans les éta-

blissements ouverts au public ne pouvaient avoir lieu avant cinq heures du soir et devaient se dissoudre à dix heures au plus tard.

Le préfet en terminant appelait la surveillance et la sévérité des maires sur les maisons où la jeunesse peut contracter des habitudes vicieuses. Ces fonctionnaires ne devaient pas se borner aux poursuites judiciaires, mais signaler en outre au préfet les individus qui favoriseraient désormais ce genre de désordres si contraire tout à la fois aux bonnes mœurs et au bonheur des familles, afin qu'il pût ordonner contr'eux *les mesures particulières de répression* qu'il jugerait nécessaires.

Cette dernière phrase faisait pressentir des actes arbitraires que la population eût certainement désaprouvés, comme constituant des abus d'autorité.

On vit au surplus dans l'arrêté préfectoral un ensemble de dispositions qui contrariaient les usages reçus, tout en portant atteinte à la liberté et aux intérêts du commerce et de l'industrie. On les brava et on aima mieux encourir l'amende que se conformer à des prescriptions aussi rigoureuses.

L'irritation des esprits y trouvait de nouveaux aliments.

Sur ces entrefaites arriva la fête du roi, la Saint-Louis qui tombe le 25 août.

Le gouvernement avait pris soin d'en arrêter le programme. Dès le 8 août, le comte de Vaublanc, ministre de l'intérieur, avait écrit aux préfets :

« Il n'est point question d'exciter un faux enthousiasme et de commander de vaines démonstrations. Il y aura, selon les localités et selon les fonds, des danses, des feux de joie, des jeux publics qui ne seront troublés ni par les regrets ni par les alarmes, et où cette fois on verra figurer ensemble le père de famille, plein d'espoir pour l'avenir, le jeune conscrit rendu à ses travaux et à ses plaisirs, le brave retenu par le devoir sous les drapeaux, mais jouissant enfin du repos de la garnison, et le vieux militaire que de

glorieux services et des blessures honorables ont fait admettre à la retraite et aux pensions. »

Mais le ministre se trompa dans ses riantes prévisions. Il n'y eut dans les Vosges ni danses, ni feux de joie, ni jeux publics. La population, qui venait d'être cruellement éprouvée par l'invasion étrangère, ne songea nullement à célébrer la fête du roi, et la Saint-Louis passa cette fois inaperçue.

Je ne sais par l'effet de quelle préoccupation le serment politique n'avait pas encore été prêté par les fonctionnaires publics. Cette formalité à laquelle les gouvernements attachent toujours beaucoup d'importance fut seulement remplie à Épinal, le 25 septembre 1814.

Ce jour là, à dix heures du matin, le comte de Montlivault réunit dans le grand salon de son hôtel le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement d'Épinal, les membres du conseil de préfecture, les chefs et les employés supérieurs des diverses administrations. Dans un majestueux discours, il leur expliqua la nature des obligations imposées par le serment, et se plut à énumérer les bienfaits que la France devait déjà à son roi et ceux qu'elle lui devrait plus tard. Il fit faire ensuite l'appel des fonctionnaires présents, et chacun d'eux prêta avec docilité et à haute voix le serment qui suit :

« Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité, et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au roi. »

Comme on le voit, ce serment transformait les fonctionnaires en dénonciateurs. La formule en est plus simple et moins exigeante aujourd'hui, et elle n'en vaut que mieux.

Son devoir accompli, l'assemblée se rendit de la préfecture à l'église paroissiale, au bruit des cloches et de l'artillerie, entendit une messe célébrée en actions de grâces, ramena le préfet à son hôtel et se sépara.

Les choses n'en devaient pas mieux aller. Le serment a rarement eu le privilége d'arrêter ou de changer le cours des événements et d'empêcher les défections quand l'heure en a sonné.

Les gardes nationales, sur lesquelles le nouveau gouvernement ne pouvait pas trop compter, devinrent l'objet de son attention. Il songea à en remanier l'organisation. Une ordonnance royale les déclara sédentaires et les divisa en gardes nationales urbaines et en gardes nationales rurales, composées, les premières, des cohortes formées dans les villes, et les secondes, des cohortes formées dans les campagnes.

Bien qu'elle fût datée du 16 juillet 1814, cette ordonnance ne fut cependant publiée dans les Vosges que le 27 octobre suivant. En l'envoyant aux maires, le préfet y joignit ses instructions pour l'établissement des contrôles de leurs gardes nationales. Il eut soin de leur définir le caractère que les milices citoyennes devaient désormais revêtir, et leur dit entre autres choses : « Vous ne verrez plus les habitants paisibles et laborieux arrachés à leurs familles et à leurs travaux pour être transportés tout à coup dans les camps et devenir ainsi, contre toutes les lois de l'ordre social, les instruments et les victimes d'une ambition sans bornes. »

Quelque rassurantes que fussent ces paroles, l'établissement des contrôles rencontra tant d'obstacles dans les Vosges que les gardes nationales ne purent y être réorganisées. C'est peut-être ce que le gouvernement désirait.

En octobre 1814, le comte d'Artois, visitant les départements de l'Est, reparut dans les Vosges. Voici en quels termes le *Moniteur* rendit compte de son apparition à Plombières :

« Monsieur est arrivé à Plombières dans la soirée du 29 octobre. Les témoignages de la plus vive allégresse ont éclaté de toutes parts. Un concours immense des habitants de la montagne a donné à toute la nuit et au jour suivant l'aspect de la plus belle fête.

» Le maire, M. Jacotel, à la tête de la municipalité et

d'un nombreux cortége, et le curé, M. Maffioli, ont été les heureux interprètes de tous les cœurs.

» Au dîner, auquel S. A. R. avait invité le maire et le curé, elle s'est plu à rappeler l'accueil qui lui avait été fait à Plombières, le 16 mars dernier, et le dévouement tout particulier de ces deux fonctionnaires dans des circonstances si difficiles.

» Des élèves de l'école secondaire de Remiremont étaient allés à la rencontre de S. A. R., et durant son séjour elle n'a voulu d'autre garde que celle de ces jeunes gens, tous ont reçu la décoration du Lys.

» Le lendemain, après avoir entendu la messe, Monsieur est parti emportant avec lui les bénédictions de ce bon peuple qui n'avait pas attendu l'issue des événements pour reconnaître et honorer ses souverains. Aussi, S. A. R. a-t-elle voulu en consacrer le souvenir en décorant le maire et le curé de la croix de la Légion d'honneur. »

Peu de temps après, M. Jacotel fut en outre nommé à une sous-préfecture.

Le comte d'Artois vint de Plombières à Epinal, dont les autorités le reçurent avec les honneurs dus au frère du roi. Elles cherchèrent à lui faire oublier les procédés peu courtois employés à son égard par le préfet bavarois, lorsqu'en mars 1814 le prince se présenta à la préfecture. Une garde d'honneur, composée d'une trentaine de jeunes gens appartenant aux meilleures familles, fut attachée à sa personne. Il y eut dîner splendide et bal plus brillant encore. Le lendemain, le comte passa en revue le 6e régiment de dragons en présence d'une multitude de curieux, et prit immédiatement après la route de Lunéville.

III.

L'année 1815 s'ouvrit au milieu de vagues inquiétudes, mêlées d'espérances, qui depuis quelque temps agitaient les esprits. On sentait qu'il y avait *quelque chose en l'air*;

17

et, que l'avenir était gros de nouveaux événements qui ne tarderaient pas à se produire. Les destins de la France allaient encore une fois changer.

Le 11 mars 1815, on apprit à Épinal, par la voie des journaux, que Napoléon avait quitté, le 26 février précédent, l'île d'Elbe emmenant avec lui les généraux Bertrand, Drouot et Cambronne, plusieurs officiers supérieurs, quatre cents grenadiers de sa garde, deux cents hommes d'infanterie, cent polonais et un bataillon de deux cents et quelques flanqueurs presque tous corses ou italiens; qu'après une heureuse traversée, il était arrivé le 1er mars à Cannes, et que, se faisant une armée des troupes qu'il rencontrait en route, il marchait résolûment sur Paris avec l'espoir de reconquérir sa couronne.

Ces nouvelles furent bientôt officiellement confirmées par une ordonnance royale que l'autorité fit afficher sur les murs de la ville. Louis XVIII déclarait dans cet acte Napoléon Bonaparte traître et rebelle pour s'être introduit à main armée dans le département du Var, et enjoignait à tous les gouverneurs, commandants de la force armée et autres, à toutes les autorités civiles et militaires de *lui courir sus*, de l'arrêter et de le traduire sur-le-champ devant un conseil de guerre pour subir la peine prononcée par la loi. Cette expression surannée *lui courir sus* fit sourire plus d'un lecteur de l'affiche.

En même temps, l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, cherchait à tranquilliser la chambre des députés, la berçait d'espérances trompeuses et l'assurait que « les départements de la Bourgogne, de la Franche-Comté, *de la Lorraine*, de la Champagne, etc., rivalisaient de dévouement et d'énergie, que le bon esprit des troupes répondait à celui des citoyens, et que tous ensemble, généraux, officiers, soldats et citoyens concourraient à défendre la patrie et le roi. »

Cette déclaration du ministre était démentie par les faits.

Dans les Vosges, la nouvelle du débarquement de l'Empe-

reur fut généralement accueillie avec joie par une population qui avait vu avec répugnance, comme le député Manuel le dit plus tard à la tribune, les baïonnettes étrangères restaurer la monarchie bourbonienne. On se passait de main en main et on lisait même tout haut, sous les yeux de la police indulgente, la fameuse proclamation du golfe Jouan, où Napoléon disait : « La victoire marchera au pas de charge, l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame, etc. »

Le gouvernement royal s'était hâté de prendre les mesures militaires que les circonstances commandaient pour arrêter, s'il était possible, la marche triomphale de Napoléon. Le 6e régiment de dragons, qui avait pour chef le colonel Munier, était en garnison à Épinal : il reçut l'ordre de rallier sans retard le corps d'armée du maréchal Ney, qui avait établi son quartier général à Lons-le-Saulnier. Le général commandant le département des Vosges le passa en revue dans la cour de la caserne au moment de son départ, fit un appel chaleureux à la fidélité et au dévouement des soldats et les engagea à crier : *Vive le Roi!* Les dragons lui obéirent, mais en criant tout haut : *Vive le Roi!* ils ajoutaient tout bas : *de Rome*(1). Bientôt ils ne se gênèrent plus, car à peine sortis des murs d'Épinal, ils arrachèrent la cocarde blanche de leurs casques et y substituèrent la cocarde tricolore qu'ils avaient cachée et qu'ils tenaient en réserve. Inutile de dire que, comme les autres corps, ils fraternisèrent avec l'armée impériale au lieu de la combattre et qu'ils en grossirent les rangs.

Je rapprocherai de cette conduite des dragons d'Épinal un fait de même nature qui se passa à Lyon quelques jours auparavant. M. le comte d'Artois s'était transporté à Lyon pour s'assurer des troupes et les électriser. « Camarades, s'écria-t-il, que j'entende au moins sortir de votre bouche cette acclamation que vos serments et les enseignes sous lesquelles vous vous êtes réunis vous font un devoir de prononcer : *Vive le Roi!* »

(1) Le roi de Rome était le fils de Napoléon.

« Non, monseigneur, répondit un dragon, remarquable par ses cicatrices et trois chevrons, qui attestaient son ancienneté de service, nous ne combattrons point celui qui nous a si souvent conduits à la victoire; nos cœurs et nos lèvres sont habitués à répéter un autre cri. »

L'entrée de Napoléon à Paris fut connue le 24 mars au chef-lieu des Vosges et mit toute la ville en liesse. On tira tout aussitôt le canon : quoique ce fût le Vendredi-Saint et que les cloches dussent rester muettes conformément au rite catholique, le peuple voulut qu'on les fît *chanter* et on les sonna jusqu'à la nuit à toute volée. Dans la journée, le cri de : *Vive l'Empereur!* ne cessa de retentir dans les rues et la *Marseillaise* y mêla ses couplets patriotiques. Le soir venu, les habitants illuminèrent spontanément leurs maisons; jamais plus vif enthousiasme n'avait éclaté sur les bords de la Moselle.

L'hôtel de préfecture restait seul dans l'obscurité. Un rassemblement tumultueux se forma sous ses fenêtres pour obliger le préfet à éclairer sa demeure ou à la quitter. Des menaces même lui furent adressées du sein de la foule irritée. Des citoyens plus sages et ne manquant point d'énergie, intervinrent, se rendirent maîtres de la situation et dissipèrent l'attroupement. M. de Montlivault ne pouvait oublier le serment dont tout récemment encore il avait fait ressortir l'inviolabilité ni déserter honteusement la cause du Gouvernement qui lui avait accordé sa confiance. Il ne cria pas : *Vive l'Empereur!* Mais en présence de ces démonstrations populaires, il se releva lui-même de ses fonctions et quitta le lendemain Épinal sans être en aucune façon inquiété.

Les manifestations revêtirent tous les caractères d'une fête nationale. Comme au lendemain d'une glorieuse victoire remportée sur les ennemis de la France, le *Te Deum* fut chanté le 26 mars, jour de Pâques, à midi. La foule remplissait l'église Saint-Maurice et se répandait même au dehors.

C'est ainsi que la ville d'Épinal inaugura le règne éphémère des Cent-Jours. Hélas! à l'allégresse la plus bruyante

devait bientôt succéder la plus morne tristesse. Waterloo nous attendait !

Les souverains de l'Europe se liguèrent de nouveau contre Napoléon. Tout le monde l'avait prévu. L'Empereur déploya l'activité la plus infatigable pour réunir toutes les forces militaires que le pays pouvait lui fournir. L'armée proprement dite, divisée en plusieurs corps, devait tenir la campagne, et les gardes nationales mobilisées garder et défendre les places fortes.

En 1792, le département des Vosges, un des moins peuplés de la France, avait spontanément organisé treize bataillons de volontaires nationaux qui se distinguèrent sur les champs de bataille, et la Convention, sur la proposition de Poullain de Grandpré (1), avait décrété que, pour cet élan patriotique, il avait bien mérité de la patrie.

En 1815, il en mit quatorze sous les armes, un de plus qu'en 1792.

Le 27 avril, les gardes nationales d'Épinal et des communes environnantes arrivèrent au chef-lieu du département et se préparèrent à se rendre à leur poste.

Tout s'armait en même temps dans les montagnes, en Alsace, en Comté. L'enthousiasme du moment était sans contredit au-dessus de l'enthousiasme de 1792.

Épinal vit descendre de la crête des Vosges, comme autrefois les fils de Morven, de véritables cohortes qui suivaient les bords de la Moselle et qui, animées d'une ardeur belliqueuse, venaient se masser sous les grands arbres de la belle promenade du Cours.

Elles poussaient de toute la force de leurs poumons le cri de : *Vive l'Empereur !* qui était répété par la population. La musique de la ville jouait l'air si populaire de la *Marseillaise :* les autorités civiles et deux généraux de ligne

(1) Ce célèbre conventionnel appartenait aux Vosges. Né à Lignéville en 1744, exilé sous la Restauration en 1816 et rentré en France en 1818, il y est mort en 1826.

étaient là qui recevaient cordialement ces phalanges guerrières et les passaient en revue.

Mais un pénible événement vint, comme un sinistre présage, ternir l'éclat d'une journée si pleine de promesses et affirmer de rechef que *la joie fait peur*.

Un ancien membre de la Convention, M. Perrin des Vosges, que la réaction royaliste n'aurait certainement pas épargné à raison de son vote dans le procès de Louis XVI, s'était joint au cortége officiel qui se portait au devant des gardes nationales arrivantes. Haut de taille, vigoureusement constitué, dans la force de l'âge, il jouissait de la plus florissante santé. Homme de la Révolution, il détestait naturellement les puissances coalisées ainsi que leurs principes, et applaudissait de toute son âme aux héroïques efforts que la France, épuisée par tant de guerres, tentait néanmoins pour repousser leur nouvelle agression.

La joie illumina les traits de l'ancien représentant du peuple et fit pétiller ses yeux quand il vit les gardes nationaux s'avancer fièrement sous la conduite de leurs officiers, le drapeau tricolore flottant sur leurs têtes et la musique chantant les airs patriotiques. Mais ce spectacle qu'éclairait un magnifique soleil de printemps lui causa une si vive impression qu'il fut frappé d'apoplexie et tomba mourant sous les yeux de la multitude effrayée.

Dans les premiers jours de mai, les quatorze bataillons des Vosges étaient formés et prêts à se mettre en marche. Le 7, le premier bataillon reçut des mains de M. le préfet Cahouet (1), qui avait à ses côtés M. le général baron Privé, un drapeau brodé que les dames d'Épinal lui offraient comme aux temps anciens de la chevalerie et sur lequel elles avaient tracé en paillettes d'or, d'un côté, les mots : *Gardes nationales des Vosges*, et de l'autre, cette devise : *Amour et fidélité à l'Empereur*.

Ce bataillon partit le même jour pour Sarrelouis, le se-

(1) Ancien colonel d'artillerie qui ne fit que passer dans les Vosges.

cond bataillon se dirigea le lendemain sur Metz, le troisième le surlendemain sur Sarrelouis, et les autres les suivirent de près.

Le zèle de ces braves miliciens n'avait eu besoin que d'être régularisé; tous s'en allaient bien convaincus que les efforts unanimes des Français pouvaient seuls sauver la patrie (1).

Il était urgent qu'ils courussent aux frontières. Le danger était imminent. On les fit voyager en poste.

Dans la nuit du 12 mai, les habitants de Nancy furent réveillés par les cris de : *Vive l'Empereur!* poussés dans leurs rues, et par un bruit extraordinaire.

« C'étaient, raconte une lettre particulière insérée au *Moniteur,* plus de deux cents chariots, attelés chacun de six chevaux, qui emmenaient tous les gardes nationaux du département des Vosges.

» Ils sont tous animés, continue cette lettre, d'un enthousiasme qui passe l'imagination. Non, je ne puis vous le dépeindre; hier, de nos propres yeux, dans les divers bataillons qui venaient des Vosges, nous vîmes deux ou trois cents femmes habillées en hommes et faisant les fonctions de soldats. Une dame de notre connaissance était sergent-major. Une grande partie se rend à Metz. Je n'exagère rien, je vous jure, personne ne resterait si l'on voulait tout enrôler. Tous nos Lorrains sont déjà à Thionville, à Metz, etc. Nous sommes ici encore quatre bataillons d'hommes mariés, armés et équipés, avec 3,000 gardes nationaux des Vosges et 4,000 hommes de troupes de ligne pour garder Nancy. »

La jeune femme qui, d'après la lettre reproduite ci-dessus, portait les galons de sergent-major, n'était autre que Mme Pellet, d'Épinal. Son mari, avocat non moins populaire qu'éloquent, poëte plein de verve et d'imagination, qui mérita le surnom de *Barde des Vosges*, et dont la mémoire

---

(1) Ce spectacle se renouvelle aujourd'hui 15 août 1870, au moment même où j'écris ces lignes.

sera toujours chère à sa ville natale (1), commandait une compagnie de gardes nationales.

Cet exemple d'héroïsme, de patriotisme et d'amour conjugal donné par les Vosgiennes qui s'enrôlèrent dans les gardes nationales, était digne des compatriotes de Jeanne d'Arc; il devait avoir et il eut sa récompense. Quoique exposées à tous les dangers, ces femmes courageuses furent épargnées par la guerre, ainsi que leurs maris, et elles purent revoir, saines et sauves, leurs foyers domestiques.

Le souvenir des services rendus par les partisans en 1814 détermina l'Empereur à prescrire, par un décret daté du 22 avril 1815, l'organisation des Corps-francs. Ce décret commença à être mis à exécution dans les Vosges dès les premiers jours de mai. L'autorité militaire y recruta un certain nombre de volontaires, fort jeunes pour la plupart, avec lesquels elle forma des corps d'infanterie, de cavalerie et même d'artillerie. La ville d'Épinal fournit pour sa part une compagnie d'infanterie bien décidée à se mesurer avec l'ennemi et qui pourtant ne fit qu'une seule et courte campagne sans combat.

Un des rares survivants de cette troupe dévouée, M. Constant Barroué, a bien voulu me remettre le récit qu'il a rédigé de cette expédition, et je ne saurais mieux faire que de le transcrire ici :

« Je me souviens, dit M. Barroué, que les Corps-francs de l'Est avaient pour général en chef M. Viriot qui résidait à Metz.

« Ceux du département des Vosges étaient placés sous les ordres immédiats de M. le colonel Brice, et leur infanterie commandée par M. Vadet, aîné.

» La compagnie créée à Epinal et dont je faisais partie avait pour capitaine M. l'avocat Colin, pour lieutenant et sous-lieutenant deux officiers venus de Metz, pour sergents MM.

(1) Il était né en 1781 à Epinal; il y est mort en 1850. Toute la ville voulut assister à ses obsèques. Une de ces rues porte le nom de *Pellet*.

Constant Colin et Brédard, et pour caporaux d'autres spinaliens dont les noms m'échappent.

» La cavalerie entière du département était sous le commandement d'un officier supérieur hongrois envoyé de Metz. Une compagnie de cette arme s'était organisée à Remiremont. M. de Condé en était le capitaine.

» Les gardes forestiers avaient été transformés en artilleurs, et les arsenaux de Metz et de Belfort leur avaient expédié plusieurs canons.

» L'infanterie et la cavalerie portaient l'uniforme vert des chasseurs à cheval; le costume des gardes forestiers artilleurs était de la même couleur.

» Notre compagnie comptait à peu près trente hommes, tous habillés à leurs frais.

» MM. Viriot et Brice nous passèrent plusieurs fois en revue. C'étaient là tous les mouvements que nous faisions. Notre inaction nous pesait d'autant plus que nous savions que l'ennemi était prêt à franchir le Rhin.

» A la suite d'une revue, nous manifestâmes au général Viriot notre désir de nous porter au-devant des Alliés. Le lendemain nous partîmes en avant-garde, heureux et fiers d'aller défendre notre pays.

» On avait fait des travaux considérables de défense au col de Bussang. On y avait entassé une immense quantité d'arbres et de pierres qu'on devait faire rouler sur l'ennemi à son passage dans la montagne.

» C'est vers ce point qu'on nous dirigea.

» Nous arrivâmes à Remiremont la veille de la fédération (1). Les habitants nous reçurent de la manière la plus cordiale. C'était à qui nous aurait pour hôtes. Officiers, sous-officiers et soldats, tous furent invités au grand banquet fédératif qui eut lieu à l'abbaye (2).

(1) C'est-à-dire le 31 mai. La fédération eut lieu à Paris au Champ-de-mars, le 1er juin, pour l'acceptation de l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire.

(2) Ancienne demeure des dames chanoinesses de Remiremont.

» A ce banquet assistèrent le préfet, les sous-préfets, les généraux et toutes les autres notabilités du département. Au dessert les toasts succédèrent aux toasts et les applaudissements aux applaudissements. L'enthousiasme paraissait à son comble. Les convives étaient heureux de crier : *Vive l'Empereur ! Vive sa famille ! Vive la France !* On croyait la patrie sauvée. Les plus beaux serments sortirent de toutes les bouches. « Oui, disait-on, nous défendrons la patrie jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

» Ces serments étaient accueillis, aux environs de la salle du festin, par des salves d'artillerie que tiraient les jeunes collégiens de Remiremont qui s'étaient mis en grande tenue et qui, de leur côté, criaient à tue-tête : *Vive l'Empereur ! vive la France ! Nous voulons aussi les défendre* !

» Jamais on n'avait montré de plus chaleureux et de plus nobles sentiments de patriotisme.

» Mais au moment où les convives allaient se rendre au bal offert par la ville, il arriva une dépêche annonçant que les Autrichiens et les Russes envahissaient l'Alsace, ce qui n'était pas encore vrai, comme on l'apprit plus tard.

« Cette dépêche jeta l'alarme dans les esprits et y éteignit toute espèce de joie. L'indécision remplaça chez beaucoup la résolution la plus prononcée. Ces mots accablants : *Nous sommes trahis !* circulèrent de bouche en bouche.

» On battit aussitôt le rappel. L'infanterie et la cavalerie de ligne arrivées à Remiremont s'assemblèrent en toute hâte.

» Nous voulions nous joindre à ces troupes. Mais on nous le défendit expressément, en nous faisant savoir qu'il nous fallait au contraire retourner à Épinal. L'ennemi, assurait-on, ne faisait prisonnier aucun corps-franc et mettait à mort tous ceux qui lui tombaient sous la main.

» Mon camarade de lit et moi nous allâmes néanmoins rejoindre les artilleurs qui s'étaient établis sur la promenade du Tertre. Ils attelaient leurs pièces. Nous montâmes à cheval chacun sur un canon et nous allions partir avec eux pour Bussang, quand survint notre capitaine qui nous enjoignit

de le suivre, si nous ne voulions pas être ramenés par la gendarmerie.

» Il nous fallut obéir bien malgré nous. On requit des fourgons. Toute notre compagnie y prit place, et à deux heures du matin nous étions rentrés à Épinal où les lazzis et les charges ne nous furent pas épargnés. J'affirme pourtant que nous étions tous bien décidés à nous battre, et non à jouer au soldat.

» Quelques jours après, les Corps-francs étaient licenciés. »

IV.

La bataille de Waterloo, en nous amenant la seconde invasion des Alliés, décida définitivement du sort de Napoléon qui partit pour l'exil et ne revit plus la France. Louis XVIII reprit le sceptre de ses aïeux. La réaction entreprit de consolider son trône et ne fit que l'asseoir sur des bases fragiles. Des hommes imprudents, exaltés, qui se disaient plus royaliste que le roi, inventèrent la *Terreur blanche* sous le prétexte de rassurer les bons et d'effrayer les méchants. Leur politique eut recours à la confiscation des libertés publiques, aux lois d'exception, aux proscriptions, aux cours prévôtales, aux mesures les plus acerbes, se souciant peu de l'opinion nationale, irritant les partis, suscitant les complots et préparant de gaieté de cœur la révolution libérale de 1830.

M. Fouché, duc d'Otrante, qui était alors ministre de la police générale, avait beau dire dans sa proclamation du 28 juillet 1815 : « Toute réaction serait un crime puisqu'elle serait subversive de la stabilité, elle troublerait le repos de l'État en détruisant toute confiance. Naguère nous fléchissions sous le poids de l'Europe conjurée contre une ambition dont nous étions les premières victimes. Ayons au moins la consolation qu'il ne soit plus versé ni une goutte de sang ni une larme qui puissent nous être imputées. »

Ces belles paroles étaient à peine prononcées que deux illustres serviteurs de l'empire, le colonel Labédoyère et le maréchal Ney, tombaient sous les coups de la réaction.

Les colléges électoraux ne tardèrent pas à être convoqués pour former cette fameuse chambre de 1815 à laquelle l'histoire a donné le surnom d'*introuvable*. Le collége du département des Vosges s'assembla au commencement de septembre sous la présidence du duc de Choiseul, pair de France, lieutenant général des armées du roi, qui possédait des propriétés dans les Vosges (1) où sa famille était depuis longtemps connue. M de Choiseul harangua les électeurs, les engagea à bien voter et leur proposa de rédiger une adresse « où ils présenteraient à sa Majesté leur serment de fidélité et d'obéissance et l'hommage de leur respect et de leur amour. »

Cette adresse fut adoptée et signée par un certain nombre d'électeurs seulement : les autres refusèrent d'y attacher leurs noms.

Mais bientôt des chansons circulèrent dans les Vosges, exprimant les unes des regrets pour l'empereur, les autres des sentiments peu flatteurs pour le roi et sa famille. En voici quelques couplets :

Napoléon, quand tu quittas la France,
Ah! Quel chagrin tu nous laissas au cœur.
Mais maintenant nous avons l'espérance
Que tu viendras calmer notre souffrance,
Vive l'Empereur!

Puisqu'il faut prendre en philosophe,
Les accidents fâcheux ou bons,
J'ai supporté la catastrophe
Qui nous ramena les Bourbons.

---

(1) M. de Choiseul, mort en 1838, a été enterré dans sa terre d'Houécourt (Vosges).

Pour me trouver sur leur passage
J'ai fait un jour deux ou trois pas,
Mais je me suis dit : Quel dommage!
Ça ne tiendra pas.

Oui, je suis milicien,
Je pars sans équipage,
Maintenant qu'on ne craint plus rien,
Je ne manquerai pas de courage, etc.

Cette dernière chanson semblait faire allusion aux légions départementales qui se formaient et dont chacune ne devait comprendre que les militaires du même département. Organisation vicieuse qu'on abandonna peu d'années après pour revenir à l'ancien mode de formation des régiments.

En même temps les cris séditieux de *Vive l'Empereur! A bas les Bourbons!* retentissaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. A ces cris se joignaient les faits. On arborait la cocarde tricolore, tandis qu'on foulait aux pieds la cocarde blanche. On tirait des coups de fusil sur les drapeaux blancs attachés au sommet des clochers. On honorait les fonctionnaires nommés sous l'empire et destitués sous la restauration, et on respectait fort peu leurs successeurs.

Les conversations politiques allaient leur train. On blâmait sans exception tous les actes du pouvoir. On l'accusait d'être vendu à l'étranger. On répandait les propos les plus alarmants, et on ne se cachait pas pour souhaiter le prompt renversement du nouvel ordre de choses.

Telle était la situation du pays quand, le 13 novembre 1815, le préfet des Vosges, M. Boula de Coulombiers, ordonna des mesures de sûreté générale par le sévère arrêté que je vais analyser.

Cet arrêté enjoignait aux maires, adjoints, commissaires de police, officiers, sous-officiers de gendarmerie et gendarmes royaux *d'arrêter sur-le-champ* et de remettre au

procureur du roi, pour être poursuivi *selon la rigueur des lois*, tout individu qui se permettrait des cris séditieux ou qui répandrait des nouvelles tendant à porter atteinte à l'autorité royale, à agiter le peuple et à entretenir l'inquiétude dans la classe peu éclairée ;

Tout individu qui porterait une autre cocarde que la cocarde blanche ou qui ne porterait pas cette dernière sur un chapeau français à trois cornes ou d'uniforme ;

Tout individu enfin qui se montrerait en public conservant les décorations, emblêmes ou chiffres rappelant la dénomination de l'usurpateur (1).

Il devait être rendu compte dans les vingt-quatre heures de ces arrestations au préfet, pour qu'il pût prescrire telles mesures que les circonstances exigeraient.

La suspension d'abord et la révocation ensuite menaçaient les fonctionnaires publics qui négligeraient de sévir contre les délinquants.

Les individus qui, ne faisant plus partie de la garde nationale, continuaient à en revêtir l'uniforme, encouraient les peines prononcées par les articles 258 et 259 du Code pénal.

Les auberges, cafés, cabarets et autres lieux publics où l'on faisait entendre des cris ou des chants séditieux ou dans lesquels on tenait des propos contraires au Gouvernement royal et à la tranquillité publique, étaient interdits et fermés. Les enseignes et les écriteaux en étaient enlevés ou effacés, si leurs propriétaires ou gérants ne dénonçaient pas les coupables

Le préfet ordonnait de nouveau aux maires de ne délivrer des passeports pour Paris qu'aux personnes connues par leur moralité et leur bonne conduite : ces passeports devaient être soumis à son visa.

---

(1) Les légitimistes appelaient Napoléon tantôt *l'usurpateur*, tantôt *l'ogre de Corse* ou *le mangeur d'hommes*; et par opposition Louis XVIII le *désiré*.

Il défendait aux maîtres de poste de délivrer des chevaux aux voyageurs sans avoir préalablement examiné leurs passe-ports et enregistré leurs noms.

Les voyageurs dépourvus de passe-ports étaient arrêtés et *mis en prison* et leurs papiers saisis et envoyés au préfet, qui les examinait et les transmettait à l'autorité compétente.

La surveillance la plus active était exercée sur les vagabonds, les gens sans aveu, les colporteurs, les marchands de chansons, les bateleurs et autres individus menant une vie errante.

De son côté, M. le maréchal de camp, baron de Mandeville, commandant le département des Vosges, invitait, par un ordre du 13 novembre, *sous peine d'arrestation immédiate*, les officiers, sous-officiers et soldats en non activité à porter à leurs shakos ou chapeaux la cocarde blanche qui était de *stricte tenue*.

Les voyageurs, à qui on supposait toujours de mauvaises intentions, appelaient sur eux l'attention de l'autorité d'une manière toute spéciale. Il était expressément recommandé aux maires par une circulaire du 27 décembre 1815 de donner leur signalement exact dans leurs passe-ports, et d'indiquer à l'article des *signes particuliers* tout ce qu'ils pouvaient avoir de *remarquable en eux-mêmes*. La signature des voyageurs au bas de ces actes était aussi une chose essentielle. Leur qualification était généralement trop vague. Souvent on désignait sous la qualité de propriétaire ou de commerçant des personnes qui géraient des fonctions publiques, des artisans et même des militaires de tout grade. On devait pour chaque particulier indiquer sa profession ou *son état habituel*.

Ainsi, un militaire, quoique propriétaire ou négociant, devait être désigné par le grade qu'il avait en rentrant dans ses foyers, par le corps dont il faisait partie et par sa position actuelle, c'est-à-dire par sa qualité de *réformé*, *retraité* ou *d'officier en demi-solde*.

Avec de pareilles précautions, il était difficile d'échapper à l'œil vigilant de la police.

Du reste, les mesures de sûreté générale prescrites par le préfet trouvaient leur appui et leur sanction dans les lois rigoureuses des 29 octobre et 9 novembre 1815.

C'est dans ce dernier mois que la nouvelle garnison bavaroise d'Épinal partit de cette ville qu'elle occupait depuis la fin de juin pour retourner dans son pays. A cette occasion, le maire reçut du baron de Zoller, lieutenant-général des armées de S. M. le roi de Bavière, commandant la 4e division, chevalier de l'ordre de Maximilien-Joseph et de Marie-Thérèse, grand croix de l'aigle rouge, une lettre datée du 5 novembre et ainsi conçue :

» C'est avec la plus sensible reconnaissance que je reçois la lettre flatteuse que vous me faites l'honneur de m'écrire. Vous me prévenez, Monsieur le Maire, car je me proposais, au moment de mon départ, de vous témoigner, comme au représentant de la ville d'Épinal, toute ma satisfaction de la conduite loyale et distinguée de ses habitants envers les troupes qui sont sous mes ordres et envers moi personnellement. Leur dévouement au Gouvernement actuel, la résignation avec laquelle ils ont supporté la présence quelquefois accablante d'un grand nombre de troupes, et la tranquillité constamment maintenue, ont dû mériter mon attention et mon estime.

» C'est à vous, Monsieur le Maire, qu'est dû un état de choses aussi rassurant pour la suite. Vous avez su par l'exemple d'un vrai dévouement, par vos conseils, par une bonté qui n'appartient qu'à vous et qui a toujours pour but de soulager et de consoler les malheureux, vous avez su, dis-je, faire envisager l'état actuel sous son véritable point de vue. La satisfaction que vous devez en éprouver est une grande récompense. Je ne puis que trop faiblement vous exprimer tout ce que je ressens intérieurement. Vous aurez la bonté, Monsieur le Maire, de rendre ma façon de penser à tous les habitants de la ville. Vous leur direz que je serais

trop heureux si j'avais pu contribuer à leur faire sentir le moins possible l'effet des circonstances malheureuses du moment, que je regrette de n'avoir pu en éloigner tous les inconvénients malgré toute ma bonne volonté, que je les quitte et me recommande à leur souvenir. Agréez encore une fois mes adieux et les assurances de la considération la plus distinguée. Le baron de Zoller. »

LES DÉCEPTIONS

D'UNE

EXCURSION EN ÉGYPTE,

Par M. Ch. CHARTON,

Membre titulaire.

Dans un vallon où la Moselle
Coule si limpide, si belle,
Que toujours on voudrait la voir,
Un montagnard, comme un vrai sage,
Passait les jours de son jeune âge
Sous le toit d'un riant manoir.
C'est là que, surchargé d'années
Désastreuses ou fortunées,
Un vieux soldat, son grand parent,
Lui racontait toutes les guerres,
Les victoires et les misères
Qu'il vit de près vingt ans durant.
Il lui disait : « Quelle contrée
A mes yeux ne s'est pas montrée ?
Mon étoile me conduisait
Jusques aux régions lointaines
Où le premier des capitaines
De la gloire qu'il amassait
» Couronnait sa vaillante armée.
Sous lui de l'Égypte alarmée

J'ai bravé le soleil brûlant.
J'ai vu les fières pyramides,
Les fellahs pareils aux Numides
Et le désert étincelant.
» J'ai vu le Nil aux eaux fertiles
Peuplé d'horribles crocodiles.
J'ai vu des temples, des cités
Les ruines encor pompeuses
Cachant sous les herbes trompeuses
L'orgueil éteint des vanités.
» Et de l'Orient les merveilles
Reparaissent pendant mes veilles
Au clair flambeau du souvenir;
C'est un mystérieux spectacle
Qui semble jouir sans obstacle
Du pouvoir de me rajeunir. »

Ces récits d'un vieillard illustré par les armes;
Pour son fils Romaric étaient remplis de charmes;
Il les écoutait tous attentif et ravi,
Si bien que d'un désir il se sent poursuivi :
C'est de voir à son tour la terre égyptienne,
Les débris curieux de son histoire ancienne,
Ses monuments nouveaux, ses hôtes malfaisants;
Son fleuve, son désert, même ses paysans.
Monté sur un bateau que la vapeur entraîne,
Il sillonne les mers, il les franchit sans peine;
Et comme un voyageur emporté par le vent,
Rapidement il touche aux côtes du Levant.
De l'Égypte aujourd'hui seconde capitale
De loin Alexandrie à ses regards étale
Ses palais dominés par ses hauts minarets.
Il brûle de pouvoir les contempler de près.
Mais à peine a-t-il mis le pied sur le rivage
Qu'il se voit entouré d'une troupe sauvage

De hideux portefaix, tout couverts de haillons,
Qu'un soleil inclément perce de ses rayons.
Tous se jettent, malgré les efforts qu'il déploie,
Sur son bagage dont ils se font une proie.
Ceux-ci prennent sa malle et ceux-là son manteau,
Les autres sa valise et son porte-chapeau.
C'est à peine s'il peut leur dérober sa canne.
Il ne s'appartient plus. On le mène à la douane.
Là se trouve un baudet. Qu'il y soit bien ou mal
Pour marcher, on lui fait enfourcher l'animal
Si hargneux, si rétif qu'à chaque instant il rue.
Après avoir longtemps chevauché dans la rue,
On lui montre un hôtel du plus infime rang;
Il y prend gîte avec son butin qu'on lui rend.

Le lendemain Romaric s'aventure
En amateur dans la grande cité.
Tout stupéfait de leur architecture,
De leur aspect, de leur étrangeté,
Rien ne lui plaît dans les saintes mosquées.
Son œil mesure aisément la hauteur
Des minarets dont elles sont flanquées.
Dans les palais brille un éclat menteur
Et les maisons se voilent de tentures
Dissimulant leur front disgracieux,
Tout en formant de mobiles toitures
Pour abriter contre l'ardeur des cieux
Les piétons et les marchands des rues.
Des flots de monde inondent les quartiers.
Ce sont partout de bruyantes cohues
Où sont mêlés des gens de tous métiers,
Des commerçants allant à leurs affaires,
Des curieux heurtant les messagers,
Des portefaix réclamant leurs salaires,
Des mendiants suivant les étrangers,

Tous variant de costumes, de formes,
D'instincts, de mœurs, de langues, de pays.
Et çà et là montrant leurs dos difformes,
De longs chameaux cheminent ébahis.
Mais partout flotte une épaisse poussière;
L'air est malsain, fangeux sont les ruisseaux;
De temps en temps s'ouvre une fondrière
Où l'on peut voir croupir de sales eaux.
Trois fois atteint par une immense boue,
Asphyxié, brûlé par le soleil,
Romaric, dont la fortune se joue,
Sent qu'il ne peut vivre en un lieu pareil.

Tel que l'homme qui s'expatrie,
Il s'éloigne d'Alexandrie
Cherchant des horizons nouveaux.
Il trouve en marchant vers le Caire
Ce majestueux reliquaire
Que l'art par d'immenses travaux
Sut ériger à la mémoire
Des Pharaons, et que l'histoire
Défend contre tous les oublis.
Il entrevoit la vaste plaine
Où s'est posée en souveraine
La ville d'Héliopolis.
Dans le lointain il croit entendre
Les flots jaunes du Nil s'étendre
Et quitter leurs gouffres secrets,
Quand auprès de lui se révèle
Le Caire que l'Arabe appelle
La ville aux cinq cents minarets.

Il entre dans ses murs et des milliers de mouches,
Se donnant le plaisir de folles escarmouches,

Le piquent de leur dard et lui boivent son sang.
Tout augmente à la fois l'humeur qu'il en ressent.
Ici contre son gré lui servent de cortége
D'affreux chiens que la loi musulmane protége
Et qui, manquant d'abri, torturés par la faim,
Demandent en hurlant de la viande ou du pain.
Plus loin de vrais croyants, que la jeunesse égare,
Courant sur leurs chevaux sans daigner crier gare,
Le veulent culbuter en passant près de lui.
Mais la nuit est venue. Un premier phare a lui;
D'autres fanaux jetant des feux presqu'invisibles
Ne font que rendre, hélas ! les ombres plus sensibles.
C'est l'heure favorable aux sinistres desseins,
C'est l'heure des larrons, l'heure des assassins.
Romaric leur échappe et puis se réfugie.
Dans un café paré d'un grec en effigie,
Où croyant admirer le luxe oriental,
Il ne voit pour décors qu'un vulgaire métal,
Des divans délabrés, faits de bois ou d'argile,
Des coussins que dévore une vermine agile,
Des gens déguenillés, des danseurs presque nus
Rajeunissant des sauts depuis cent ans connus,
Des joueurs d'orgue enfin trahissant l'harmonie
Pour agacer les nerfs par leur monotonie.
Dans ce triste réduit on lui sert pour dîner
Le plus mauvais repas qu'on puisse imaginer.
C'est un amas confus de viandes desséchées,
De tranches de pain dur, de volailles hachées,
De fruits rongés des vers, de légumes pourris,
De poissons demi-crus fourvoyés dans le riz,
Et d'autres mets encor d'une espèce imprévue
Qui ne sauraient flatter ni le goût ni la vue.
Romaric, en voyant ce maussade repas,
Voudrait tromper sa faim, rêve et ne dîne pas.
Il prend désespéré le chemin de sa couche;
Il s'étend sur son lit; mais, rival de la mouche,

Un autre insecte noir, jaloux de son sommeil,
Ne le laisse en repos qu'à l'heure du réveil.

Il fuit du Caire au plus vite,
Avec prudence il évite
Le désert, où le péril
Sort des sables de la route,
Surprend, effraie et déroute
L'homme au cœur le plus viril.
Mais il va droit à la rive
Du Nil, et dès qu'il arrive,
Ne trouvant point de bateau,
Modestement il s'embarque
Sur une grossière barque
Qu'un fellah traîne dans l'eau.

Son dahabih (1) se meut comme une lourde masse
Dans le sein du fleuve, où tant de limon s'amasse.
Romaric cherche en vain ces beaux sables dorés,
Ces bords délicieux de palmiers décorés,
Ces sites ravissants, cette riche nature
Dont les poëtes font la brillante peinture.
Partout des rochers nus et des caroubiers nains,
Des reptiles haineux distillant leurs venins,
Des mortels souffreteux, de misérables huttes
Que les vents courroucés abattent dans leurs luttes.
Tout ce qu'il voit l'attriste ; avec l'Égypte il rompt.
Son retour au pays ne peut être assez prompt.
Il aperçoit au port un vapeur en partance,
Il y monte, et bientôt dévorant la distance
Qui sépare son toit du perfide Orient
Il revoit tout joyeux son cottage riant.

Ch. CHARTON.

(1) C'est le nom de la barque égyptienne.

AU RHIN.

Salut, noble fils des glaciers,
Né torrent aux Alpes Rhétiques,
Et vers les vallons helvétiques
Roulant de ces sommets altiers!
Admiré par les voyageurs,
Aimé, chanté par les poètes,
Ton nom retentit dans les fêtes
Des peuples couvrant tes hauteurs.

Fleuve imposant, que tant de fois
Rougit un sang pur, un sang brave,
Quand chaque peuple était esclave
Et tremblant sous la main des rois;
Sur tes bords d'effroi frémissants
L'étranger croit entendre encore
Le bruit de l'airain qui dévore
Des légions de combattants.

Il croit entendre les clameurs
Des villes au fer dévouées;
Des bourgades incendiées
Il voit s'agiter les lueurs :
Du passé navrant souvenir,
Fatale image de la guerre,
Fuyez, et laissez sur la terre
Poindre l'aube de l'avenir!

Sur tes rochers sont suspendus
Les débris de sombres tourelles,
De vieux manoirs, de citadelles,
« Terreur des temps qui ne sont plus, »

D'où sortaient, bardés jusqu'aux dents,
Nobles soudards et leurs gens d'armes,
Allant semer le deuil, les larmes,
Et parfois piller les passants.

Dédaignant la fraternité,
Sans souci de la vie humaine,
Voués à l'envie, à la haine,
Sourds au cri de la charité :
Pour eux la force était le droit,
Honorable était l'ignorance,
Et glorieuse la vengeance,
Combattre était le seul exploit,

Rhin, sur tes bords majestueux
Plus de criminelles batailles,
Plus de sanglantes funérailles,
Mais la paix et ses chants joyeux!
La paix si propice aux beaux-arts,
Au laboureur, à l'industrie,
Au fécond travail du génie
Qui des camps fuit les étendards.

Non, plus de servage outrageant :
Non, plus de fils des mêmes pères,
Enfants issus des mêmes mères,
Comme ennemis s'entrégorgeant.
Rhin, cher à chaque nation
Des Gaules, de la Germanie,
Pour la concorde et l'harmonie
Sois à jamais trait d'union!

Ouvre les flots à la vapeur,
Et, pour les produits des deux mondes
Transportés sur tes larges ondes,
Sois le grand chemin protecteur.

Deviens le sentier lumineux
Où passent les grandes idées
Qui, du sud au nord échangées,
Tracent leur cercle radieux.

Que sur tes coteaux fécondés
Par l'effort des mains ouvrières,
Les pampres de grappes entières
Couvrent tes flancs régénérés ;
Et qu'enfin le verre où ton vin
En topaze, en rubis ruisselle,
Soit une coupe universelle
Où boive en chœur le genre humain!

Rudesheim sur le Rhin, le 14 août 1869.

L. RAMBAUD.

LE SOUVENIR.

Dans sa marche, que rien n'arrête,
Le soleil a mûri mon cœur,
Et, de l'âge austère conquête,
La raison prend son droit vainqueur

Des songes bleus la troupe ailée
A pris son vol et sans retour;
L'illusion, trompeuse fée,
S'est évanouie à son tour.

Je me souviens...... et ma pensée
Repasse par les doux chemins
Où glissait ma course attirée
Par les roses, par les jasmins.

De ces fleurs l'image vivante
Éclate en reflets saisissans,
Et de leur corolle odorante
Les parfums enivrent mes sens.

Je vois le buisson d'aubépine
Où chantait le joyeux pinson;
Je vois le ruisseau qui chemine,
En babillant, sur le gazon.

Combien de fois, en ma jeunesse,
Sous cet abri, près de cette eau,
J'ai coulé des heures d'ivresse
Dans les beaux soirs du renouveau!

Combien de fois la nuit sans voiles
Vint me surprendre en ce loisir,
Cherchant sur le front des étoiles
Un présage de l'avenir;

Rêvant d'amour, rêvant de gloire,
Du sort défiant les combats,
Croyant, naïf, à la victoire,
Au bonheur qui ne fuirait pas.....

Contemplant, moi petit, les mondes
Dont est peuplé cet univers,
Plongeant dans les ombres profondes
Où roulent ces globes divers!

Reparaissez, enchanteresses,
Idoles de mes premiers jours;
Rendez-moi vos folles caresses;
A moi mes mortelles amours,

Brunes aux boucles ondoyantes,
Blondes aimables, à l'œil bleu;
A moi vos tailles frémissantes,
Vos serments, vos baisers de feu!

Mais non....., gardez votre retraite,
Tout est changé depuis les temps
Où resplendissaient sur ma tête
Les rayons d'or des jeunes ans.

Beauté du corps, éclat de l'âme,
Élan du cœur, hélas, perdus!
Tout est passé, morte est la flamme!
Vos yeux ne me connaîtraient plus...

L. RAMBAUD.

EXTRAIT DU RAPPORT

fait à M. le Préfet des Vosges,

SUR LA

SITUATION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL,

pendant l'exercice 1869,

Par M. Jules LAURENT,

Directeur.

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS.

BEAUX-ARTS.

Tableau à l'huile par M. J. André. Paysage.

Don de l'Empereur.

En annonçant l'envoi de deux tableaux à notre musée départemental, M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts a prévenu M. le Préfet que, celui de M. J. André étant envoyé à l'exposition de Munich, ne serait adressé au musée qu'après cette exposition. Une autre dépêche de S. E. M. le Ministre

	des Beaux-Arts en date du 25 février dernier annonce que ce même tableau a été envoyé de Munich à Vienne, pour figurer à l'exposition autrichienne; il ne nous est pas encore parvenu.
Thétis apportant à Achille les armes forgées par Vulcain, par M. Glaize, fils.	Don de l'Empereur.
Portrait en pied de Louis XIV vieux.	Achat.

MÉDAILLES ET MONNAIES ANCIENNES.

Denier consulaire de la famille Julia, F. CÆSAR. Éléphant foulant aux pieds un serpent, ℞ : simpule, aspersoir, hache et bonnet de flamine.	Argent.
Denier d'argent d'Alexandre Sévère, F. tête. Au revers, le soleil debout.	Achat.
Denier de Maximin, F. Tête, ℞ : la santé assise.	Achat.
Denier d'Hostilien en billon au droit, buste à tête radiée tournée à droite, au ℞. ADVENTVS AVG. entourant l'empereur à cheval, marchant à gauche.	Achat.
Moyen bronze de Dioclétien, buste cuirassé et tête laurée tournée à gauche, ℞. GENIO POPVLI ROMANI entourant une figure nue debout, tenant une patère et une corne d'abondance.	Achat.
Petit bronze de Constantin II, F. tête tournée à gauche, ℞ : porte du camp entourée de la légende PROVIDENTIÆ CÆSS. Exergue : P.T.R.	Achat.

Triens mérovingien, légende illisible. (Monétaire de Rollin, pl. 28, fig. 11.)	Achat.
Écu blanc de Louis XIII, 1642.	Achat.
Id. de Louis XIV, 1645.	Achat.
Id. de Louis XIV, 1652.	Achat.
Id. du Parlement, 1670	Achat.
Id. du Parlement, 1673.	Achat.
Thaler de Maximilien-Henri, archevêque de Cologne, 1664.	Achat.
Thaler de Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liége, 1671.	Achat.
Thaler de Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liége, 1674.	Achat
Daeldre de Campen, provinces unies, 1662.	Achat.
Daeldre de Deventer, provinces unies, 1662.	Achat.
Daeldre de la province de Hollande, 1669.	Achat.
Daeldre de la province de Hollande, 1680.	Achat.
Demi-louis d'or de Louis XIV, 1690.	Achat.
Médaille en cuivre *des ouvriers du service du théâtre* des menus-plaisirs du roi pour le mariage *du Dauphin, 15 mai 1770.*	Achat.
Souvenir du centenaire de l'Empereur Napoléon I[er], médaille en bronze doré.	Don de M. Du Locle, trésorier-payeur général.
Médaille en bronze de l'Exposition universelle de 1867.	Don de M. Morel-Vautrin à Épinal.
Médaille d'argent du général marquis de Vaubécourt.	Donné un double du médaillier en échange de cette médaille.

Petite monnaie de billon avec la tête d'Erric de Lorraine, évêque de Verdun, 1603.	Don de M. Boulanger, menuisier à Épinal.
Spadin du duc de Lorraine Jean Ier, à l'aigle essorant et au revers, l'épée entre deux roses.	Achat.
Demi-gros de Charles II, duc de Lorraine, à l'écu incliné, attaché à la poignée d'une épée et au revers la croix anglaise cantonnée de deux alérions et de deux barbeaux.	Achat.
Gros d'Antoine, comte de Vaudémont, compétiteur de René Ier, variété de celui publié par M. de Saulcy.	Achat.
Spadin de Charles III, duc de Lorraine, 1581.	Don de M. Collin d'Épinal.
Teston de Charles III.	Achat.
Quart de teston du duc Charles III.	Achat.
Trois demi-gros du duc de Lorraine, Henri-le-Bon.	Achat.
Teston de Charles IV, duc de Lorraine, 1663.	Achat.
Un demi-gros de Charles IV et de Nicole.	Achat.
Gros de Charles IV.	Achat.
Un demi gros du duc de Lorraine Charles IV, seul.	Achat.
Teston de Léopold, duc de Lorraine, 1716.	Achat.
Pièce de 30 deniers de Léopold, 1726.	Achat.
Quart de teston du duc Léopold, 1720.	Achat.
Florin d'or de Robert, duc de Bar, avec bar à deux têtes pour différent	Achat, pièce unique.
Denier d'Épinal du XIe siècle.	Achat.

Tiercelle de Louis, de Poitiers, évêque de Metz.	Donnée pour cette pièce inédite des doubles du médaillier.
Petite monnaie de billon, frappée à Vic par Henri de Verneuil, évêque de Metz.	Achat.
Tiercelle d'Adémar, de Monthil, frappée à Marsal.	Donnée pour cette pièce un double du médaillier.
Denier d'Adémar, de Monthil, évêque de Metz, 2 exemplaires.	Les deux deniers proviennent d'un échange contre des doubles du médaillier.
Mereau de l'église Saint-Étienne de Metz.	Donné un double du médaillier pour cette pièce.
Imitation du franc de la cité de Metz.	Donné un double pour cette pièce.
Médaille en plomb sur laquelle est représenté un personnage à type lorrain du XVII[e] siècle.	Achat.

OBJETS DIVERS ANTIQUES.

Personnage vêtu de la toge, la tête voilée tient une patère dans la main droite. Très-jolie statuette en bronze.	Achat.
Pied en bronze chaussé d'une sandalle, retenue par un cothurne.	Achat.
Vase en bronze.	Achat.
Quatre plats ovales de diverses grandeurs, en cuivre étamé avec oreilles couvertes d'ornements ciselés. Ces plats proviennent selon toute apparence du mobilier d'un temple.	Achat.
Trois fibules en bronze.	Achat.

Un bouton en bronze émaillé en taille d'épargne.	Achat.
Un autre bouton de l'époque Franke.	Achat.
Épingle à cheveux en bronze.	Achat.
Double spatule en bronze.	Achat.
Deux styles en bronze.	Achat.
Lancette en bronze.	Achat.
Objet en fer paraissant être un brunissoir avec manche en bronze.	Achat.
Trois clefs antiques en fer avec poignées en bronze.	Achat.
Couperet de sacrificateur en fer.	Achat.
Cinq épingles à cheveux en ivoire.	Achat.
Double balustre en ivoire.	Achat.
Trois momies de petits crocodiles enveloppées de bandelettes de grosses toiles.	Don de M. Amédée Georges, propriétaire à Boulaincourt, qui les a recueillies dans les grottes du Samoun dans la Thébaïde.
Vases en terre noire de l'époque franke.	Achat.
Fragment de brique avec sgraffiti ayant dû servir de modèles d'écriture.	Achat.

OBJETS DU MOYEN AGE.

Matrice en bronze d'un sceau de Jean de Rohorté (Champagne, XIV[e] siècle).	Don de M. Chapellier, instituteur à Épinal.
Matrice en bronze d'un sceau du couvent de Saint-Sauveur, près de Blâmont, XIV[e] siècle.	Achat.

HISTOIRE NATURELLE.

Louve.	Achat.
Butor.	Achat.
Échantillons de plomb argentifère de Pont-Gibeaud (Puy-de-Dôme).	Don de M. Didelot de Haréville.

OUVRAGES SUR LES ANTIQUITÉS ET LES BEAUX-ARTS.

Passeri Picturæ Etruscorum, trois volumes de texte in-folio et trois cents planches imprimées en couleur.	Achat.
Goltzius. — *C. Cæsar* avec planches et médailles, grand in-4°.	Achat.
Antiquités celtiques et gallo-romaines trouvées dans les déblais du chemin de fer de Metz à Thionville, brochure in-8°, par M. Boulanger, ingénieur des ponts et chaussées.	Don de l'auteur.
Catalogue des monnaies découvertes à Signy-l'Abbaye, par Duquesnel.	Don de l'auteur.
Catalogue des monnaies romaines découvertes dans le jardin du collége du Mans, par Hucher.	Don de l'auteur.
Description des monnaies de la collection Gréau, in-8° avec planches, par Cohen.	Don de l'auteur.
Revue numismatique française, 1869.	Achat.
Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, figures dans le texte, par Forgeais, 4e volume.	Achat.
Collection de plombs historiés, 5e volume.	Don de M. Rouyer.
Édict du roi portant nouvelle fabrication des espèces d'or et d'argent, 18 novembre 1641.	Achat.
Gazette des beaux-arts, 2 volumes grand in-8° avec planches, 1869.	Achat.
La chronique des beaux-arts, in-f°, 1869.	Achat.
L'art pour tous, 1869.	Achat.

Notice d'un ouvrage intitulé : Recueil pour servir à l'histoire des maisons de Lorraine et de Bar, fragments sur quelques maisons illustres et villes de cette province, par Mory d'Elvange, petit in-8°.	Achat.
Catalogue descriptif des ouvrages de Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Beaupré, in-8°.	Don de l'auteur.
Note sur quelques médailles gravées par Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Ch. Laprevotte.	Don de l'auteur.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1870.

BUREAU.

Président d'honneur, M. *Grachet* (O. ✻), Préfet des Vosges.

Président honoraire, M. le Comte *Siméon* (C. ✻), sénateur.

Président annuel, M. *Maud'heux père* ✻, avocat à Épinal.

Vice-président, M. *Baudrillard* ✻, conservateur des Forêts à Epinal.

Secrétaire perpétuel, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.

Secrétaires adjoints, M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts à Épinal. M. *Duhamel*, archiviste à la préfecture des Vosges.

Trésorier-archiviste, M. *Chapellier*, instituteur à Épinal.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *N*..., président, *Guery*, *Marchal* ✻, *Abert*, *Chapellier*, *Lemoyne* ✻.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy* ✻, président, *Gley*, *Baudrillard* ✻, *Husson*, *Defranoux*, *Charton*, *Laurent*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*, *Defranoux*, *Duhamel*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM. *Rambaud*, président, *Chapellier*, *Maud'heux fils*, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Husson*, *Charton*, *Joly*, *Duhamel*, *Merlin*, *Berher*, *Jeanroy*, *de Jarry de Bouffémont*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *De Blaye*, président, *Husson*, *Chapellier*, *Marchal* ✻, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Charton*, *Baudrillard* ✻, *Colnenne*, *Rambaud*, *Albert*, *de Clinchamp*, *Lapicque*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *N...*, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *De Blaye*, *Marotel*, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Lapicque*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Marchal* ✻, *Pentecôte*, *Lemoyne* ✻, *Rambaud*, *Albert*, *Lapicque*, *Abert*.

Le Président et le secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

résidant à Épinal.

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
1866. *Albert*, garde-mines.
1854. *Baudrillard* ✻, conservateur des forêts.
1870. *Berher*, docteur médecin.
1853. *De Blaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1870. *Bouffémont* (de Jarry de).
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1865. *Duhamel*, archiviste paléographe, archiviste de la préfecture des Vosges.
1853. *Gley*, professeur de troisième au collége.
1869. *Grachet* (O. ✻), Préfet des Vosges.
1832. *Guery*, ancien archiviste de la préfecture des Vosges.
1869. *Husson*, inspecteur d'Académie.
1870. *Jeanroy*, professeur de seconde au collége.
1862. *Joly*, ancien juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée départemental.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.
1864. *Lemoyne* ✻, inspecteur des lignes télégraphiques.
1853. *Mansuy* ✻, docteur en médecine.
1856. *Marchal* ✻, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.
1836. *Maud'heux* père ✻, avocat, ancien maire de la ville d'Épinal.
1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.

1862. *Merlin*, secrétaire de l'inspection académique des Vosges.

1866. *Montour* (Henry Lebours de) (O. ✱), capitaine de vaisseau de la marine impériale.

1857. *Pentecôte*, pharmacien.

1861. *Rambaud*, avocat.

Membres associés libres

résidant dans le département.

MM.

1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.

1844 *Blondin*, avoué, président honoraire du comice agricole de Saint-Dié.

1864. *Bourguignon*, cultivateur à Vrécourt.

1865. *Bronswick* fils, président de la Société d'acclimatation et d'arboriculture de Mirecourt.

1850. *Buffet* (Louis) ✱, avocat à Mirecourt, ancien ministre du Commerce et de l'Agriculture, député, vice-président du Conseil général.

1862. *Charlot*, ancien manufacturier à Moussey (Senones).

1865. *Chevillot*, principal du collége de Bruyères.

1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.

1866. *Claudel*, Charles, fabricant de papier à Docelles.

1866. *Claudel*, Félix, fabricant de papier à Docelles.

1867. *Clinchamp* (du Puy de), maire de Darnieulles (Epinal).

1862. *Deblaye* (l'abbé), archéologue à Saint-Dié.

1868. *Defrance*, cultivateur à Langley (Charmes).

1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt (Bulgnéville).

1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.

1862. *Finance*, professeur au collége de Saint-Dié.

1869. *Fontaine*, architecte à Saint-Dié.

1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.

1864. *George*, cultivateur à Ravenel (Mirecourt).

1861. *Guinot*, curé à Contrexéville.

1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du comice de Remiremont.

1865. *Haumonté*, ancien maire de la ville de Plombières.

1864. *Houberdon*, cultivateur à Naiemont, commune d'Uzemain (Xertigny)

1862. *Humbert*, imprimeur libraire à Mirecourt.

1858. *Journel*, féculier à Ivoux, commune de la Chapelle (Corcieux).

1866. *Krantz*, Léon, fabricant de papier à Docelles.

1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.

1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.

1863. *Lebeuf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau).

1867. *Lederlin*, directeur des manufactures de MM. Steinheil et Diéterlin, à Rothau (Schirmeck).

1867. *Lefebvre*, pharmacien à Neufchâteau.

1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.

1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.

1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.

1861. *Mansuy*, médecin-vétérinaire à Remiremont.

1855 *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.

1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville (Bulgnéville).

1870 *Moitessier*, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, président des administrateurs de la caisse d'épargne de l'arrondissement de Mirecourt.

1839. *Mougeot* ✵, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.

1856. *Mourot*, curé de Beaufremont (Neufchâteau).

1849. *Noël* ✵, président du Comice agricole de Remiremont.

1868. *Noël* (Ernest), industriel et agriculteur à Thunimont, commune de Harsault (Bains).

1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).

1866. *Perrin* (Georges) ✵, industriel à Cornimont, membre du Conseil général.

1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers (Vagney).

1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.

1860. *Préclaire*, réceveur-buraliste à Charmes.

1842. *Pruines* (de) ✵, maître de forges à Sémouze (Plombières), membre du Conseil général.

1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.
1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal* ✻, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre du Conseil général.
1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.
1859. *Reuss*, docteur ès sciences, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.
1868. *Seillière* (Frédéric), ingénieur civil à Senones.
1868. *Seillière* (Aimé), manufacturier, membre du Conseil général à Senones.
1867. *Steinheil* ✻, manufacturier à Rothau (Schirmeck).
1861. *Thiriat*, naturaliste, ancien secrétaire de la mairie du Syndicat (Remiremont).
1859. *Thomas*, curé à Russ (Schirmeck).
1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt.
1825. *Turck* (Léopold), docteur en médecine à Plombières, ancien représentant, membre du Conseil général.
1862. *Verjon* ✻, docteur en médecine à Plombières.

Membres correspondants

résidant hors du département.

MM.

1862. *Adam* ✻, substitut du procureur impérial à Nancy.
1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold (Moselle).
1845. *Aubry* (Félix) ✻, propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.
1868. *Aubry* (Maurice), ancien représentant, banquier, avenue Antin, 1, à Paris.
1861. *Aymé de la Herlière* (Alfred), sous-préfet à Mamers (Sarthe).
1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).
1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.
1855. *Baudrillart* ✻, membre de l'institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, de Paris.

1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).

1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.

1860. *Benoît* ✻, doyen de la Faculté des lettres à Nancy.

1864. *Benoît* (Sébastien), vérificateur des poids et mesures à Dôle.

1870. *Benoît* (Arthur), suppléant du juge de paix à Barthelminy, par Fénétranges (Meurthe).

1862. *Berterand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Billy* (de) (O. ✻), inspecteur général des mines, boulevard Hausmann, 63, à Paris.

1842. *Blaise (des Vosges)* ✻, professeur d'économie politique, rue Pigale, 21, à Paris.

1867. *Bonnecœur*, ancien interne des hôpitaux de Lyon, docteur en médecine, rue Saint-Dizier, 117, à Nancy.

1862. *Bourgeois*, professeur à l'école municipale professionnelle de Mulhouse.

1863. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, à Neuilly, près Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✻), préfet du département de la Loire-Inférieure, ancien préfet des Vosges.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.

1870. *Buer* ✻, docteur en médecine, médecin inspecteur de l'établissement hydrominéral de Martigny-les-Bains, par Lamarche (Vosges.)

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1868. *Caillietle de l'Hervilliers* (Edmond), sous-chef de bureau au ministère des finances, rue de Vaugirard, 45, à Paris.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Strasbourg.

1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.

1853. *Cherest*, professeur de mathématiques à l'école professionnelle de Mulhouse.

1829. *Cherrière* (de) (O ✻), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Bazoilles.

1869. *Chervin* aîné, directeur fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris.

1815. *Claudel* ✻, d'Épinal, ingénieur civil, rue le Regrattier, 12, à Paris.

1862. *Clérambault* (Gatian de), premier commis de la direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres à Nancy.

1853. *Danis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1856. *Daubrée* (C. ✻), membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, rue de Grenelle Saint-Germain, 91, à Paris.

1867. *Daudel* ✻, capitaine commandant au 8e cuirassiers à Joigny (Yonne).

1847. *Delesse* ✻, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1856. *Délétang* ✻, ingénieur du chemin de fer de l'Est, à Metz.

1825. *Derazey*, ancien juge au tribunal d'Epinal, à Nancy.

1847. *Desbœufs* ✻, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorrette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✻, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1851. *Druon* (aîné), professeur à l'école de médecine de Besançon.

1863. *Dulac* (O. ✻), lieutenant-colonel au 12e régiment de dragons.

1845. *Dumont* ✻, juge à Saint-Mihiel.

1853. *Ferry* ✻, directeur des prisons départementales du Gers, à Auch.

1864. *Fleury* (marquis de) (C. ✻), ancien préfet des Vosges, à Paris.

1870. *François* (O. ✻), peintre paysagiste, rue Carnot, 3, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire à Alexandrie (Egypte).

1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts en retraite à Coulevon (Vesoul), Haute-Saône.

1856. *Garnier* (Paul) ✻, ingénieur civil, horloger mécanicien, rue Taitbout, 16, à Paris.

1862. *Gasquin*, proviseur du lycée de Napoléonville.

1840. *Géhin* (dit *Vérusmaur*), homme de lettres à Cherbourg.

1844. *Gigault d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.

1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.

1845. *Gley* (O. ✱), officier d'administration principal des subsistances militaires, quai de Billy, 32, à Paris.

1844. *Glœsener*, professeur, membre de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 55, à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris.

1844. *Godron* (O. ✱), doyen de la Faculté des sciences de Nancy.

1869. *Grad* (Charles), homme de lettres à Turkeim (Haut-Rhin).

1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à l'école municipale supérieure d'Orléans.

1869. *Guérin* (Raoul), archéologue à Nancy.

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) (O. ✱), ancien intendant militaire, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, correspondant de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

1864. *Guibal*, sous-inspecteur des forêts à Poligny.

1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1836. *Haumann* ✱, ancien intendant militaire, rue Saint-Georges, 23, à Paris.

1863. *Héquet*, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe).

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, inspecteur d'Académie à Poitiers.

1861. *Journar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.

1866. *Jouve*, professeur, rue Saint-Didier, 74, à Passy-les-Paris.

1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Jutier* ✻, ingénieur en chef des mines à Châlons-sur-Saône (Saône et Loire).

1868. *Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Brouderdoff (par Valérystadt) Meurthe.

1855 *Kuss* ✻, Ingénieur en chef des ponts et chaussées à Digne.

1829. *Langel de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1869 *Lapaix*, graveur héraldique à Nancy.

1836 *Lebesque* ✻, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1866. *Leclerc* ✻, de Ville-sur-Illon, médecin-major, ancien secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine, boulevard Saint-Germain, 11, à Paris.

1864. *Le Clerc* ✻, docteur en médecine, ancien médecin en chef des hôpitaux de Laon, médecin consultant aux eaux de Contrexéville, vice-président de l'association Rémoise de la Légion d'honneur, rue du Couchant, 4, à Reims.

1850. *Lecoq* (O. ✻), géologue, professeur à la faculté des sciences de Clermond-Ferrand, correspondant de l'Institut.

1858. *Legrand du Saulle*, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.

1867. *Lehr*, docteur en droit, membre du consistoire supérieur de l'église de la confession d'Augsbourg, quai St-Thomas, 1, à Strasbourg.

1853. *Lemoyne* ✻, ingénieur en chef en retraite, à Metz.

1844. *Lepage* (Henry) ✻, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1858 *Lepage*, pharmacien à Orléans.

1847. *Levallois* ✻, inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1866. *Lévy*, grand rabbin de la circonscription de Colmar.

1853. *L'héritier* ✻, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1849. *Liégey*, docteur en médecine à Choisy-le-Roi (Seine).

1844. *Lionnet* ✻, ancien professeur de mathématiques, examinateur d'admission à l'école normale, avenue du Bel-tir, 4, à St-Mandé (Paris).

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.

1864. *Malte-Brun* ✻, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal, rue Jacob, 16, à Paris.

1861. *Mandelert*, gérant de la Société Jurassienne d'Emulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.

1869. *Marchal*, archéologue, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).

1847. *Martins* ✻, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✻, ingénieur civil à Marseille.

1836. *Maullon d'Arbaumont* ✻, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (de), directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-arts*, à Paris.

1852. *Meaume* ✻, avocat, professeur à l'Ecole forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✻, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand* ✻, médecin-major à l'hôpital de Lyon.

1864. *Mortilliet* (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1841. *Naville*, Adrien, praticulteur à Genève.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.

1845. *Oulmont* ✻, d'Epinal, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture à Nancy.

1852. *Péchin* ✻, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée* (Charles), d'Epinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Périgault de Gravillon* (C. ✻), colonel d'Etat-major, rue de l'Université, 27, à Paris.

1847. *Perrey* ✻, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la Cour impériale, rue Lafitte, 34, à Paris.

1829. *Piroux* ✻, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✻, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ✻, graveur de médailles à Paris.

1867. *Portier*, professeur d'histoire et de géographie, rue des Prêtres Saint-Germains-l'Auxerrois, 14, à Paris.

1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.

1869. *Rabache*, homme de lettres à Morchain (par Nesles), Somme.

1862. *Rebecque* (Constant de), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Riant*, aumônier honoraire du lycée de Strasbourg à Mont-sur-Meurthe, près Lunéville.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1870. *Ristelhuber*, homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg.

1869. *Robert*, docteur en médecine, rédacteur en chef de la Revue médicale, française et étrangère, à Strasbourg.

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, homme de lettres, rue des Bouchers, 17, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✻, ancien représentant, conseiller à la cour impériale de Metz, rue Serpenoise, 60.

1829. *Saucerotte* ✻, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1831. *Siméon* (Comte) (C. ✻), sénateur, quai d'Orsay, 23, à Paris.

1842. *Simon*, conseiller à la cour impériale de Metz.

1843. *Simonin* ✻, docteur en médecine, directeur de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, à Nancy.

1862. *Terquem* ✻, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1863. *Thévenin*, conseiller à la cour impériale de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, vérificateur des poids et mesures à Troyes (Aube).

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1843. *Turck*, Amédée ※, fondateur de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Geneviève, près Nancy.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de) (O. ※), préfet de la Charente-Inférieure, à La Rochelle.

1845. *Villepoix* (de), pharmacien à Abbeville.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 3e CAHIER DU TOME XIII. — ANNÉE 1869.

pages.

Extrait des procès-verbaux des séances 3
Ouvrages reçus par la Société 42
Liste des Sociétés savantes correspondantes 49
Procès-verbal de la séance publique 55
Discours d'ouverture de la séance publique, par M. le Préfet des Vosges. 59
Discours prononcé à la séance publique, par M. Charton . . . 62
Rapport sur les récompenses à décerner à l'agriculture, par M. de Clinchamps 77
Rapport sur le concours littéraire, par M. Lebrunt 86
Liste des récompenses décernées par la Société. 100
Examen de deux brochures de M. l'abbé Martin, par M. Maud'heux, père 107
Ateliers monétaires établis pendant le moyen-âge dans le département des Vosges, par M. Laurent 127
Un mot sur Marie Stuart et son temps, par M. Conus. 157
Examen du projet de loi sur le régime des eaux, par M. Maud'heux, père 190
Régime économique, par M. Maud'heux, père 210
De la nationalité de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Riant. . . 218
Étude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc, par M. Chapellier. 227
Histoire vosgienne.—Souvenirs de 1814 à 1848, par M. Charton. 239
Les déceptions d'une excursion en Égypte, par M. Charton. . 274
Au Rhin, poésie par M. L. Rambaud. 280
Le souvenir, poésie par M. L. Rambaud 283
Extrait du rapport sur la situation du Musée départemental, par M. Laurent 285
Liste des Membres de la Société. 293

